

LA

VIE POLITIQUE

A L'ÉTRANGER

G. CHARPENTIER ET E. FASQUELLE, ÉDITEURS
11, RUE DE GRENELLE, PARIS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉS DANS LA **BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER**

à 3 fr. 50 le volume.

LA VIE POLITIQUE A L'ÉTRANGER (1889) avec une préface par ERNEST LAVISSE. . . . . 1 vol.

LA VIE POLITIQUE A L'ÉTRANGER (1890) avec une préface du Vicomte MELCHIOR DE VOGÜÉ, de l'Académie française. . . 1 vol.

Paris. — Typographie Gaston NÉE, 1, rue Cassette.

LA VIE POLITIQUE A L'ÉTRANGER

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DE

ERNEST LAVISSE
de l'Académie française

PAR

AUGUSTE GAUVAIN

Avec la collaboration de MM. Gaston Deschamps, le baron Hulot, Raymond Koechlin, le comte Langrand, Max Leclerc, F. Ninauve, C. Pallu de Lessert, Maxime Petit, Gustave Regelsperger, H. de Séprès, etc., etc.

Troisième Année

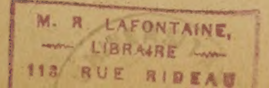
1891

AVEC UNE PRÉFACE

D'ANATOLE LEROY-BEAULIEU
de l'Institut

PARIS
BIBLIOTHÈQUE-CHARPENTIER
G. CHARPENTIER ET E. FASQUELLE, ÉDITEURS
11, RUE DE GRENELLE, 11

1892



PRÉFACE

Entre la foule anonyme des années qui tombent une à une dans le passé de l'Histoire, 1891 aura eu la chance d'avoir un nom. C'est pour nous, Français, l'année de Cronstadt; et, à bien des oreilles naïves, ce nom tudesque sonne aussi fièrement qu'une victoire. Du triomphal voyage de notre escadre dans les mers du Nord, la courte mémoire du peuple, incapable de retenir plusieurs noms à la fois, ne se rappelle guère que Cronstadt; — l'ingrate a déjà oublié Copenhague, Stockholm, Portsmouth où anciens alliés ou vieux rivaux ont pourtant, eux aussi, chacun à sa manière et avec son tempérament national, fait fête à nos marins et à notre drapeau tricolore.

Un ministre a dit, devant les chefs de notre armée, que Cronstadt avait créé en Europe une situation nouvelle. Il serait plus juste de dire que Cronstadt a consacré officiellement une situation vers laquelle s'acheminait déjà, depuis plusieurs

années, l'Europe. La réception de Péterhof et les vivats de Pétersbourg et de Moscou ont donné au rapprochement de la France et de la Russie une sanction impériale à la fois et populaire. Avec la permission du tsar, c'est bien deux nations qui, à la face du monde, se sont serré la main sur le pont du *Marengo*.

L'Europe n'en a pas été trop surprise ; l'Europe y était préparée. C'est chez nous, en France, que les hourras de Cronstadt ont eu le plus de retentissement, et c'est notre politique intérieure qui s'en est peut-être ressentie le plus. Le bénéfice en a été pour la République autant que pour la France. La visite du tsar au vaisseau de l'amiral Gervais, le télégramme de l'empereur Alexandre III au président Carnot ont été, de la part de l'autocrate russe, comme une solennelle et cordiale reconnaissance de la République française. C'était, en quelque sorte, le pendant de ce que faisait à Rome, vers le même temps, avec des façons forcément différentes, le pape Léon XIII. De l'orphéon des Pères Blancs du cardinal, la *Marseillaise*, naguère encore honnie des rois et des prêtres, a passé sur les cuivres de la garde du tsar. La République a eu la bonne fortune de gagner, simultanément, la faveur des deux plus grandes puissances conservatrices du globe. Puisse-t-elle avoir la sagesse de ne se les aliéner, ni l'une ni l'autre, en s'amusant à les froisser inutilement !

Les amitiés politiques sont toujours, pour une bonne part, faites d'antipathies communes. C'est ainsi que l'entente franco-russe est sortie de la Triple alliance. L'alliance des Trois, dirigée à la fois vers l'Ouest et vers l'Est, semblait faite exprès pour rapprocher l'Est russe et l'Ouest français. L'obstacle était dans la complexion et le tempérament des deux puissances mises à l'index, dans le contraste de leurs institutions et, plus encore, dans l'opposition de leurs tendances. Les formes et les procédés de gouvernement des deux pays avaient de quoi les choquer mutuellement. A Pétersbourg surtout, autour du petit-fils de l'empereur Nicolas, il était difficile qu'on se sentît beaucoup d'attrait pour notre République, ou beaucoup de confiance en nos gouvernements de gauche. Entre Gatchina et l'Élysée, il y avait des préventions que venaient encore renforcer les frasques du Palais-Bourbon, les scandales politico-financiers et les démonstrations des camelots autour du cheval noir. Le bon génie de la France est venu, une fois de plus, à son aide ; le maintien de l'ordre matériel, la réussite de l'exposition du Centenaire, la défaite de l'aventure boulangiste ont eu raison de tous les préjugés. Un signe de la main du tsar a autorisé les hourras de son peuple à la France. Mais les toasts de Pétersbourg n'ont pas changé le fond des choses. Veut-on que l'entente franco-russe persiste, il ne faut pas que, par ses incartades, notre démocratie républi-

caine mette les bonnes dispositions de l'autocratie russe à trop rude épreuve.

Il est bon de ne pas oublier le débat de M. de Bismarck avec M. d'Arnim. Le chancelier comptait, pour nous isoler des monarchies militaires, sur la République et sur les témérités des républicains. Cronstadt a démenti les calculs de Friedrichsruhe, mais si la République devait justifier les espérances mises sur elle à Berlin, Cronstadt ne laisserait pas plus de trace dans notre fin de siècle que n'en a laissé sur les eaux endormies du golfe de Finlande la quille des vaisseaux de l'amiral Gervais.

S'il faut être franc avec quelqu'un, c'est avec soi-même. La durée et l'intimité de notre entente avec le tsarisme russe dépendent, avant tout, de notre politique intérieure. Il n'y a pas là de quoi se choquer; cela est naturel. Tout ce qui diminue la confiance mise en nous risque de décourager ou de rebuter nos amis. Pour qu'on fasse cas de la France et de son alliance, il faut qu'on nous croie forts, et pour nous croire forts, il ne faut pas qu'on nous croie fous. Si, par ce côté, la Russie avait quelque influence sur la France, je ne pense pas que la République eût à s'en plaindre; et j'ajouterai que si la France, à son tour, avait quelque influence sur la Russie, la Russie n'en serait pas plus malheureuse. Tout paradoxal que cela puisse sembler, les deux pays gagneraient beaucoup à prendre quelque ascendant l'un sur l'autre, non point pour se copier ou

s'imiter — ils sont trop différents pour avoir grand'-chose à s'emprunter; — non point, à coup sûr, pour intervenir dans les affaires intérieures l'un de l'autre — ni la France ni la Russie ne le tolèreraient et, sur ce point, j'espère que notre démocratie serait aussi chatouilleuse qu'un autocrate; — mais pour exercer l'un sur l'autre une action modératrice, et tout en conservant chacun leur principe, pour se préserver mutuellement de pousser leur principe à l'excès, ce qui, sous le régime populaire, comme sous le régime absolu, est le grand danger de tout gouvernement.

Quant aux résultats d'une entente franco-russe en Europe, il semble bien, jusqu'ici, que l'Europe, tout comme la France, n'ait qu'à s'en louer. Trois ou quatre ans plus tôt, quand le ministère de la guerre était aux mains du général Boulanger, lorsque l'alliance russe avait pour apôtre « la Ligue des Patriotes », il était permis de s'en montrer quelque peu défiant. On pouvait craindre, à Paris, comme à Moscou, que l'alliance fût la préface de la guerre, et la guerre, je ne sais laquelle des deux, France ou Russie, avait le moins de goût pour elle. Ni la France, ni surtout la Russie n'étaient prêtes pour la guerre; et l'eussent-elles affrontée, toutes deux de concert, que le poids et les périls en fussent surtout retombés sur la France.

« En face de la Triple alliance, écrivions-nous, il

y a quatre ans (1), le rapprochement des deux pays est naturel, inévitable. La Triple alliance les y invite, elle les y contraint; mais toute entente entre Paris et Pétersbourg doit avoir en vue la paix, et non la guerre. » C'est bien ainsi que se présente l'entente scellée à Cronstadt par la poignée de mains du tsar à l'amiral. Entre les deux gouvernements, il n'y a pas de traité, partant pas d'alliance à proprement parler. M. de Giers est venu à Paris sans que, au quai d'Orsay, on lui ait proposé de rien signer. Pour qui n'a en vue que la paix, à quoi bon les protocoles de chancellerie? Les traités aux clauses secrètes sont faits pour inquiéter, non pour rassurer; la Triple alliance est là pour le montrer.

Cronstadt n'a rien d'inquiétant pour personne; la paix en a été affermie et non ébranlée. La paix ne dépend plus uniquement de la Triple alliance; elle n'est plus autant à la merci du jeune *Kaiser* au sommeil léger qui se plaît, la nuit, à faire sonner le boute-selle. L'Europe, en vérité, ressemblait par trop à ces régiments de uhlans de la Marche qui dorment tout équipés, dans la crainte d'une alarme soudaine.

La paix, telle que l'entendait la Triple alliance, avait des allures provocatrices et des airs de défi. La paix, aujourd'hui, semble plus solide, car si elle

(1) Voyez *la France, la Russie et l'Europe*, Calmann Lévy, 1888; cf. *Revue des Deux Mondes*, 15 février 1888.

est arc-boutée, d'un côté, par l'Allemagne et ses alliés, elle l'est, de l'autre, par la France et la Russie, et pour qu'elle dure, le mieux est qu'il n'y ait pas dans un sens une poussée plus forte que dans l'autre. — Triste paix assurément! paix précaire qui ne se maintient que par une sorte d'équilibre des armes; mais, si lourde et ruineuse qu'elle semble, c'est l'unique paix que puisse, de longtemps, goûter la nouvelle Europe.

Pour que l'Europe pût en connaître une autre, il faudrait que la Triple alliance prît fin. Or, la Triple alliance a précisément fait un nouveau bail en 1891. Et, pour renouveler leurs engagements, les trois puissances n'ont pas attendu l'échéance de leurs traités. Les grands ministres de la Triple alliance, M. de Bismarck, M. Tisza, M. Crispi n'étaient pourtant plus là pour en resserrer les nœuds. L'alliance a survécu à leur règne ministériel. Chez nous, lors de la chute de M. Crispi, au commencement de 1891, quelques naïfs ont cru que l'Italie allait s'empresser de ressaisir sa liberté. C'était s'abuser sur l'Italie et sur les ressorts de la politique italienne. J'étais à Rome au lendemain du renversement de M. Crispi. Le patron de la « mégalomanie » était devenu l'homme le plus impopulaire du royaume. Les masses, qui ont toujours besoin de bouc émissaire, rendaient le Sicilien responsable des souffrances qu'imposent à la Péninsule les armements

de la *Triplice*. Mais, dans l'Italie unifiée, les masses comptent encore peu. Il n'y a eu de changé qu'une signature au bas des traités qui lient l'Italie à l'Allemagne et à l'Autriche. M. di Rudini ne pouvait refuser d'y apposer son nom. Qui veut être ministre du roi Humbert doit accepter la Triple alliance. C'est, pour le Quirinal, la condition *sine qua non.*

Aux yeux de la maison de Savoie l'alliance austro-allemande reste une alliance dynastique, une sorte d'assurance mutuelle monarchique contre les périls du dehors et du dedans. Le Parlement italien, le cabinet en ignorent les conditions ; le roi et son premier ministre sont seuls à les connaître. Il s'est bien rencontré, à Montecitorio, des indiscrets pour réclamer communication des traités ; on leur a répondu que cela ne regardait pas la Chambre. L'unique différence entre la politique de M. di Rudini et celle de M. Crispi, c'est que la première se piquait d'être moins fastueuse et moins nerveuse ; c'est surtout qu'elle prétendait ménager davantage les forces de l'Italie, — problème insoluble pour qui veut maintenir les charges militaires sous lesquelles plie le royaume.

Le renouvellement de la Triple alliance n'a pas seul marqué l'année 1891. Les nœuds diplomatiques, Berlin les a renforcés par des liens économiques. Sur l'alliance militaire s'est greffée une alliance commerciale à laquelle on s'efforce d'attirer

tous les États secondaires d'Orient et d'Occident, de façon à conquérir, pour l'Allemagne et l'Autriche, l'hégémonie industrielle du continent. Ce n'est pas que Berlin ait renoncé au protectionnisme; mais, de même que les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne a découvert qu'il n'était pas impossible de marier le régime protecteur au système des traités de commerce ; — tandis que la France repoussait, aveuglément, tout nouveau traité, sous prétexte de garder « la liberté de ses tarifs ».

C'est ainsi que, l'année même où elle se félicitait d'être sortie de l'isolement politique, la France s'est complue à s'enfermer dans l'isolement économique, au risque de détourner d'elle, à son détriment, tous les courants commerciaux et de voir ses voisins, grands et petits, liés par traité à Berlin, devenir les clients et les satellites de l'Allemagne. Il semble que la France eût dû s'efforcer, au moins, d'opposer, à la Triple alliance, une entente commerciale franco-russe. C'eût été resserrer l'amitié des deux pays en les y intéressant, tous deux, par des avantages matériels — alors que, jusqu'ici, il faut bien le dire, tout le profit de Cronstadt a été pour le trésor russe, auquel l'épargne française a joyeusement porté ses louis d'or, sans même regarder au taux d'émission des emprunts timbrés de l'aigle à deux têtes.

Et pendant que, avec une intelligence inégale, la France et la Triple alliance modifiaient, en sens

inverse, leurs relations économiques, les questions sociales, rendues plus irritantes par les excès du protectionnisme, continuaient à préoccuper les gouvernements et à remuer les peuples. Ici encore, 1891 aura peut-être marqué une date. Au-dessus du bruit des écoles en lutte et des intérêts en conflit, s'est élevée, de la vieille Rome, une voix désintéressée, la seule impartiale peut-être sous les cieux, qui a prêché au monde la paix sociale et lui en a rappelé les conditions premières. Ce n'est point que, dans son encyclique *De statu opificum*, le pontife octogénaire ait révélé aux hommes des vérités nouvelles. Tel n'était point son office ; il s'est contenté de leur remémorer les règles oubliées de la fraternité évangélique, leur assurant qu'elle seule peut satisfaire les aspirations des démocraties modernes. Et ce faisant, le pape s'est plu à montrer que l'Église n'a rien qui répugne aux transformations sociales ou aux mutations politiques, — pourvu que restent intacts le Décalogue et l'Évangile. C'est en cela surtout que le langage de Léon XIII a été nouveau, et c'est pour cela que cette encyclique latine du pape humaniste marque une évolution dans l'histoire de l'Église. Trente ans à peine après le *Syllabus*, le successeur de Pie IX a prouvé que le Saint-Siège entendait les conditions d'existence des sociétés contemporaines. L'Église a déclaré, par la bouche du pontife infaillible, qu'il ne lui convenait pas d'être regardée

LA VIE POLITIQUE
A L'ÉTRANGER

EUROPE

ALLEMAGNE

L'histoire de l'Allemagne pendant l'année 1891, a été généralement calme. Le seul fait qui marque est la conclusion du traité de commerce avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la Suisse et la Belgique ; les deux premiers ont servi à doubler l'alliance politique qui existe entre les trois puissances d'une alliance économique, et les autres ont contribué à renforcer la ligne douanière de l'Europe centrale, ligue formée au nom d'une liberté économique relative contre le protectionnisme triomphant en France et en Russie.

I. — Empire d'Allemagne et royaume de Prusse.

La famille royale. — Aucun événement important ne s'est produit dans la famille royale de Prusse; on ne peut noter que le baptême du sixième fils qui était né à l'empereur Guillaume II, le 17 décembre 1890; la cérémonie eut lieu le 26 janvier à Berlin; le jeune prince reçut les noms de Joachim-Frantz-Humbert, et il eut pour parrains l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie, spécialement représentés à Berlin.

- **Ministère prussien et secrétaires d'État de l'Em-**

pire. — Le ministère d'État prussien n'a subi que peu de remaniements : le 11 mars, le ministre des cultes, M. de Gossler donnait sa démission et M. de Zedlitz-Truschler, lui succédait, puis le 23 juin, le *Reichsanzeiger* annonçait la retraite de M. de Maybach, ministre des travaux publics et son remplacement par M. de Thielen, directeur des chemins de fer à Hanovre. Les autres ministres sont restés à leurs postes : M. de Caprivi, au ministère des affaires étrangères ; M. Miquel, aux finances ; le général de Kaltenborn-Stachau, à la guerre ; M. de Heyden, à l'agriculture ; le baron de Berlepsch, au commerce ; M. Herrfurth, à l'intérieur ; M. de Schelling, à la justice. Quant aux secrétaires des offices de l'Empire, aucun d'eux n'a été changé : M. de Caprivi est demeuré à la chancellerie ; le baron Marschall von Bieberstein, aux affaires étrangères ; M. de Bœtticher, à l'intérieur ; M. de Stephan, aux postes ; M. de Maltzahn, à la trésorerie et M. d'Oehlschlæger, à la justice.

Relations extérieures. — Les relations extérieures de l'Empire n'ont subi aucun changement profond, au point de vue politique au moins ; mais certains groupements nouveaux qui tendent à se produire en Europe n'ont pas été sans apporter quelques modifications à son attitude générale. En ce qui touche la Triple alliance, on put croire un moment, après la chute du cabinet Crispi, le 31 janvier, que son avenir était quelque peu incertain ; le ministère italien était tombé pour avoir imposé au pays, par une vaine ambition internationale, des sacrifices au-dessus de ses forces ; il était admissible que le successeur de M. Crispi, le marquis di Rudini, hésiterait à se lancer dans des aventures semblables et que, pour faire certaines économies sur le budget de la guerre, il laisserait se relâcher peu à peu quelques-uns des liens qui l'attachaient à la grande puissance militaire du Centre : il annonçait d'ailleurs, en prenant le pouvoir, le vif désir de rétablir avec la France les relations courtoises qu'avait eues l'Italie avec elle avant l'avènement de M. Crispi. Mais ces pré-

visions ne se réalisèrent pas : dès le mois de mai, dit-on, la **Triple alliance** était renouvelée, et cela bien avant son échéance; on a prétendu que certains articles des traités primitifs avaient été gravement modifiés; mais aucune communication officielle n'a confirmé ces informations de la presse anglaise. Il n'y a aucun incident à signaler depuis lors dans les relations politiques des trois puissances, si ce n'est une assez vive campagne dans la presse allemande (mai), à l'occasion de la publication d'une brochure intitulée *Libres paroles*, où les défauts de l'armée austro-hongroise étaient très vivement pris à parti : la diplomatie de la Triple alliance était tout occupée de questions économiques.

Nous avions dit, l'an dernier, que des négociations avaient été ouvertes dans l'automne de 1890, à Vienne, entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, pour la conclusion d'un **traité de commerce**; mais des obstacles de toute nature semblaient s'opposer au succès de ces pourparlers. Sans doute les souverains et leurs ministres souhaitaient fort qu'à la véritable guerre économique qui existait depuis plusieurs années entre les pays succédassent de bons rapports et que l'alliance politique fût doublée également d'une alliance économique; ils voyaient aussi la France s'apprêter à fermer son marché à l'industrie étrangère, la Russie clore de plus en plus ses frontières et les États-Unis appliquer strictement le bill Mac-Kinley et s'effrayaient des résultats que pourraient avoir sur la prospérité des industries allemandes et austro-hongroises toutes les barrières ainsi élevées. Seulement, il paraissait impossible de concilier les prétentions diverses et de satisfaire à la fois, d'une part les industriels allemands qui réclamaient l'abaissement des droits sur les objets fabriqués à la frontière d'Autriche-Hongrie, d'autre part les industriels autrichiens qui s'y refusaient et les agriculteurs hongrois qui demandaient à l'Allemagne d'abaisser ses droits sur les blés, à la grande colère des grands propriétaires allemands. Aussi la négociation sembla-

t-elle bien souvent désespérée et sur le point d'être rompue; après mille peines, elle aboutit pourtant, et le traité de commerce était conclu le 29 avril. Quelque temps après, on offrait à l'Italie d'entrer dans la ligue douanière; les plénipotentiaires allemands et austro-hongrois se réunissaient vers la mi-août aux commissaires italiens à Munich; les pourparlers étaient encore plus laborieux, car les Italiens tenaient ferme sur l'article des vins, où l'Allemagne n'était pas trop disposée à faire des concessions; elle s'y décida pourtant, et le 9 novembre dans le grand discours qu'il tint à Milan, le marquis di Rudini pouvait annoncer que les conventions étaient signées. Mais ce n'était là qu'une partie de l'œuvre qu'on prétendait accomplir à Berlin; tandis que l'Autriche-Hongrie s'occupait, dit-on, de faire entrer les États balkaniques dans la ligue de l'Europe centrale, l'Allemagne négociait avec la Suisse et la Belgique, et malgré les protestations des industriels d'Alsace particulièrement, elle s'entendait avec ces deux États. Tous les traités devaient entrer en vigueur le 1er février 1892 et durer jusqu'au 31 décembre 1903.

Le bruit avait couru un moment dans la presse que des tentatives faites auprès de la **Russie** pour l'amener à entr'ouvrir sa frontière avaient réussi; il n'en était rien d'ailleurs et le tsar n'avait pas modifié à l'égard de l'Allemagne l'attitude qu'il observe depuis le début du règne de Guillaume II. On peut même dire que la froideur s'est encore accentuée; en effet, quand vers la fin de l'été, Alexandre III quitta Copenhague pour se rendre en Crimée, les journaux allemands eurent beau annoncer que les deux souverains allaient se rencontrer, puisque le tsar passerait par l'Allemagne; il la traversa sans doute et s'arrêta bien une heure en gare à Berlin (25 septembre), mais incognito et sans voir aucun personnage officiel. Une visite que fit à Berlin quelques semaines après (24 novembre), M. de Giers, au retour d'un voyage dans l'Europe occidentale, n'atténua que fort peu l'impression produite par la conduite du tsar :

longtemps avant déjà, lorsqu'au printemps il avait été question de lancer un emprunt russe en Allemagne, la presse avait été jusqu'à accuser de haute trahison les banquiers qui devaient, dit-on, s'en charger; ce nouvel incident aggrava toutes les anciennes querelles, d'autant qu'il avait lieu deux mois à peine après la réception grandiose faite à Cronstadt à l'escadre de l'amiral Gervais et quand l'entente de la Russie avec la France était un fait patent pour l'Europe entière.

Quant aux rapports de l'Allemagne avec la **France**, ils subirent d'assez graves vicissitudes. Depuis la chute du prince de Bismarck, ils s'étaient très sensiblement améliorés et tout faisait croire que cette heureuse détente allait durer; l'Empereur saisissait chaque occasion de marquer sa bonne volonté : c'est ainsi qu'à la mort du peintre Meissonier, il adressa à l'Institut de France une dépêche de condoléances des plus flatteuses, bien faite, pensait-il, pour se concilier l'opinion publique à Paris; puis, quand il fut question d'organiser un Salon à Berlin, les peintres allemands invitèrent les artistes français à y exposer, leur promettant une place d'honneur; peu de jours après, le statthalter d'Alsace-Lorraine annonçait officiellement que des adoucissements notables allaient être apportés au régime des passeports à la frontière; enfin, le 18 février au soir, l'impératrice Frédéric, mère de Guillaume II, arrivait à Paris : jamais, depuis vingt ans, la situation ne paraissait avoir été si favorable. Mais il semble que l'on avait été trop vite en besogne. Quelques journaux de Paris, tels que l'*Intransigeant* et l'*Autorité*, dès qu'il eut été question de l'adhésion des peintres français à l'exposition de Berlin, partirent en guerre, et sous prétexte de patriotisme, reprirent contre l'Allemagne une campagne qu'ils avaient abandonnée pendant quelque temps; ce fut bien pis, quand l'impératrice Frédéric fut à Paris; le moyen était trop bon d'être désagréable au gouvernement : les clameurs continuèrent de plus belle; M. Déroulède se mit avec M. Laur, à la tête des débris

de la *Ligue des Patriotes*, déclarant au monde qu'ils allaient donner une leçon à l' « Allemande » et l'on put croire à une véritable manifestation de l'opinion publique, tant les boulangistes et autres braillards se démenèrent. Sur ces entrefaites, les peintres, pris de peur, décidèrent de ne pas aller à Berlin : ce fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase; le jour même, 26 février, la *Gazette de Cologne* publiait un article d'une violence inouïe contre la France et, bien que l'impératrice Frédéric, qui d'ailleurs manqua peut-être de tact à plusieurs reprises, reçût partout un accueil parfaitement correct et ne se fît pas faute de s'avouer très satisfaite de son séjour, on crut, à l'irritation non dissimulée de l'Empereur, que la guerre était imminente. La souveraine quitta Paris dans la matinée du 27, et deux jours après, aucun journal français ne parlait plus de l'affaire, dont l'agitation n'avait été qu'à la surface.

Seulement c'est l'Alsace-Lorraine qui porta la peine des hauts faits de MM. Déroulède et de Cassagnac ; il ne pouvait plus être question, au lendemain de ces incidents, des adoucissements promis dans le régime des passeports, et en effet, dès le 27, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonçait que les précédents arrêtés sur la matière continueraient d'être appliqués dans toute leur rigueur. Heureusement la modération du gouvernement français, habilement secondé durant cette période difficile par son ambassadeur à Berlin, M. Herbette,permit un prompt rétablissement des relations correctes : bien que les élections municipales en Alsace-Lorraine (juillet) eussent donné dans plusieurs endroits des résultats qui n'étaient pas faits pour plaire au statthalter, puisque, à Metz notamment, la majorité dans l'Assemblée passa des mains des immigrés à celles des indigènes, l'Empereur put consentir, par un décret du 21 septembre, à l'abolition de l'obligation du passeport, sauf pour certaines catégories de personnes, notamment les militaires en activité de service et les émigrés dénationalisés. A quelques jours de là un évé-

nement plus important encore faillit se produire, lorsque M. Bonghi, président du Congrès interparlementaire qui se réunissait à Rome au mois d'octobre, accepta d'y laisser discuter la question d'Alsace-Lorraine ; c'est la première fois que ce grave différend aurait été présenté à des hommes d'État européens réunis; mais des influences officielles pesèrent sur le Congrès et cet article de l'ordre du jour fut écarté. Au reste, il n'y a guère, jusqu'à la fin de l'année, de difficulté à signaler entre la France et l'Allemagne ; à un discours enflammé de M. Jules Ferry, prononcé à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer de Bussang, et que les journaux allemands avaient très vivement relevé, le gouvernement impérial répondit par l'expulsion d'un grand industriel d'Alsace, M. Gros (novembre); quant au toast que l'Empereur porta à Erfurt, le 11 septembre, et où, excité par les souvenirs d'Iéna, il traita Napoléon de « parvenu corse », il ne pouvait donner et ne donna lieu qu'à des querelles de presse. Malgré les interviews que le prince de Bismarck n'avait cessé de prodiguer à Friedrichsruhe et les articles violents des *Hamburger Nachrichten*, qui préconisaient le système de la « muraille de Chine » à élever entre la France et le monde civilisé, le rapprochement de la République et de la Russie, quelques sentiments qu'il pût d'ailleurs exciter à Berlin, ne donna lieu à aucun commentaire officiel défavorable : le 27 septembre, le chancelier de Caprivi prononçait à Osnabrück un discours tout à fait pacifique; deux mois après, le 27 novembre, il tenait le même langage au Reichstag, et Guillaume II lui-même, dans une harangue qu'il tenait à Mersebourg, se déclarait grand partisan de la paix.

Les visites souveraines que l'Empereur reçut à Berlin ne paraissent avoir eu aucune conséquence politique : le roi et la reine de Danemark y passèrent le 29 novembre, sans qu'il fût vraisemblablement question d'affaires avec la cour d'Allemagne, et l'on peut croire que tout le bruit qui se répandit de l'entrée de

la Roumanie dans la Triple alliance, à la suite d'une visite du roi Carol, à la fin d'octobre, n'a aucun fondement. Les voyages que fit Guillaume II, devaient au contraire, semble-t-il, avoir dans sa pensée une grande importance internationale; nous ne parlons pas de sa navigation habituelle sur les côtes de Norvège (15 juillet au 8 août), durant laquelle il ne vit aucun personnage marquant des États scandinaves, et ne descendit même pas à terre, pour ainsi dire, retenu à son bord par une chute qu'il avait faite sur le pont du *Hohenzollern;* mais ce n'est pas seulement pour obéir à son goût pour les déplacements qu'il se rendit en Hollande et à Londres. La cour des Pays-Bas était une des seules que Guillaume II n'eût pas visitées depuis son avènement; il décida de s'y arrêter, en se rendant en Angleterre, et en effet pendant quatre jours, du 1er au 5 juillet, il fut l'hôte de la régente, à la Haye, à Amsterdam et à Rotterdam. Le monde officiel lui fit, comme il convenait, un très courtois accueil, mais il ne paraît pas que celui qu'il reçut du peuple hollandais ait été pour répondre absolument à ses désirs; les Hollandais, naturellement froids, le furent plus encore que de coutume en présence du chef du grand empire voisin, et une partie de la presse laissa entendre que si le cabinet n'avait pas été démissionnaire à ce moment pour des raisons d'ordre intérieur, cette visite où les deux ministres des affaires étrangères crurent devoir se réunir à diverses reprises en des conférences intimes, aurait pu lui coûter le pouvoir. Il est bien certain d'ailleurs qu'aucune décision politique n'a été prise durant ces quelques jours. Quant au séjour que l'Empereur fit en Angleterre (4-15 juillet), il put le remplir de satisfaction. Guillaume II avait souvent visité sa grand'mère, la reine Victoria, dans ses résidences d'été, mais jamais il n'avait été reçu officiellement à Londres; cette fois, c'est Londres qui était le but de son voyage et tout le reste de sa visite s'effaça devant la grandeur de la réception que lui fit la Cité; il ne faut pas oublier pourtant que

lord Salisbury donna l'hospitalité au souverain au château de Hattfield et qu'ils eurent ensemble dans cette résidence de longs entretiens; au reste, quelques comptes rendus détaillés et prétendus exacts qu'en aient publié les journaux, il faut avouer que personne ne sait ce qui se passa entre eux ni si l'entrevue a eu une importance politique quelconque.

Questions sociales. — L'année 1890 avait été remplie par la discussion de questions sociales. C'est elle qui avait vu s'accomplir dans l'esprit de l'Empereur cette étrange tranformation qui l'amena à renoncer à l'égard des socialistes au système de répression à outrance du prince de Bismarck, pour lutter avec eux sur un autre terrain et tenter de leur arracher les ouvriers à force de bienfaits et de concessions ; la publication des rescrits impériaux du 5 février, et la convocation du Conseil d'État prussien pour l'étude d'un projet de loi sur la protection des travailleurs avaient marqué les débuts de l'ère nouvelle. Mais on se souvient qu'après un premier moment d'enthousiasme, le beau feu provoqué par ces mesures aussi bien dans une partie des classes ouvrières que dans la bourgeoisie, était tombé peu à peu ; le Reichstag ne s'était décidé qu'avec mauvaise humeur à discuter à fond ces questions ardues, tandis que la presse s'escrimait contre chacune des concessions proposées, et les ouvriers, déçus dans les espérances qu'ils avaient pu fonder, étaient retournés de plus belle au socialisme, s'ils avaient jamais songé à le quitter.

Aussi l'année 1891 s'ouvrait mal ; quand le 23 janvier la Commission nommée par le Reichstag pour étudier la loi ouvrière déposa son rapport, chacun était déjà à même dans l'Assemblée de sentir que le grand but que l'on avait prétendu atteindre était manqué et que tout ce que l'on allait faire, serait pour l'acquit de sa conscience, et sans effet sur la masse des travailleurs. On se mit donc à l'ouvrage sans foi et sans ardeur. Le parti catholique seul, qui avait joué le principal rôle dans la

Commission, apporta dans la discussion publique quelque chose de cet enthousiasme qui avait accueilli le projet de loi à son origine : aidé des progressistes, il s'efforça d'élargir le plus possible les dispositions favorables aux ouvriers, tandis que les nationaux-libéraux et les conservateurs s'effrayaient des moindres innovations ; ce fut d'ailleurs la force d'inertie que ces derniers employèrent le plus volontiers, et leurs abstentions furent si fréquentes que, le 7 avril, après deux mois à peine de travail, le *Reichsanzeiger* dut les rappeler officiellement au nom de l'Empereur à leur devoir de députés : les députés socialistes en effet, continuant leur politique de raillerie systématique à l'égard de la « bonne volonté » de la bourgeoisie, se donnaient un malin plaisir de faire constater presque chaque jour par un appel nominal que la Chambre n'était pas en nombre pour discuter les affaires qui touchaient le plus profondément le peuple. Ce n'est qu'après cinq mois d'interminables débats, que l'ensemble de la loi fut enfin voté. Il va sans dire que tout l'effet en était émoussé bien longtemps à l'avance et que personne ne s'aperçut de sa promulgation : on peut croire que sa mise en vigueur le 1er janvier 1892 ne sera pas une date bien importante dans l'histoire de la lutte du gouvernement impérial contre le socialisme.

Quelque manifeste que fût l'avortement de la politique des rescrits, Guillaume II ne continua pas moins à y demeurer fidèle et l'on ne peut citer de lui aucun acte qui dénote l'intention de revenir au système répressif ; il y eut bien, de temps à autre, certaines arrestations de socialistes compromis dans l'anarchie, certaines dissolutions de réunions par trop bruyantes ; mais malgré les doléances de la presse ultra-conservatrice, qui prévoit la ruine à brève échéance de la société moderne, si elle ne se défend pas, et malgré les insinuations des socialistes qui accusent le gouvernement de chercher un prétexte de remettre en vigueur la législation de 1878, abolie le 1er octobre 1890, rien n'a

changé depuis l'année dernière. On peut croire pourtant que l'Empereur est quelque peu aigri de son insuccès, par quelques paroles qui lui sont échappées, et il n'est pas certain qu'il n'envisage pas le problème d'une nouvelle lutte, fût-ce à main armée, contre les doctrines subversives; en passant en revue pour la première fois les recrues de sa garde, il leur disait dans une harangue demeurée célèbre : « Vous êtes à moi; si je vous ordonne de tirer sur vos compatriotes, sur vos propres parents, vous devez m'obéir, » etc. Et le chancelier de Caprivi se livrait à une hypothèse de même nature, quand, lors de la discussion du budget de la guerre, il demandait au Reichstag de fortifier les cadres de sous-officiers, qui ont besoin en certaines circonstances, disait-il, et notamment dans la guerre des rues, d'être singulièrement sûrs et énergiques.

Quant aux socialistes, leur attitude n'a pas varié. On s'était plu à prédire que cette extraordinaire union qui avait fait la force principale du parti tant qu'il avait été persécuté, ne survivrait pas à sa rentrée dans le droit commun, et qu'on allait le voir s'affaiblir dans des querelles sans fin, comme le socialisme français : sans doute les « jeunes socialistes », qui avaient fait leurs premières armes au congrès de Halle-sur-Saale de 1890, continuèrent leur opposition aux chefs du parti, vieillis et embourgeoisés à leur gré, et opérèrent même une scission, publiant un manifeste (2 novembre) et se réunissant en Constituante de réorganisation; sans doute aussi il s'éleva entre les chefs mêmes certaines divergences de vues, qui ne furent pas sans amener parfois quelques aigreurs : ainsi, au mois de février, la publication par M. Engels de documents sur Lassalle et Marx réveilla des dissentiments qui paraissaient éteints entre les anciens partisans de l'un et de l'autre de ces fondateurs du socialisme allemand et ce furent à cette occasion, durant plusieurs semaines, dans les journaux socialistes, des polémiques assez peu édifiantes; de même à la suite

d'un discours que prononça au mois de juillet le député de Munich, M. de Vollmar, et où il avait cru devoir démontrer que le patriotisme et l'obéissance aux lois n'étaient pas incompatibles avec la pure doctrine, il y eut un véritable *tolle* et l'on put croire un moment qu'une sorte d'aile droite opportuniste allait se créer dans le socialisme. Mais, en réalité, ces incidents, pour bruyants qu'ils furent, doivent être tenus comme à peu près négligeables et il paraît bien que le socialisme n'a rien perdu de sa solidité.

Son activité n'a pas été moins efficace. Nous avons déjà laissé entrevoir quelle position il prit au Reichstag pendant la discussion des lois ouvrières : ses chefs, qui n'avaient pas laissé que d'éprouver une certaine inquiétude lors de la publication des rescrits impériaux de 1890, n'avaient pas tardé à s'apercevoir que leur suprématie sur le parti ouvrier ne courait aucun danger, et dès lors, après avoir présenté pour la forme, un contre-projet au projet de loi émané du Conseil d'État, leur tactique fut toute de bien démontrer au peuple l'impuissance du Reichstag; l'on peut croire qu'ils y réussirent en partie. Leur rôle dans l'Assemblée avait été tout négatif; dans le pays, il en fut autrement.

Il va sans dire qu'ils continuèrent leur active propagande dans les grands centres, au moyen des réunions publiques, des *Vereine*, des journaux, etc...; ils développèrent particulièrement l'institution des écoles socialistes et s'occupèrent de l'organisation des associations ouvrières, qui sont destinées sans doute à jouer un grand rôle dans le parti. Les grèves qui se produisirent furent subventionnées le plus largement possible, celle des ouvriers du tabac à Hambourg, celle des mineurs de Westphalie (avril), surtout celle des typographes (octobre). Le résultat de toute l'activité déployée ne se fit pas attendre : aux élections au Landtag de Saxe, onze socialistes entrèrent dans l'assemblée (octobre), et ils forcèrent pour la première fois les portes du Landtag badois. Au reste, leur action fut

considérablement aidée par certains scandales qui éclatèrent dans la grande industrie, auxquels ils surent donner un retentissement considérable et qui contribuèrent sans doute à leurs progrès, nous voulons parler notamment de l'affaire des aciéries de Bochum, dont le directeur, M. Baare, fut accusé d'avoir impunément, durant des années, falsifié les poinçons de contrôle des rails qu'il fournissait à l'État. Le seul point sur lequel le socialisme éprouva un échec, fut sa propagande dans les campagnes; il avait été décidé au congrès de Halle que c'était vers elles que se porterait surtout l'attention du comité directeur et qu'il aurait à étudier les moyens de faire pénétrer la bonne doctrine jusque chez les paysans; mais il semble que ceux-ci soient jusqu'ici demeurés rebelles à toutes les sollicitations; un des systèmes même qui avait paru d'abord réussir, la propagande par la pénétration dans les associations d'anciens militaires, échoua, grâce à l'active surveillance des gouvernements qui se hâtèrent de dissoudre toutes celles de ces sociétés où le socialisme prenait racine, et l'on dut reconnaître au **Congrès d'Erfurt** que rien n'avait été fait de ce côté.

Ce Congrès s'ouvrit le 14 octobre; sa mission était de discuter et de voter le programme qui devait remplacer pour le parti les programmes vieillis de Gotha et de Wyden. L'organe officiel, le *Vorwaerts*, publia dès le 5 juillet le projet du comité, qui fut l'objet des plus amples commentaires dans toute la presse socialiste; seulement — la question était-elle épuisée au moment de l'ouverture des séances? — il se trouva qu'on s'occupa de toute autre chose à Erfurt que de ce programme. La plus grande partie des séances fut employée aux comptes rendus des membres du comité, documents d'un intérêt tout particulier d'ailleurs, et surtout aux démêlés avec les jeunes socialistes, les « Berlinois », les Werner, les Wildberger et autres; le calme ne se rétablit qu'après leur expulsion solennelle; mais à ce moment la clôture approchait : on n'eut que

le temps de voter sans discussion un projet de programme, émané des socialistes wurtembergeois et qui avait du reste la plus grande ressemblance avec celui du comité, qui s'y rallia. En voici le résumé :

Suffrage universel sans distinction de sexe.

Réforme de la loi électorale.

Répartition plus juste des circonscriptions électorales, en attendant l'adoption de la représentation proportionnelle.

Législature de deux ans; fixation du scrutin au dimanche; indemnités aux députés; droits politiques retirés seulement aux personnes sous tutelle.

Législation directe par le peuple.

Gouvernement direct par le peuple dans l'empire, la province, la commune.

Élection directe de toutes les autorités par le suffrage universel.

Vote annuel des impôts.

Remplacement des armées permanentes par la garde nationale.

Décision de la paix et de la guerre réservée au peuple.

Conflits internationaux résolus par l'arbitrage.

Abrogation des lois entravant la liberté de la presse et la liberté d'association.

Réhabilitation de la femme; rétablissement de la femme dans une situation égale à celle de l'homme.

La religion est une affaire privée; suppression du budget des cultes.

Laïcisation; école obligatoire gratuite.

Justice rendue gratuitement par des juges élus par le peuple; suppression de la peine capitale; indemnités aux personnes condamnées injustement.

Assistance médicale, accouchements, inhumations gratuits.

Impôts progressifs sur le revenu; impôts sur le capital, avec déclaration personnelle obligatoire; impôts progressifs sur les successions, selon le degré de parenté.

Suppression de tous les impôts indirects, des droits de douane et d'autres droits frappant les intérêts généraux des masses.

Lois protégeant les ouvriers : la journée de travail de huit heures.

Défense d'employer les enfants avant quatorze ans : restriction du travail de nuit; repos de trente-six heures par semaine.

Mesure de surveillance ainsi que d'hygiène dans les fabriques; mesures protégeant les ouvriers de campagnes et les domestiques à gage.

Sauvegarde du droit de coalition.

Monopolisation de toutes les assurances ouvrières de l'État, sous le contrôle de délégués ouvriers.

Il faut noter que le caractère international du socialisme s'accentua singulièrement cette année, conformément aux vœux de Karl Marx. Les socialistes allemands s'occupèrent activement de l'institution du secrétariat international des travailleurs, destinés à rallier entre elles les questions du socialisme cosmopolite. S'il n'y eut que peu d'étrangers à Erfurt, ces Allemands se firent représenter dans tous les congrès ouvriers qui se tinrent à l'étranger; M. Bebel assista en avril au Congrès de Paris et il était encore en août à celui de Bruxelles, où l'Allemagne comptait quarante-huit délégués. Dans l'une et l'autre réunion, les Allemands se montrèrent très hostiles aux solutions violentes que certaines nationalités voulaient faire prévaloir, notamment au vote d'une grève générale; M. Bebel s'éleva avec force contre ce procédé, déclarant que le parti n'était pas préparé à soutenir une semblable lutte et qu'il y serait assurément vaincu; ses opinions l'emportèrent chaque fois. Les socialistes allemands mirent au reste en pratique chez eux les conseils de calme qu'ils donnèrent à leurs frères étrangers et pas une fois ils n'occasionnèrent de troubles; le 1er mai, qui fut même presque partout célébré le dimanche suivant, se passa sans incident et nulle part à peu près la police n'eut à intervenir.

Le Reichstag; le Landtag de Prusse; les partis. — L'une des principales lois qu'ait élaborées le Reichstag fut, nous l'avons déjà dit, la loi protectrice des ouvriers; mais ce ne fut pas la seule des grandes LOIS ÉCONOMIQUES votées par l'Empire; il y faut ajouter d'abord celle sur le régime des sucres et surtout le vote des traités de commerce. Le Reichstag avait eu à s'occuper à plusieurs reprises de questions de tarifs; dès le mois de janvier les progressistes et les socialistes, par l'organe de MM. Richter et Auer, s'étaient entendus pour réclamer un abaissement des droits sur les blés, mais l'Assemblée, par 210 voix contre 106, avait repoussé leur proposition; le 27 mai, ils étaient revenus à la charge; le chancelier avait refusé net tout changement,

déclarant que les négociations commerciales pendantes avec l'Autriche empêchaient absolument le gouvernement de modifier ses tarifs et il n'avait même pas consenti à soumettre au Parlement les pièces d'une enquête administrative faite sur ce sujet; on put croire, lorsque parut au commencement d'août l'oukase russe interdisant l'exportation du seigle, que le gouvernement devrait être forcé de revenir sur sa résolution ; la presse libérale et socialiste mena une très vive campagne, en l'absence du Reichstag, et il y eut même dans quelques villages des émeutes provoquées par la cherté des grains ; le 15 août, le conseil des ministres se réunit, mais après une longue délibération, il reconnut encore qu'il n'y avait pas lieu d'abaisser les droits d'entrée et il se borna à réduire les tarifs de transports par chemin de fer. Le gouvernement prit une mesure plus libérale en ce qui concerne l'introduction des porcs d'Amérique : le 23 janvier, il avait refusé à M. Barth de lever l'interdiction; mais, devant les menaces des États-Unis, qui ne parlaient de rien moins que d'user envers les produits allemands des armes que le bill Mac-Kinley mettait aux mains du président, on leva l'interdiction, en établissant un système de certificats.

La plus grande partie du mois de décembre fut employée par le Reichstag à discuter les traités de commerce avec l'Autriche-Hongrie, l'Italie et la Belgique; ils lui furent soumis le 7 et la discussion s'ouvrit le 10, par un discours de M. de Caprivi ; le chancelier en exposa l'économie générale, et passa en revue tous les arguments qui militaient en faveur du vote immédiat. Les conservateurs lui répliquèrent avec une grande vivacité: le traité avec l'Autriche-Hongrie abaissait sensiblement les droits d'entrée sur les céréales à la frontière allemande, en échange d'un abaissement sur les droits que payaient les produits fabriqués allemands à la frontière austro-hongroise; mais les conservateurs, grands propriétaires pour la plupart et représentants de districts agricoles, ne se souciaient guère de cet avantage

et ne voyaient que la perte qu'ils allaient subir eux-mêmes; la presse conservatrice avait accueilli avec colère la publication des traités; l'organe du prince de Bismarck, les *Hamburger Nachrichten*, et la *Gazette de la Croix* avaient entamé une campagne violente. En même temps les viticulteurs de l'Allemagne occidentale, que les abaissements de droits consentis à l'Italie sur les vins n'avaient pas manqué d'irriter, prenaient parti contre le gouvernement. Tous ces efforts ne servirent de rien : dès le 12 décembre, le traité avec l'Autriche-Hongrie était voté en première lecture, le 18, son adoptation était définitive et le vote des autres traités suivait de près. L'empereur, le jour même, marquait publiquement à M. de Caprivi toute sa gratitude des efforts considérables qu'il avait faits pour mener à bien cette grande œuvre économique et lui conférait le titre de comte.

Le Landtag de Prusse travailla, lui aussi, à diverses lois administratives et économiques d'une importance capitale ; la Chambre des députés votait le 24 avril et les seigneurs le 13 juin, une réforme de l'administration communale des provinces orientales de la monarchie, réforme attendue depuis longtemps; et dès le mois de février, la première de ces Assemblées étudiait en seconde lecture une loi réorganisant le système d'impôt sur le revenu, qu'elle votait définitivement le 11 mars. Mais, contre son usage, la Chambre des seigneurs refusa de ratifier purement et simplement le vote des députés; celle-ci avait établi un impôt de 4 p. 100 sur les revenus au-dessus de 100,000 marks, les seigneurs le réduisirent à 3 p. 100. Il y eut conflit; les députés maintinrent leur opinion, et les seigneurs durent, le 12 mai, revenir sur leur premier vote, ce qui termina un incident qui avait donné lieu à de vives polémiques et que les organes socialistes n'avaient pas manqué d'exploiter.

Pour obtenir le vote de toutes ces lois, bien que la plupart d'entre elles n'eussent pas un caractère véritable-

ment politique, le gouvernement avait dû entreprendre diverses négociations avec LES PARTIS. La situation de ceux-ci ne s'est du reste pas sensiblement modifiée cette année. Dès avant les élections de 1890, on se souvient que le cartel entre les nationaux-libéraux et les conservateurs, qui avait permis si longtemps au prince de Bismarck d'avoir une majorité, avait été rompu, et les anciens alliés ne se sont pas rapprochés depuis; les conservateurs n'ont plus guère de raison d'ailleurs de rechercher les nationaux-libéraux, sortis bien affaiblis des élections, et qui ne se sont pas ressaisis malgré le congrès qu'a tenu solennellement le parti le 31 mai, car il semble de plus en plus que l'Empereur soit disposé à recommander à ses ministres de s'appuyer plutôt sur une sorte de nouveau cartel entre les conservateurs et les catholiques. Sans doute, aucun pas bien marqué n'a été fait dans ce sens et nous sommes encore loin de voir les nationaux-libéraux rejoindre dans la minorité les progressistes et les socialistes, leurs anciens adversaires; mais on sait les sympathies de Guillaume II pour le parti conservateur, malgré les querelles qu'il a pu avoir jadis avec leur organe, la *Gazette de la Croix*, et les avances qu'il a faites au Centre catholique sont très significatives; c'est le seul parti d'ailleurs qui soit assez fort numériquement pour pouvoir, allié aux conservateurs, constituer une majorité parlementaire. Dans l'entourage de l'Empereur, on ne se cache pas pour dire même qu'une majorité composée des piétistes protestants, comme le sont en général les conservateurs, et des catholiques militants, paraîtrait suffisamment homogène au souverain, qui déteste surtout la libre pensée et que toutes les coquetteries qu'il a eues avec le Centre avaient pour but le succès d'une telle combinaison dans l'avenir.

Les deux principales questions que les catholiques exigent de voir régler avant de se prêter à n'importe quelle combinaison durable, sont celles des *Sperrgelder* et de la réforme de l'enseignement primaire. On con-

naît l'affaire des *Sperrgelder :* c'est la restitution réclamée par les catholiques des traitements confisqués aux ecclésiastiques pendant la période du Kulturkampf. Jamais le prince de Bismarck n'avait voulu s'y prêter, dès l'année dernière, M. de Caprivi déposa au Landtag un projet de loi aux termes duquel l'État devait rendre les intérêts des sommes confisquées ; mais cette concession ne suffit pas au Centre et M. Windthorst fit repousser le projet ; il continua d'ailleurs les négociations sur ce sujet et dès le 20 janvier, le ministre des cultes, M. de Gossler, dut demander à l'Assemblée la restitution du capital, qui se montait à environ 16 millions de marks. La discussion fut assez vive ; enfin, le 15 juin, la loi était adoptée, telle ou à peu près, que le Centre la désirait. Sur la question scolaire, il n'a pas encore eu gain de cause, mais on sait que le successeur de M. de Gossler prépare un projet de réforme de l'enseignement primaire, qui, selon le vœu des catholiques, instituera l'école confessionnelle. Plusieurs autres affaires sont pendantes : celle du rappel de l'ordre des Rédemptoristes, dont le Conseil fédéral est saisi par le plénipotentiaire bavarois, et qui paraît devoir obtenir une solution favorable ; il semble, au contraire, que le Bundesrath doive se montrer hostile au rappel des Jésuites, que l'Empereur a déclaré ne jamais consentir à sanctionner. Les divers succès remportés par le Centre et que M. Windthorst avait si laborieusement préparés, le chef du parti catholique n'en put pas jouir : le 17 janvier, il célébrait le quatre-vingtième anniversaire de sa naissance et le président du Reichstag le félicitait officiellement au nom de tous les partis ; le 14 mars, il mourait ; il fut inhumé en grande pompe à Hanovre. C'était une grosse question que celle de sa succession et beaucoup de noms furent mis en avant ; on s'en occupa beaucoup dans la presse et au congrès catholique qui s'ouvrit à Dantzig le 30 août ; mais aucune résolution ne fut prise. Un autre succès pour le catholicisme allemand fut l'exposition de la Sainte Tunique

de Trèves, à laquelle plusieurs centaines de mille fidèles allèrent rendre hommage (août) : il ne faut pas oublier non plus les élections au Landtag badois, qui furent un triomphe pour le Centre.

Le gouvernement, si favorable aux catholiques, témoigna également d'une remarquable bienveillance à l'égard des POLONAIS, qui ne sont, en réalité, qu'une fraction dissidente du parti, et qu'il s'efforça de se concilier. Ils s'étaient plaints bien souvent de l'interdiction de séjour qu'avait décrétée le prince de Bismarck contre les ouvriers agricoles de la Pologne russe qui venaient travailler dans les provinces prussiennes et leur étaient à certains moments absolument indispensables : M. de Caprivi, dès le mois de janvier, consentit à lever temporairement cette interdiction ; il fit plus, il permit, au mois d'avril, que l'enseignement privé fût donné en polonais aux enfants des provinces polonaises et admit que, quand il serait nécessaire, le catéchisme leur fût enseigné dans leur langue maternelle, ce qui était l'un des principaux *desiderata* qu'avait exprimés, au nom des députés polonais, M. de Czarlinski au Reichstag, le 16 mars. Enfin le 31 octobre, était résolue la question si longtemps pendante de la succession de Mgr Dinder au siège archiépiscopal de Posen, et elle l'était dans un sens favorable aux Polonais : Mgr de Stablewski, un Polonais, était nommé, malgré l'ardente opposition de l'élément allemand. Les guelfes furent moins heureux que les Polonais ; il ne fut pas question de leur accorder aucune satisfaction, bien que l'on ait parlé beaucoup d'eux et du « fonds guelfe » au Reichstag : en effet, pendant tous les mois de mars et d'avril, l'organe progressiste, la *Freisinnige Zeitung*, ne cessa de chercher querelle au gouvernement au sujet de l'emploi des intérêts des sommes confisquées au duc de Cumberland ou « fonds des reptiles » ; elle insinua que plusieurs ministres avaient émargé et notamment M. de Bœtticher, à qui on aurait permis de prélever 600,000 marks pour payer certaines dettes criardes. Ces accusations furent por-

tées à la tribune du Reichstag et démenties; l'Empereur donna même en ces circonstances des marques particulières de sa sympathie à M. de Bœtticher. Il y avait eu pourtant un assez fort scandale pour que M. de Caprivi dût renouveler (28 avril) sa promesse de donner des explications sur l'emploi du fonds et d'en mieux régler l'usage pour l'avenir.

Les coquetteries du gouvernement pour le Centre et pour les Polonais ne furent pas sans résultats immédiats et le gouvernement obtint leur appui dans plusieurs votes importants, relatifs surtout à la GUERRE et à la MARINE; sans doute, comme ils sont loin encore d'être complètement satisfaits, ils se firent assez fortement tirer l'oreille et ne votèrent qu'une partie des crédits demandés ; mais c'était déjà là un succès appréciable. Le 24 février, le ministre de la marine, l'amiral Hollmann, exposait à la Commission du budget qu'il était urgent que l'Allemagne devînt une puissance navale de premier ordre et en conséquence il demandait des crédits pour la construction de trois cuirassés, d'un croiseur et d'un aviso, en outre de ses crédits ordinaires; la Commission, moins persuadée que l'amiral de la nécessité du développement indéfini des forces maritimes de l'Empire, repoussa la demande. Mais l'Empereur s'intéresse très vivement à la marine, ses nombreux voyages à Kiel et ses discours (11 avril surtout) en font foi; il prit personnellement l'affaire en mains, remercia avec effusion ceux des membres de la Commission qui avaient voté les crédits, entre autres M. de Koscielski, l'un des députés qui se sont rapprochés avec empressement du gouvernement; il s'entremit auprès des autres, des membres du Centre notamment, et leur fit faire sans doute de si avantageuses promesses que, quand la question vint en séance, une partie de l'Assemblée était retournée: M. Windthorst et ses amis consentirent à accorder deux cuirassés sur trois et leurs voix emportèrent le vote (12 mars).

C'est également à une transaction que donna lieu le

vote du budget de la guerre : M. de Caprivi demandait au Reichstag le vote de primes de rengagement pour les sous-officiers, croissant avec leur ancienneté, et il motivait sa demande sur la nécessité d'encadrer solidement par les meilleurs sous-officiers possible une armée à qui,dans des luttes *intérieures* ou extérieures, on pourrait avoir beaucoup à demander (27 février); M. Windthorst intervint encore une fois : il refusa les primes progressives, mais vota, ainsi que tout le Centre qui forme l'appoint de la majorité, des primes simples de 1,000 marks après douze ans de service. Il faut noter encore, en ce qui concerne les crédits militaires, une demande de 110 millions pour la construction de chemins de fer stratégiques et l'amélioration du service des voies existantes au point de vue militaire; même le bruit courut que 180 millions, répartis en huit annuités, seraient nécessaires pour la réfection de l'artillerie.

Un changement considérable a eu lieu dans le haut personnel de l'armée : le 29 janvier, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* annonçait que le comte de Waldersée, chef du grand état-major, quittait ces fonctions pour prendre le commandement du corps d'armée stationné à Altona; il fut remplacé par le comte de Schlieffen, quartier-maître supérieur de l'état-major général. Une des réformes que cet officier étudie entre autres est l'introduction du service de deux ans dans l'armée allemande. L'Empereur avait passé longtemps pour y être très hostile, et les journaux officieux n'avaient pas assez de railleries pour les progressistes qui la réclamaient; mais dès le mois de mars, le général Boguslawski la prônait dans les organes spéciaux et, au mois de septembre, la *Gazette de Cologne* et la *Gazette de l'Allemagne du Nord* en admettaient l'utilité; aussi ne fut-on pas trop étonné dans le public quand on apprit que des essais de service réduit étaient faits sur la garnison de Spandau. L'armée a fait cette année une perte bien grave en la personne du feld-maréchal de Moltke;

depuis plusieurs mois, il ne s'en occupait plus activement et était bien affaibli par l'âge; mais il était encore une grande force morale. Il mourut le 25 avril; le 28, on lui fit des funérailles presque royales.

Les voix des catholiques ont été fort utiles aussi au gouvernement dans toutes les **questions coloniales** qui ont été traitées au Reichstag, car il a eu à subir en ces matières d'assez rudes attaques. La discussion du budget colonial de 1891-1892, dans les premiers jours de février, s'est passée sans encombre, malgré la vivacité avec laquelle il a été combattu par MM. Bamberger et Richter; le 5, le chancelier montait à la tribune pour défendre les crédits demandés et il les obtenait sans trop de peine : l'Afrique du Sud-Ouest seule avait provoqué de très vives critiques; ce budget ne comprenait d'ailleurs aucune innovation très saillante ; pour celui de 1892-1893, au contraire, on annonce qu'on fera rentrer dans les dépenses prévues et contrôlées par le Parlement toutes celles qui ne lui étaient présentées jusqu'ici que sous forme de solde de déficit, ce qui augmentera notablement sa part d'influence sur la direction des colonies. La bataille fut plus vive au commencement de mai : la *Freisinnige Zeitung* avait cru savoir que des emprunts auraient été faits secrètement par le gouvernement pour mener à bien certaines entreprises à Cameroun et elle avait fait contre ces procédés de comptabilité une vigoureuse campagne; l'affaire s'éclaircit, lorsque le gouvernement déclara au Parlement que des travaux publics étaient urgents dans cette colonie et qu'il réclama une somme de 1,425,000 marks pour les entreprendre. M. Richter protesta contre ces demandes de crédits supplémentaires et il fit une violente sortie à ce propos; l'Assemblée ne vota pas moins ce que lui demandait l'office colonial. Le Reichstag eut à s'occuper une fois encore de questions coloniales, lorsque le gouvernement, en exécution des promesses faites à la Conférence de Bruxelles, lui soumit un projet de loi contre la traite (17 novembre); il ne semble pas d'ailleurs

que cette question passionne les autorités allemandes, car le chef de l'office colonial, le D[r] Kayser, se montra dans la discussion de ce projet assez sceptique et il laissa entendre à plusieurs reprises que l'abolition *hic et nunc* de l'esclavage domestique en Afrique lui paraissait bien problématique.

Il ne paraît pas que la diplomatie allemande se soit beaucoup occupée de questions coloniales cette année : il y avait plusieurs points de détail à régler avec l'Angleterre que le traité de 1890 n'avait fait qu'effleurer (situation des Sociétés anglaises sur les territoires allemands du sud-ouest de l'Afrique ; affaire Hœnigsberg, délimitation exacte des possessions des deux pays) ; sans doute les négociations ont continué, mais nous ne sachions pas qu'elles aient abouti. La seule démarche officielle sur laquelle nous soyons renseignés est une communication que le comte de Hatzfeld, ambassadeur à Londres, aurait faite à lord Salisbury, aussitôt qu'on apprit à Berlin qu'Emin-Pacha avait franchi les limites de la sphère d'influence allemande (novembre), pour informer le gouvernement de la reine que l'Allemagne désavouait toute solidarité avec le pacha. Comme toujours, au contraire, l'opinion publique s'est beaucoup occupée de l'Afrique. Les désastres des expéditions de Zelewski et de Gravenreuth, dans l'Afrique orientale et à Cameroun auraient pu décourager les bonnes volontés : il n'en fut rien. Les Sociétés coloniales allemandes se réunirent à Nuremberg en juillet et à Hanovre en novembre, et dans l'un et l'autre congrès, l'enthousiasme fut très vif. Il fut assez actif aussi : l'Empereur avait autorisé, au mois de juin, sur la demande du conseil colonial réuni qui s'occupa des réformes à accomplir dans le système administratif des colonies allemandes, l'émission d'une loterie destinée à subventionner des œuvres « antiesclavagistes » ; il semble que, malgré les critiques passionnées que souleva dans les rangs progressistes et socialistes un tel moyen de se procurer des fonds, elle n'ait pas laissé

que de réussir ; on ne connaît pas les sommes exactes qui ont été encaissées, mais les subsides donnés à différentes entreprises coloniales (elles n'étaient qu'assez vaguement anti esclavagistes, il faut le reconnaître) ont été considérables et permettront sans doute d'avancer singulièrement l'œuvre de la colonisation allemande.

Le **budget** de l'Empire pour 1891-1892 s'élève, en recettes et en dépenses, à 1,107,392,076 marks ; les contributions matriculaires fournissent 316,599,284 marks et les douanes, 314,620,000 marks. Le budget du royaume de Prusse monte à 1,720,834,479 marks.

Le **prince de Bismarck**, du fond de sa retraite de Friedrichsruhe, a continué de tenir l'opinion publique en haleine. S'il n'a plus eu, comme au lendemain de sa chute, de ces interviews retentissantes avec les journalistes, il n'en a pas moins manqué aucune occasion de donner, par le canal de son journal, les *Hamburger Nachrichten*, son opinion sur tous les événements de la politique et il ne s'est pas fait faute de les critiquer. Il aurait pu le faire à la Chambre des seigneurs de Prusse, dont il est membre, voire même du haut de la tribune du Reichstag, où les électeurs de Geestemunde l'envoyèrent siéger le 30 avril (un premier tour de scrutin avait eu lieu le 15 avril, où le prince obtint 7,500 voix, contre M. Schmalfeld, socialiste, qui en eut 3,900 ; M. Adloff, progressiste, qui en eut 2,600, et 3,300 voix données au candidat guelfe, M. Plate ; au scrutin de ballottage, l'ancien chancelier obtint 10,544 voix, et son concurrent socialiste, demeuré seul en ligne, conformément à la loi, en recueillit 5,486), il préféra les moyens indirects, et ne vint jamais occuper son siège.

C'est avec une aigreur extrême que son journal censura la tension des rapports de l'Empire avec la Russie ; il n'aurait jamais fallu, disait-il, se brouiller avec le tsar, car on ne peut qu'amener ainsi un rapprochement de la Russie et de la France, et l'Autriche et l'Italie ne sont, en somme, que des alliés médiocres ; le chancelier n'avait jamais eu en ces puissances qu'une con-

fiance limitée et il avait toujours ménagé avec raison un voisin puissant. De semblables articles, dont on connaissait l'inspirateur, faisaient fort mauvais effet à Rome, et surtout à Vienne; ils étaient encore plus désagréables à Guillaume II; sa politique intérieure et économique n'était d'ailleurs pas ménagée davantage, et personne ne combattit avec plus d'ardeur que les *Hamburger Nachrichten* la réduction des droits sur les blés inscrits dans les nouveaux traités de commerce et en général le retour à un régime de demi-liberté commerciale. L'Empereur, à plusieurs reprises, laissa éclater sa mauvaise humeur contre l'ex-chancelier; c'est avec une certaine ostentation qu'il assista à la pièce le *Nouveau Maître*, de M. de Wildenbruch (2 février), pleine d'allusions à la chute de l'ancien ministre; on interdit à un confident de M. de Bismarck, M. de Poschinger, de continuer ses recherches dans les Archives pour un livre qu'il écrivait à la gloire du prince, et le 4 mai, à Dusseldorff, Guillaume II répondant à un toast du prince de Wied, s'écria : « Un seul est maître du pays, et celui-là, c'est moi : je ne supporterai aucun autre maître à côté de moi. » Ces querelles n'ont pas été sans faire une mauvaise impression sur le public, qui aurait sans doute préféré voir M. de Bismarck retenir son mécontentement; mais il n'en a pas tenu rigueur à l'ancien chancelier : au jour de sa fête, le 1er avril, ce furent de tous les points de l'Allemagne, des télégrammes, des lettres, des cadeaux qui arrivèrent à Friedrichsruhe, et quand le 14 novembre, M. de Bismarck, avec la princesse et le comte Herbert, traversa Berlin, ce fut, sur tout le parcours, d'une gare à l'autre, une longue ovation.

Il ne nous reste plus qu'à mentionner certains faits qui ont eu seulement de lointains rapports avec la politique, mais dont le retentissement a été assez grand pour qu'on ne puisse les omettre. Et c'est d'abord la question de la moralisation de Berlin : certains procès avaient mis en lumière les vices des bas-fonds de la capitale, et l'insuffisance des moyens de répression

mis à la disposition de la police et des magistrats; ces affaires avaient fait grand bruit. L'Empereur crut devoir se mêler lui-même de la question, et le 27 octobre, il adressa au ministre de la justice un rescrit où, après avoir exposé le danger de la situation présente, il le priait de prendre des mesures contre l'envahissement de la prostitution et notamment contre les souteneurs. — Notons encore le grand succès de l'exposition d'électricité de Francfort-sur-le-Mein; ce résultat encouragea les Berlinois dans leur idée de faire dans leur ville une exposition universelle, mais il ne semble pas que le projet soit encore mûr; le 1er décembre, M. de Bœtticher déclara que l'État ne pourrait en aucune façon s'en charger, et que ce devrait être, au point de vue financier, une entreprise particulière; au reste, on n'y songe pas pour avant 1897.

II. — Bavière, Wurtemberg et autres États.

Comme de coutume, Guillaume II a fait plusieurs voyages dans l'Empire; au commencement de mai, il visitait les pays rhénans, et au mois de septembre il se rendait en Bavière, d'où il revenait par les duchés de Saxe; partout il fut chaleureusement accueilli; mais on ne saurait dire que ces tournées aient eu une grande importance politique; il s'agissait surtout, notamment dans celles d'automne, de revues à faire passer aux corps d'armées.

Il n'est pas nécessaire d'insister beaucoup cette année sur la question du *particularisme;* nous l'avons exposée en 1890 et la situation n'a guère changé. Comme l'an dernier, on s'est bien aperçu, lorsque au mois de décembre il fut question de porter au Reichstag les doléances des États du Sud contre les mauvais traitements dont les soldats de leurs contingents sont victimes du fait d'officiers venus du Nord, combien l'antagonisme était encore vif; il suffit qu'une commission s'en occupât pour que

toute la presse partît en guerre ; le seul incident notable s'est passé en Bavière. Les Bavarois ont conservé un code militaire distinct du code prussien ; on désirerait, à Berlin, arriver à l'unité en cette matière, et des négociations avaient été entamées avec le ministre de la guerre de Munich ; seulement ce que voulait la Prusse, c'était une renonciation pure et simple de la Bavière à son code pour lui faire adopter le code prussien, et la Bavière y était d'autant moins disposée que son code est de beaucoup le plus libéral ; ainsi la Prusse a encore la procédure secrète, en matière militaire, tandis que la Bavière y a renoncé depuis longtemps ; c'était là le point du débat. Il semble que l'on discuta longtemps l'affaire de gouvernement à gouvernement sans arriver à s'entendre ; mais vers la fin de l'année, la presse en eut vent, et aussitôt l'opinion publique bavaroise s'émut. Il fallut que le ministre de la guerre déclarât officiellement à la tribune du Landtag de Munich, qu'il ne céderait pas sur l'article de la procédure secrète, et ce n'est que devant cette attitude très nette que l'Assemblée lui accorda un ordre du jour de confiance, qui fut voté à une immense majorité. On se montra assez irrité à Berlin de cet incident, mais la Bavière avait tenu à faire valoir son droit. Certaines manifestations particularistes se produisirent encore au Mecklembourg, à la suite d'un conflit entre le ministère impérial de la guerre et les autorités militaires du grand-duché (décembre) ; et dans la province de Hesse, où le parti du droit hessois célébra à sa façon le vingt-cinquième anniversaire de l'annexion de l'électorat à la Prusse ; mais ce furent là des événements sans grande portée.

En **Bavière** et dans le **Wurtemberg** la vie politique a été extrêmement calme. Le roi Charles de Wurtemberg, qui était fort malade depuis plusieurs années, est mort le 6 octobre et son neveu lui a succédé, sous le nom de Guillaume II : il a déclaré dans sa proclamation à son peuple qu'il suivrait les traditions, qui avaient assuré avant lui la prospérité du Wurtemberg et il a commencé

par garder tous les ministres de son prédécesseur (le ministre des finances avait été changé et ce poste confié au conseiller intime Riecke). Pour la Bavière, le régent, prince Luitpold, dont on a célébré en grande pompe le soixante-dixième anniversaire de naissance, a continué sa politique conciliante à l'égard de tous les partis. Il a tenu la promesse que ses ministres avaient faite aux catholiques du Landtag, d'introduire au Conseil fédéral une proposition en faveur du rappel en Allemagne de l'ordre des Rédemptoristes, expulsés pour affiliation à l'ordre des Jésuites durant le Kulturkampf, mais l'affaire n'a pas encore été rapportée ; elle semble d'ailleurs en bonne voie d'arrangement, et il est vraisemblable que le plénipotentiaire bavarois obtiendra ce qu'il demande. Ce sera un succès dont les catholiques sauront gré sans doute au gouvernement; au reste, ils ne lui ont guère suscité de difficulté cette année et le calme a succédé au Landtag et dans le pays à l'agitation extrême des années précédentes. L'Assemblée a discuté un grand nombre de projets de loi d'intérêt local, tels que la réorganisation de l'inspectorat des fabriques, et la réforme de la législation sur les mariages; elle a voté des crédits de 25 millions de marks pour les chemins de fer stratégiques et autres.

Bade a traversé une crise grave dont il n'est pas sorti encore. On sait que depuis longtemps, au Landtag de Carlsruhe, dominait une majorité nationale-libérale qui continuait la politique du Kulturkampf et repoussait systématiquement toutes les lois favorables aux catholiques; ceux-ci, très nombreux dans le pays, après avoir subi patiemment le pouvoir du nombre, se réveillèrent, il y a quelques années, et, clergé en tête, se prirent à revendiquer leur part d'influence. Jusqu'en 1889, sur soixante-trois députés au Landtag, il n'y avait que neuf catholiques et ils étaient deux sur quatorze à la députation au Reichstag. Dès lors ils commencèrent à recueillir, sous la direction de l'habile abbé Wacker, curé de Zaehringen, le prix de leurs efforts ; en 1889, le mandat des

six députés catholiques arrivait à son terme, et ils revenaient dix sur trente et un députés à réélire; en 1890, dans des élections partielles, huit catholiques étaient élus et pas un national-libéral; en 1891, sur trente-deux sièges à pourvoir, il y avait vingt-huit nationaux-libéraux, trois catholiques et un progressiste sortants; les élections eurent lieu le 2 octobre : les catholiques revinrent onze au lieu de trois, avec un conservateur, deux socialistes et quatre progressistes, contre quatorze nationaux-libéraux seulement. La Chambre est aujourd'hui composée de trente-deux nationaux-libéraux, qui ont devant eux une opposition de trente et un membres, dont vingt et un catholiques. Le programme de cette opposition, qui est parfaitement unie dans la lutte contre la majorité, est l'introduction du suffrage universel direct, avec la garantie du secret du vote. Poussés dans leurs derniers retranchements, les nationaux-libéraux se refusent à aucune concession ; ils continuent la lutte de plus belle, jusqu'au moment où, à leur tour, ils rentreront dans la minorité.

Une crise ministérielle avait éclaté en **Saxe** à la fin de 1890; le ministre ultra-conservateur, M. de Nostitz-Wallwitz, avait dû donner sa démission; il fut remplacé le 17 février par M. de Metzsch ; le 13 octobre eurent lieu des élections partielles au Landtag: les démocrates y revinrent sept au lieu de quatre, les conservateurs treize au lieu de quatorze, les nationaux-libéraux six au lieu de cinq et les progressistes quatre au lieu de sept. En **Saxe-Cobourg-Gotha**, le ministre d'État, M. de Bonin, très ébranlé à la fin de 1890, s'est retiré dans les premiers jours de janvier, à la suite d'un conflit avec le duc; celui-ci a profité de la retraite de cet homme politique, qui avait été durant de longues années le véritable maître du duché, pour réorganiser les services centraux et, à la place d'un ministère d'État, créer cinq ministères spéciaux. Il n'y a que peu de choses à dire des autres duchés de Saxe : le duc de **Saxe-Altenburg** a accepté la démission de son ministre d'État,

M. de Leipziger, avec lequel il ne s'entendait plus, et lui a donné pour successeur M. de Helldorff; le duc de **Saxe-Meiningen** a refusé que l'on célébrât le vingt-cinquième anniversaire de son avènement et a consacré l'argent qui devait servir aux fêtes à la création d'un orphelinat; enfin les duchés de Weimar, de Meiningen et de Cobourg se sont entendus pour fonder à frais commun un séminaire pédagogique à l'Université d'Iéna.

Signalons, pour la principauté de **Reuss**, ligne cadette, une nouvelle loi électorale; pour **Lippe**, une loi sur les associations calquée sur la loi prussienne et destinée à armer le gouvernement contre les perturbateurs de l'ordre social, ainsi que le disait le ministre Wolfgramm; pour **Waldeck**, une querelle assez vive entre les cousins du prince relative à l'ordre successoral, bien que le prince ait un fils et qu'il ne soit pas question pour le moment que la principauté tombe en déshérence; pour **Brême**, une nouvelle loi sur l'émigration. Quant à la question du **Mecklembourg**, elle n'a pas fait un pas; la presse et les réunions publiques ont continué à protester contre la constitution vieillie du duché et à lui demander de sérieuses modifications, mais aucun corps constitué ne s'en est occupé; la Diète s'est consacrée à l'examen de questions économiques, rejetant, pour des raisons financières, l'extension du système de voies ferrées et adoptant des crédits de 400,000 marks pour l'amélioration du port de Wismar, mais elle ne s'est occupée ni d'une revision de la constitution, ni de cette éventualité d'une régence dont l'idée avait été lancée par la *Gazette de Cologne*, au mois de décembre. Le grand-duc en effet est souffrant, et obligé pour sa santé de passer la plus grande partie de l'année hors de ses États, où son absence est une perpétuelle entrave; le journal officieux, lançant l'idée de l'établissement d'une régence, faisait remarquer que le frère cadet du duc ne pouvait être apte à l'exercer, s'étant fait catholique, et qu'elle reviendrait forcément à son second frère, capitaine de uhlans dans la garde prussienne, en rési-

dence à Potsdam. — Il faut noter enfin dans la plupart des pays, une série de réformes destinées à améliorer la situation des classes ouvrières et calquées pour la plupart sur la législation de la Prusse, qui en a pris l'initiative.

Nécrologie.

Le roi *Charles* I[er] de Wurtemberg (6 octobre), né en 1823, roi depuis le 25 juin 1864. — La princesse régnante de *Reuss*, branche aînée. — Le feld-maréchal de *Moltke* (25 avril). — *Windthorst*, fondateur et chef du parti catholique allemand, né en 1812, ancien ministre du roi de Hanovre. — *Schliemann*, archéologue. — Le pasteur *Fabri*, un des promoteurs du mouvement colonial — Le pasteur *Hegel*, président du Consistoire. — Le théologien Ed. *Reuss*, de Strasbourg. — L'historien *Gregorovius*. — Les généraux *Bronsart de Schellendorff*, ancien ministre de la guerre; comte de *Fabrice;* von der *Græben;* baron de *Sell;* le contre-amiral *Heusner*, ancien secrétaire d'État à la Marine. — Le baron de *Rochow*, vice-président de la Chambre des seigneurs de Prusse. — Le D[r] *Stichling*, ancien ministre d'État de Weimar. — Jules de *Jolly*, ancien ministre d'État badois. — Le comte d'*Arco*, ministre à Washington.

Bibliographie.

Harold Frederic. *The young Emperor William II of Germany* (Londres). — *Gesammelte Schriften und Denkwürdigkeiten des General Feldmarschalls Grafen von Moltke* (Berlin). — Godefroy Cavaignac. *La formation de la Prusse contemporaine* (Paris). — Abbé Kannengieser. *Catholiques allemands* (Paris). — R. Haym. *Das Leben Max Dunckers* (Berlin). — O. von Leixner. *Soziale Briefe aus Berlin* (Berlin). — C. Lucke. *Die deutschen Ansiedelungen in Westpreussen und Posen* (Berlin). — D[r] O. von Heinemann. *Geschichte von Braunschweig und Hannover*, 3 vol. (Gotha). — D[r] Stichling. *Aus 53 Dienstjahren*. — D[r] Heinrich Maas. *Geschichte der Katholischen Kirche im Grossherzogtum Baden* (Fribourg). — D[r] P. Laband. *Die Thronfolge in Furstentum Lippe* (Fribourg). — D[r] Manfred Mayer. *Geschichte der Mediatisirung des Furstentums Isenburg* (München).

Raymond Kœchlin.

AUTRICHE-HONGRIE

Politique extérieure. — La politique extérieure de la monarchie s'est affermie en 1891 dans le sens de la Triple alliance. Le traité qui lie l'Autriche à l'Allemagne et à l'Italie a été renouvelé avant son échéance, pour six ans, sans modification appréciable ; la nouvelle de cet important événement a été annoncée le 29 juin à Hambourg par l'empereur Guillaume II, dans une conversation avec un armateur de cette ville. Le comte Kalnoky en a fait part le 14 novembre dans les termes suivants à la commission des affaires étrangères de la Délégation hongroise :

Les trois parties contractantes ont été unanimes à reconnaître que ces alliances avaient fait leurs preuves, que leur continuation était désirable aussi bien pour les alliés eux-mêmes que dans l'intérêt du maintien de la paix en Europe, et que leur renouvellement devait s'opérer avant l'expiration de la période primitive. Il n'était donc point besoin d'une initiative particulière venant d'une puissance ou d'une autre. Étant donné que toutes les dispositions particulières avaient été mûrement discutées au moment de la conclusion de la Triple alliance, il ne parut point nécessaire d'opérer des modifications importantes au moment où elle a été renouvelée.

Toutes les parties contractantes étaient unanimes à reconnaître qu'on ne devait point assumer de nouvelles obligations. On pourrait dire que les rapports de l'Autriche-Hongrie avec l'Allemagne sont toujours les mêmes, mais cette expression ne rendrait pas tout à fait exactement l'état de choses réel, étant donné que ces

rapports sont devenus de jour en plus intimes et que les liens entre les deux puissances n'ont cessé de se resserrer.

Les autres parties de l'exposé politique du comte Kalnoky aux Délégations n'ont rien offert de saillant; les passages relatifs à la Bulgarie, à la Roumanie et à la Serbie n'ont guère été qu'une variante des déclarations faites à la même occasion les années précédentes. Dans ses conversations avec les délégués, l'empereur, tout en affirmant sa foi dans le maintien de la paix, a laissé entendre quelques paroles auxquelles la presse officieuse a feint d'attribuer un sens peu rassurant afin de faciliter le vote des crédits militaires. Un journal de Vienne, le *Wiener Tageblatt* du 14 novembre, ayant prétendu que François-Joseph avait tenu devant M. de Jaworski, le chef du club polonais, un langage inquiétant, il s'ensuivit le lendemain une panique à la Bourse de Vienne. On reconnut, après enquête, que la nouvelle du *Wiener Tageblatt* ne reposait sur aucun fondement.

Les liens politiques avec l'Allemagne et l'Italie ont été encore resserrés par des **traités de commerce** dont la négociation a duré une bonne partie de l'année, et qui ont été enfin signés au commencement de décembre. Des traités de commerce ont été également conclus à la même époque avec la Belgique et la Suisse. Tous ces traités ont été aussitôt présentés aux Parlements cisleithan et transleithan; seul le Parlement de Pesth a eu le temps de les approuver avant la fin de l'année. Tous ont été conclus pour douze ans; ils s'inspirent de la même idée : faciliter l'écoulement des produits de chacun des pays contractants sur le territoire des autres, tout en protégeant par des taxes assez fortes ses propres produits le plus menacés par la concurrence; c'est la consécration d'un système protecteur tempéré.

Une convention avec la Roumanie a été signée au sujet du raccordement des chemins de fer autrichiens et roumains à Itzkany.

Comme l'année précédente, l'empereur d'Allemagne

est venu rendre visite à François-Joseph ; il a assisté, du 3 au 6 septembre, aux grandes manœuvres qui ont eu lieu dans le *Waldviertel*, dans les environs du château de Schwarzenau où les souverains avaient établi leurs quartiers. Le général de Caprivi accompagnait Guillaume II : il a eu de fréquents entretiens avec le comte Kalnoky au château de Schwarzenau pendant la durée des manœuvres. Le roi de Saxe assistait à ces manœuvres. Il est revenu en Autriche au commencement d'octobre, afin de prendre part avec François-Joseph à de grandes chasses en Styrie.

Au commencement du mois d'août, le jeune roi de Serbie, Alexandre Ier, a rendu visite à François-Joseph à Ischl, où il a passé les journées des 12 et 13 août. Le voyage n'avait aucune signification politique. Alexandre Ier, qui revenait de Saint-Pétersbourg, est ensuite allé à Paris rejoindre son père. Les journaux autrichiens ont saisi cette occasion pour exprimer leur mécontentement des tendances de la politique extérieure du gouvernement serbe, depuis l'abdication du roi Milan et l'avènement des radicaux au pouvoir.

Au mois de février (6-13 février), l'archiduc François-Ferdinand, fils aîné de l'archiduc Charles-Louis, héritier du trône, est allé voir à Saint-Pétersbourg la famille impériale de Russie.

Au mois de mars, l'impératrice Élisabeth a visité la Grèce.

Le 25 juin, François-Joseph a visité l'escadre britannique dans les eaux de Zara.

Budget commun. — Le projet de budget pour 1892, voté par les Délégations pendant la session annuelle tenue à Vienne (du 9 novembre au 3 décembre), porte 139,142,886 florins pour les dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires, soit : 3,579,700 florins de dépenses ordinaires et 57,700 florins de dépenses extraordinaires pour les affaires étrangères ; 107,093,247 florins de dépenses ordinaires et 14,627,243 florins de dépenses extraordinaires pour l'armée ; 9,484,114 florins de

dépenses ordinaires et 2,143,100 florins de dépenses extraordinaires pour la marine militaire ; 2,029,022 florins pour les finances et 128,260 florins pour la Cour suprême des comptes.

Le budget du ministère des affaires étrangères accuse une diminution de dépenses de 1,080,000 florins, comparativement à l'exercice précédent, diminution qui résulte de ce que la subvention du « Lloyd » n'est plus à la charge de ce département. Le budget des dépenses du ministère de la guerre est de 4,500,000 florins plus élevé que l'année précédente. Cette augmentation des crédits est prévue exclusivement dans le budget ordinaire. Le budget extraordinaire contient différents crédits pour la fabrication des conserves alimentaires et l'augmentation et le renouvellement des provisions de conserves, pour l'amélioration et l'achèvement des baraquements de la Galicie, et enfin pour l'augmentation des cadres, auxquels on adjoindra 225 nouveaux lieutenants pour 1892, et la mise sur le pied de paix normal de 14 divisions.

Les dépenses communes sont couvertes par 2,673,508 florins de recettes communes ; 40,155,180 florins de produits des douanes ; 66,071,531 florins de la quote part affectée à l'Autriche et 30,243,657 florins de la quote-part affectée à la Hongrie.

A la fin de juin, la dette publique générale de l'Empire était de 2,776,129,181 florins ; la dette hypothécaire garantie, de 53,005,638 florins ; la dette flottante, de 351,845,099 florins.

Bosnie et Herzégovine. — L'exposé annuel fait par M. de Kallay, le 23 novembre, devant la commission du budget de la Délégation autrichienne, constate la situation favorable des provinces occupées. Le projet de budget pour 1892 se solde par 121,892 florins d'excédent, soit 10,686,428 florins pour les dépenses et 10,908,320 florins pour les recettes.

Les travaux publics ont, comme les années précédentes, été poussés avec activité. Au mois d'août, on

a livré à la circulation la voie ferrée Serajewo-Mostar, très importante pour le commerce et qui traverse des régions très pittoresques où l'on espère attirer les touristes. On a construit sur la Save, près de Breka, un pont de chemin de fer qui relie la Bosnie au réseau des chemins de fer hongrois dans un intérêt commercial et stratégique. On doit commencer en 1892 les travaux d'une ligne ferrée qui mettra en communication Serajewo et Spalato.

Le métropolite grec-oriental de Dolni-Fuzla, Mgr Dionisije, a été relevé sur l'ordre de l'Empereur de ses fonctions, et l'archimandrite Simic, de Fawna, a été chargé de l'administration du diocèse.

CISLEITHANIE

L'année 1891 a été marquée par un rapprochement du gouvernement avec la gauche. Toujours fidèle au système de la politique « au-dessus des partis », de ce que l'on a appelé la politique non politique (*unpolitische Politik*), disposé à gouverner avec tous les partis à condition qu'ils oublient leurs *desiderata* au profit de l'intérêt commun et qu'ils se bornent à travailler au développement économique et social de l'Empire, le comte Taaffe n'a eu aucun scrupule à se procurer le concours de ses anciens ennemis les Allemands, dès qu'il a vu sa majorité compromise par la déroute des vieux-Tchèques en Bohême (V. Année 1890, p. 54-62).

C'est, croit-on, afin de ne pas laisser le temps aux jeunes-Tchèques d'organiser l'agitation contre leurs rivaux, qu'il prit le parti, à l'étonnement général, de dissoudre prématurément le Reichsrath. La patente de **dissolution** parut le 21 janvier. Le 4 février, M. **Dunajewski**, ministre des finances, qui représentait dans le cabinet l'élément hostile aux Allemands et qui avait su mériter par son énergie, sa hauteur et ses sarcasmes, la haine de l'opposition, donna sa démission. Il fut

remplacé par M. Steinbach. C'était l'indication très nette de l'évolution de la politique gouvernementale.

Les **élections** eurent lieu du 27 février au 21 mars. Dans le Reichsrath dissous, l'Union des gauches allemandes comptait 110 membres ; le club polonais, 56 ; le club tchèque, 50 ; le club du Centre droit, 30 ; le club du Centre, 15 ; le club du Centre libéral, 12 ; l'association nationaliste allemande, 15 ; le club jeune-tchèque, 14 ; le club du Trentin, 7 ; le club ruthène, 3. Le nombre des députés n'appartenant à aucun groupe, des « sauvages », était d'environ 30. Le nouveau Reichsrath comprit : 109 Allemands libéraux (Union des gauches allemandes), 17 Allemands nationaux, 29 Allemands cléricaux, 12 vieux-Tchèques, (2 seulement de Bohême qui donnèrent ensuite leur démission), 37 jeunes-Tchèques, 18 grands propriétaires conservateurs (Bohême), 8 membres du Centre, 11 libéraux italiens, 4 cléricaux italiens, 58 Polonais, 4 Roumains, 8 Ruthènes, 7 Croates, 16 Slovènes, 1 Serbe et 14 antisémites. Les Allemands libéraux se virent enlever plusieurs sièges à Vienne par les antisémites ; mais ils les regagnèrent ailleurs, de sorte qu'il revinrent aussi forts. Le trait caractéristique des élections fut la défaite complète des vieux-Tchèques de Bohême ; M. Rieger, leuf chef, ballotté au premier tour de scrutin, ne se représenta pas au second.

Le **Reichsrath** ouvrit sa première session le 8 avril. La majorité était assez difficile à constituer, tout le monde, sauf les jeunes-Tchèques, voulant en être. Tout en escomptant les bonnes dispositions de la Gauche, le comte Taaffe chercha à lui créer un contrepoids ; il le trouva d'une part dans le club Hohenwart, qui comprend les Slovènes, les Slaves de Dalmatie, les féodaux de Bohême et les Allemands cléricaux, éléments de l'ancienne Droite, et d'autre part chez les Polonais. C'est ce que l'on a appelé la majorité « à trois pieds » ; c'est en réalité le Parlement paralysé et la majorité sans programme. Les conséquences de cette situation incohérente se firent jour dès la discussion du projet

d'adresse. Celui-ci, œuvre de M. Bilinski, ne disait rien et était également acceptable pour le comte Hohenwart et M. de Plener, le chef de la Gauche. Néanmoins, la Gauche crut devoir proposer un amendement portant que la législation scolaire ne serait pas modifiée ; l'amendement fut rejeté. Un amendement des conservateurs sur l'égalité de droit de toutes les nationalités eut le même sort. La Gauche présenta alors un nouveau projet d'adresse ; elle se mettait par là en dehors de la majorité. Le comte Taaffe, qui ne voulait pas voir les Allemands rentrer dans l'opposition, coupa court à la discussion : sur son inspiration, le président de la Chambre, M. Smolka, proposa et la Chambre adopta à l'unanimité une motion d'hommage à l'Empereur qui fut censée tenir lieu d'adresse.

Ayant ainsi échappé aux dangers d'un débat sur l'adresse, le comte Taaffe put gouverner sans encombre jusqu'à la fin de la session (17 juillet). Au commencement de la seconde session, ouverte le 8 octobre, la Gauche donna une preuve évidente de son bon vouloir à l'égard du ministère : lors de la discussion des fonds secrets (23 octobre), son leader, M. de Plener, déclara qu'il les voterait à titre de constatation des modifications intérieures dans la situation parlementaire. Cette situation pourtant n'était pas encore assez nette ; elle exposait le gouvernement à des mésaventures désagréables. C'est ainsi qu'en novembre la Chambre des députés vota, malgré M. Steinbach, la mise à l'ordre du jour d'une motion de M. de Plener, appuyée par les jeunes-Tchèques, tendant à faire remise des centimes additionnels de 70 p. 100, dits extraordinaires et perçus depuis 1860, aux contribuables ne payant pas plus de 5 florins 30 kreutzers d'impôt de patente. Il devait en résulter pour le Trésor une perte de un million et demi de florins. Le ministère, battu, se tira cette fois d'affaire, grâce à une fausse manœuvre d'un de ses adversaires : un antisémite, M. Pattai, ayant proposé d'augmenter les centimes addi-

tionnels des premières classes des contribuables payant l'impôt de patente en même temps qu'on dégrevait les dernières, un député conservateur, le comte Friès, demanda de renvoyer à la commission des impôts les deux propositions de Plener et Pattai. M. de Plener s'y opposa ; mais il fut battu par 137 voix contre 125. Le ministère reprenait ainsi l'avantage ; seulement une nouvelle majorité s'était formée : les Polonais, le club Hohenwart, les nationalistes allemands, les antisémites, les Ruthènes et les conservateurs d'un côté ; la Gauche allemande, les jeunes-Tchèques et quelques membres de l'ancien club Coronini de l'autre. C'était la confusion ; il était urgent d'aviser. Un discours très violent prononcé le 16 décembre par M. Gregr précipita la solution. Après avoir passé en revue tous les griefs du peuple tchèque, le chef des jeunes-Tchèques s'écria : « Tandis que les gouvernements précédents piétinaient sur nous avec des sabots, M. de Taaffe, qui est un homme de cour distingué, nous donne des coups de pied avec des bottines vernies. L'alliance contre nature conclue avec l'Allemagne a pour unique but de permettre à l'Autriche d'avoir une politique intérieure slavophobe, de favoriser en tout les Allemands et de traiter la Bohême comme si cette province-frontière devait quelque jour devenir une annexe de la Prusse. » L'Empereur fut très choqué de ces déclarations qui eurent un immense retentissement et furent, d'ailleurs, trouvées un peu trop accentuées par beaucoup de Tchèques. Le comte Taaffe engagea des négociations avec la Gauche ; il n'accepta point l'entrée de M. de Plener dans le cabinet, car cela n'était compatible ni avec le système « au-dessus des partis », ni avec son propre intérêt ; il admit seulement un homme politique insignifiant, un ami du leader des gauches, le comte Kuenbourg, député de Linz ; et encore ne lui donna-t-il pas de portefeuille (22 décembre). C'était une demi-solution. La Gauche avait dans le cabinet une sorte de représentant diplomatique ; elle ne prenait pas une part

du pouvoir. En communiquant à l'Union des gauches les résultats de la négociation, M. de Plener apprécia l'évolution survenue dans les termes suivants : « Le parti conservera comme jusqu'à ce jour sa liberté d'action et ne deviendra pas un parti gouvernemental parlementaire. Du reste, de même qu'il garde son indépendance vis-à-vis du gouvernement, de même il la gardera naturellement par rapport aux autres partis : il a été constaté formellement par le ministre-président, qui en a pris acte, que l'Union des gauches allemandes n'entrera pas à la Chambre avec une majorité dite « de cartel », mais continuera à prendre ses résolutions d'après son appréciation objective de la matière en discussion et d'après des considérations sur la situation politique générale. Le nouveau ministre assistera aux réunions du club et règlera les rapports entre le gouvernement et le parti. » Il est évident que le gouvernement gagne plus qu'il ne perd à cette combinaison. Il ne donne en réalité rien à la Gauche, si ce n'est une satisfaction d'amour-propre ; la Gauche s'engage, en fait, sinon expressément, à ne pas lui faire d'opposition.

Le Reichsrath a voté les **budgets** de 1891 et de 1892. Le premier se solde par 564,853,027 florins aux dépenses, et 568,375,521 florins aux recettes. Le projet de budget pour 1892 se chiffre par 584,620,387 florins aux dépenses et 585,238,262 florins aux recettes, soit un excédent de recettes de 617,884 florins. Les prévisions budgétaires pour 1892 sont moins favorables que celles de l'année précédente en raison d'une augmentation d'un peu plus de 3 millions de florins pour les dépenses communes, d'une augmentation de 4,600,000 florins pour le budget de la guerre, et de subventions considérables au « Lloyd autrichien » et à la « Société de la navigation à vapeur sur le Danube ». — Le budget définitif pour 1890 s'est soldé par un excédent de recettes de 22,200,000 florins au lieu de 997,202 florins comme il était prévu ; cela est dû au produit des impôts sur le

revenu, sur le sucre, et aux recettes des chemins de fer de l'État.

Questions sociales. — Le 1er mai s'est passé tranquillement à Vienne et dans les grandes villes; on n'a eu à déplorer aucun incident semblable à ceux de 1890.

Du 28 au 30 juillet, il s'est tenu à Vienne un congrès des démocrates socialistes d'Autriche; il y avait 298 délégués représentant 219 groupes comptant 47,160 membres. Au précédent congrès, tenu à Hainfeld en 1888, 104 groupes seulement, comptant 15,498 membres, étaient représentés. L'Assemblée a maintenu le programme de Hainfeld; elle a approuvé l'attitude politique absolument indépendante du parti; elle a voté une résolution recommandant le développement des syndicats ouvriers qui sont actuellement au nombre de 300 environ avec 60,000 membres; elle a décidé que le 1er mai devait être célébré à l'avenir par une cessation complète du travail. Le nombre des journaux du parti est de 16 dont 7 allemands, 5 tchèques, 2 polonais, 1 italien et 1 slovène; ils ont un tirage total de 56,000 exemplaires.

Au Parlement, on s'est peu occupé des questions sociales. On a voté une loi portant remise de l'impôt sur les bâtiments en faveur des maisons construites pour les ouvriers.

La Chambre des députés a voté en octobre un projet de loi relatif à la création de chambres syndicales pour les médecins. Ce projet attribue à ces chambres la tâche de délibérer sur les intérêts communs du corps médical, ainsi que sur les buts, la dignité et le prestige de la carrière médicale, et de contribuer, par des résolutions et des propositions, au développement de l'hygiène publique et des institutions sanitaires. Il les oblige, en outre, à émettre, sur l'invitation des autorités, des appréciations et des avis. D'un autre côté, ces chambres seront représentées par des délégués aux délibérations du Conseil supérieur d'hygiène sur des questions de principe. Le prestige du corps médical doit être

sauvegardé par un jury d'honneur choisi au sein du bureau de la chambre syndicale; toutefois, ce jury ne disposera d'aucun droit disciplinaire, mais seulement du droit d'avertissement, de réprimande et d'imposition d'une amende.

L'État a procédé à l'achat de plusieurs lignes de **chemins de fer**, l'*Albrechts-Bahn*, la *Carl-Ludwigs-Bahn* et la *Prag-Bahn*. Il a abaissé en même temps les tarifs sur les marchandises; on craint qu'il ne soit allé un peu loin dans cette voie et qu'il n'ait compromis les intérêts du Trésor. Les résultats de l'exploitation du réseau d'État en 1891 donnent en effet à réfléchir. Si le produit brut des 7,048 kilomètres exploités par l'État a été de 979,678 florins supérieur à celui de 1890, les dépenses se sont élevées, de 47,564,117 florins en 1890, à 51,329,142 florins en 1891; le produit net du capital engagé s'est abaissé de 2,74 p. 100 à 2,39 p. 100. Aussi se demande-t-on si l'on ne doit pas chercher à améliorer le résultat fiscal de l'exploitation par un relèvement de taxes ou par un impôt. — M. Bilinski, un Polonais, a été nommé président des chemins de l'État en remplacement de M. Czedytz, démissionnaire.

Le **Lloyd** a été transformé en une société presque exclusivement autrichienne, avec un président nommé par l'empereur et deux délégués du ministère du commerce dans le Conseil d'administration. On a garanti au Lloyd une subvention de 2,910,000 florins, plus les droits de passage dans le canal de Suez se montant à 100,000 florins. On espère que le commerce et la navigation en profiteront.

L'agriculture a beaucoup souffert de la grêle et des inondations. On réclame plus énergiquement que jamais l'organisation de l'assurance obligatoire et la régularisation des cours d'eau.

Il s'est tenu à Vienne un Congrès des ÉTUDIANTS SLAVES. On a cru remarquer parmi eux une tendance nettement marquée vers l'« austroslavisme », par opposition au « panrussisme ».

Le 23 septembre, a eu lieu, au cimetière Saint-Marc de Vienne, l'exhumation solennelle des cendres du GÉNÉRAL LASALLE en présence des membres de l'ambassade de France. A la gare de l'Ouest, les honneurs militaires ont été rendus au cercueil; plusieurs archiducs et officiers généraux autrichiens assistaient à la cérémonie.

De toutes les DIÈTES des provinces, celle de la Basse-Autriche a seule été convoquée en 1891.

Bohême. — La campagne contre le compromis de Vienne (V. Année 1890, p. 54-62) a été poursuivie avec la même vigueur que l'année précédente par les jeunes-Tchèques.

Les vieux-Tchèques, de leur côté, ont achevé de se désagréger; le discrédit dans lequel ils sont tombés leur a ouvert les yeux sur le véritable sentiment du peuple tchèque, et, au milieu de nombreuses hésitations, incertitudes, démarches et déclarations contradictoires, ils ont peu à peu essayé de reprendre leur parole donnée aux Allemands. Quand la Diète, prorogée au 3 janvier 1891 en raison de la session du Reichsrath, reprit la discussion du proget de loi sur le Conseil d'agriculture dont seize articles seulement avaient été votés en 1890, ils votèrent encore pour le projet (adopté par 150 voix contre 53) avec les Allemands et les grands propriétaires; mais ils accompagnèrent leur vote de tant de restrictions et de récriminations contre les Allemands que ceux-ci y virent une retraite déguisée qui présageait de leur part un revirement complet. La Diète fut close le 21 janvier. On a vu plus haut que les élections au Reichsrath cisleithan avaient été un désastre lamentable pour les vieux-Tchèques.

C'est l'**Exposition de Prague** qui a absorbé presque toute l'attention de la Bohême en 1891. Malgré l'abstention des Allemands, — en représailles de l'échec du compromis, — l'exposition réussit merveilleusement. Elle attira un nombre inespéré de visiteurs. Parmi ceux-ci, les plus remarqués, les plus fêtés, furent les Croates,

les Slovènes, les Polonais et les Russes dont la présence à Prague donna lieu à nombre de manifestations slavophiles enthousiastes et bruyantes. La police crut devoir plusieurs fois interdire les manifestations, et il y eut quelques bagarres. L'Empereur lui-même vint visiter l'Exposition (27 septembre-30 octobre).

Dans les différentes allocutions qu'il prononça à cette occasion, tant à Prague qu'à Smichow et à Reichenberg, il s'attacha à inviter les deux nationalités, allemande et tchèque, à vivre en paix l'une avec l'autre et à travailler en commun pour le bien de tous. Ce voyage, qui n'avait provoqué tout d'abord que des manifestations de dévouement et d'enthousiasme à l'égard d'un souverain justement aimé et respecté dans les diverses parties de la monarchie, s'est terminé par un incident regrettable. Dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, quelques heures avant le passage du train qui devait conduire l'Empereur à Reichenberg, ville allemande du nord de la Bohême, deux bombes remplies de nitroglycérine placées aux deux extrémités du pont du chemin de fer de Rosenthal, la dernière station avant Reichenberg, ont fait explosion, à dix minutes d'intervalle, creusant dans les culées des trous de 1 mètre de largeur et de 50 centimètres de profondeur. L'explosion n'ayant endommagé que la paroi extérieure des piles du pont, la circulation n'a pas été interrompue et le train impérial a passé sans encombre le matin.

On a donné deux versions sur cet incident. Suivant la première, il s'agirait simplement d'un acte de vandalisme commis par un anarchiste. Les anarchistes étant très nombreux à Reichenberg, ville manufacturière, et s'étant livrés, dans ces derniers temps, à plusieurs manifestations violentes, il est assez naturel de croire qu'ils aient profité du passage de l'empereur pour faire parler d'eux, sans viser la personne du souverain. D'après l'autre version, l'auteur de l'attentat aurait voulu, dans un but politique, jeter une ombre sur les fêtes de Reichenberg qui avaient un caractère

plutôt allemand. On n'a pas découvert les auteurs de l'attentat; mais tout fait supposer que c'étaient des anarchistes.

Galicie. — Du 24 septembre au 6 octobre, il s'est tenu à Lemberg un synode gréco-ruthène auquel ont pris part le métropolitain, Mgr Sylvestre Sembratovitch, les évêques Pelecz et Kujulowcki, les chapitres des trois diocèses ruthènes et les dignitaires de l'ordre de Saint-Basile, représentant en tout environ 3 millions de catholiques. Mgr Ciasca, délégué apostolique, assistait aux séances. Le synode a discuté et réglé trois ordres de question : le service liturgique, la discipline ecclésiastique, et l'éducation du clergé. Deux partis se trouvaient en présence : les Polonophiles, qui repoussent tout ce qui rappelle dans le rite et la discipline l'idée de l'Église russe ; les Russophiles, qui voudraient que la vie ecclésiastique du clergé ruthène fût calquée sur celle du clergé russe. Une certaine agitation, entretenue par les journaux (publiés la plupart par des Juifs), précéda la réunion du synode. Grâce à l'intervention du délégué apostolique, tout s'apaisa, et les décisions prises furent jugées conformes aux besoins du peuple ruthène; une proposition tendant à l'introduction du célibat dans le clergé ruthène fut repoussée. Les paroisses latines et arméniennes de Lemberg prirent part aux fêtes religieuses dont la réunion du synode fut l'occasion.

Istrie et Trieste. — Trieste a cessé d'être port libre ; elle a été incorporée dans le territoire douanier de l'Empire. Exempte auparavant de presque tous les impôts, elle jouira pendant quinze ans d'un régime de faveur au cours duquel on n'introduira que successivement les impôts perçus dans le reste de l'Empire.

Les Italiens d'Istrie ont subi une mortification douloureuse. Depuis le fonctionnement du régime parlementaire dans la monarchie austro-hongroise, l'Istrie avait toujours, sans aucune exception, élu un représentant italien à la Chambre des députés siégeant à Vienne. Aux élections générales du 4 mars, ce fut encore

un Italien, le docteur Vergottini, qui obtint la majorité dans la circonscription de l'Istrie occidentale, comprenant les districts de Capo-d'Istria, Parenzo et Dignano. Mais, à la suite d'illégalités commises par les commissions électorales de Parenzo et de Dignano, la Chambre invalida l'élection de M. Vergottini. Un nouveau scrutin eut lieu le 30 octobre. Le candidat slave, le docteur Matko Laginja, de Pola, fut élu par 108 voix contre 104 données au marquis Palesini, de Parenzo, porté par les Italiens. Lorsque le résultat fut connu, une grande émotion se fit jour à Trieste; un grand nombre de magasins furent fermés. A Rome, la colonie triestine et trentine tint un meeting de protestation contre le traitement des populations italiennes de l'Istrie.

Styrie. — Le Congrès des catholiques de Styrie, réuni à Gratz, a voté, le 4 juin, les résolutions suivantes :

1° Les Autrichiens patriotes, réunis au deuxième congrès des catholiques de Styrie, déclarent voir le salut contre les dangers dont le libéralisme menace l'Empire et les nations, dans le retour aux principes chrétiens comme base du droit public, tant au point de vue politique qu'au point de vue national.

2° Le congrès exprime avec joie son approbation la plus entière aux déclarations faites par l'épiscopat autrichien à la séance de la Chambre des seigneurs du 12 mars 1890, et relatives au rétablissement de l'école primaire confessionnelle, sous la co-surveillance de l'Église, tout en déplorant amèrement que jusqu'à ce jour le gouvernement de Sa Majesté n'ait pas répondu à ces déclarations. Conscient de son droit et de son devoir, le congrès s'engage à continuer de rester avec une fidélité et un dévouement inébranlables aux côtés des guides et des pasteurs institués par Dieu, et de persister résolument avec eux dans les revendications de l'école catholique pour la population catholique de l'Empire.

3° Le congrès reconnaît dans l'abandon des doctrines religieuses et morales de l'Église chrétienne la cause principale de la mauvaise situation économique et du mécontentement des populations chrétiennes et ne voit de solution convenable à la question sociale que dans la réglementation des droits et devoirs des hommes entre eux, sur la base des enseignements du Christ et de son Église.

4° Résolution en faveur de la sanctification du dimanche obligatoire pour tout le monde, du maintien d'une classe moyenne dans la hiérarchie sociale, de la création d'associations catholiques

de maîtres-ouvriers, de compagnons et d'ouvriers, ainsi que d'hospices pour les ouvrières sous la direction de confréries ecclésiastiques.

Population. — Le recensement effectué en Autriche le 31 décembre 1890 fixe aux chiffres suivants le nombre des habitants des différentes provinces de la Cisleithanie : Basse-Autriche, y compris Vienne, 2,651,530 habitants; Haute-Autriche, 783,576; Salzbourg, 173,872; Styrie, 1,281,023; Carinthie, 360,443; Carniole, 83,894; Trieste et son territoire, 157,648; Goritz-Gradisca, 219,996; Istrie, 318,209; Tyrol, 812,704; Vorarlberg, 116,216; Bohême, 5,837,603; Moravie, 2,272,856; Silésie, 602,117; Galicie, 6,578,364; Bukowine, 646,607; Dalmatie, 524,107, soit au total 23,835,261 habitants.

On a englobé dans la ville de Vienne la plupart de ses faubourgs, de sorte que le nouveau Vienne, ou Grand-Vienne, compte aujourd'hui 1,332,604 habitants.

TRANSLEITHANIE

Comme en 1890, la vie politique en Hongrie en 1891 a été passablement tumultueuse.

Quoique la **situation des partis** soit restée sensiblement la même, et que les libéraux aient conservé une majorité absolue de 90 voix, — malgré la défection de 10 d'entre eux, lors des débats sur la réforme administrative, — le gouvernement a eu les plus grandes peines à obtenir du Parlement les mesures les plus indispensables et a dû renoncer provisoirement à faire aboutir des réformes urgentes de première importance. L'opposition modérée (quarante-sept membres), toujours guidée par le comte Apponyi, a subi une transformation essentielle : composée à l'origine d'hommes politiques pour la plupart indépendants, elle a peu à peu acquis de la cohésion ; après avoir réussi à faire reprendre par le

gouvernement un certain nombre de ses projets, notamment le principe de l'administration centraliste, elle s'est appliquée à épouser les aspirations nationales, à inscrire dans son programme les vœux susceptibles d'accroître son autorité morale sur les masses. Elle a consacré cette évolution le 20 octobre en prenant le nom de « parti national ». Le parti national est sorti, dans le cours de l'année, de la réserve qu'il avait tout d'abord observée vis-à vis du comte Szapary. Modifiant sa manière d'envisager l'union avec l'Autriche, il a combattu le principe du compromis de 1867 et dénoncé les tendances du ministère à resserrer les liens entre les deux partis de la monarchie. Sauf sur la question de la réforme administrative, il a marché pour ainsi dire la main dansla main du parti de l'indépendance; il s'est mis d'accord avec lui au mois d'octobre, pour faire campagne ensemble aux prochaines élections. Le parti de 1848, qui s'était détaché en 1890 de celui de l'indépendance, a tenté de conclure avec ce dernier une alliance analogue ; mais il a vu ses offres repoussées. Il s'est alors organisé séparément (15 novembre). Il n'a pas réussi davantage à se faire accepter aux Délégations par les libéraux ; on sait qu'il condamne l'institution des Délegations, mais qu'il entend participer à leurs travaux, dès lors qu'elles existent de fait et sont seules appelées à discuter le budget commun.

Quatre grandes questions ont occupé le Parlement : ce sont la juridiction consulaire, la réforme administrative, l'immunité parlementairre à propos de M. Ugron, le vote des douzièmes provisoires.

Juridiction consulaire. — On sait que, dans les pays de Capitulations, les ressortissants des États européens relèvent de leurs consuls respectifs au point de vue judiciaire. Conformément aux traditions, les consuls austro-hongrois rendaient jusqu'ici la justice en Orient d'après les lois autrichiennes, au nom de « l'empereur d'Autriche ». En Hongrie, on protestait contre cette anomalie ; mais le gouvernement répondait que la question — peu

importante en elle-même, étant donné le nombre restreint des procès jugés par les consuls — serait tranchée quand le droit hongrois serait entièrement codifié. En 1890, les ministres de la justice autrichien et hongrois s'entendirent avec le ministre des affaires étrangères et saisirent les deux Parlements d'un projet de loi portant que — à certains cas près — les sujets hongrois seraient jugés d'après les lois hongroises, que les consuls et les juges adjoints rendraient les jugements « au nom de l'Empereur *et Roi* » et que la Cour d'appel instituée à Constantinople se composerait de juges autrichiens et hongrois.

A Budapest, l'opposition soutint que ce projet de loi étendait la sphère des « affaires communes ». Elle accusa le gouvernement d'avoir été incapable de sauvegarder l'autonomie, l'indépendance de la Hongrie, et d'avoir assigné aux organes du gouvernement commun des attributions judiciaires qui, en vertu du Compromis de 1867, ne relèvent que de l'État hongrois. Elle admit que les agents consulaires étaient des organes communs en tant qu'ils représentent les intérêts commerciaux de la monarchie austro-hongroise ; mais elle affirma que la juridiction des consuls ne constituait pas une fonction commune, telle que la politique extérieure et la représentation commerciale à l'étranger. Suivant la théorie du comte Apponyi, le tribunal commun, visé par le projet, devant juger les Hongrois au nom de l'Empereur et Roi, constituait un nouveau rouage du ministère commun des affaires étrangères, un empiètement sur l'autonomie hongroise ; à ce titre, il devait être repoussé. La discussion fut longue et violente. Après une série ininterrompue de scènes tumultueuses, le projet fut voté à une majorité de 86 voix.

Réforme administrative. — Depuis un temps immémorial, l'administration est confiée en Hongrie à des fonctionnaires élus par les comitats. Les fonctionnaires n'administrent pas seulement les affaires du comitat, mais aussi celles de l'État ; ils président, par exemple, au

recrutement des conscrits, à la perception des impôts, à l'entretien des ponts et chaussées. Le gouvernement se borne à les contrôler par ses préfets, ses inspecteurs des finances, de l'instruction publique, etc. Ce système est condamné presque unanimement. On en réclame la suppression depuis de longues années. Le comte Szapary qui avait promis, en arrivant au pouvoir, de faire à ce sujet une réforme radicale, en fit connaître les traits généraux à la fin de janvier. Le 7 mars, il saisit la Chambre d'un projet de loi réglant l'administration et l'autonomie des comitats. Il annonça en même temps qu'il déposerait des projets de loi sur l'administration des communes, sur la gestion des biens des orphelins et sur les tribunaux administratifs. Le projet sur les comitats portait que l'exécution des lois et décrets appartiendrait dorénavant à des fonctionnaires nommés par l'État, tandis que les comitats, par l'intermédiaire de conseils généraux, se borneraient à contrôler la gestion de ces fonctionnaires.

L'opposition modérée eut préféré une solution différente. Mais elle ne pouvait combattre le principe, un des articles capitaux de son programme. Elle accepta le principe de la nomination des agents administratifs par le gouvernement et demanda que la réforme fût complétée par des lois destinées à garantir la liberté individuelle et politique des citoyens contre les empiètements du pouvoir central, dont les attributions allaient être élargies dans une si grande mesure. Elle réclama notamment la détermination précise des droits des organes de contrôle, c'est-à-dire des conseils généraux, l'organisation de tribunaux administratifs indépendants, une loi sur les droits des fonctionnaires et une loi garantissant la liberté des élections.

Les partis de l'indépendance et de 1848, qui comptent ensemble quatre-vingt-quinze membres, combattirent le principe même de la réforme. Ils se déclarèrent prêts à défendre à tout prix le maintien de l'autonomie des comitats. Tout en admettant que l'intérêt de la na-

tion exigeait l'organisation d'un gouvernement central, — assez fort pour réprimer les velléités séparatistes qui se font jour dans certaines régions, — l'Extrême Gauche estimait qu'un gouvernement central muni de pouvoirs trop étendus constituait un danger bien plus grand pour la liberté civile; elle rappelait, en outre, que l'autonomie des comitats avait rendu, en face des prétentions absolutistes « de Vienne », d'éminents services, dont la nation pourrait encore avoir besoin.

Une commission spéciale de trente membres soumit le projet de loi à un examen très sérieux et très approfondi, et ses délibérations, qui ne durèrent pas moins de six semaines, aboutirent à des modifications essentielles. Le président du conseil adhéra à la plupart des amendements du comte Apponyi et finit par déclarer que — reconnaissant le bien fondé des conditions posées par l'opposition modérée — il prenait l'engagement de présenter des projets tendant à garantir l'indépendance des tribunaux administratifs et des fonctionnaires ainsi que la liberté des élections. Le 29 mai, la commission présenta son rapport, et il parut vraisemblable que la grande réforme qui devait assurer à la Hongrie une administration toute moderne ne tarderait pas à être réalisée.

Cet espoir fut déçu. Le parti de l'indépendance donna suite à ses menaces, et recourut à l'obstruction pour empêcher le vote de la réforme. La discussion générale dura quarante jours; soixante-treize orateurs de l'opposition occupèrent la tribune à tour de rôle, quelques-uns pendant de longues heures. Enfin la Chambre put voter, à une majorité écrasante, le passage à la discussion des articles. Le parti de l'indépendance n'en fut nullement découragé. En dépit des chaleurs torrides de l'été, il recommença la série de ses discours interminables. Tous ses membres demandèrent la parole pour discuter le titre du projet de loi. Ce n'est qu'au bout de trente jours qu'on put enfin voter l'article premier qui énonce le principe que les fonctionnaires mu-

nicipaux seront nommés par le gouvernement. Or, le projet de loi ne contenait pas moins de 279 articles. Le 6 août, les chefs du parti de l'indépendance et du parti de 1848 déclarèrent qu'ils étaient décidés à recommencer la lutte à propos de chaque article, à présenter des amendements sans nombre et à demander le vote nominal sur chaque amendement. Le règlement de la Chambre ne fournissait aucun moyen d'empêcher cette obstruction. D'un autre côté, l'opposition modérée se disait bien prête à voter la réforme, mais elle exigeait le dépôt simultané des lois de garantie.

Le gouvernement prit alors le parti de retirer le projet. Il s'en tint au vote de l'article premier, formula un article 2 chargeant le ministre de l'intérieur de présenter un projet de loi rédigé sur la base de l'article premier et retira le reste du projet. Le comte Szapary déclara en même temps que, malgré l'échec de la réforme, il tiendrait les engagements pris devant la commission et devant la Chambre. Mais le comte Apponyi riposta que ce procédé était inqualifiable et qu'il ne pouvait plus avoir foi dans les promesses du Cabinet. Il aurait voulu que le gouvernement continuât malgré tout la discussion et, si cela devenait nécessaire, prononçât la dissolution du Parlement, en prenant la réforme administrative pour plate-forme aux nouvelles élections. En ce cas, il eût fait campagne avec les libéraux contre l'Extrême Gauche. A vrai dire, il avait été exaspéré par l'attitude d'une fraction du parti libéral, qui — redoutant une fusion entre les partisans du comte Apponyi et ceux du comte Szapary — n'avait cessé d'attaquer le chef de l'opposition modérée.

Après cette discussion, qui avait duré deux mois et demi, et pendant laquelle le pays avait assisté à une sorte de rapprochement entre le gouvernement et le comte Apponyi, les hostilités ne tardèrent pas à éclater plus violentes que jamais, notamment à propos d'une affaire pénible, dont voici les détails.

Affaire Ugron-Uzelac. — A la fin du mois de juin, le

roi visita la ville de Fiume. A cette occasion, les habitants croates de cette ville organisèrent des manifestations bruyantes contre les citoyens italiens et hongrois qui accueillaient le roi aux cris d'*Eljen* et d'*Evviva*. Un jour que la foule acclamait le roi en hongrois et en italien, un officier du régiment « Général Jellachitch » en garnison à Fiume (le général Jellachitch est le « héros » de la contre-révolution de 1848, un des plus ardents promoteurs de l'autonomie croate), le capitaine Uzelac fit remarquer à haute voix qu'il faudrait « mitrailler cette canaille ». Ces paroles, relevées dans le rapport officiel de la police, provoquèrent une vive émotion. Le 15 juillet, un député de l'Extrême Gauche, M. Gabriel Ugron, interpella le gouvernement et fit remarquer que si cet officier avait réellement proféré de pareilles paroles, il méritait qu'on lui arrachât son porte-épée. L'officier visé par ces paroles accourut à Budapest et envoya à M. Ugron ses témoins. Un jury d'honneur, convoqué par les témoins de M. Ugron et composé de députés appartenant à tous les partis de la Chambre, déclara qu'il n'y avait pas lieu de donner à M. Uzelac une réparation par les armes, l'offense n'ayant pas été personnelle. Mais, à la Chambre, M. Beothy prétendit que la provocation du capitaine était une atteinte à la liberté de la tribune et demanda le vote d'une résolution sauvegardant cette liberté. La « commission d'immunité » se réunit et formula l'avis que voici : « L'immunité de M. Ugron a été atteinte, mais elle n'a pas été lésée ; il n'y a pas lieu de provoquer une décision de la Chambre ; mais il serait à désirer que la Chambre pût donner satisfaction aux personnes offensées par un abus de la liberté de la tribune. » Cet avis de la commission provoqua une discussion de trois jours, au cours de laquelle l'opposition attaqua violemment le baron Fejérvary, le ministre de la défense nationale, qu'elle accusa de favoriser toutes les prétentions de l'armée commune au détriment des susceptibilités légitimes de la nation.

L'incident eut encore un épilogue. Lors des manœuvres d'automne, à Samabor, les officiers du régiment du capitaine Uzelac se rendirent au château de Novidvor pour déposer une couronne sur la tombe du général Jellachitch. Les Hongrois, qui considèrent celui-ci comme un ennemi acharné de leur Constitution, virent là non seulement une provocation, mais un véritable affront à la Hongrie. Ils réclamèrent le changement du régiment et le transfert du lycée croate de Fiume. Mais le comte Szapary ne tint pas compte de ces plaintes; il se contenta de dire que le manque de tact des officiers du régiment Jellachitch ne justifiait pas de telles mesures.

Question des douzièmes provisoires. — Le 3 octobre, quand la Chambre reprit ses travaux après les vacances d'été, les partis témoignèrent de telles dispositions que le gouvernement ne crut pas pouvoir obtenir le vote du budget dans les délais prescrits. Afin d'assurer le fonctionnement des services publics et de parer à toutes les éventualités, il demanda le vote — inusité — de cinq douzièmes provisoires. Du 13 au 22 octobre, il s'engagea à ce sujet une discussion des plus violentes, à laquelle le parti national prit la plus grande part. Les séances orageuses ne discontinuèrent pas. Les cinq douzièmes furent enfin votés. Mais l'atmosphère de la Chambre était tellement surchauffée que nombre d'incidents éclatèrent et qu'on assista à toute une série de **duels parlementaires**. M. Polonyi se battit trois fois ; M. Gajary, le directeur du *Nemzet*, organe du parti libéral, cinq fois. Le 21 décembre, le ministre de la défense nationale, le baron Fejérvary, releva un défi de M. Ugron ; les adversaires échangèrent d'abord trois balles sans résultat, puis se battirent au sabre ; ils reçurent tous deux de légères blessures. Le baron Fejérvary, qui avait donné sa démission la veille du duel, reprit ses fonctions le lendemain avec l'approbation de François-Joseph.

La situation parlementaire était devenue intolérable. Le gouvernement prit alors le parti de dissoudre la

Chambre, dont le mandat expirait seulement en septembre 1892. Ce qui le décida à se résoudre à cette extrémité, c'est que le comte Apponyi avait commencé une tournée gladstonienne, prononçant discours sur discours, excitant l'enthousiasme des masses populaires, et qu'en le laissant continuer on risquait d'avoir en été une campagne électorale d'une véhémence sans précédent — cela veut beaucoup dire en Hongrie. La **dissolution**, annoncée officiellement à la fin de l'année, fut prononcée le 5 janvier 1892, et la nouvelle Chambre convoquée pour le 18 février.

Questions de nationalités. — Au commencement de l'année, les Chambres ont voté une loi créant obligatoirement dans chaque commune une école maternelle aux frais, soit des communautés religieuses, soit de la commune, soit des particuliers, soit de l'État. Tous les enfants de trois à six ans doivent fréquenter ces écoles. La loi a pour but, disent les Hongrois, de diminuer la proportion beaucoup trop forte de la mortalité des jeunes enfants qui souvent sont très mal soignés. Les **Roumains** de Transylvanie prétendirent que c'était un nouvel instrument de magyarisation ; ils organisèrent à Kolozsvar, à Arad, etc., de bruyants meetings de protestations, et provoquèrent en Roumanie la formation d'une ligue destinée à « affranchir les Roumains du joug barbare des Hongrois ». Les étudiants roumains publièrent à ce sujet et envoyèrent à la jeunesse des universités étrangères un long mémoire rempli de doléances, auquel les étudiants hongrois répondirent dans un autre mémoire. Les organes roumains ont formulé ainsi les revendications de leur race : emploi de la langue roumaine devant toutes les autorités administratives et judiciaires du pays ; modification de la loi de 1879 sur l'enseignement primaire ; abaissement du cens électoral en Transylvanie ; autonomie absolue de l'Église nationale roumaine ; faculté de créer de nouveaux lycées roumains.

A l'égard des **Saxons de Transylvanie**, le comte

Szapary a adopté une attitude conciliante. Par décret du 21 juin, il a placé à la tête de trois comitats saxons des hommes (MM. Maurer, Bausznern et Thalmann) qui ne sont pas magyars et jouissent de la confiance entière de leurs nationaux. Il espère obtenir par ce système des résultats aussi satisfaisants que M. Tisza en a obtenu en Croatie avec le ban comte Khuen-Hédervāry, chez les Serbes avec le patriarche George Brankovitch, et chez les Slovaques luthériens avec le « superintendant » (évêque) Frédéric Baltik, qui passait pour un russophile ardent.

On a enfin assisté à la résurrection d'une nationalité que l'on avait cru confondue dans la masse hongroise. Nous voulons parler des **Allemands** établis surtout à Budapest sous le régime absolutiste autrichien. Plusieurs des Allemands de Budapest, riches et investis de fonctions, ayant entrepris de reconstruire le théâtre allemand de Budapest qui, après avoir végété pendant de longues années, n'avait échappé à la banqueroute que grâce à un incendie, rédigèrent une supplique en allemand adressée au très puissant « Empereur », pour solliciter des subsides en faveur de ce théâtre « appelé à une mission civilisatrice et politique ». François Joseph renvoya simplement ce document au ministère hongrois. Les signataires furent bafoués par l'opinion publique et l'un d'entre eux, le baron Kochmeister, se vit contraint de résigner ses fonctions de président de la Chambre de commerce.

Pendant les manœuvres de la Haute-Hongrie, le roi déclara à une députation des **Slovaques** luthériens qu'il regrettait « les menées condamnables » des agitateurs panslavistes.

Les **Finances** de l'État hongrois continuent à se consolider. Un rapport que M. Wékerlé, ministre des finances, a présenté au Parlement le 22 décembre, constate que la conversion des fonds publics — qui avait porté sur 500 millions de florins en chiffres ronds — a été menée à bonne fin et a réduit de 11,800,000 florins

la charge annuelle du service de la Dette publique. Le ministre des finances prépare la régularisation de la *valuta*, c'est-à-dire la suppression du cours forcé du florin papier et il se fait fort d'accomplir cette vaste opération sans recourir à une augmentation d'impôts quelconque; il se propose même de dégrever l'impôt sur les produits du travail (*Erwerbssteuer*) qui était perçu en raison de déclarations spontanées, c'est-à-dire fausses.

Les comptes de règlement de l'exercice 1890, présentés le 7 octobre, accusent aux dépenses 356,502,405 florins, et aux recettes 384,957,217 florins, soit un excédent de recettes de 28,454,812 florins.

Le budget de prévision pour l'exercice 1892, dans lequel on a inscrit de gros achats de matériel roulant pour les chemins de fer de l'État et les augmentations d'appointements des fonctionnaires, accuse aux dépenses 395,340,941 florins, et aux recettes 395,353,936 florins, soit un excédent de recettes de 12,995 florins. Selon M. Wékerlé, les prévisions sont arrêtées de manière à éviter tout mécompte. Le fait est que les résultats des derniers exercices ont toujours été beaucoup plus favorables que les prévisions.

Cultes. — Les trois **cardinaux** de Hongrie sont morts dans le courant de l'année. Le cardinal Simor, archevêque de Gran, primat de Hongrie, a été remplacé par Mgr Vaszary, grand prieur de Pannonhalma, de l'ordre des Bénédictins. Ce choix a été motivé par l'attitude intransigeante du haut clergé dans la question du baptême des enfants issus des mariages mixtes (1), et par la haute impartialité politique du nouveau titulaire qui, comme professeur et patriote, avait acquis les sympathies les plus vives du pays. Le cardinal Haynald a eu pour successeur au siège archiépiscopal de Kalocsa Mgr George Czaszka; à l'archevêché d'Agram, le chanoine Vucetitch a succédé au cardinal Mihalovitch.

L'année 1891 fera date dans l'histoire du **protestan-**

(1) V. Année 1891, p. 74-77.

tisme hongrois. Quoique, sur 17 millions d'habitants, les protestants ne soient qu'un peu plus de 3 millions, leur puissante organisation, leur esprit de corps, le grand nombre d'hommes éminents qu'ils comptent leur assignent un très grand rôle dans la vie publique. Dès 1885, les calvinistes et les luthériens avaient conçu le projet de convoquer un synode pour se mettre d'accord sur leurs intérêts communs. Le projet échoua alors. Depuis, les obstacles ont été écartés, et Sa Majesté a autorisé la convocation du synode. Le synode s'ouvrit à Budapest le 6 décembre, anniversaire du centenaire de la loi 26 de 1791 qui avait octroyé aux protestants de Hongrie l'égalité des droits avec les catholiques. Les luthériens panslavistes de la Haute-Hongrie refusèrent de s'y faire représenter ; mais leur évêque Baltik déclara qu'il y participerait quand même à la tête de la minorité de son diocèse, de sorte que les quatre diocèses des luthériens et les cinq diocèses des calvinistes furent représentés. Les Saxons de Transylvanie, qui sont luthériens, firent défaut, parce que leur diocèse n'a pas de lien avec les autres corps constitués de leur Église. Le synode a élaboré la constitution hiérarchique du clergé, a amélioré le régime financier, le système de l'élection des pasteurs, l'organisation de l'assistance aux paroisses indigentes, et enfin l'organisation scolaire des cultes protestants.

Instruction publique. — Le comte Csaky a présenté, le 7 juillet, une loi qui augmente et règle les pensions de retraite dues aux instituteurs primaires dont l'effectif s'élève à 25,417. La loi a été votée en décembre.

Justice. — Les nouvelles cours d'appel, dont nous avons signalé la création en 1890, ont commencé à fonctionner le 5 mai. Le 20 avril, la Chambre a voté une loi qui assure la haute surveillance du ministre de la justice, réglemente l'avancement des juges et procureurs tout en les laissant à leurs anciens postes, et confie l'instruction des affaires criminelles aux juges, au lieu des adjoints. Le 18 juillet, M. Szilagyi a saisi la Cham-

bre d'un important projet de loi d'après lequel les élections contestées ne relèveront plus des bureaux de la Chambre, mais seront jugées par la Cour de cassation. La campagne obstructionniste a empêché le vote de cette loi.

Travaux publics, commerce, industrie.— Le zèle infatigable de M. de Baross a obtenu de nouveaux résultats très importants; mais son activité excessive, parfois inconsidérée, lui a valu de violentes inimitiés qui sont parvenues à entamer sa popularité de jadis. Sa principale œuvre a été le rachat des lignes hongroises de la Société privilégiée des chemins de fer de l'État austro-hongrois. En 1895, ces lignes devaient passer aux mains de l'État dans les conditions fixées par l'acte de concession; le ministre, invoquant les exigences du régime des tarifs, préféra accomplir le rachat de suite, moyennant une annuité de 9,600,000 florins. — Désireux d'améliorer les rapports entre les ouvriers et les patrons et de faire échec aux socialistes, il a fait voter, au mois de janvier, une loi, en vigueur depuis le 19 juillet, d'après laquelle tout travail industriel doit cesser pendant la journée du dimanche, depuis six heures du matin, jusqu'à six heures du matin du lundi. Les considérations religieuses n'entraient pour rien dans cette loi, dont les dispositions ont donné lieu à maintes récriminations de la part des commerçants. Une autre loi Baross, discutée les 3, 4 et 5 fevrier, a créé des caisses de secours, surveillées par les autorités, destinées aux ouvriers malades.

Trois expositions importantes ont eu lieu au cours de l'été : à Témesvàr, à Komarom et à Agram. Le résultat en a été satisfaisant. Le 10 décembre, la Chambre a voté un projet de loi qui charge le gouvernement de préparer, pour 1895, une Exposition nationale, à l'occasion du millénaire de la fondation de l'État hongrois.

Désireux de favoriser l'industrie indigène contre la concurrence étrangère, M. de Baross a tenté d'établir

un régime de tarifs autonomes ; mais il a dû céder devant les protestations violentes des industriels autrichiens qui invoquaient le traité qui établit l'union douanière de l'Autriche et de la Hongrie. Cet échec fut exploité par les adversaires du ministre avec d'autant plus de violence que, le matériel roulant des chemins de fer de l'État étant devenu de plus en plus insuffisant en raison de l'augmentation du trafic, les retards et les accidents de chemins de fer se multipliaient. Un nouveau journal d'opposition, le *Magyar Hirlap*, ayant entamé une campagne furibonde contre M. de Baross, celui-ci trouva que ces attaques étaient de nature à affaiblir la discipline du personnel des chemins de fer et il interdit la vente du *Magyar Hirlap* dans les gares des chemins de fer de l'État. L'opposition prétendit que cette mesure constituait une violation de la liberté de la presse et elle interpella le gouvernement. La majorité approuva la réponse du ministre, mais la jeunesse des écoles organisa des manifestations hostiles contre M. de Baross qui avait joui, jusque-là, d'une popularité incontestée.

Mouvement social. — Il n'y a pas eu de grève en 1891 dans la capitale, et la journée du 1er mai s'est passée dans un calme parfait. Huit cent cinquante-neuf ouvriers en tout ont refusé de travailler le 1er mai ; on les a simplement renvoyés.

Mais le mouvement socialiste a éclaté là où l'on s'y attendait le moins, dans le comitat de Békés, région très fertile où les journaliers gagnent, en été, jusqu'à deux florins par jour. Les ouvriers ruraux organisèrent des émeutes le 1er mai à Orosháza et à Békés-Csaba, le 21 juin à Battonya. Il fallut requérir la force armée qui ne rétablit l'ordre qu'après avoir tué plusieurs individus et blessé un grand nombre d'autres. Les causes de ce mouvement agraire ne sont pas encore suffisamment connues. On sait seulement que les prolétaires immigrés se heurtent à de graves difficultés pour acquérir des terres et que les grands propriétaires qui leur

cèdent des lopins de terre à maïs, exigent des redevances usuraires. On a aussi constaté que les agitateurs de Budapest avaient travaillé avec une grande habileté; l'hiver dernier, les associations ouvrières qui s'étaient formées dans toutes les communes du comitat avaient soumis au ministère de l'intérieur des statuts absolument identiques.

Croatie. — L'événement principal de l'année, l'exposition d'Agram, a joué un rôle analogue à celle de Prague, en ce sens qu'elle a été l'occasion de manifestations slavophiles. On y a reçu les députations des Croates de Fiume, des Slovènes, des Tchèques, des Bosniaques et on leur a fait un accueil des plus enthousiastes. Lors de l'inauguration de la statue élevée à Kasitch, poète croate d'origine dalmate, on proclama, en présence de quatre cent cinquante visiteurs dalmates, l'idée de la grande Croatie comprenant la Croatie, la Slavonie et la Dalmatie et constituée sur la base du droit public croate, c'est-à-dire indépendante de la Hongrie. Ce programme fut accueilli avec un enthousiasme débordant.

Mais il faut mentionner que les deux fractions de l'opposition qui sont les promoteurs de ce programme, celle de l'évêque Strossmayer et celle de Starcévitch, se combattent mutuellement avec la dernière violence; leurs partisans en vinrent même aux coups le 27 août. Le parti national qui forme la grande majorité de la Diète d'Agram ne désire pas moins vivement l'union avec la Dalmatie, mais c'est par l'entente cordiale avec la nation hongroise qu'elle espère réaliser l'union des trois provinces croates.

Nécrologie.

23 janvier : le cardinal Jean *Simor*, archevêque de Gran depuis 1867, primat de Hongrie, né en 1813. — 19 février : le cardinal *Mihalovitch*, archevêque d'Agram depuis 1870, né en 1814. — 4 juillet : le cardinal *Haynald*, archevêque de Kalocsa, banni en

1863 en raison de ses sentiments nationaux, s'était prononcé contre le dogme de l'infaillibilité du pape. — Le lieutenant général comte de *Bylandt Rheydt*, né en 1821, ministre de la guerre de la monarchie de 1876 à 1888. — Le général de cavalerie comte de *Clam-Gallas*, né en 1805, connu par le rôle qu'il a joué en 1859 et en 1866. — Le comte *Clam-Martinitz*, ancien chef de la droite cisleithane. — François *Miklosich*, professeur à l'Université de Vienne, philologue et historien de la race slave, né en 1813, membre de la Chambre des seigneurs. — *L'archiduc Ferdinand-Salvator*, né en 1835, fils du feu grand-duc Léopold II de Toscane, qui avait abdiqué en sa faveur le 21 juillet 1859. — *L'archiduc Henri*, né en 1828, et son frère *l'archiduc Sigismond*, né en 1826, fils de feu l'archiduc Renier, qui était grand-oncle de l'Empereur. — Le prince *Constantin Czartoryski*, né en 1822, membre de la Chambre des seigneurs, neveu du fameux prince Adam. — Paul *Hunfalvy*, éminent philologue et ethnographe. — Mgr *Maupas*, archevêque de Zara et métropolitain de la Dalmatie, un des chefs du parti de l'autonomie italienne en Dalmatie. — Bèla *Grünwald*, homme d'État et publiciste. — Charles *Kerkapoly*, ancien ministre des finances, professeur à l'Université de Pesth.

Bibliographie.

Comte de Hübner. *Une année de ma vie.* — H. von Wlislocki. *Märchen und Sagen der Bukowiner und Siebenbürger Armenier* (Hamburg). — *Das Oesterreichiche Staatsrecht* (Vienne).

BELGIQUE

L'année 1891 est une année de deuil pour la famille royale. Le 23 janvier éclata, comme un coup de foudre, la nouvelle de la mort du **prince Baudouin**, fils aîné du comte de Flandre, le frère du roi, héritier de la couronne. Il est difficile de dépeindre l'émotion douloureuse et unanime de toute la population. Le jeune prince avait rapidement conquis la popularité à raison de l'intérêt qu'il prenait à toutes les grandes questions avec une conscience précoce de sa mission ; la simplicité de ses allures, son affabilité, sa crânerie militaire, le zèle avec lequel il s'acquittait des fonctions de son grade, lui attiraient tous les cœurs, on croyait en lui et on l'aimait. Le frère du prince Baudouin, le prince Albert, second fils du comte de Flandre, devenu héritier de la couronne, a été nommé lieutenant aux grenadiers. Il a paru plusieurs fois en public et a fait la meilleure impression.

Le ministère a encore subi une modification cette année. M. Melot, ministre de l'intérieur, excédé de fatigue et malade à la suite d'un travail excessif, a dû résigner ses fonctions après quatre mois de pouvoir ; il a été remplacé le 2 mars par M. de Burlet, ancien député de Nivelle.

Pour répondre à la campagne, renouvelée de temps en temps dans certains journaux français contre le roi

au sujet de l'existence d'un traité entre la Belgique et l'Allemagne, le chef du cabinet, M. Beernaert, a donné devant la Chambre, au mois d'août, un démenti formel approuvé chaleureusement par les chefs de la Droite et de la Gauche. Ces déclarations ont eu un grand retentissement dans le pays et à l'étranger ; elles ont été accentuées encore au mois d'octobre dans le discours prononcé à Marseille par M. Buls, bourgmestre et député de Bruxelles, qui s'est dit autorisé à démentir tous les bruits relatifs à un traité secret. Tout le monde sait en Belgique que ce discours a été prononcé à la demande expresse du roi.

Toute la vie politique s'est concentrée pendant l'année écoulée sur la question de la **Revision constitutionnelle**, sur les manifestations des divers partis à ce sujet et les grèves organisées par le parti ouvrier en vue d'obtenir la revision. A la fin de 1890, je disais que la prise en considération venait d'être votée à l'unanimité par la Chambre. Mais, examinant alors l'attitude des partis, je montrais le chef de la Droite, M. Woeste, nettement hostile au principe même de la revision ; la Gauche, d'accord sur le principe, mais absolument divisée sur la formule et ne cherchant qu'un prétexte pour chercher à reconquérir le pouvoir par une dissolution. Je disais qu'il était douteux que la revision fût votée et je montrais aussi l'éventualité d'une grève générale organisée par le parti ouvrier en cas de rejet de la proposition. Il est curieux de constater les modifications survenues dans les esprits en 1891 tant à droite qu'à gauche, les changements de tactique, les résistances des uns, les concessions inattendues des autres, les questions nouvelles qui se sont greffées sur la question du droit de suffrage au point d'absorber presque cette dernière.

Le début de l'année fut signalé d'abord par un discours de M. Woeste à Graenmast, très net contre la revision et laissant prévoir de sa part une opposition très vive. Puis vint le rapport de la Ligue libérale, association politique qui représente les éléments doctri-

naires du parti libéral, tandis que l'Association libérale de Bruxelles incarne le parti progressiste et radical et préconise l'alliance sur le terrain électoral avec le parti ouvrier socialiste. Ce rapport présenté par M. Van der Kindere, ancien député libéral de Bruxelles, répudiait nettement le suffrage universel. Il recommandait un système d'après lequel il devait y avoir environ six cent mille électeurs recrutés de manière à maintenir un juste équilibre entre les populations rurales et urbaines, et justifiant du paiement d'un taux minimum de loyer pour l'habitation et d'un degré minimum de capacité. C'était une combinaison du système anglais et italien de l'habitation avec le capacitariat créé en 1883 par M. Frère-Orban. On remarquera que la Ligue libérale tient essentiellement à maintenir la proportion existant actuellement entre les électeurs urbains et ruraux. Le parti libéral doctrinaire redoute que les électeurs urbains soient noyés dans les électeurs ruraux, qui sont en majorité catholiques. C'est pourquoi ses chefs, M. Frère, M. Graux, veulent que la proportion des électeurs urbains soit beaucoup plus forte. Dans le régime censitaire actuel, les électeurs des campagnes étaient évidemment sacrifiés, car si en ville le moindre débitant de boissons paie plus de 42 francs d'impôt, cette même quotité d'impôt représente, à la campagne, une aisance beaucoup plus grande.

La Fédération des associations catholiques, de son côté, se montra hostile à la revision, la déclara inopportune et préconisa la recherche d'un moyen d'augmenter le corps électoral dans les limites constitutionnelles. Quant au parti ouvrier, il organisa immédiatement sa propagande. Il donna de nombreuses conférences à la Maison du peuple, auxquelles assistèrent des hommes politiques d'opinions les plus diverses ; il fit de grandes manifestations publiques, précédées de meetings dans lesquels certains orateurs se laissaient aller parfois à de violents écarts de langage et où l'on parlait notamment de faire entrer la revision de force par la porte

du Parlement ou de *faire sortir les députés par les fenêtres*. Cela inspira dans les sphères gouvernementales certaines inquiétudes, car on crut devoir rappeler deux classes de milice.

Au mois de février, eut lieu une réunion des députés de la Droite du Sénat et de la Chambre, dans laquelle, malgré la décision de la Fédération des cercles catholiques et les discours précédents de M. Woeste, le mouvement se dessina nettement en faveur d'une revision constitutionnelle, subordonnée toutefois à un accord préalable avec la Gauche sur une formule nouvelle à substituer à l'ancien article 47 sur le droit de suffrage.

Le 11 mars, se tint la première réunion de la section centrale de la Chambre pour examiner les propositions de revision. Le gouvernement y fit des déclarations importantes : il conclut à la revision moyennant un accord préalable sur une formule qui donnerait le droit électoral aux occupants de maisons, parties de maison ou terres d'un revenu cadastral à déterminer; il joignit en outre des propositions de revision tendant à réorganiser le Sénat d'après le système hollandais ou français, à donner au roi certains droits relatifs au mariage des princes, à rendre possible la cession éventuelle du Congo, enfin à conférer au roi le droit de recourir au **referendum**, c'est-à-dire de consulter le corps électoral sur les lois à faire et les lois faites.

Il serait oiseux de faire connaître les détails des discussions fort longues et souvent fort obscures de la section centrale. Constatons cependant que, si au début, on subordonnait toute revision à un accord préalable des partis sur une formule déterminée et précise, on abandonna peu à peu cette prétention pour se contenter plus tard d'un « souffle d'entente et d'union » auquel, à la fin de 1891, on finira par renoncer pour proclamer purement et simplement la nécessité de la revision.

Pendant que la section centrale délibérait, le parti ouvrier continuait sa propagande. Le 6 avril, se réunit

un congrès ouvrier en vue de décréter la grève générale si la section centrale n'avait pas adopté le principe de la revision avant le 1er mai. Toutefois, comme les chefs du parti reculaient en réalité devant cette grève générale qu'ils savaient ne pouvoir aboutir, ils reculèrent le délai au 20 mai. Mais, à la suite des manifestations de la journée du 1er mai, des troubles locaux, peu graves d'ailleurs, se produisirent à Liège, des meneurs fomentèrent la grève, et celle-ci se déclara un peu partout isolément. Les chefs du parti ouvrier se sentant débordés, décrétèrent la grève générale le 7 mai sans attendre l'échéance qu'ils avaient fixée.

La grève s'étendit pendant quelques jours, sans enthousiasme. Anseele, le chef des socialistes gantois, la déclara inopportune, et dès le 15 mai elle déclina. Elle agonisait dans le pays de Liège, dans le Centre et dans le Borinage, lorsque, le 20 mai, la section centrale clôtura ses séances en votant à l'unanimité le principe de la revision. La grève, n'ayant plus de raison d'être, acheva de disparaître, sauf dans le bassin de Charleroi, où elle dura encore un mois. Les ouvriers célébrèrent par des meetings et des processions à Bruxelles et à Anvers le vote de la section centrale.

Le 19 août, parut enfin le rapport de M. de Smet de Nayer, rapporteur de la section centrale. Il repoussait le suffrage universel d'une manière absolue : la discussion ne devait s'établir qu'entre le système de l'occupation combiné avec l'habitation et le système du capacitariat. Le rapporteur préconisait le premier de ces systèmes, tandis que, dans le rapport de la minorité, M. Frère-Orban soutenait le second. La section centrale conclut en demandant au gouvernement de présenter un projet de loi rédigé d'après les principes adoptés par elle sur l'avis du rapporteur. Mais le temps passait. On comprit qu'on ne pouvait continuer à tergiverser et le gouvernement renonça à présenter ce projet de loi préalable destiné à faire sortir de la discussion un prétendu accord improbable et illusoire, puisque les

Chambres devaient être dissoutes, que le corps électoral devait en élire de nouvelles et que les membres de la Constituante pouvaient seuls discuter utilement les bases d'un accord sur la réforme électorale.

On était donc décidé à entamer la discussion des propositions de revision, sinon au mois de novembre à la rentrée des Chambres, tout au moins après la discussion des budgets, en février 1892, lorsque, par un revirement assez étrange, la question de la réforme électorale se trouva reléguée à l'arrière-plan et que la discussion se concentra, âpre et violente, sur la question du referendum sollicité au profit du pouvoir royal. A droite comme à gauche, cette innovation fut combattue; elle le fut avec une extrême virulence dans la presse catholique, qui vit en elle la mort du régime parlementaire et l'avènement d'un régime césarien. Les députés de la Droite voulaient même écarter cette question des délibérations de la future Constituante et ne pas voter la prise en considération; ils ne reculèrent que devant la menace du gouvernement de se retirer tout entier pour faire place à un ministère d'affaires qui aurait fait la dissolution et les élections générales.

La Gauche libérale, tout au moins ses chefs comme MM. Graux, Bara, Frère-Orban, sont hostiles au referendum. Seuls, les progressistes l'appuient, parce qu'ils entrevoient la possibilité de l'introduire non seulement au profit du pouvoir exécutif, mais au profit du peuple, comme en Suisse. Il est difficile de dire ce qu'il en adviendra à la Constituante, mais cette question provoque incontestablement dans le pays une agitation profonde. Les associations catholiques menacent d'exclure tout député qui ne s'engagerait pas à voter contre le referendum. D'autre part, le roi y attache une importance considérable et pèse de toute son influence sur les députés pour convaincre et ramener les hésitants et désarmer les opposants.

La question de la réorganisation du **Sénat** préoccupe aussi vivement les esprits. Le fera-t-on élire par le

même corps électoral que la Chambre, ou bien adoptera-t-on une formule analogue au système français? Actuellement, sont seuls éligibles les plus imposés de la province payant 2,000 francs d'impôts directs. On paraît d'accord en tout cas pour réduire le cens sénatorial à 1,000 francs au maximum. Quelques hommes politiques réclament pour le Sénat une organisation toute nouvelle basée sur la représentation des intérêts. Le Sénat nouveau se composerait partie de sénateurs nommés par le roi, partie de sénateurs nommés par le corps électoral, partie de délégués des grands corps de l'État, de l'armée, du clergé, de la magistrature, des universités, des académies, etc. Quelques-unes de ces idées ont été développées récemment dans une brochure de M. Banning à laquelle les relations de cet homme politique avec le roi donnent une certaine importance.

Quelle est actuellement la **situation des partis** à la veille de la discussion sur la proposition de revision et de dissolution?

Le parti conservateur, dans son ensemble, paraît rallié à une formule basée sur un abaissement du cens à 10 francs, sur l'occupation et sur l'habitation.

Dans le parti libéral, il existe un mouvement sérieux en faveur du suffrage universel. La presque unanimité de la presse y est ralliée. Seuls les chefs de l'ancien parti libéral y sont très énergiquement opposés. La lutte sera surtout importante dans l'arrondissement de Bruxelles appelé à élire dix-huit députés. Si le corps électoral élisait dix-huit députés conservateurs et indépendants, le ministère disposerait peut-être, en faveur de ses projets de réforme, des deux tiers des voix à la Constituante, sans le concours des voix libérales. Le parti libéral essaie donc par tous les moyens possibles de constituer une liste d'union. Mais il est difficile de présenter au corps électoral une liste de candidats composée moitié de partisans résolus et moitié d'adversaires acharnés du suffrage universel.

Le parti ouvrier n'appuiera de ses votes que des can-

didats partisans du suffrage universel pur et simple sans restriction et voudra être représenté à la Constituante par un ou plusieurs de ses chefs.

Enfin, parmi les éléments jeunes du parti indépendant et catholique, la formule de l'occupation sourit médiocrement. On la trouve compliquée, destinée à amener d'innombrables contestations électorales. Elle a le grave défaut de ne pas résoudre la question. Si elle était adoptée, l'opposition du parti libéral allié au parti ouvrier recommencerait plus acharnée, et on n'aurait rien fait pour l'apaisement du pays. Les « jeunes » du parti catholique craignent que le parti conservateur, ne pouvant réussir à imposer seul une réforme, ne soit obligé d'obtenir le concours du parti libéral doctrinaire. Les concessions se feraient au détriment des électeurs des campagnes, par la suppression de l'occupation de la terre comme base du droit électoral, ou par la fixation d'un taux de loyer uniforme pour les villes et les campagnes. On combinerait peut-être ce système avec le capacitariat toujours rêvé par M. Frère-Orban.

En résumé, il n'est pas possible de dire exactement quelles seront les modifications que subira le régime constitutionnel. Les partis ne sont d'accord sur aucune question, les querelles de personnes ont une importance plus grande que les discussions de principes, il n'existe aucun souffle d'union comme en 1830.

Il s'est produit un incident significatif tout récemment. M. Nothomb, député de Turnhout depuis trente ans, ministre d'État, président de l'Association conservatrice de Bruxelles, a donné sa démission de président dans la dernière assemblée générale de cette Association. Il a publiquement déclaré qu'il était partisan du suffrage universel et du referendum et il a ajouté qu'il ne pouvait combattre M. Janssens dont la place était marquée, d'après lui, à la Constituante. Narrateur impartial des faits de la vie politique de mon pays, il ne m'appartient pas de juger l'opportunité de cette déclaration de

M. Nothomb et la correction de son attitude vis-à-vis de ses collègues du comité qu'il n'avait pas, dit-on, prévenus. Mais il est à noter que les journaux catholiques ont à ce propos attaqué M. Nothomb avec une extrême violence et que le comité de l'Association catholique de Turnhout a notifié sa déchéance (morale) de député de la circonscription aux journaux sans qu'il ait été même appelé à s'expliquer devant les électeurs.

D'autre part, les anciens chefs de la Gauche, tels que MM. Bara et Graux, sont incapables d'établir une plateforme électorale en vue des réformes constitutionnelles ; ils se bornent à déclarer que la lutte doit s'engager contre la politique cléricale et contre le projet du gouvernement; c'est un programme absolument négatif.

Le parti ouvrier belge ne s'est pas borné cette année à la propagande en vue de la revision constitutionnelle. Il a tenu un **Congrès ouvrier international** au mois d'avril, auquel ont participé les personnalités socialistes en vue des divers pays, Mme Marx-Aveling, fille du célèbre Karl Marx, Domela Nieuwenhuis pour la Hollande, Singer, Liebknecht et Bebel pour l'Allemagne; la France était représentée entre autres par MM. Allemane, Benoît Malon, Jules Guesde, Vaillant, Delescluze. On ne s'est trouvé d'accord, après des discours bourrés de déclarations furibondes, que pour décréter la lutte contre le militarisme et la guerre des classes. Quelques semaines après le congrès ouvrier socialiste, avait lieu un Congrès catholique à Malines. Cette réunion est loin d'avoir eu l'éclat du congrès de 1866, mais elle est importante en ce qu'elle marque, malgré des hésitations et des résistances traditionnelles, une poussée en avant de tout le parti catholique vers les réformes sociales.

Nécrologie.

Janvier : M. *Dedecker*, ancien ministre en 1855. C'est lui qui avait présenté la loi dite « Loi des Couvents », à la suite de laquelle le ministère fut renversé par l'émeute en 1857. En 1871, il fut nommé gouverneur du Limbourg. Cette nomination servit de prétexte à un soulèvement populaire qui renversa le ministère Jacobs. — 26 janvier: Henri de *Broukere*, secrétaire du Congrès national; avait été ministre des affaires étrangères et chef du Cabinet en 1852. Libéral modéré de la nuance des unionistes de 1830. — 2 avril 1891 : M. *Kervyn de Lettenhove*, ancien ministre et historien. — 18 août : M. *Thonissen*, ancien ministre de l'intérieur d'octobre 1884 à octobre 1887, savant criminaliste, professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Institut de France. — Jean *Delaet*, député d'Anvers, le protagoniste du mouvement flamingant. -- Alexandre de *Burlet*, un des avocats les plus éminents du barreau de Bruxelles, frère du ministre de l'intérieur.

Fr. N.

BULGARIE

En réussissant à se maintenir encore pendant l'année 1891 dans la situation précaire où elle se trouve depuis 1886, la Bulgarie semble s'être avancée de quelques pas dans la voie de la reconnaissance. Mais ce provisoire qu'elle espère modifier et changer en fait accompli devient, en se prolongeant davantage, plein de dangers. M. Stambouloff voit son autorité s'user; il n'a plus sur l'esprit du prince Ferdinand la même influence; il se heurte à une opposition de plus en plus violente. Sans doute le peuple bulgare est trop indolent, et la police du premier ministre trop bien faite, pour que le gouvernement de Sofia puisse redouter quelque soulèvement populaire; le paysan est toujours resté indifférent à la forme du gouvernement; depuis le premier cabinet bulgare, le ministère conservateur de M. Bourmoff, jusqu'au cabinet ultra-autoritaire de M. Stambouloff, il s'est soumis à tous les fardeaux, attendant en silence son salut de Dieu et du tsar. Le danger ne vient donc pas de lui. Il vient de l'extérieur. En Bulgarie même, ceux qui pourraient se mettre à la tête de l'opposition, M. Radoslavoff, M. Karaveloff se tiennent à l'écart, et on s'explique difficilement les mesures de rigueur qui ont été prises contre eux; mais leur réserve n'est pas imitée par ces quelques personnages énergiques et décidés, tous anciens amis de M. Stambouloff, séparés de lui après l'en-

lèvement du prince de Battenberg, qui conspirent à l'étranger pour renverser le gouvernement actuel et qui espèrent, une fois arrivés à leurs fins, trouver dans la résignation stoïque du paysan bulgare, dans ses aspirations longtemps contenues, des racines à une réaction contre l'état de choses actuel.

Le 16/28 juillet, MM. Zancoff, Grouёff, Ludskonoff, Stantchoff, Beudéreff et Rizoff ont adressé à M. Stambouloff une lettre, restée naturellement sans réponse, où ils le sommaient de provoquer la démission du prince Ferdinand et de prendre les mesures suivantes : rétablissement complet de la constitution, amnistie générale pour tous les émigrés et condamnés politiques, formation d'un ministère de coalition, libres élections pour une grande assemblée nationale qui choisirait un nouveau prince. Devant la persistance de l'opposition et grâce aux insistances du prince Ferdinand, M. Stambouloff a dû modifier un peu la composition de son **cabinet**. Il s'est rapproché du parti conservateur; sans rencontrer chez M. Stoïloff un appui complet, il a cependant obtenu l'alliance de quelques-uns de ses amis; il a remplacé M. Stransky par M. Grécoff et M. Natchevitch a succédé à M. Beltcheff, assassiné le 27 mars.

Au point de vue **extérieur**, la situation de la Bulgarie a peu changé. Le sultan s'est par moment départi de sa réserve habituelle à l'égard de son vassal; il a autorisé le commissaire ottoman à Sofia à se présenter à la cour (2 février) ; il a accueilli avec des marques particulières de distinction M. Natchevitch, pendant son séjour à Constantinople. Le prince a reçu une nouvelle preuve des bonnes dispositions de l'Autriche-Hongrie; pour la première fois depuis son élection, une audience lui a été accordée (21 juin) par l'empereur François-Joseph.

La Bulgarie a évité les difficultés que pouvait faire naître l'échéance du mandat du gouverneur de la Roumélie orientale. Ce mandat, qui avait été en 1885 prolongé au profit du prince de Bulgarie, expirait le 6

avril. Aucune puissance, pas plus la Turquie suzeraine que les autres États signataires du traité de Berlin, n'ont fait de démarches pour modifier le *statu quo*.

Les relations de la Bulgarie avec l'Italie ont été un instant assez tendues à l'occasion de la banqueroute d'un sujet italien. Avec la Russie, la rupture est restée complète : elle s'est accusée davantage encore par la fin de non-recevoir opposée le 29 avril par le gouvernement bulgare à la note de la chancellerie russe du 5 mars sur les nihilistes, présentée par l'agent allemand, M. de Wangenheim.

Mais c'est avec la Serbie que les difficultés ont été les plus grandes. Les pourparlers engagés en janvier pour conclure un traité de commerce ne purent aboutir ; une commission fut réunie inutilement à Tzaribrod. La Serbie, cependant, était prête à nommer ses délégués, tandis que la Bulgarie, encouragée par l'Autriche, différait de jour en jour, et, pour s'excuser, déclarait qu'elle ne trouvait personne de compétent à désigner. La presse bulgare attaquait violemment la Serbie, et le journal officieux de M. Stambouloff se faisait remarquer par sa vivacité dans cette campagne, que le meurtre du ministre des finances et la présence de réfugiés bulgares sur le territoire serbe alimentèrent pendant le reste de l'année.

Le 27 mars, à huit heures du soir, le ministre des finances, M. **Beltcheff**, et M. Stambouloff venaient de sortir d'une confiserie, située en face du palais du prince, où ils étaient entrés après le conseil des ministres, quand M. Beltcheff fut atteint par trois coups de revolver tirés par deux individus qui s'enfuirent sans être reconnus. Il succomba presque aussitôt. De l'avis général, c'était M. Stambouloff qui avait été visé, et les meurtriers avaient frappé le ministre des finances par méprise. Ce crime excita naturellement une grande émotion dans le gouvernement, et provoqua des mesures de répression extrêmement rigoureuses. Comme les

meurtriers ne purent pas être découverts et que l'affaire resta entourée d'un profond mystère, M. Stambouloff crut ou feignit de croire à une vaste conspiration formée contre lui et le prince Ferdinand, et profita de l'occasion pour faire jeter en prison les personnes qui lui portaient ombrage. L'état de siège fut proclamé; plus de deux cent soixante-dix personnes, entre autres plusieurs anciens ministres, furent arrêtés. Les prisonniers furent traités avec une dureté particulière: M. Karaveloff devint aveugle, M. Moloff devint fou, M. Toufekdjef mourut à la suite de brûlures qui lui furent infligées, paraît-il, pour le forcer à parler. Les femmes, mères et sœurs des prisonniers adressèrent alors au doyen du corps diplomatique de Sofia un mémorandum où elles protestaient contre les mauvais traitements subis par leurs maris, fils et frères. La publication de ce document exaspéra M. Stambouloff, qui fit arrêter l'une des signataires, Mme Karaveloff, sous l'inculpation de crime de haute trahison. Depuis, Mme Karaveloff, acquittée, a été relâchée.

Le président du Conseil ne s'en prit pas seulement à Mme Karaveloff. Soupçonnant le correspondant de l'Agence Havas à Sofia, M. **Chadourne**, un Français, d'avoir divulgué l'affaire des mauvais traitements et du mémorandum, il le fit expulser le 8 décembre du territoire de la principauté. Il motiva cet acte arbitraire sur ce que M. Chadourne « propageait systématiquement à l'étranger des nouvelles erronées et malveillantes sur les affaires bulgares ». L'expulsion de M. Chadourne était contraire au droit international. Aux termes des Capitulations, qui sont encore en vigueur en Bulgarie comme dans le reste de l'empire ottoman, les Français ne peuvent être expulsés que par les soins des représentants de la France. Or, le consul de France à Sofia, M. Lanel, n'avait pas donné son assentiment à la mesure prise contre son ressortissant. N'ayant pas obtenu le retrait de cette mesure, il reçut l'ordre du cabinet de Paris de rompre immédiatement les rela-

tions diplomatiques avec le gouvernement bulgare et quitta Sofia.

Des **élections** au conseil général ont eu lieu le 4/16 août ; l'opposition n'a pas présenté de candidats.

Nécrologie.

Le colonel *Moutkuuroff*, aucien ministre de la guerre.

Bibliographie.

Das Fürstenthum Bulgarien, par le Dr Jirecek (Prague et Vienne).

DANEMARK

La situation parlementaire ne s'est pas modifiée en Danemark au cours de l'année 1891 ; mais la mort de M. Berg, survenue le 27 novembre, facilitera peut-être un nouveau groupement des partis et le rapprochement du ministère et des éléments modérés de la Gauche. Depuis les élections de 1890, le Folkething comprend : la Droite (25 membres), la Gauche modérée (37 membres), la Gauche radicale ou groupe de M. Berg (17 membres), le groupe de M. Hörup (14 membres), 3 socialistes (MM. Holm, Hördum et Jensen) et 6 indépendants. Le Landsthing comprend 47 membres de la Droite, 16 de la Gauche, 2 socialistes (MM. Andersen et Knudsén) et un indépendant.

M. Hörup n'a pas d'influence sur les masses. L'ancien chef de la Gauche savait mieux que personne manier les paysans et diriger un groupe parlementaire discipliné. Les divisions de la gauche préparent sans doute sa dissolution; certains membres ont des tendances conservatrices, tandis que d'autres font le jeu des socialistes.

Le **mouvement socialiste** ne s'est pas étendu ; le parti a un caractère international assez marqué; il a des relations fréquentes avec les socialistes suédois des provinces voisines. Plusieurs grèves assez longues ont eu lieu à Copenhague, dans le Jutland et à Bornholm.

Le parti socialiste a fait des avances à la démocratie rurale en proposant le rachat des majorats par l'État qui les partagerait entre les agriculteurs.

Les deux **sessions du Parlement** ont été occupées par d'importantes discussions. Les projets de législation sociale n'ont pas encore abouti ; en 1889, une loi a réglé la police des ateliers en vue de prévenir les accidents provenant de l'usage des machines; en 1890, le gouvernement a présenté un projet mettant en vigueur quelques-unes des dispositions de la Conférence de Berlin; l'accord n'a pu se faire sur ce projet ni en 1890, ni en 1891. D'ailleurs, ces dispositions ne satisfont pas la Gauche; les *bergiens* et les socialistes réclament l'organisation d'un système d'assurances analogue à celui qui fonctionne en Allemagne. Un projet de loi établissant l'assurance contre la vieillesse et contre les accidents a été discuté dans la seconde session du Parlement, mais n'a pas abouti. Le Folkething a adopté, le 17 mars, un projet du gouvernement au sujet de l'assistance aux indigents âgés de plus de quarante ans : 2 millions de couronnes, pris sur le produit de la nouvelle taxe de la bière, y seront affectés.

Les projets de loi, appuyés par le gouvernement, qui abaissaient les droits sur le sucre et le pétrole, et qui surélevaient les droits sur la bière bavaroise, ont enfin traversé toute la série des épreuves parlementaires. Le second était combattu par une partie de la Gauche, organe de la démocratie urbaine; ils ont été votés tous deux (mars). Le Parlement a voté aussi une loi sur la fabrication et la vente de la margarine ; il a aboli les taxes sur les navires (20 février). Il a voté une loi établissant un port franc à Copenhague (11 mars) : cette loi a été promulguée le 31 mars.

Comme on le sait, le dissentiment entre le gouvernement et la majorité du Folkething porte principalement sur la question des dépenses militaires. Le 7 mars, la Chambre avait, en discutant les propositions du gouvernement pour le budget 1891-1892, opéré une réduc-

tion de 7,402,019 couronnes sur le budget de la guerre et celui de la marine. Le Landsthing, au contraire, a adopté le projet du gouvernement, fixant les dépenses à 59,166,508 couronnes. En raison de ce désaccord, il a fallu, comme les années précédentes, une loi provisoire (31 mars) à la suite de laquelle la répartition des dépenses a été faite par ordonnance royale.

Le gouvernement a présenté un projet de loi, qui n'a pas encore été discuté, portant modification de la loi électorale du 13 juillet 1867. Il s'agit, en raison des résultats du recensement du 1er février 1890, de mettre le nombre des membres du Folkething d'accord avec le paragraphe de la Constitution qui établit le principe de la proportion d'un député pour 16,000 habitants. Le nombre des députés serait porté de 102 à 137, dont un pour les Féroé.

Dans un discours prononcé à Friedrikshavn le 26 juillet, le colonel Bahnson, ministre de la guerre, a insisté sur l'importance de l'œuvre de **défense nationale** entreprise par le ministère contre l'avis de la Gauche ; il a évalué à 60 millions de couronnes les dépenses faites ou à faire pour les fortifications qui, commencées en 1885, seront terminées en 1893. Les travaux comprennent une enceinte fortifiée du côté de la Seeland et plusieurs forts du côté de la mer. Des manœuvres militaires importantes ont eu lieu durant l'automne; 15,000 hommes ont été mis en mouvement.

Le 28 juillet 1891, tous les partis ont célébré, sans incident, le vingt-troisième anniversaire de la revision qui a modifié la Constitution du royaume.

La période des vacances a été marquée par une **modification du ministère**. M. Scavenius, qui était ministre des cultes depuis 1880, a donné sa démission au mois de juillet; il a été remplacé par M. Goos. Sa retraite fit grand grand bruit; les uns l'attribuèrent à des motifs privés; des accusations, peu fondées sans doute, auraient ébranlé la situation du ministre ; on raconta que M. Scavenius aurait été en butte à l'inimitié du clergé. On parla enfin

de divergences de vues entre ses collègues et lui sur la politique extérieure. M. Scavenius, qui est cousin de M. Estrup, est un homme actif et intelligent, d'opinions modérées. Il a cru devoir publier sur les causes de sa démission un long mémoire. Il s'y déclare hautement partisan de la politique suivie par ses collègues dans la question des fortifications; il ne veut ni qu'on attaque ni qu'on provoque l'Allemagne, mais il estime que les espérances ne sont pas interdites au Danemark, patrie naturelle des habitants du Sleswig. Il trouverait dangereux de contracter une alliance avec la Russie, mais il considère l'entente franco-russe comme une garantie de la paix ; ses sympathies le porteraient vers une alliance avec les deux autres royaumes scandinaves. Au point de vue intérieur, M. Scavenius est d'avis que le radicalisme ne doit être combattu que par la presse et la parole.

La publication de ce compte rendu donna lieu à de vives polémiques; on agita la question d'un accord entre la Gauche modérée et le ministère; on raconte que des négociations secrètes en ce sens auraient été inutilement tentées au printemps précédent par M. Estrup et par le ministre de l'intérieur; le bruit de la retraite de MM. Bahnson et de Roseniorn a couru à plusieurs reprises.

Les Chambres ont repris leurs séances le 6 octobre; le ministère a déposé le projet de budget pour 1892-1893. Les dépenses sont évaluées à 58,578,340 couronnes, dont 15,002,467 pour l'armée; 8,397,809 pour la marine. Le budget de la guerre comprend 3 millions pour les fortifications.

Dans une réunion de la Droite tenue le 8 décembre, M. Estrup a prononcé un discours important. Au point de vue de la **politique extérieure**, il a déclaré que si la guerre éclatait en dépit des manifestations pacifiques des grandes puissances, le Danemark serait désormais mieux en état, grâce aux sacrifices faits pour la défense nationale, de garantir sa neutralité. La politique du

Danemark est naturellement une politique pacifique qui n'interdit pas de lointaines espérances. Il entretient avec toutes les puissances des relations courtoises. En 1890, l'empereur d'Allemagne a visité la cour de Copenhague, et en 1891, le roi s'est rendu à Potsdam en revenant de Livadia où il avait fêté en famille les noces d'argent des Majestés Russes (octobre). Le tsar a passé en Danemark une partie de l'été ainsi que le roi de Grèce; pour la première fois, Alexandre III a été chasser dans l'île de Hveen, sur l'invitation du roi de Suède, avec les rois de Danemark et de Grèce.

L'escadre française se rendant à Cronstadt a fait escale à Copenhague où elle a reçu un accueil particulièrement courtois de la part de la famille royale et de la population tout entière, heureuses de manifester leurs sympathies traditionnelles. Le fils aîné du prince héritier a reçu le grand cordon de la Légion d'honneur. Le roi a envoyé l'ordre de l'Éléphant au Président de la République. Les officiers du *Château-Renault*, croiseur de la division française d'Islande, ont trouvé non seulement à Reikiavik, mais à Copenhague, où ils sont venus en août, une hospitalité empressée. M. Thomson, ministre de France, a été remplacé par le comte d'Aunay.

Un traité du 5 février avec l'Allemagne a aboli la *gabella hereditaris* et le *census emigrationis*, qui étaient un reste des droits d'aubaine et de détraction.

On ne peut attacher beaucoup d'importance à la tournée de conférences entreprise par M. Johannsen, député au Reichstag allemand, qui a exposé le régime auquel sont soumis les Danois du Sleswig.

La nouvelle d'un projet de cession des **Indes occidentales** à l'Allemagne, répandue par les journaux de New-York, a été officiellement démentie.

Le budget de l'**Islande** pour les années 1892-1893 a été fixé à 1,069,800 couronnes en recettes, et à 946,233 en dépenses; de larges subventions sont accordées aux établissements d'instruction publique. Un projet de loi a été présenté d'après lequel, à partir du 1er jan-

vier 1892, toutes les lois votées par l'Althing seraient publiées exclusivement en islandais. On a célébré le millénaire du débarquement de Dyra en Islande.

Nécrologie.

Christen Berg, né en 1830, mort le 27 novembre ; fils d'un paysan, ancien instituteur, il était membre du Folkething depuis le 30 janvier 1865, et le principal chef de la Gauche. — *Th. Hansen*, architecte, né en 1813, mort à Vienne où il était établi depuis plusieurs années. — *Ed. Erslev*, professeur à l'Université, historien de la géographie.

Bibliographie.

Les principaux journaux de droite sont : *Dagbladet*, *Dagens Nyheder*, *National Tidende*, *Avisen*. — Principaux journaux de gauche : *Morgenbladet*, *Politiken*, *Aftenbladet*. — Le *Berlingske Tidende* est, de tous les journaux danois, celui qui jouit de la plus grande réputation ; il est utilisé par le gouvernement pour des communications officielles ou officieuses. — La publication officielle *Lov-og Ministerialtidende*, n'est pas un journal lu par le public ; elle ne contient que le texte des lois, décrets, etc. — Les socialistes publient à Copenhague le *Sozial Democrat*. — En 1891, un comité officiel a publié, en vue du Congrès international d'hygiène de Londres : *Denmark, its medical organisation, hygiène and demography*.

ESPAGNE

Aucun incident politique de grande importance ne s'est passé en Espagne en 1891. L'agitation sociale, le mouvement ouvrier, les questions économiques et financières ont rempli toute l'année et lui ont donné un caractère particulier. On ne peut signaler, parmi les événements les plus marquants, que l'application du suffrage universel aux élections législatives et municipales et le remaniement du Cabinet qui a eu lieu au mois de novembre.

Les **élections générales** à la Chambre des députés avaient été fixées au 1er février. Les libéraux et les républicains déployèrent une grande activité pendant la campagne électorale, mais ils ne réussirent point à s'entendre entre eux et leurs divisions firent échouer un nombre appréciable de leurs candidats. La coalition rêvée par M. Castelar entre les fusionnistes et les possibilistes n'aboutit pas. Le clergé recommanda aux électeurs de voter en faveur de candidats catholiques. La lettre pastorale de l'évêque de Salamanca aux fidèles de son diocèse et la circulaire de l'évêque de Placencia à son clergé fixèrent particulièrement l'attention publique. Les élections s'effectuèrent dans le plus grand calme, sauf sur quelques points seulement où il y eut des scènes tumultueuses sans importance. Le gouvernement obtint naturellement, comme cela

a toujours lieu en Espagne, une grande majorité, il emporta 289 sièges; les libéraux fusionnistes en eurent 95; les républicains, 25; les amis de M. Romero Robledo, 12; les amis de M. Martos, 8; les carlistes et intégristas, 7; les indépendants ou anciens amis du général Cassola, 5; les autonomistes cubains, 2. Les républicains réunirent beaucoup de voix dans les chefs-lieux de province tels que Badajoz, Barcelone, Cadix, Castellon, Cordoue, Corogne, Huesca, Léon, Malaga, Oviédo, Saragosse, Séville, Valladolid et Valence. Sur les députés républicains élus, il y a 5 fédéralistes, 5 zorillistes, 5 possibilistes et 10 partisans de M. Salmeron.

La majorité, quoique très forte numériquement, compte peu d'hommes de valeur; elle manque notamment d'orateurs.

D'après la statistique dressée au ministère de l'intérieur, le nombre des suffrages exprimés s'est élevé à 3,712,258, se répartissant ainsi: conservateurs, 1,908,943; fusionnistes, 944,907; républicains, 534,891; réformistes, 139,390; groupe de M. Martos, 50,837; carlistes, 109,277; indépendants, 24,013. Le nombre de voix a été supérieur à celui des votants; cela tient à ce que, dans les collèges électoraux qui nomment deux ou plusieurs députés, les électeurs ont le droit de porter deux ou plusieurs noms sur leur bulletin de vote dans la proportion établie par la loi. En réalité le nombre des votants n'a pas dépassé la moitié du chiffre des électeurs inscrits. La grande masse des électeurs est restée indifférente; elle ne se soucie ni des candidats, ni des partis. Son éducation politique n'est pas encore faite. Quant à la pression officielle, bien qu'elle se soit exercée dans certains endroits de telle façon que la validation de quelques élections a été énergiquement combattue, elle semble avoir été plus faible que celle à laquelle avaient eu recours les gouvernements précédents.

Les élections pour le renouvellement de la partie élective du Sénat eurent lieu le 15 février sans aucun

incident notable. Sur 180 sénateurs élus, les trois quarts environ font partie de la majorité.

Enfin les élections pour le renouvellement partiel des **municipalités** se firent le 10 mai. Les républicains parvinrent à se coaliser et à faire nommer un grand nombre de leurs candidats à Madrid et dans plusieurs villes importantes.

Le **Parlement** fut ouvert le 2 mars par la reine en personne. Le 3 mars, M. A. Pidal fut élu président de la Chambre des députés par 223 voix. Mais celle-ci n'arriva à se constituer définitivement que le 20 avril, grâce à la longueur des débats sur la vérification des pouvoirs. Le Sénat se constitua le 18 mars ; un décret en date du 28 février avait déjà nommé son président, le général Martinez Campos. Contrairement à la tradition, et malgré les protestations des libéraux, le Sénat décida de passer de suite à la discussion de l'adresse sans attendre que la Chambre l'eût commencée. Il vota l'adresse le 13 avril ; la Chambre ne la vota que le 13 mai. La discussion n'offrit aucun intérêt particulier. Avant de se séparer, conformément au décret du 15 juillet qui suspendait leurs séances, les Chambres votèrent un projet de loi accordant **l'amnistie** aux individus condamnés pour délits politiques ; les républicains et les démocrates combattirent vivement, mais sans succès, la clause portant que les officiers amnistiés ne seraient pas réintégrés dans leurs anciens grades et emplois, mais qu'ils auraient simplement droit, en remplissant certaines conditions, à une pension de retraite calculée sur leurs états de service avant d'avoir été rayés des cadres de l'armée. La plupart des émigrés acceptèrent l'amnistie et rentrèrent en Espagne.

Pendant cette session, on s'aperçut que le **Cabinet** n'était pas seulement en butte aux attaques de l'opposition, mais que les actes de certains ministres étaient vivement critiqués par des membres mêmes de la majorité. D'autre part, l'administration de la marine était depuis quelque temps l'objet de vives attaques à cause

des nombreux abus qui s'y commettaient. Le bruit courut dans les cercles politiques qu'un remaniement du Cabinet, devenu indispensable, allait s'opérer. Mais le président du Conseil, qui ne se dissimulait pas les difficultés que recontrerait la formation d'une nouvelle combinaison ministérielle, fit tous ses efforts pour ajourner la crise. Pour ne pas lui créer de difficultés, M. F. Silvela, ministre de l'intérieur et le personnage le plus important du gouvernement, qui avait manifesté l'intention de prendre sa retraite, consentit à ajourner sa démission au moment que M. Canovas jugerait opportun. Sa volonté de sortir du cabinet était fondée sur des motifs d'ordre privé et sur des raisons politiques, les seules dont nous ayons à nous occuper. Depuis le commencement de la législature, il était beaucoup question de la rentrée de M. Romero Robledo et de ses amis dans le parti conservateur. MM. Canovas, Elduayen, A. Pidal, le duc de Tétuan, le général Martinez Campos, etc., jugeaient qu'un rapprochement avec les réformistes donnerait de la force au parti conservateur. M. Silvela et d'autres personnages étaient au contraire hostiles à ce rapprochement qui devait, à leur avis, porter atteinte à la discipline du parti et y développer des germes de division. M. Silvela, qui avait souvent combattu énergiquement dans le Parlement les opinions et l'attitude de M. Romero Robledo, pensait aussi que sa dignité ne lui permettait pas de rester dans le Cabinet, si un portefeuille était confié à cet homme politique ou à un réformiste. D'autre part, il ne voulait pas être un obstacle au rapprochement désiré par M. Canovas — qui fut décidé définitivement au mois d'octobre. En outre, M. Silvela n'approuvait pas certaines concessions faites à l'esprit de parti au détriment de l'intérêt général du pays et refusait de satisfaire aux exigences de certaines coteries. Il n'était pas non plus complètement d'accord avec la politique financière du gouvernement ; il s'était aperçu que le ministre des finances n'étudiait aucun moyen

d'améliorer la situation, et il avait proposé, sans succès, dans un conseil de cabinet, de réduire de 8 p. 100 le montant du budget de chaque département ministériel. Il croyait enfin qu'à la Chambre des députés, en qualité de *leader* de la majorité, il pourrait rendre à son parti plus de services qu'en conservant le portefeuille de l'intérieur.

Au commencement du mois de novembre, le ministre de la marine, dont la gestion avait continué d'être l'objet de vives attaques de la part de la presse, présenta sa démission afin de pouvoir se battre en duel avec le directeur d'un journal dont les articles lui avaient paru injurieux. Une brèche était donc faite au Cabinet; la crise fut ouverte dans un conseil tenu le 21 novembre. M. Silvela donna sa démission, et ses collègues présentèrent également la leur pour faciliter à M. Canovas les moyens de résoudre la crise. La reine confia immédiatement à ce dernier le soin de reconstituer le cabinet.

M. Canovas rencontra de sérieuses difficultés pour trouver des titulaires aux départements des finances et de la marine. Toutefois, après de grands efforts, le **nouveau Cabinet** fut reconstitué comme suit : Présidence du Conseil sans portefeuille, M. Canovas; — Affaires étrangères, le duc de Tétuan; — Guerre, le général Azcarraga; — Marine, le vice-amiral Montojo; — Finances, M. Concha Castaneda; — Justice, M. Cos-Gayon; — Intérieur, M. Elduayen; — Colonies, M. Romero Robledo; — Travaux publics, M. Linares Rivas.

Ce ministère fit une mauvaise impression sur l'opinion publique. On le jugeait en général trop faible pour résoudre les questions économiques et financières pendantes. D'autre part, des personnages importants voyaient avec regret confier des portefeuilles à des hommes politiques qui ne s'étaient ralliés que depuis une date récente au parti conservateur ou qui manquaient d'autorité sur la majorité. Enfin la retraite de M. Silvela du ministère de l'intérieur était considérée

comme une perte très sensible pour les conservateurs. Le nouveau cabinet fit publier une note officieuse contenant un exposé sommaire de son programme :

Au point de vue politique, il s'engageait à continuer l'œuvre du ministère précédent et à s'inspirer des mêmes idées; au point de vue financier, ses efforts devaient tendre à restaurer le crédit, à introduire des économies dans toutes les administrations et à établir un budget sincère. Un de ses premiers actes fut de nommer au poste de gouverneur de la Banque d'Espagne M. Camacho, qui avait refusé le portefeuille des finances.

Le 22 décembre, la *Gazette officielle* publia un décret convoquant les Chambres pour le 11 janvier 1892.

Pendant toute l'année, les fusionnistes, sous l'inspiration de M. Sagasta, n'ont fait au gouvernement qu'une opposition modérée et très correcte. Ils n'ont pas cherché à créer des difficultés au Cabinet et ont paru désireux d'éviter une crise qu'ils jugent prématurée tant que M. Canovas n'aura pas accompli son programme économique. — Les républicains sont restés divisés. M. Ruiz Zorrilla a refusé l'amnistie et n'a pu, en conséquence, accepter le mandat de député de Barcelone; on le juge, en général, hors d'état de provoquer aujourd'hui un mouvement sérieux en Espagne. Les centralistes, dirigés par M. Salmeron, se sont beaucoup remués; ils ont tenu une assemblée générale au mois de juin et rédigé un programme : c'est peut-être le parti qui se livre le plus activement à la propagande.

Finances. — Le ministre des finances présenta le 24 avril à la Chambre des députés un projet de **budget** pour 1891-1892 se soldant par 752,703,928 piécettes aux dépenses et 733, 785, 728 piécettes aux recettes. Mais le Parlement n'eut pas le temps d'examiner ce budget avant de se séparer; en conséquence, la loi de finances pour 1890-1891 continua de rester en vigueur en vertu d'un décret du 16 juillet. Il s'est produit des

moins-values importantes dans la perception des recettes.

Une des mesures financières les plus importantes prises dans l'année a été la loi sur la **Banque d'Espagne**. Le projet primitif autorisait cet établissement à augmenter indéfiniment l'émission de ses billets. Le montant de la réserve de garantie, en numéraire et en barres d'or et d'argent, était fixé au tiers et non plus au quart de celui des billets en circulation; si l'émission dépassait 1,500 millions, la réserve de garantie devait être augmentée de la moitié du montant de l'excédent; en outre la durée de son privilège était prorogée de seize années. En compensation de ces grands avantages, la Banque prêtait à l'État une somme de 150 millions ne portant pas intérêt et remboursable le 31 décembre 1921, c'est-à-dire à l'expiration de son privilège. Ce projet souleva une très forte opposition dans le pays. La presse, les Chambres de commerce, les syndicats des corps de métier, etc., représentèrent que les faveurs accordées à la Banque n'étaient en rien justifiées par les besoins du commerce et que le gouvernement, simplement dans le but de se faire prêter 150 millions sans intérêt, compromettait gravement les intérêts de l'État. Les réclamations furent si générales que le président du Conseil consentit à introduire dans le projet de M. Cos-Gayon diverses modifications, dont la plus importante consistait à limiter à 1,500 millions le montant des billets pouvant être mis en circulation; les plus faibles coupures devaient être de 25 piécettes; la Banque était autorisée à faire des prêts sur les *cedulas hipotecarias*, les obligations de chemins de fer et autres valeurs industrielles et commerciales. Le projet ainsi modifié fut voté après de longues discussions et promulgué le 14 juillet.

Malgré tout, le public continua de voir la Banque d'un mauvais œil; les commerçants eurent même un instant l'idée de ne plus accepter ses billets en paiement. Mais cette résolution, d'une application pratique

très difficile, eût apporté une trop grande gêne dans les transactions; après un moment d'effervescence, on renonça à la mettre à exécution. — Les 150 millions que la Banque d'Espagne s'engageait à prêter à l'État en trois annuités devaient être consacrés, 87 millions à la construction de la nouvelle escadre, le surplus à l'achat de matériel de guerre, au paiement des subventions aux Compagnies de chemins de fer, à des travaux de ports, de rivières et de canaux.

Une loi du 14 juillet autorisa le gouvernement à contracter un **emprunt** au moyen de l'émission de rentes 4 p. 100 amortissables en trente ans pour une valeur nominale de 250 millions. Cet emprunt avait pour objet le remboursement d'une partie de la dette flottante. La souscription publique eut lieu le 28 décembre. L'emprunt ne fut pas couvert; mais, en vertu de contrats spéciaux avec les banquiers de Madrid et de Barcelone, son montant total avait été garanti au gouvernement.

A la suite de tous ces incidents, le change sur Paris s'était élevé de 5,25 au mois de juillet, à 13 et 14 p. 100 ; le commerce, les grandes entreprises industrielles, les Compagnies de chemins de fer, qui ont d'importants envois de fonds à faire à l'étranger, en souffraient beaucoup. Le déficit chronique du budget, l'augmentation de la circulation fiduciaire, le change, le nouveau régime douanier protectionniste, tels étaient les principaux points noirs à l'horizon financier à la fin de l'année.

Armée. — Deux décrets du 19 février ont réorganisé l'intendance et le contrôle de l'armée et créé un treizième bataillon d'artillerie de siège à 4 compagnies stationnées à Malaga et dans les petits présides d'Afrique.

Deux lois ont amélioré les traitements des officiers et les pensions données à leurs veuves et orphelins. — Le ministre de la guerre a déposé un projet de recrutement très important basé sur le principe du service personnel, supprimant le remplacement sauf pour les troupes d'outre-mer, et organisant le volontariat d'un an. — Une

loi du 15 juillet a fixé l'effectif de l'armée pour 1891-1892 à 124,646 hommes dont 90,916 pour la Péninsule, 20,414 pour Cuba, 3,126 pour Porto-Rico et 10,190 pour les Philippines. — D'après un décret du 16 décembre, l'armée de la Péninsule se composera désormais de seize divisions à deux brigades comprenant chacune deux régiments d'infanterie, un bataillon de chasseurs, un régiment de cavalerie, un régiment d'artillerie de campagne, une compagnie du génie, une du corps de l'administration et une du service de santé. Il y aura une brigade indépendante aux Baléares et une demi-brigade aux Canaries.

Travaux publics. — Les grandes lignes en construction en 1891 sont celles de Malpartida à Astorga; de Linares à Almeria; de Barcelone à Saragosse (ligne directe) et de Huesca à Canfranc. Les travaux de ce dernier chemin ont été poussés avec activité et les rails y seront posés au mois de septembre 1892 jusqu'à Jaca. Là sera le point terminus de la ligne, tant que l'on ne construira pas la partie internationale. L'emplacement du tunnel qui doit relier à travers les Pyrénées le chemin de Canfranc avec la ligne de Pau-Oloron a été fixé conformément aux propositions de la France, qui insistait pour que l'entrée nord du tunnel fût placée près des forges d'Arbel situées dans la vallée d'Aspe. Le point choisi sur le territoire français est à l'altitude de 1,064m,86. La longueur totale du tunnel sera de 7,790 mètres dont 3,020 mètres sur le territoire français et 4,770 mètres sur le territoire espagnol. La junte supérieure de guerre et de marine, en approuvant l'emplacement dont il s'agit, a imposé au concessionnaire l'obligation de construire un nouveau fort près de l'entrée sud du tunnel. Cette même junte a donné un rapport défavorable à la concession d'un embranchement qui partirait de la station de San Roque, située sur la ligne de Bobadilla à Algésiras, exploitée par une Compagnie anglaise, pour aboutir à la *Linea*, c'est-à-dire aux portes de Gibraltar. Elle considère, soutenue d'ail-

leurs par l'opinion, que la construction de cet embranchement, en Andalousie, serait très préjudiciable aux intérêts et à la défense du pays. La longueur des nouvelles lignes ouvertes à l'exploitation en 1891 n'a été que de 233 kilomètres.

Mouvement ouvrier. — Le mouvement ouvrier a encore eu plus d'importance en 1891 qu'en 1890. Dès le commencement de l'année, les ouvriers avaient cherché à s'organiser pour donner à la manifestation du 1er mai un grand retentissement. Du mois de janvier au mois d'avril, des grèves partielles eurent lieu sur divers points du territoire et des meetings préparatoires furent tenus dans beaucoup de localités. Un congrès ouvrier se réunit à Madrid le 23 mars, en vue de trancher les questions suivantes : 1° Est-il opportun d'exiger la journée de huit heures pour tous les métiers? 2° Dans le cas où l'on se déciderait pour l'affirmative, quels seraient les moyens à employer pour l'introduire résolument dans la pratique? 3° Manifeste à adresser aux ouvriers. Le Congrès tint trois séances et, à l'unanimité, se décida pour l'affirmative au sujet de la journée de huit heures; il approuva ensuite, à une grande majorité, l'organisation d'une grève générale pour le 1er mai. Enfin, dans la dernière séance tenue le 25 mars, le Congrès arrêta les termes d'un mamifeste qui résumait les revendications de la classe ouvrière et reproduisait les décisions qu'il avait prises. Malgré leur propagande active en faveur de la grève générale, les anarchistes avaient une organisation trop incomplète et de trop faibles ressources pour créer un mouvement considérable. Sauf en Catalogne, la plupart des ouvriers se prononcèrent pour les manifestations pacifiques et se contentèrent d'adresser au gouvernement des pétitions contenant l'énumération de leurs revendications.

Toutefois, comme les classes aisées de la société et les négociants ressentaient dans certaines villes une certaine inquiétude au sujet du 1er mai, le ministre de l'intérieur donna aux autorités l'ordre d'interdire, ce jour-là,

toute manifestation dans les rues et toute réunion publique dans des locaux ouverts ; les garnisons des villes manufacturières furent renforcées, l'escadre alla mouiller devant Barcelone. M. Canovas fit annoncer en même temps que, favorable en principe à la journée de huit heures, il verrait avec plaisir se réunir un congrès international pour étudier la question. Le 1er mai se passa sans que l'ordre fût sérieusement troublé : en Catalogne, une bonne partie des fabriques ne ferma pas; à Bilbao, le travail ne fut pour ainsi dire pas suspendu; à Cadix, des manifestants anarchistes furent facilement dispersés par la police; à Valladolid, la grève fut générale; des grèves partielles eurent lieu sur un certain nombre d'autres points. Le 2 mai, la grève continua dans certains centres, notamment à Saragosse; des pétards éclatèrent à Barcelone. Déconcertés par les mesures prises par les autorités, les socialistes publièrent un manifeste pour déconseiller la grève. Le 4 mai, la situation s'aggrava pourtant à Bilbao : des grévistes, ayant attaqué à coups de pierres des ouvriers qui continuaient de travailler durent être arrêtés; les propriétaires de mines déclarèrent qu'ils renverraient les ouvriers affiliés à des associations socialistes et qu'ils arrêteraient complètement les travaux dès qu'il y aurait grève ; le gouverneur de la province crut devoir blâmer les propriétaires, et un conflit se produisit; le 31 mai, l'état de siège fut proclamé à la suite d'une sorte d'émeute provoquée par la dissolution d'une réunion tapageuse d'ouvriers boulangers. Des troubles eurent également lieu à la Corogne dans le courant du mois; la garde civile dut faire usage de ses armes contre les agitateurs. Des grèves partielles durèrent encore pendant quelque temps; mais, à la fin de juin, elles pouvaient être considérées comme terminées. En somme, le mouvement ne justifia pas toutes les craintes conçues auparavant; mais il donna sérieusement à réfléchir pour l'avenir.

Aussi M. Canovas s'est-il préoccupé des réformes

sociales. Il a déposé un projet de loi interdisant le travail le dimanche aux mineurs de dix-huit ans, aux ouvriers travaillant dans les établissements de l'État, des provinces et des communes, et aux ouvriers travaillant pour le compte des entrepreneurs de travaux pour l'État. Voté par la Chambre des députés après une très longue discussion, ce projet n'eut pas le temps d'être voté par le Sénat. Deux projets de loi sur la réglementation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures n'ont pu non plus aboutir avant la séparation des Cortès.

Le 2 août, au soir, une **échauffourée** eut lieu à Barcelone. Au moment où une grande foule remplissait la place du **Buen-Suceso** où se tenait une foire, une bande d'individus attaqua le poste de la caserne située sur cette place et presque déserte à ce moment. Ils comptaient, paraît-il, s'emparer de la caserne et des armes qui s'y trouvaient. Leur tentative échoua; quelques charges à la baïonnette en eurent raison. L'instruction fit découvrir que les émeutiers avaient été achetés par un boursier du nom de Robert qui voulait frire une grosse spéculation. Robert et ses complices furent condamnés à des peines variant de trois ans de présides aux présides à perpétuité.

Vers la fin du mois d'août, des **bombes** éclatèrent à Cadix, tuant ou blessant plusieurs personnes. On arrêta un grand nombre d'anarchistes soupçonnés d'être les auteurs de ces attentats.

Politique économique et commerciale. — A la suite de la dénonciation par la France, au mois de janvier, du traité de commerce franco-espagnol expirant le 1er février 1892, le cabinet de Madrid résolut de dénoncer ses conventions commerciales avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Angleterre, l'Italie, la Russie, la Suède et Norvège, afin de pouvoir établir un nouveau régime douanier sans être gêné par la clause de la nation la plus favorisée. Les nouveaux tarifs furent élaborés dans le cou-

rant de l'année, mais le gouvernement ne les publia pas, afin de se réserver la possibilité de les modifier si les négociations engagées avec diverses puissances le rendaient nécessaire ; il tenait surtout à savoir d'abord à quoi s'en tenir sur les dispositions de la France. Le vote du tarif minimum français et le refus du cabinet de Paris de proroger l'application des tarifs de pénétration aux vins étrangers entrant en France produisirent une pénible impression. Comme la non-prorogation des tarifs de pénétration ne devait pas empêcher les vins espagnols d'arriver en France par mer au même prix, on ne voulut voir dans ce refus qu'un mauvais procédé. Le gouvernement espagnol se montra néanmoins disposé à conclure un traité avec la France en prenant pour base le tarif minimum de cette puissance si elle consentait à élever le degré à partir duquel les vins commencent à payer en raison de l'alcool qu'ils renferment, et si elle diminuait les droits sur les vins, l'huile d'olive, les fruits frais et secs, le poisson et le liège manufacturé. Ces conditions parurent inacceptables à Paris. Quand le cabinet de Madrid vit que les négociations n'aboutiraient pas, il arrêta définitivement et publia (*Gazette officielle* du 1er janvier 1892) le nouveau tarif des douanes, comprenant un tarif maximum applicable à toutes les nations en général, et un tarif minimum applicable aux nations avec lesquelles des conventions commerciales seraient conclues. Ce tarif s'inspire de principes protectionnistes exagérés, et les droits sur les principaux objets d'importation française en Espagne sont relevés dans une forte proportion.

Des **inondations** désastreuses ont ravagé en septembre quelques régions. Le 11 septembre, la ville de Consuegra et plusieurs villages situés sur les rives de l'Amarguillo ont été en partie détruits par le débordement de cette rivière. Alméria, Albosc et Valence souffrirent aussi beaucoup, ainsi que les provinces de Murcie et de Saragosse. Au mois d'octobre, de nouvelles inondations survinrent, causant d'énormes dégâts dans la pro-

vince de Grenade. A la suite de mauvaises récoltes, les populations des campagnes traversèrent une crise des plus pénibles dans les provinces de Huesca, de Saragosse et de Téruel, et dans la partie de la province de Grenade qu'on appelle les Alpujarras.

Politique extérieure. — La politique extérieure de l'Espagne n'a rien offert de saillant en 1891. Elle a consisté presque exclusivement en négociations commerciales. La commission franco-espagnole chargée de la délimitation de la région de la rivière Mouni, dans l'Afrique occidentale, a repris ses travaux au commencement de l'année, après la nomination de nouveaux délégués; elle n'a pas réussi à régler les questions en litige. — Un décret en date du 16 janvier a autorisé la mise en vigueur de la convention franco-espagnole sur la répression de la contrebande qui se fait par la Bidassoa. — Un décret du 21 août a prorogé pour deux ans le délai d'un an accordé, aux termes de l'article 5 de la convention consulaire franco-espagnole du 7 janvier 1862, aux Français nés en Espagne qui doivent justifier devant les autorités militaires espagnoles d'avoir satisfait à la loi du recrutement en France. — La *Gazette officielle* du 14 février a publié la convention spéciale conclue le 2 juillet 1890 avec la Grande-Bretagne, en dérogation du traité de 1835, pour limiter le droit de visite et assurer la répression de la traite sur les côtes d'Afrique.

Dans le courant de l'année, quelques journaux répandirent le bruit de l'accession de l'Espagne à la Triple alliance et de son entrée prochaine dans la ligue douanière des puissances du Centre. M. Canovas a démenti formellement l'une et l'autre nouvelle. La première était de pure imagination; tous les hommes politiques sensés songent uniquement à observer la neutralité en se préoccupant seulement d'assurer la défense des îles Baléares et des côtes contre toute agression éventuelle. Une intervention ne se comprendrait que dans les affaires du Portugal, si une révolution venait à éclater

dans ce pays et menaçait de se répandre en Espagne; or, la mort du chef des républicains portugais, M. Latino Coelho, a rendu cette hypothèse improbable en désorganisant les forces du parti révolutionnaire. Quant aux prétendues démarches faites à Madrid par l'Allemagne et l'Autriche pour essayer d'englober l'Espagne dans une ligue douanière, elles ont tiré quelque vraisemblance de la visite du prince Albert de Prusse à Madrid, au mois de décembre, et de son entrevue avec M. Canovas. Mais les journaux officieux ont déclaré que ce voyage n'avait aucun rapport avec la question douanière; la presse a été presque unanime, d'ailleurs, à se prononcer contre toute combinaison qui créerait entre l'Espagne et les empires du Centre des liens trop étroits, ou qui revètirait un caractère d'hostilité vis-à-vis de la France.

Des incidents se sont encore produits cette année avec le Maroc; ils n'ont eu qu'une importance médiocre (V. MAROC).

Nécrologie.

Manuel *Alonso Martinez*, ancien ministre, et ancien président de la Chambre des députés. — Sœur *Patrocinio*, qui joua en politique un rôle important sous le règne d'Isabelle. — Le général Carlos *Ibañez*, fondateur de l'Institut de géographie et de statistique. — Carlos Maria *Coronado*, ancien ministre de la justice. — Duc de *Baena*, ancien ambassadeur. — Pedro Antonio *Alarcon*, fécond romancier et écrivain remarquable. — Vicente *Manterola*, ancien chanoine de la cathédrale de Tolède et ancien député qui fut très attaché à la cause carliste. — Manuel *Cañete*, de l'Académie espagnole, écrivain distingué. — Le cardinal *Paya*, l'un des prélats les plus illustres de l'Espagne.

H. DE SÉPRÉS.

ROYAUME-UNI

DE

GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE

Politique extérieure. — « Rarement, on a vu le temps aussi beau sur la mer ordinairement agitée de la politique. » C'est dans ces termes d'un lyrisme vieilli que le premier ministre de la Reine appréciait la situation internationale dans le discours qu'il prononça le 29 juillet au banquet du lord-maire. Et comme preuve des bonnes relations qu'entretient l'Angleterre avec toutes les puissances, lord Salisbury rappelait la visite de Guillaume II et celle du prince de Naples, que devait suivre bientôt l'arrivée de l'escadre française à Portsmouth.

Les précédents voyages de l'empereur d'Allemagne avaient eu un caractère presque privé. Cette année, le jeune souverain a bénéficié d'une réception officielle, et il a poussé jusqu'à Londres : il a été bien reçu, mais sans grand enthousiasme. Le lord-maire a salué « le parent et l'hôte de la Reine », et célébré les bienfaits de la paix. M. Labouchère et ses amis ont tenu, en interpellant le gouvernement, à protester contre une politique germanophile ; ils sont malheureusement en petit nombre, il n'est pas prouvé que l'avènement d'un Cabinet libéral implique une orientation absolument

nouvelle de la diplomatie britannique. Nous ne croyons pas à l'existence d'un accord formel entre les cabinets de Londres et de Berlin ; les mœurs politiques de nos voisins s'opposent à un accord de ce genre, et il serait absolument téméraire de supposer que lord Salisbury a apposé sa signature au bas d'un acte secret. L'adhésion du « Premier » à la politique allemande ne saurait avoir qu'un caractère purement personnel : pour employer un terme d'école, lord Salisbury ne peut s'engager que sous la condition suspensive de l'approbation des Chambres, et rien n'est plus incertain que cette approbation.

Existe-t-il entre le cabinet de Saint-James et le Quirinal quelque instrument diplomatique? Nous ne sommes pas en mesure de l'affirmer, mais il est certain que la Consulta attache un prix infini à l'alliance anglaise. On peut admettre que le cabinet de Saint-James a formellement promis son concours à la flotte italienne, soit pour assurer la sécurité des côtes,soit pour barrer aux escadres françaises le détroit de Gibraltar. La base de l'accord, c'est le maintien du *statu quo* dans la Méditerranée, et par suite, en premier lieu, le maintien de l'occupation égyptienne.

L'accueil fait à **Portsmouth** aux marins français, à leur retour de Russie (août), a été plus que correct. Il y aurait mauvaise grâce à soutenir que cet acte de courtoisie internationale n'a pas été accompli avec une extrême affabilité. Les équipages des deux flottes ont fraternisé, la population a acclamé nos marins, le commandant de l'escadre britannique, l'amiral Clanwilliam et le chef de l'armée, le duc de Connaught, leur ont offert réjouissances, dîners et spectacles, ainsi que la municipalité de Portsmouth. La Reine, fait unique, a retardé son départ pour Balmoral afin d'assister aux fêtes; elle a reçu à dîner, le 20 août, l'amiral Gervais et ses officiers à Osborne House, et a écouté debout, de même que toute la famille royale, la *Marseillaise;* elle a passé le lendemain en revue les deux flottes

malgré le mauvais temps, a tenu à l'amiral Gervais le langage le plus aimable et a échangé des télégrammes de félicitations avec le Président Carnot. Un double sentiment l'a guidée en cette occasion: elle a voulu d'abord reconnaître les prévenances dont on l'a toujours entourée pendant ses voyages en France; de plus et surtout, elle a voulu qu'on ne se méprît pas en Europe et en France sur le sens de la visite de Guillaume II à Londres. C'est, en effet, dès le lendemain de cette visite que l'on a appris que la Reine avait manifesté l'intention de recevoir l'amiral Gervais à Osborne et de passer son escadre en revue. C'est pourquoi l'amiral Gervais se rendit directement à Portsmouth sans aller en Écosse, comme il en avait primitivement l'intention.

Les **affaires d'Irlande** ont occupé, dans l'histoire de l'année 1891, moins de place qu'on aurait pu le supposer. On n'a pas oublié les circonstances dans lesquelles s'était produite la scission du parti irlandais à la suite du procès O'Shea-Parnell. A la fin de décembre 1890 et au mois de janvier suivant, quelques députés, demeurés fidèles à leurs sentiments d'amitié pour leur collègue de Cork, prirent l'initiative de conférences de conciliation. Les pourparlers, qui eurent lieu à Boulogne, ont été résumés dans les termes suivants par le correspondant du *Journal des Débats* à Londres :

« Après avoir plusieurs fois repris et rompu les pourparlers, il fut convenu entre M. Parnell et M. O'Brien que ce dernier prierait M. Mac Carthy de solliciter une entrevue de M. Gladstone, et de lui demander une lettre ou un mémorandum écrit, déclarant catégoriquement si M. Gladstone et ses collègues avaient l'intention de régler la question agraire ou de la déléguer au Parlement irlandais ; si, dans leur projet de *home rule*, M. Gladstone et ses collègues consentiraient à fixer une date à laquelle la police cesserait d'être soumise à l'autorité impériale, et, enfin, si ces deux points seraient considérés comme essentiels au projet de *home rule*.

« Le mémorandum devait être remis à M. O'Brien, et,

si M. Parnell et lui le trouvaient satisfaisant, alors une réunion de tout le parti parlementaire irlandais devait être convoquée pour annuler l'élection de M. Mac Carthy comme président du parti. Cela fait, M. Parnell aurait donné sa démission de président; M. Mac Carthy de vice-président (le poste qu'il occupait avant la déposition de M. Parnell), et M. Dillon aurait été appelé à la présidence.

« Il fut convenu aussi que le mémorandum de M. Gladstone serait tenu secret et ne pourrait être publié qu'au cas où le *home rule bill* ne réaliserait pas les engagements pris. Cependant, si le bill avait été reconnu satisfaisant, M. Parnell aurait été autorisé à faire connaître les termes du mémorandum.

« M. Mac Carthy consentit à faire auprès de M. Gladstone les démarches nécessaires, et quand M. Dillon revint d'Amérique, M. Mac Carthy apporta à M. O'Brien et à lui « certaines assurances, afin que M. O'Brien et « M. Parnell pussent juger si ces assurances satisfai- « saient aux conditions posées par M. Parnell ».

« Ces assurances déclaraient qu'il ne devait pas s'écouler plus de cinq ans avant que la police d'Irlande fût confiée au gouvernement irlandais et que la question agraire serait réglée par le Parlement impérial en même temps que le *home rule* serait établi ou que le nouveau Parlement irlandais serait investi à cet effet de pouvoirs spéciaux.

« En outre de ces assurances, obtenues de M. Gladstone sur la demande de M. Parnell, le parti irlandais s'était engagé à demander : 1° au chef du parti libéral d'exprimer le regret que sa lettre, au sujet de M. Parnell, eût été publiée sans une nouvelle consultation avec le parti irlandais ; 2° aux évêques irlandais de reconnaitre que la conduite de M. Parnell, en se retirant pour éviter une scission, était louable.

« Pour finir, le parti irlandais s'engageait à maintenir M. Parnell comme président de la Ligue nationale.

« Cela revient à dire que M. Parnell restait toujours maître de l'Irlande et chef réel du parti irlandais partout, sauf au palais du Parlement ; car, comme président de la Ligue nationale, il disposait de toute l'administration, de toute l'organisation et de toutes les ressources financières du parti nationaliste.

« Ce qui est singulier, dans cette affaire, c'est que M. Gladstone ait consenti à donner les assurances demandées par M. Mac Carthy pour satisfaire M. Parnell, après avoir déclaré qu'il ne voulait plus rien avoir affaire avec le chef déposé ; car, en ce qui concerne le texte même des assurances, elles n'ajoutent rien à ce que l'on savait déjà.

« M. Parnell, à qui M. O'Brien soumit le mémorandum en question, proposa d'y faire quelques modifications ; mais ses propositions furent repoussées, et il finit par rompre les négociations. A partir de ce moment, la guerre était déclarée entre lui et ses anciens collègues. »

L'on put craindre, en effet, la reprise de cette guerre lamentable dont les conservateurs et les unionistes étaient seul à se réjouir. En répudiant la doctrine de l'assassinat, en portant sur le terrain constitutionnel la question irlandaise, M. Parnell s'était jadis assuré le concours de M. Gladstone, et l'illustre vétéran avait mis au service des nationalistes les ressources de son expérience parlementaire, les irrésistibles séductions de sa parole, la garantie de son loyalisme ; la cause était gagnée, ou sur le point de l'être, lorsque survint l'incident du divorce. On put mesurer, à l'exaspération de M. Parnell, l'acuité de sa blessure. Au politique impassible, froid, dédaigneux, maitre de lui-même, le dépit substitua pendant quelques temps l'homme le plus emporté, le plus vindicatif, le plus esclave de ses haines.

Une élection devait avoir lieu, le 21 janvier, dans la circonscription de Hartlepool. A cette occasion, M. Gladstone adressa au candidat libéral une lettre où il rappe-

lait que « le parti parlementaire irlandais avait affirmé son indépendance en mettant fin au leadership de M. Parnell », que les libéraux songeaient plus que jamais à délivrer l'Irlande, que le moment était venu d'introduire un bill tendant à faciliter l'inscription sur les listes électorales d' « électeurs dûment qualifiés » et à abolir la pluralité des votes, « privilège injuste de la grande propriété ». De son côté, M. Parnell prononça le 11 janvier, à Limerick, un discours où il se déclarait d'accord sur plusieurs points avec M. O'Brien et prêt à se retirer de la scène politique, s'il recevait les assurances par lui demandées à Westminster, lorsqu'on y avait discuté sa déposition. Il présenta de nouveau comme un recul, sur le bill de 1886, les intentions de M. Gladstone, telles qu'il les avait fait connaître à Harwarden en décembre 1889, relativement à la direction de la police, à la nomination des juges, au règlement de la question agraire, au nombre des députés irlandais au Parlement impérial. Aux libéraux, qui lui reprochaient d'avoir trahi la confiance de leur chef en divulguant les conférences de Harwarden, M. Parnell objecta que, vingt-quatre heures avant la publication de son manifeste en réponse à la lettre de M. Gladstone à M. John Morley, il avait fait connaître le document à son collègue Mac Carthy, en l'avertissant de son intention de le publier, que M. Mac Carthy avait avisé M. Gladstone, et que celui-ci n'avait élevé aucune observation. Ces critiques n'empêchèrent pas la victoire du candidat gladstonien à Hartlepool.

Cependant, M. Parnell continuait de se considérer comme le chef de son parti, et, le 24 janvier 1891, jour où le Parlement entra en session, il notifia au gouvernement qu'il présenterait une motion concernant l'application du *Crimes' act*. M. Mac Carthy n'en occupa pas moins la place du leader. La conciliation présentait des difficultés d'autant plus grandes qu'il s'agissait d'une question de personne beaucoup plus que d'une question politique. Et pourtant on avait foi, malgré tout, dans le

succès final de la mission patriotique que s'étaient imposée MM. O'Brien et Dillon ; on se disait que M. Parnell ferait taire les excitations de sa vanité froissée dans l'intérêt de l'Irlande, alors surtout que lord Zetland et M. Balfour étaient obligés de faire appel à la générosité publique pour secourir les districts exposés à la famine. Cette espérance fut déçue. M. Parnell fit tenir, le 11 février, à M. O'Brien une lettre lui annonçant la rupture des négociations de Boulogne, et il donna à ses amis d'Irlande l'ordre de commencer immédiatement une campagne de meetings. Il avait peut-être voulu rallier à sa cause des collègues dont le patriotisme impeccable lui aurait été d'un secours puissant : il n'avait su que les décourager. Maintenant, il traînait dans la boue ces libéraux dont l'appui le rendait si fier naguère ; il affectait de mépriser un concours qui lui échappait, et il rejetait nerveusement son pays dans les stériles agitations révolutionnaires.

Deux partis s'offraient à M. Gladstone : effacer le *home rule* de son programme et rallier ses anciens amis, devenus unionistes; — ou bien persister dans sa politique, tant libérale qu'irlandaise, et la faire réussir avec ou sans M. Parnell. Il se décida pour le second et prit position le 4 février en défendant une motion tendant à l'abrogation des dispositions qui interdisent aux catholiques de remplir les fonctions de lord-chancelier du Royaume-Uni et de lord-lieutenant ou vice-roi d'Irlande. D'après l'acte d'émancipation de 1829, ces deux postes restent soumis à l'acte du *Test*, passé sous Charles II : ils ne peuvent, par conséquent, être remplis par des catholiques, qui sont hors d'état de prêter serment de ne pas croire à la transsubstantiation. M. Smith, premier lord de la Trésorerie, l'emporta, grâce à l'appui de catholiques, comme M. Matthews, et de radicaux, comme M. Chamberlain.

M. Gladstone prit également la parole à l'occasion de la motion Morgan contre les privilèges de l'Église anglicane dans le pays de Galles (20 février). L'Église

anglicane y est Église d'État et y perçoit la dîme, bien que le peuple gallois soit en majorité non conformiste. Lors de la dernière grande réunion des associations libérales d'Angleterre, M. John Morley avait fait décider que le *disestablishment* dans le pays de Galles viendrait désormais, sur le programme libéral, immédiatement après le *home rule*. M. Gladstone n'hésita pas à combattre la suprématie de l'anglicanisme, et la motion ne fut rejetée qu'à la majorité de 32 voix. C'était presque un triomphe pour l'opposition.

Enfin, le 2 octobre, à Newcastle, M. Gladstone se prononça, devant l'assemblée de la Fédération libérale nationale, pour l'ajournement momentané d'une réforme de la Chambre des lords, mais pour l'extension de l'électorat, la rémunération des membres de la Chambre des communes, la réforme agraire dans le sens de l'acquisition de la terre par ceux qui la cultivent, la réduction graduelle des heures de travail, le règlement immédiat de la question irlandaise. Ainsi les libéraux maintiennent le *home rule* en tête de leur programme, mais ils y joignent d'autres questions qui leur assurent un plus grand nombre de partisans ; ils se sont souvenus de ce mot de Joseph Arch : « Le droit de suffrage est l'alpha et l'oméga de la rédemption des classes rurales. » Invités à se réunir à Londres par le Comité de la Fédération libérale, les délégués des districts agricoles ont discuté les problèmes relatifs à l'état des populations des campagnes et jeté les bases d'une agitation qui ne peut manquer de porter rapidement ses fruits.

La situation du parti ministériel, à la fin de l'année 1891, est en somme peu favorable. M. Balfour a remplacé M. Smith (mort le 6 octobre) comme premier lord de la Trésorerie et remis les fonctions de secrétaire pour l'Irlande à M. W. L. Jackson ; lord Hartington, devenu duc de Devonshire par la mort de son père (21 décembre), a cédé le poste de leader des unionistes à M. Chamberlain, ce qui n'est point un avantage pour

le parti; enfin les élections partielles ont, depuis 1886, réduit les libéraux unionistes à l'état d'appendice du grand parti conservateur. Les Irlandais ont, eux aussi, perdu leur leader, et si la mort inopinée de Parnell à Brighton (6 octobre) n'a malheureusement pas rétabli la concorde entre les deux fractions rivales, la majorité des nationalistes est certainement disposée à marcher d'accord avec le parti gladstonien, que les élections générales de l'année prochaine ramèneront très probablement au pouvoir.

Pendant la session de février-août 1891, trois bills importants ont été présentés : la loi sur le rachat des terres en Irlande, la loi édictant le principe de la gratuité en matière d'enseignement primaire, la loi imposant aux propriétaires fonciers une responsabilité directe en ce qui concerne le payement des dîmes. Nous avons exposé précédemment les dispositions essentielles du projet Balfour sur le rachat des terres en Irlande, et il n'y a pas lieu d'insister ici sur le bill relatif à la perception des dîmes ; mais il convient de s'arrêter au bill relatif à l'enseignement, si contraire, dans ses tendances, aux idées habituelles du torysme.

Jusqu'en 1889, les conservateurs furent opposés au principe de la gratuité. Selon eux, l'enseignement n'aurait aucune valeur aux yeux du peuple s'il devenait accessible sans sacrifices pécuniaires ; en outre, la gratuité leur paraissait devoir porter atteinte à l'indépendance des écoles anglicanes. Les nécessités de la politique courante modifièrent leur manière de voir. Aux termes de la loi nouvelle, entrée en vigueur le 1er septembre, chaque école, publique ou libre, peut recevoir une subvention annuelle de 10 shillings par écolier de plus de trois ans et de moins de quinze ; le gouvernement la lui accorde sous la double condition que l'enseignement atteindra un minimum fixé par les règlements et ne comportera, comme matière obligatoire, aucun catéchisme particulier. Toute école qui demandera et obtiendra la subvention devra supprimer

l'écolage, ou tout au moins ne faire payer que la différence, lorsque l'écolage sera supérieur à 10 shillings. Au cas où une école exigerait davantage, les parents pourraient demander l'établissement, dans le district, d'un conseil scolaire élu (*School Board*) et d'écoles gratuites.

Les radicaux voulaient que la subvention ne fût accordée que si les pères de famille participaient à l'administration de l'école subventionnée ; ils avaient en vue les écoles libres dont les conseils de direction ne contînssent aucun élément électif. L'amendement présenté en ce sens fut combattu par M. Chamberlain et repoussé. Toutefois, le gouvernement est libre d'autoriser la création d'un conseil élu partout où les écoles libres ne pourront recevoir tous les enfants demandant l'enseignement gratuit. Le parti conservateur l'a également emporté sur un autre point fort important : les directeurs de plusieurs écoles libres pourront former une seule masse de leurs subventions respectives et les répartir de manière à entretenir concurremment des écoles supérieures payantes et des écoles populaires gratuites.

Le **Congrès** annuel des **trades unions**, ouvert le 7 septembre à Newcastle, comptait 522 membres effectifs représentant 1,302,855 travailleurs syndiqués, y compris les ouvriers agricoles. L'on y remarquait deux éléments distincts : les trades-unionistes ou modérés, avec leurs puissants syndicats des employés de chemins de fer, et les néo-trades-unionistes, plus ou moins socialistes, qui, au Congrès de 1891, avaient fait triompher le principe de la journée légale. Le président du Congrès de Newcastle, M. Thomas Burt, député de Morpeth et ancien ouvrier mineur, appartient au groupe des anciens trades-unionistes. Il fit tout d'abord voter d'urgence une adresse de sympathie pour les charpentiers et les menuisiers grévistes de Londres; puis il préconisa, dans son discours d'ouverture, la nécessité d'une organisation puissante des ouvriers, permettant de ré-

soudre par l'initiative individuelle la plupart des grands problèmes du travail, sans demander à l'État autre chose qu'une mission de haute hygiène sociale. « Ce n'est pas, dit-il, de la richesse des nations, mais de celle des individus qu'il faut se préoccuper. Les millionnaires et les pauvres sont des êtres également monstrueux, et l'on peut dire, avec le grand poète Robert Browning : « Ne faites pas de géants, Seigneur, mais que tous ceux de votre race aient la même taille .»

Les mineurs du Durham et du Northumberland s'élevèrent vigoureusement contre l'ingérence des Chambres dans la question du travail des mines, mais il ne se trouva que 59 voix contre 237 pour soutenir la cause de l'initiative individuelle. En somme, les néo-trades-unionistes l'emportèrent presque constamment. C'est ainsi que le Congrès, après s'être prononcé pour la journée légale de huit heures et avoir émis le vœu que les lois tendant à réduire les heures de travail ne pussent être appliquées sans le consentement des deux tiers au moins des ouvriers d'un même corps d'état, le Congrès, disons-nous, se déjugea dans la même séance en adoptant une seconde résolution ainsi conçue : « Toute loi fixant à huit heures par jour les heures de travail sera obligatoire pour tous les métiers et occupations, sauf le cas où la majorité des ouvriers organisés d'un corps d'état quelconque aura protesté par un vote contre ladite loi. »

La victoire des « jeunes » a de l'importance à un double point de vue : elle indique une transformation capitale dans les mœurs ouvrières de nos voisins, en même temps qu'elle semble annoncer l'avènement d'un nouveau parti politique (1).

(1) Un délégué, M. Keis-Hardie, a présenté tout un plan d'organisation du parti ouvrier pour les prochaines élections législatives : « 1° Chaque Trade-Union sera invitée à contribuer de deux sous par membre à la formation d'un fonds destiné aux élections parlementaires. Le Comité parlementaire appuiera, à l'aide de ce fonds, les candidats du travail acceptant intégralement le pro-

D'après les résultats du **recensement** effectué le 5 avril, la population du Royaume-Uni comprenait 37,740,283 habitants, dont 4,706,182 seulement pour l'Irlande, contre 8,196,397 en 1841.

Dans son exposé financier du 23 avril, M. Goschen a annoncé que le **budget** de 1890 se soldait par un excédent de 1,756,000 livres sterling. Pour le budget de 1891, il a évalué les dépenses à 88,319,000 livres sterling, soit 576,000 livres sterling de plus que l'année précédente, et les recettes à 90,430,000 livres sterling, avec un excédent net de 1,986,000 livres sterling. Ce projet de budget a été approuvé le 27 avril par la Chambre des communes.

Maxime Petit.

Nécrologie.

Charles *Bradlaugh*, né à Londres en 1833, l'une des personnalités les plus originales du monde politique anglais, l'un des champions de la liberté de penser de l'autre côté du détroit. Élu député de Northampton, en 1880, il lutta pendant cinq ans pour être admis à siéger à la Chambre des communes sans prêter serment dans la forme ordinaire. Sur le terrain économique et social, il était nettement individualiste; — George Augustus Frederik Cavendish *Bentinck*, député conservateur de Whitehaven, né à Londres en 1821, secrétaire du *Board of Trade* en 1874, juge-avocat général et conseiller privé en 1875. — Henry William *Eaton*, premier baron Cheylesmore, né en 1816; député de Coventry à la Chambre des communes, il fut élevé à la pairie en 1887. — Edward Balduin Courtenay, treizième comte de *Devon*. — Sir

gramme des Trades-Unions, ou même ceux qui, sans l'accepter, seront adoptés par la majorité des trades-unionistes du district, pourvu qu'ils s'engagent à former dans la Chambre des communes un parti du travail. » Cet amendement fut repoussé, mais repris par M. Austen, de Liverpool, qui y ajouta simplement ces mots : « un parti du travail indépendant des partis politiques »; il fut voté à la majorité considérable de 200 voix contre 26. On verra donc sans doute aux prochaines élections législatives les Trades-Unions, pourvues de capitaux assez importants, tenter un vigoureux effort. C'est là un des résultats les plus notables du Congrès.

William Cavendish, septième duc de *Devonshire*, né en 1808, chancelier de l'Université de Cambridge à la mort du prince Albert. — Sir John Pope *Hennessy*, député antiparuelliste de Kilkenny, né en 1823, ancien gouverneur de Maurice. — Alexander William *Kinglake*, né à Wilton House, en 1811, ancien député de Bridgewater et publiciste, connu des lettrés par un charmant récit de voyage en Orient, *Eothen*, et des politiques par sa grande *Histoire de la guerre de Crimée*, dont le premier volume fut saisi par le second Empire. — Lord Edward Robert Bulwer *Lytton*, né en 1831, ambassadeur d'Angleterre à Paris depuis 1887, ancien vice-roi des Indes (1876) ; auteur de *Clytemnestre*, poésies parues sous le pseudonyme d'Owen Meredith, et de romans : *Le retour du comte ; La Perte d'une âme ;* etc. — Charles Stewart *Parnell*, né à Avondale en 1846. Entré à la Chambre en 1875, il s'y fit remarquer par sa fameuse tactique obstructionniste. Comme chef de la *Land League*, il organisa une agitation nationaliste dans toute l'Irlande. Emprisonné, il lança le célèbre manifeste *No rent*, qui recommandait aux fermiers de refuser le paiement de leurs fermages. La *Land League* ayant été dissoute, il la reconstitua sous le nom de *National League*. Il crut d'abord pouvoir obtenir des conservateurs, le triomphe de la cause irlandaise ; cet espoir ayant été déçu, il se tourna vers M. Gladstone : libéraux et parnellistes renversèrent le cabinet Salisbury. Le procès *Times*-Parnell lava le leader irlandais des accusations portées contre lui par le journal de la Cité, mais l'affaire O'Shea lui fit perdre l'appui du plus grand nombre des nationalistes et du clergé irlandais. — Isaac Newton, cinquième comte de *Portsmouth*, né en 1825, néo-toryste. — Francis Charles Hastings *Russell*, neuvième duc de Bedford, né en 1819, l'un des plus grands propriétaires fonciers de l'aristocratie anglaise. — William Henry *Smith*, né à Londres en 1825, premier lord de la Trésorerie dans la seconde administration de lord Salisbury, leader des conservateurs à la Chambre des communes, lord gouverneur du château de Douvres ; l'un des chefs de la grande maison de librairie et d'édition fondée par son père.

GRÈCE

Le Cabinet issu des élections du 26 octobre 1890, et composé de MM. Théodore Delyannis, député de l'Arcadie ; Léonidas Deligeorgis, député d'Etolie et d'Acarnanie ; Constantin Coumoundouros, député de Messénie ; Achille Gerokostopoulo, Alexandre Zaïmis, députés d'Achaïe et d'Elide, etc., a géré les affaires de la Grèce pendant l'année 1891. On sait que ce ministère était arrivé au pouvoir avec un programme fort audacieux, et que la fraction avancée du panhellénisme intransigeant fondait de grandes espérances sur l'esprit d'entreprise de M. Delyannis, surtout en ce qui concerne la question macédonienne et la question crétoise.

Comme les premiers ministres qui l'ont précédé, M. Delyannis s'est vivement inquiété du progrès des **Bulgares en Macédoine** et de leurs prétentions, hautement avouées, sur ce pays. L'opinion publique, à Athènes, fut vivement émue, au mois de juin, par la nouvelle que les Bulgares avaient occupé militairement, sur le Rhodope, des positions stratégiques qui leur donnaient libre accès dans la Macédoine. On essaya même de donner des proportions imprévues à cette affaire, que les diplomates appelèrent « l'incident des villages pomacs ». Le ministère, à qui des amis fougueux conseillaient déjà de mobiliser l'armée et d'envoyer la flotte devant Salonique, se contenta, comme le font

beaucoup de gouvernements, même ailleurs qu'en Grèce, de donner au public l'assurance qu'il garderait une attitude « ferme et digne ». Quelques jours après, des nouvelles de Roumélie annonçaient que des troupes bulgares avaient été aperçues aux alentours de Névrocope, près de la frontière ottomane, dans le district pomac de Rasloff. L'émotion fut encore très vive à Athènes. La haine contre « l'ennemi héréditaire », qui est bien plus encore le Bulgare que le Turc, éclata bruyamment. On se serait cru transporté au temps où l'empereur Basile II le Macédonien s'apprêtait à détruire l'empire d'Asparuch et de Kroum, et marchait, à la tête de son armée, vers la ville sainte d'Ochrida. « S'ils passent le Rhodope, disaient les plus surexcités des journaux grecs, nous devrons passer l'Olympe. ...En d'autres termes, ne pouvant plus permettre aux Turcs de laisser envahir ou occuper les domaines historiques de l'hellénisme, nous devrons en prendre nous-même la défense, comme s'ils faisaient partie intégrante du royaume de Grèce. »

Sur ces entrefaites, M. Tricoupis employa les loisirs que lui donnait la défaite de son parti, à faire un voyage dans la péninsule des Balkans. Le 3/15 juin, un banquet lui fut offert, à Belgrade, par la Société de Saint-Sava. Répondant à un discours de M. Svétomir Nicolaiévitch, président de cette Société, M. Tricoupis insista sur la nécessité de cimenter les rapports cordiaux des « peuples de l'Orient européen ».

« Ce n'est qu'en nous aidant les uns les autres, a-t-il dit, que nous parviendrons à consommer de notre propre initiative nos œuvres nationales respectives. Ce n'est qu'en nous-mêmes que nous devrons puiser les forces pour mener à bien pareille entreprise. Si nous nous reposions sur l'étranger pour prendre en main nos intérêts, nous attendrions en vain. C'est à nous et à nous seuls que doit revenir l'honneur de l'initiative. Elle doit être prise en commun et menée jusqu'au bout par nos seules forces réunies. »

Ces paroles furent diversement interprétées. Les uns en prirent texte pour déclarer que l'ancien président du Conseil avait conçu le projet d'une Confédération des États balkaniques, et qu'il avait fait part de ce dessein aux gouvernements de Sofia et de Belgrade. Sur quoi, les représentants les plus fougueux de la *Grecia irredenta*, trouvèrent des raisons archéologiques pour démontrer qu'une alliance avec le Bulgare était impossible. Peu de temps après, un reporter du *Standard*, qui voyageait en Bulgarie, crut devoir télégraphier à son journal que M. Stambouloff avait repoussé les ouvertures de M. Tricoupis. Cette information sensationnelle d'un correspondant sans doute aux abois, excita la fureur des delyannistes, qui s'écrièrent que le voyage de M. Tricoupis n'avait point de caractère officiel, et alarma la Grèce entière, où l'opinion générale fut que M. Stambouloff avait payé ce journaliste pour dénoncer un prétendu complot, dirigé contre la Turquie. Cette hypothèse n'était pas dénuée de toute vraisemblance.

Un événement, qui semblait n'avoir qu'un rapport lointain avec la politique, a fourni aux journalistes grecs des motifs d'orgueil et des sujets de consolation : c'est la découverte du *Traité* d'Aristote *sur la République athénienne*. De plus, M. Charles Waldstein, directeur de l'École américaine d'archéologie à Athènes, trouva, dans l'île d'Eubée, un tombeau antique, où il crut voir la sépulture d'Aristote. La presse athénienne profita de cette occasion pour rappeler qu'Aristote était né à Stagire, en Macédoine, et que la patrie de ce grand homme ne pouvait devenir, en aucun cas, une terre bulgare. Les patriotes hellènes ont dû se contenter, jusqu'à nouvel ordre, de cette satisfaction, un peu platonique.

La situation en **Crète**, pour être plus calme que l'année précédente, n'était cependant pas exempte de difficultés. Des lettres et des dépêches de la Canée signalaient, non sans raison, l'anarchie qui compromettait la sécurité de l'île, l'indiscipline et les violences des zaptiés et des nizams turcs, les rixes souvent sanglantes

qui inquiétaient la population, l'impuissance du gouverneur à réprimer tous ces désordres. La suppression de la charte crétoise, remplacée par l'administration arbitraire et les pouvoirs mal définis des pachas, provoqua les réclamations passionnées, et, il faut le dire, assez justifiées de la presse grecque. Des conflits regrettables eurent lieu entre les musulmans et les chrétiens de Candie, surtout quand la Porte ottomane eut diminué la garnison de cette ville pour renforcer le corps expéditionnaire envoyé contre les Assyrs de l'Yémen. L'opinion publique, en Grèce, fut unanime à réclamer l'abolition du firman de novembre 1889 et le retour aux dispositions stipulées par le Statut organique de 1868 et par l'Acte additionnel de Khalepa. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le Cabinet Delyannis, malgré les promesses de son programme, n'a pu donner à l'opinion publique que des assurances oratoires et des protestations non suivies d'effet (1).

La mort du patriarche œcuménique Dionysios V vint raviver, au mois d'août, le souvenir des luttes récentes de l'église hellénique contre les empiètements des adversaires de l'orthodoxie. On rappela les luttes que le défunt avait soutenues contre les entreprises des Bulgares, et les journaux d'Athènes le comparèrent à Chrysostome et à Photius. L'élévation au siège patriarcal, de Néophytos, archevêque de Nicopolis, élu par 12 voix contre 2 données à Constantin, métropolitain de Mitylène et 1 à Dorothéos, archevêque de Belgrade, fut salué par l'expression des mêmes ressentiments et des mêmes espoirs.

Le Synode de Grèce fut, d'ailleurs appelé, dans le cours de l'année 1891, à intervenir dans plusieurs questions d'ordre religieux. Au mois de mai, une véritable explosion d'antisémitisme souleva contre les Juifs les populations de Zante et de Corfou. Le bruit avait couru, dans les Iles Ioniennes, qu'une jeune fille avait été

(1) V. le *Blue Book* de juillet 1891.

trouvée assassinée, à Corfou, au seuil d'une maison juive. Or, c'est une croyance très répandue en Orient, que les Juifs ont coutume de tuer des enfants, afin de sucer leur sang. Mon domestique Manoli Diacopoulo, de Cerigo, me disait un jour : Οἱ Ἑβραῖοι, μουσιου, πίνουν τὸ αἷμα τῶν παίδων. Il n'en fallut pas davantage pour irriter les chrétiens. Des incidents déplorables eurent lieu à Zante. La force armée dut intervenir pour défendre la sécurité et la vie des Juifs. Les soldats, serrés de près, durent faire usage de leurs armes. Trois assaillants furent tués et d'autres blessés. Deux gendarmes furent gravement atteints par des pierres. Quelques maisons juives furent pillées et l'on pu craindre, un instant, l'envahissement de la ville par les paysans armés.

On sait que, pendant la semaine qui précède Pâques, les fidèles sont quelque peu surexcités. Dans quelques villes de Grèce, il est d'usage, encore aujourd'hui, de traîner sur une place publique ou devant la porte d'une église, le jour de Pâques, un mannequin, que l'on appelle le *Judas*. Cette coutume fut cause, en 1847, de l'incident, connu sous le nom de l'affaire Pacifico, et qui faillit, en 1850, mettre en question l'existence même de la Grèce (1). Le Saint-Synode a jugé qu'il était temps de supprimer cette dangereuse pratique. Il adressa aux évêques du royaume, une encyclique, les invitant à détourner leurs ouailles de ce « barbare divertissement ».

« L'auto-da-fé du mannequin représentant Judas, disait en concluant le Synode, fait en grande cérémonie, et au milieu des clameurs de la foule, pendant la célébration de la Pâque, est un outrage à nos concitoyens israélites et excite les haines religieuses contre eux. Cet usage contribue à accréditer toutes les accusations dont ils sont l'objet et fomente la discorde et la haine entre les juifs et nous. Cela donne occasion aux enne-

(1) V. *La Grèce du roi Othon*, correspondance de M. Thouvenel avec sa famille et ses amis. Paris, Calmann Lévy, 1890.

mis de notre vénérable Église et de la nation grecque, qui est sous la garde de Dieu, de nous accuser de fanatisme, de peuple inhospitalier et ami du désordre. »

Malgré ces sages conseils, la communauté juive de Sainte-Maure dut subir, dans le *ghetto*, un véritable assaut, et eut, dit-on, l'idée d'émigrer en masse à Prévéza.

M. Delyannis s'empressa d'envoyer en rade de Corfou l'*Amiral-Miaoulis*, avec des renforts détachés de la garnison de Patras. Les troubles, fort exagérés d'ailleurs, par les journaux italiens, autrichiens et allemands, furent vite apaisés, et le Grand-Rabbin de Corfou pouvait écrire au président du Conseil, pour le remercier des mesures prises par le gouvernement.

A peu près dans le même temps, le Synode hellénique annonçait à l'orthodoxie une bonne nouvelle. Le 10 avril, un acte signé par les archevêques Germanos d'Athènes, Dionysios de Zante, Eustache de Corfou, Damaskinos de Patras et Macaire de Carystie informait les fidèles que la princesse Sophie, épouse du prince royal, « appréciant et aimant en pureté de conscience les enseignements salutaires de l'Eglise orthodoxe d'Orient, avait voulu spontanément entrer dans son giron et prendre part aux bénédictions de l'Eglise avec les orthodoxes. » La conversion de la princesse Sophie eut lieu le Grand Samedi, veille de Pâques, dans la chapelle du palais. Son Altesse avait été, par faveur spéciale, dispensée du baptême par immersion, prescrit en 1481, par le rituel du patriarche Siméon.

Les journaux publièrent le lendemain des articles enthousiastes.

Malheureusement, on prétendit, quelques jours après, que l'archevêque avait adressé à la princesse, qui était luthérienne, le formulaire destiné aux catéchumènes catholiques. De plus, le patriarche blâma le Saint-Synode d'avoir fait un abus de pouvoir en accordant, de sa propre autorité, la dispense du baptême par immer-

sion. L'opinion publique fut très agitée par ces querelles byzantines.

Les difficultés administratives et financières en face desquelles s'est trouvé le ministère de M. Delyannis ont été nombreuses. L'affaire de la Société hellénique de navigation à vapeur et celle de la Société du lac Copaïs faillirent même amener des complications diplomatiques. M. Monson, ministre d'Angleterre à Athènes, crut devoir intervenir en faveur des créanciers anglais de la Société de navigation, et notifier au gouvernement que lesdits créanciers exigeaient le paiement de leurs créances, sous peine de faire déclarer la Compagnie en faillite. L'affaire ayant été portée devant le tribunal de commerce de Syra, celui-ci ajourna indéfiniment sa décision, espérant, disait-on, que dans l'intervalle, l'administration de la Compagnie trouverait le moyen de désintéresser ses créanciers. M. Monson redoubla d'instances et usa de formules presque comminatoires. La presse officieuse opposa à ces démarches la version suivante : au moment où le tribunal de Syra allait prononcer la mise en faillite de la Compagnie, les créanciers se seraient ravisés et se seraient désistés de leur demande, dans la crainte que la mise en faillite ne leur fît perdre la plus grande partie de leurs créances. L'affaire n'eut pas de suites. M. Monson qui, dans une de ses notes, avait formulé une grave accusation contre les députés des Cyclades adressa à M. Deligeorges des excuses publiques.

Le même M. Monson protesta au nom de la « Société anglaise pour le desséchement du lac Copaïs ». Cette Société ayant adressé au gouvernement une série de doléances, une commission grecque fut nommée le 24 mai-5 juin pour examiner la question. Cette commission déposa, le 16-28 juin, un rapport concluant que la Compagnie avait contrevenu à la plupart des clauses stipulées par l'acte de concession. Aussitôt, considérant que l'acte de concession frappait d'une amende s'accroissant par progression géométrique pour chaque année

de retard, tout retard apporté dans l'exécution des travaux depuis 1887, le Conseil des ministres infligea à la Compagnie du Copaïs une amende de 1,550,000 francs.

Ce chiffre parut exorbitant aux intéressés, ainsi qu'à M. Edouard Monson, lequel protesta dans des formes un peu vives. Il s'ensuivit une baisse subite sur les fonds grecs. Le Conseil des ministres répondit à M. Monson que le gouvernement britannique n'avait pas à intervenir dans cette affaire, et que la Société était libre, si elle se croyait lésée, de faire appel devant l'Aréopage. En tout cas, ces incidents contribuèrent à irriter l'opinion publique et à diminuer encore la popularité de l'Angleterre, très compromise à Athènes par l'incident Nicholson, l'attitude de M. Rumbold et les souvenirs du blocus de 1886 (1).

L'exemple de l'Angleterre fut bientôt suivi par les autres légations, à propos du chemin de fer de Myli-Kalamatta. Les travaux de cette ligne, qu'un diplomate facétieux appelait la ligne des Mille-Calamités, durent être interrompus, à cause de la déconfiture de la Compagnie belge qui en avait accepté l'entreprise. Cette Compagnie ayant suspendu ses paiements, les ouvriers étrangers qu'elle employait, et qui se trouvaient réduits à la plus profonde misère, se plaignirent à leurs représentants respectifs. Les ministres de France, d'Autriche, d'Allemagne, de Turquie et d'Italie, adressèrent à M. Deligeorges une note identique relativement aux salaires dus à leurs nationaux. M. Deligeorges répondit, non sans raison, que, la Grèce n'étant pas un pays de Capitulations, le différend survenu entre la Compagnie belge et ses ouvriers relevait des tribunaux du pays; que le gouvernement repoussait toute ingérence étrangère dans les questions de cette nature, et que cette ingérence était attentatoire à la dignité et à l'indépendance de la Grèce.

(1) On est obligé de reconnaître que les dépêches insérées par M. Monson dans le *Blue Book*, contiennent souvent des erreurs, que ce diplomate rectifie quelquefois.

D'ailleurs le gouvernement royal était prêt à venir en aide aux ouvriers nécessiteux, laissés sans paiement par la Compagnie belge, mais à condition qu'il fût bien établi que c'était là une mesure purement gracieuse, inspirée par des considérations d'humanité. Cet incident, qui fut très grossi particulièrement par les feuilles italiennes, a été clos par cet arrangement à l'amiable.

Les **finances** grecques n'ont pas été beaucoup plus prospères en 1891 que pendant les années précédentes. Les recettes des douanes ont été assez satisfaisantes; mais le service de la Dette et les charges de toutes sortes, imposées au gouvernement par des combinaisons malheureuses ont absorbé, et au delà, les plus-values constatées sur certains points. Ce malaise économique est malheureusement une maladie chronique qu'il sera difficile de guérir, tant que la Grèce sera travaillée par la fureur des partis.

Un **procès scandaleux** qui occupa quatre audiences au tribunal correctionnel d'Athènes, montra que la presse athénienne, dont les dissertations sont ordinairement oratoires et inoffensives, était fortement tentée d'emprunter certains procédés au journalisme occidental. L'*Ephiméris* avait publié une série d'articles, remplis de calomnies odieuses à l'adresse de M. Gerokostopoulo, ministre de l'instruction publique. Celui-ci intenta un procès en diffamation à MM. Roukis, directeur du journal et Jannopoulo, rédacteur en chef. La première audience fut très tumultueuse. Trois témoins déposèrent qu'on avait ourdi, dans les bureaux de l'*Ephiméris*, un complot à l'effet de provoquer une crise ministérielle en attaquant la vie privée d'un des membres du Cabinet. Les prévenus furent condamnés à un an de prison, 1,500 francs d'amende, 50,000 francs de dommages-intérêts et tous deux solidairement aux dépens. L'opinion publique a ratifié presque unanimement cet arrêt.

Les **élections municipales** eurent lieu le 7/19 juillet,

avec l'effervescence et l'agitation ordinaires. Le nombre des candidats se chiffrait par centaines aussi bien à Athènes qu'au Pirée, à Patras comme à Syra. Comme le mode de votation, usité dans le pays, exige qu'il y ait autant d'urnes que de candidats, on fut obligé d'ajouter des prolonges en planches à plusieurs salles de scrutin. A Athènes, M. Michel Mélas fut élu maire en remplacement de M. Timoléon Philémon, homme distingué, qui a fait fort bonne figure à la *démarchie*, mais qui, n'ayant pu délivrer Athènes des tourbillons de poussière qui aveuglent le public, devint rapidement impopulaire aux yeux des électeurs. Les résultats des élections municipales, en province, furent en général favorables au ministère. Mais les tricoupistes furent élus en majorité à Athènes et au Pirée.

La majorité crut contrebalancer ce succès de l'opposition dans la capitale, en décidant la **mise en accusation du ministère Tricoupis**. Depuis quelques mois déjà, on parlait de ce projet en termes vagues. Au mois de décembre, la Chambre nomma une commission d'enquête, dont le rapport retint, contre M. Tricoupis, plusieurs chefs d'accusation et conclut à son renvoi devant une Haute-Cour de justice.

Il serait d'ailleurs fort injuste de ne pas constater les efforts sincères que fait la Grèce pour devenir, selon le mot d'un publiciste athénien, la puissance la plus « européenne » de l'Orient. Cette année encore, tout observateur impartial notera que, dans l'administration, dans le fonctionnement de la justice, dans le service des antiquités, de louables réformes ont été tentées et que des résultats appréciables ont été acquis.

GASTON DESCHAMPS.

Nécrologie.

La famille royale a été douloureusement éprouvée par la mort de la princesse *Alexandra*, femme du grand-duc Paul de Russie, morte le 25 septembre, au château d'Illinskoë, près de Moscou.

Cette nouvelle, dès qu'elle fut connue à Athènes, excita partout l'émotion la plus spontanée et la plus touchante. — M. Constantin *Papparigopoulo*, professeur à l'Université d'Athènes, auteur d'une fort belle « Histoire du peuple grec » dont une traduction abrégée a paru en français sous le titre d' « Histoire de la civilisation hellénique ».

Bibliographie.

M. S. P. Skadas, secrétaire au ministère des finances, chef du bureau de la statistique, publie chaque année, un excellent tableau comparatif du commerce de la Grèce avec les puissances étrangères, sous ce titre : Ἐμπόριον τῆς Ἑλλάδος μετὰ τῶν ξένων ἐπικρατείων. — Ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ ἐθνικοῦ τυπογραφείου. — Th. Homolle, directeur de l'École française d'Athènes : *Discours prononcé à la séance d'ouverture de l'Institut de correspondance hellénique*; Athènes, Perris; Paris, Thorin. — Salomon Reinach : *Chroniques d'Orient*, Paris, Firmin-Didot. — Gaston Deschamps : *La Grèce d'aujourd'hui*, Paris, Armand Colin. — Cf. les excellentes correspondances adressées périodiquement à la *Revue des Études grecques*, par M. D. Bikélas.

ITALIE

La vie politique en Italie a été marquée presque dès le début de l'année par un événement de haute importance : une **crise ministérielle** qui enleva à M. Crispi la direction des affaires et mit fin à un système de gouvernement personnel inauguré par feu Depretis et continué par son successeur.

Quoique la majorité de la nouvelle Chambre issue des élections générales du 23 novembre 1890 parût acquise au ministère, il était aisé de voir que ce n'était plus la majorité passive et docile d'autrefois. Le sentiment général était qu'il fallait laisser de côté les questions de politique irritante et consacrer toute son énergie à la réorganisation des finances de l'Etat et à l'amélioration des conditions économiques du pays. Le projet de budget (*assestamento*) pour 1890-1891 accusait un déficit de 25 millions, le projet de budget pour 1891-1892, un déficit de 11 millions. Cette situation inquiétait tous les esprits, non en raison de l'importance du déficit, mais parce qu'elle révélait un état maladif dont il semblait impossible de guérir les finances publiques. Mieux valait réduire les dépenses de la guerre et de la marine, pensait-on, que voter un nouveau budget se soldant en déficit. Le mécontentement et les inquiétudes régnaient également au sujet des affaires d'Afrique ; la mission Antonelli (V. année 1890, p. 193 et p. 465) con-

tinuait à être enveloppée de mystère ; on demandait pour la colonie africaine l'adoption d'une ligne de conduite mieux définie ; on voulait une politique de recueillement afin de développer les ressources agricoles et économiques de cette colonie ; on ne voulait plus d'aventures risquées ; on craignait que le gouvernement ne se laissât entraîner à rentrer dans une action parallèle avec l'Angleterre contre les derviches ; on redoutait surtout que, si l'on s'avançait davantage, la France n'en prît prétexte pour faire un coup de main sur la Tripolitaine. Enfin un projet de loi sur la réduction du nombre des préfectures et d'autres administrations provinciales soulevait une vive opposition parmi bon nombre de députés, quoique d'autres objectassent avec assez de raison que des armées d'employés ne sont pas une source de richesse pour un pays, qu'elles absorbent au contraire les bras et les intelligences au détriment de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, et que la réduction du personnel bureaucratique doit être la base des économies destinées à rétablir l'équilibre du budget. Le Parlement reprit ses travaux le 20 janvier. Dès les premières séances, la Chambre se montra inquiète, mécontente et peu disposée à vivre en bonne harmonie avec le ministère. Il lui déplut souverainement de voir la vivacité intempestive avec laquelle le président du Conseil combattit l'abolition du scrutin de liste réclamée par la grande majorité des députés. Les premiers projets de loi déposés par le cabinet firent très mauvaise impression : les uns indiquaient l'intention de continuer sans discernement et sans nécessité dans la voie des nouvelles dépenses ; les autres menaçaient de jeter la perturbation dans les administrations publiques. Des députés de toutes nuances, blessés par l'une ou l'autre des réformes proposées, se donnèrent la main et se liguèrent pour renverser le ministère à la première occasion. Une première bataille fut livrée dans la séance du 25, au moment de commencer la discussion du projet de loi sur la réduction du nombre des

préfectures. Le député Fortis proposa d'en suspendre l'examen. M. Crispi s'y refusa et posa la question de confiance : l'appel nominal donna 196 voix au ministère et 112 à M. Fortis, victoire illusoire pour qui sut lire entre les votes, plusieurs des amis les plus dévoués de M. Crispi ayant voté avec l'opposition. Le 28 janvier, le ministre Grimaldi fit son exposé financier : narration fidèle de maux connus, sans indication de remèdes nouveaux. Le déficit de l'exercice en cours que, jusqu'à la veille de la rentrée des Chambres, on croyait pouvoir limiter à 25 millions, s'élevait à 46 millions ; pour l'exercice suivant, on prévoyait déjà un déficit de 36 millions qui probablement serait beaucoup plus fort. Pour conjurer ce mal, le ministre proposait quelques économies de peu d'importance et une surtaxe sur la vente des spiritueux et de quelques autres produits. En vertu d'un décret dit de *catenaccio*, les droits résultant de cette surtaxe furent perçus dès le lendemain de la promulgation du décret, quitte à être remboursés si le Parlement rejetait le projet de loi qui les fixait d'une manière définitive. Quand M. Grimaldi demanda à la Chambre de renvoyer d'urgence le nouveau projet de loi fiscal à la commission du budget, une vive agitation se répandit parmi les députés. Les uns protestèrent contre une surtaxe si manifestement contraire aux récentes promesses faites aux électeurs ; les autres se plaignirent de ce qu'en matière d'impôts on n'était jamais tranquille, et qu'on se mettait déjà à détruire une réforme qui n'avait qu'un an et demi d'existence ; les adversaires du cabinet et ceux de la loi sur les préfectures soufflèrent sur le feu et achevèrent de compromettre l'existence du cabinet. Cependant, grâce à l'intervention d'esprits conciliants et pleins d'autorité, on en était arrivé à assurer une majorité à la loi fiscale, quand vers la fin de la séance du 31 janvier, au moment du vote, surgit un incident qui changea la situation du tout au tout. La veille, le député Bonghi avait prononcé un discours d'opposition ouverte et

d'une allure très fière contre le ministère. Le président du Conseil, ne tenant aucun compte des discours des autres députés, s'attacha le 31 au soir à répondre uniquement à celui de M. Bonghi, critiqua violemment les hommes de la Droite qui étaient jadis au pouvoir avec ce député et se laissa emporter jusqu'à prononcer à leur adresse une phrase des plus injurieuses, les accusant tous, non seulement d'avoir mal géré la chose publique, mais encore « d'avoir suivi une politique servile vis-à-vis de l'étranger ». A ces mots, une tempête indescriptible se déchaîna dans la Chambre. De la droite, partirent des protestations indignées. M. Finali, qui avait été ministre en 1876 et qui siégeait aux côtés de M. Crispi comme ministre des travaux publics, quitta la salle aux applaudissements de ses amis ; des invectives se croisèrent de tous les secteurs de la Chambre. Le président du Conseil resta impassible et tint tête à la bourrasque ; mais les esprits se montèrent davantage quand, au lieu de corriger ses paroles, il prétendit démontrer que ce qu'il avait avancé était vrai et prouvé par les documents. Finalement, on en vint à voter sur un ordre du jour de M. Villa, accepté par le ministère, qui fut repoussé par 186 voix contre 123. Le soir même, le cabinet présenta au roi sa démission.

La crise dura presque une semaine. Le roi, après avoir consulté les principaux hommes politiques de tous les partis, chargea le marquis di Rudini de composer un **nouveau ministère**, qui se présenta à la Chambre et au Sénat le 7 février.

Ce ministère était ainsi formé : marquis Antoine Starabba di Rudini (président du Conseil, ministre des affaires étrangères et par intérim de la marine); baron Jean Nicotera (intérieur); comte Louis Ferraris (justice et cultes); Louis Luzzatti (trésor); Joseph Colombo (finances); général Louis Pelloux (guerre); Ascagne Branca (travaux publics); Pascal Villari (instruction publique) et Bruno Chimirri (agriculture, industrie et commerce et, par intérim, postes et télégraphes). Peu

après, le portefeuille de la marine fut confié au vice-amiral Saint-Bon. Le 31 décembre 1891, le comte Ferraris, ministre de la justice et des cultes, a donné sa démission; le président du Conseil a pris, par intérim, la direction de son département.

Il n'est pas inutile de dire un mot du passé de ces ministres dont la plupart arrivaient pour la première fois au pouvoir.

Né à Palerme en 1839, le marquis di Rudini fut successivement préfet dans sa ville natale et à Naples, en 1866 et 1868, puis ministre de l'intérieur dans le cabinet Menabrea (1869), qui n'eut qu'une durée de cinquante-deux jours; il est député de Syracuse et appartient au Centre droit. M. Nicotera, député de Palerme, tint en 1876 le portefeuille de l'intérieur dans le premier ministère Depretis. Le général Pelloux, Savoisien, commandait l'artillerie à la prise de la Porta Pia, en 1870; il fut nommé major général en 1885. M. Luzzatti, Vénitien, est un économiste distingué et un brillant orateur. M. Colombo est un ingénieur de grand mérite et M. Ferraris un éminent jurisconsulte. M. Branca s'était fait un nom dans l'étude des questions de finances et l'on s'étonna quelque peu de lui voir accepter le portefeuille des travaux publics. Le sénateur Villari, auteur de la *Vie de Savonarole*, est un littérateur et un historien de grand renom. M. Chimirri, député des Calabres et siégeant à l'extrême Droite, fut toujours un partisan déclaré de la conciliation entre le Vatican et le Quirinal.

La composition de ce ministère suscita de nombreux commentaires; on fut assez surpris de voir accouplés les noms de Nicotera et di Rudini qui représentent des tendances diamétralement opposées, et de voir revenir la Droite au pouvoir, presque par surprise, dans la personne du président du Conseil et plus encore de MM. Luzzatti, Colombo, Chimirri, Villari et Saint-Bon.

Le 7 février, M. di Rudini exposa succinctement au Parlement le programme du nouveau ministère, dont

voici le résumé: maintien de la Triple alliance, rapports plus cordiaux avec la France, équilibre du budget par les économies, retour au scrutin uninominal, réorganisation du crédit par des réformes partielles dans l'organisation des instituts d'émission, diminution des dépenses d'Afrique. Le ministre demanda ensuite à la Chambre de se proroger jusqu'au 2 mars, pour laisser au cabinet le temps de préparer les lois relatives à la réalisation de ce programme.

Les nominations des sous-secrétaires d'État firent une excellente impression ; tous étaient des députés fort intelligents et incontestablement aptes à remplir leurs nouvelles fonctions ; tels, par exemple, le comte d'Arco, aux affaires étrangères, et M. Lucca, à l'intérieur.

Le programme du ministère fut généralement bien accueilli. Il répondait de tous points au sentiment public. Parmi les députés, une opposition tenta de se former, mais sans trouver une tête pour la diriger, les éléments qui la composaient étant trop disparates. M. Crispi avait fait trop bon marché de l'opinion ; le ministère Rudini, au contraire, trouvait dans celle-ci sa véritable force et son meilleur appui. Que le cabinet fût plus ou moins bigarré, composé en majorité d'éléments de Droite, peu importait ; les dénominations de Droite et de Gauche avaient beaucoup perdu de leur signification primitive, comme conséquence même de la confusion portée dans le Parlement par MM. Depretis et Crispi. Les députés piémontais, qui firent mine un instant de résister, témoignèrent bientôt un sentiment de bienveillance envers le ministère et une inclination à le soutenir s'il arrivait par la prudence et la persévérance à soulager le pays de ses difficultés financières et économiques.

Les **affaires d'Afrique** fournirent au cabinet la première occasion d'affermir sa position. Un journal de Rome avait publié une correspondance de Massaouah qui révélait des faits horribles accomplis par les auto-

rités italiennes ou leurs subordonnés. La lettre disait que plusieurs fois la police avait accusé faussement de riches indigènes et les avait barbarement assassinés pour leur voler leurs trésors et leurs biens; que des bandes d'Africains avaient été attirées dans des guet-apens, puis lâchement décimées par le fer et le feu. On accusait comme auteurs principaux de ces méfaits un ancien haut fonctionnaire de la police, Cagnassi, et le lieutenant **Livraghi** des carabiniers royaux; le premier fut arrêté; le second s'était soustrait au mandat d'arrêt lancé contre lui, en se réfugiant en Suisse. Le *Secolo* de Milan accrut l'émotion causée par ces révélations en publiant un mémoire écrit par Livraghi, dans lequel celui-ci narrait des actes de cruauté inouïs. La question vint à la Chambre au commencement de mars. Le ministère se hâta de déclarer qu'une enquête, déjà décrétée par le roi, allait être poursuivie par une commission composée du général Driquet, commandant du corps d'armée de Florence, du sénateur Armò, procureur général, et des députés Bianchi, Cambray-Digny, L. Ferrari, F. Martini et di San Giuliano. La promptitude d'action du ministère plut à la Chambre; on vit de bon œil l'envoi à Massaouah d'une commission d'enquête chargée de vérifier non seulement les faits dénoncés, mais aussi l'organisation intérieure de la colonie. On dut reconnaître plus tard qu'il eût mieux valu ne pas tant se presser et étouffer une affaire qui, comme on le verra (V. Erythrée), finit dans le scandale. Mais l'intention était bonne et la mesure répondait à un désir général. Le ministère se consolida et s'acquit de plus en plus les sympathies dans le pays et dans le Parlement, par son zèle, son activité, et aussi par une certaine modestie, flatteuse pour la Chambre, qui faisait un étrange contraste avec les manières dictatoriales de M. Crispi.

Le 21 mars, après une discussion de trois jours, à laquelle prirent part presque tous les ministres, la Chambre vota un ordre du jour de confiance au cabinet

par 213 voix contre 96 et 56 abstentions. Elle adopta le même jour le budget rectificatif de 1890-1891 et se sépara jusqu'au 14 avril. La majorité se composait de députés appartenant à tous les partis.

Durant les vacances de Pâques, M. Nicotera, ministre de l'intérieur, fit un voyage à Turin, Milan, Gênes et Naples. Il prononça partout des discours, où il déclara que le gouvernement réprimerait sérieusement, le 1er mai, toutes les manifestations tapageuses. On commençait en effet à se préoccuper des menées du **parti socialiste.** Au commencement de l'année, l'élément violent, anarchique, révolutionnaire de ce parti s'était séparé de l'élément modéré, pacifique et légal, ayant ses représentants au Parlement, et avait tenu en janvier un congrès à Capolago, en vue de déterminer les moyens les plus aptes à donner au parti une forte organisation et à s'attacher les classes ouvrières. Ce congrès dura plusieurs jours avec deux séances par jour, les unes tumultueuses à l'excès, les autres parfaitement tranquilles. Le programme voté était purement anarchique : on reniait les socialistes qui entrent au Parlement; la première réforme devait être l'abolition de l'Etat; les ouvriers n'avaient rien à espérer que de la révolution faite par eux-mêmes, et, en attendant, ils devaient se préparer pour le moment où sonnera l'heure de descendre dans la rue à main armée ; ce jour-là, on devrait détruire tout ce qui existe pour édifier un ordre social nouveau dans lequel toute suprématie appartiendrait aux travailleurs. Les moyens de propager ces idées dans les villes et les campagnes furent arrêtés. Les orateurs les plus écoutés furent Amilcare Cipriani, Merlino et Malatesta.

Ce congrès, qui fit grand bruit, avait jeté l'inquiétude dans certains esprits et même dans les sphères du gouvernement. Déjà avant le **1er Mai**, on fit des arrestations préventives, surtout à Naples. A Rome, on avait été vivement impressionné par l'explosion (23 avril) de la poudrière du fort Monteverde, sur la Via Portuense, et

l'on ne manqua pas d'attribuer ce méfait aux anarchistes. On se demandait si des faits plus graves n'allaient pas suivre. Le 1er mai, cinq ou six mille ouvriers et quelques centaines d'anarchistes se réunirent sur la place de S. Croce in Gerusalemme. Plusieurs orateurs s'étaient succédé à la tribune improvisée, quand tout à coup un petit groupe d'individus se jeta sur les carabiniers et sur la troupe, les menaçant du couteau. La foule fut immédiatement chargée ; les soldats, assaillis de pierres qui leur étaient lancées des toits environnants, firent feu ; il y eut plusieurs blessés de part et d'autre et un agent de la Sûreté publique tué. On fit de nombreuses arrestations, entre autres celle d'Amilcare Cipriani, qui avait été blessé dans la bagarre. A la suite de ces faits, il y eut à la Chambre, les jours suivants, plusieurs interpellations qui aboutirent, le 4 mai, à un vote de confiance absolue dans le cabinet à une très forte majorité. Les autorités judiciaires commencèrent un procès dont l'instruction dura plus de quatre mois ; peu à peu elles reconnurent qu'il existait à Rome une véritable association d'anarchistes qui tenait ses réunions régulièrement et dont le but était de susciter d'un jour à l'autre une révolution pour le renversement de l'ordre établi. Le ministère public acquit la conviction que le 1er mai devait signaler une véritable prise d'armes, de sorte que l'instruction s'élargit peu à peu, et que furent impliqués dans le procès tous ceux qui étaient notoirement connus comme anarchistes. Quand le procès commença, soixante-trois inculpés se trouvèrent réunis dans la *cage* (suivant l'usage des tribunaux italiens), et parmi eux Cipriani, leur chef le plus en évidence et le plus habile ; trente avocats étaient là pour les défendre, le tout devant un public animé de vives sympathies pour les accusés. Les plus remarqués parmi ceux-ci, outre Cipriani, furent Bardi, Melinelli, Gnocchetti et Calcagno qui, dans des discours adroits et souvent éloquents, développèrent publiquement leurs théories anarchiques. Le

président ne sut pas toujours maintenir le prestige de son autorité et il y eut des scènes inconnues jusqu'alors dans le temple de la justice ; le scandale et le désordre dépassèrent toutes les bornes dans les audiences des 30 et 31 octobre. Le délégué de la Sûreté publique, Poli, accusa les anarchistes de fabriquer de la fausse monnaie dont le produit servait à leur propagande ; à cette imputation, un des avocats répondit avec une véhémence extrême, et tous les accusés se mirent à injurier le délégué Poli. Le désordre fut tel que le président déclara que les débats continueraient sans la présence des accusés ; les avocats protestèrent en masse et se retirèrent tous. Le président suspendit le procès jusqu'à nouvel ordre.

La question des **finances** a été la caractéristique de la vie politique italienne en 1891 ; c'est à l'occasion d'une loi fiscale qu'est tombé M. Crispi ; c'est sur un programme d'économies que son successeur a pu former une majorité solide avec des éléments aussi disparates que possible au point de vue des tendances politiques. Il n'est donc pas hors de propos de résumer ici les causes de la mauvaise situation financière de l'Italie. Ces causes sont les suivantes : la rupture des relations commerciales avec la France ; l'hostilité du marché français non seulement pour l'écoulement des produits italiens, mais surtout pour le placement des valeurs et l'escompte des effets de commerce ; les folles dépenses de bâtiment dans les principales villes ; les constructions exagérées de chemins de fer et de travaux par favoritisme parlementaire ; les grandes dépenses militaires ; la diminution des réserves métalliques eu égard à la circulation monétaire. Dans un remarquable discours prononcé au Sénat en mars, M. Luzzatti déclara que, pour rétablir les finances, il fallait cesser de considérer comme normale la dette contractée chaque année pour les constructions de chemins de fer, sous prétexte que les nouvelles lignes augmentent le patrimoine de l'État et constituent un

actif qui balance la dette correspondante. Cette déclaration, qui devait se traduire par l'inscription au budget ordinaire de sommes considérables et un surcroît équivalent d'économies, fit le plus grand honneur au courage du ministre et à la clairvoyance de l'éminent économiste. Vers la fin du mois de juillet, il y eut deux importantes séances du conseil des ministres. Dans la première, le président du Conseil annonça que, afin de faire honneur aux engagements pris devant la Chambre, il était indispensable de réaliser de nouvelles économies pour équilibrer le budget. Suivant le ministre du Trésor, ces économies devaient monter au moins à 25 millions, attendu qu'on ne pouvait compter sur une augmentation du rendement des impôts qui, cette année, étaient même inférieurs aux prévisions. Quelques ministres furent d'avis qu'il fallait se résigner à proposer un nouvel impôt ; mais la majorité fut d'un avis contraire, et tous prirent solennellement l'engagement d'examiner de nouveau leurs budgets respectifs avec le plus grand soin, de façon à y introduire de nouvelles économies. Dans le second conseil, M. di Rudini fit observer à ses collègues qu'il était urgent de formuler un vaste programme de réformes administratives à soumettre au Parlement, dans le but non seulement de faire des économies, mais aussi de simplifier les rouages et de donner ainsi satisfaction à un vieux et légitime désir de l'opinion publique ; il indiqua les bases d'une loi organique pour les instituts d'émission, d'une loi destinée à alléger les charges des communes et des provinces, et d'une loi réglant les rapports financiers du gouvernement avec la ville de Rome.

Ces nouvelles, répandues dans le public, firent une excellente impression et accrurent la confiance dans la loyauté des intentions du cabinet. Le résultat des **élections administratives** qui eurent lieu à cette époque dans presque toutes les communes du royaume confirma ces bonnes dispositions. Sauf de rares exceptions, les candidats les plus modérés furent partout élus.

Certaines villes, qui depuis nombre d'années étaient au pouvoir des radicaux les plus accentués, rompirent avec cette tradition. Dans les Romagnes, toute trace de fermentation disparut. Une bonne récolte de vins, d'olives, de soie et de fourrages vint encore augmenter la satisfaction déjà produite par l'excellente récolte de grains. Aussi était-on bien préparé à accueillir les déclarations que le président du Conseil fit, le 9 novembre, dans un grand **discours** prononcé au théâtre de la Scala, à **Milan**, devant un auditoire de quatre à cinq mille personnes, parmi lesquelles se trouvaient presque tous les membres du Parlement et un très grand nombre de conseillers provinciaux et municipaux. Ce discours fut essentiellement financier; M. di Rudini glissa rapidement sur les questions de politique pure et s'attacha à démontrer la nécessité de rompre résolument avec les procédés du passé qu'il caractérisa d' « abus du crédit », et qui devaient fatalement conduire à la ruine. Tout en croyant bien faire, dit-il, on a emprunté de l'argent pour les besoins même les plus normaux et les plus permanents; dans l'idée que certains travaux étaient indispensables au développement des énergies économiques du pays et que de leur exécution résulterait un surcroît de richesse, on les a faits au moyen de nouvelles dettes dont on se croyait suffisamment libéré en en payant simplement les intérêts. Cette erreur qui vicia toute l'architecture des budgets, suivant l'heureuse expression de l'orateur, conduisit à des résultats désastreux. C'est ainsi que, durant les quatorze dernières années, on a dépensé 2 milliards 154 millions de capital et qu'on en est arrivé aujourd'hui à la veille de perdre complètement le crédit à l'étranger. Pour remédier à ce mal, le gouvernement fera de grandes économies dans les services publics et ne contractera plus de nouvelles dettes, sous aucun motif.Le 2 décembre, M. Luzzatti fit à la Chambre son **exposé financier** : les comptes définitifs de l'exercice 1890-1891 accusaient un déficit de 75,039,500 francs;

en tenant compte de la perte sur le mouvement des capitaux, le déficit s'élevait à 84,672,363 francs. Il fallait ajouter à cette somme 11,064,283 francs de pensions et 117,277,875 francs de dépenses de constructions de chemins de fer. Au total, on avait dû se procurer, au moyen d'emprunts, 213 millions.

Grâce aux économies, dit le ministre, le budget pour 1891-1892, non seulement ne laissera pas de déficit, mais permettra d'éteindre 8 millions de dette flottante. Les prévisions pour l'exercice 1892-1893 sont de 1,676,327,244 francs de recettes et 1,667,205,068 francs de dépenses (y compris les pensions, subventions aux chemins de fer, amortissement des dettes, etc.), soit un excédent de 9,122,176 francs.

L'**abolition du scrutin de liste** fut votée au mois d'avril. Jusqu'en 1882, l'Italie avait vécu sous le régime du scrutin uninominal. Le scrutin de liste date de la loi du 12 mai 1882, par laquelle les 508 collèges électoraux furent réduits à 135 ; le nombre des députés à élire par chaque collège variait de 2 à 5, sans qu'il pût y avoir moins de 33 ni plus de 38 collèges de 5 députés ; dans ces collèges, les quatre premiers noms étaient pris sur les listes de la majorité et le cinquième sur celles de la minorité. Cette loi, qui n'avait été votée qu'à une majorité de 54 voix sur 343 votants, ne répondait en aucune façon à un besoin senti ou exprimé par le pays ; aussi donna-t-elle successivement trois Chambres « exsangues et désossées », suivant l'énergique expression de M. Bonghi, et proposa-t-on à quatre reprises, de 1886 à 1890, de revenir au scrutin uninominal.

Politique extérieure. — La politique extérieure de l'Italie en 1891 a été marquée par deux événements importants, le renouvellement de la **Triple alliance** et la conclusion de traités de commerce avec l'Allemagne et l'Autriche. La Triple alliance fut renouvelée pour six ans au mois de juin, environ sept mois avant son échéance. On ne le sut que quelques semaines plus tard. Mais la nouvelle était dans l'air, et l'Extrême

Gauche croyait qu'il était encore temps d'arrêter les négociations en organisant contre le renouvellement dans toute la Péninsule une agitation générale; elle voulait amener le peuple, dans une série de réunions, à se prononcer par une sorte de plébiscite sur la question. Le gouvernement ne le permit pas. Le ministre de l'intérieur ordonna aux préfets d'interdire, et au besoin de dissoudre toute réunion convoquée en vue de discuter la Triple alliance. M. Cavallotti, l'un des chefs de l'Extrême Gauche, déposa alors une demande d'interpellation sur la politique extérieure du gouvernement; un autre député du même parti, M. Colajanni, demanda de son côté à interpeller sur la violation du droit de réunion. Le jour de la discussion venu, M. Cavallotti s'aperçut que le ministère pourrait assez facilement obtenir de la Chambre l'approbation de sa politique extérieure, dans les conditions où la question était posée, et qu'il s'en prévaudrait peut-être pour renouveler pendant les vacances parlementaires le traité d'alliance — qu'il ne croyait pas encore renouvelé. A la séance du 27 juin donc, il déclara retirer sa demande d'interpellation. La première interpellation à l'ordre du jour était celle de M. Colajanni; elle était habilement posée et pouvait beaucoup embarrasser le ministère. L'Extrême Gauche comptait qu'elle serait discutée à son rang, et espérait remporter un succès sur ce terrain. Mais au moment où M. Cavallotti retira son interpellation, M. Brin, ministre de la marine du cabinet Crispi, déclara qu'il la reprenait. L'Extrême Gauche prétendit qu'il ne pourrait la présenter qu'après épuisement de celles inscrites à l'ordre du jour. Le président, M. Biancheri, admit le contraire. Un tumulte effroyable s'éleva alors. Résolue à empêcher la discussion sur la politique extérieure, l'Extrême Gauche soutint qu'on violait le règlement et fit un tel vacarme que le président dut se couvrir et lever la séance. Le lendemain, la discussion recommença. Au milieu d'un tumulte assourdissant, M. di Rudini prononça quelques

paroles que presque personne n'entendit : c'était l'affirmation du maintien du système d'alliance avec les empires du Centre. L'Extrême Gauche protesta aussitôt avec la dernière véhémence contre la violation du règlement. Des protestations on en vint aux injures, des injures aux coups. Les députés se ruèrent dans l'hémicycle ; ce fut pendant quelques minutes une véritable mêlée. La séance dut être suspendue ; dans la soirée une transaction eut lieu, et l'ordre du jour fut fixé d'un commun accord en éliminant toutes les interpellations. Le lendemain 29, M. di Rudini déclara au Sénat que les trois puissances alliés avaient décidé de renouveler le traité avant son échéance.

Les **traités de commerce** avec les puissances alliées furent signés à Munich le 6 décembre. On peut les considérer comme un corollaire de la prolongation de l'alliance politique, quoiqu'ils soient conclus pour une durée de douze ans. L'Italie a obtenu des diminutions de droits sur l'importation de ses vins, du raisin et du chanvre en Allemagne et en Autriche. Toutefois, ces diminutions, notamment sur les vins, ont été assez faibles, et beaucoup d'Italiens pensent que les résultats des traités seront loin d'être aussi favorables que l'a proclamé le gouvernement.

On a parlé à maintes reprises de l'adhésion de l'**Angleterre** à la Triple alliance ; à l'occasion du lancement du nouveau cuirassé italien la *Sicilia* le 6 juillet, à Venise, le roi et la reine acceptèrent un déjeuner de l'amiral anglais Ranslow, sur le *Brambow* ; des toasts furent échangés qui confirmèrent les parfaites sympathies de l'Angleteterre pour les puissances alliées, sans justifier pourtant l'hypothèse de son adhésion formelle à l'alliance.

Avec la **France**, les relations politiques parurent s'améliorer peu à peu sous le ministère Rudini. Au mois de juillet, un groupe de tireurs italiens, avec le baron Lazzaroni à leur tête, prit part au concours international de tir à la cible de Lyon ; à cette occasion, les

autorités de la ville furent très aimables pour les Italiens; dans un banquet, le préfet but à la santé du roi et de la reine; le baron Lazzaroni fut reçu en audience particulière par M. Carnot qui répondit à ses paroles de sympathie pour la France par des paroles non moins cordiales pour l'Italie; le roi Humbert fit télégraphier au baron Lazzaroni toute sa satisfaction; ce télégramme, reproduit par la presse des deux pays fit généralement une excellente impression. L'inauguration de la statue de Garibaldi à Nice fut l'occasion d'un nouvel échange de courtoisies entre les deux peuples.

Par contre, deux articles publiés dans le courant de l'été par M. Crispi dans la *Contemporary Review*, où l'ancien président du Conseil représentait la France tendant la main au Vatican pour reconquérir son domaine temporel, le renouvellement de la Triple alliance et l'affaire des pèlerinages (V. *infrà*), imprimèrent aux relations des deux pays un autre caractère. On rendit toutefois justice à Rome à la netteté des déclarations faites à Nice par M. Rouvier et à la Chambre des députés française par M. Ribot sur les sentiments de la France à l'égard de l'Italie unifiée. Le langage des ministres français fut d'autant plus apprécié qu'il faisait un étrange contraste avec celui tenu par le comte Kalnoky à la Délégation autrichienne; en réponse à une interpellation d'un député du Tyrol, M. Zallinger, sur la situation du Saint-Siège, le ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie alla jusqu'à reconnaître l'existence de la question romaine. Il accompagna cet aveu, il est vrai, de grandes protestations d'amitié envers l'Italie. Mais ces paroles n'en produisirent pas moins mauvais effet à Rome et placèrent un instant le cabinet Rudini dans une assez fâcheuse situation.

Au mois de mars, des faits graves se passèrent à la **Nouvelle-Orléans.** Le chef de la police, M. Hennessy, ayant été assassiné, on accusa de ce meurtre onze Italiens qui, traduits devant un jury, furent déclarés innocents. Les amis de Hennessy ameutèrent alors une

partie de la populace, forcèrent les portes de la prison et *lynchèrent* à coups de revolvers quelques Italiens non encore relâchés. Interrogé à ce sujet à la Chambre, le président du Conseil déclara que le gouvernement des **Etats-Unis** déplorait ces faits et avait ordonné aux autorités de la Nouvelle-Orléans d'en rechercher les auteurs pour les punir. Cependant, dans les journaux américains qui arrivèrent successivement, on lisait que le jury avait été acheté par les accusés et que la populace avait eu raison de faire bonne justice de ceux-ci : ces journaux apprirent également qu'une excitation croissante régnait aux Etats-Unis contre les Italiens, qu'à Parkesburg (Virginia), un certain Mac-Auley, entrepreneur de chemins de fer, avait été assassiné par ses ouvriers italiens et son cadavre mis en pièces, que la situation devenait de plus en plus tendue entre Italiens et Américains. M. di Rudini recommanda au baron Fava, ministre d'Italie à Washington, de prendre une attitude très énergique vis-à-vis du gouvernement de l'Union. M. Blaine répondit que la Constitution des Etats-Unis ne permettait pas au gouvernement fédéral d'intervenir près du gouvernement des Etats particuliers dans l'administration de la justice et le règlement d'une demande de satisfaction. Devant cette fin de non-recevoir, M. di Rudini rappela M. Fava. L'affaire est encore en suspens.

Les relations de l'Italie avec la **Russie** sont restées sensiblement les mêmes. Au mois d'octobre, M. de Giers, en villégiature dans le nord de l'Italie, se rendit à une invitation du roi Humbert au château de Monza, avec le ministre de Russie à Rome, M. Vlangali. Le marquis di Rudini, ainsi que les ambassadeurs d'Italie à Vienne et à Paris, assistèrent à l'entrevue. La presse italienne en inféra un rapprochement des cabinets de Rome et de Saint-Pétersbourg. Mais la conduite ultérieure de M. de Giers, son voyage à Paris notamment, prouva surabondamment que l'entrevue de Monza avait été, de sa part, un acte de pure courtoisie provoqué par

une invitation plus ou moins formelle du roi Humbert.

Le 16 septembre, l'Italie reconnut officiellement le nouveau gouvernement du Chili.

Les relations avec l'empereur d'Ethiopie et les affaires relatives aux colonies italiennes d'Afrique donnèrent lieu à des incidents dont on trouvera le récit plus loin (V. Erythrée).

Les relations du gouvernement italien avec le **Saint-Siège** devinrent moins tendues avec l'avènement au pouvoir du ministère Rudini. Vers le milieu de l'année, on parlait même avec assez d'insistance d'une tentative de rapprochement entre le Quirinal et le Vatican, quand arrivèrent les événements du 2 octobre qui modifièrent sensiblement ces bonnes dispositions réciproques. Au mois de septembre, commencèrent les **pèlerinages** d'Espagne et de France. L'affluence des pèlerins fut considérable ; le pape les reçut en personne et célébra pour eux la messe en grande pompe à Saint-Pierre, où il fut salué par des acclamations de « Vive le pape-roi ! ». La population se montra d'abord assez indifférente à ces manifestations peu agréables au Quirinal, mais au fond elle en était agacée et son impatience n'attendait qu'une occasion de faire explosion. Cette occasion fut fournie, le **2 octobre**, par trois jeunes pèlerins qui, s'étant rendus au Panthéon, inscrivirent les mots « Vive le Pape ! » sur le registre ouvert devant la tombe de Victor-Emmanuel. L'officier de garde s'en aperçut et les fit arrêter par les carabiniers. Le bruit s'en répandit comme une traînée de poudre dans toute la ville, avec les exagérations d'usage : ce n'était plus un acte d'inconvenance, c'était une insulte, une provocation ; un pèlerin avait écrit : « Vive le pape-roi ! », un autre « Mort à Victor-Emmanuel ! », un troisième avait craché sur le tombeau du Père de la Patrie. La populace se mit à poursuivre tous les pèlerins sans distinction, partout où elle les rencontrait, les huant, les sifflant, les insultant, les frappant même. Les autorités eurent beaucoup de peine à les protéger et leur firent quitter

Rome clandestinement durant les nuits suivantes. L'agitation avait gagné les provinces, et les pèlerins furent insultés à leur passage aux différentes gares. Une partie de la presse organisa tout un système de protestations qui prirent le nom de « Deuxième plébiscite » et l'on se prépara à faire une démonstration particulièrement enthousiaste au roi à sa prochaine rentrée dans la capitale : le ministère eut la prudence de couper court aux premières et de prier les organisateurs de la seconde d'y renoncer, pour ne pas prolonger une agitation qui avait assez duré, qui pouvait amener des complications avec la France et qui, en tout cas, donnait au Souverain Pontife un nouveau prétexte de protester contre la perte de son indépendance.

Les radicaux demandèrent l'abrogation de la loi des garanties, mais le ministère tint ferme et déclara que c'était une loi constitutionnelle à laquelle on ne pouvait toucher. Les évêques de France donnèrent des ordres pour suspendre les pèlerinages, et, peu à peu, tout rentra dans le calme.

Un **congrès de jurisconsultes** tenu à Florence en septembre, reconnut la nécessité de réformer le Code de procédure pénale et l'opportunité d'admettre dans la loi le divorce et dans certains cas la recherche de la paternité. Un autre congrès, tenu à Milan, s'occupa des modifications à apporter au Code de commerce.

Le **congrès** et la **conférence interparlementaire** pour la **paix**, qui se réunirent à Rome en novembre, n'aboutirent à aucun résultat. A la conférence interparlementaire, les députés Imbriani, Hubbard et Gaillard soutinrent que, pour avoir une paix durable, il fallait que le principe des nationalités fût respecté par tous et que la carte d'Europe fût modifiée de façon à sanctionner ce principe. Ils posèrent sur ce point la question préalable que le président, M. Biancheri, eut grand'peine à faire rejeter. Les Allemands et les Autrichiens comprirent que l'Alsace-Lorraine, Trieste et le Trentin étaient visés

et refusèrent d'entrer dans une discussion irritante; on se borna alors à émettre des vœux platoniques en faveur de la paix universelle. On raconte que les députés allemands, en quittant Rome, déclarèrent qu'à la suite de cette conférence ils se sentaient très disposés à voter les nouveaux crédits militaires que demanderait le gouvernement, et que les députés autrichiens se repentirent d'être venus assister à une discussion à laquelle ils ne pouvaient prendre part sans manquer aux lois de l'hospitalité. Les résultats du congrès de la paix ne furent pas plus heureux, malgré l'éloquence de son président, M. Bonghi, de l'Américain M. Field, et de la baronne Sutner, de Vienne.

COMTE LANGRAND.

Nécrologie.

Ubaldino *Peruzzi*, ingénieur des mines, à Paris, gonfaloniere de Florence en 1848, président du gouvernement provisoire en 1859; député depuis 1870; sénateur en 1890. — Sénateur *Castagnolo*. — Girolamo *Ulloa*, défenseur de Venise en 1840. — Comte Stephano *Jacini*, né en 1827, plusieurs fois ministre; sénateur; auteur de nombreux écrits économiques et politiques, l'un des fondateurs de la *Perseveranza*. — Sénateur *Cadorna*, président du Conseil d'État. — Marquis *Capranica*, romancier. — Vice-amiral *Acton*, ancien ministre de la marine (1879). — Augustin *Magliani*, né en 1825, ministre des finances, de 1870 à 1888; ce fut lui qui abolit le cours forcé et l'impôt sur la mouture. — Comte Cesare *Albicini*, ministre de l'instruction publique en 1859, professeur de droit public à l'Université de Bologne. — Le romancier populaire *Mastriani*. — Pietro *Rosa*, archéologue, sénateur.

BIBLIOGRAPHIE.

Garibaldi, par le général Bordone (Paris). — *Le Journalisme en Italie* (*Correspondant* du 25 janvier 1891). — *Carteggio Politico di Michel-Angelo Castelli*. — Plusieurs articles parus, la plupart sans signature, dans la *Contemporary Review*, la *Revue des Deux Mondes*, la *North American Review*, sur l'Italie, la Papauté et la France.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ DE)

D'après les résultats du recensement effectué le 1er décembre 1890, la population du grand-duché comptait à cette date 211,088 habitants, soit 2,195 de moins qu'au 1er décembre 1885, date du précédent recensement. Les habitants se répartissent en 208,921 catholiques, 1,058 protestants et 1,009 israélites, le reste appartenant à diverses sectes.

L'administration a dressé le tableau suivant du résultat des comptes généraux de l'État pendant les onze dernières années :

EXERCICE.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT DE RECETTES.
—	—	—	—
1880	6,121,166 fr.	5,657,760 fr.	463,406 fr.
1881	6,769,915	5,857,374	912,541
1882	7,404.945	5,753,450	1,651,405
1883	8,511,937	6,561,668	1,950,269
1884	8,530,895	6,531,155	1,999,740
1885	8,644,147	6,827,829	1,816,318
1886	8,636,523	7,159,925	1,476,598
1887	8,675,616	7,379,371	1,396,245
1888	8,856,760	7,283,726	1,573,034
1889	9,403,260	7,398,245	2,005,015
1890	10,349,968	7,411,106	2,938,862

Dans le budget de 1891, les recettes sont évaluées à 10,000,400 francs, et les dépenses à 9,119,110 francs.

MONTÉNÉGRO

L'histoire du Monténégro pendant l'année 1891 n'a été marquée que par des incidents de frontière. Des coups de feu ont été échangés à plusieurs reprises entre Albanais et Monténégrins. La délimitation des terrains de pâture entre Sekular et Rugova a été opérée par une commission mixte (octobre 1890-février 1891); mais, avant que les montagnards de Sekular puissent prendre possession des pâturages qui leur sont attribués, il faudra régler la question du paiement des rentes dues aux propriétaires du district de Gussinje.

En février, un parti d'Albanais catholiques (Skrelli et Klementi) d'une centaine d'hommes, a franchi la frontière pour occuper les terres du district de Dulcigno dont ils réclament la propriété privée; les Monténégrins contestent la prétention des Albanais et ceux-ci n'ont obtenu que la promesse de recevoir, en échange, des terres dans le district de Durazzo. Les Albanais coupèrent le télégraphe entre Dulcigno et Scutari; un combat insignifiant eut lieu sur le territoire monténégrin; les envahisseurs furent repoussés, et les autorités turques s'entremirent pour prévenir de nouveaux conflits. Le sultan chargea le général Ibrahim-Pacha de la mission d'étudier la question.

Le prince a fait un voyage à Paris. Il a décidé la

création d'un consulat général du Monténégro en France.

M. Gérard, chargé d'affaires de la République française à Cettigné, a été remplacé par le comte Amelot, nommé ministre résident.

Un Allemand, M. K. Hassert, a fait dans le Monténégro un voyage d'exploration et d'étude très important (mai-octobre).

PAYS-BAS

« **La loi militaire** est peut-être la chance suprême du parti libéral, » disions-nous en terminant notre revue de 1890 et les événements n'ont pas démenti nos prévisions. Les divisions qui s'étaient déjà manifestées dans les derniers mois de 1890 à ce sujet parmi les défenseurs du ministère Mackay sont allées grandissant pour aboutir à une rupture. En vain le cabinet avait-il essayé, tout en maintenant le principe du service personnel, de ménager les intérêts et les susceptibilités de ses alliés catholiques ; en vain avait-il demandé que les membres des clergés des Églises salariées par l'État fussent absolument dispensés ; les catholiques ne se tenaient point pour satisfaits. D'un côté, les congrégations religieuses étaient soumises à la loi commune ; d'autre part, les antirévolutionnaires protestants, sortis pour la plupart de l'Église nationale et dont les futurs ministres ne devaient point jouir du privilège inscrit dans le projet de loi du général Bergansius, avaient soin de déclarer dans leurs journaux et particulièrement dans leur organe officiel, le *Standaard*, que cette dispense, acceptée par raison de tactique et pour assurer le succès du principe, était essentiellement provisoire. Devant cette attitude, le synode de l'Église nationale réclamait pour les candidats en théologie le

droit commun, avec la faculté d'accomplir leur temps de service dans les rangs des infirmiers.

Est-ce pour ces motifs, est-ce pour d'autres? Il serait difficile de le dire. Mais le fait est qu'une réunion de catholiques tenue à Bois-le-Duc, où assistaient la plupart des membres du parti de la première et de la seconde Chambre, des membres des États provinciaux de la région, des représentants du clergé, signifia solennellement au ministère que les catholiques ne pouvaient plus avoir aucun rapport avec un gouvernement qui s'obstinait à repousser les vœux de ceux qui l'avaient porté au pouvoir. Cet ordre du jour, communiqué à la presse, fut le point de départ d'une évolution complète des journaux catholiques de province. Tandis que le *Tijd*, d'Amsterdam, était encore plein de réserve, les petites feuilles de Breda, de Bois-le-Duc, de Venlo, de Rotterdam, traitèrent le ministère en ennemi.

Cependant on put croire que ce n'était là qu'un moyen d'intimidation, quand on vit la majorité ministérielle se reformer pour le vote d'une loi électorale. La Constitution de 1887 a établi le scrutin uninominal pour la Chambre des députés, mais elle a maintenu le scrutin de liste à Amsterdam, Rotterdam, Utrecht, La Haye et Groningue; le ministère prétendait faire rentrer les grandes villes dans le droit commun et ses journaux ne cachaient point qu'ils comptaient sur la division en circonscriptions pour faire élire quelqu'un de leurs candidats. Les libéraux, soutenus par le professeur Buys, de l'Université de Leyde, ancien ministre, protestaient contre ce qu'ils appelaient une violation des engagements pris par l'ancien président du Conseil, M. Heemskerk, et de la Constitution elle-même, mais le projet n'en fut pas moins voté par 52 voix contre 38; les catholiques avaient confondu leurs suffrages avec ceux des antirévolutionnaires — et en pure perte, puisque la loi fut rejetée un peu plus tard par la première Chambre.

Cette concession ne désarma pas les antirévolution-

naires, au contraire : ils exigèrent qu'on mît à l'ordre du jour la loi militaire, et il fut convenu qu'elle serait discutée en avril. Dès lors, il aurait été très facile au parti libéral de culbuter le cabinet, et les occasions ne lui manquaient pas ; mais il ne tenait pas à prendre le pouvoir ; la plupart de ses membres acceptaient le projet de loi militaire ; seul, le ministre de la marine, M. Dyserinck, fut mis en minorité sur une question d'avancement et dut se retirer.

Quand le projet du général Bergansius vint en discussion, il fut aisé de comprendre qu'on n'en viendrait pas à bout. Le parti catholique envoya à la tribune, non pas seulement tous ses orateurs, mais tous ses membres, et la discussion générale qui, dans ce pays, est vraiment une discussion générale, très vivement et très rondement menée, se traîna durant de longues séances, comme si l'on avait résolu d'empêcher le passage à la discussion des articles. Il fallut y arriver pourtant et, dans ces débats, le général Bergansius (un catholique), se révéla orateur de premier ordre. Il défendit le service personnel au nom de l'indépendance et de la sécurité de la patrie, réfuta les objections, s'efforça de dissiper les appréhensions et les scrupules de ses coreligionnaires. Mais le parti était arrêté et le principe de la loi, adopté par les antirévolutionnaires, quelques catholiques et la plus grande partie des libéraux, fut repoussé par la fraction catholique intransigeante que n'avait pu gagner M. Schaepman et par quelques libéraux ou radicaux antimilitaristes. Les articles suivants furent votés avec assez de rapidité, mais il y en avait tant, que la Chambre et le gouvernement eurent conscience qu'il faudrait s'arrêter avant la fin. Les élections étaient fixées au 9 juin : le pays déciderait en dernier ressort. Les catholiques n'en demeuraient pas moins les maîtres du champ de bataille : la loi, objet de leur antipathie, restait en suspens.

Il s'agissait pour eux maintenant de prolonger indé-

finiment cet ajournement et pour cela de renverser le ministère qui devait reprendre à la prochaine législature l'œuvre commencée. Les libéraux, dans le programme qu'ils avaient élaboré à Amsterdam, au début de la période électorale, avaient cependant placé au premier rang la réforme de la loi militaire, la suppression du remplacement et l'obligation du service personnel : n'importe ! On pouvait espérer certains adoucissements, certaines modifications à la loi Bergansius ; peut-être donnerait-on satisfaction à leur vœu d'assurer la sécurité nationale sans de trop grands sacrifices d'hommes ou d'argent ; dans tous les cas, on gagnait du temps, et le mot d'ordre des journaux catholiques fut de voter contre tous les antirévolutionnaires ou catholiques, partisans de la loi militaire : mieux valait un franc libéral !

Les libéraux, malgré cet appui inattendu, s'en tinrent à leur manifeste d'Amsterdam : réforme de l'impôt, extension du droit de suffrage, instruction obligatoire, étude attentive des questions sociales. Il est du reste à remarquer que les antirévolutionnaires ont aussi inscrit ce dernier article en tête de leur programme. Au premier tour de scrutin, le nombre des candidats a été considérable ; tous les partis avaient pris position dans la plupart des circonscriptions et comme il y a d'un côté les socialistes-démocrates, les hommes du parti populaire, les radicaux, les libéraux avancés et modérés, de l'autre les catholiques alliés et les catholiques opposés aux antirévolutionnaires, les anciens conservateurs et les antirévolutionnaires, on voit que les électeurs n'étaient pas en peine de choisir. Les résultats du 9 juin furent une défaite pour le cabinet. Sur 74 élections acquises, les libéraux obtinrent 31 sièges ; les antirévolutionnaires, 12 ; les catholiques 21. Les libéraux enlevaient six sièges aux 'antirévolutionnaires ; le chef des socialistes, M. Domela Nieuwenhuis, et le chef des catholiques ministériels, M. Schaepman, demeuraient en ballottage. Le 23 juin, le second tour de

scrutin accentua les résultats du premier. Les libéraux n'en furent pas moins surpris que leurs adversaires. La nouvelle Chambre comptait, après les ballottages, 53 libéraux, 2 radicaux, 24 catholiques et 21 antirévolutionnaires. M. Domela Nieuwenhuis était définitivement écarté par M. Treub, un radical. M. Schaepman était remplacé par un libéral; il payait ainsi de son siège l'appui qu'il avait donné au cabinet Mackay dans la loi militaire. Tout son passé, consacré à la défense des intérêts catholiques en Hollande, n'avait pu trouver grâce devant les intransigeants de son parti. Un député de ses coreligionnaires s'est démis depuis de ses fonctions en sa faveur et M. Schaepman a repris sa place à la seconde Chambre.

Après le premier tour de scrutin, il avait été question d'un cabinet d'affaires ; après les derniers résultats, la constitution d'un ministère libéral s'imposait. La proportion des partis dans la seconde Chambre était renversée ; il y avait à peu près autant de libéraux de diverses nuances qu'il y avait eu de catholiques et d'antirévolutionnaires coalisés. Le cabinet Mackay le comprit et il annonça qu'il se retirerait après la visite de l'empereur d'Allemagne.

Cette visite, annoncée depuis longtemps, a eu lieu le 1er juillet. L'empereur d'Allemagne, accompagné de l'impératrice et d'une nombreuse suite, le chef du département des affaires civiles, le chef du cabinet militaire, le chef du cabinet de la marine, le secrétaire d'État aux affaires étrangères, est arrivé à Amsterdam par Ymuiden et a été reçu au palais du Dam où logeaient aussi la reine Wilhelmine et la reine-régente. De grandes fêtes ont été données en l'honneur des souverains allemands. Le voyage avait-il un but politique précis, déterminé, ou bien n'était-ce qu'une simple politesse? C'est ce qu'il est difficile de décider. Un communiqué officieux adressé à la presse, disait qu'on mettrait à profit cette circonstance pour régler les affaires pendantes entre les deux pays. Quelles étaient

ces affaires? La note est restée muette sur ce point. L'ambassadeur de Hollande à Berlin, M. van der Hœven, était présent à l'entrevue. Le ministère qui allait démissionner y assistait aussi. Ce sont des faits qu'il faut noter. Mais ce qu'il faut noter aussi, c'est l'unanimité de la presse de toutes nuances à protester de la volonté du pays de garder la neutralité et de maintenir son indépendance contre toute intervention ou toute immixtion de l'étranger. Les journaux du ministère ont été plus catégoriques peut-être que tous les autres sur ce point, et le *Standaard* voulait que l'empereur emportât de son séjour cette conviction que les Hollandais ne sont absolument pas Allemands. Des incidents significatifs ont souligné ces déclarations des journaux et clairement manifesté le sentiment public. A Amsterdam et à la Haye, l'accueil fait aux souverains allemands a été poli, mais digne et réservé ; à Rotterdam, où Guillaume II est allé s'embarquer pour l'Angleterre, la réception a été plutôt froide, malgré la présence de la reine et de la Régente qui avaient tenu à accompagner leurs hôtes jusqu'au bateau. Le plus clair résultat de ce voyage, c'est une large distribution de croix.

Mais il fallut ensuite revenir aux affaires sérieuses et le ministère remit sa démission à la régente qui l'accepta. Il semblait que, dans la situation qu'avaient faite les élections, rien ne dut être plus aisé que de constituer un ministère. La chose traîna cependant en longueur, tellement que chez ce peuple où l'on ne s'impatiente guère, on faillit perdre patience. M. van Tienhoven qui avait reçu la mission de former le cabinet et qui s'en était chargé, à la condition de ne pas en faire lui-même partie, échoua plusieurs fois dans ses tentatives; les ministères que les journaux annonçaient comme faits la veille, étaient défaits le lendemain, et le bourgmestre d'Amsterdam devait recommencer de nouvelles démarches. Enfin, le 20 août, le **nouveau ministère**, un ministère entièrement libéral, était formé par

M. van Tienhoven qui, contre ses intentions premières, en faisait lui-même partie. Mais, par une dérogation aux traditions, il ne prenait pas la présidence du Conseil et la laissait à M. Tak van Poorvliet, chargé en même temps du portefeuille de l'intérieur. Le chef du nouveau Cabinet a déjà fait partie du ministère van Kappeyne comme ministre du *Watertsaat*, du Commerce et de l'Industrie. Il est connu comme un partisan de l'extension du droit de suffrage et c'est, en effet, une des questions qui ont été d'abord inscrites dans le programme du cabinet. M. van Tienhoven, comme son prédécesseur, M. Hartsen, n'appartient pas à la diplomatie, mais sa présence à la tête du Conseil municipal d'Amsterdam, son passé de professeur de droit à l'Athénée d'Amsterdam et de membre des États généraux, sa courtoisie reconnue de tous comme bourgmestre, le désignaient pour les délicates fonctions qu'il occupe. Le nouveau ministre de la guerre est le lieutenant-colonel Seyffart; on sait qu'il est pour le service personnel, mais il voudrait un temps de service plus court que son prédécesseur et, par le fait, il ne peut accepter le projet de loi Bergansius. C'est tout un travail à refaire et les catholiques, qui avaient escompté ce retard, ne peuvent pas se plaindre du choix qui a été fait pour le ministère de la guerre. M. van Dedem, le ministre des colonies, a longtemps vécu aux Indes comme avocat. Depuis qu'il siège à la Chambre, il a souvent pris la défense des droits des indigènes et s'est prononcé contre l'abus de la vente de l'opium. On s'attend à ce qu'il fasse de profondes réformes dans l'administration coloniale. Le ministre de la justice, M. Smidt, a fait aussi partie du cabinet van Kappeyne; il a demandé autrefois la séparation des églises et de l'État, et on le lui rappelle aujourd'hui. Le ministre des finances, M. Pierson, a quitté la présidence de la Banque Néerlandaise pour entrer dans le ministère et sa compétence, comme financier, est universellement appréciée. M. Lely, ingénieur civil, est chargé du portefeuille

du Waterstaat et M. Janssen, ingénieur en chef pour la construction des navires, va à la marine.

L'accueil fait par la presse à ce ministère a été d'autant plus sympathique, qu'on l'avait plus longtemps attendu. Son programme, formulé dans le discours du trône lu à l'ouverture de la session de septembre, un peu vague comme tous les programmes, confirme cependant que le droit de suffrage sera étendu, que la réforme militaire sera étudiée de façon à ne pas surcharger le pays et à ménager à la fois les hommes et l'argent (c'est presque la formule des catholiques intransigeants). On promet, en outre, une revision des lois d'impôt, l'instruction obligatoire, des réformes coloniales, des encouragements à l'agriculture, l'étude des questions sociales.

Jusqu'ici, aucun des projets de loi annoncés n'a encore été déposé. Les ministres ne se sont expliqués qu'incidemment sur des points spéciaux. Le ministre des affaires étrangères a notamment répondu aux interpellations de la droite catholique, contrairement aux déclarations de son prédécesseur, que le gouvernement ne songeait nullement à rétablir une ambassade auprès du Saint-Siège. Interrogé sur ses intentions au sujet des traités de commerce, M. Van Tienhoven a écouté les réflexions de ses collègues de la Chambre, mais il a réservé sa décision et s'est contenté de protester contre toute mesure de représailles. Il faut noter que les représentants du libre-échange ont conseillé au ministre de ne pas séparer les conventions commerciales des conventions littéraires. Le ministère, d'ailleurs, est connu pour libre-échangiste, et M. Pierson, le ministre des finances, est un des champions les plus distingués de cette doctrine économique.

C'est pour l'avoir trop clairement laissé voir que M. Pierson a été assez vivement attaqué à l'occasion du Congrès international d'agriculture, qui s'est réuni en septembre à la Haye sous la présidence de M. Méline. Le grand honneur qui a été fait au chef des pro-

tectionnistes français montre suffisamment que les agriculteurs veulent être protégés.

Un autre Congrès qu'il convient de mentionner est le **Congrès des socialistes chrétiens**, qui s'est réuni à Amsterdam à la fin d'octobre sur l'initiative des anti-révolutionnaires. Tous les orateurs du parti, députés, professeurs, prédicateurs, M. de Kuyper en tête, s'étaient donné rendez-vous pour étudier les questions sociales à la lumière de l'Écriture sainte. Les problèmes les plus ardus et les plus périlleux, la propriété, le travail, les rapports du capital et du travail, le droit d'intervention de la société, l'héritage, ont été soulevés et discutés, ce qui ne veut pas dire résolus. La preuve, c'est qu'on s'est ajourné à l'année prochaine. Mais ce qu'il faut surtout retenir de cette réunion, c'est l'indice qu'elle apporte des préoccupations sociales croissantes sur cette terre classique de l'individualisme. Les pouvoirs publics eux-mêmes n'y échappent pas, comme en témoignent les lois sur le travail et l'enquête poursuivie depuis 1890 avec tant de soin par les membres de la seconde Chambre sur la condition des travailleurs.

Le **budget** de 1892, présenté par le ministère, sera composé, suivant l'usage, de deux parties : l'une, concernant la Hollande, l'autre les Indes. Il s'élève pour les Indes à 119,549,713 florins en recettes, et en dépenses à 136,353,340 florins; le déficit est de 16,803,627 florins. Le budget de la Hollande s'élève à 127,600,150 florins en recettes et en dépenses à 129,959,038 florins, avec plus de 2 millions de florins de déficit. Le ministre des finances, pour alléger la dette flottante, propose un emprunt de 41 millions.

A l'**extérieur**, la Hollande a donné le 31 décembre 1890 son adhésion à la Conférence de Bruxelles et les Chambres ont ratifié cette signature, non sans faire de fortes réserves sur la manière d'agir du ministre des affaires étrangères dans toute cette affaire. La chute du Cabinet a empêché la discussion du rapport de M. Mees, qui appréciait sévèrement la diplomatie de M. Hartsen. Le

différend entre la France et la Hollande relativement aux limites des **Guyanes** soumis à l'arbitrage du tsar a été tranché en faveur de la Hollande.

La petite **reine Wilhelmine** a commencé cette année son métier de reine; elle a fait à Amsterdam le séjour traditionnel d'une semaine qu'y font tous les ans les rois de Hollande; elle a fait une visite à Rotterdam, où Guillaume III n'était pas allé depuis vingt-cinq ans; elle a assisté aux fêtes données à l'empereur et à l'impératrice d'Allemagne et elle les a accompagnés dans leur visite à la Haye et à Rotterdam. Depuis ce moment, elle a vécu à la campagne, au château du Loo. Tout le monde s'accorde à la dire fort aimable, mais les médecins insistent pour qu'elle ménage sa santé et qu'on ne lui impose pas de trop grandes fatigues. Au commencement de décembre, elle est rentrée avec sa mère, la reine régente, à la Haye.

Le ministère, qui s'est tiré sans trop de peine de la discussion du budget, risque d'avoir une existence plus difficile, quand viendra l'heure des réformes promises et surtout de la loi militaire tant attendue. Ce qui a fait sa fortune au début pourrait bien amener sa chute, tout au moins lui créer de sérieuses difficultés. Le ministre de la guerre, quand il se décidera à parler, est exposé à mécontenter les catholiques qu'il doit ménager ou les libéraux qui le soutiennent. C'est à peu près la situation du général Bergansius; nous verrons bientôt si le lieutenant-colonel Seyffart a été plus heureux.

Le 1er avril 1892, entrera en vigueur une nouvelle **loi postale** votée le 15 avril 1891.

Elle n'intéresse pas l'étranger et modifie surtout à l'intérieur le régime des imprimés dans le sens d'une réduction des taxes. Les journaux l'ont généralement accueillie avec faveur. Le port des lettres reste le même, mais on doit noter que dans la circonscription d'un bureau, la taxe des lettres est abaissée au prix des cartes postales, soit 3 cents ou 6 centimes.

Nécrologie.

G. L. *Baud*, ancien ministre des colonies. — Comte de *Limburg Stirum*, ancien ministre de la guerre, le grand apôtre du service militaire personnel, le fondateur de la Ligue contre le remplacement. — L. N. *van Randwe*, ancien ministre de l'intérieur, grand maître de la Maison du Roi.

L. Bresson.

PORTUGAL

L'année 1891 a marqué une heureuse détente dans la situation du Portugal. Si le pays n'a pas encore, à l'heure où nous écrivons, retrouvé sa vie normale, il s'est du moins débarrassé de plusieurs entraves. La crise revêtait une triple forme à la fin de 1890. A l'extérieur, c'était le conflit avec l'Angleterre, avec le nouvel État libre du Congo, et, pour le chemin de fer de Lourenço Marquez, avec les États-Unis. A l'intérieur, les difficultés financières n'étaient pas moindres; enfin, au milieu de ces complications, les revendications bruyantes du parti républicain semblaient prêter à croire par moments que la monarchie était sérieusement ébranlée. L'entente paraît aujourd'hui faite sur les différends d'ordre extérieur, sauf sur la question de Lourenço Marquez, soumise d'un commun accord à l'arbitrage de la Suisse. L'ordre est assuré à l'intérieur, et la monarchie semble raffermie. Seule la crise financière continue à sévir avec les déficits croissants et les ressources insuffisantes.

Les quatre premiers mois de 1891 se sont passés en négociations diplomatiques avec l'**Angleterre**. Les détails en sont encore trop peu connus pour entreprendre d'en faire l'histoire. Un *modus vivendi* d'une durée de six mois avait été établi ; il devait expirer le 15 mai. Le pays, qui savait que ses représentants ne perdaient pas de vue l'échéance, attendait avec calme. La réunion

d'un congrès ouvrier à Lisbonne, l'envoi d'un corps expéditionnaire dans les possessions de l'Afrique orientale, les bruits au sujet d'un projet de charte en faveur de la Compagnie de Mozambique furent les seuls incidents du mois de janvier.

Le mois s'acheva sur un fait plus grave : l'**échauffourée d'Oporto**. On ne peut donner d'autre nom au mouvement qui éclata le 31 janvier dans cette ville. Quatre cents insurgés, presque tous militaires, commandés par un capitaine et un sous-lieutenant, s'emparèrent de l'Hôtel de Ville où ils proclamèrent un gouvernement provisoire. La population civile ne les suivit pas ; la plus grande partie de la garnison, restée fidèle, marcha contre eux, les cerna et, après une lutte de quelques heures, les dispersa. Une trentaine de morts, suivant la version généralement adoptée, restèrent sur le terrain. L'Europe apprit en même temps l'émeute et le rétablissement de l'ordre. On a dit que le mouvement était combiné, qu'il devait se produire simultanément quelques jours plus tard à Lisbonne et dans les autres centres importants du royaume, mais que les conjurés d'Oporto se voyant surveillés, peut-être trahis, l'avaient fait avorter en devançant l'heure. De nombreuses arrestations et des perquisitions suivirent; les journaux républicains *Patria*, *Debates*, de Lisbonne, furent supprimés; on épargna cependant le principal organe du parti : *O Secolo*, ainsi que la *Folha do Povo*. M. Alvez da Veiza, chef de l'insurrection, put se réfugier en Espagne. 141 accusés comparurent devant les conseils de guerre pendant les mois de février et de mars; les plus compromis furent condamnés à la déportation et la Cour suprême militaire de Lisbonne confirma les sentences le 5 avril.

Les Cortès, convoquées suivant l'usage le 2 janvier, avaient été ajournées peu après. La reprise de session qui eut lieu le 4 mars appela de nouveau l'attention sur **la question financière**. Un projet d'emprunt de 200 millions, destiné à consolider la dette flottante, venait

d'être conclu. Un syndicat international de financiers se chargeait de fournir les fonds et on lui assurait comme garantie le monopole des tabacs pendant trente-cinq ans, période nécessaire pour l'amortissement. Le syndicat devait émettre 500,000 obligations de 500 francs à 4 1/2 p. 100 remboursables dans ce délai. Le projet de loi autorisant l'emprunt déposé le 6 mars fut voté le 14 par la Chambre des députés, et, le 19, par celle des Pairs. La session extraordinaire fut close immédiatement. Les fonds montèrent alors, pour le 3 p. 100, de 55 3/16 à 57.

Pendant ce temps, l'incident de **Manica** (V. année 1890, p. 224 et 245) continuait de défrayer les polémiques de presse. Ce qui donnait du piquant au débat, c'est que, beaucoup de capitalistes anglais se trouvant engagés dans la Compagnie de Mozambique, ils s'élevèrent vivement contre les agissements de la *South Africa Company*. Ni le traité du 20 août, disait-on, ni le *modus vivendi* établi à la suite de l'échec de ce traité, ni les principes élémentaires du droit des gens ne pouvaient justifier l'expulsion violente des Portugais de Manica. Mais M. Rhodes et la Compagnie de l'Afrique du Sud étaient puissants en cour.

Un double incident éclata au mois de mars. Un steamer anglais, *Countess Carnavon*, venait d'être saisi dans la baie de Delagoa, à l'embouchure du Limpopo, par les autorités portugaises ; celles-ci, presque au même moment, saisissaient également à Beira, à l'embouchure du Poungoué, des munitions débarquées par un autre steamer. On justifiait la saisie en disant qu'elle avait été faite sous l'inculpation de contrebande d'armes de guerre destinées à des indigènes placés sous le protectorat du Portugal. Cette fois, le gouvernement anglais se montra plus réservé. « Si ce fait de contrebande est exact, se contentèrent de déclarer lord Salisbury et Sir James Fergusson, les poursuites judiciaires devront suivre leur cours, car aucune convention n'autorise les nationaux anglais à importer des armes de guerre par la voie du Limpopo. »

On annonça enfin vers la même époque que la nouvelle charte au profit de la Compagnie de Mozambique, dont il était question depuis quelque temps, allait être signée. On parlait d'une clause secrète aux termes de laquelle la Compagnie s'obligeait à construire à ses frais et sans garantie le chemin de fer du Poungoué et toute autre voie ferrée que le gouvernement exigerait entre le Sabi et le Zambèze. Ces chemins de fer devaient devenir, au bout de trente ans et sans indemnité, la propriété absolue du Portugal. Le texte du projet de cette charte, publié en février, donna lieu à des réserves de la part du gouvernement anglais à cause de cette dernière clause qui semblait outrepasser la réserve contenue, relativement aux territoires contestés, dans le *modus vivendi* du 14 novembre 1890.

Des troubles éclatèrent au commencement de mars à Bissao, dans les possessions portugaises de la Gambie. Ils motivèrent l'envoi de deux canonnières et d'une frégate qui eurent facilement raison des indigènes.

Le traité anglo-portugais relatif à **Goa** fut dénoncé à la même époque par l'Angleterre comme contenant des clauses trop désavantageuses pour cette dernière puissance.

L'émission des titres de la Société concessionnaire du **monopole des tabacs** était annoncée pour le 27 avril. On vit recommencer la campagne d'affiches des porteurs d'emprunt Dom Miguel que nous avons signalée l'année dernière. D'un autre côté, sur un mot d'ordre qu'on disait parti d'Angleterre, les nouvelles les plus alarmantes sur le compte du gouvernement et du crédit portugais se remirent à circuler. En même temps, on inondait le marché de valeurs de ce pays. On a dit, et cela paraît assez justifié, que l'or de M. Cecil Rhodes, président de la Compagnie Sud-Africaine, n'était pas étranger à ces attaques. Plus on rendrait difficile la situation du gouvernement de Lisbonne, plus on paralyserait sa résistance contre les prétentions anglaises. Cette fois le Portugal, ou plutôt ses concessionnaires,

se défendirent mieux qu'auparavant. D'un côté, on répondit par une contre-campagne de presse habilement menée aux attaques des journaux. D'autre part, on obtint du parquet de la Seine l'ouverture d'une nouvelle instruction contre les diffamateurs par voie d'affiches. Une ordonnance fut rendue à cet effet le 21 avril. Mais toutes ces mesures n'empêchaient pas les fonds portugais de descendre rapidement. Aussi l'émission prochaine s'annonçait-elle mal. Toutefois, la totalité des obligations mises à la disposition du groupe français fut souscrite; le groupe allemand écoula la plus grande partie des siennes; seul le groupe de Lisbonne en garda un stock assez considérable.

La situation financière se compliquait à l'intérieur d'une **crise monétaire**. Le Portugal vit sous le régime du monométallisme d'or, et l'or avait disparu presque complètement du marché. Un décret du 8 mai dut autoriser le monnayage de l'argent jusqu'à concurrence de 2.000 contos de reis (11 millions environ). Pour permettre à la Banque de Portugal de conserver sa réserve d'or, on l'autorisa à échanger pendant trois mois ses billets contre de l'argent. Elle devait en outre porter à 4,000 contos de reis (22 millions) le crédit qu'elle accordait au Trésor. En revanche, le gouvernement, pendant ces trois mois, devait mettre à sa disposition, en or, les sommes dont il était débiteur envers elle en compte courant. Mais ces mesures étaient insuffisantes. Le stock d'argent monnayé était trop minime pour répondre à cette nouvelle situation. Les retraits de dépôts se produisirent dans des proportions considérables. En deux jours, ils atteignirent 1,178 contos de reis pour la seule Banque de Portugal, et les demandes de secours des autres banques s'élevèrent à plus de 1,600 contos de reis. Un décret en date du 11 mai suspendit pour soixante jours toutes les échéances.

Cette décision produisit une sensation considérable. L'ordre ne fut pas troublé, mais on contesta vivement l'utilité de la mesure. En France, où les emprunts

avaient, comme on l'a vu, été en grande partie placés, on s'en émut aussi ; les pessimistes triomphaient; les nouvelles alarmantes recommencèrent à circuler. Aussi apprit-on sans surprise, le 15 mai, qu'une crise ministérielle venait d'éclater. Le ministre des finances se retirait en présence des critiques que soulevait le *moratorium* du 11 (1).

Sur ces entrefaites, le *modus vivendi* avec l'Angleterre qui expirait le 14 mai fut prolongé d'un mois. On annonçait que les bases de l'accord étaient arrêtées et que ce délai n'était nécessaire que pour obtenir la ratification des Chambres.

La **crise ministérielle** dura huit jours. M. de Serpa Pimentel fut d'abord chargé de la formation d'un nouveau cabinet, mais il échoua. Le roi fit alors appeler le président du ministère tombé, qui fut plus heureux. Le général d'Abreu O Souza garda donc la présidence avec le portefeuille de la guerre ; M. Lopo Vaz fut ministre de l'intérieur ; M. Marianno Carvalho eut les finances ; M. Moraes Carvalho, la justice ; M. Julio Vilhena, la marine et les colonies ; le comte de Valbom, les affaires étrangères ; M. Franco Castellobranco, les travaux publics. MM. Lopo Vaz, Julio Vilhena, Moraes Carvalho et Francô Castellobranco appartenaient au parti régénérateur ou conservateur, les autres au parti libéral. C'était, en somme, un ministère de conciliation. Le nouveau Cabinet fut constitué le 22 mai. La question financière étant la plus urgente, M. Marianno Carvalho partit immédiatement pour Paris.

Les Cortès s'ouvrirent le 30 mai ; le ministère lut une déclaration qui fut favorablement accueillie. Le 2 juin, le **traité** conclu **avec l'Angleterre** était déposé. Il reproduisait presque intégralement les dispositions du

(1) Les fluctuations des fonds portugais pendant cette quinzaine furent très fortes. Le 3 p. 100 descendit de 52,25 à 37, puis remonta à 41. Le 4 p. 100 alla de 322 à 240 pour revenir à 320.

projet du 20 août 1890, sauf deux ou trois points, du reste fort importants, où il avait fallu subir les prétentions exorbitantes de la *South Africa Company*. D'un côté, le Portugal gagnait au delà du Zambèze un vaste territoire au nord de Jumbo, mais le Manicaland avec Moutassa était attribué à l'Angleterre. Le Portugal s'engageait à construire un chemin de fer et une ligne télégraphique entre la sphère d'influence britannique et la côte de l'Océan le long du Poungoué ou de la vallée de Bonsi. Cette construction devait enfin être effectuée dans un délai à fixer à peine d'être faite par une compagnie particulière que déterminerait une puissance neutre. D'autres dispositions réglaient les questions de douanes pour le transit des marchandises britanniques, le respect des concessions minières et autres faites sur chaque territoire avant le traité (voir Afrique orientale).

Ce traité fut ratifié le 6 juin par 105 voix contre 6. Seul un député républicain, M. Arriaga, fit entendre une protestation, mais le moyen qu'il proposait, un appel aux puissances, était peu pratique. Quatre jours après, la Chambre des pairs rendait, par 83 voix contre 6, un vote conforme. La crise extérieure pouvait dès lors être considérée comme définitivement résolue. Le 3 p. 100 remonta de 45 à 49 fr.

Restait la question financière. Nous avons noté plus haut le départ de M. Marianno Carvalho pour Paris. Les négociations qu'il y engagea eurent pour résultats de sortir momentanément le gouvernement portugais des embarras dans lesquels il se trouvait. On se rappelle que, lors de l'émission des obligations des Tabacs, le groupe portugais du syndicat n'avait placé qu'un petit nombre des titres dont il s'était chargé. Ce sont ces valeurs que M. Carvalho donna en nantissement pour un prêt à 6 p. 100 l'an. La somme ainsi obtenue jointe à quelques autres ressources disponibles assuraient une cinquantaine de millions grâce auxquels le service de la dette et les intérêts des obligations des chemins de fer devaient être assurés, disait-on,

jusqu'au mois d'avril 1892. On verra dans la suite, que, pour des causes que nous aurons alors à rechercher, cette évaluation était exagérée.

Les Chambres portugaises eurent ensuite à s'occuper du **budget** de l'année 1891-1892. On sait que l'exercice part du 1er juillet. Le projet fut déposé le 17 juin. Ce qui le caractérisait, c'était l'intention manifestée par le gouvernement de ramener définitivement l'ordre dans les finances. A cet effet, il demandait l'autorisation de régler par décrets un certain nombre de questions telles que la réforme de la charte constitutive de la Banque de Portugal, la revision des lois qui régissaient les opérations des banques de dépôt, l'organisation quant au personnel et au matériel des diverses secrétaireries d'État et autres dépendances de l'administration publique en vue de réduire les dépenses de ces services, l'organisation du monopole de la fabrication des alcools industriels, le droit d'affermer le monopole de la fabrication des allumettes phosphoriques, l'adoption éventuelle du bimétallisme, etc.

Voilà pour l'avenir. Dans le présent, on réalisait sur le traitement et le nombre des employés civils, sur la suppression de deux régiments et la réduction d'effectif des autres, sur les travaux en cours, une économie de 7 millions 500,000 francs. Les nouveaux monopoles des alcools et des allumettes devaient assurer une augmentation de recettes de 4 millions, en sorte que le déficit du précédent budget ordinaire (1890-1891) qui était de 11 millions semblait devoir disparaître définitivement. On supprimerait d'une façon définitive les budgets rectificatifs : désormais, toute dépense devrait être votée préalablement par une loi. Mais le budget extraordinaire accusait encore un déficit de 7 millions. Voté d'abord par la Chambre des députés, ce projet fut ratifié par la Chambre des pairs le 27 juin.

Il est possible qu'adoptées plus tôt et rigoureusement appliquées ces mesures eussent pu sauver le Portugal d'une catastrophe financière; mais le gouffre à com-

bler était trop profond et beaucoup n'y virent qu'un effort désespéré dont le succès même était impossible. Le nombre et l'importance des réformes était trop grand, disaient-ils, pour pouvoir s'effectuer du jour au lendemain, en un trait de plume, et, du reste, on insistait sur ce fait que le budget extraordinaire se soldait encore en déficit, et que les ministres comptaient y pourvoir par des excédents de recettes des plus problématiques dans un pays épuisé par une longue série d'épreuves, atteint dans sa principale source de richesses par le phylloxéra.

Les débuts du nouveau système ne furent du reste pas heureux. Dans les premiers jours de juillet, la crise monétaire reprit avec une nouvelle intensité. Depuis quelque temps, l'agiotage sur l'or croissait. Le ministre des finances donna sur ce point, le 2 juillet, des explications à la tribune et exposa les moyens que le gouvernement employait pour conjurer le mal. Ces moyens consistaient principalement dans la frappe de nouvelles monnaies d'argent. Avant la crise, dit-il, le stock de circulation de ces monnaies était de 10,000 contos de reis (55 millions de francs); depuis la crise, il a augmenté de 1,800 contos et à la Monnaie on frappe journellement de 20 à 30 contos de reis. A Birmingham, on fabrique également pour le compte du Portugal. On se proposait enfin de suspendre encore pendant trois mois l'obligation pour la Banque de changer ses billets contre du numéraire et de l'autoriser à émettre des petites coupures de 2,500 reis. Grâce à ces mesures la prolongation du *moratorium* et le cours forcé des billets devaient être évités. L'agio sur l'or n'en atteignit pas moins dès le 4 juillet, 8 0/0; celui de l'argent, 2 0/0; celui du cuivre 3 0/0. Quelques semaines plus tard, il oscillait pour l'or entre 18 et 25 0/0.

Avant de se séparer, les Chambres votèrent (4-8 juillet) le traité avec le Congo au sujet du territoire de Lunda. C'était encore un conflit colonial qui se réglait. A la même époque, le Portugal dénonçait ses traités de

commerce expirant avec l'Angleterre le 22 juin 1892, avec la Russie le 9 février 1892. Le *moratorium* prit fin le 11 juillet. Seul, celui accordé au Banco Lusitano fut prorogé pour six mois par le tribunal de commerce sur l'avis favorable de la majorité des créanciers. Les Cortès se séparèrent le 9 juillet, s'ajournant au 14 novembre.

Les cinq derniers mois de l'année 1891 se sont écoulés dans un calme relatif. Les mesures prises par M. Marianno Carvalho pour assurer le payement des prochaines échéances de la rente rassuraient les créanciers de l'État ; l'émission de nouvelles coupures, l'admission de la monnaie française à la circulation firent disparaître peu à peu les difficulté nées de la rareté du numéraire. L'agio de l'or resta toutefois fort élevé. Le gouvernement désavoua à diverses reprises les projets d'aliénation des colonies qu'on mettait périodiquement en circulation. On s'occupa ensuite de la réorganisation de ces mêmes colonies et aussi du système commercial nouveau que la rupture prochaine des traités de commerce allait nécessiter.

Un des chefs du **parti républicain**, M. Latino Coelho, mourut au mois d'août. C'était en même temps un littérateur distingué que perdait le Portugal. La direction du parti passa à M. José Elias Garcia, avocat et député de Lisbonne. — Une interview, où M. Sagasta laissait entrevoir que l'Espagne pourrait intervenir en Portugal au cas où la république y serait proclamée, produisit quelque émotion.

Pendant le mois de septembre, l'attention fut absorbée par le voyage du roi et de la reine dans la province de Beira. La réception que les populations leur firent fut, de l'aveu même des journaux républicains tels que le *Secolo*, des plus sympathiques. Le *Journal officiel* publia le 7 septembre la nouvelle charte de la Compagnie de Mozambique. La construction du chemin de fer du Poungoué lui était, comme le bruit en courait depuis longtemps, confiée à la charge d'être achevé dans un

délai de quatre ans à partir de la date de l'arrêté que le gouvernement prendrait ultérieurement. — Une nouvelle interview, avec M. Canovas del Castillo cette fois, au sujet d'une intervention éventuelle de l'Espagne, fut démentie, comme reproduisant inexactement la pensée de son auteur. Malgré cela il y avait dans ces déclarations réitérées l'indication d'une préoccupation, voire même d'aspirations du côté de l'Espagne qui devaient donner à réfléchir aux patriotes portugais.

On promulgua, le 24 septembre, le décret réglant la mise en adjudication du monopole des allumettes. La base de l'adjudication était une redevance annuelle minima de 250 contos de reis (1,375,000 francs environ) qui devait être payée au gouvernement. La durée du monopole était de douze ans.

En octobre, des décrets réorganisèrent l'administration coloniale de l'Afrique orientale qui fut divisée en deux provinces : Mozambique et Lourenço Marquez. D'autres décrets rendus à la même date introduisaient des réformes importantes dans les autres colonies. Le gouvernement s'efforçait, on le voit, de tenir les engagements qu'il avait pris devant les Cortès.

Le mois de novembre ne fut guère marqué que par les **élections municipales** de Lisbonne où les républicains furent complètement battus. Ils ne firent passer que les candidats dits de minorité. On sait, en effet, que la Constitution portugaise, pour assurer la représentation des minorités, pratique le système des listes incomplètes. On remarqua même que par suite d'une entente parfaite, les monarchistes purent faire sortir leurs trois candidats dans une circonscription à l'exclusion du républicain. On ne manqua pas de voir dans le résultat inattendu de ces élections le signe d'un revirement d'opinions favorable à la monarchie.

Les Cortès entrées en session le 15 novembre, clôturèrent celle-ci à la fin de décembre sans incident notable. L'année s'est donc terminée dans un calme qui contrastait singulièrement avec la fin de 1890. Nous

aimerions à ajouter que cette paix était durable. Malheureusement, il restait un problème toujours menaçant. La crise financière n'était qu'assoupie, elle allait se réveiller avec tout son cortège de complications (1). Déjà on commençait à s'entretenir de la situation des chemins de fer. Quelques semaines encore, et on allait reconnaître qu'il n'y avait pas que ceux-ci dont le mal était presque irrémédiable.

(1) Le mouvement de baisse qui du 15 octobre au 15 novembre atteignit toutes les valeurs frappa plus particulièrement les fonds portugais qui descendirent de 37 (cours du 16 octobre) à 31 (cours du 12 novembre). Le cours au 31 décembre était de 32,95.

C. Pallu de Lessert.

ROUMANIE

Deux ministères renversés, les Chambres deux fois dissoutes sont les manifestations nouvelles du mal dont souffre le parti conservateur. Depuis 1888, celui-ci a détenu le pouvoir ; les élections lui ont toujours assuré la majorité ; mais,sans craindre de lasser le pays,les quatre fractions qui le composent ont continué à s'inspirer, dans leur conduite politique, de leurs intérêts particuliers beaucoup plus que du bien de la nation. En 1888 elles furent groupées dans le grand ministère, mais c'était un accord provisoire ; depuis, celles de ces fractions qui se sont trouvées exclues des combinaisons ministérielles ont cherché avant tout à provoquer d'autres combinaisons qui leur fussent plus favorables : tout s'est ramené à des questions de personnes.

Le **Cabinet néo-conservateur-junimiste**, présidé par le général Mano,a été renversé à la fin de février par un vote du Sénat,qui suspendait la discussion de la loi sur l'instruction publique. Ce vote était l'œuvre des catargistes (vieux-conservateurs) et des vernescistes (conservateurs libéraux). Les junimistes demandèrent au Cabinet d'y répondre par la dissolution du Sénat ; il s'y refusa, et préféra démissionner.

Le parti des vieux-conservateurs triomphait ; c'était à son tour d'arriver aux affaires, et le général Floresco fut investi de la présidence du **nouveau ministère** ;

MM. Catargi, Olanesco et le colonel J. Lahovary reçurent les portefeuilles de l'intérieur, des travaux publics et de la guerre ; on reconnut les bons offices des conservateurs libéraux en donnant à M. Vernesco le département des finances et, par intérim, celui des domaines, et en confiant à ses partisans, MM. Esarco, Isvorano et Theodoresco les affaires étrangères, la justice et l'instruction publique (4 mars).

Dès le 5 mars, on put constater que le gouvernement était incapable de se maintenir ; la première fois qu'il se présenta devant la Chambre, il eut à subir un vote de blâme, auquel néo-conservateurs et junimistes, payant de retour les mauvais procédés des jours précédents, avaient largement contribué. Il fallut dissoudre la Chambre ; de **nouvelles élections** eurent lieu en mai, qui furent tout à l'avantage des catargistes et des vernescistes.

La bonne volonté du Parlement était assurée au ministère Floresco, mais il parut bientôt que celui-ci portait en lui-même le germe de sa propre ruine. M. Catargi supportait mal l'autorité de M. Floresco, qui ne voulait pas comprendre que, porté à la présidence du conseil par ses amis, à un moment où il fallait plutôt un bras qu'une tête, et où les véritables chefs des partis préféraient rester au second plan en attendant les événements, il eût été convenable de sa part de quitter la place, une fois accomplie la besogne qu'on attendait de lui. Mais les vernescistes préféraient voir M. Catargi rester dans le rang, et le général Floresco, qui avait pris goût au pouvoir, s'appuyait sur eux pour y rester.

Cela ne faisait pas l'affaire de la majorité. Le 17 juillet le colonel Rosnovano se rendit auprès de M. Catargi, et lui exprima, au nom des vieux-conservateurs, le vœu qu'il prît la présidence du Conseil et qu'il obtînt la démission du général Floresco. Mais celui-ci déclara qu'il ne se retirerait que devant un ordre formel de la Chambre.

La guerre était déclarée. Pendant trois mois, le gé-

néral Floresco sut se soutenir par la seule force d'inertie. A la fin d'octobre, le ministère se mourant, la nécessité s'imposa de lui incorporer quelques éléments nouveaux. MM. Theodoresco et Isvorano, dont l'influence était usée, furent remplacés par MM. Poni et Blaremberg aux départements de l'instruction publique et de la justice. M. Vericeano reçut le portefeuille des domaines, dont M. Vernesco s'était chargé par intérim lors de la constitution du ministère. A l'exception peut-être de M. Poni, dont les antécédents étaient ceux d'un libéral, les nouveaux ministres étaient des amis de M. Vernesco.

C'était une provocation adressée à M. Catargi. Les vieux-conservateurs, prévenant les désirs de leur chef, refusèrent ouvertement leur concours au Cabinet Floresco et prièrent M. Catargi de prendre la présidence du Conseil, ou de se retirer (28 novembre).

La crise éclata le 1er décembre, à la suite de l'élection du bureau de la Chambre. Les deux vice-présidents proposés par le gouvernement furent battus par MM. Fleva et Alexandre Catargi. Ce succès vint prouver à M. Lascar Catargi que toutes les sympathies du Parlement s'étaient concentrées, au moins momentanément, sur lui seul, et profitant de l'instant propice attendu depuis longtemps, certain que l'avenir lui serait favorable, il remit sa démission entre les mains du général Floresco. MM. Olanesco et le colonel Jacques Lahovary suivirent son exemple. Le général Floresco essaya encore de louvoyer et de gagner du temps. Mais les conservateurs rompirent ouvertement avec lui à la tribune même, et il dut, bon gré mal gré, se résigner à remettre au Roi sa démission (6 décembre). M. Catargi fut naturellement chargé de former un nouveau ministère.

Après avoir fait sans succès à M. Vernesco quelques offres, trop peu sérieuses sans doute pour qu'il pût les accepter, et inspirées plutôt par la courtoisie, M. Catargi fit appel au concours des néo-conservateurs dont

il s'était séparé en novembre 1889. Il garda pour lui, avec la présidence, le département de l'intérieur; ses fidèles, M. Olanesco et le colonel Jacques Lahovary, conservèrent leurs portefeuilles des travaux publics et de la guerre. MM. Stourdza-Schliano et Take Jonesco, dont le mérite est mieux connu que leur nuance politique, furent chargés de la justice et de l'instruction publique; le général Mano, M. Alexandre Lahovary et le prince Al. Stirbey devinrent ministres des domaines, des affaires étrangères et des finances.

Le Cabinet ainsi constitué demanda quelques jours de répit, sous le prétexte d'étudier les projets de loi en souffrance, en réalité dans la pensée qu'il pourrait, durant cet intervalle, attacher à sa fortune le parti juniste, dont l'attitude était pleine de menaces ; la Chambre fut prorogée jusqu'au 21 décembre (1).

A la première séance de la Chambre, un vernesciste, M. Pascal, proposa une motion de défiance; les junistes s'abstinrent, et, par 78 voix contre 74, le ministère fut mis en minorité. Ainsi le grand mal dont nous avons parlé exerçait encore ses ravages parmi les conservateurs, et l'abnégation leur demeurait inconnue. Pour la seconde fois, M. Catargi employa le remède héroïque de la **dissolution** des Chambres, qui fut prononcée le 23 décembre.

Mais, tout en formant à la Chambre et dans le pays le groupe relativement le plus fort, les vieux-conservateurs, dirigés par M. Catargi, unis aux néo-conservateurs, à la tête desquels est le général Mano, pouvaient difficilement avoir la prétention de réunir, au Parlement, une majorité assez puissante pour gouverner pendant une longue période, sans être obligés de faire les plus sérieuses concessions à quelques-uns de leurs adversaires. Aussi M. Catargi, quand il fut chargé de former

(1) Rappelons qu'en 1879, sous le ministère Bratiano, lorsqu'il fallut exécuter l'article du traité de Berlin concernant les israélites, le roi prorogea les Chambres pour un mois.

un Cabinet, avait-il prié immédiatement M. Carp, le chef des junimistes, de lui prêter son concours. M. Carp mit à son acceptation des conditions qui parurent trop dures ; il demandait notamment qu'on garantît l'élection de cinquante de ses amis à la Chambre des députés. M. Catargi se résigna donc à se priver de la collaboration des junimistes et constitua un Cabinet complètement homogène. Mais, après la dissolution des Chambres, il reprit les négociations, dans l'espoir que les junimistes diminueraient leurs prétentions, plutôt que de s'exposer à se voir totalement et pour longtemps écartés du pouvoir. Cette prévision était juste. L'accord s'établit le 30 décembre : MM. Carp, Ghermani et Marghiloman remplacèrent le général Mano, M. Stirbey et M. D. S. Stourdza aux domaines, aux finances et à la justice ; ils seront libres de réaliser dans ces trois départements les réformes préconisées par eux au cours de la dernière législature ; la canditature de quarante-cinq de leurs amis sera soutenue par les catargistes. De leur côté, ils s'engagent à combattre tous les libéraux, vernescistes et collectivistes.

La nouvelle de la fusion fut annoncée à l'Europe par M. Lahovary dans une note circulaire adressée aux agents diplomatiques de Roumanie.

Politique extérieure. — Après avoir rejoint à Venise, au mois de septembre, la reine que des raisons de santé y avaient conduite, le roi Charles a rendu visite aux empereurs d'Allemagne et d'Autriche. Ce voyage n'a eu d'autre portée que de confirmer les tendances connues du gouvernement roumain, pacifiques, mais favorables à la Triple alliance.

« Notre politique extérieure, » — ce sont des paroles toutes récentes de M. Lahovary, — « est essentiellement nationale, et nous sommes bien décidés à nous défendre avec la dernière énergie contre toute agression, de quelque côté qu'elle vienne. » L'examen des travaux de défense complète utilement ces paroles : les fortifications récemment achevées supposent que l'ennemi vient

du Nord-Est. Ajoutons que des grandes manœuvres de cavalerie ayant eu lieu dans la Bessarabie russe, un cordon de troupes a été établi le long de la frontière, « pour empêcher l'immigration des juifs expulsés de Russie ».

La mort du consul d'Autriche à Jassy a provoqué un petit incident (août). Le procureur royal, s'étant rendu au Consulat pour remplir les formalités d'usage, y trouva le consul d'Allemagne qui, au nom du principe de l'exterritorialité, lui enjoignit de sortir. Le procureur protesta, mais sortit; on donna au consul le temps de s'éclairer sur la portée des immunités diplomatiques, et, quelques jours après, il écrivit au préfet de Jassy pour s'excuser d'une confusion fâcheuse.

Il a été question, au mois de juin, pour le prince Ferdinand, héritier présomptif, d'un mariage qui a fait grand bruit. Une inclination qui semblait irrésistible le portait, disait-on, vers l'une des filles d'honneur de la reine, Mlle Vacaresco. Et comme l'élévation au trône d'une famille roumaine eût été un précédent capable d'engendrer dans la suite des compétitions funestes, les ministres et la nation furent d'accord que le prince devrait choisir entre la couronne et cette union. Il eut la sagesse de faire violence à ses sentiments, et en novembre on a annoncé ses fiançailles avec la princesse Marie d'Édimbourg.

La question transylvaine a été portée devant le Sénat par M. Marzesco; le 29 décembre 1890, il pria le gouvernement d'intervenir à Vienne pour faire cesser les persécutions dont étaient victimes les Roumains de Transylvanie. M. Lahovary, ministre des affaires étrangères, combattit le principe d'intervention, que la Roumanie devait trop redouter, affirmait-il, pour l'invoquer jamais, et la motion de M. Marzesco fut repoussée.

Le 26 janvier, ce fut M. Kogalniceano qui prit la parole à la Chambre au nom de l'irrédentisme; il interpella le gouvernement sur un fonds de 10,000 florins voté par une Société de Budapest pour faire de la propagande

magyare non seulement en Transylvanie, mais dans certains districts roumains. M. Lahovary renouvela les déclarations qu'il avait faites au Sénat, et obtint un vote de confiance.

Pour privées qu'elles fussent de tout appui officiel, les manifestations irrédentistes n'en ont pas été moins énergiques. Le 5 février, il s'est fondé à Bucarest, une « ligue pour l'unité de l'instruction roumaine », contre-partie de la Société d'instruction magyare qui, créée en 1885, compte plus de vingt mille adhérents. Le 5 mai, deux cents étudiants roumains et cent délégués serbes se sont réunis à *Turnu-Séverin* pour aviser aux mesures à prendre contre l'oppression de leurs frères hongrois. Les esprits étaient alors surexcités par une loi, votée en mars à Budapest, qui instituait, aux frais des communes, des écoles magyares pour les enfants roumains et slaves de trois à six ans, et qui avait provoqué dans la Transylvanie même une émotion très vive. Le *Congrès de Turnu-Séverin* vota à l'unanimité douze propositions dans lesquelles il flétrissait les procédés de l'Autriche et faisait appel à l'Europe ; un mémoire historique très complet, publié par les étudiants, précisait leurs griefs. Il signalait l'inégale répartition des députés, qui donne aux magyars un représentant pour cinq mille électeurs, et un aux Roumains pour soixante mille ; il rappelait que ces derniers doivent payer un cens de 18 florins, et les électeurs magyars cinq florins seulement ; il se plaignait aussi des rigueurs du gouvernement hongrois vis-à-vis de la presse transylvaine.

Les étudiants, dont le mémoire fut brûlé publiquement dans les universités magyares, montrèrent bientôt combien ils prenaient à cœur la cause qu'ils soutenaient. Bien que le Roi, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée à Bucarest, eût fondé un établissement où ils pourront se réunir et travailler, ils ne participèrent pas officiellement aux fêtes du jubilé.

En septembre, un autre congrès d'étudiants s'est tenu à Bucarest ; il comprenait des délégués de tous les

États des Balkans ; il a nommé un comité chargé de rédiger les statuts d'une association générale des étudiants des États Balkaniques, premier gage, ses promoteurs l'espèrent, d'une fédération plus sérieuse.

Commerce. — Importations : 367,944,099 francs en 1889, et 362,791,054 en 1890, soit une diminution de 5,153,045 francs, portant principalement sur les animaux vivants (4 millions contre 2) et sur les matières textiles (169 millions contre 155).

Exportations : 274,167,146 francs en 1889, et 275,958,415 en 1890, soit une augmentation de 1,791,269 francs. L'exportation des céréales a diminué de 13 millions (239 contre 226) ; celle des boissons a baissé de moitié (4.5 millions contre 2.7), par suite de la suppression de la prime d'exportation de l'alcool. Par contre, les légumes secs et les colzas ont fait l'objet de transactions très actives. Leur exportation a passé de 9 millions en 1889 à 26 millions en 1890.

Voici, exprimés en millions, les chiffres du commerce de la Roumanie avec les principaux États en 1890 (1) :

Autriche-Hongrie : 52 (+ 3) et 8 (— 8), — Allemagne : 109 (+ 1) et 12 (— 3), — Angleterre : 97 (— 5) et 161 (+ 21), — France : 39 (+ 7) et 17 (+ 4), — Belgique : 18 (— 1) et 43 (+ 6), — Suisse : 8 (— 14) et 1 (— 2), — Italie : 5 (+ 1) et 11 (— 11), — Russie : 8 (— 1) et 4 (stationnaire), — Turquie : 12 (stationnaire) et 6 (— 3).

Les importations allemandes figurent toujours au premier rang, et c'est à l'Angleterre que la Roumanie continue à vendre la majeure partie de sa récolte ; les 161 millions, montant de la valeur de ses exportations en Angleterre, sont presque entièrement fournis par les céréales. Il y a de ce chef une augmentation de 21 millions par rapport à 1889 qui compense la dimi-

(1) Le premier chiffre indique les importations des différents États en Roumanie, et le second les exportations roumaines dans ces mêmes pays. Les chiffres entre parenthèses indiquent la hausse ou la baisse par rapport à 1889.

nution des exportations roumaines en Italie (11 millions) et en Autriche-Hongrie (8 millions, soit la moitié), cette baisse portant principalement sur les produits agricoles. La France en a acheté pour un million de moins qu'en 1889, mais elle a demandé à la Roumanie plus de légumes secs et de graines oléagineuses (3 millions de plus). Notons que les importations françaises ont augmenté de 25 millions depuis 1886.

Un nouveau tarif de douanes a été voté au mois de juillet, il augmente de 10 à 20 0/0 les droits établis par l'ancien tarif. Une convention commerciale a été signée à Vienne le 26 février ; elle peut être revisée de dix en dix ans.

Armée. — Elle compte : en temps de paix, 51,000 hommes, 8,000 chevaux, et 573 canons ; en temps de guerre, 150,000 hommes, auxquels il faut ajouter la landwehr des Dorobanzes (68 bataillons) et la cavalerie des Colaraschi (50 escadrons), soit 123,000 hommes.

Une loi a réorganisé les régiments d'infanterie ; des marchés, d'une valeur totale de 23 millions, ont été passés avec le Creuzot et Commentry pour l'armement des fortifications ; l'usine Krupp a reçu la commande de quelques gros calibres. La manufacture de Steyr aurait été chargée de fabriquer 220,000 fusils de petit calibre.

Une convention pour la jonction des chemins de fer roumains aux voies ferrées hongroises a été conclue en novembre.

Nécrologie.

15 mai : M. *Jean Bratiano*, né en 1822. Il fut ministre de 1867 à 1868, puis de 1876 à 1888 ; c'était le chef des nationaux-libéraux. — 3 juillet : M. *Kogalniceano*, né en 1806. Après avoir été ministre de l'intérieur pour la Moldavie, il occupa la présidence du conseil de 1863 à 1865, et prit la plus grande part au coup d'État du prince Couza ; en 1878, étant ministre des affaires étrangères, il accom-

pagna à Berlin M. Jean Bratiano ; il siégeait à la Chambre parmi les libéraux. — Décembre: M. *Barbo Constantinesco*, historien d'un grand mérite.

Bibliographie.

Réflexions sur la situation actuelle du pays, par M. Kretzulesco.

P.

RUSSIE

La politique intérieure de la Russie n'a pas éprouvé de modifications; elle est toujours inspirée par un esprit national un peu exclusif, dont le témoignage se trouve dans les mesures prises contre les Juifs et dans la politique suivie en Finlande et dans les Provinces Baltiques.

Mais la **politique extérieure** de l'Empire a suivi une orientation nouvelle : un rapprochement très marqué avec la République française s'est produit au cours de l'année 1891. L'idée de « l'alliance russe » est depuis longtemps populaire en France ; si elle a inspiré un peu d'incrédulité et de défiance pendant plusieurs années à quelques politiques prudents, c'est en raison même des manifestations intempestives des boulangistes et de soi-disant patriotes ; l'exagération de certaines démonstrations et leur nature à la fois révolutionnaire et belliqueuse ne pouvaient convenir à la fierté ni à la prudence du gouvernement français, peu disposé à jouer dans une aventure la fortune de la patrie ou à solliciter humblement une alliance étrangère ; et, d'autre part, le caractère des plus bruyants coryphées de l'alliance franco-russe ne pouvait inspirer au Tzar que du dédain. La différence profonde qui sépare les institutions des deux pays n'était pas le plus grand obstacle à leur entente : on peut dire, comme l'a démontré M. Anatole

Leroy-Beaulieu en 1888, dans un remarquable article de la *Revue des Deux Mondes*, que les deux puissances ont peu d'intérêts communs et que dans certaines questions elles ont dû et doivent encore suivre une politique différente. Ajoutons à cela que l'entente avec la Prusse est dans les traditions du gouvernement russe, qu'elle a été scellée depuis plus d'un siècle dans des circonstances mémorables, depuis le partage de la Pologne jusqu'à la guerre de 1870; quels que puissent être les sentiments intimes d'Alexandre III pour l'Allemagne et pour son nouvel Empereur, tout démontre qu'il repousse l'idée d'une rupture avec le gouvernement de Berlin, qui aurait pour conséquence une guerre générale effroyable; la politique du Tzar, soucieuse du repos du monde, s'inspire de sentiments prudents et pacifiques qui ne concordent pas avec ceux de la *Ligue des Patriotes;* il ne désire pas de conquêtes et il ne penserait pas à rien risquer dans le but désintéressé de faire restituer à la France l'Alsace-Lorraine. Aussi la répugnance qu'il éprouve pour l'esprit de la Révolution sous toutes ses formes se doublait-elle d'une aversion profonde pour les perturbateurs de la paix de l'Europe. Tout en distinguant soigneusement les tendances du gouvernement français, à la fois fermes et modérées, de celles des agitateurs qui croient, par des cris poussés sur les boulevards ou dans des réunions publiques, pouvoir délivrer Strasbourg et Metz, le Tzar se demandait si la force du gouvernement était égale à son bon vouloir ; il se tenait sur la réserve à l'égard des Cabinets éphémères, renversés au hasard par une Chambre sans direction. En 1891, il est sorti d'une attitude qui est, comme on l'a dit, « aussi bien dans la pente de son tempérament que dans les principes de sa politique ».

Il faut chercher la cause première de ce revirement dans la confiance et l'estime que le gouvernement français a su inpirer au dehors : même après l'œuvre de relèvement accomplie depuis 1870, on pouvait douter que la France fût capable de se donner un gouver-

nement stable et de résister aux entraînements révolutionnaires; le caractère personnel de M. le Président de la République et ses appels à la réconciliation de tous les bons citoyens, la défaite du boulangisme, le découragement des partis monarchiques, l'attitude nouvelle de l'Église, la longue durée du cabinet Freycinet-Constans et le succès avec lequel il a maintenu l'ordre, tout cela n'était-il pas de nature à prouver que la République était acclimatée en France et susceptible de suivre une politique énergique et modérée? Tout cela n'encourageait-il pas l'Europe à ajouter foi aux manifestations pacifiques des hommes qui dirigeaient les affaires de la France? On ne vit tout d'abord qu'une marque de haute courtoisie, très significative d'ailleurs, dans l'envoi de l'ordre de Saint-André au Président Carnot (mai). La visite du Tzar à l'Exposition française de Moscou eut plus de portée encore.

Mais, d'autre part, le renouvellement anticipé de la Triple alliance, la politique suivie par l'Autriche et l'Italie en Orient, le rapprochement de l'Angleterre et des puissances de l'Europe centrale, engageaient la Russie à réfléchir sur les inconvénients de l'isolement dans lequel elle se recueille. Jusque-là, les gouvernements de France et de Russie, tout en conservant une grande réserve, savaient qu'ils pourraient compter éventuellement l'un sur l'autre; ils étaient convaincus que, si l'influence légitime de l'un des deux États était menacée, l'intérêt de l'autre serait d'intervenir; mais ce n'était là qu'une conception vague, et la communauté d'intérêts si peu déterminés laissait la porte ouverte à des éventualités redoutables, à des surprises, à une initiative isolée et imprudente qui serait restée sans appui. Chacun des deux gouvernements pouvait même redouter que son isolement ne devînt plus complet : c'est ce qui serait arrivé si l'un ou l'autre avait consenti à se rapprocher de l'Allemagne ; sans doute une entente persistante de la Russie et surtout de la France avec l'Allemagne n'est pas très vraisemblable,

mais il était possible que l'une des deux puissances, écartant momentanément les causes profondes de dissentiment entre elle et l'Allemagne, contractât avec sa rivale une entente limitée, basée sur le principe : *do ut des;* l'autre puissance se serait sans doute méfiée d'une telle entente, qui, même passagère, aurait achevé son isolement et l'aurait pu laisser seule en face d'embarras.

Voilà ce qui a été bien mis en lumière dans une lettre adressée de Saint-Pétersbourg à la *Politische Correspondenz :*

La situation d'indépendance réciproque constituait évidemment pour la France et la Russie une infériorité relative; car elle pouvait favoriser, de part ou d'autre, des changements d'attitude, des reculades dans la voie où l'on s'était communément engagé, et même peut-être de véritables défections à un moment donné. On le comprenait si bien que, depuis quelque temps, des voix timorées, prudentes ou prévoyantes, s'élevaient dans les deux pays pour les mettre en garde contre les conséquences possibles d'un entraînement capable de les pousser dans une voie où l'un et l'autre ne pourraient pas suffisamment compter sur leur appui mutuel en cas de besoin. On commençait même à se dire des deux côtés, sur ce chapitre, des vérités parfois fort désagréables dans des brochures ou des articles de journaux. L'union franco-russe était donc menacée justement dans sa base fondamentale qui doit être, à défaut d'engagements formels, une parfaite confiance des deux parties l'une sur l'autre. Or, comme il convient à leurs intérêts et à leurs sentiments de ne pas contracter de semblables engagements, dont l'intervention risquerait de précipiter des complications internationales très faciles à prévoir, il fallait au moins raffermir la confiance ébranlée de bien des gens. Il devenait de plus en plus indispensable pour l'une et l'autre de se donner des gages palpables de leur union et d'empêcher, par une démonstration indubitable de la solidité de cette union, qu'on aventurât des actes de nature à provoquer la perturbation de la paix. Rien ne pouvait mieux atteindre ce but que la visite de l'escadre française à Cronstadt; on devait d'autant moins hésiter à employer ce moyen que, depuis la conclusion de la Triple alliance, les membres de cette dernière y avaient eu souvent recours.

En tout état de cause, le voyage de l'escadre du Nord vers des rivages où elle n'avait pas paru depuis long-

temps ne pouvait être un événement indifférent; cette démonstration, même si elle s'était accomplie en d'autres conditions, eût dépassé la limite des échanges de politesses habituels entre la France et la Russie; elle devait, de toutes manières, avoir l'importance d'une visite offerte et acceptée, et cette rencontre concertée officiellement entre deux gouvernements était forcément plus significative que ne le sont des manifestations courtoises spontanées. Elle indiquait tout au moins que les deux gouvernements ne craignaient pas d'afficher leurs relations amicales, au risque de faire croire à leur alliance. Mais ce n'est pas assez : quand on apprit les détails de l'entrevue de Cronstadt, on vit qu'il ne s'agissait pas seulement d'une démonstration de politesse et de sympathie, mais de la manifestation d'une entente politique intime. Tout contribua à donner ce caractère au voyage de l'amiral Gervais, sans qu'on pût savoir quels étaient la forme et le but de cette entente. Que les fêtes de Cronstadt l'aient suivie ou l'aient précédée, que l'initiative en remonte à tel ou tel personnage, aucun témoignage sérieux ne permettrait actuellement de le dire. L'histoire fera plus tard la part du mérite de chacun. Jusqu'à présent, les hommes politiques des deux pays qui ont causé de la *situation nouvelle* ont gardé le secret de leurs conversations; mais ils ont affirmé la haute signification des événements qui furent la conséquence, le symbole, ou le prélude de « l'entente ».

Le 23 juillet, la division cuirassée française de la mer du Nord commandée par l'amiral Gervais, qui avait quitté Stockholm le 18 juillet, arriva le matin devant **Cronstadt**. Elle fut reçue avec le plus vif enthousiasme : douze vaisseaux de guerre et quatre torpilleurs russes attendaient dans la rade; une multitude de bateaux particuliers, portant des sociétés de chant et des orchestres, entouraient les navires français; les musiques militaires faisaient alterner la *Marseillaise* avec l'Hymne national russe. Les cris de : Vive la France! et de : Vive

la Russie! étaient poussés sans interruption; c'est à peine si les salves répétées de l'artillerie dominaient les acclamations sans fin de la foule massée sur les appontements, les quais et les toits des maisons. Des groupes montèrent à bord du vaisseau-amiral, *le Marengo*, pour offrir le pain et le sel, suivant la coutume russe. Le soir, l'ambassadeur de France, M. de Laboulaye, offrit dans le nouvel hôtel de l'ambassade à Pétersbourg, un dîner de quarante-quatre couverts auquel assistaient le grand-duc Alexis, les amiraux russes, l'amiral Gervais, les commandants des navires français et plusieurs ministres. Il porta un toast à l'Empereur et à la famille impériale; le grand-duc Alexis répondit par un toast au Président de la République française et à la marine française.

Le lendemain, les amiraux et officiers des deux pays échangèrent des visites qui donnèrent lieu à des manifestations de la plus chaude sympathie.

Le 25 juillet, l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de la reine de Grèce et de ses enfants, de tous les grands-ducs et grandes-duchesses, visitèrent la flotte française. Reçus à bord du *Marengo* par M. de Laboulaye, ils assistèrent sur le pont au défilé des compagnies de débarquement et se montrèrent envers les marins, officiers et matelots, d'une extrême amabilité. L'enthousiasme des marins français devint indescriptible au moment où le Tzar, apercevant parmi eux des médaillés, les interrogea, demandant à chacun d'eux, avec une grande bonté, dans quelle circonstance il avait mérité les insignes d'honneur qui brillaient sur sa poitrine. Les souverains visitèrent ensuite le *Marceau*, d'où ils se rendirent à bord du grand yacht impérial la *Derjawa*, qui était à l'ancre et où l'Empereur avait invité à déjeuner l'amiral Gervais, les commandants de l'escadre française, M. de Laboulaye et le personnel de l'ambassade de France. Le Tzar portait l'uniforme d'amiral; chaque membre de la famille impériale avait, sans souci de l'étiquette, un de leurs hôtes à ses côtés. Pendant le

déjeuner, la musique militaire exécuta tour à tour l'Hymne national russe et la *Marseillaise*, écoutés debout par toute l'assistance sans exception.

L'Empereur porta un toast au Président Carnot et à la marine française. L'ambassadeur de France répondit par un toast de remerciements à l'Empereur et à la flotte russe.

A deux heures un quart de l'après-midi, la famille impériale quitta la *Derjawa* pour retourner sur l'*Alexandria* qui l'avait amenée. Aussitôt après, le Tzar envoya à M. Carnot le télégramme dont voici le texte :

S. M. l'Empereur de Russie à S. E. M. Carnot,
Président de la République française.

Peterhof, le 26 juillet 1891.

La présence de la brillante escadre française qui mouille en ce moment devant Cronstadt témoigne une fois de plus des sympathies profondes qui unissent la France et la Russie. Il me tient à cœur de vous en exprimer ma vive satisfaction et de vous remercier du vrai plaisir que j'éprouve à recevoir les braves marins français.

Alexandre.

M. Carnot répondit aussitôt :

Le Président de la République française à
Sa Majesté l'Empereur de Russie.

Paris, le 26 juillet 1891.

Je suis vivement touché des sentiments que Votre Majesté a bien voulu m'exprimer à l'occasion de la présence de notre escadre. Nos braves marins n'oublieront pas l'accueil si cordial dont ils sont l'objet. J'en remercie Votre Majesté, et je suis heureux d'y voir un éclatant témoignage des sympathies profondes qui unissent la Russie et la France.

Carnot.

Le soir, eut lieu au Club de la Marine, à Cronstadt, un dîner de quatre cent quatre-vingts couverts offert aux officiers français. Quand l'amiral Gervais porta, en

termes chaleureux, un toast à la Russie, tous les convives entonnèrent alternativement, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, l'Hymne national russe et la *Marseillaise*.

Les jours suivants, les dîners et réceptions se suivirent sans interruption, provoquant des démonstrations presque délirantes. Le 28, au dîner donné à Peterhof aux officiers français, et auquel assistaient tous les membres de la famille impériale, tous les ministres, tous les amiraux et commandants de l'escadre russe, tous les membres de l'ambassade de France, le Tzar prononça le toast suivant : « A la santé du Président de la République française, M. Carnot; à la prospérité de la flotte française; et en particulier à l'escadre de l'amiral Gervais. » Le 29, dîner offert à l'Hôtel de Ville par le conseil municipal de Pétersbourg, toasts salués par des acclamations frénétiques, échange de dépêches avec le conseil municipal de Paris, et remise de cadeaux, à titre de souvenir, à tous les officiers et marins. Le 30, au déjeuner offert par les officiers de l'artillerie, l'amiral Gervais, après avoir porté un toast à l'Empereur, à l'Impératrice et aux grands-ducs Vladimir et Michel Nicolaïévitch, dit : « Je bois à la santé de la brillante armée russe et je lui souhaite de tout cœur de se couvrir de nouveaux lauriers, si Dieu l'appelait à defendre sa patrie! ». Comme il tombait une pluie torrentielle au moment où les convives se séparaient, l'amiral Gervais, qui avait laissé sa capote à bord, revêtit le manteau du général russe Staden, ce qui souleva un enthousiasme prodigieux.

Le 3 août, déjeuner de gala à Peterhof à l'occasion de la fête de l'impératrice de Russie; remise du grand cordon de Saint-Alexandre Newski à M. de Laboulaye.

Le 4 août, M. Carnot fit remettre à l'empereur de Russie deux bannières religieuses prises pendant la guerre de Crimée, alors que les Français occupaient Eupatoria, au trésor de l'église de cette ville. Les bannières furent remises par l'ambassadeur de France

à M. de Giers, ministre des affaires étrangères; elles ont été envoyées depuis à Eupatoria.

Le 5 août, l'escadre française quitta son mouillage de Cronstadt pour Bjorkö-Sund, où elle allait faire du charbon; une dernière ovation lui fut faite par une foule énorme accourue de Pétersbourg. Le même jour, le Tzar partit pour la Finlande et envoya de Wilmanstrand le télégramme suivant au maire de Cherbourg en réponse à un télégramme du conseil municipal de Cherbourg (Cherbourg fêtait à ce moment les marins du croiseur russe *Amiral-Kornilof*) :

Monsieur Charles Moll, maire de Cherbourg.

Je vous remercie très sincèrement des sentiments que vous exprimez en votre nom ainsi qu'au nom des adjoints et des conseillers municipaux de la ville de Cherbourg. S. M. l'Impératrice y est également très sensible.

C'est avec un véritable plaisir que nous avons reçu les braves marins français, et nous apprécions hautement l'accueil chaleureux qui a été fait aux officiers et à l'équipage du croiseur *Amiral-Kornilof*.

Les fêtes de Pétersbourg se continuèrent à Moscou où l'amiral Gervais, une partie de ses officiers et un détachement de marins allèrent répondre à une invitation de la municipalité. Le 5 août, à l'Exposition française, un dîner réunit soixante-dix Russes et soixante-dix Français; les toasts prononcés dépassèrent en expansion tout ce qu'on pouvait croire. Les 6 et 7 août, les réjouissances continuèrent au milieu d'un enthousiasme inimaginable.

Le 8, l'amiral Gervais revint à Pétersbourg, et s'embarqua sur le *Dniéper* pour rejoindre l'escadre.

Le *Messager officiel*, dans un communiqué du 5 août, constata l'importance des manifestations de Cronstadt, en en faisant remonter l'origine à l'accord de la volonté impériale avec un courant populaire.

Les paroles du souverain, dit ce journal officiel en rappelant le toast du Tzar à M. Carnot, ont eu pour conséquence une série

d'hommages sans pareils, imposants et profondément significatifs à l'égard de la flotte française pendant toute la durée de son séjour à Cronstadt. Si jamais quelqu'un a eu l'occasion de se convaincre de l'effet produit en Russie par les paroles du chef suprême de l'Empire, ce sont bien les officiers de la brillante flotte française. Il serait trop long d'énumérer les manifestations grandioses, chaleureuses, sincères de sympathie dont le peuple russe a fait preuve envers le peuple français, et pas le moindre incident n'a troublé ces manifestations de la puissance silencieuse mais réelle du peuple russe interprétant les paroles de son souverain.

Il n'y a pas lieu de se livrer ici à des conjectures sur la nature et le degré de l'entente franco-russe. Quelques esprits ardents y ont vu pour la France la promesse d'une « revanche » prochaine ; cette pensée n'a pas été étrangère peut-être à certaines manifestations contraires à la dignité de la France, et plus propres à exciter la méfiance de la Russie qu'à provoquer sa sympathie, mais c'est surtout aux habitudes d'expansion et d'enthousiasme qui font partie du caractère français qu'il faut attribuer les exagérations, parfois ridicules ou gênantes, mais inoffensives, auxquelles ont donné lieu la propagation de l'*Hymne russe*, le voyage du grand-duc Alexis à Vichy, la réception des navires russes à Cherbourg et à Brest. Les débris du boulangisme et leurs associés ont cherché parfois à exploiter encore les sentiments patriotiques qui gagnent à se montrer plus discrets. Heureusement, tout ce bruit s'apaise.

Ce qui demeure, c'est, comme le dit l'article de la *Correspondance politique* cité plus haut, le sentiment de confiance des deux pays l'un pour l'autre. Aucun d'eux ne pense à sacrifier ses intérêts propres pour l'amour ou au profit de l'autre, mais, après avoir affirmé leur entente, ils ont cessé d'être isolés ; cette considération, tout en leur donnant un juste sentiment de leurs forces, les préservera des inquiétudes qui provoquent parfois des coups de tête et contribuera au maintien de la paix générale. Ainsi que l'a écrit le *Nord*, organe de la chan-

cellerie russe, « l'accueil fait en Russie à l'escadre de l'amiral Gervais constitue une garantie décisive de paix, et il importe de ne pas contrarier l'évolution morale et politique qui en découle. Autant, en effet, la France, dans son légitime orgueil de grande nation, pouvait être tentée de regimber devant une paix imposée et pour ainsi dire coercitive, autant elle souscrit avec une libre et joyeuse spontanéité, maintenant qu'elle ne se sent plus seule, au maintien de la stabilité générale qui va lui permettre de développer sa prospérité sans alertes et sans amertumes. »

On s'est trompé en supposant que le rapprochement de la France et de la Russie aurait pour conséquence de donner à leur politique en Orient une allure plus active. Les deux États savent concilier leurs sympathies pour le développement des nationalités chrétiennes avec leur respect pour l'Empire ottoman, dont l'intégrité est la base de l'équilibre en Orient. On a attaché trop d'importance à la question du passage, par les détroits, des navires de la flotte volontaire russe (V. Turquie). Ce n'est certainement pas pour préparer un prétexte d'intervention en Bulgarie que la France a rompu ses relations avec le gouvernement du prince Ferdinand (V. Bulgarie), et il ne paraît pas que, dans la question d'Égypte, la France ni la Russie aient fait autre chose que de suivre leur politique traditionnelle. Les questions d'Orient sont des plus délicates, et ni l'une ni l'autre puissance n'a affiché la prétention de les agiter intempestivement. Toutes deux entretiennent avec le sultan des relations particulièrement amicales, et elles ont le respect des traités.

Deux faits ont, d'ailleurs, accentué la signification pacifique des événements de Cronstadt : le séjour de l'escadre française du Nord à Portsmouth, et les visites que fit M. de Giers à Monza et à Berlin au cours du même voyage où il alla présenter ses hommages au Président de la République française; le ministre du Tzar prit sans doute occasion des entrevues qu'il eut avec les

chefs des gouvernements italien et allemand pour désavouer toute interprétation malveillante de l'entente franco-russe, sans en renier l'importance. D'ailleurs, à l'issue des grandes manœuvres, M. de Freycinet, en présence des attachés militaires étrangers (le 16 septembre, à Vendœuvre), après avoir cité les progrès de l'armée comme une preuve « que le gouvernement de la République apporte, dans l'accomplissemnt des œuvres nationales, un esprit de suite qui ne le cède à celui d'aucune monarchie, » déclarait hautement : « Personne ne doute aujourd'hui que nous ne soyons forts; nous prouverons que nous sommes sages. Nous saurons garder, dans une situation nouvelle, le calme, la dignité, la mesure qui, aux mauvais jours, ont préparé notre relèvement. » Le 28, à Bapaume, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, exprimait les mêmes sentiments. « Il a fallu vingt ans pour que la République... achevât de démontrer à l'Europe qu'elle pouvait être, dans le sens le plus élevé du mot, un gouvernement. L'Europe, pendant quelque temps incertaine, nous a enfin rendu justice. Un souverain, prévoyant et ferme en ses desseins, pacifique comme nous-mêmes, a publiquement manifesté les sympathies profondes qui unissent son pays et le nôtre. Vous savez quelle réciprocité ces sentiments ont trouvé chez nous... » Et il ajoutait, après avoir rappelé les fêtes de Copenhague, de Stockholm, de Portsmouth : « D'où nous sont venues ces marques si diverses et si nombreuses d'estime et de confiance? Du sentiment répandu partout que nous apportons une garantie nécessaire à l'équilibre général... Notre seul mérite est d'avoir continué ce que nos devanciers avaient commencé et peut-être d'avoir compris que le moment était venu de donner à leurs efforts la consécration qui était dans les vœux du pays. Il est résulté pour nous, comme on l'a justement dit, une situation nouvelle, ce qui ne signifie pas qu'il y faille adapter une nouvelle politique. Celle que nous avons suivie nous a été trop favorable pour que nous la discu-

tions le jour même où la valeur en apparaît à tous les yeux et où nous commençons à en recueillir les fruits. Ce n'est pas au moment où nous pouvons pratiquer la paix avec plus de dignité que nous nous exposerions à la compromettre. » Nous avons dit (p. 7) en quels termes le général de Caprivi a caractérisé l'entente franco-russe. Le 26 octobre, M. Ribot, rappelant à la Chambre des députés ces paroles du chancelier de l'Empire allemand, disait encore : « La paix est mieux assurée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques mois; une garantie nouvelle a été apportée à l'équilibre des forces en Europe. Ce résultat est dû en grande partie au rapprochement survenu entre la Russie et la France. Personne ne s'étonne de ce rapprochement, de cette entente plus intime qui est la conséquence non seulement des sympathies existant depuis longtemps, mais aussi de la communauté d'intérêts solidaires et reconnus comme tels. »

Tous les autres événements de l'histoire extérieure de la Russie en 1891 sont bien pâles en comparaison de l'éclat des fêtes de Cronstadt. Cependant il faut mentionner l'impression heureuse produite par le voyage de l'archiduc François, futur héritier de la couronne d'Autriche-Hongrie, à Saint-Pétersbourg, au mois de février. On s'est plu à y voir l'indice d'une détente dans les relations des deux États qui poursuivent en Orient, avec une certaine ardeur, une ligne politique différente. Mais on s'est étonné que l'Empereur n'ait pas profité du voyage qu'il a fait à Copenhague pour s'arrêter à Berlin, ou tout au moins pour demander une entrevue à Guillaume II dans l'une des villes prussiennes qu'il a traversées.

Le Tzarevitch, pendant le voyage qu'il faisait autour du monde (octobre 1890 à septembre 1891) et où il a été reçu d'une manière particulièrement courtoise dans l'Inde et en Cochinchine, a manqué être victime d'un attentat, le 29 avril, de la part d'un Japonais, fanatique ou fou; il en a été préservé par le courage et le sang-

froid de son cousin le prince Georges de Grèce ; l'empressement du mikado lui a fait oublier ce pénible incident.

Le grand-duc Georges, second fils de l'Empereur, dont la santé inspire de graves inquiétudes, a cherché le rétablissement de ses forces dans un long séjour sous des climats plus doux que celui de sa patrie : il a visité successivement Constantinople, la Grèce, l'Algérie, la Corse.

La mort a frappé quatre membres de la **famille impériale**. Elle a été particulièrement cruelle en enlevant à l'affection des siens la grande-duchesse Paul, belle-sœur du Tzar et fille du roi de Grèce. Ce douloureux événement a attristé la célébration qui a eu lieu, à Livadia, de l'anniversaire du mariage de l'Empereur et de l'Impératrice (28 octobre/9 novembre 1866).

Le grand-duc Constantin Constantinovich, cousin germain du Tzar, a eu un troisième fils. Avant d'accompagner à Moscou son mari le grand-duc Serge, nommé gouverneur général, la grande duchesse Elisabeth (fille du grand-duc de Hesse) s'est convertie à la foi orthodoxe (25 janvier) : lors de son mariage, en 1884, elle n'avait pas abandonné la religion protestante, malgré la règle qui interdit le mariage des membres de la famille impériale avec les personnes n'appartenant pas au culte orthodoxe. Le grand-duc Michel Michaïlovitch, cousin germain du Tzar, ayant épousé sans autorisation la comtesse Sophie de Merenberg, fille d'un mariage morganatique du prince Nicolas de Nassau, a été banni, privé de ses grades et dignités et rayé du nombre des membres de la famille impériale (juin).

L'événement le plus important de la vie du peuple russe en 1891 a été sans doute la **disette**. Dans les annales agricoles de l'Empire, la récolte de 1891 comptera parmi les plus médiocres. Il faut remonter à l'année 1880 pour constater une grande disette. Elle affecte spécialement cette fois la région centrale du bassin de la Volga, et quelques parties supérieures des bassins adjacents de l'Oural et du Don. Les gouverne-

ments qui ont à la subir sont ceux de Viatka, Kazan, Nijni-Novgorod, Samara, Simbirsk, Riazan, Tambov, Koursk, Toula, Voronege, Saratov, Orembourg et Astrakhan.

C'est le cinquième du territoire, presque le quart de la population. Près de 6 à 7 millions d'individus sont dans le plus complet dénuement et sans travail; la province de Tambov a réclamé, dès le début de la crise, 7 millions de roubles pour subvenir aux besoins urgents, et l'on suppose qu'il en faudra au moins 60 pour couvrir les dépenses d'achats de grains, semences, farines, etc. La plus grande sollicitude a été déployée par le gouvernement impérial dans la recherche des ressources nécessaires. Le ministre des finances, dès les premiers symptômes de la famine, a donné 25 millions de roubles, prélevés sur les économies qu'il avait su heureusement ménager dans les budgets antérieurs. La charité publique a complété l'organisation de ces secours. L'Exposition française de Moscou y a consacré les recettes d'une fête donnée le jour de sa clôture.

Le rendement de la récolte avait accusé un sérieux déficit, environ le sixième. Dans beaucoup de districts on recueillait à peine 2 *tcheverts* par *déciatine* : les années fertiles on obtient jusqu'à 12 et 15 *tcheverts*. On attend avec inquiétude le printemps prochain : car les ensemencements se sont en majeure partie faits par un temps malheureusement trop sec.

La gêne profonde que la famine a fait naître s'est aggravée par l'obligation où a été le paysan de se défaire à n'importe quel prix de son bétail, faute de fourrage pour le nourrir. On affirme que dans quelques villages on vendait un cheval, un bœuf, de 2 à 5 roubles. La population s'est ainsi trouvée privée des ressources qu'elle espérait tirer l'hiver de son travail en se livrant à l'industrie des transports.

Cette détresse a fait naturellement naître quelques désordres, surtout après les distributions de secours en argent. Le paysan, pouvant excuser sa paresse par l'im-

possibilité de faire un travail quelconque jusqu'aux semailles du printemps, s'est livré à l'abus du vodka, et il ne faut pas s'étonner que l'on ait proposé dans plusieurs districts de fermer les cabarets. La misère augmentant, les gouvernements de Kazan et de Simbirsk virent des villages se dépeupler rapidement; des milliers d'individus chassés par la faim émigrèrent vers la Sibérie ou le Caucase pour y chercher leur subsistance. D'autres villages furent décimés par le *typhus*.

L'expérience a montré que les magasins de grains, dont l'institution s'impose sous un climat sujet à d'aussi grandes variations et dans un pays assez pauvre en voies de communications, étaient imparfaitement pourvus. Cela provient de la substitution de taxes payables en argent aux prestations en nature fournies autrefois par les paysans. Le gouvernement impérial a en vain abaissé les tarifs de transport et favorisé de tout son pouvoir l'entrée des céréales; le matériel des chemins de fer a été insuffisant Les paysans ont été autorisés à cueillir dans les forêts domaniales les fruits et les champignons qui représentent, en Russie, un appoint fort appréciable dans l'alimentation publique. Les sommes consacrées habituellement aux grandes fêtes de cour ont été réparties entre les provinces les plus éprouvées.

Il a fallu recourir, trop tard peut-être, à une mesure exceptionnelle. Un oukase du 30 juillet/11 août a interdit l'exportation du seigle et de la farine de seigle par les ports de la Baltique, de la mer Noire, de la mer d'Azov et par la frontière occidentale. Cette prohibition a été appliquée à partir du 15/27 août. Elle a affecté vivement les intérêts de l'Allemagne, bien qu'elle n'eût été inspirée par aucune considération de politique extérieure; il est vrai que l'Allemagne avait déjà tiré de la Russie les neuf dixièmes du seigle qu'elle doit importer, et que, pendant le délai assez long fixé par l'oukase, les importateurs activèrent fiévreusement leurs expéditions. Le 12/25 août, le gouvernement a interdit l'expor-

tation des farines de froment mélangées de seigle ou qui seraient additionnées de plus de 8 p. 100 de farine de seigle. Enfin un oukase du 20 octobre/2 novembre a étendu la prohibition à toutes sortes de céréales, sauf le froment, et aux pommes de terre; ce décret fut rendu exécutoire à partir du lendemain de sa promulgation.

On attribue la perte de la récolte à un hiver rigoureux auquel ont succédé les gelées tardives du printemps, et à l'absence de pluie au moment favorable. Il faut y ajouter les fortes chaleurs de mai et l'action desséchante des vents. Le déboisement empire les conditions météorologiques où se trouve la Russie, et on se préoccupe d'en arrêter la continuation.

La disette a eu sa répercussion sur la situation des **finances**. Depuis plusieurs années, des excédents de recettes avaient couvert les dépenses extraordinaires et permis des réserves. Pour 1891, il faut au contraire prévoir un déficit. Un emprunt de 500 millions de francs 3 p. 100 a été réalisé en France avec grand succès au cours élevé de 79 3/4 (octobre); le marché de Paris est désormais substitué à celui de Berlin pour le placement des valeurs russes; le bruit d'un nouvel emprunt, lancé avec le concours de banquiers berlinois, a couru cependant. L'emprunt 3 p. 100 et les trois emprunts intérieurs (roubles-papier) de février et mars ont allégé de 9 millions de roubles l'annuité à payer par le Trésor. On a répandu la nouvelle de la démission du ministre des finances, mais M. Wichnegradski paraît devoir rester au poste qu'il occupe si dignement.

Dans la préparation du budget de 1892, allégé par la conversion, il a tenu compte de la situation créée par la mauvaise récolte, en diminuant autant que possible les dépenses qui seront cependant supérieures de 14 millions de roubles à celles de 1891. Pendant les années favorables, il n'avait pas hésité à incrire au budget extraordinaire des dépenses productives; mais il n'admettait pas le fractionnement des crédits néces

saires; il insistait toujours pour que chaque entreprise fût assurée pleinement et de façon à en garantir l'achèvement. C'est grâce à cette prévoyante aversion pour l'éparpillement des **travaux publics** qu'il est possible, maintenant que l'équilibre du budget s'établit avec moins de facilité, de diminuer cet ordre de dépenses sans inconvénients. Le gouvernement cherche à réduire les dépenses d'exploitation du réseau des chemins de fer. Mais un crédit a été ouvert aux administrations provinciales pour employer les habitants des provinces qui souffrent de la disette à la construction de travaux publics; on a, dans le même but, commencé plus tôt qu'on ne le projetait, quelques lignes nouvelles. Un oukase a décrété la construction des lignes de Saksa, de la Narew, de Minsk-Tcheljabinsk, Beslau-Petrovsk et l'embranchement transcaucasique vers Tchiatov. Le département des travaux publics a entrepris d'unifier les tarifs des chemins de fer : l'unification est achevée pour les quatre lignes polonaises, celles des Provinces Baltiques, de Lithuanie et du Sud-Ouest et le chemin de fer de Saint-Pétersbourg-Varsovie. L'État a racheté les lignes Koursk-Karkov-Azov et Libau-Romny. L'ensemble des recettes des chemins de fer en 1891 présente une augmentation kilométrique de plus de 2 p. 100 sur l'année 1890.

Un nouveau **tarif de douanes,** d'un caractère nettement protectionniste, est entré en vigueur le 1er juillet; le ministre des finances a élaboré un ensemble de mesures pour favoriser l'exportation des objets fabriqués.

Une **exposition** des produits de l'industrie française a eu lieu à Moscou de mai à octobre; inaugurée par le grand-duc Serge, elle a été honorée d'une visite de l'Empereur. On a fondé sur le succès de cette exposition l'espoir d'un développement considérable des relations commerciales de la France et de la Russie, auxquelles la politique protectionniste des deux pays imposera toujours des bornes trop étroites.

Armée et marine. — Les dépenses militaires sont di-

minuées de 10 millions de roubles dans le budget de 1892. Un oukase a ordonné le recrutement de 264,000 hommes au lieu de 212,000. Un autre oukase a réorganisé l'armée territoriale (juin). La formation d'un 7e corps des équipages a renforcé la flotte de la mer Noire.

Parmi les **lois** promulguées, il faut citer celles du 16 mars sur la propriété rurale et du 27 mai sur les écoles primaires. Le projet de loi élaboré par un comité spécial pour régler la **situation des étrangers** a décidé que les étrangers qui demanderont à être naturalisés auront à justifier de la connaissance de la langue russe et des lois organiques de l'Empire (août). Les gouverneurs de Podolie, de Kiew, de Wolhynie ont d cidé que les 25,000 Allemands et Autrichiens établis dans le Sud-Ouest (y compris les Polonais d'Autriche) devront se faire naturaliser ou vendre leurs terres et quitter le pays; leurs demandes de naturalisation sont, dit-on, systématiquement rejetées (novembre).

L'antisémitisme russe a plutôt pour cause l'intolérance religieuse que l'exclusivisme national. Le règlement provisoire du 3 mai 1882 leur ferme l'intérieur de l'Empire et leur défend de s'établir dans les campagnes : une circulaire a ordonné de tenir la main à l'exécution de ce règlement. On a fait revivre les dispositions leur interdisant de s'établir à moins de cinquante verstes des frontières, sous prétexte qu'ils font de la contrebande; et ces dispositions ont été appliquées avec rigueur. On a expulsé ceux qui se sont établis dans les campagnes depuis 1882; à ceux qui s'y étaient établis avant 1882, on a interdit de changer de village, et on a même parfois, dit-on, profité de ce que quelques-uns avaient temporairement quitté leurs villages pour les expulser. On a considéré comme villages les faubourgs des villes. Les expulsions ont été très nombreuses et, paraît-il, faites assez brutalement; on n'a accordé aux expulsés que des délais insignifiants. Les Juifs de nationalité étrangère établis en Bessarabie ont été

expulsés. On a aussi expulsé des Juifs de la Courlande, où autrefois ils pouvaient résider. Un décret du 28 mars 1891 a défendu aux artisans juifs de s'établir dans le gouvernement de Moscou ; ceux qui y sont déjà installés peuvent être expulsés par le gouverneur général après avis du ministre de l'intérieur. La police a, dit-on, interprété rigoureusement le mot « artisans », pour profiter de ce que les commerçants juifs n'ont pas le droit de résider à Moscou ; on raconte que des artisans juifs, ayant changé de quartiers, ont été considérés comme de nouveaux arrivants. Sans doute, parmi les Juifs de Russie, il en est qui, usuriers, courtiers, cabaretiers, sont la plaie des provinces de l'Ouest ; on leur reproche de haïr les chrétiens, mais rien ne peut justifier la rigueur excessive de certaines mesures, encore moins les violences qui ont eu lieu en certaines villes, notamment dans le gouvernement de Tchernigov (octobre).

Le gouvernement des États-Unis a cru devoir faire au gouvernement de Saint-Pétersbourg quelques représentations amicales. En Angleterre, plusieurs meetings ont déclaré profondément déplorables les lois d'exception portées contre les Juifs par le gouvernement russe, et le journal *Darkest Russia* s'est fondé avec le concours de M. Gladstone, du duc d'Argyll, de plusieurs évêques. M. Bonghi a publié, en Italie, un article éloquent dans le *Nuova Antologia*. On a peint dans la presse de divers pays les scènes d'horreur et de misère dont l'expulsion des Juifs ou leur émigration volontaire seraient accompagnées. Des comités se sont formés pour secourir les émigrants qui sont partis des ports allemands en nombre considérable. Ceux qu'on a envoyés au Brésil sont revenus découragés. Mais la société fondée par le baron Hirsch pour diriger des colons juifs vers des terres plus hospitalières, paraît devoir obtenir de meilleurs résultats : elle poursuit encore son enquête.

Questions religieuses. — La conférence de Moscou,

composée de cent cinquante délégués des évêchés orthodoxes, a demandé qu'on marquât les passeports des hétérodoxes, afin de prévenir les orthodoxes contre le danger d'employer des ouvriers hétérodoxes; qu'un pope présidât au jugement des personnes accusées de manquer de respect à l'Église; que des punitions sévères fussent infligées à ceux qui attaquent les saints, le clergé, les icones, les reliques. A partir du 1er janvier 1892, les registres paroissiaux luthériens devront être rédigés en russe; les instituteurs des écoles luthériennes seront nommés par le directeur des écoles publiques au lieu de l'être par le pasteur ou par la communauté; ils devront savoir à fond le russe, comme le constatera une commission spéciale. Les écoles luthériennes de Pétersbourg ne pourront recevoir d'autres élèves que ceux dont les parents habitent Pétersbourg: cette disposition a été prise, paraît-il, pour empêcher les habitants des Provinces Baltiques de soustraire leurs enfants à l'éducation des écoles russes de leur pays. Des prédicateurs de Courlande ont été condamnés pour avoir détourné de la foi orthodoxe des protestants nouvellement convertis à la religion grecque : ils prétendent n'avoir rien fait que retenir leurs ouailles dans le sein de leur Église. On affirme que certaines sociétés orthodoxes achèteraient la conversion de protestants des Provinces Baltiques. Il a été décidé que les candidats au professorat originaires de ces provinces seraient élevés gratuitement dans les écoles normales russes, où on s'efforcera de former leurs esprits.

A Kiev et dans le Caucase, des mesures rigoureuses ont été prises contre la secte des stundistes, détachée de l'Église orthodoxe depuis vingt-cinq ans : des pasteurs ont été exilés; on les accusait d'avoir détruit des icones et de railler les pratiques orthodoxes; mais les stundistes prétendent qu'on baptise de force leurs enfants. On leur interdit d'employer des domestiques orthodoxes et on les exclut de tout emploi municipal.

Les catholiques *uniates* de Chelm et de Lublin se sont plaints aussi des mesures prises contre eux.

Que tout soit vrai dans les allégations des Juifs, des protestants, des catholiques et des dissidents, ce n'est pas sûr; mais certains faits paraissent exacts; il n'est pas possible de nier que les administrations provinciales et locales, trop souvent intolérantes, n'aient pu abuser des dispositions législatives par lesquelles le gouvernement défend l'esprit national et la religion orthodoxe.

En **Finlande**, l'œuvre de russification a été poursuivie avec activité. La Diète a été ouverte le 22 janvier, et close le 28 mai. Elle a protesté contre l'introduction dans le grand-duché du tarif des douanes russe et contre la suspension du Code pénal qui aurait dû entrer en vigueur le 1er janvier 1891; il est résulté de cette suspension prononcée par le décret du 1/13 décembre 1890, que la Finlande est restée toute l'année 1891 sans Code pénal; les lois anciennes étaient abolies et le nouveau Code était suspendu, sans qu'on eût, comme on le fera peut-être, introduit les lois russes. Le 13 mai, le souverain supprima le comité des affaires finnoises institué à Saint-Pétersbourg et qui a déjà été aboli pendant la période de 1826 à 1857. Des plaintes assez vives furent formulées à la Diète, notamment par les barons Wrede et de Born, contre les mesures de russification.

Des oukases ont, depuis lors, continué l'exécution du plan d'assimilation du grand-duché aux provinces de l'Empire. Il a été décidé que le secrétaire d'État de Finlande, avant de soumettre au Tzar les projets de décret ou d'ordonnance approuvés par le Sénat ou les projets de loi qui doivent être présentés à la Diète, demanderait l'avis des ministres russes compétents chaque fois que ces projets toucheraient les intérêts de l'Empire. La portée de cette mesure dépend évidemment de la manière dont elle sera appliquée; les uns y voient la conséquence naturelle de l'union du grand-duché et de l'Empire, dont les gouvernements doivent

se concerter avant de prendre des mesures d'intérêt commun ; les autres croient que c'est un premier pas pour placer le gouvernement finlandais sous la tutelle des ministres russes, et pour répartir toutes les affaires du grand-duché entre les divers départements ministériels de Saint-Pétersbourg, en dépossédant le secrétariat d'État (août). Deux dispositions prises, à la même époque, sont plus nettes encore : toute la correspondance du secrétaire d'État avec le Sénat et avec le gouverneur général, et les communications du Sénat au gouverneur devront avoir lieu en russe; les employés du secrétariat d'État et de la chancellerie du gouverneur général seront choisis parmi les employés russes qui auront suivi les cours d'une université et auront la connaissance des lois finnoises, ou bien parmi les Finnois possédant à fond la langue russe et ayant reçu une éducation supérieure.

Jusqu'ici les pièces officielles présentées à l'Empereur étaient toujours traduites en russe; la promulgation aura lieu en finnois et en suédois, mais il y aura une traduction russe officielle. Deux lycées russes ont été créés en Finlande. Des mesures restrictives de la liberté de la presse ont été édictées (en septembre). Enfin l'oukase relatif à l'interdiction de l'exportation des grains a été étendu à la Finlande, quoiqu'il fût contraire à la loi du 12 décembre 1864, qui a établi la liberté du commerce des grains. Il s'agit, comme l'a dit un document officiel, d'unir plus étroitement la Finlande à l'Empire; mais on peut se demander si les libertés chères au grand-duché sortiront intactes de la lutte entreprise contre sa législation autonome.

Nécrologie.

Nicolas de Beauharnais, duc de *Leuchtenberg*, prince Romanovski, fils du duc Maximilien et de la grande-duchesse Marie Nicolaievna, né en 1843, créé Altesse Impériale à sa naissance. — Le grand-duc *Nicolas*, oncle du Tzar, né en 1831, feld-maréchal

général; il avait joué un grand rôle dans les guerres de Crimée et surtout dans la campagne de 1877. — La grande-duchesse *Olga*, née princesse Cécile de Bade, née en 1839, mariée en 1857 au grand-duc Michel, oncle de l'Empereur. — La grande-duchesse *Alexandra*, née princesse de Grèce, née en 1870, mariée en 1889 au grand-duc Paul, frère du Tzar. — Le général prince *Obolenski*, grand maréchal de la Cour. — Le général *Dolgorouki*. — Les jurisconsultes *Redkine* et *Andreievski*. — *Platon*, métropolite de Kiev, né en 1803. — Sophie *Kovalevski*, née Kroukovskoi, mathématicienne éminente, professeur à Stockholm, lauréat de l'Académie des sciences de France, née en 1853.

Bibliographie.

La Russie (numéro exceptionnel de la *Revue encyclopédique*, 1er décembre, Paris, Larousse). — *Russland unter Alexander III*, par von Samson-Himmelstierna (Leipzig). — *Modern customs and ancient laws of Russia*, par M. Kovalevsky (Londres). — *Études d'histoire financière; les ministres des finances de la Russie*, par C. Skalkovsky (Paris). — *L'antisémitisme*, par A. Leroy-Beaulieu (*Revue des Deux Mondes*, 15 février et 1er mars). — *La question juive en Russie*, par Angot des Rotours (*Correspondant*, 25 septembre) — *Les Juifs de Russie* (documents publiés chez L. Cerf, Paris). — *Zwischen Narowa und Niemen*, par E. Kraus (Libau) — *La lutte contre l'alcoolisme en Russie* (*Réforme sociale*, 1er mai). — *Alexandre Ier et Napoléon*, par S. Tatischeff. — *L'alliance russe sous le premier Empire*, par A. Vandal. — *Histoire du droit russe*, par Zagorskine (en russe). — *Le steppe kalmouke*, par le prince Oukhtomsky (en russe). — *La Podolie*, par P. Batioucvkov (en russe). — *Les progrès des caisses d'epargne en Russie* (*Journal de la Société de statistique de Paris*).

SAINT-SIÈGE

Léon XIII, le 264e successeur de Saint-Pierre, est entré le 20 février 1891 dans la 14e année de son pontificat. Il a persévéré, au point de vue de la **politique extérieure**, dans la ligne qu'il s'était tracée et qui peut se résumer en ces mots : créer à la papauté dans toute l'Europe des relations de nature à la rendre forte vis-à-vis de l'Italie, pour l'amener un jour, soit à lui restituer le pouvoir temporel, soit à résoudre la question romaine dans les meilleures conditions possibles. Le renouvellement de la Triple alliance ne plut naturellement pas au Vatican, qui devait y voir la garantie de la possession de Rome par l'Italie. Aussi Léon XIII prit-il une attitude un peu plus réservée envers l'Allemagne, et s'attacha-t-il au contraire à se rendre de plus en plus agréable au gouvernement français, en favorisant l'adhésion des catholiques de ce pays à la forme républicaine.

Le 18 janvier, S. A. R. le duc de Cambridge fit une visite à Léon XIII qui le reçut avec les honneurs dus à un prince de sang royal ; le commandant en chef de l'armée anglaise alla voir également le cardinal Rampolla qui lui rendit sa visite à l'hôtel du Quirinal.

Vers le milieu de l'année, on fit assez de bruit, dans la presse libérale, du départ des **capucins de Tunis** ; on vit dans ce fait un triomphe du cardinal Lavigerie et des aspirations françaises, avec la complicité du pape,

contre l'influence des religieux italiens dans la Régence. La vérité est tout simplement que ce sont les capucins eux-mêmes qui, pour des motifs de convenance personnelle, demandèrent à quitter Tunis; le pape s'opposa d'abord à leur demande et revint ensuite sur sa première décision.

Avec l'avènement du ministère di Rudini, les relations entre le Vatican et le **gouvernement italien** s'améliorèrent sensiblement; il ne paraît pas douteux que des négociations se poursuivaient en vue de la solution de la question romaine, quand les faits du 2 octobre (V. plus haut, Italie) vinrent les interrompre.

Le 15 mai, Léon XIII publia une **Encyclique** *De conditione opificum* toute empreinte d'une profonde connaissance de la question sociale et d'une extrême pondération. Le pape y déclare qu'il faut pourvoir promptement, mais prudemment aux besoins des classes inférieures ; il voit la source du mal dans la disparition des corporations d'arts et métiers, qui enlève aux ouvriers toute défense contre les patrons et la concurrence, et toute représentation dans les pouvoirs publics, favorisant ainsi le monopole et l'usure entre les mains du petit nombre ; il inculque pourtant aux ouvriers le respect de la propriété privée, niant que le mal puisse trouver un remède dans la mise en commun de la propriété et son administration par l'État ; il confirme le droit de propriété, mais il retient que son origine est dans le travail; la théorie est neuve et mérite d'être mentionnée: « Si quelqu'un fait des économies sur ce qu'il gagne par son travail et qu'il place ces économies dans l'achat d'une propriété, celle-ci lui appartient au même titre que lui appartenaient ses économies. » La famille est décrite comme la première cellule sociale, à laquelle appartiennent certains droits et incombent certains devoirs qui ne relèvent en rien de l'État ; comme conséquence, Léon XIII restreint les droits de l'État sur la famille. Après avoir défendu ainsi la propriété et la famille, « fondements inébranlables des sociétés humai-

nes, » le pape parle des autorités qui peuvent remédier au mal. Il revendique ce droit pour l'Église d'abord, mais il ajoute, — et ceci est remarquable, — que l'Église seule ne suffit pas et que, pour un si grand objet, il faut le concours de tous, des gouvernements, des patrons et des riches. Il dénonce l'erreur de croire que les riches soient les ennemis-nés des pauvres; le capital est nécessaire à la main-d'œuvre, comme la main-d'œuvre est nécessaire au capital : l'un complète l'autre. Il invite les riches à se priver du superflu en faveur des pauvres, tout en conservant ce qu'exige le décorum de leur position sociale; il exhorte les pauvres à ne pas rougir de leur pauvreté, ni de leur travail. L'État doit pourvoir de son côté par les lois et les institutions à la prospérité publique et privée, et donner aux prolétaires les mêmes droits qu'aux riches.

Dans la presse européenne et même américaine, on s'est beaucoup préoccupé de l'éventualité plus ou moins prochaine de la vacance du trône pontifical; ce n'est pas que la santé de Léon XIII ait justifié des appréhensions immédiates, mais son grand âge (quatre-vingt-deux ans) et les fatigues qu'il s'impose peuvent amener une catastrophe au moment le plus imprévu.

Nécrologie.

Cardinaux : *Simor*, primat de la Hongrie. — *Cristofori*. — *Mihalovics*, archevêque d'Agram. — *Rotelli*, ancien nonce à Paris. — *Haynald*, archevêque de Kalocsa, en Hongrie. — *Alimonda*, archevêque de Turin.

Bibliographie.

Reproduction phototypique de l'antique « Codex Vaticanus » de la Bible, tirée à 100 exemplaires du Nouveau Testament et 50 exemplaires de l'Ancien.

Comte Langrand.

SERBIE

La Serbie a continué, pendant l'année 1891, à observer une politique de recueillement et à développer ses forces intérieures.

La Skoupschtina, où le parti radical a conservé sa majorité des cinq sixièmes, a voté, à l'exception de la loi sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour des comptes, toutes les lois complémentaires de la Constitution.

M. Pachitch, le chef du parti radical, a succédé le 23 février au général Grouitch comme président du conseil. A la fin de janvier, M. Grouitch avait déjà donné sa démission, et M. Pachitch avait été chargé de constituer un nouveau ministère. Mais M. Pachitch avait alors préféré, pour des raisons personnelles, ne pas prendre immédiatement le pouvoir, et la crise avait été momentanément conjurée par la retraite du ministre de l'intérieur. M. Gjaja. Dans le nouveau Cabinet, le président n'a pas pris de portefeuille ; M. Gjaja, auquel avait succédé M. Milosawlevitch, a repris l'intérieur ; M. Vouitch est resté aux finances; M. Tauchanovitch au commerce et M. Nikolitch à l'instruction publique ; M. Gjorgiévitch a passé de la justice; aux affaires étrangères ; M. Gerchitch a pris la justice, M. Vélimirovitch les travaux publics, et le colonel Racha Miletitch la guerre. Ce n'a guère été là qu'un

changement de personnes, et la politique du gouvernement est restée la même. M. Pachitch s'est appliqué, avec une grande énergie, à appliquer strictement le régime établi par la nouvelle constitution. Grâce aux dispositions bienveillantes des Régents, les efforts communs de la Skoupschtina et du ministère ont été couronnés de succès. Sans effusion de sang, sans secousse, la Serbie a passé du gouvernement personnel au gouvernement parlementaire.

L'organisation politique du pays une fois terminée, le gouvernement s'est occupé de ses intérêts économiques. Les **traités de commerce** conclus au lendemain de la proclamation de l'indépendance, après le traité de Berlin, expiraient dans le courant de l'année 1892; il importait d'en négocier sans plus tarder le renouvellement à des conditions plus avantageuses. Le traité avec l'Autriche-Hongrie, sur lequel était calqué tous les autres, contenait en effet des tarifs excessivement bas, de sorte que les douanes ne rapportaient que 2,500,000 francs sur un budget de 50 millions de francs. De plus, la convention vétérinaire austro-serbe mettait l'exploitation du bétail serbe — qui forme une bonne moitié de l'exploitation totale du pays — à la discrétion de l'Autriche-Hongrie. Chaque fois que des considérations économiques, commerciales ou simplement politiques le lui suggéraient, le cabinet de Vienne mettait sous un prétexte quelconque, que la convention vétérinaire lui fournissait facilement, des entraves à l'exportation du bétail serbe. En vue des négociations qui doivent s'ouvrir à ce sujet à Vienne en janvier 1892, le gouvernement a préparé un projet de tarif autonome qui servira de base aux négociateurs et sera appliqué aux pays avec lesquels la Serbie n'aura pas de traité.

Les **finances** ont été gérées avec une prudence qui a donné les meilleurs résultats. Malgré le désordre dans lequel elles avaient été laissées par le régime précédent et les nombreux besoins auxquels il a fallu d'urgence faire face, le déficit a pu être réduit de 10 à 3 mil-

lions. Le ministre des finances, M. Vouitch, ayant donné sa démission ainsi que M. Tauchanovitch, en raison de dissentiments personnels, M. Pachitch a pris au mois d'octobre la direction des finances. Comme la préparation du budget exigeait d'assez longues études préalables, la convocation de la Skhoupschtina, fixée au 1er novembre par la Constitution, a été ajournée au 28 décembre.

La **politique extérieure** est restée la même depuis l'abdication du roi Milan. Tout en ayant pour but l'établissement de rapports amicaux avec toutes les puissances en général, et avec les voisins de la Serbie en particulier, les cabinets radicaux qui se sont succédé au pouvoir dans les trois dernières années se sont attachés à ramener la Serbie dans la voie traditionnelle qui lui est tracée par son caractère d'État slave et surtout par ses devoirs envers les populations de race serbe demeurées sous la domination étrangère. Quoique la méfiance et le mécontentement provoqués chez les puissances de la Triple alliance, notamment en Autriche-Hongrie, par l'évolution politique effectuée par la Serbie depuis 1889 n'aient pas été entièrement dissipés, la détente s'est accentuée. La Serbie a prouvé que, loin de vouloir fomenter des désordres en Orient, elle se préoccupait avec le plus grand soin de ne donner aucun sujet sérieux de plainte à ses voisins. Confiante dans la justice de sa cause, elle attend les événements avec la patience que de longs siècles d'épreuves lui ont apprise. « *Tempus et meum jus* » est la devise inscrite dans les armes nationales.

Le seul État avec lequel des difficultés se soient élevées, est la Bulgarie. Aux anciennes causes de dissentiment entre les deux pays sont venues s'ajouter les réclamations incessantes du cabinet de Sofia au sujet de la permission accordée aux émigrés bulgares de séjourner sur le territoire serbe — réclamations sans fondement car le gouvernement a observé scrupuleusement à cet égard les règles du droit international et

les convenances ; il a non seulement interdit aux émigrés bulgares le séjour dans les villes voisines de la principauté, mais il a aussi exercé une surveillance active sur eux et autour d'eux, et il les a prévenus qu'ils seraient expulsés s'ils venaient à abuser de l'hospitalité de la Serbie. L'attitude du gouvernement bulgare en cette affaire ne pouvait s'expliquer que par la situation précaire où il se trouve ; sa grande erreur est d'attribuer aux manœuvres des États étrangers des difficultés intérieures, nées du mécontentement qu'il a soulevé lui-même.

La question des **parents du roi** Alexandre, si délicate et si importante, a été enfin réglée. C'était une nécessité absolue de mettre un terme aux intrigues éternelles suscitées au nom du roi Milan et de la reine Nathalie ; il y allait de la tranquillité intérieure du pays et de son crédit à l'étranger. Après de longs pourparlers, la Régence et le ministère décidèrent le roi Milan, moyennant certaines compensations, à s'expatrier volontairement et à prendre l'engagement de ne pas rentrer en Serbie pendant la minorité de son fils. En prenant connaissance de cet arrangement, après en avoir exprimé sa satisfaction, la Skoupschtina invita le gouvernement (30 mars) à faire le nécessaire pour que la reine Nathalie quittât aussi le royaume jusqu'à la majorité du roi. Toutes les tentatives pour décider la reine à partir ayant été inutiles, le gouvernement se vit obligé de l'éloigner par la force. La maladresse des fonctionnaires chargés de l'exécution de cette mesure et la résistance de la mère du roi entraînèrent tout d'abord de graves désordres : le 17 mai, vers quatre heures de l'après-midi, les amis de la reine, apprenant que des agents de la force publique l'avaient mise de force en voiture et la conduisaient à la gare, accoururent à son secours et la ramenèrent à sa résidence. Ils se portèrent ensuite devant le palais, devant la demeure de M. Ristitch et de quelques ministres, en poussant des imprécations et lançant des pierres ; le désordre devint tel à un mo-

ment que les troupes appelées reçurent l'ordre de faire usage de leurs armes; plusieurs personnes furent tuées ou blessées. Le lendemain matin à quatre heures, toutes les précautions ayant été prises, la reine put être sans trouble sérieux conduite à la gare et de là à Semlin. Le jeune roi était parti la veille pour Topchidèré. Le ministre de la guerre, le colonel Milelitch, qui, dès le 15 mai, avait remis sa démission au président du conseil, refusa de donner des ordres aux troupes; il fut immédiatement remplacé par le colonel Praporcetovitch.

Dans le cours de l'été, le roi Alexandre a fait un voyage en Europe. Après avoir rendu visite au Tzar à Peterhof, il alla voir François-Joseph à Ischl et fit chez son père, à Paris, un séjour de plusieurs semaines.

SUÈDE ET NORVÈGE

La question des rapports des deux royaumes a pris en 1891, une tournure fâcheuse pour ceux qui regardent leur union comme indispensable à l'équilibre de l'Europe septentrionale.

La résolution des Norvégiens d'avoir une diplomatie distincte de la Suède paraît d'autant plus sérieuse que les tendances des deux États en ce qui concerne la direction de la **politique extérieure**, sont loin d'être identiques. Dans l'un et dans l'autre, le gouvernement et l'opinion se sont prononcés en faveur d'une politique de neutralité. Le cabinet de Stockholm a, cette année encore, en demandant aux Chambres des crédits militaires, proclamé qu'il s'agissait seulement de mettre l'armée en état de faire respecter la neutralité du pays, toute déclaration de neutralité n'étant sérieuse que lorsqu'elle est appuyée par des armements. Les Royaumes-Unis, dont la neutralité n'est qu'une réserve volontaire, ne sont même pas forcés de borner leur ambition à repousser une invasion; telles éventualités ne peuvent-elles se produire où le gouvernement royal, même sans avoir des vues d'agrandissement, croirait de son intérêt de renoncer à la neutralité? La Norvège paraît décidée à se tenir, en tous cas, en dehors des complications européennes et à observer une politique purement défensive; la Suède s'est montrée toujours moins rési-

gnée à jouer un rôle effacé ; on en cite comme preuve l'accueil qu'elle a fait en 1855, aux propositions de la France et de l'Angleterre ; les Norvégiens accusent le gouvernement suédois d'être hanté par des rêves de gloire et prêt à chercher des aventures ; ils prétendent que les Suédois n'ont pas perdu tout espoir de reprendre la Finlande ; et ils prêtent au roi Oscar des sympathies germanophiles. Ce souverain n'a pas cessé d'affirmer, ses intentions pacifiques et d'assurer qu'il n'avait contracté avec la Triple alliance, aucun engagement, même verbal et vague. Dans la pensée des Suédois, il ne serait pas honorable pour un État de se désintéresser de toutes les questions de politique extérieure.

A la suite des paroles imprudentes prononcées par M. Akerjhelm, qui, ainsi que nous le verrons, ont amené sa retraite, un député libéral de la seconde Chambre suédoise, M. Hedin, a proposé au Riksdag une modification de l'article 19 de la Constitution : tout traité devrait être soumis désormais à l'agrément des Parlements des deux pays. Cette proposition était dirigée contre les projets d'adhésion à la Triple alliance qu'on attribue au roi ; la clôture de la session a empêché qu'elle ne vînt en discussion.

L'escadre française a visité Stockholm en se rendant à Cronstadt. Ça été pour la population et particulièrement pour les libéraux, l'occasion de démonstrations enthousiastes. La courtoisie habituelle du gouvernement suédois s'est manifestée en cette circonstance ; on a fort remarqué l'amabilité du roi et le tact parfait dont il a donné la preuve dans le discours par lequel il a remercié l'amiral Gervais de sa visite ; Oscar II a tenu à rappeler non seulement le souvenir de l'antique alliance franco-suédoise, mais celui de ses aïeux Bernadotte et Beauharnais. Peu de temps après, il a envoyé au président Carnot l'ordre des Séraphins.

Au mois de novembre, l'escadre allemande a visité Christiania. Le prince royal de Danemark était venu en avril voir le roi à Stockholm.

SUÈDE

Trois questions intérieures préoccupent l'opinion suédoise : celle du suffrage universel, celle du service militaire et celle de la politique économique : celle-ci est, d'ailleurs, au premier rang. Comme on le sait, les libre-échangistes réclament l'abolition des droits qui grèvent les objets destinés à l'alimentation populaire, et ils ont la majorité dans la seconde Chambre. (V. année 1890, p. 266.)

Le **ministère** suédois a subi plusieurs modifications. La plus importante a constitué un épisode du conflit des deux royaumes. Au cours de la discussion de la loi militaire, le 3 mai, le baron J. G. Akerjhelm, ministre d'État, a insinué que l'augmentation des forces de la Suède pourrait lui permettre, au besoin, de réprimer les tendances séparatistes de la Norvège. « Nous pourrions, a-t-il dit, parler suédois aux Norvégiens. » Un grand nombre de députés suédois ont trouvé cette menace inutile et déplacée, et M. Akerjhelm, en butte à l'indignation, assez légitime, des Norvégiens, a dû donner sa démission ; il a été remplacé par M. Brostrom. Le conseiller d'État Œstergren, chef du département de la justice depuis 1889, a été nommé président du tribunal suprême ou Haute Cour ; il a eu comme successeur, M. Annerstedt. Le remplacement de M. Wenneberg, chef du département des cultes depuis 1888, par M. Gilljam, n'a pas eu non plus de motifs politiques.

Le **Riksdag** a siégé du 15 janvier au 15 mai. Le projet du gouvernement sur le conseil diplomatique, qui avait été présenté simultanément aux deux Parlements suédois et norvégien, a été rejeté le 9 mai, par le Riksdag, après la chute du ministère norvégien qui l'avait soutenu devant le Storthing ; dans ces conditions, il devenait inutile de l'adopter en Suède (V. *infrà*). Les propositions en faveur de la suppression ou de la diminution

des droits qui pèsent sur les pommes de terre, le beurre, etc., ont été rejetés; le nouveau tarif douanier a été promulgué le 16 octobre. Des dispositions ont été prises contre les abus du commerce des spiritueux (avril). Une proposition rendant élective la nomination des Présidents des Chambres a été adoptée par la seconde Chambre, mais repoussée par la première (mars). Le projet de Code maritime scandinave a été adopté.

Les projets de **lois ouvrières**, rejetés en 1890, ont été présentés de nouveau avec certaines modifications. Les Chambres ont admis en principe que l'assurance contre les accidents résultant du travail serait obligatoire, mais elles n'ont pas organisé cette institution; une subvention doit être accordée par l'État aux caisses d'assurances contre la maladie

L'agitation en faveur du **suffrage universel** continue. La Diète a rejeté la proposition déposée le 15 mars, par M. Mankell. On a proposé la convocation pour 1893 d'un Parlement populaire, élu par le suffrage universel, sur la convocation de M. Mankell et de ses amis, et sans l'intervention du gouvernement, bien entendu, à peu près comme fut élu en 1848, le Parlement de Francfort. Ce Parlement populaire aurait siégé simultanément avec le Riksdag légal. La société pour l'introduction du suffrage universel a réuni un Congrès à Gothembourg du 9 au 12 août. M. Kjellberg a combattu la proposition de réunir un Parlement populaire, qui d'ailleurs paraissait difficile à mettre en pratique; il a invoqué la crainte de l'immixtion d'éléments socialistes. Son opinion a triomphé : par 29 voix contre 22, le projet de convocation a été rejeté.

Le projet de budget (qui est de 97 millions de couronnes) comprenait une augmentation considérable des crédits militaires, afin de mettre le matériel de **l'armée** à la hauteur de celui des autres pays européens. La Diète a voté (avril) 1,100,000 couronnes pour le matériel d'artillerie des forteresses; 400,000 pour les fusils;

256,000 pour les fortifications; 374,000 pour deux torpilleurs; 200,000 pour des torpilles fixes; 490,000 pour l'artillerie de marine. Le roi a entrepris avec M. de Palmstjerna, ministre de la guerre, un voyage dans l'île de Gothland; il serait question de la fortifier pour éviter qu'en cas de guerre entre la Russie et un autre État, elle ne fût l'objet d'un coup de main.

Une exposition agricole a eu lieu à Stockholm en août, ainsi que le dix-septième congrès général agricole. Le congrès international des chemins de fer s'y est réuni au mois de juin.

NORVÈGE

Jamais l'incompatibilité d'humeur de la Norvège et de la Suède ne s'était accusée aussi ouvertement qu'en 1891; jamais les séparatistes norvégiens n'ont paru plus près du triomphe qu'ils ne le sont actuellement.

Le **Storthing** fut ouvert le 3 février. Dans son message, le roi disait : « Les négociations conduites entre les deux gouvernements sur la manière de traiter les affaires diplomatiques des Royaumes-Unis ont été rompues en 1886; le moment de les reprendre me semble venu. » Un projet de loi identique fut présenté aux Parlements des deux pays; il s'agissait de modifier l'acte d'union en vue d'y introduire des dispositions sur la manière de traiter les affaires diplomatiques de la Norvège et celle des deux royaumes. L'acte dit seulement que ces affaires seront conduites par le grand chancelier, et, depuis 1814, le ministre des affaires étrangères de Suède a dirigé toute la diplomatie des deux États. Il en rend compte au roi dans un conseil composé du ministre d'État suédois, du ministre d'État norvégien siégeant à Stockholm, et d'un conseiller d'État suédois : ce conseil comprend donc trois Suédois et un Norvégien. D'après le projet du gouvernement, élaboré

dans une conférence des Conseils d'État des deux pays, le Conseil diplomatique aurait été composé de trois membres du Conseil d'État de chaque pays; certaines affaires auraient été traitées dans une conférence des deux Conseils d'État, et une Commission élue par le Storthing pourrait requérir communication des protocoles du Conseil diplomatique.

La proposition du gouvernement fut discutée le 21 février. Les prétentions de l'opposition ont crû avec les concessions qu'on lui a faites : en 1886, elle réclamait pour le pays norvégien *une part* dans la conduite des « affaires extérieures des Royaumes-Unis ». M. Berner (professeur à l'École technique de Bergen et vice-président de l'Odelsthing) a, cette fois, présenté un ordre du jour affirmant le droit de la Norvège à la direction de ses « affaires extérieures ». C'était dire que les deux royaumes n'ont pas d'affaires extérieures communes. « Veut-on rompre l'unité de la politique extérieure de deux États ? répondit en substance, le ministre d'État, M. Stang; l'un pourrait donc être en paix, tandis que l'autre ferait la guerre; le jour où l'on verra deux ministres des affaires étrangères, ils ne le seront en fait ni l'un ni l'autre; le vrai ministre des affaires étrangères des deux royaumes, le seul, ce serait le roi. Ce qui est commun doit être traité en commun.» Ces raisons n'ont pas convaincu les radicaux ni même la gauche modérée tout entière; ce que veut l'opposition, elle l'avoue, c'est la création d'un ministère norvégien des affaires étrangères. La proposition de M. Berner fut adoptée le 23 février. Le Cabinet Stang donna aussitôt sa démission.

Le roi se rendit à Christiania; il manifesta son émotion de voir si mal comprises ses intentions conciliantes. Mais, si hostile qu'il fût aux tendances de l'opposition, il se résigna, par respect pour les traditions constitutionnelles, à offrir à M. Berner de former le nouveau cabinet. Sur le refus de M. Berner, le roi appela le recteur Steen, député radical, qui consentit à constituer

un ministère d'affaires, dans lequel il prit le portefeuille des finances, M. Nysom les travaux publics, M. Wexelsen, les cultes, M. Quam, la justice, M. Konow, l'intérieur, M. Holst, la défense nationale; M. Blehr, ministre d'État, et MM. Berner et Lange composèrent la délégation du Conseil d'État norvégien siégeant à Stockholm.

Ce ministère ne pouvait ni ajourner ni résoudre la **question de l'union**, qui, en chaque circonstance, a été traitée de nouveau. Le 19 juin, M. Astrup prit occasion de la discussion du budget des affaires étrangères pour déclarer encore une fois que la diplomatie suédoise n'avait aucun souci des intérêts ni des sympathies de la Norvège : il attaqua vivement le militarisme suédois et accusa le gouvernement de Stockholm de subir docilement l'impulsion de l'Allemagne ; à l'en croire, si les Royaumes-Unis ont tardé à reconnaître la République du Brésil, c'est parce que le ministre des affaires étrangères a voulu attendre que le nouvel État eût été reconnu par le gouvernement impérial allemand. M. Astrup proposa enfin la suppression des légations de Vienne et de Constantinople ; le maintien de ces missions n'a en effet aucun intérêt pour la Norvège si elle n'aspire pas à jouer un rôle dans les affaires générales de l'Europe ni à être informée de la situation politique des pays étrangers, en particulier de l'Orient. La proposition Astrup fut adoptée.

La question de la **réforme consulaire** fut discutée dans les séances du 19 au 22 juin. L'opposition estime que les intérêts de la Norvège à l'extérieur sont, avant tout, ceux de son commerce; elle serait disposée à diminuer l'importance des services diplomatiques et à accroître le nombre des consulats. Mais elle se plaint que les consuls chargés de représenter les intérêts des deux royaumes soient en majorité suédois ou dévoués à la politique économique de la Suède, qui n'est pas animée des mêmes tendances que celle de la Norvège, et qu'ils manquent d'impartialité ; la répartition des

postes consulaires aurait d'ailleurs été faite dans l'intérêt de la Suède. L'opinion norvégienne se prononce donc pour la constitution d'un service consulaire norvégien distinct de celui de la Suède; cette modification n'aurait pas les mêmes inconvénients que la séparation des diplomaties des deux pays. Une commission fut nommée pour étudier la question; elle n'a terminé qu'après la séparation des Chambres son rapport, adopté à l'unanimité, même par ses membres conservateurs : elle conclut à la séparation des consulats des deux États, à l'augmentation du nombre des consulats dans les pays extra-européens et à l'abaissemeut des taxes consulaires.

Le roi, venu à Christiansand à la fin de juillet pour prendre part aux fêtes célèbrés en l'honneur du 250e anniversaire de la fondation de cette ville, fit à cette occasion des déclarations importantes. « Le peuple norvégien, dit-il, a le droit de réclamer l'indépendance ; mais qui a des droits a aussi des devoirs ; le premier de tous est de garantir l'indépendance du pays; il faut augmenter les forces militaires du royaume et veiller à la défense des côtes; une neutralité désarmée est impuissante. Nous remercions Dieu de nous donner la paix ; mais si une guerre éclatait, les Norvégiens et les Suédois combattraient côte à côte. » La politique d'abstention populaire en Norvège a, comme on sait, pour conséquence une opposition très vive à l'augmentation des dépenses militaires demandés en vue de l'organisation de la **défense nationale**. Une loi a aboli le serment de fidélité militaire : seulement, une exhortation sera adressée par les chefs de corps aux soldats pour les engager à observer leurs devoirs militaires et à rester fidèles au roi et à la Constitution.

Les **élections législatives** devaient avoir lieu durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre. La période électorale fut naturellement précédée de longues discussions sur la question du ministère norvégien des affaires étrangères. Le cabinet paraissait divisé; tandis

que M. Blehr, dans une réunion publique tenue le 27 août, paraissait ne montrer que comme un but lointain la création d'un ministère des affaires étrangères norvégien, distinct de celui de Stockholm, MM. Steen, Konow et Gram estimaient que ce ministère pourrait être institué par la Norvège aussitôt après les élections, par une décision unilatérale, sans entente préalable avec la Suède; M. Steen l'a déclaré le 19 juin à l'Odelsthing. Bien qu'en ce cas il ne dût plus y avoir qu'une union personnelle entre les deux royaumes, il est difficile de nier complètement l'existence d'une certaine communauté d'intérêts entre eux, ayant pour conséquence nécessaire une entente sur les affaires extérieures ou au moins une conversation entre les deux ministres des affaires étrangères. « Ils pourront toujours communiquer par le téléphone, » a répondu à cette objection un ancien diplomate norvégien, le docteur Ibsen, fils du célèbre dramaturge.

Les élections donnèrent les résultats suivants : sur 114 mandats, 65, au lieu de 39, échurent à la gauche radicale ou pure; 14 modérés seulement furent élus (au lieu de 24) et 35 conservateurs (au lieu de 51). Tous les membres du cabinet Stang furent réélus. Même dans la capitale, qui est la citadelle de la droite, les conservateurs ont perdu des voix, en raison du nombre d'inscriptions nouvelles sur les listes électorales, qui ont surtout profité à la classe ouvrière. La lutte électorale avait été très vive entre les radicaux et les modérés : la majorité de ceux-ci, et, parmi eux, M. Jacob Sverdrup, neveu de l'ancien président du Conseil, est opposée à la création d'un ministère spécial des affaires étrangères; la majorité des radicaux a réclamé le suffrage universel. La majorité absolue étant de 58, les radicaux sont maîtres de la situation. C'est dans ces conditions difficiles que va s'ouvrir la session de 1892.

Les **questions économiques** divisent aussi les radicaux et les modérés; ceux-ci sont, en majorité, ainsi que les conservateurs, opposés à l'établissement d'impôts

directs ; d'après eux, les impôts indirects actuels, qui suffisent à l'équilibre du budget, ne sont pas trop lourds ; il ne conviendrait donc ni d'ajouter aux charges du contribuable, ni de compenser l'institution de contributions directes par la diminution des taxes indirectes. On a discuté en mai et juin le tarif douanier pour l'exercice 1891-1892 ; les libre-échangistes ont obtenu le dégrèvement du sucre, du pétrole, etc. Le Storthing a voté la création d'un droit d'entrée sur les œufs. Par 75 voix contre 37, le Storthing a renvoyé aux commissions des chemins de fer et des finances les projets de construction de chemins de fer présentés par le ministère.

Le gouvernement a présenté au Storthing un projet de loi sur la **liberté des cultes** dissidents ; la première Chambre l'a voté.

Nécrologie.

M. *Thyselius*, né en 1810, chef du département suédois des cultes, de 1860 à 1863, du département de l'intérieur, de 1875 à 1883, ministre d'État de 1883 à 1886. — M. *Sven Nilsson*, chef du parti vieux-national suédois. — Le comte *Piper*, longtemps ministre de Suède et Norvège à Londres.

Bibliographie.

Les Lois fondamentales de la Suède (en suédois), par Uppström. (Stockholm.)

SUISSE

La Confédération suisse a célébré en 1891 son sixième centenaire par des fêtes brillantes qui ont eu lieu à Schwyz, au mois d'août. Les institutions démocratiques de la doyenne des Républiques n'ont cessé de suivre une voie progressive depuis l'alliance perpétuelle qui a uni les cantons primitifs le 1er août 1291 et, en 1891 particulièrement, on a vu s'accroître dans une large mesure les prérogatives politiques du peuple suisse. Après avoir été troublée en 1889 par l'affaire Wohlgemuth et en 1890 par la révolution du Tessin, la Suisse, entrée dans une ère plus calme, a pu s'occuper de ses affaires intérieures; mais on peut se demander si la façon dont elles ont été résolues ne prépare pas au pays des difficultés pour l'avenir, soit en raison de l'extension des pouvoirs populaires, soit en raison de la tendance à la centralisation.

L'Assemblée fédérale avait procédé, le 11 décembre 1890, à l'élection du **Conseil fédéral** dont les membres sont nommés pour trois ans. Le seul membre nouveau avait été M. le colonel Frey, nommé à la place de M. Hammer, démissionnaire. Le président de la Confédération, élu pour la cinquième fois le 11 décembre 1890, pour l'année 1891, a été M. Welti, et le vice-président, élu le même jour, M. Hauser. Ce dernier a pris la place de M. Hammer aux finances, et M. le colonel

Frey celle de M. Hauser aux affaires militaires. En 1891, comme en 1890, M. Welti a été chargé des chemins de fer, postes et télégraphes; M. Ruchonnet, de la justice et de la police; M. Droz, des affaires étrangères; M. Schenk, de l'intérieur; M. Deucher, de l'industrie et de l'agriculture.

Le 17 décembre 1891, l'Assemblée fédérale, ayant reçu de M. Welti sa démission de conseiller fédéral, a élu à sa place M. Joseph Zemp, avocat à Lucerne, colonel dans le service des étapes de l'armée fédérale et chef de la droite catholique. Le même jour, l'Assemblée a élu président de la Confédération pour 1892 M. le colonel Hauser, et vice-président M. Schenk.

L'Assemblée fédérale s'est réunie en session extraordinaire, du 31 mars au 18 avril. L'une des principales questions à l'ordre du jour était une question de chemins de fer, celle du rachat du Central Suisse; elle a été ajournée. Il en a été de même des affaires du Tessin. L'un des actes les plus importants de la session a été le vote par le Conseil national, adhérant au Conseil des États, d'un droit populaire d'initiative directe dont nous reparlerons. Le Conseil national s'est prononcé aussi sur la question du monopole des billets de banque. Au sujet du choix d'une ville pour l'établissement du musée national, les deux Conseils ont persisté dans leur vote précédent, le Conseil national désignant Berne, et le Conseil des États, Zurich. Trois grandes lois ont été votées dans cette session : la loi sur les conflits de droit civil entre cantons au sujet des personnes n'habitant pas leur canton d'origine, la loi sur l'extradition internationale et celle sur le tarif général des péages. Il a été décidé aussi qu'il serait fait un service sténographique officiel de certains débats des Chambres.

La session ordinaire de l'Assemblée fédérale a eu lieu du 2 au 29 juin. Au Conseil national, M. Lachenal, de Genève, a été élu président, et M. Holdener, de Schwyz, vice-président. Ce dernier, ayant refusé pour raison de santé, a été remplacé par M. Brosi, de Soleure. Au Con-

seil des États, M. Gœttisheim, de Bâle, a été élu président, et M. Schaller, de Fribourg, vice-président. Quatre décisions importantes ont été prises au cours de cette session. Le Conseil national s'est rallié au Conseil des États sur la question du siège du Musée national et a désigné Zurich. Le Conseil des États a repoussé l'amnistie pour les affaires du Tessin. Il a décidé l'achat du Central au lieu d'adopter le projet d'achat des 50,000 actions de cette Compagnie. Enfin la même Assemblée a fait échouer le projet de monopole des billets de banque, sous la forme que lui avait donnée le Conseil national.

Une session extraordinaire a été tenue du 27 au 30 juillet. Le Conseil fédéral a demandé des pouvoirs pour mettre à exécution la loi sur les poursuites et faillites dans les cantons où le *referendum* a rejeté les lois d'introduction préparées par les Grands Conseils; les Chambres ont décidé qu'il n'y aurait lieu de prendre des mesures qu'au moment où des cantons ne se seraient pas mis en règle à temps. Le projet de loi sur le monopole des billets de banque a été voté; la discussion de la loi d'application du droit d'initiative populaire a été renvoyée à la session de décembre.

La session ordinaire d'hiver des Chambres a duré du 7 au 24 décembre. Le budget pour 1890 a été voté. Les Chambres ont discuté la loi d'application du droit d'initiative populaire, mais des divergences ont subsisté entre elles. La garantie fédérale a été accordée aux revisions constitutionnelles partielles de Zurich et de Schwyz. Le Conseil des États a discuté une loi sur la chasse. Le Conseil fédéral a été autorisé à organiser provisoirement et jusqu'au dépôt d'une loi définitive, les troupes spécialement chargées de l'occupation et de la défense du Saint-Gothard. C'est un germe d'armée permanente.

Revision de la Constitution. — Le Conseil fédéral avait, en 1890, présenté aux Chambres un projet de revision de l'article 120 de la Constitution, en vue de permettre l'abrogation ou la modification d'articles

déterminés de la Constitution fédérale, pourvu que la demande en fût faite par cinquante mille citoyens ayant le droit de vote. Jusque-là, ils ne pouvaient demander que la revision totale. Le Conseil national avait adopté ce projet de loi, dans la session extraordinaire de septembre. A la session ordinaire de décembre, le Conseil des États avait voté à son tour le projet, mais sur une base plus large que celle admise par le Conseil national. D'après le système du Conseil des États, la demande d'initiative peut revêtir soit la forme d'une proposition conçue en termes généraux, soit celle d'un projet rédigé de toutes pièces devant s'imposer à l'examen des Chambres et être soumis de droit à la votation populaire. Le Conseil national s'est rallié à cette décision du Conseil des États (avril 1891). Le vote populaire sur cette revision de la Constitution a eu lieu le 5 juillet; le projet de loi a été adopté par 181,883 *oui* contre 120,372 *non*.

Quel sera l'effet de ce nouvel accroissement des prérogatives populaires? Le peuple suisse avait, depuis la revision constitutionnelle de 1874, le *referendum*, grâce auquel il participe à l'élaboration des lois, puisque les lois fédérales sont soumises à un vote d'adoption ou de rejet si la demande en est faite par trente mille citoyens actifs ou huit cantons. Il avait reçu en même temps le droit de provoquer la revision si une demande en ce sens émane de cinquante mille citoyens; mais il ne s'agissait que de revision totale. En lui accordant le droit de demander aussi la revision partielle, la loi nouvelle aura donné au peuple en cette matière les mêmes droits d'initiative qu'à l'Assemblée fédérale. On a dit que ce droit d'initiative constitutionnelle ne servira peut-être qu'aux partis extrêmes; en réalité, on n'en sait rien encore, et il peut aussi bien devenir une arme pour les progressistes que pour les partis d'opposition. On reproche aussi à ce système de ne pas assurer à chaque canton une autorité indépendante de son étendue, les plus peuplés devant faire prédominer leur

influence. Quoi qu'il en soit, il est important de remarquer que le droit d'initiative existe dans la plupart des cantons et qu'on en a fait par conséquent l'essai dans un cercle plus restreint avant de l'ériger en institution nationale.

Fonctionnaires fédéraux. — Un projet de loi sur les pensions des fonctionnaires fédéraux, voté en 1890, a été rejeté le 15 mars par le peuple à une énorme majorité.

Chemins de fer. — Les Chambres fédérales ont eu à s'occuper à nouveau de la question de l'achat par la Confédération de cinquante mille actions de la Compagnie du Central Suisse, sur laquelle s'était greffée la question du rachat des chemins de fer par la Confédération. On sait que la politique du Conseil fédéral, en matière de chemins de fer, consiste dans le rachat du réseau suisse par voie de pénétration, c'est-à-dire en faisant de la Confédération le plus fort actionnaire, et en lui donnant ainsi la haute main sur l'administration et l'exploitation des voies ferrées. Déjà, en 1890, le Conseil fédéral avait acheté à l'État de Berne, pour le compte de la Confédération, trente mille des trente-huit mille actions de priorité Jura-Simplon, possédées par ce canton ; les Chambres, en ratifiant cet achat, avaient par là approuvé le système inauguré par le gouvernement fédéral, Cependant, une assez vive opposition s'est manifestée dans les Chambres et dans la presse, lorsqu'il s'est agi, à la session d'avril, de l'achat des cinquante mille actions du Central Suisse. Le Conseil national, d'accord avec le Conseil fédéral, ajourna l'affaire à la session de juin. On reprochait à cette opération de favoriser la spéculation de quelques gros banquiers. Le Conseil national avait d'abord adhéré à la simple proposition d'achat des cinquante mille actions. Le Conseil des États a voté alors le rachat complet de la ligne, et le Conseil national a ensuite accepté ce vote. C'était poser plus nettement la question. Des signatures ont été réunies de suite pour soumettre l'affaire au *referendum*.

Sans poser encore la question générale de la nationalisation des chemins de fer, on demandait au peuple de déclarer s'il voulait le rachat des titres du Central par la Confédération ; il s'est prononcé pour la négative. Le 6 décembre, à une forte majorité (160,000 voix sur 420,000 votants environ), il a en effet refusé de ratifier le contrat conclu entre le Conseil fédéral et la Compagnie du Central Suisse pour l'échange des 100,000 actions représentant l'actif de cette Compagnie contre des titres de rente fédérale. Ce vote du peuple, condamnant la politique du rachat, ou tout au moins la procédure adoptée en vue de préparer la « naturalisation » des chemins de fer, a été la cause de la retraite du conseiller fédéral M. Welti qui n'avait cessé d'en être le défenseur convaincu.

Commerce. — Les traités de commerce qui liaient la Suisse avec l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, l'Italie devant prendre fin le 1er février 1892, la Suisse a engagé des négociations pour en conclure de nouveaux.

Sans attendre l'issue des négociations, la ligue contre le renchérissement de la vie qui avait mené une vigoureuse campagne contre le nouveau tarif douanier voté par les Chambres, contribua à provoquer le *referendum* pour tenter de le faire rejeter. Mais le peuple accepta le tarif le 18 octobre à une majorité de 65,000 voix sur 370,000 votants.

Il est évident que la demande d'un *referendum* gêna les négociations ; elles faillirent ne pas aboutir. Néanmoins, les traités avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie ont pu être signés au mois de décembre.

Billets de banque. — Un débat important s'est ouvert devant les Chambres au sujet de l'émission des billets de banque. Après le vote, à la session de septembre 1890, de la motion Keller invitant le Conseil fédéral à présenter des propositions sur la revision de l'article 39 de la Constitution fédérale, celui-ci avait arrêté, le 30 décembre, le texte d'un message à adresser à l'Assemblée fédérale sur ce sujet ; il de-

mandait l'introduction, en faveur de la Confédération, du monopole de l'émission des billets de banque, au lieu du système actuel d'une loi fédérale réglant seulement le type et la couverture des *billets de banque* par des espèces ou du papier à court terme. On est assez généralement d'accord qu'ici une autorisation est nécessaire, mais le message n'indiquait pas de quelle façon serait exercé le monopole. Deux systèmes avaient été défendus : celui d'une banque d'État, opérant pour le compte et aux risques et périls de la Confédération, et celui d'une banque privée, constituée par actions. Le Conseil fédéral a voulu laisser à l'autorité législative le soin de trancher la question. Le Conseil national a adopté, dans la session d'avril, le nouvel article 39, mais sans déterminer si le monopole serait exercé par une banque d'État ou par une banque privée. Les radicaux avancés soutiennent l'idée d'une banque d'État. Mais on peut critiquer ce régime d'après lequel la Confédération serait à la fois le bailleur de fonds et le gérant de l'institution de crédit. Dans quelques pays, il est vrai, ce système a été admis plus ou moins complètement, mais ce serait risquer beaucoup que de tenter cette entreprise en Suisse.

Les divergences qui se sont produites entre les deux Chambres n'ayant pu être écartées, le projet a échoué à la session de juin. Il s'est trouvé voté quelques semaines plus tard, à la session extraordinaire du mois de juillet. Porté devant le peuple le 18 octobre en même temps que le nouveau tarif douanier, le projet de monopole des billets de banque a été accepte à une majorité d'environ 80,000 voix, en même temps que par la majorité des États confédérés.

Toutefois la difficulté n'est pas résolue, car il restera à organiser ce monopole par une loi, et l'on retrouvera en présence les partisans d'une Banque d'État et ceux d'une Banque privilégiée par actions.

Affaires cantonales. — ARGOVIE. Une demande tendant à l'élection du Conseil d'État et des députés aux

États par le peuple a été rejetée à une forte majorité. — Bale. La proposition en faveur de l'élection des juges par le peuple, dans le canton de Bâle-Ville, a été sanctionnée par un vote populaire. — Berne. La ville de Berne a célébré, du 14 au 17 août, par des fêtes d'un caractère artistique et grandiose, le septième centenaire de sa fondation. — Genève. Le peuple de Genève a adopté le 5 juillet, en même temps que l'arrêté fédéral sur l'initiative, une loi constitutionnelle instituant aussi l'initiative dans le domaine cantonal, et une autre loi portant de deux à trois ans la durée des fonctions du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Cette seconde mesure était la conséquence de la première; le droit d'initiative étant accordé au peuple, il devenait inutile de renouveler aussi fréquemment le mandat de ses représentants. La question de la représentation proportionnelle a été renvoyée à l'examen d'une commission de députés. — Lucerne. Les électeurs ont adopté le 4 janvier un projet de revision partielle élaboré par le Grand Conseil et comportant notamment un remaniement des circonscriptions électorales. Ils ont rejeté, en mars, une demande de revision totale présentée par les radicaux. — Neuchatel. Le Grand Conseil du canton de Neuchâtel a adopté le 28 octobre par 79 voix contre 4 (sur 108 députés) une loi électorale qui consacre pour trois ans la représentation proportionnelle qui fonctionne déjà à titre facultatif en matière municipale dans ce canton.

Tessin. Le Grand Conseil tessinois avait voté à la fin de 1890, une loi pour l'élection d'une Constituante, avec la représentation proportionnelle pour base, et elle en avait fixé la date au 11 janvier 1891. Le commissaire fédéral et les troupes avaient laissé le Tessin le 19 décembre. M. Kuenzli y a été envoyé de nouveau au commencement de janvier pour surveiller la régularité des élections. Les radicaux se sont abstenus et la Constituante a été composée de cent dix membres, tous conservateurs. Elle s'est réunie le 3 février et a voté en

peu de jours la nouvelle constitution. La revision a été faite dans un sens franchement démocratique. La Constituante a admis l'élection des députés au Grand Conseil avec le système de la représentation proportionnelle, l'élection des juges de district par le peuple, la représentation de l'opposition dans le gouvernement, le scrutin secret, le referendum et le droit d'initiative. Cette constitution a été acceptée, le 8 mars, par le peuple tessinois par 11,111 *oui* contre 10,625 *non*.

Le Conseil fédéral a décidé de mettre en accusation Castioni, Simen, Bruni et quelques autres de ceux qui avaient pris part à la révolution du Tessin, le premier pour assassinat du conseiller d'État Rossi, les autres pour insurrection. Il n'a pas considéré que Lepori, Perucchi et Battaglini aient commis un délit en acceptant de faire partie du gouvernement provisoire. Une motion d'amnistie pour les affaires du Tessin a été portée devant les Chambres à la session de juin. Le Conseil national l'a prise en considération, mais le Conseil des États a repoussé l'amnistie. Le procès a donc suivi son cours devant les assises fédérales réunies à Zurich en juillet. Castioni, dont l'Angleterre avait refusé l'extradition, a été condamné par contumace à huit ans de travaux forcés et douze ans de privation des droits civiques, mais tous les autres accusés ont été acquittés par le jury. Le verdict a été diversement apprécié par la presse suisse. Quoi qu'il en soit, on est en droit d'être surpris que des émeutiers aient pu impunément renverser par la violence un gouvernement impopulaire, mais légal.

L'acquittement des auteurs de la Révolution de 1890 a entraîné l'abandon du procès intenté à d'autres Tessinois à raison d'actes de corruption commis lors des élections au Grand Conseil de 1889; les Chambres ont voté l'amnistie sans grande opposition à la session de décembre.

Le Conseil fédéral a prononcé sur les nombreux recours qui lui avaient été adressés en 1887 et en 1889 au

sujet d'inscriptions et de radiations d'électeurs sur les registres cantonaux et communaux du Tessin.

Dans ses relations avec l'**extérieur**, la situation de la Suisse n'a pas été troublée. On a pu craindre cependant, au mois de janvier, que l'arrestation de l'ingénieur suisse, M. Hangartner, sur le territoire badois, ne devînt le pendant de l'affaire Wohlgemuth; fort heureusement, cet incident n'a pas eu de suites.

La Suisse et la France ont conclu une convention en vertu de laquelle la partie de la frontière située entre le mont Dolent et le lac Léman a été vérifiée et bornée à nouveau (juin).

Deux **congrès internationaux** ont été tenus à Berne : le cinquième Congrès des sciences géographiques du 10 au 14 août, et le Congrès des accidents du travail du 21 au 26 septembre. A Neuchâtel, a eu lieu le Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale (26 septembre).

Nécrologie.

Mars : le colonel *Delarageaz*, qui fut le chef de la Révolution vaudoise en 1845.

Bibliographie.

Dr W. Oechsli. *Les origines de la Confédération suisse*, 1891. — Dr C. Hilty. *Les constitutions fédérales de la Suisse*, 1891. — *Politisches Jahrbuch der Schweizerischen Eidgenossenschaft*, herausgegeben von Dr C. Hilty; 6e année, 1891.

Gustave Regelsperger.

TURQUIE

Politique extérieure. — L'année 1891 a vu la chute du grand-vizir Kiamil-Pacha à qui on reprochait ses tendances anglophiles. Si peu d'importance qu'on attribue aux vues personnelles des ministres dans un pays dont le souverain a un pouvoir absolu et entend en user au mieux des intérêts nationaux, on ne saurait nier qu'en plusieurs circonstances Kiamil n'ait cherché à faire prévaloir une politique plus favorable aux projets de la Triple alliance qu'il ne convenait aux traditions de l'Empire et aux désirs du prince éclairé qui le gouverne. On l'a accusé d'avoir, à diverses reprises, mal renseigné Abdul-Hamid qui, d'ailleurs, se méfiait de lui ; comme le sultan, malgré son activité, ne peut tout faire par lui-même, en mainte affaire Kiamil put montrer à l'Angleterre sa complaisance plus ou moins désintéressée.

Le 3 septembre, Kiamil a été remplacé par Djevad-Pacha, gouverneur général de la Crète ; Djemal-Effendi fut nommé cheik-ul-islam ; Riza-Pacha, ministre de la guerre ; Rifaat-Pacha, ministre de l'intérieur ; Ghalib-Pacha, intendant des evkafs ; Mahmoud-Pacha, ministre des travaux publics ; Suhdi-Pacha, ministre de l'instruction publique. Saïd-Pacha conserva le ministère des affaires étrangères, Hassan-Pacha la marine et Agop-Pacha les finances. Sept jours plus tard, Mahmoud,

nommé gouverneur de la Crète, fut remplacé comme ministre des travaux publics par Suhdi-Pacha, à qui Sihni-Pacha succéda à l'instruction publique.

La portée de cette modification ne peut être méconnue. On a prétendu en faire la conséquence, plus ou moins directe de l'entente franco-russe parce qu'elle a suivi de près les manifestations de Cronstadt. Mais le sultan entend suivre une politique indépendante sans s'inféoder ni à la Triple alliance, ni à la Russie et à la France ; et il trouve un auxiliaire dévoué et patriote dans Djevad-Pacha. Nous avons eu l'occasion l'an dernier de parler de ce général distingué ; né en 1850, Djevad a été ministre plénipotentiaire à Cettigné de 1884 à 1886.

Les relations de la Turquie avec toutes les puissances sont amicales ; mais, sans qu'on puisse la soupçonner de vouloir s'éloigner de l'Allemagne et de l'Angletere, on peut conclure de la cordialité toute particulière des relations entretenues avec la France et la Russie, qu'Abdul-Hamid n'a aucune intention de sacrifier à la Triple alliance ses vues personnelles et les intérêts de l'État. L'Allemagne n'a, sans doute, pas perdu son influence ; des présents ont été échangés entre Abdul-Humid et l'empereur Guillaume II au commencement de l'année. Mais en plusieurs circonstances on a cru remarquer des symptômes de refroidissement entre l'Angleterre et la Turquie. Peu de jours après la formation du nouveau ministère, on apprit que les troupes du débarquement d'un cuirassé anglais avaient occupé Sigri près de Mételin ; informations prises, il fut déclaré qu'il s'agissait uniquement de manœuvres ; l'Angleterre protesta contre l'accusation d'avoir voulu s'emparer d'une partie du territoire ottoman, mais elle avait pu comprendre à l'ardeur des réclamations exprimées par toute la presse européenne, que l'opinion publique n'était pas éloignée de le croire capable de prendre un nouveau gage, afin de s'assurer la docilité de la Turquie : celle-ci, dans une pareille éventualité, ne manquerait pas d'appui. Le gou-

vernement impérial ne peut d'ailleurs renoncer à ses droits en Égypte, et il ne perd pas une occasion de les affirmer.

En octobre, le bruit se répandit qu'un accord venait d'être conclu entre la Porte et la Russie relativement à la navigation des détroits ; les premières nouvelles données dans la presse exagérèrent fort l'importance d'une entente qui dut être réduite à sa portée réelle ; il ne s'agissait nullement d'une convention secrète, ouvrant les détroits aux navires de guerre russes, et la presse anglaise n'avait pas lieu de parler de l'entrée de la flotte anglaise dans la mer de Marmara en guise de représailles. La Porte avait seulement autorisé les navires de commerce russes transportant des troupes dans la Sibérie orientale ou les en ramenant, à franchir les détroits ; il s'agissait d'éviter à ces troupes un long trajet terrestre.

L'affaire Chadourne (V. Bulgarie) n'a jeté aucune ombre sur l'amitié traditionnelle de la Turquie et de la France ; la Porte, sollicitée de donner son avis, ne pouvait manquer (sans approuver la brutalité des procédés bulgares) de maintenir ses prétentions relatives au droit d'expulser les étrangers jugés dangereux ; dans la pratique, il n'y a pas lieu à des difficultés à cet égard (décembre). Le comte de Montebello a quitté, pour aller occuper l'ambassade de Saint-Pétersbourg, un poste où il a rendu de grands services.

Le voyage du Tzar en Crimée a fourni au sultan l'occasion de faire faire près du souverain russe une démarche de haute courtoisie. Ghazi-Osman-Pacha a été chargé d'aller à Livadia saluer Alexandre III.

Le baron Blanc, ambassadeur d'Italie, a été remplacé par M. Ressmann. On avait souvent reproché à l'ancien représentant du gouvernement du Quirinal de soulever à plaisir des difficultés et de soutenir âprement les prétentions les moins justifiées.

La **situation intérieure** de l'Empire n'est pas complètement satisfaisante. Plusieurs actes de brigandage

d'une audace inouïe ont eu un fâcheux retentissement; ç'a été d'abord (juin) la bande d'Athanase arrêtant l'Orient-Express et mettant à rançon plusieurs voyageurs; d'autres brigands enlevèrent deux mois plus tard près d'Héraclée (7 août) un Français, M. de Raymond, directeur d'une société de viticulture; il fallut payer 5,000 livres turques pour obtenir sa délivrance. Ce fut ensuite le tour d'un Italien, un surveillant de la voie de la ligne de Salonique, enlevé à 3 kilomètres de la gare de Demircapou. La Porte se chargea de payer les rançons. La gendarmerie ne put parvenir à arrêter les brigands.

Des brigandages d'un caractère plus ou moins politique ont eu lieu sur toutes les **frontières**; en mars, on en a signalé près de Larisse; un détachement de troupes grecques franchit la frontière à la poursuite de perturbateurs. Les vols de bestiaux ont continué à s'exercer en grand dans la vieille Serbie; pour surveiller la frontière serbo-turque, les Turcs ont, suivant les recommandations de la Commission mixte instituée en 1889, construit des blockhaus. De nombreux Serbes chrétiens des environs d'Ipek et de Diakova ont émigré en Serbie. Près de Pichtera, des rixes ont eu lieu entre les gendarmes bulgares et des villageois qui, se disant Ottomans, refusaient le paiement de la taxe due pour la jouissance de pâturages; deux commissaires, le major Iliev et le major Ibrahim-Bey, ont été chargés de régler la question; ils ont décidé que les pâturages litigieux appartenaient à la Roumélie orientale (mai).

Des actes de brigandage ont eu lieu surtout aux environs de Serres, dans le district de Menlik et dans celui de Korytza. L'établissement de fonctionnaires turcs dans le district de Kossovo, qui, jusque-là s'administrait d'une manière presque indépendante, a provoqué de sérieux désordres : les **Albanais**, qui ne veulent pas de caïmacan, ont attaqué la ville de Drenitza (janvier). L'Albanie a été fort agitée pendant toute l'année.

Au point de vue des affaires religieuses, l'année 1891 peut être considérée comme une période d'apaisement. Nous avons dit (Année 1890, p. 303) que le **conflit entre la Porte et le Phanar** s'était terminé par la victoire du Patriarche orthodoxe. Le 5 janvier au soir (24 décembre, v. s.), une conférence eut lieu entre le Patriarche, le ministre de la justice, les archevêques d'Héraclée et de Derkou, M. Yenidounia, membre du Conseil mixte, Ziver-Bey, directeur des cultes, Sartinski-Pacha, Photiades-Bey, Constantin-Carathéodory-Pacha, Antopoulo-Pacha. Après avoir entendu les propositions de Riza-Pacha, le Patriarche rentra au Phanar; d'accord avec les membres du Saint-Synode et du Conseil, il décida d'accepter l'arrangement offert par la Porte. Le lendemain, les églises furent rouvertes.

Voici quelles étaient les conditions de l'accord : les testaments des orthodoxes seront acceptés devant les cours de justice quand ils porteront la sanction du patriarche, des métropolitains ou de leurs représentants; les procès relatifs à ces testaments seront jugés par le Conseil mixte de Constantinople ou par les conseils métropolitains des provinces.

Le programme de chaque école devra être soumis à l'approbation du patriarche ou du métropolitain; mais l'inspecteur ou le directeur de l'instruction publique pourra les examiner, et, s'il désire qu'on y apporte quelque modification, il s'entendra avec les autorités ecclésiastiques.

Les mandats d'arrêt contre les prêtres seront communiqués aux autorités ecclésiastiques qui devront remettre les accusés aux autorités civiles; si elles ne le font pas, l'accusé ne sera pas *emprisonné*, mais *gardé* dans un appartement spécial du tribunal; s'il est condamné, il ne sera mis dans la prison commune qu'après avoir été dégradé de son caractère sacré.

Les prêtres prêteront serment devant les autorités ecclésiastiques dans les palais épiscopaux. Il sera recommandé aux prêtres bulgares de modifier leur costumes.

Le grand vizir adressa aux gouverneurs une circulaire en ce sens le 22 janvier.

L'**Église orthodoxe** a perdu, quelques mois plus tard, son chef le patriarche Dionysios V. Le choix de son successeur a été naturellement l'objet d'une attention passionnée de la part de tous les orthodoxes. La dignité patriarcale fut chaudement disputée ; l'ancien patriarche Joachim III avait d'ardents partisans ; mais beaucoup portaient aussi Mgr Germanos, archevêque d'Héraclée. La date de l'élection fut fixée au 8 novembre, 78 électeurs, membres du Saint-Synode et du Conseil, devaient dresser une liste de trois candidats ; Mgr Neophytos, métropolitain de Nicopolis, Mgr Constantin, métropolitain de Metelin, Mgr Dorothée, métropolitain de Veligradon, furent désignés respectivement par 48,47 et 42 voix ; Joachim III n'en obtint que 35.

Les membres du Saint-Synode furent invités à choisir comme patriarche l'un des trois prélats proclamés candidats : 12 voix, sur 15, se portèrent sur Mgr Neophytos, dont un iradé sanctionna quelques jours plus tard l'élection.

Ce prélat, né près de Serres en 1832 (son nom de famille est Joachim Pappacostandinu), a fait une partie de ses études théologiques à Munich (1865-1868) ; il était archiprêtre de Philippopolis pendant la guerre turco-russe ; il fut nommé métropolitain d'Andrinople en 1880. On vante son patriotisme, sa piété et sa charité. Dès 1878, il avait été l'un des trois candidats désignés pour la dignité de patriarche, en concurrence avec Joachim III qui fut élu.

L'**incident de Bethléem** a mis aux prises orthodoxes et catholiques. Il s'agit encore d'un de ces incidents relatifs à l'usage des sanctuaires, dont on peut railler la puérilité mais qui, aux yeux des Orientaux, ont en quelque sorte une importance symbolique ; c'est au succès obtenu par les gouvernements dans la défense des droits traditionnels de leurs coreligionnaires qu'on mesure leur puissance ; et nous n'avons pas besoin de

redire que l'influence des États européens dans le Levant repose, principalement, sur la protection des chrétiens ; car, en Orient, le lien religieux a la même importance qu'a, en Occident, la communauté de nationalité. Chaque Église a ses droits reconnus *ab antiquo* par la Porte ; elle a l'usage de certains sanctuaires ou d'une partie déterminée des sanctuaires, et toute perturbation de cet état de choses entraîne des conflits et des rixes parfois sanglantes chez ces populations impressionnables ; le seul moyen de prévenir ces désordres, c'est de respecter les droits traditionnels de chaque communauté : c'est la politique que doivent suivre les Puissances et la Porte elle-même. Le jour où une Église libre dans ses droits ne rencontrerait plus chez la puissance protectrice l'appui habituel, elle demanderait la protection d'un autre gouvernement, qui ne lui serait pas refusée.

Un double escalier mène à la grotte de Bethléem ; les Grecs et les Latins ont chacun l'usage d'un escalier ; depuis quelques temps les Grecs voulaient processionnellement passer par l'escalier réservé aux catholiques ; les franciscains s'y opposèrent résolument parce que les Grecs auraient promptement transformé en droit exclusif d'usage ce qui ne leur aurait été concédé que par tolérance. Les religieux firent donc bonne garde et maintinrent leur droit. Mais, après s'être tenus tranquilles pendant quelques temps, les Grecs résolurent d'employer la force. Le vendredi 8 juin, les franciscains qui gardaient l'escalier furent assaillis à coups de couteau. Le *moudir* intervint, mais pour donner raison aux Grecs. Avisée de ces faits, l'ambassade de France à Constantinople protesta énergiquement.

Une querelle de même nature a eu lieu à Jérusalem entre les **Arméniens-Grégoriens** et les **Syriens ou Jacobites**. Ceux-ci, qui sont protégés officieusement depuis longtemps par l'Angleterre, prétendaient que des sanctuaires leur appartenant *ab antiquo* leur avaient été enlevés par les Arméniens. Leur patriarche, qui réside

à Mardin, recourut à l'intervention de lord Salisbury (janvier) à la suite d'une rixe qui avait eu lieu le 15 novembre précédent. Malgré l'appui donné aux prétentions des Syriens par l'ambassade britannique, la question a été résolue en faveur des Arméniens.

Le docteur Blyth, **évêque anglican de Jérusalem**, s'est retiré ; nommé en 1887, il ne dirigeait, à la différence de ses prédécesseurs, que la communauté anglicane ; on sait qu'en 1887, l'évêché anglo-prussien a été supprimé, la Prusse ayant décidé de consacrer la subvention qu'elle lui donnait à la création d'un évêché prussien, qui d'ailleurs n'a pas encore été institué.

La **situation politique et religieuse de la nation arménienne** n'a pas subi de modifications notables.

Mgr Magar, Katholikos des Arméniens-Grégoriens, est mort à Etchmiadzine, à la fin d'avril ; il n'avait été nommé patriarche que par une sorte de coup d'État : l'élection a eu lieu, comme on sait, à Etchmiadzine, dans l'Arménie russe, où se réunissent les délégués de tout le peuple arménien ; la majorité avait désigné Mgr Melchisedech Mouradien ; le Tzar refusa de ratifier ce choix et confirma Mgr Magar, qui n'avait obtenu que quelques voix. Celui-ci défendit néanmoins les droits de son Église contre les projets de russification.

L'élection de son successeur ne doit avoir lieu qu'en mai 1892.

Une députation d'évêques **maronites** est venue à Rome ; le Pape a promis de rétablir le collège maronite supprimé par Napoléon Ier.

L'**incident d'Uskub** a mis en cause les droits de protectorat qu'exerce l'Autriche sur les églises latines d'Albanie et de Macédoine. L'archevêque de Prizrend et d'Uskub, Mgr Loukouredji, ayant fait installer une cloche, fut invité par le vali de Kossowo à l'enlever, sous prétexte que les communautés chrétiennes de la province n'auraient pas reçu la permission d'élever des clochers ni d'installer des cloches. En l'absence de l'archevêque, le curé demanda à consulter le consul

d'Autriche; sans attendre, le vali fit procéder à l'enlèvement de la cloche par des zaptiés. L'ambassadeur d'Autriche protesta énergiquement : il affirma que de tout temps il y avait eu une cloche dans l'église d'Uskub et que celle qui avait été installée en remplaçait une qui avait été enlevée peu de temps auparavant; il ajouta qu'en tout cas il aurait fallu, au lieu de procéder à des mesures de violence, recourir à l'intervention du Conseil. Il menaça, dit-on, dans le cas où il n'obtiendrait pas satisfaction, de partir en congé. Cette attitude énergique du baron Calice eut un plein succès : le vali fut suspendu de ses fonctions; le commissaire de police qui avait fait enlever la cloche, Youssouf-Effendi, renégat autrichien, fut exilé ; une indemnité fut accordée à l'archevêque pour les dégâts qu'avait entraînés l'enlèvement, et la Porte promit de respecter le protectorat autrichien sur les églises latines du diocèse.

Trois prélats arméniens-catholiques, les évêques de Mélitène, d'Angora et de Brousse ont introduit dans leurs diocèses le calendrier grégorien à partir du 7 janvier 1891.

L'état actuel des **finances** turques est satisfaisant. Les revenus se sont montés pour 1891 à 17 millions de livres environ, les dépenses à 16,500,000 livres sterling. Il est vrai qu'il y a eu une recette extraordinaire de 1,500,000 livres sterling provenant de la conversion de l'emprunt du tribut égyptien; mais, d'autre part, une somme d'un million de livres a été portée pour le rachat et l'amortissement de la dette. Au cours du dernier exercice, l'amortissement des emprunts généraux a suffi à faire disparaître plus de 40 millions de francs du capital nominal, et les autres amortissements spéciaux des emprunts des douanes et de la consolidation, ainsi que les acomptes sur l'indemnité de guerre russe ont réduit l'ensemble des obligations de l'État de plus de 56 millions de francs.

La Porte a cédé à la Société du Tombac, société anonyme française, le monopole de l'importation et de la

vente pendant vingt-cinq des tumbekis étrangers (feuilles de tabac d'une qualité spéciale). En échange, la Société doit payer au gouvernement ottoman une redevance annuelle de 40,000 livres sterling, destinée à garantir le service d'intérêt et d'amortissement d'un nouvel emprunt de 25 millions de francs. Le produit de cet emprunt sera employé à payer une commande de croiseurs, qui, selon le désir du sultan, est réservée aux établissements français (décembre). C'est un double succès qu'ont remporté le commerce et l'industrie de la France.

Travaux publics. — Un industriel belge, M. Macan, a obtenu la concession du chemin de fer de Samsoun à Sivas, qui doit être continué ultérieurement jusqu'au golfe d'Alexandrette. Le chemin de fer de Jaffa à Jérusalem est construit jusqu'à Ramleh.

Crète. — Le gouvernement de Djevad-Pacha a amélioré la situation politique et économique de l'île. La population grecque continue de réclamer le rappel du firman du 1er décembre 1889 ; mais on peut se demander si la nomination d'un gouverneur chrétien, l'un des principaux *desiderata* de l'opinion, ne serait pas une mesure impolitique : sans influence sur les musulmans, il serait le jouet des fractions politiques chrétiennes.

Vers le 25 décembre 1890, quelques réfugiés, partis de Grèce, ont débarqué près de Selinos avec un stock important de munitions; leur chef était un certain Liapis, originaire de Sphakia, qui avait décoré du titre de vengeances politiques les meurtres commis par lui en 1883 et en 1889; en réalité, ces crimes étaient le résultat d'une *vendetta* contre la famille Poloyannis. On attribua l'organisation de cette petite expédition aux deux chefs conservateurs qui avaient provoqué les troubles de 1889, Sifaka et Kakouris. Le mécontentement provoqué chez les orthodoxes en Crète comme dans tout l'Empire par le conflit de la Porte et du Phanar pouvait rendre la situation inquiétante. Liapis, ayant commencé ses brigandages dans le district de Rethymo, adressa

aux consuls un manifeste dans lequel il protestait contre les attentats qui auraient été commis depuis des années par les musulmans et contre la politique adoptée par la Porte à l'égard de l'Église orthodoxe. D'autres réfugiés arrivèrent en mars et en avril; mais le mouvement ne trouva pas d'appui dans la population chrétienne indigène. Son seul résultat fut de surexciter la population musulmanne, et plus particulièrement dans les districts de Mylopotamo et d'Amari ; un peu partout, des meurtres soi-disant politiques furent commis, provoqués le plus souvent par des vengeances particulières. Les mesures prises par le gouverneur aussi bien contre les musulmans que contre les chrétiens qui troublaient l'ordre ont ramené une certaine tranquillité; les réfugiés, ne trouvant aucun appui dans la population, se décidèrent à se rembarquer (mai).

Une grave insurrection a éclaté dans l'**Yemen**. Depuis longtemps, les Arabes se plaignent d'être maltraités par les fonctionnaires ottomans. L'instigateur de la révolte est le chef de la tribu des Assyrs, Mohamed-ibn-Hamid-ed-din, descendant d'un neveu du prophète Mahomet et depuis longtemps mêlé à toutes les intrigues contre le gouvernement. Le premier choc entre les insurgés et les troupes eut lieu le 22 mai à Hadje, à une journée de Sana; le colonel Mohammed-Arif-Bey fut tué, son bataillon écrasé. Les insurgés s'emparèrent de Damar, Yerim, Raudha, Jibleh, Ib, Taïs; les Turcs restèrent enfermés dans les villes de Sana et d'Amran. La route de Sana à Hodeïda fut occupée par les révoltés. C'est en novembre seulement qu'une expédition sérieuse, forte de 12,000 hommes environ, put être organisée sous le commandement de Ahmed-Fehzy-Pacha. Ce général a fait preuve de qualités sérieuses; il a réveillé le courage des troupes et les a conduites vigoureusement. Il a infligé aux rebelles une défaite à Nojeila, a repris Menakha, et, repoussant chaque jour les attaques des Arabes, s'est avancé à travers une contrée montagneuse où la marche offrait de grandes

difficultés jusqu'à Sana. La garnison de cette ville avait, pendant un long siège, fait plusieurs sorties heureuses; l'arrivée d'Ahmed-Fehzy-Pacha débloqua la place; les rebelles levèrent aussi à son approche le siège d'Amran. Les troupes turques occupèrent tout le pays; des garnisons furent installées dans les localités principales; mais les tribus des montagnes restent insoumises.

Chypre. — La population grecque de l'île de Chypre continue de se plaindre fort vivement de l'administration anglaise qu'elle subit depuis treize ans.

Le gouvernement a entrepris des travaux de reboisement. On constate une augmentation considérable de la production du blé et de l'orge. Les exportations, du 1er avril 1890 au 31 mars 1891 se sont montées à 399,848 livres sterling, les importations à 274,124. Aucun port n'est en bon état, quoiqu'on ait construit des jetées à Larnaka et à Limisso. Il y a seulement 490 milles de routes, toutes (sauf celle de Nicosie à Larnaka) construites sous l'occupation anglaise. D'après le recensement effectué le 1er avril 1891, la population de l'île est de 209,571 habitants; en 1881, elle était de 186,000.

Nécrologie.

Musurus-Pacha, né en 1807, ambassadeur à Londres de 1851 à 1875. — *Sadullah-Pacha*, ambassadeur à Vienne depuis 1886. — *Rustow-Pacha*, né en 1843, officier prussien devenu général au service de la Turquie. — *Agop-Pacha*, ministre des finances (25 septembre). — Mgr *Dionysios*, patriarche orthodoxe de Constantinople. — *Ali-Saïb-Pacha*, ministre de la guerre (20 août). — Mgr *Magar*, *Katholikos* d'Etchmiadzine, âgé de cinquante-sept ans.

BIBLIOGRAPHIE.

La Turquie d'Asie, par Vital-Cuinet (Paris). — *The historical Geography of Asia Minor*, par Ramsay (Londres). — *With the Beduins*, par Gray Hill (Londres). — *Itinerare auf der Insel Lesbos*, par Kiepert et Koldewey (Berlin). — *Rhodes* (*Bulletin consulaire*, juin 1891). — *Journal d'un voyage en Arabie*, par Charles Huber (Paris). — *Chypre*, rapport consulaire italien (*Bollettino del ministerio degli affari esteri*).

ASIE

ASIE CENTRALE ET ASIE RUSSE

AFGHANISTAN

L'émir a ordonné le recensement de son royaume et a organisé dans les différentes tribus une milice territoriale. Son armée, à qui le gouvernement britannique a offert les armes et les munitions qui lui ont assuré en 1888 la victoire sur Ishak-Khan, offre de bons éléments mais manque de discipline. Abdul-Rhaman se préoccupe aussi de donner à l'industrie tout le développement possible; il a appelé chez lui des ingénieurs, des chimistes, des géologues anglais. Les établissements fondés à Caboul par M. Pyne depuis 1887 sont très prospères : il a installé des fabriques de bougie et de savon, une Monnaie, une manufacture d'armes, et une cartoucherie qui peut produire par jour plusieurs milliers de cartouches Martini-Henry.

Eyoub-Khan a conduit quelques intrigues, à Pétersbourg d'abord, puis à Téhéran, par l'entremise du cheikh Djamal-Eddin. Moyennant finances, il se faisait fort de renverser Abdul-Rhaman. C'était une simple manœuvre de besogneux; elle fut découverte, et Djamal-Eddin fut éconduit partout où il se présenta.

Les progrès des Russes dans le Pamir menacent les prétentions de l'émir dans cette région (V. Pamir) et, d'autre part, l'Angleterre ne lui permet pas d'étendre sa domination sur les tribus montagnardes qui ont,

autrefois, plus ou moins reconnu la suzeraineté de l'Afghanistan : elle s'efforce de les gagner à sa cause par le double prestige de ses armes et de son or et d'exercer, autant que possible, quelque influence dans le Kafiristan, le Dardistan méridional, le Yaghestan, etc. Une tentative d'intervention de l'émir dans les pays de Bajour et de Swat a failli amener des difficultés entre lui et le gouvernement britannique. Au commencement de l'année 1891, une coalition fut formée contre Umra, khan de Jandol, par deux vassaux d'Abdul-Rhaman, Akbar, khan de Lalpoura, et Safder, khan de Naouagi, ainsi que par Mohammed-Cherif, khan dépossédé de Dir, par les Kohistanis et par les Swatis. Umra-Khan ayant repoussé victorieusement ses ennemis, l'émir fut tenté un moment de prendre en main leur cause ; il y renonça sur les avis pressants venus de Calcutta. Mais l'attitude du gouverneur afghan de Djellalabad a paru suspecte aux agents anglais, qui ont récemment obtenu son remplacement. On annonce cependant qu'au mois de décembre dernier, le général afghan Gholam Haïdar, un des favoris de l'émir, serait parti en campagne contre Umra-Khan, à la tête de trois régiments réguliers et de 4,000 auxiliaires indigènes (Chinwaris et Khagianis).

De Pechaver à Quettah, le gouvernement britannique surveille l'Afghanistan ; il a eu soin de s'y réserver un accès facile ; dans le nouveau système de défense qui a été adopté, Caboul et Kandahar doivent être les bastions de la frontière indienne, depuis que l'Angleterre s'est résignée à laisser les Russes prendre Merv (1884) et dominer à Meched, c'est-à-dire commander les routes de Hérat et de l'Afghanistan septentrional. Le chemin de fer transcaspien permet d'amener d'Europe une armée sur la ligne de la Caspienne à Samarcande, et il sera sans doute prolongé jusqu'à Tachkend, ce qui facilitera la concentration des troupes de la Transcaspienne, du Turkestan et même de la Sibérie occidentale. La frontière russo-afghane, déterminée par l'accord de juillet 1887, n'a pas de valeur stratégique ; de Duchak, les Russes

21.

peuvent, par Seraks, Pul-i-Khatoun et Zulfikar, qui leur appartiennent, gagner Hérat : on sait, depuis les voyages de Lessar, qu'aucune montagne importante ne défend, au Nord, Hérat : cette ville a de bonnes fortifications, mais ne résisterait pas indéfiniment. De Tcharjoui, station du chemin de fer transcaspien et port sur l'Oxus, une route conduit à Balkh par Kerki et Kelif ; on a projeté d'unir par une voie ferrée Tcharjoui à Kerki, occupé par les Russes depuis mai 1887. Une fois maîtres de Hérat et de Balkh, les Russes iraient, d'une part, à Kandahar sans grandes difficultés ; de l'autre, par le col de Bamian, qui n'est infranchissable qu'en hiver, à Caboul ; une route unit, en outre, Caboul à Kandahar par Ghazni. Or, c'est de Caboul, de Ghazni et de Kandahar que partent les routes conduisant de l'Afghanistan dans l'Inde. L'Angleterre a résolu de reporter sa ligne de défense sur le versant occidental des montagnes, et de relier, par des voies ferrées, au réseau indien Kandahar et Caboul. Un chemin de fer va jusqu'à Pechaver ; des forts gardent l'entrée de toutes les gorges ; la voie ferrée doit être prolongée d'abord jusqu'au fort Djamroud, à l'entrée du col de Khayber, et ensuite, sans doute, dans la direction de Caboul : « On pourrait ainsi, a dit dans un livre récent, M. George Curzon, qui a été nommé cette année secrétaire d'État pour l'Inde et dont les idées méritent une considération particulière, on pourrait ainsi concentrer rapidement les troupes destinées à occuper Caboul. » Il recommande aussi de prolonger jusqu'à Kohat, et de là par la vallée de la Kouram, l'embranchement de Rawul-Pindi à Kouchalgarh. Cette seconde voie permettrait l'occupation de Ghazni et faciliterait l'accès de Caboul. Toutes les tribus montagnardes limitrophes de l'Inde sont indépendantes de l'Afghanistan, et graduellement deviennent vassales de l'Angleterre ; elles recherchent ses subsides, et s'engagent à entretenir les routes et à convoyer ses caravanes qu'elles pillaient autrefois. Tels sont les Afridi, qui dominent la voie de Pechaver à Kohat, les Touri, à

qui le gouvernement britannique a remis en 1879 la garde de la vallée de la Kouram, cédée par l'Afghanistan, et qui réclament, paraît-il, l'occupation anglaise, et les peuplades voisines du col de Gomoul. Mais les troupes britanniques doivent, de temps en temps, infliger une leçon à ces indociles alliés : aux mois d'avril et mai, sir W. Lockhart a dirigé une campagne contre deux tribus Afridi, les Orakzai et les Miranzai ; il a fait lever la vallée de la Kurmana et commencer la construction d'une route. Plus au Sud, sir G. Withe a soumis, dans les vallées de Kandar et de Gomoul, les Kidarzais et les Cherani (novembre 1890-février 1891).

Une importante route de l'Afghanistan est maintenant parcourue par les locomotives; du chemin de fer du Sindh qui, suivant la vallée de l'Indus, unit Moultan au port de Kurachi, part une voie qui, par Chikurpour, Sibi et le col de Harnaï gagne Quettah ; une belle route, carrossable unit aussi cette ville à Sibi par la fameuse passe de Bolan. Au delà de Quettah, la ligne ferrée a été prolongée, par le col de Gwadja, au delà des monts Khodja Amran, jusqu'à Chaman. Quettah, qui appartient nominalement au khan de Belouchistan, est occupé par une garnison anglaise ; on la dit imprenable. Le pays compris entre Quettah et Chaman, le Pachang ou Pichin, fournirait en abondance des approvisionnements aux armées anglaises, et Chaman est seulement à trois jours de marche facile de Kandahar.

A la Chambre des communes, le 5 avril, M. Mac Lean a demandé que le réseau indien fût poussé jusqu'à Kandahar. Sir John Gorst a répondu que l'état des relations avec l'émir ne nécessitait pas une telle mesure, à laquelle ce prince accorderait difficilement son consentement.

Si on en juge par les idées émises par M. Curzon dans son livre, à qui nous avons emprunté les principaux traits de cet exposé de la politique anglaise sur la frontière afghane, il est probable que le programme du nouveau secrétaire d'État pour l'Inde comprend le

prolongement, dans la mesure possible, des voies ferrées qui permettraient à l'Angleterre de porter ses armées à Caboul et à Kandahar : mais il estime que l'occupation permanente de ces villes ne présenterait pas d'avantages.

BELOUCHISTAN

Le Belouchistan n'est, au fond, qu'une province de l'Inde Britannique. Le khan de Kélat, qui reçoit une pension de 250,000 francs, écoute docilement les conseils du résident anglais, et, comme nous venons de le dire, Quettah est occupée par une garnison anglaise. La partie maritime ou Mekran est à peu près indépendante du khan : elle est traversée par la grande ligne télégraphique internationale des Indes. L'Angleterre songe à utiliser pour le commerce indien les routes qui du Mekran conduisent dans la Perse orientale. Sir R. Sandeman, agent du gouverneur général dans le Belouchistan, s'est rendu de Kurachi, par Bela, à Panjgour, en vue d'étudier la situation politique et commerciale du pays; le chef de Bela a cinquante cavaliers et trois cents fantassins armés de sniders; ses troupes portent l'uniforme du bataillon beloutche au service britannique. Panjgour est le point de jonction de plusieurs routes; sir R. Sandeman a trouvé le pays plus fertile qu'il ne s'y attendait; il est revenu à la côte par Kedj; il a découvert un bon port à Kalmat (décembre 1890-février 1891). D'autres officiers anglais travaillent à la triangulation du Belouchistan oriental et de la région voisine des chemins de fer et de la route de Bolan. Deux régiments ont été recrutés chez les montagnards afghans pour tenir garnison dans le Belouchistan : l'un d'eux occupera Quettah. — Le major Muir, agent politique anglais dans le sud-est du Belouchistan, a été assassiné par un shadah indigène, qu'il avait déclaré

coupable de malversations; le coupable a réussi à passer la frontière de Perse. — On a annoncé l'arrivée à Giradur, du général russe Michel Theodorovich et de quatre officiers qui, débarqués à Bender-Abbas, avaient traversé le Kirman. — Le recensement opéré à Quettah par les agents anglais a donné comme résultat 16,780 habitants.

SIBÉRIE

Le 24 mai, le Tsésarévitch a posé à Vladivostock le premier rail du Transsibérien. Le ministère des finances a décidé qu'il prendrait à sa charge tous les frais du chemin de fer. On espère que la ligne donnera une grande extension aux industries agricoles et minières et facilitera l'émigration dans les riches provinces de l'Obi, de l'Oussouri et de l'Amour.

TURKESTAN ET PROVINCE TRANSCASPIENNE

Le chemin de fer transcaspien n'a pas seulement une importance stratégique considérable; il a contribué à la russification rapide des Turcomans des oasis. Il attire tous les produits du Turkestan et ceux de la Perse septentrionale; il a rapporté deux fois plus en 1890 qu'en 1889. Le commerce russe prend de plus en plus d'extension à Bokhara; en revanche, le commerce des khanats avec l'Afghanistan a subi une forte baisse dans le second semestre de 1890. La culture du coton a fait de grands progrès dans le Turkestan; on y a introduit des graines de coton américaines. Le gouvernement russe a adopté dans ses possessions de l'Asie centrale une politique protectionniste : le tarif de

mai 1889 ne permet même l'introduction dans le Turkestan que d'un petit nombre de produits anglais, indiens, afghans, turcs et persans; il admet, au contraire, en franchise la plupart des produits de la Russie, de la Chine, de Bokhara et du Khorassan persan. — Le chemin de fer transcaspien est largement utilisé par les pèlerins chiites qui désirent aller à Meched et de là, par la Perse, à la Mecque, et à qui on accorde des facilités de transport. — Une exposition des produits du Turkestan a eu lieu à Moscou. — Une troupe dramatique française est venue pour la première fois à Tachkend, en avril.

PAMIR ET RÉGIONS VOISINES

Nous avons dit l'an dernier (p. 322) quelques mots des compétitions dont sont l'objet les pays de l'Asie centrale. C'est une région encore imparfaitement connue : le centre en est occupé par le Pamir, nœud de montagnes d'où rayonnent les chaînes les plus puissantes de l'Asie. La situation politique de ces contrées est vague ; aucun traité n'a fixé les limites des sphères d'influence de l'empire russe et de son vassal de Bokhara, de l'Angleterre et de son protégé l'émir d'Afghanistan, ni de la Chine.

Cette année, la Russie et l'Angleterre ont pris pour la première fois contact dans le Pamir. Le colonel Ianov, parti de Marghilan dans le courant de juillet avec une centaine de soldats, a visité le lac Sarikoul, l'une des sources de l'Oxus, et s'est avancé vers le Kandjout et la haute vallée de l'Indus. Ayant eu vent de la marche des Russes, le capitaine anglais Younghusband, qui résidait depuis plusieurs mois à Kachgar, partit pour le Pamir en vue de recueillir des informations. Le 10 août, il rencontra à Bozaï-Gumbaz, sur l'Ak-

Sou (par 72° long. Paris et 37° lat.) qui conduit à la vallée de Ouakhan, l'expédition du colonel Ianov. Celui-ci, en vertu des ordres du baron Wrensky, gouverneur général du Turkestan, annonça qu'il devait le faire conduire à Marghilan, à moins qu'il ne prît par écrit l'engagement de ne pas s'aventurer dans le petit Pamir. Younghusband dut y consentir, et il lui fut permis de gagner le Tagdoumbach. Il rentra dans l'Inde par Gilgit (13 octobre).

Un autre officier anglais qui voyageait aussi dans le Pamir, le lieutenant Davison, n'eut pas un sort plus heureux. Après avoir traversé l'Hindou-Kouch par la passe de Korabhang et s'être avancé dans le Tchitral jusqu'à quelques kilomètres de Mastoudj, Ianov était revenu par la passe de Baroghil dans le Pamir Alichour. Il y rencontra à la fois le lieutenant Davison, et le général chinois Chang ; celui-ci protesta de nouveau, comme il l'avait fait au début de l'expédition, contre une marche poursuivie avec quelque appareil militaire sur ce qu'il nommait le territoire chinois. Ianov ne tint pas compte de cette revendication. Quant à M. Davison, il l'arrêta, toujours en vertu des ordres du baron Wrensky, et le conduisit à Marghilan, près de Kokand, où il fut remis entre les mains de M. Eliot, attaché à l'ambassade de Pétersbourg, qui, par une singulière coïncidence, voyageait dans le Ferghana. Tout se passa, d'ailleurs, avec une extrême courtoisie.

La Russie a invoqué le droit que possède chaque puissance d'interdire l'accès de son territoire à un étranger dangereux ; au reste, elle n'a pas pris les devants, et il faut se rappeler que Grombtchevsky faillit périr de faim en 1890, par suite du refus du colonel Nisbet de le laisser pénétrer dans le Kachmir. Les contrées dont on a éloigné les officiers anglais étaient-elles territoire russe ? Toute la question est là, et le gouvernement britannique, que ses explorateurs ont moins bien servi que de coutume, se voit contraint de rechercher les droits historiques auxquels ses alliés,

voire la Chine, peuvent prétendre. Nous allons les résumer rapidement.

Les descendants de Timur, qui régnaient à Hérat conquirent jadis les pays de Badakchan, de Rochan, de Chougnan, de Derwaz et de Ouakchan, c'est-à-dire le Pamir occidental. Lorsque Sheihani-Mehemmed-Khan eut détrôné les Timurides, ces pays furent soumis par les khans turkomans. C'est comme héritière des droits de ces khanats que la Russie réclame le Pamir. Le district russe d'Och s'étend jusqu'au pied du Pamir, où se trouve le fort de Goultcha; les Bokhariotes occupent le Derwaz. Depuis le commencement du siècle, les émirs d'Afghanistan ont dirigé plusieurs expéditions contre les provinces qui leur avaient appartenu autrefois; entre 1876 et 1878, Abdul-Rhaman rétablit son autorité dans le Badakchan occidental, et installa à Faïzabad un gouverneur qui occupa à son tour le Chougnan et le Rochan. Lors des négociations pour la délimitation de l'Héri-Roud à l'Oxus, l'Angleterre aurait reconnu qu'il n'y avait aucun droit. Des khans afghans occupent cependant toujours ces pays, ainsi que le Ouakhan; ils pénètrent même parfois dans la vallée du Yarkand. L'émir affirme que sa suzeraineté est reconnue par Sura-beg-Khan, chef des Kirghizes nomades qui parcourent seuls le Pamir; ce chef a fait néanmoins bon accueil au colonel Ianov.

D'après le capitaine Younghusband, les Kirghizes se regarderaient comme sujets de la Chine. Les Chinois, après avoir pris possession de Kachgar en 1759, pénétrèrent à plusieurs reprises dans le Sarikol et le Tachkourgan, jusqu'au Ouakhan; ainsi s'expliquent les protestations du général Chang, qui soutenait que le petit Pamir et le Pamir Alichour rentraient dans la zone d'influence chinoise. Dès 1883, le général Aédinski avait rencontré les begs chinois dans le Pamir septentrional.

L'Angleterre, enfin, comme nous l'avons dit (année 1890, p. 323) s'est avancée aussi vers le Pamir; à l'Ouest,

par l'occupation de Mastoudj, sur la passe de Baroghil; à l'Est, par l'occupation de Chahidoullah, sur la route de Yarkand au Cachmir, qui traverse le Karakoroum. Au sud du Pamir même, dans les hautes vallees de l'Indus, de l'Oxus et du Raskem-Daria, se trouvent les pays connus sous les noms de Kandjout, de Hunza, de Nagar, de Yassin, etc., sur lesquels le Cachmir revendique la suzeraineté. Grombtchevski les a visités, et c'est à la suite de son apparition près de la frontière de la zone d'influence britannique qu'une garnison anglaise fut installée à Gilgit, au sud de Nagar, et des relations ouvertes avec les Kandjoutis. Le colonel Durand vient de diriger contre les brigands Hunzais une expédition qui n'a pas été sans dangers: les Hunzais ont fait leur soumission; Jafar, khan de Nagar, a promis fidélité au gouvernement britannique (novembre-décembre 1891).

Ainsi, dans le Pamir, les sphères d'influence de la Russie et de l'Angleterre se rapprochent; c'est dans ces conditions qu'on va peut-être procéder à une délimitation qui semble s'imposer.

Nécrologie.

Le colonel sir *O. Saint-John*, né en 1837, mort à Quettah, connu par sa participation aux affaires politiques de l'Afghanistan.

Bibliographie.

La nomenclature géographique de l'Asie centrale, par H. Vambery (*Mittheilungen* de Petermann, novembre). — *Bibliographia Sibirica*, par Mejow (Saint-Pétersbourg). — *Géologie des hautes terres de l'Olerma et du Vitim*, par Obroutchev (2 cartes; Irkoutsk). — *Voyage en Sibérie*, par E. Boulangier (Paris). — *The Tashkent exhibition*, par Yate. (*Proceedings of the royal geographical Society*, février). — *Carte de l'Afghanistan*, publiée par le service topographique de l'Inde à 1/520,640e. — *An inquiry into the ethnography of Afghanistan*, par Bellew (*Congress of orientalists*). — *Persia, Afghanistan and Belouchistan*, carte à 1/4,200,000e (Londres, Philip.)

P.

CHINE

En 1890, les Européens avaient pu croire, sans trop de naïveté, que la Chine allait s'ouvrir à tous les progrès de l'industrie européenne, que, séduite enfin ou convaincue, elle ne ferait plus la moindre résistance aux ingénieurs étrangers et leur laisserait le champ libre. L'illusion ne fut pas de longue durée. Quelques mois à peine après que l'on avait engagé la discussion, fort pacifique, sur la question de savoir quelle longueur aurait le « Grand Central de l'Empire du Milieu », et lesquels, parmi les « diables d'Occident », seraient chargés d'en poser les rails, des troubles graves éclataient presque partout où il y a des étrangers établis en Chine ; les émeutiers massacraient les missionnaires, les Chinois convertis ; pillaient, incendiaient les missions ; la situation devint particulièrement inquiétante sur les bords du Yang-Tzé, et l'on put craindre un moment que, la rébellion devenant générale, la Chine ne retombât dans une période de guerres intérieures, d'anarchie et insécurité définitive pour les Européens.

La première émeute éclata à Wuhu en mai ; des troubles se produisirent ensuite dans un grand nombre des villes de la vallée du Yang-Tzé, à Nankin, Woosih, Wusueh, Tanyang, Kinkiang, Ichang. A peu près partout les émeutes eurent le même caractère : à Wuhu, c'est l'établissement des Jésuites qui est attaqué, pris d'assaut et pillé le 12 mai. Le 6 juin, à Wusueh, c'est la

mission wesleyenne anglaise qui est saccagée. Dans tous les cas, comme par suite d'une entente préétablie, la manière de procéder est la même. On pille, on vole, on brûle, on massacre les chrétiens natifs, et les mêmes hommes qui commettent ces horreurs affichent sur les murs des villes des proclamations au peuple dans lesquelles ils accusent les missionnaires et leurs néophytes de crimes abominables : actes monstrueux d'immoralité, enlèvements d'enfants pour les tuer et leur arracher le cœur et les yeux. Peu d'Européens furent tués : cependant à Wusueh, deux Anglais, MM. Argent et Green, périrent. Protestants et catholiques furent également persécutés, maltraités, pourchassés. Durant tout l'été, avec des alternatives d'apaisement, les troubles se repro duisirent. Et dans le courant de septembre, au momen où l'on commençait à respirer, de terribles nouvelle arrivèrent d'Ichang, ville située très loin dans l'intérieur sur le cours du Yang-Tzé, à 200 milles en amont de Han-Kow; là aussi les établissements des Européens furent attaqués et détruits. — L'agitation contre les étrangers ne s'est pas manifestée dans les villes de l'intérieur seulement, où ils sont isolés, impuissants à résister; elle a gagné la Chine tout entière, les grands ports du littoral, Canton, Shanghaï, Tientsin; elle a gagné Pékin : et partout se sont étalées l'impudence et la barbarie des agresseurs, et l'inertie des autorités.

Quelles sont les causes de ces troubles, de ces massacres? Quels en sont les instigateurs, les auteurs responsables? On a prétendu d'abord que c'était la puissante Société secrète des Kolao-Hui, et que son but était d'atteindre, par delà les « diables étrangers », la dynastie mandchoue qu'elle poursuit de sa haine et a juré de déraciner. Voici les renseignements que donne sur ces Kolao-Hui un journal ordinairement bien informé :

Les *Kolao-Hui*, ou *Société des frères aînés*, ont pris soudainement une importance et une notoriété très grande, et leur nom est maintenant familier partout où il y a des étrangers en Chine. Il y a peu de mois encore, cependant, on ne connaissait pres-

que rien de leur organisation, on savait à peine qu'ils existaient. Ils comptent dans leurs rangs la plus grande partie des petits officiers militaires et civils de la Chine du Nord, et beaucoup de hauts dignitaires provinciaux sont, sinon leurs agents actifs, du moins leurs associés sympathiques.

Nous sommes convaincus que le principal objet qu'ils poursuivent les recommande même aux plus hautes classes chinoises, qui sont en état de révolte contre la dynastie étrangère de Pékin. Les Kolao-Hui ont graduellement changé de nature pour accomplir toutes sortes d'actes illégaux, d'iniquités et de trahisons.

Il y a quelques années, les Kolao attirèrent la colère du gouvernement, et la Société fut interdite Mais on sait combien inutiles ont toujours été les tentatives du gouvernement central pour supprimer de telles sociétés, et les Kolao-Hui, au lieu d'être affaiblis par la poursuite officielle, sont actuellement assez forts pour menacer les plus puissants vice-rois de l'Empire et pour viser à renverser le trône lui-même.

Ainsi qu'il arrive, pour beaucoup d'autres sociétés semblables, l'origine des Kolao-Hui est enveloppée de mystère, bien qu'il paraisse probable qu'ils se sont formés dans le Hou-Nan. Le point faible de la Société, c'est qu'il semble qu'elle n'ait pas de tête, à moins qu'elle n'ait pour chef quelque hampden de village, bien loin dans les forêts du Hou-Nan, quelque obscur gentilhomme campagnard, un lettré probablement, qui dirige le mouvement à distance et donne le branle en se tenant derrière la scène. Le vice-roi actuel aurait pu diriger cette organisation ; mais, comme tous les fonctionnaires du monde, il est pour le moment du parti de celui qui le paye, et ses intérêts sont opposés à ceux des Kolao-Hui, qui représentent en Chine la grande armée des *sans le sou*. L'élément militaire leur fournit leurs meneurs, et ils ont pour eux le nombre immense des officiers généraux pensionnés, à qui le gouvernement ne donne qu'une somme mensuelle ridiculement faible.

On peut ajouter que c'est bien en effet dans la province du Hou-Nan que le mouvement a pris naissance. Cette province est une des moins accessibles de l'Empire : sauvage, montagneuse et couverte de forêts inextricables; habitée par une population énergique et barbare, elle est la seule où les missionnaires n'aient jamais pu pénétrer. Le télégraphe, établi par les soins de l'administration impériale, unit toutes les provinces de l'Empire à Pékin, sauf une, le Hou-Nan. C'est la citadelle de la barbarie : c'est là que se recrutaient

les plus terribles bandes qui mirent la dynastie en péril au temps de la révolte des Taïpings : et c'est là qu'a pris naissance la Société des Kolao-Hui qui, depuis la rébellion des Taïpings jusqu'en 1890, reçut du vice-roi du Kiang-Nan, une subvention de 250,000 fr. par mois. Le nouveau vice-roi suspendit les payements en 1890.

Les Kolao-Hui se seraient-ils déchaînés sans autre cause que leur barbarie naturelle et leur haine de l'étranger ? Auraient-ils continué leurs ravages pendant des mois s'ils n'avaient rencontré presque partout, sinon l'assentiment, au moins la neutralité bienveillante des populations et des autorités ? Enfin n'y eut-il point aux troubles de 1891, une cause occasionnelle ? La population chinoise a pu, en maints endroits, être irritée par l'esprit de prosélytisme des missionnaires ; les Kolao-Hui ont pu exploiter habilement les fautes que les rivalités entre protestants et catholiques font commettre aux propagateurs du christianisme. Mais cela seul n'eût pas suffi. D'où vient qu'on a pu croire un moment que les troubles du Yang-Tzé, que les excès des Kolao-Hui, que les massacres de chrétiens, n'étaient que le présage d'une rébellion générale contre la dynastie mandchoue ?

L'attitude des autorités dans les provinces, leur faiblesse apparente ou réelle, la licence absolue laissée aux fauteurs de troubles, leur impunité, le mystère qui entourait leurs chefs et les mobiles de leurs actes, tout cela put tromper d'abord les Européens, et leur faire croire qu'ils n'étaient pas seuls visés par les Kolao-Hui. A Wusueh, par exemple, où deux Anglais furent massacrés, dont l'un, M. Green, employé des douanes chinoises, l'attitude des mandarins fut « infâme », dit le consul anglais Gardner dans son rapport ; ils refusèrent de défendre M. Green, fonctionnaire chinois cependant et l'un d'eux chassa de chez lui des dames européennes qui s'y étaient réfugiées et les livra à la fureur de la foule hideuse déchaînée dans la rue.

Devant les démarches pressantes des représentants de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne, le Gouvernement se décida à publier le 13 juin dans la *Gazette de Pékin* un décret impérial, qui, après avoir rappelé les incendies et les massacres des missions, continue ainsi :

Nous ordonnons aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces du Kiang-Son, du Kiang-Si, du An-Hui, du Hou-Pei et du Hou-Nan d'enjoindre immédiatement aux autorités civiles et militaires compétentes d'avoir à rechercher et à arrêter les coupables et leurs chefs, de les interroger avec soin et de les punir du dernier supplice, afin de servir d'exemple pour l'avenir.

Les religions de l'Europe ont pour but d'engager les hommes au bien. Quant aux convertis, ils ne cessent pas de faire partie du peuple chinois, et ils restent toujours soumis aux autorités du pays.

A l'origine, le peuple vivait en bonne intelligence avec les chrétiens; mais des malfaiteurs ont propagé des inventions calomnieuses qui ont déterminé des troubles. Des misérables de cette espèce, il s'en trouve en tous lieux en grand nombre.

Nous ordonnons aux maréchaux tartares, aux vice-rois et aux gouverneurs des provinces intéressées de publier des proclamations pour engager le peuple à ne pas ajouter foi aux faussetés répandues et à éviter de créer de l'agitation.

Si des placards anonymes destinés à agiter la population par des mensonges voyaient le jour, il faudrait faire immédiatement une enquête secrète et prononcer des condamnations très sévères contre leurs auteurs.

Ce décret était provoqué par un « Mémoire » remis au trône par le Tsong-li-Yamen, qui ne fut publié que plusieurs semaines après le décret et dans lequel il était dit que les chefs de la rébellion de Wuhu avaient été décapités.

Ce décret, au lieu d'être télégraphié aux autorités provinciales, fut confié à des courriers qui mirent quinze, vingt jours et même plus pour arriver à destination. Les rebelles qui furent décapités étaient de simples comparses; les chefs ont échappé et n'ont pas été recherchés. Les mandarins qui, à Wuhu en particulier, ont montré quelque énergie, qui ont essayé de protéger

les Européens et de réprimer les excès de la foule, ont été dégradés, tandis que les mandarins de haut grade, les plus coupables de négligence, n'ont été aucunement blâmés. Enfin le décret impérial lui-même est resté lettre morte.

Il paraît de plus en plus certain que les massacres et les incendies sont l'œuvre du parti de résistance à l'invasion des étrangers et de la culture occidentale, formé de l'immense prolétariat des candidats au mandarinat, des bas fonctionnaires affamés, des officiers mal payés ou licenciés, et qui prit comme instruments, tantôt la populace misérable, tantôt les brigands, tantôt enfin la Société des Kolao-Hui, gagna ou intimida les autorités locales et spécula sur l'impuissance du gouvernement impérial. Le but avéré des chefs du mouvement d'un bout à l'autre de la Chine est de rendre aux « diables étrangers » le séjour impossible, de couper court à leur propagande, de déraciner leurs idées, de ruiner leur commerce, de les chasser des villes de l'intérieur et, s'il est possible, de tout le territoire de l'Empire.

M. Christopher Gardner et M. Griffith John, l'un consul britannique à Hankow, l'autre missionnaire exerçant dans la vallée de Yang-Tzé depuis plus de trente ans, ont fait de concert des recherches minutieuses sur l'origine et les auteurs véritables des troubles et des massacres. Ils sont arrivés à cette conclusion que les auteurs sont des mandarins, souvent d'un rang élevé. Ainsi plusieurs des pamphlets les plus violents distribués dans les districts troublés pendant l'été et l'automne de 1891 étaient signés du nom de Chen-Han, un savant éminent du Hou-Nan, occupant une situation officielle très élevée. On crut à une imposture; il n'en était rien. Les pamphlets obscènes, où l'on accusait les « diables étrangers » de tous les crimes les plus immondes, étaient bien son œuvre. Une lettre de Chen tombée entre les mains de MM. Gardner et John prouve qu'il est bien le coupable.

On avait arrêté dans la province de Houpeh un de

ses parents et affiliés, un nommé Tang, qui était allé y distribuer un ballot de ces brochures « contre l'hérésie ». Dans la lettre surprise, adressée au gouverneur même de Houpeh, Chen exprime son indignation et demande vivement que son parent soit relâché sur l'heure : « Pour ce qui est des publications contre l'hérésie, dit Chen au gouverneur, elles sont imprimées et distribuées par mes soins, de concert avec les fonctionnaires officiels et la noblesse civile et militaire, qui ont la direction des affaires des sociétés de Bienfaisance... Si c'est un crime d'attaquer l'hérésie, eh bien, je suis, moi, pour ce qui est de fabriquer des mots et de créer des troubles, le vrai coupable. C'est moi que vous devez dénoncer au trône, priver du rang officiel, et arrêter comme un criminel... J'attendrai respectueusement mon châtiment dans la capitale de la province. Vous pouvez être sûr que je ne me sauverai point. Mais si Votre Excellence entend traiter des honnêtes gens comme du vil bétail, me repousser et ne point examiner ma requête, j'irai de suite à Pékin pour pleurer et me lamenter à la porte du palais de Sa Majesté. » Et il signe familièrement en camarade : « Votre frère cadet et compatriote Chen-Han vous envoie ses compliments. Chen-Han, mandarin impérial du second rang, taotai désigné au Shensi, natif de Ninghiang..... »

Tang, le précieux parent et acolyte de Chen, fut relâché et l'affaire n'eut pas de suite. Mais cette lettre prouva amplement ce que l'on soupçonnait déjà, à savoir qu'il s'agit d'une sorte de conspiration officielle contre les étrangers, et que, si les vice-rois et gouverneurs de province eux-mêmes ne sont pas directement compromis, ils sont complices par leur faiblesse, parce qu'ils ferment les yeux, parce qu'ils traitent en camarades et non pas en ennemis de la paix publique les véritables perturbateurs qui sont le plus souvent leurs subordonnés immédiats.

Les prétendus dangers dynastiques, et les sociétés secrètes, la conspiration ourdie contre la dynastie mand-

choue, — autant de trompe-l'œil inventés par Li-Hung-Chang et ses lieutenants pour donner le change aux Européens mal informés. Le danger vient de l'immense classe des lettrés, qui comprend bien plus de déclassés ou de non classés, candidats malheureux, que de fonctionnaires arrivés. C'est dans cette foule d'étudiants surmenés et aigris (1), comme aussi dans l'élite des gens en place, inquiets pour leurs privilèges fondés sur la culture traditionnelle, que se recrutent les ennemis acharnés de la culture occidentale, des progrès mécaniques, en un mot des Européens qui les apportent. Le succès de leurs machinations, l'impunité de leurs crimes tendent à prouver que la force de réaction qu'ils représentent est bien plus grande encore qu'on ne pouvait imaginer, et plus éclatante aussi la faiblesse du pouvoir central, son absence d'autorité, son impuissance à tenir tête aux éléments d'anarchie, et à faire prévaloir ses volontés qui naguère étaient manifestement favorables aux progrès introduits du dehors. La terreur et la haine des « diables étrangers » est une des formes de la question sociale en Chine.

Le jeune empereur avait annoncé qu'au mois de **mars 1891** il recevrait en **audience solennelle** les envoyés des puissances étrangères. On discuta pendant des mois sur l'étiquette qui serait observée en cette circonstance et sur le choix de la place où l'audience aurait lieu. En 1873, l'empereur Tong-Tché avait reçu les ambassadeurs étrangers, dans la salle affectée à la réception des envoyés de la Corée et des autres pays *tributaires*. Les diplomates de 1891 subiraient-ils le même affront qu'avaient bien voulu essuyer leurs prédécesseurs? La Chine n'a pas cessé d'être pour les Chinois

(1) Au mois de septembre dernier à Wuchang, sur le Yang-Tzé, capitale des provinces de Hou-peh et de Hounan, 15,000 candidats était réunis pour passer l'examen qui donne accès au grade provincial. Il n'y a de place que pour 1 sur 200 de ces candidats. Il y en a qui ne se découragent point et l'on voit des candidats de soixante et soixante-dix ans.

l'Empire du Milieu, le centre du monde, et leur empereur est de droit le souverain de « tous ceux qui vivent sous le ciel ». Toutes les nations du monde lui doivent obéissance. Sans doute, il a eu quelque mal à mettre à la raison ses vassaux réfractaires, il a dû même plusieurs fois céder devant la violence, mais il ne les a jamais relevés de leur hommage. Ainsi même lorsque les troupes étrangères campaient à Pékin, elles reconnurent, d'accord avec les ambassadeurs étrangers, l'autorité du Fils du Ciel, lui prêtant même assistance pour soumettre les rebelles natifs (Taïping). Voilà comment la Chine officielle écrit l'histoire; elle sauve sa face, et croit tout sauvé. Elle n'a pas tout à fait tort puisque c'est d'illusions semblables que se repait le peuple chinois, et que d'ailleurs, consciemment ou non, les singuliers diplomates que les nations d'Europe ont envoyés à Pékin se sont de tout temps prêtés à cette comédie, où ils jouaient invariablement un rôle piteux. Le *Times* a pu dire sans soulever de protestations : « Un voyageur de commerce ne supporterait certainement pas les avanies qu'on a prodiguées à ces malheureux ministres. »

La date de l'audience approchait; il fallait s'exécuter, et l'on discutait toujours. Survient un incident : la visite du tzarévitch. Il semblait impossible que ce prince venant en Chine, à quelques heures de Pékin, ne fût pas reçu par l'Empereur, non plus comme un vassal, mais comme un égal. A la veille de l'audience, le coup eût été terrible pour les entêtés défenseurs de la suprématie universelle de la Chine. Li-Hung-Chang prit la chose en main; il parvint à persuader le gouvernement russe de ne pas permettre au tzarévitch de pousser jusqu'à Pékin, promettant d'ailleurs une chaude réception à Tien-Tsin. Li traça un programme: visite de plusieurs villes et ports, où le tzarévitch serait reçu par les gouverneurs généraux des provinces au nom de l'Empereur. Ce programme fut accepté par les Russes. Li envoya les ordres, lui-même, dans toutes les provinces. Mais Chang-Chi-Tung brisa toute l'intrigue,

en refusant de suivre les instructions de Li, montrant ainsi qu'à la réception préparée l'Empereur n'avait rien eu à voir, et que le tzarévitch aurait été reçu comme un personnage de peu d'importance par les autorités provinciales.

Cet incident était déjà de mauvais augure. Le 5 mars, l'audience eut lieu en *dehors du palais*, dans la même salle qu'en 1873 c'est-à-dire dans la salle réservée aux vassaux. Voici comment un témoin oculaire raconte la scène :

L'événement avait été annoncé la veille, dans le journal officiel de l'empire (le *King-Pao*, plus connu sous le nom de *Gazette de Pékin*) en ces termes laconiques : « Demain, à midi, l'empereur ira au *Tse-Koang-Ko*, où il a *appelé en audience* (sic) les différents pays. »

Les chefs des diverses légations accompagnés de leur personnel et conduits par de petits mandarins de la garde se sont rendus, chacun de leur côté, au petit pavillon désigné comme lieu de réunion, qui se trouve à une petite distance de la salle d'audience. Tout le monde (il y avait en tout trente et une personnes) était en chaise verte, ce qui a singulièrement étonné les Chinois, la chaise verte, et même la chaise bleue, étant réservée aux très hauts dignitaires, princes, présidents de ministères, etc., les autres fonctionnaires se servant en toute occasion de la charrette. Il eût été plus correct et d'un meilleur effet sur le public de réserver la chaise verte pour les ministres et chargés d'affaires, la chaise bleue pour les premiers secrétaires, et de mettre en charrette le reste du personnel. Je ne sais qui est responsable de cette absurde violation de l'étiquette, et je ne veux blâmer personne; mais vous ne pouvez vous figurer l'effet fâcheux qu'elle a produit.

Quoi qu'il en soit, les ministres et leurs suites sont descendus de chaise à l'entrée des jardins et se sont rendus à pied au petit pavillon que j'ai déjà mentionné, où les attendaient quelques mandarins, et une collation a été servie qui a duré environ une heure. Les représentants et leur suite furent conduits ensuite dans trois tentes élevées tout près du *Tse-Koang-Ko*, l'une pour les ministres et chargés d'affaires, une autre pour les secrétaires et attachés et la troisième pour les interprètes. Là, on a dû attendre l'arrivée de l'empereur.

Une vingtaine de minutes s'écoulèrent, après lesquelles M. von Brandt, ministre d'Allemagne, accompagné de son interprète, le baron von der Goltz, fut introduit dans la salle par deux des ministres du Yamen. Ils revenaient au bout de quelques minutes,

leur audience étant terminée. Le ministre des États-Unis, le colonel Denby, le ministre de Sa Majesté Britannique, sir John Walsham, le ministre du Japon, M. Otori, le ministre d'Italie, M. Pansa et le ministre des Pays-Bas, M. Ferguson, furent admis, l'un après l'autre, accompagnés chacun de son interprète et escortés de deux membres du Tsung-li Yamen.

La cérémonie se passait de la manière suivante. Ainsi qu'il avait été entendu, les ministres, en entrant, allaient se placer entre les *piliers du dragon* (deux piliers distants de 6 pieds environ de l'estrade où siégeait l'empereur) après avoir fait les trois saluts convenus. Le prince King, président du Tsung-li Yamen, à genoux à la gauche de l'empereur, présentait ensuite le ministre qui donnait lecture d'un discours que son interprète traduisait en chinois. Cela fait, le ministre s'avançait avec ses lettres de créance jusqu'au bord de l'estrade, à une distance de huit pieds de l'empereur, et le prince King, descendant les marches latérales, prenait les lettres des mains du ministre, et remontant sur l'estrade les déposait, après un profond salut, sur la table placée devant l'empereur, qui répondait par une inclination de tête. Là-dessus le ministre saluait et retournait à sa première place.

L'empereur adressait alors, en mandchou, une réponse au prince King, qui l'écoutait à genoux, et qui ensuite, descendant les marches, les bras étendus comme des ailes (suivant la pure étiquette confucienne) répétait à haute voix, en chinois, les paroles de l'empereur que l'interprète traduisait à son ministre.

L'empereur faisait une inclination de tête pour mettre fin à l'entrevue et le ministre se retirait, en saluant encore trois fois.

La salle du Tse-Hoang-Ho était pour ainsi dire en plein air, les cinq portes étant grandes ouvertes. Les deux côtés de la salle étaient garnis de mandarins militaires qui demeuraient absolument silencieux et immobiles durant toute la cérémonie.

L'empereur était assis sur une estrade élevée d'environ trois pieds au-dessus du sol, et à laquelle trois rangs de marches, sur le devant et sur les deux côtés, donnaient accès; les rampes étaient richement sculptées, en forme de dragons. Le sol était couvert d'un tapis européen et devant l'estrade étaient placés deux ou trois riches guéridons. A droite, sur une table dorée, des brûle-parfums en cloisonné ancien; à gauche, un support de bois tenant un sabre nu dont seule la poignée en forme de dragon dépassait. Derrière l'empereur, une grande plaque en marbre noir couverte d'inscriptions blanches en mandchou et en chinois, et formant comme le fond du tableau. A ses côtés se tenaient debout le prince Ko (l'un des *princes au chapeau de fer*) et le prince Po, fils du fameux général Sankolisin.

Tout l'intérêt, pourtant, se concentrait naturellement sur la personne de l'empereur. Il paraît encore plus jeune qu'il n'est :

seize ou dix-sept ans au plus. Quoique ses traits soient essentiellement chinois, ou plutôt mandchoux, ils possèdent un grand caractère de distinction personnelle. Brun et pâle, avec un beau front, de longs sourcils noirs, des yeux bruns grands et tristes, une bouche sensuelle et un menton exceptionnellement allongé, le jeune empereur avait sur ses traits, qui respirent une grande douceur et beaucoup d'intelligence, une expression mélancolique due, sans doute, à la privation de presque tous les plaisirs de son âge et à l'existence réglementée que lui imposent les obligations pénibles et compliquées de sa haute situation.

Il était vêtu, comme ses ministres, d'une robe de soie violette, avec des dragons brodés sur les épaules et sur la poitrine; il était coiffé du chapeau officiel ordinaire surmonté d'un simple bouton de soie rouge. Comme il était assis les jambes croisées, la table placée devant lui cachait le bas de sa personne. En s'adressant au prince King, il s'exprimait en mandchou, parlant vite et à voix basse, paraissant un peu nerveux.

La remise des lettres de créance terminée, les chargés d'affaires, accompagnés de leur personnel, furent reçus à leur tour. Les ministres étaient également présents avec leur personnel. M. de Brandt, après avoir présenté personnellement les chargés d'affaires (au nombre de quatre : France, Russie, Espagne et Belgique), prononça *en anglais* — il y a beau temps que le doyen a supprimé le français comme langue diplomatique — un court discours, qui fut traduit en chinois par M. Popof, doyen des interprètes, et rapporté à l'empereur en mandchou par le prince King, à genoux pour la circonstance. L'empereur répondit quelques mots qui parvinrent aux représentants par le même canal compliqué, et les envoyés et leur suite marchant à reculons et saluant trois fois, comme ils l'avaient fait en entrant, quittèrent la salle d'audience.

De tout cela il résulte qu'on a sacrifié le point principal qu'il s'agissait d'obtenir : l'admission dans le palais. L'occasion était pourtant belle ; elle était unique peut-être. L'audience avait été annoncée par un décret impérial rendu public. Si, mécontents des conditions qu'on leur imposait, les dix ministres européens s'étaient avisés de refuser l'audience, et que le décret impérial eût dû être révoqué, l'éclat eût été prodigieux en Chine, et ils eussent du coup démasqué la comédie montée pour faire croire que l'Europe est vassale de l'Empire du Milieu.

Si l'audience a eu lieu dans les conditions que l'on

sait c'est au doyen du corps diplomatique, au ministre d'Allemagne, M. de Brandt, qu'on le doit. Il occupe son poste depuis quinze ans; il est actif, intelligent, il sait la Chine : s'il a fait des sacrifices, il a dû en réclamer; il a engagé, compromis ce qui ne lui appartenait point à lui seul, le prestige et la dignité des États occidentaux, et cela en échange de concessions dont il réclamait le bénéfice pour lui seul. Il a indignement abusé de ses fonctions de doyen pour se livrer à de vils marchandages, alors qu'il s'agissait non point de faire un marché, mais de se faire respecter. — M. de Brandt fut payé de la sorte : on lui accorda l'installation d'établissements et d'usines allemands aux houillères de Kraïping, près de Tien-Tsin ; et pour la maison Krupp, la permission de construire des ateliers de fonderie de canons et de construction de rails, avec le droit exclusif de fournir la matière première.

« Mais, écrit de Pékin un correspondant, comment les autres ministres qui n'avaient pas pour agir les mêmes raisons que leur doyen, ont-ils consenti à suivre celui-ci sur le terrain où il les a conduits? Voilà ce qu'il faut expliquer.

« Dix puissances entretiennent des légations à Pékin. Ce sont, par ordre alphabétique : l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Hollande, l'Italie, le Japon et la Russie. De ces puissances cinq seulement ont de véritables intérêts dans l'Empire du Milieu : l'Allemagne, l'Angleterre, la France, le Japon et la Russie. Intérêts d'ordres divers, surtout politiques pour la Russie et le Japon, principalement économiques pour l'Allemagne, politiques et économiques pour la France et l'Angleterre.

« Le rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne dont on a vu les effets dans le partage récent de l'Afrique a-t-il encore porté ses fruits ici? Je suis tout disposé à le croire. L'Angleterre a trop le souci de ses intérêts coloniaux, elle surveille avec trop de jalousie son influence en Chine pour s'être effacée sans un intérêt très direct.

« Trois puissances (la Russie, la France et le Japon) pouvaient, en adoptant une action commune, contrebalancer l'influence anglo-allemande; elles pouvaient, en refusant l'audience dans les conditions où elle était offerte, exercer une impression salutaire sur le gouvernement chinois, et, de plus, entraîner deux ou trois puissances, comme les États-Unis, l'Espagne ou la Hollande qui

n'étaient pas nécessairement inféodées à l'Allemagne et à l'Angleterre. Malheureusement, cette action commune ne s'est pas produite : cela pour plusieurs raisons.

« La plus importante, c'est que la Russie et la France sont représentées à Pékin par de simples chargés d'affaires qui n'avaient pas, qui ne pouvaient avoir dans les conférences l'autorité qui eût appartenu à des ministres. N'ayant pas de lettres de créance à remettre, beaucoup de détails discutés du cérémonial ne les intéressaient même pas, du moins personnellement.

« Le chargé d'affaires de France, M. Ristelhueber, qui a montré beaucoup de vigueur et de tact et a fait tout ce qui a dépendu de lui pour décider ses collègues à une politique plus ferme, a-t-il craint, connaissant l'espèce d'interdit dans lequel sont tombées en France les affaires de l'extrême-Orient, d'être désavoué par son gouvernement s'il prenait une attitude trop énergique? Peut-être.

« Quant au chargé d'affaires de Russie, M. Kleimenow, on peut croire que l'arrivée très prochaine du tsarevitch en Chine a paralysé son action. Il devait craindre, en effet, qu'une attitude trop hautaine n'amenât de la part des autorités chinoises quelque manque d'égards envers le grand-duc héritier et n'entraînât son gouvernement dans des difficultés que la Russie désire éviter.

« Enfin, le Japon, seul, ne pouvait rien faire. Mais, appuyé par la France et la Russie, il eût fait tout ce qu'on eût voulu.

« Triomphe pour le Tsung-li Yamen, succès pour l'entente anglo-allemande; le prestige européen en Chine très sérieusement atteint, car cette réception aura un retentissement immense et l'on en commentera les moindres détails, dans ce pays où la forme est tout en toute chose... »

L'indigne faiblesse des représentants de l'Europe, trop clairement manifestée dans l'affaire de l'audience, cette preuve nouvelle donnée officiellement à la Chine qu'elle a beau jeu contre des puissances soi-disant alliées et visiblement divisées au contraire par des rivalités incurables, tout cela ne tarda pas à porter des fruits. On sait, du reste, l'histoire des massacres et du pillage des missions, qui furent l'œuvre de la Chine officielle des provinces encouragés par l'indolence ou l'impuissance du pouvoir central.

De 1885 à 1890, pendant toute la période où l'on put croire que la Chine allait évoluer, faire des concessions, s'ouvrir au commerce, aux industries étrangères, et

que même dans les rapports internationaux elle était assez disposée à reconnaître quelques-uns des principes fondamentaux du droit des gens, la vigilance des diplomates européens en Chine se relâcha ; il se crurent obligés de faire, eux aussi, des concessions, ils tinrent moins énergiquement la main à l'application stricte des traités. On a vu le résultat : effondrement des espérances, déchaînement de barbarie. Pendant les premiers mois qui suivirent les troubles du Yang-Tzé, Li-Hung-Chang d'un côté, le Tsung-li Yamen de l'autre réussirent encore à paralyser l'action des diplomates étrangers en jouant leur vieille comédie qui si souvent a réussi : il s'agissait d'une révolte contre la dynastie mandchoue, c'était la paix même de l'Empire et sa solidité qui étaient en jeu ; l'intervention de l'étranger, en pareil cas, ne ferait qu'augmenter le trouble et hâter l'anarchie. L'Europe ne gagnerait rien à presser sur la Chine ; elle avait tout intérêt à ménager, en s'abstenant, l'autorité suffisamment ébranlée du Fils du Ciel. Mais quand les véritables auteurs des troubles furent connus, il devint impossible de berner nos diplomates par de semblables discours. Il était si évident que le danger menaçait non point l'Empereur, mais les étrangers seuls, que tous se trouvèrent unis pour protester et pour résister. M. de Brandt lui-même reçut de Berlin des instructions lui enjoignant de faire cause commune avec tous ses collègues.

Le 13 août, écrit de Pékin le correspondant que nous avons déjà cité, les ministres et chargés d'affaires étrangers (y compris le ministre du Japon) envoyaient au Tsung-li Yamen **une note collective** pressant le gouvernement chinois de régler sans plus tarder les questions en suspens : indemnités aux missionnaires, satisfaction pour les outrages, etc., etc. La même note posait aux ministres chinois un certain nombre de questions dont quelques-unes pouvaient paraître embarrassantes :

« Pourquoi l'édit impérial n'a-t-il pas été communiqué par le télégraphe aux autorités provinciales? Pourquoi le *tche-hien* (magistrat de district) de Wuhu, qui fit son devoir en essayant de protéger les étrangers, a-t-il été dégradé, tandis que son supérieur le *taotai* (intendant), dont l'attitude a été des plus blâmables, est toujours en place? Pourquoi la réparation pour le double assassinat de Woosinh a-t-elle été si insuffisante (deux individus seulement ont été exécutés, et cela en secret, contrairement à tous les usages du pays)? »

Le Tsung-li Yamen laissait pendant neuf jours cette note sans réponse; mais il ne perdait pas son temps, comme on va voir. Il donnait, en effet, immédiatement au commissaire impérial qui se trouvait dans le Sud des instructions télégraphiques (on sait se servir du télégraphe à l'occasion) lui ordonnant de régler dans le plus bref délai, à la satisfaction des missionnaires, toutes les indemnités réclamées. Le commissaire suivit à la lettre les ordres reçus, il fit jouer à son tour le télégraphe, dans toutes les directions, et finalement dans la direction de Pékin, de sorte que le 22 août les ministres européens recevaient enfin la réponse du Yamen à leur note collective.

Dans leur réponse, les ministres chinois s'étonnent des réclamations des représentants étrangers ; ils n'ont pas besoin de leur intervention pour régler selon la justice les indemnités qui sont dues ; et la preuve c'est que ces indemnités viennent d'être réglées — à l'exception de quelques cas sans aucune importance — à l'entière satisfaction des intéressés. Pour le *tche-hien* de Wuhu, dont les ministres entretiennent le Yamen, sa dégradation a été prononcée à la suite d'une mesure générale ordonnée contre tous les *tche-hien* dans les districts desquels des troubles ont eu lieu; on verra plus tard s'il est possible de le remettre en place. Quant au taotai, il va être déplacé pour donner satisfaction aux représentants étrangers. Les questions trop embarrassantes, le Yamen, suivant une habitude ancienne et commode, les laisse sans réponse.

Enfin, la note se termine ainsi :

« Maintenant que toutes les affaires sont réglées, la Chine demande aux puissances de s'entendre avec elle pour l'élaboration de règlements destinés à prévenir le retour des derniers troubles, en restituant la surveillance et l'inspection régulières, par les autorités impériales, des établissements religieux. »

La stupéfaction de la plupart des représentants étrangers, ajoute le correspondant, fut grande à la lecture de ce document. Les nouvelles qu'il donnait, quant aux règlement des indemnités, étaient, du reste, exactes, et la situation devenait fort embarrassante pour nos diplomates. Par la manœuvre du Yamen, les rôles respectifs des ministres chinois et des représentants étrangers étaient intervertis; c'était maintenant la Chine qui demandait satisfaction aux puissances, et non plus les puissances à la Chine. Le tour était adroit; il fallait à tout prix le déjouer.

Les ministres et chargés d'affaires tinrent deux longues conférences, à la suite desquelles **une réponse** fut adressée **au Yamen**, portant la signature des dix représentants étrangers, y compris le ministre du Japon.

Voici un résumé de ce document :

Les représentants font remarquer au Yamen que les difficultés suscitées par les troubles contre les étrangers sont de deux ordres distincts : 1° la question des indemnités pouvant, ils l'admettent, être réglée sur place ; 2° la question des satisfactions à donner pour ces mêmes troubles, les garanties à donner pour l'avenir et la punition des coupables : ces dernières questions sont du ressort des gouvernements étrangers et ne peuvent être efficacement traitées que par leurs agents et délégués.

Les représentants se plaignent de l'inefficacité des mesures prises jusqu'ici. A Wuhu, où des milliers de personnes ont été impliquées dans les troubles, c'est à peine si huit ou neuf individus ont été arrêtés, et cela grâce aux efforts énergiques et réitérés du consul d'Angleterre. Les représentants ne demandent pas qu'on arrête au hasard un certain nombre de personnes, mais bien que l'on condamne, après sérieux examen, les vrais coupables. Ils insistent sur l'insertion dans la *Gazette de Pékin* de toutes les circonstances de l'affaire et de toutes les punitions et dégradations qui en ont été la suite.

Les ministres et chargés d'affaires déclinent (pour le moment) la proposition du Yamen d'entrer en délibération dans le but

d'élaborer des règlements concernant les établissements religieux et de se concerter sur les moyens de faire disparaître la haine qui existe entre les chrétiens et la population. Lorsque satisfaction pleine et entière aura été donnée, lorsque des garanties sérieuses auront été fournies pour l'avenir, lorsque la classe des lettrés de laquelle vient tout le mal aura été amenée à la raison, — alors, et alors seulement, on pourra entrer en délibération.

Les représentants, relevant une réponse du Yamen arguant de son impuissance à faire insérer dans la *Gazette* des sujets concernant les étrangers, somment le Yamen de déclarer s'il continue à regarder les émeutes contre les étrangers comme de simples troubles locaux ne relevant que des autorités provinciales, et s'ils persistent dans la non-insertion dans la *Gazette*. Ils réclament une prompte réponse. Et si le Yamen se déclare impuissant, les ministres étrangers le requièrent de placer leurs revendications dans les mains de l'empereur, afin que le souverain puisse se rendre compte par lui-même de la gravité de la situation et des conséquences redoutables qu'elle peut avoir, puisqu'il est prouvé que le Yamen ne s'en rend qu'un compte imparfait par lui-même.

Dans les conditions d'insécurité générale où les étrangers se trouvent en Chine, et devant le refus du Yamen de traiter les affaires, les ministres et chargés d'affaires n'auraient plus qu'un parti à prendre : en référer à leurs gouvernements respectifs et se retirer.

La réponse du Yamen à cette sorte d'ultimatum fut loin d'être satisfaisante. Les ministres étrangers se réunirent de nouveau pour délibérer; mais il ne sortit point de leurs délibérations une résolution commune de donner à l'ultimatum les suites qu'il comportait puisque l'effet attendu n'avait pas été produit. Il eût assurément mieux valu ne point envoyer une telle note si l'on n'était pas décidé d'avance à aller jusqu'au bout; il n'en pouvait résulter que de très fâcheuses conséquences : la Chine sera plus que jamais convaincue qu'elle peut en toute sécurité berner les diplomates étrangers, leur imposer de véritables humiliations, leur refuser les satisfactions qu'ils réclament sur le ton de la menace; que, s'ils sont soutenus en apparence par des canonnières, des croiseurs et des cuirassés, ces vaisseaux dont on a menacé vingt fois de se servir, sans jamais que la menace ait été suivie d'exécution, ne ser-

viront jamais, et qu'en somme il suffit pour clore l'incident de jeter un peu d'or en pâture à l'avidité « des diables étrangers ».

C'est, en effet, ce qui advint : l'indemnité pécuniaire réclamée par les jésuites et les missionnaires protestants a été payée. L'orgueil chinois n'a pas eu à souffrir; mais le prestige des Occidentaux, s'il leur en restait même une ombre, est pour longtemps détruit.

Nous disions l'année dernière à propos de la question du **protectorat des catholiques** que les nations européennes se disputent en Chine : « Il serait temps que cette lutte entre les sauveteurs prît fin; si elle se prolongeait, il n'y aurait bientôt plus personne à sauver. » C'est, en effet, ce que l'on peut craindre plus que jamais : les divisions et les querelles des ministres étrangers ont abouti à ceci que, à Pékin même, leur prestige est anéanti, leur autorité annulée et que dans les provinces on se croit tout permis à l'égard de tous ceux qu'ils prétendent et sont impuissants à protéger,

La question du protectorat des catholiques n'est toujours pas résolue; les intrigues et les négociations suivent leur cours. Pendant qu'on massacrait les chrétiens et pillait les missions, Mgr Anzer, évêque allemand du Schan-Tong, allait en compagnie de M. de Brandt, ministre d'Allemagne, au Tsung-li Yamen pour remettre au prince King une lettre du cardinal Rampolla renfermant des propositions du Saint-Siège en vue de l'établissement de la hiérarchie catholique en Chine. Les missions de Chine dépendent actuellement de la Propagande. La Chine serait hiérarchisée, divisée en évêchés et archevêchés; il y aurait un primat à Pékin. C'est, sous une autre forme l'ancien projet d'établir une nonciature à Pékin qui reparaît après avoir été repoussé et maintenu quelque temps à l'écart par les efforts de la diplomatie française. Au fond, le Saint-Siège ne paraît pas attacher une grande importance à son idée d'établir la hiérarchie; mais il paraît tenir à régler désor-

mais directement avec la Chine les affaires de l'Église. Nous n'aurions donc plus qu'à choisir entre la hiérarchie et la nonciature. La question est de savoir si, dans les conditions actuelles, nous devrions regretter d'être débarrassés du protectorat général des catholiques en Chine qui, depuis quelques années, ne nous donne plus guère que des ennuis sans compensation. Ce protectorat avait pour nous une valeur exceptionnelle, lorsqu'il était à peu près notre seul titre à jouer en Extrême-Orient le rôle de grande puissance ; mais, aujourd'hui, en est-il toujours de même? Maintenant que nous sommes établis au Tonkin, voisins de la Chine au même titre que la Russie, et que par là nous avons matériellement prise sur elle, ne devons-nous pas porter tous nos efforts de ce côté et pourvoir avant tout à la défense des intérêts nouveaux que nous nous sommes créés? Nous n'en continuerons pas moins à veiller sur les missionnaires catholiques français.

Depuis plusieurs années, grâce surtout aux efforts du défunt marquis Tseng, la Chine avait cessé d'ignorer ses sujets qui vont s'établir à l'étranger et de les abandonner à eux-mêmes, de les livrer sans défense aux mauvais traitements dont ils sont trop souvent victimes soit aux États-Unis soit dans les colonies britanniques. La Chine avait enfin compris que toute puissance qui a des intérêts au dehors doit avoir des consuls pour y veiller. Elle fit des démarches auprès de la France et de l'Angleterre. La France refusa énergiquement de recevoir en Indo-Chine des **consuls chinois** : cela se comprend de reste. Lord Salisbury a cédé dans le courant de 1891 : il a reconnu au Fils du Ciel le droit d'envoyer des consuls en Angleterre et dans les colonies britanniques. La colonie britannique de Hong-Kong a protesté; et on lui a épargné l'humiliation et le danger de recevoir un fonctionnaire chinois inviolable qui eût pu prendre une influence désastreuse sur l'élément jaune de la population de Hong-Kong, et cela à quelques milles de Canton, centre permanent de désordre et

d'agitation. La Chine a pris sa revanche en nommant un consul général à Singapour. Maintenant, quels sont les avantages réels que lord Salisbury a obtenus en échange de cette concession, inspirée d'une conception toute réaliste de la politique? C'est ce que l'on ne sait pas encore très bien.

Les leçons de Tseng ont décidément profité au Tsung-li Yamen. Il y a quelques années à peine il ignorait presque les ministres étrangers envoyés à Pékin; il n'était question pour eux ni de lettres de créance ni de lettres de rappel. Or, dans le courant de 1891, comme M. Blaine avait eu l'ingénieuse idée de nommer ministre à Pékin M. Blair, un politicien qui fut un des plus acharnés *leaders* de la campagne antichinoise aux États-Unis, il se trouva qu'on sut à Pékin refuser d'agréer ce singulier diplomate; M. Blaine dut chercher quelque autre candidat moins compromis.

MAX LECLERC.

CORÉE

L'année 1891 a été fort tranquille en Corée; on a beaucoup parlé d'un traité secret entre la Russie et ce petit pays; mais ce bruit n'a été confirmé par rien de sûr. Le commerce s'est développé; les agriculteurs commencent à chercher pour leurs produits un débouché au dehors.

INDE ANGLAISE

Le 9 janvier, sir Andrew Scoble a présenté au Conseil législatif de Calcutta le bill destiné à modifier les règles qui régissent le **mariage** dans l'l'Inde, en élevant de dix à douze ans l'âge auquel les femmes indoues sont capables de consentir au mariage. Depuis plus d'un an qu'on attendait le dépôt de ce bill, les protestations n'avaient pas manqué ; lorsque les intentions du gouvernement devinrent manifestes, le nombre des meetings augmenta encore. Quelques natifs assuraient que toute décision en ces matières porterait atteinte aux lois religieuses. Pour rassurer les consciences, le Conseil décida qu'il consulterait sur ce point les docteurs de la loi et les gouvernements locaux. Quelques pundits jugèrent que les textes sacrés n'avaient point parlé de l'âge ; plusieurs associations indigènes émirent des avis favorables, et le 19 mars le bill devint loi. Il fut décidé seulement que les infractions qui pourraient se produire seraient classées dans les faits *non-cognizable*, c'est-à-dire que la police ne pourra les poursuivre qu'avec l'autorisation du magistrat en chef du district, et encore faut-il que les agents aient au moins le rang d'inspecteurs.

La **Factory Commission**, chargée de reviser les conditions du travail dans les manufactures, a présenté le 8 mars au Conseil législatif son rapport, dont les con-

clusions ont été adoptées, en dépit de l'opposition de quelques industriels. On ne pourra employer les enfants qu'au-dessus de neuf ans, et pas plus de sept heures par jour; à partir de quatorze ans, les jeunes gens ne devront travailler que onze heures, limite extrême fixée aussi pour le travail des femmes; le repos hebdomadaire est obligatoire. Ces stipulations sont applicables aux usines qui emploient plus de cinquante ouvriers, mais les gouvernements locaux auront la faculté d'y soumettre celles qui en emploient plus de vingt.

Les commentaires dont les actes du gouvernement ont été l'objet, les intentions que lui ont prêtées, sur les questions religieuses et à l'occasion des expéditions militaires, certains nouvellistes dont l'ignorance constituait un danger, ont nécessité un ordre relatif à la publication des journaux et imprimés. Cet ordre est appliqué, depuis le 1er août, dans les places administrées par le gouverneur général en conseil et ne faisant pas partie de l'Inde anglaise. Il exige l'autorisation préalable et écrite de l'agent politique, qui pourra user du droit d'expulsion contre les délinquants. Les journalistes plus sérieux, pour se reconnaître non moins que pour se défendre, ont fondé en septembre une « New native press association » dont les membres s'engagent à demeurer « les loyaux interprètes entre gouvernants et gouvernés ».

Le **congrès international Hindou**, dans sa sixième session (décembre 1890), a émis les mêmes vœux que les années précédentes sur l'entrée des natifs, par voie d'élection, dans les conseils gouvernementaux (1). Il faut signaler, dans cet ordre d'idées, une pétition des habitants de Travancore, demandant à leur maharajah de participer à la conduite des affaires.

La présidence de Madras et la province d'Hyderabad ont souffert d'une **disette** causée par l'extrême séche-

(1) V. *Vie politique*, année 1890.

resse. Les récoltes ont été perdues et les bestiaux sont morts. Pour faire vivre les misérables, le gouvernement a employé jusqu'à 40,000 indigènes, pendant plusieurs mois, à divers travaux publics ; quelques expériences faites pour produire artificiellement la pluie n'ont pas donné de résultat. Dans le Behar (Bengale), la confection du cadastre a été ordonnée ; l'absence de titres certains rendait difficile la transmission et impossible la vente des propriétés, dont la valeur s'en était ressentie ; le gouvernement doit supporter le huitième de la dépense. Dans le Deccan, on cherche à faciliter aux agriculteurs l'emprunt de quelques capitaux. L'occupation anglaise les a rendus propriétaires, mais leurs droits ont passé peu à peu entre les mains des usuriers auxquels ils faisaient surtout appel à l'occasion des fêtes, et, en 1879, une loi a disposé que les débiteurs insolvables ne pourraient être emprisonnés, et qu'on leur laisserait, avec la maison, assez de terre pour vivre eux et leur famille. Cette *homestead exemption* a ruiné le crédit agricole et tout le Deccan en souffre. Une commission vient d'être nommée, qui doit se prononcer sur l'opportunité de son abolition.

Budget. — Pour l'année 1890-1891, aux recettes, 2,132,500,000 francs ; aux dépenses, 2,062,500,000 francs, soit un excédent de 70 millions ; le fonds de secours contre la famine a été porté à 3,750,000 francs. Le revenu fourni par l'opium a été de 141 millions, soit un déficit de 5 millions sur les prévisions budgétaires. Le 10 avril, sir J. Pease a proposé à la Chambre des communes que la culture et la vente de l'opium cessassent d'être autorisées ; sir J. Fergusson a fait valoir les raisons financières et politiques qui s'opposent à l'adoption d'une pareille mesure ; pour compenser la perte qui en résulterait, il faudrait doubler l'income-tax et élever de 20 p. 100 l'impôt sur le sel, sans parler des secours que l'on devrait donner aux quelque cent mille paysans qui vivent de cette culture. Le système financier adopté par les Etats-Unis a relevé un peu la valeur du

métal blanc ; la roupie, qui était descendue de 2 fr. 40, sa valeur officielle, à 1 fr. 70, a été cotée à Londres 2 fr. 05 au mois d'août.

Commerce. — Voici les derniers chiffres qu'on ait donnés, et qui concernent la période 1889-90. Les importations dans l'Inde se sont élevées à 1,655,700,000 fr., et les exportations à 2,403,100,000 francs, soit un excédent de 747,400,000 francs en faveur des exportations. Le Royaume-Uni vient au premier rang, avec 1,257,278,500 francs aux importations et 978,240,525 fr. aux exportations. La Chine a importé pour 61,237,525 fr. et exporté pour 348,418,000 francs, la France pour 24,391,175 et 193,656,300 francs (matières premières). Les transactions avec les Etats-Unis se chiffrent par 43 millions aux importations (pétrole, horlogerie, cotons écrus) et 94 millions aux exportations ; les importations de l'Allemagne ont passé de 3 millions en 1886 à 14 millions et les exportations de l'Inde dans ce pays de 10 à 69 millions. Les thés indiens sont de plus en plus demandés à Londres, qui en a reçu, de mai 1890 à mai 1891, 63,848,391 kilogs, soit 5,767,510 kil. de plus que l'année précédente ; aussi les importations de thés chinois ont-elles diminué de 365,282 kilogs.

Chemins de fer. — Au mois de mars, trois lignes ont été ouvertes, celle de Delhi à Umballa et Kalka, celle du Bengale à Nagpore, et de Gola à Phillibheet, qui complète la jonction de Lucknow à Phillibheet. Deux autres lignes sont en construction, de Godra à Rutlam et de Nilgiri à Coonor. On a posé en 1891 1,791 milles de fils télégraphiques, dont 21 milles de câbles.

Le **recensement** a donné, pour l'Inde anglaise et les États feudataires, un chiffre de 285 millions d'habitants, contre 253 en 1881. Il y a 1,700,000 catholiques romains, qui ont 2,200 écoles.

Nominations. — Lord Wenlock a été nommé gouverneur de Madras, et sir George White commandant en chef de l'armée. M. Curzon a remplacé, au sous-

secrétariat de l'Inde, sir John Gorst, promu au poste de secrétaire de la Trésorerie. Le Thakore de Baunagar a reçu le titre de maharajah ; c'est la récompense des grands sacrifices qu'il a faits pour le Baunagar Gondal State Railway.

Lord Lansdowne a visité, en octobre et novembre, les quatre grands **États protégés** de Cachmir, Gwalior, Indore et Bhopal. Pendant son séjour à Srinagar, le vice-roi a pu constater les réformes introduites dans les finances et dans l'armée par le Conseil d'État institué en 1889; le maharajah s'est montré disposé à les continuer, et une partie des pouvoirs dont il s'était défait lui ont été rendus. Il devient, en quelque sorte, le président du Conseil ; le Conseil d'État subsiste tel qu'il est, et si quelque différend s'élève entre lui et le maharajah, on en référera au résident britannique, sans le concours duquel aucune mesure importante ne pourra être prise. A Gwalior, dont le prince est encore mineur, fonctionne un conseil analogue. A Bhopal, dans un banquet qu'elle a offert à lord Lansdowne, la Begum a exprimé ses sentiments de loyauté vis-à-vis de la reine ; c'est la première fois qu'une princesse hindoue prend ainsi la parole. A Indore, le maharajah Holkar a reçu fort courtoisement le vice-roi.

Armée. — Les États tributaires ont une force armée de 350,000 hommes, qui entrent peu à peu, suivant le système inauguré par lord Dufferin en 1888, au service de la défense impériale ; des régiments sont organisés avec des officiers indigènes assistés de quelques officiers anglais, et les jeunes Hindous d'une condition élevée y trouvent l'emploi de leur activité.

Le Cachmir, le Punjab, les États de Rajput, de Gwalior, de Mysore, de Rampur et de Kattiwar ont fourni 41 escadrons et 12 régiments ; le prince Holkar a levé deux régiments de cavalerie, le maharajah de Bannayar, un régiment de lanciers. Une partie du contingent de Cachmir a marché contre les Hunzas.

Expéditions. — Le colonel Lockhart a été envoyé

contre les Miranzais; après avoir fait prisonnier le chef des Rudbia Kheyl, Mukmuddin, il a eu à combattre les Orakzais, les Afridis, les Shekkans et les Mimazais; il les a défaits et a occupé les villages de Sangur, de Dran et de Khandi Mishti (avril-mai); ce dernier était réputé inaccessible, et les hommes ont fait preuve d'une endurance remarquable. Des contributions ont été imposées, les fortifications détruites, et Lockhart s'est installé sur le plateau de Mastaon, qui commande la chaîne de Samana. Les pertes que ses troupes ont subies, 160 tués et blessés, dont 5 officiers anglais, montrent assez l'importance des engagements qu'elles ont livrés.

En février, 300 hommes, commandés par le colonel Evans, sont partis de Fort Tregear et de Changsil et ont châtié les Luchais, qui avaient attaqué M. Murray à Jacopas.

Le 4 mars, l'expédition des Black Mountains (frontière orientale du Cachmir) a quitté Rawul Pindi; le général Elles dirigeait la colonne, forte de 7,000 hommes. Les troupes d'Hachim Ali ont été dispersées, et les Anglais sont entrés à Darband, à Dilari et à Oghi (mars-avril). Des garnisons seront laissées à Munimal et à Serf, en pleine montagne, jusqu'à ce qu'Hachim soit livré.

Le colonel Durand a soutenu quelques combats contre les tribus de Hunza et de Nagar, vassaux très peu soumis du Cachmir.

Les premiers travaux de la route de Gilgit à Hunza, décidée à la suite du progrès de la Russie dans le Pamir, ont causé quelque inquiétude dans la vallée de la Hunza et amené une prise d'armes. Repoussées à Mayan (3 décembre), ces peuplades restent pourtant sur la défensive, tandis que les Anglais construisent des blockhaus.

Manipour. — Le Manipour est un petit État situé au sud-est de l'Assam, où les Anglais entretenaient un agent politique, relevant du commissaire général de l'Assam. Les princes ont toujours vécu en bons termes

avec eux, et ils leur ont prêté en 1879, quelques secours contre les Nagas. En septembre 1890, le rajah Nar Singh fut renversé par ses frères et se retira à Calcutta; l'aîné devint régent, le second, Tekendrajit, prit le titre de senaputty ou généralissime. Six mois se passèrent, pendant lesquels le gouvernement examina s'il convenait mieux de restaurer Nar Singh ou de reconnaître le fait accompli; au mois de mars seulement il décida de laisser le pouvoir au régent, mais d'éloigner le senaputty, véritable auteur de la révolution de 1890, dont l'activité lui paraissait dangereuse (1). C'était un grief assez vague; l'agent politique à Manipour, M. Grimwood, affirmait n'avoir jamais eu qu'à se louer des procédés du senaputty; on voulait voir en lui une sorte d'Arabi-Pacha (2), mais rien ne permettait une telle assimilation.

Quoi qu'il en soit, le commissaire général de l'Assam, M. Quinton, reçut l'ordre de l'arrêter et il arriva à Manipour le 22 mars, avec 250 hommes d'escorte. M. Grimwood, informé de sa mission, ne lui cacha ni sa surprise ni ses craintes. On lui avait laissé le choix des moyens — ce point a été passionnément débattu; — il résolut d'agir par ruse. Le régent et le senaputty furent convoqués à un durbar, pendant lequel on devait s'assurer de Tekendrajit. Le procédé était-il loyal? Lord Ripon et sir William Harcourt qui ont déploré qu'il eût été suivi, se sont fait à cet égard les interprètes du sentiment public. Sir John Gorst a soutenu, au contraire, qu'il ne s'agissait pas d'une conférence d'égal à égal, mais d'une sorte de cour de justice devant laquelle un subordonné — condamné d'avance — était sommé de venir se disculper. Mais qui pourra dire de quel crime?

(1) Réponse de lord Cross à l'interpellation de lord Ripon; séance de la Chambre des lords du 22 juin 1891.

(2) Discours de sir John Gorst, à la Chambre des communes, sur l'interpellation de sir W. Harcourt; séance du 16 juin 1891.

Certains préparatifs militaires donnèrent l'éveil au senaputty ; il ne parut pas au durbar, qui fut remis au lendemain, 23. Ce jour-là encore, le régent vint seul. M. Grimwood se rendit alors au palais, apprit au senaputty la décision du gouvernement, et s'efforça d'obtenir qu'il quittât son pays pendant quelques années, après lesquelles on verrait à le laisser rentrer ; Tekendrajit put répondre qu'il n'avait rien fait qui méritât l'exil. Il devenait nécessaire d'employer la violence; le 24 au matin, 250 Anglais marchèrent contre le palais, défendu par 6,000 hommes armés de fusils et de canons donnés par l'Angleterre. Repoussés, ils furent bientôt assiégés dans la résidence; les munitions leur manquèrent; le soir M. Quinton demanda à parlementer. Il sortit avec M. Grimwood et le colonel Skene ; le senaputty exigea que toutes les armes lui fussent remises ; sur leur refus, ils furent conduits au palais, et décapités au pied de quelques idoles auxquelles on fit l'offrande de leur sang.

Le colonel Butcher, Mrs Grimwood et le reste du détachement, qui avait perdu plus de cent hommes, purent s'échapper. Après deux jours de fatigues inouïes, sans vivres, pouvant à peine répondre aux coups de feu qu'on leur tirait sans cesse, ils rencontrèrent, le 26, comme par miracle, une petite troupe qui se rendait à Manipour et atteignirent huit jours plus tard le territoire britannique.

A la nouvelle du massacre, trois colonnes partirent de Kohima (1,000 hommes), de Tamu (1,400 hommes) et de Cachar (1,600 hommes), avec les généraux Collett et Graham. Elles arrivèrent le 27 avril à Manipour, où elles trouvèrent les restes des victimes, auxquelles des funérailles solennelles furent faites. Le lieutenant Grant, parti de Tamu avec 90 hommes, avait rencontré près de Thobal l'armée manipourite, forte de 6,000 hommes ; se retranchant comme il put, il tint bon pendant sept jours (1er au 7 avril) et fit preuve d'une bravoure qui lui valut le nom de héros de Thobal ; le hui-

tième jour, les Manipouris, découragés, se retirèrent.

Le major Maxwell fut envoyé à la poursuite des princes fugitifs ; le régent fut pris le 8 mai, le prince Angao Sena, le plus jeune de la famille royale, fut pris le 19, et le senaputty le 23 dans les Chassad Hills. Le 2 juin, un conseil de guerre siégeant à Manipour commença leur procès, et tous furent condamnés à mort, mais la peine capitale prononcée contre le régent et Angao Sena, qui n'avaient été que les instruments de leur frère, fut commuée le 10 août en déportation perpétuelle dans les îles Andaman, avec perte de leurs biens. En septembre, le gouvernement a fait connaître ce qu'il entendait faire du Manipour qu'on lui avait prêté le dessein d'annexer. Il a confié le pouvoir à l'arrière-petit-fils de l'ex-maharajah Nar Singh (qui vient de mourir au commenceement de décembre); c'est un enfant de cinq ans, du nom de Chura Chand, pendant la minorité duquel un officier anglais doit administrer l'État. Il a décidé en outre que le titre de maharajah serait héréditaire, en ligne directe.

Bibliographie.

Dans l'Inde, par André Chevrillon (Paris). — *L'Inde*, par Sir J. Strachey, traduit et précédé d'une préface par M. J. Harmand (Paris). — *Handbook for India and Ceylon* (nouvelle édition, Londres, Murray). — *An history and geography of Northern India*, by Sir W. Hunter (Calcutta). — *Picturesque India*, par Caine (Londres). — *The tribes of Bengal*, par Risley (Calcutta). — *Our present Knowledge of Himalaya*, par le colonel Tanner (*Proceedings of the Royal Geographical Society*, juillet. — *Les Veddahs de Ceylan*, par E. Deschamps (*Revue d'Anthropologie*). — *A Memoir on the Indian Surveys ;* — *A Catalogue of maps of India and Burma* (ces deux ouvrages ont été publiés par ordre du Secrétaire d'État de l'Inde). — *Bibliographie du Manipour* (*Proceedings of the Geographical Society*, mai 1891). — *A list of the principal Indian governments publications* (Londres). — *Fifty years in Ceylon*, par le major Skinner (Londres et Calcutta).

P.

INDO-CHINE ÉTRANGÈRE

Birmanie. — Sir A. Mackenzie a remplacé en 1890 Sir C. Crosthwaite dans les fonctions de commissaire général. Il s'est appliqué tout particulièrement à étendre vers l'Est la domination anglaise : les tsawbas ou chefs indigènes, qui n'avaient jamais reconnu l'autorité des rois birmans, opposent à l'influence britannique d'autant plus de résistance que les limites de leurs États se resserrent de jour en jour. Sir A. Mackenzie a organisé contre eux plusieurs expéditions ; ils sont invités à payer tribut et, en cas de refus, on les annexe. C'est ainsi que cette année les États de Momeik et de Wuntho ont été réunis aux possessions anglaises (février, mai). Plusieurs petites expéditions ont été dirigées en vue de rétablir l'ordre dans le pays des Chins ; une colonne, tombée dans une embuscade, a dû battre en retraite, après avoir perdu son chef, le lieutenant Mocatta.

Le jour où la Grande-Bretagne aura pris le contact de la Chine est proche, et on peut déjà signaler quelques incidents de frontière. Des bandes de dacoïts font de fréquentes incursions dans la vallée du haut-Iraouaddy ; quelques troupes licenciées ont même menacé la ville de Mogong. On sait que le gouvernement impérial n'a pas voulu, jusqu'à présent, faire procéder à la délimitation convenue ; il y a donc une zone

mal définie qui pourra faire l'objet de certaines contestations.

Le corps d'occupation comprend 10,000 hommes fournis par l'Inde, auxquels il faut ajouter les troupes de police indigènes (20,000 hommes), dont l'entretien coûte annuellement 8 millions de francs. Sir A. Mackenzie leur a donné une organisation nouvelle.

En 1890, le commerce total s'élève à 493 millions de francs, dont 387 pour Rangoon. En 1876, il n'était que de 256 millions dont 175 pour Rangoon. Toutes les mesures sont prises pour favoriser le transit avec le Yunnan, par Bhamo; des détachements accompagnent les caravanes jusqu'à la frontière chinoise et les protègent contre les Chins.

La ligne de Sagaion à Shewbo a été inaugurée le 1er juillet. C'est la première section du chemin de fer de la vallée du Moo. La route qui doit relier l'Iraouaddy au district des mines de rubis est poussée activement, elle coûtera près de 3 millions.

D'après le dernier recensement de la population en Birmanie, effectué par les agents anglais, le nombre total des habitants de la partie du pays placée sous l'autorité du commissaire supérieur britannique s'élève à un peu plus de 7,500,000, dont 4,430,000 pour la basse-Birmanie. Mandalay compte 188,000 habitants, et Rangoon, 181,000.

États Chans. — On sait que la route de Bhamo au Yunnan est hérissée d'obstacles, et qu'elle ne pourra jamais servir à un trafic plus actif que celui qui se fait aujourd'hui, ni être desservie par un chemin de fer. L'Angleterre ne s'est pas découragée; cette voie vers la Chine que la Birmanie proprement dite ne lui offrait pas, elle l'a cherchée à l'Est, dans les pays dont la situation politique est douteuse entre la Birmanie, le Siam, la Chine et le Tonkin; et elle s'est mise en mesure d'entreprendre un chemin de fer de Maulméïn à Lakhon, Xieng-Sen et Semao, à travers les principautés fondées par les Chans. Sa politique a visé à étendre, sous prétexte de

faire revivre les droits du royaume de Birmanie, le plus possible son protectorat au delà de la Salouen, à l'encontre des prétentions de la Chine, du Siam et du Tonkin, sur le Xieng-Toung, le Xieng-Kheng, et le Xieng-Houng. Le Xieng-Toung a consenti à payer tribut au gouvernement indien, mais il n'a pas encore été formellement annexé. Il s'agissait de faire reconnaître par Siam les droits de la Birmanie sur cet État; vers 1881 ou 1882, les Siamois ont chassé les Chans birmans de Muang-Fang, ont traversé le Mé-Kok et occupé Xieng-Sen; en 1884, leur occupation ne dépassait pas Ban-Me-Ki. Depuis lors, ils avaient construit un fort à 22 milles plus au Nord, et ils s'étaient avancés le long de la Salouen. A la suite de longs pourparlers qui eurent lieu depuis janvier 1888, il fut décidé qu'une commission mixte délimiterait les sphères d'influence du Siam et de l'Angleterre dans les pays Chans. Les travaux commencés en 1889 ont été complétés en 1891 par M. Archer, consul britannique à Xieng-Maï, M. Scott, *acting superintendant* des États Chans et le capitaine Fulton, accompagnés du docteur Gray, avec le concours des commissaires siamois et d'un délégué du Xieng-Toung. La commission s'est réunie le 29 décembre 1890 à Muang-Tuen; elle s'est rendue à Xieng-Lap et Muong-Sing; le Siam ne conteste plus les prétentions de l'Angleterre sur le Xieng-Toung ni sur le Xieng-Kheng, qui en est vassal.

Le Xieng-Kheng s'étend sur les deux rives du Mékong, qui, dans la pensée du gouvernement français, exprimée le 26 octobre à la Chambre des députés par M. Ribot, doit former la limite occidentale de la sphère d'influence française. Il y avait donc là un conflit d'intérêts entre l'Angleterre et la France. Plus au Nord, le Xieng-Houng, qui, comme le Xieng-Kheng, s'étend des deux côtés du Mékong, a payé successivement tribut aux quatre grands États voisins. On ne sait encore si des négociations ont été ouvertes avec la Chine pour décider cette puissance à abandonner tant ses revendi-

cations sur le Xieng-Hong que ses prétentions, plus ou moins vagues et sans chance de succès, sur le Xieng-Kheng; ni si des pourparlers quelconques ont eu lieu entre la France et l'Angleterre au sujet des territoires de la rive gauche du Mékong. Mais d'importants voyages ont été faits par les Anglais et les Français dans les États Chans du haut-Mékong et dans la contrée connue sous le nom de Sipsong-Panna, comprise entre la frontière méridionale de la Chine, le Mékong et la Rivière Noire. Quand le gouvernement indien a invité le Xieng-Houng à lui payer le tribut autrefois payé à la Birmanie, cet État n'a pas répondu. Après avoir pris part à la délimitation anglo-siamoise, M. Scott a été cette année même au Xieng-Houng, où il a été, dit-on, chaleureusement accueilli; M. Archer a visité Muong-Phong et Muong-Sai; il est allé, par la vallée du Nam-Ou, à Luang-Prabang. Se rendant de la Birmanie au Tonkin, lord Lamington a visité le Xieng-Kheng, dont la capitale, Muong-Sing, a été transportée vers 1884 à l'est du Mékong. D'après lui, la ligne Maulmein-Semao devrait traverser le Mékong à Xieng-Lap et être conduite par les États Chans de la rive gauche du Mékong, dont elle détournerait le commerce vers Maulmein. La limite des sphères d'influence de l'Angleterre et de la France devrait être fixée à la ligne de partage des eaux du Mé-Kong et de la rivière Noire. « Nous aurions ainsi pour frontière, dit le *Times* du 9 septembre, une chaîne de montagnes qui n'est traversée sur une longue étendue par aucune passe praticable aux animaux chargés. »

M. Paul Macey, agent du *Syndicat français du Haut-Laos*, revenu à Luang-Prabang, le 25 janvier 1891, s'est rendu avec M. Massie, gérant du vice-consulat de France, à Xieng-Houng où il a installé un comptoir, il a ensuite reconnu les routes menant de Xieng-Houng à la fontière de Chine et exploré le haut Nam-Ou. Le Syndicat a décidé de former une société pour l'étude des voies ferrées de la Rivière Noire à Dien-Bien-Phou

et Luang-Prabang ; de Luang-Prabang à Xieng-Houng et au Yunnan ; de Laï-Chau à la frontière du Yunnan. Le gouverneur général de l'Indo-Chine lui avait accordé à cet effet, dès le 17 septembre 1890, des autorisations d'études.

M. Pavie s'est rendu d'Hanoï à Xieng-Houng par Laïchau, Pou-Phang et Siao-Mon-Yang, avec MM. Lefèvre-Pontalis et Vacle (2 janvier-31 mars). De Xieng-Houng il gagna Muong-Houng, point de passage des caravanes allant de Birmanie au Yunnan et parcourut les régions frontières ; partout il reçut des autorités chinoises un excellent accueil, il revint à Hanoï par Mang-Hao et le fleuve Rouge. MM. Massie et Vacle sont allés de Xieng-Houng par Xieng-Sen à Luang-Prabang; M. Lefèvre-Pontalis de Xieng-Houng à Laï-chau par Ibang.

Laos. — M. Macey et les membres de la mission de M. Pavie ont aussi poursuivi en 1891 l'étude des routes qui relient le golfe du Tonkin et la côte d'Annam au Laos (voir année 1890, p. 352-353). Le commandant Trumelet-Faber et le capitaine Cupet ont reconnu plusieurs routes menant de l'Annam au moyen Mékong.

On a enfin continué l'examen de la navigation du Mékong. M. Guissez a consacré près d'une année à faire l'hydrographie des rapides de Khong et à baliser les passes (septembre 1890-août 1891) ; mais une commission présidée par le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, M. Danel, a reconnu que la passe découverte par M. Mougeot n'était autre que celle que Doudart de Lagrée avait explorée ; elle ne pourrait être franchie qu'à certaines époques de l'année par un vapeur spécial, calant moins d'un mètre et pourvu de machines puissantes. Il faudra conduire les bateaux démontés au pied de l'île de Kong et les transborder à travers l'île sur une longueur de 3 kilomètres environ, au moyen d'un chemin de fer Decauville qui servira plus tard au transbordement des marchandises.

La présence de bateaux français sur le haut Mékong constituera un événement d'une réelle importance. Le

haut-Laos, que les Siamois envahissaient progressivement, rentre, par ce seul fait, dans la sphère d'influence française qui ne doit avoir pour limites que le Mékong.

Sur la proposition de M. Pavie, un agent des télégraphes a étudié le raccordement du fil du Tonkin avec Luang-Prabang. Un agent du gouvernement siamois a étudié la ligne qui reliera cette ville au fil de la Ménam, c'est-à-dire à Bangkok.

Siam. — Les affaires des États Chans et du Laos n'ont pas absorbé l'activité du gouvernement siamois. Il a enfin fait choix de l'entrepreneur à qui sera confiée la construction du chemin de fer de Korat : il s'est décidé pour la maison anglaise Murray et Campbell (décembre). Le 15 juillet, le Roi a inauguré le chemin de fer de Bangkok à Paknam. Rien n'a confirmé les bruits d'après lesquels le Roi aurait promis de céder à l'Allemagne, dans la région méridionale de ses États, un territoire comprenant l'île de Salang. C'est à une maison anglaise qu'il a concédé la construction du chemin de fer qui, de Singora à Kedah doit traverser de l'Est à l'Ouest la partie de péninsule malaise tributaire de la cour de Bangkok. On ne sait si le prince Damrong, qui a visité Londres, Paris, Berlin et Saint-Pétersbourg, remplissait une simple mission de courtoisie ou si son voyage avait un but politique.

Péninsule malaise (**zone d'influence anglaise**). — Il y a pour la colonie anglaise des Détroits (*Straits settlements*) deux questions vitales, celle des chemins de fer et celle de l'immigration indienne qui doit fournir des bras aux plantations ; ni l'une ni l'autre ne paraissent près d'être résolues. Les Chinois forment les deux tiers de la population de Singapour ; aussi a-t-on attaché quelque importance à la création d'un consulat général de Chine, qui s'est produite au mois de septembre dernier. On accuse les habitants chinois de fournir des armes aux Achinois en guerre avec les Hollandais ; une proclamation du gouverneur a rappelé l'interdiction de ce trafic.

La colonie est dans une situation financière assez pénible, les fermiers de l'opium n'ayant pas tenu leurs engagements. Aussi une vive opposition est-elle faite depuis deux ans par la partie élective du conseil législatif aux mesures prises par le gouvernement en vue de l'augmentation de la contribution de la colonie aux dépenses militaires, qui de 50,000 livres sterling a été portée à 100,000 livres sterling à partir du 1er janvier 1890, en vue de l'entretien des nouveaux forts et de l'augmentation de la garnison ; la colonie a en outre à sa charge la construction de casernes et l'entretien des forces de police. Le 13 février 1890, le Conseil législatif avait voté la contribution demandée, non sans une énergique résistance des sept membres non fonctionnaires ; il s'agit, d'après eux, d'une dépense qui a pour but de sauvegarder des intérêts impériaux. La minorité élue du Conseil a renouvelé sa protestation le 13 mars 1891, lorsque la majorité, composée de fonctionnaires, a encore voté pour janvier 1891 le chiffre de 100,000 livres sterling ; elle a délégué à Londres M. Shelford, président de la Chambre de commerce. En octobre, elle a renouvelé sa protestation, qu'un meeting considérable vient d'approuver (décembre). On demande, comme dans plusieurs colonies anglaises, une réforme de la Constitution donnant plus d'autorité aux membres non fonctionnaires du Conseil législatif.

D'après le recensement du 5 avril, Singapour a une population de 184,000 habitants, dont 122,000 Chinois, 36,000 Malais, 16,000 Hindous, 5,254 Européens, etc.

On vante les progrès accomplis par les États malais qui sont sous le protectorat britannique. La Chambre de commerce de Singapour a cependant réclamé une réforme des institutions judiciaires de ces États (26 octobre). Le budget de Perak (qui a une population de 213,000 livres sterling et un revenu de 2,504,116 livres sterling) est en excédent ; on en a profité pour commencer le chemin de fer de la vallée Kinta, de Teluk An-

son à Ipho ; le système d'enregistrement des terres a été introduit dans cet État; l'ancien sultan Abdallah, exilé aux Seychelles depuis 1875, a été autorisé à résider à Singapour. Dans l'État de Pahang, protégé anglais depuis 1888, qui est peuplé de 35,000 habitants seulement, une rébellion, dirigée par Orang-Kyah, vient d'éclater (décembre) contre le sultan Ahmed-Mastham-Chah.

Bibliographie.

Les Français en Birmanie au XVIIIe *siècle*, par Henri Cordier (Leyde). — *De la Salouen au Mékong*, par lord Lamington (*Proceedings of the Royal Geographical Society*, décembre; avec carte). — *Deux ans d'exploration commerciale en Indo-Chine*, par P. Macey (*Bull. S. G. Comm. Paris*, t. XIV, n° 1 ; avec carte). — *Au Tonkin, un an chez les Muengs*, par F. Garcin (Paris). — *Voyage aux chutes de Khon*, par le Dr Mougeot (Saïgon). — *Le second Empire en Indo-Chine*, par Meyniard (Paris). — *Map of the Malay Peninsula*, à 11 563 900 (*Straits branch of the Royal Asiatic Society*). — *Correspondence relative to the increase of the military contribution* (*Blue Book* C. 6290). *Further papers relating to the protected Malay States* (novembre 1891).

JAPON

La première session du premier **Parlement** japonais s'était ouverte le 29 novembre 1890. Les espérances de paix et de travail ne furent pas de longue durée ; et lorsque le 20 janvier 1891, quelques semaines après l'ouverture de la session, le palais du Parlement fut complètement détruit dans un incendie, il sembla que ce fût un avertissement et un symbole : le passé bien court était déjà consumé, évanoui ; aux premiers épanchements de ce peuple joyeux et reconnaissant d'avoir été appelé par son souverain à la vie constitutionnelle, aux premiers essais timides de ces députés fraîchement tirés du néant, allaient succéder les orages parlementaires, les crises gouvernementales ; et les conseils d'impartialité et de discrétion, donnés par l'empereur dans son premier discours du trône, allaient bien vite être oubliés, ensevelis sous les décombres de la salle même où ces paroles avaient été prononcées.

Les députés japonais ont sauté d'un bond aux conséquences extrêmes du parlementarisme : ils sont allés dès le début jusqu'au bout de leur droit de critiquer le gouvernement, s'arrogeant en outre celui de lui rendre la vie impossible ; ils ont voulu, en taillant à grands coups de hache dans le budget, affirmer d'emblée leur intention de ne pas céder un pouce de leur droit de contrôle financier. Mais comme le souverain et

ses ministres n'avaient institué qu'une charte octroyée, et ne pouvaient admettre qu'elle fût retournée contre eux, il s'ensuivit des frottements, des mots aigres, puis des rencontres et des crises échangés : si bien qu'au bout de quelques mois du nouveau régime, le Japon était en pleine crise constitutionnelle et gouvernementale. On ne s'entendait plus sur l'interprétation à donner à la Constitution ; et les ministères s'affaissaient.

D'après la Constitution, des délégués du gouvernement peuvent en tout temps se présenter devant les Chambres et fournir des explications sur les actes du Cabinet. Ils peuvent être questionnés par les membres du Parlement. Or, comme à plusieurs reprises ces délégués ont refusé de répondre aux questions posées, il s'est élevé des querelles dans lesquelles le gouvernement a pris parti pour ses délégués. C'est d'incidents de ce genre que sont nées les premières difficultés entre les ministres et la Chambre. Mais le budget à donné lieu à des contestations autrement sérieuses. La commission du budget s'était avisée de tailler et de rogner à tort et à travers dans les prévisions de dépenses : abolissant des emplois (y compris les ambassades à l'étranger), réduisant l'état-major des ministères à l'état de squelettes, décapitant les bureaux et les administrations ; enfin réduisant des deux tiers les appointements des fonctionnaires épargnés, y compris ceux du premier ministre. Or, l'article 67 de la Constitution dispose qu'une grande partie des dépenses appelées « dépenses fixes » ne peuvent être réduites par la Chambre sans le consentement du gouvernement : un règlement fut promulgué dans lequel ces dépenses fixes étaient énumérées ; y figuraient bon nombre de celles que la Chambre voulait supprimer. La Chambre répondit en décidant que ce règlement était un abus de pouvoir, en interprétant l'article 67 dans un sens diamétralement opposé. Le premier ministre et le ministre des finances prononcèrent à la Chambre des discours énergiques dans lesquels ils démontraient le caractère inconstitu-

tionnel des résolutions de l'Assemblée et déclarèrent que, si la Chambre persistait dans sa ligne de conduite, le gouvernement serait obligé de recourir à d'autres moyens prévus par la Constitution.

Mais l'agitation n'était pas restreinte aux limites de l'enceinte du Parlement; elle avait gagné la population ou du moins la partie le plus excitable du peuple, les fauteurs de désordre toujours prêts à se lever, et des conséquences assez désagréables en résultaient pour les députés eux-mêmes. On vit renaître les attentats de la classe sinistre des *Shosei*. On sait le rôle détestable qu'ils ont joué depuis longtemps déjà dans la vie politique du Japon. Ce sont de jeunes fanatiques, étudiants échappés de l'Université, déclassés exaltés, qui prétendent servir avec le poignard ou le coutelas de nobles causes : ils se croient, ou se disent au moins, les défenseurs des principes, les vengeurs de la pureté traditionnelle des mœurs du vieux Japon : c'est l'un d'eux qui tenta d'assassiner le comte Okuma. Autrefois ils s'attaquaient aux ministres, aux fonctionnaires de haut rang; maintenant c'est contre les membres influents de la Chambre qu'ils se retournent : ils assiègent leurs maisons, les menaçent ou même les assassinent, dispersent les réunions publiques, en un mot répandent partout le désordre et la terreur. Plusieurs députés et non des moindres sont venus siéger à la Chambre la tête bandée pour avoir rencontré sur leurs chemins ces féroces *Shosei*. Ceux-ci poussèrent l'audace jusqu'à se présenter au premier hôtel de Tokio où habitaient de nombreux députés; et là, ayant demandé plusieurs d'entre eux ils se précipitèrent sur leurs victimes ; une terrible mêlée s'ensuivit. Enfin ils donnèrent l'assaut à la maison du président de la Chambre lui-même. A la suite de tous ces attentats le gouvernement remit en vigueur une loi de 1887 dirigée contre les *Shosei* et dans une seule nuit expulsa de la capitale soixante-sept d'entre eux. Cette mesure fut discutée et approuvée par la Chambre. C'est d'ailleurs le seul acte du gouverne-

ment qui eût jusqu'alors rencontré l'approbation de l'Assemblée.

Cependant la crise parlementaire menaçait de s'éterniser. Le vote du budget restait en suspens. Il fallait à tout prix sortir d'embarras. Le gouvernement tint bon sur la question de principe, refusant toujours à la Chambre le droit de toucher aux « dépenses fixes » ; mais en fait il lui donna satisfaction en réduisant considérablement les dépenses proposées : la Chambre réclamait une réduction totale de 8 millions de yen (40 millions de francs or), le gouvernement en consentit une de 6,300,000 yen.

En mai, la session parlementaire fut close ; et presque aussitôt une crise ministérielle éclata : les principaux membres du ministère se retiraient, le comte Yamagata, premier ministre, le comte Hoki, ministre des affaires étrangères. Le ministre des finances, comte Matsugata, gardant son portefeuille, prit la présidence du Conseil ; le comte Enomoto, les affaires étrangères ; le comte Oki Takato, ancien président du conseil privé, l'instruction publique ; le vicomte Tanaka, ancien ministre à Paris, la justice ; et le vicomte Shinagawa, qui fut secrétaire à la légation de Berlin, le ministère de l'intérieur. Enfin le comte Ito, qui avait été précédemment président du Conseil, devenait président du Conseil privé. Tous les hommes d'État marquants : Kuroda, Yamagata, Inouye, Okuma restaient sur la réserve ; aucun d'eux n'était venu apporter le prestige de son nom au nouveau cabinet. Ils attendaient sans doute pour sortir de leur retraite que le Parlement se fût rassis, qu'il fût devenu moins intransigeant. Le nouveau ministre des affaires étrangères, comte Enomoto, est un ancien officier de marine ; il a successivement représenté son pays auprès des cours de Saint-Pétersbourg et de Pékin ; il a encore rempli plusieurs autres postes élevés dans l'État, entre autres celui de ministre de la marine.

La deuxième session du Parlement s'ouvrit le 21 novembre 1891 : le nouveau gouvernement ne fut pas

plus heureux que l'ancien ; il retrouva devant lui le même mauvais vouloir, la même opposition systématique, la même passion effrénée pour les économies sordides.

Le Président du Conseil ne parvint pas, en exposant son programme d'affaires pourtant très simple, à désarmer les mauvaises dispositions des députés : il dit que, si les négociations avec les puissances étrangères pour la revision des traités n'avaient pas encore abouti, elles recevaient cependant tous ses soins ; qu'il fallait songer plus que jamais à organiser la défense nationale, construire des forts et des cuirassés, et que pour cela il fallait cesser de s'adresser au dehors ; que d'envoyer constamment de l'or à l'étranger pour payer les achats de matériel de guerre, c'était un danger ; qu'en conséquence il demanderait des crédits pour établir des usines métallurgiques ; et d'autres encore pour construire des chemins de fer stratégiques. L'opposition resta violente et tracassière. Ce Parlement, qui pousse l'esprit d'économie jusqu'à la folie, alla jusqu'à répondre : non, — quand, après les horribles désastres causés par les tremblements de terre, le président du Conseil vint demander quelques secours pour soulager la misère des survivants. — Lassé, l'Empereur prit, au bout d'un mois de ce régime, le parti de dissoudre la Chambre ; c'était le 25 décembre ; le premier Parlement du Japon n'avait guère vécu plus d'un an.

Dans l'intervalle le comte Okuma, qui avait accepté lors de la formation du ministère le poste de membre du Conseil privé, et qui cependant avait cru pouvoir, surtout vers la fin de 1891, faire de l'opposition au gouvernement donna sa démission, et, ayant ainsi repris sa liberté à la veille des élections générales, il se retrouvait à la tête de ses partisans.

Le 11 mai 1891, le peuple japonais et le monde tout entier étaient émus par la nouvelle que le tzaréwitch, qui voyageait alors au Japon, venait d'échapper par miracle aux coups d'un assassin, et que le meurtrier

n'était autre qu'un agent de la police japonaise chargé de protéger le tzaréwitch pendant une promenade à Otsu aux environs de Kioto.

Le tzaréwitch, accompagné de son cousin, le prince Georges de Grèce, était arrivé de Chine au Japon le 27 avril, escorté d'une escadre russe. Il devait en un mois faire le tour du Japon, voir les principales villes; on lui avait préparé une splendide réception. Tous les projets des touristes et des politiques furent détruits en un instant.

Après un court séjour à Nagasaki, le tzaréwitch était arrivé le 9 mai à Kioto, la ville sainte. Le 11 au matin, il entreprit l'excursion classique au lac Biwa. Après avoir déjeuné avec le préfet de Shiga à Otsu, il monta en *jinrikisha* pour visiter les environs. Ouvrant la marche, il traversait les rues d'Otsu bordées de deux haies d'agents de police, lorsque l'un d'eux, un nommé Tsuda, au moment où le prince passait devant lui, tira son sabre et lui en porta un coup sur la nuque. Le coup avait heureusement porté à faux et, avant d'avoir pu redoubler, le meurtrier était saisi et réduit à l'impuissance par les porteurs du prince, qui en fut quitte pour deux estafilades sans gravité. Tsuda Sanzo, ancien sergent-major dans l'armée, faisait partie de la police depuis six ans, depuis la fin de son service militaire; il avait été décoré pour sa brillante conduite pendant la guerre civile de 1877. Taciturne et dévot, il faisait son service régulièrement et était bien noté. A-t-il été fanatisé par une bande de *shosei*, grisé par des tirades politiques ou religieuses contre les étrangers comme il s'en est débité par millions au Japon depuis plusieurs années? Il y a au Japon beaucoup d'hommes pour qui patriotisme est particulièrement synonyme de haine des étrangers : Tsuda était-il proche parent de celui qui se suicida plutôt que d'assister à la visite du tzaréwitch, pour ne pas voir souiller et déshonorer le sol japonais?

L'émotion fut immense dans tout le pays à la nouvelle du crime. L'Empereur en fut profondément affecté

et l'impératrice si violemment secouée qu'elle resta plusieurs jours dans une sorte de prostration. Les ministres se réunirent immédiatement en conseil de cabinet; plusieurs d'entre eux partirent aussitôt pour Kioto, suivis le lendemain par l'empereur lui-même, qui fit ce voyage de 300 milles pour rendre visite au prince blessé. Le gouvernement japonais pouvait à bon droit s'émouvoir : il aura maintenant plus de peine que jamais à faire accepter aux puissances qui résistent encore la revision des traités dans le sens de l'abandon complet des garanties spéciales dont jouissent les Européens pour leur sécurité, et que le Japon aura désormais mauvaise grâce à déclarer inutiles.

Le Japon a été désolé en 1891, par des calamités presque sans exemple : en juillet, c'est un typhon qui cause des dommages considérables; en octobre, c'est un tremblement de terre comme le Japon n'en avait point ressenti depuis celui qui détruisit Yeddo en 1854. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici le récit d'un voyageur :

Quelle lamentable tournée, je viens de faire à travers la région dévastée par le tremblement de terre d'il y a un mois. Dix-huit mille morts, plus de vingt mille blessés. Des villes entières renversées ou incendiées et, sur une superficie égale à celle de trois de nos départements, une population de 400,000 âmes campant au milieu des décombres! Le froid est vif, la pluie tombe fréquemment, les malheureux sont sans abri et beaucoup sans nourriture. Faute de bras, la récolte de riz, dans bien des endroits, reste sur pied. C'est la misère certaine, épouvantable et au cœur de l'hiver! Les lignes ferrées sont coupées, les ponts rompus, les digues détruites, les routes effondrées. Les secours arrivent difficilement et avec quelle lenteur!

Voici deux jours que je parcours les provinces de Nagoya et de Gifou. Partout des ruines, un amoncellement de débris informes. Çà et là quelques misérables cahutes recouvertes d'un peu de paille, ouvertes à tous les vents, où les hommes, les femmes et les enfants sont entassés pêle-mêle; dans leurs regards une expression de stupeur morne, comme s'ils reflétaient encore la vision de l'horrible scène.

Ici était une ville de 5,000 habitants; 2,000 ont disparu dans les flammes. A Gifou, il y eut un tel encombrement de morts

qu'on dut, par mesure sanitaire, les arroser de pétrole et les brûler immédiatement. Un bûcher de 3,000 cadavres!

Et là-bas, dans la province d'Aïtchi, centre du cataclysme, la terre est convulsée, des montagnes se sont affaissées, les vallées sont devenues des précipices.

Des milliers d'habitants restent subitement isolés, privés de toutes communications, attendant des secours qui arriveront trop tard. Et la neige commence à tout recouvrir de son linceul!

Trente jours se sont écoulés depuis la terrible matinée du 28 octobre où, par un temps splendide, aux premiers rayons d'un clair soleil levant, en moins d'une minute, toute une contrée riche, heureuse, peuplée de 3 millions d'habitants, fut plongée dans l'épouvante et la désolation! Trente longs jours! Et rien n'est changé. On croirait que le désastre est d'hier. Le gouvernement, qui possède de si puissants moyens d'action, vient-il efficacement en aide à tant d'infortunes? Si oui, il n'y paraît guère. On n'a même pas expédié, dans cette région où tant de malheureux couchent à la mauvaise étoile, des tentes de campagne. En revanche, des grandes manœuvres ont été organisées et quelques centaines de mille francs dissipés en fumée.

Des souscriptions ont été ouvertes; ce sont les résidents étrangers qui ont donné la plus forte somme, plus de 160,000 francs.

On pensait que l'empereur, qui s'est déplacé en toute hâte, lors de l'attentat d'Otsu, s'empresserait de parcourir les provinces ravagées par la catastrophe. Il s'est fait suppléer par son fils, un enfant de dix ans. C'est un acte impolitique dont les conséquences seront sérieuses.

Le commerce extérieur du Japon pendant l'année 1890 représente une somme de 138,221,246 dollars, en augmentation de 2,156,780 dollars sur 1889, et se subdivisait en 56,593,513 dollars, pour les exportations et 81,727,733 pour les importations. Il se trouve donc que les importations dépassent de 25 millions les exportations. Cela tient surtout à ce que la récolte du riz avait été très mauvaise en 1889; au lieu d'exporter pour 7 millions de riz, il a fallu en importer pour 10 millions.

Si l'on excepte la visite du tzaréwitch et sa brusque interruption; l'apparition d'une escadre chinoise pour la première fois dans un port japonais (six navires de guerre chinois sous les ordres de l'amiral Ping, fils adoptif de Li-Hung-Chang), les relations du Japon avec

les puissances étrangères n'ont été marquées par aucun événement notable. Les négociations pour la revision des traités ont, paraît-il, été continuées ; mais la solution de la question ne paraît point avoir fait un pas. L'agitation soulevée dans le pays à ce sujet est apaisée ; les diplomates ne semblent pas pressés d'aboutir ; les difficultés intérieures augmentant pour le cabinet japonais, lui procurent des distractions suffisantes ; enfin les résidents européens, les principaux intéressés, sont à peu près unanimes à réclamer le maintien du régime actuel ; il n'y a pas de raison pour qu'après une période de surexcitation fébrile très propre à donner le change, la question de la revision des traités ne s'endorme, au Japon, d'un profond sommeil comme celle de la revision de la Constitution dans tel autre pays.

Le Saint-Siège poursuit en Extrême-Orient une politique d'autonomie ; il cherche à régler lui-même les affaires du catholicisme ; il tend à rapprocher de lui, en resserrant les liens, les chrétientés lointaines. Au Japon, il a pu, plus vite qu'en Chine, réaliser ses désirs.

Par lettres apostoliques datées du 15 juin 1891 et publiées en novembre, le Pape a institué la **hiérarchie épiscopale** au Japon. Il n'y existait jusque-là que les vicariats apostoliques du Nord, sous la juridiction de Mgr Osouf ; du Midi, confié à Mgr Cousin ; du Centre, assigné à Mgr Midon, et des plages septentrionales avec Mgr Berlioz pour titulaire. En place de cette organisation, la hiérarchie épiscopale est instituée avec un siège métropolitain et trois évêchés suffragants : le premier, avec résidence à Tokio, capitale de l'Empire, étendra sa juridiction vers le Nord, jusqu'aux limites des provinces de Itchigo, Iwatshiro, Iwahi, et vers le Sud, sur toute la côte qui comprend les provinces de Jetchidjen, Mino et Owari, jusqu'au lac Biwa. Les sièges épiscopaux suffragants sont institués à Nagasaki, Osaka et Hakodate. L'évêché de Nagasaki comprend toute la région du Midi, avec les îles de Kiou-Chiou, Hirado, Goto,

Tsuchima, Lioukou et les autres petites îles de cet archipel. L'évêché d'Osaka est institué dans la partie centrale du Japon et s'étend depuis le lac Biwa et les confins des provinces Jetchidjen, Mino et Owari jusqu'aux plages occidentales de la grande île de Nippon, en y comprenant aussi l'île Chicocou et les autres adjacentes. Enfin, l'évêché d'Hakodate embrasse toute la région septentrionale avec le territoire de Jezo et les îles Kourlile, vers le Nord, et, vers le Sud, les provinces Itchigo, Iwatshiro et Iwahi, nommées plus haut.

Ces nouveaux sièges épiscopaux sont confiés aux mêmes vicaires apostoliques qui exerçaient jusqu'ici leur mission dans l'empire du Japon, à savoir : le siège métropolitain de Tokio à Mgr Pierre Osouf, transféré de l'église titulaire épiscopale d'Arsinoë ; l'évêché suffragant de Nagasaki, à Mgr Jules-Alphonse Cousin, transféré de l'église titulaire épiscopale d'Acmonia ; celui d'Osaka, à Mgr Félix Midon, transféré de l'église titulaire épiscopale de Césaropolis ; et le troisième évêché suffragant avec résidence à Hakodate, à Mgr Alexandre Berlioz, tranféré de l'église titulaire épiscopale de Calynde.

Le métropolitain et ses évêques suffragants appartiennent tous les quatre à la Société des Missions étrangères de Paris.

MAX LECLERC.

Nécrologie.

Le prince *Sanjo*, garde des sceaux de l'empire du Japon qui est mort au mois de février 1891 à Tokio, à l'âge de cinquante-cinq ans, était peut-être le personnage le plus considérable de la cour impériale. Sans doute, ses fonctions de garde des sceaux avaient un caractère presque exclusivement honorifique, mais l'influence qu'il exerçait autour de lui tenait bien plus à sa situation personnelle qu'à sa position hiérarchique. Il présidait le cabinet intérimaire ou provisoire qui remplaça, au pied levé, dans le courant de 1890, le Cabinet qui venait de tomber inopinément sur la question de la revision des traités conclus avec les puissances étrangères.

les puissances étrangères n'ont été marquées par aucun événement notable. Les négociations pour la revision des traités ont, paraît-il, été continuées ; mais la solution de la question ne paraît point avoir fait un pas. L'agitation soulevée dans le pays à ce sujet est apaisée ; les diplomates ne semblent pas pressés d'aboutir ; les difficultés intérieures augmentant pour le cabinet japonais, lui procurent des distractions suffisantes ; enfin les résidents européens, les principaux intéressés, sont à peu près unanimes à réclamer le maintien du régime actuel ; il n'y a pas de raison pour qu'après une période de surexcitation fébrile très propre à donner le change, la question de la revision des traités ne s'endorme, au Japon, d'un profond sommeil comme celle de la revision de la Constitution dans tel autre pays.

Le Saint-Siège poursuit en Extrême-Orient une politique d'autonomie ; il cherche à régler lui-même les affaires du catholicisme ; il tend à rapprocher de lui, en resserrant les liens, les chrétientés lointaines. Au Japon, il a pu, plus vite qu'en Chine, réaliser ses désirs.

Par lettres apostoliques datées du 15 juin 1891 et publiées en novembre, le Pape a institué la **hiérarchie épiscopale** au Japon. Il n'y existait jusque-là que les vicariats apostoliques du Nord, sous la juridiction de Mgr Osouf ; du Midi, confié à Mgr Cousin ; du Centre, assigné à Mgr Midon, et des plages septentrionales avec Mgr Berlioz pour titulaire. En place de cette organisation, la hiérarchie épiscopale est instituée avec un siège métropolitain et trois évêchés suffragants : le premier, avec résidence à Tokio, capitale de l'Empire, étendra sa juridiction vers le Nord, jusqu'aux limites des provinces de Itchigo, Iwatshiro, Iwahi, et vers le Sud, sur toute la côte qui comprend les provinces de Jetchidjen, Mino et Owari, jusqu'au lac Biwa. Les sièges épiscopaux suffragants sont institués à Nagasaki, Osaka et Hakodate. L'évêché de Nagasaki comprend toute la région du Midi, avec les îles de Kiou-Chiou, Hirado, Goto,

Tsuchima, Lioukou et les autres petites îles de cet archipel. L'évêché d'Osaka est institué dans la partie centrale du Japon et s'étend depuis le lac Biwa et les confins des provinces Jetchidjen, Mino et Owari jusqu'aux plages occidentales de la grande île de Nippon, en y comprenant aussi l'île Chicocou et les autres adjacentes. Enfin, l'évêché d'Hakodate embrasse toute la région septentrionale avec le territoire de Jezo et les îles Kourlile, vers le Nord, et, vers le Sud, les provinces Itchigo, Iwatshiro et Iwahi, nommées plus haut.

Ces nouveaux sièges épiscopaux sont confiés aux mêmes vicaires apostoliques qui exerçaient jusqu'ici leur mission dans l'empire du Japon, à savoir : le siège métropolitain de Tokio à Mgr Pierre Osouf, transféré de l'église titulaire épiscopale d'Arsinoë ; l'évêché suffragant de Nagasaki, à Mgr Jules-Alphonse Cousin, transféré de l'église titulaire épiscopale d'Acmonia ; celui d'Osaka, à Mgr Félix Midon, transféré de l'église titulaire épiscopale de Césaropolis ; et le troisième évêché suffragant avec résidence à Hakodate, à Mgr Alexandre Berlioz, tranféré de l'église titulaire épiscopale de Calynde.

Le métropolitain et ses évêques suffragants appartiennent tous les quatre à la Société des Missions étrangères de Paris.

MAX LECLERC.

Nécrologie.

Le prince *Sanjo*, garde des sceaux de l'empire du Japon qui est mort au mois de février 1891 à Tokio, à l'âge de cinquante-cinq ans, était peut-être le personnage le plus considérable de la cour impériale. Sans doute, ses fonctions de garde des sceaux avaient un caractère presque exclusivement honorifique, mais l'influence qu'il exerçait autour de lui tenait bien plus à sa situation personnelle qu'à sa position hiérarchique. Il présidait le cabinet intérimaire ou provisoire qui remplaça, au pied levé, dans le courant de 1890, le Cabinet qui venait de tomber inopinément sur la question de la revision des traités conclus avec les puissances étrangères.

Le défunt prince Sanjo ne resta que quelques mois au pouvoir et ne put trancher la question des traités.

L'origine de la fortune politique du prince Sanjo remonte à une trentaine d'années environ. En ce temps-là, Sanjo, qui appartenait à une des plus anciennes et des plus nobles familles du Japon, se signalait par son opposition au Shôgun et au gouvernement taïkounal qui finit par l'expulser de la capitale. Sanjo n'en continua pas moins sa propagande révolutionnaire; il parvint à gagner l'opinion publique, souleva trois provinces et, à la tête d'un véritable mouvement populaire, réussit à affranchir de la tutelle du Shôgun l'empereur qui règne en ce moment sur le Japon. Depuis ce temps (1867), le prince Sanjo occupait dans les Conseils du souverain une place prépondérante et son nom était très populaire dans tout l'Empire.

C'était, d'ailleurs, un esprit éclairé et modéré.

PERSE

Les bienfaits de la civilisation européenne, que deux puissances ont pris à cœur de révéler à la Perse, ne semblent pourtant pas la charmer, et les événements ont prouvé qu'un gouvernement absolu doit compter quelquefois avec les aspirations de ses sujets. La « Tobacco Corporation » qui a obtenu l'année dernière le **monopole** de la préparation et de la **vente du tabac**, a vu se liguer contre elle toute la population du Nord-Ouest ; des troubles ont eu lieu à Mesched, à Tauris (septembre) ; le gouverneur de cette dernière ville, Amir-Nizam, qui avait annoncé, pour rétablir l'ordre, la suppression prochaine du monopole, a été destitué. En décembre, le grand prêtre de Kerbela interdit aux fidèles l'usage du tabac ; il fut obéi, et les Persans cessèrent de fumer. Le gouvernement, ne pouvant rien contre leur résistance passive, dut abolir (19 décembre) le monopole de la Compagnie anglaise, à laquelle on donna pour compensation, outre une indemnité dont le taux est encore à débattre, le privilège d'exporter le tabac.

C'est là un symptôme plus grave peut-être qu'on ne se l'imagine à Londres, où l'on ne voit dans cet échec qu'un simple épisode de l'influence russe ; sans doute les Persans ne peuvent éprouver pour le gouvernement du Chah une affection bien vive ; et que telle ou telle

puissance arrive à diriger, d'une façon plus ou moins déguisée, les affaires de leur pays, cela ne saurait les toucher beaucoup. Mais les Européens ne leur ont guère apparu jusqu'ici que comme des spéculateurs, et les atteintes portées aux intérêts matériels donnent une autorité singulière aux mollahs qui prêchent la guerre sainte. A Chiraz (mai), dans le Mazenderan (novembre) la troupe a dû intervenir pour mettre les fanatiques à la raison; à la fin de l'année encore, à Téhéran, des affiches apposées dans les bazars sommaient les musulmans d'exterminer les Européens.

Il a été accordé plusieurs **concessions** importantes de grands travaux publics. Les Anglais ont obtenu de construire des chemins de fer entre Kevader et Kirman, et entre Téhéran et Ahwaz, sur le Karoun; un géologue anglais, M. Sold, est arrivé à Téhéran en avril, pour en préparer les plans. Il était accompagné d'un délégué du ministère des finances, M. Johnson, chargé de conclure une convention relative à la frappe des monnaies persanes en Angleterre.

Les Russes s'occupent toujours de créer des voies de communication entre la capitale et les provinces du Nord. Ils construisent une ligne ferrée entre Recht et Kaswin; aux dernières nouvelles, une société russe négociait les clauses d'un acte de concession pour la construction de routes entre Téhéran et Enzeli, sur la mer Caspienne, et Téhéran et Tauriz.

Au mois de mai 1890, Nasr-ed-Dine avait accordé à deux marchands russes le privilège d'acheter toute la récolte d'olives et de fabriquer l'huile. Ils sont allés étudier l'installation des usines européennes, et ont adopté les procédés suivis à Marseille. Le district de culture de l'olivier est compris entre Recht et Téhéran, sur les confins de la province de Gilan; la récolte annuelle est d'environ 800,000 livres d'olives. Roudbar, le centre de la production, est situé sur le Safeed Roud, qui est navigable jusqu'à la mer Caspienne.

Au mois d'août une compagnie s'est formée à

Bruxelles, au capital de 7 millions de francs, sous le titre de « Compagnie générale de Perse ». Elle doit s'occuper surtout du commerce des vins et des alcools.

Les établissements anglais du Karoun se sont développés ; Mohammerah est devenu un grand port, où touchent les vapeurs de la « British India C° » et de la « Bombay and Persian Gulf Navigation C° ». Dans la rivière même, l' « Euphrates and Tigris Steam Navigation C° » a organisé jusqu'à Ahwaz un service bimensuel de steamers, qui se relient avec les bâtiments qui vont d'Ahwaz à Chouster. La « Nasery C° » a aussi deux navires qui font le trajet de Mohammerah à Ahwaz. — Une ligne télégraphique a été construite entre Dizfoul, Chouster, Ahwaz et Mohammerah.

Actes internationaux. — Le consul général de la Grande-Bretagne à Mesched a été pris pour arbitre dans la contestation qui s'était élevée entre la Perse et l'Afghanistan, au sujet de la possession de Hachtadan. Les deux Etats ont ratifié sa décision et la nouvelle frontière a été délimitée.

Sir William White, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, a rendu une autre sentence arbitrale, à propos d'un litige pendant depuis huit années entre la Perse et l'Italie. Un négociant italien, qui avait réussi pendant longtemps à s'exempter des droits de douane, refusait de les acquitter et réclamait une indemnité de deux millions et demi de francs. Sir W. White a reconnu que cette prétention était injustifiée.

Le bruit a couru en octobre que Nasr-ed-Dine, après avoir cédé à la Russie un territoire sur la Caspienne, auprès d'Ardabil, venait de conclure avec elle une convention commerciale et politique, aux termes de laquelle il y aurait union douanière entre les deux pays. A Pétersbourg comme à Téhéran, cette nouvelle à été démentie, et nous ne pouvons l'enregistrer que pour mémoire.

L'incident de Soutchsbulak a donné lieu à quelques négociations avec la Porte ottomane. Au commencement du mois de mai, une jeune Anglaise, miss Katty Green-

field, qui habitait Tauris, fut enlevée par les Kurdes et conduite à Soutchsbulak, au sud du lac d'Ourmiah. Les Kurdes faisaient bonne garde autour d'elle, et tous les efforts de l'agent consulaire anglais pour obtenir sa mise en liberté ayant échoué, quelques escadrons de cavalerie furent dépêchés à Soutchsbulak. Aussitôt un millier de Kurdes, sujets ottomans, passèrent la frontière pour porter secours à leurs frères, et peu s'en fallut qu'ils n'assassinassent le consul de Turquie, qui avait voulu interposer son autorité. Miss Greenfield tira tout le monde d'embarras en déclarant, quoique un peu tard, qu'elle s'était convertie au mahométisme et qu'elle avait suivi librement son mari.

Bibliographie.

Notes on the present State of the Karun river, par H. B. Lynch (*Proceedings of the R. Geogr. Society*: octobre).

Journaux. — A la suite de son second voyage en Europe, Nasr-ed-Dine a institué un ministère de la presse, et plusieurs journaux paraissent maintenant. Ce sont : le journal officiel, l'*Iran;* trois journaux politiques et littéraires, *Terhenk* et *Téhéran*, imprimés dans la capitale; *Itila*, qui paraît à Ispahan; un journal historique illustré, le *Sheref*, rédigé à Téhéran; un journal religieux, le *Zoaï-Shams*, rédigé à Ourmiah, en langue chaldéenne, par les missionnaires protestants.

Mais les journaux politiques ne parlant guère, et pour cause, des affaires du royaume, on lit plutôt en Perse deux feuilles imprimées à Londres et à Constantinople : le *Kanoun* (Loi) et l'*Akhtar* (Étoile), qui se sont donné la mission de maintenir les sujets de Nasr-ed-Dine dans les sentiers de la vérité selon l'Islam.

P.

AFRIQUE

MAROC

La situation intérieure du Maroc a été, en 1891, moins troublée que pendant les années précédentes. A l'extérieur, à part quelques escarmouches entre les indigènes du Riff et les Espagnols, et deux attentats contre des Français, la question du Touat a été le seul incident intéressant de ces douze mois.

Un savant, M. de la Martinière, qui, depuis plusieurs années, explore avec autant de patience que d'audace et de bonheur les restes des anciennes civilisations du Maroc, revenait d'une longue excursion à Taroudent dans le Haut-Atlas, quand, le 21 janvier, à peu de distance de Mogador, il fut assailli par des Arabes avec lesquels il avait eu précédemment une légère contestation. Blessé, il ne dut la vie qu'à une circonstance qui caractérise les mœurs du pays : les assaillants considérèrent qu'en droit ils ne pouvaient tuer leur prisonnier sur un territoire qui n'était pas celui de leur tribu et ils l'emmenaient, quand ils furent rencontrés par un parti plus fort et obligés d'abandonner leur proie. Une réparation était due : M. de la Martinière l'obtint. Quelques mois plus tard, un jeune peintre, M. Goffart, fut frappé d'un coup de poignard, dans une

rue de Marakesh par un indigène fanatique. La blessure, bien que non mortelle, était grave. M. Goffart obtint également une indemnité et la condamnation de son agresseur à la prison perpétuelle sous le contrôle de notre agent.

Du côté de l'**Espagne** les incidents furent plus nombreux ; aucun d'eux ne présente de gravité. Notons seulement, en janvier, les réparations accordées pour l'affaire de Melilla et le pillage de la barque *Miguel y Teresa* que j'ai raconté l'année dernière. Quand, en février, la commission internationale voulut procéder à la délimitation des possessions marocaines et espagnoles, elle dut reculer devant l'hostilité des tribus du Riff, et ne put reprendre ses opérations qu'au mois de mars. Le travail s'acheva en avril. Un câble fut jeté entre l'Espagne et Melilla. Son atterrissement se fit sans encombre à la fin d'août. Mais quand on voulut établir des poteaux pour relier le fil à Tanger, on dut faire intervenir l'autorité impériale pour calmer l'opposition de la tribu des Angheras sur le territoire desquels passait la nouvelle ligne. Mentionnons enfin sommairement l'ambassade envoyée à la reine régente au mois de juillet et, pour le mois de septembre, une attaque des Maures contre le fort de Cabrerizas Altas qui, avec celui de Rostro Gordo, protège la place de Melilla.

La Compagnie anglaise *Eastern Telegraph* eut aussi quelques difficultés, au mois de février, avec la tribu des Angheras à propos de ses poteaux télégraphiques. Plusieurs furent renversés ; mais le représentant anglais exigea leur relèvement immédiat. A la fin du même mois de février, on annonça qu'une indemnité de 1,250,000 francs était accordée pour le meurtre des Anglais de la factorerie de Juby dont nous avons parlé les années précédentes.

Les affaires du Touat demandent quelques éclaircissements préalables.

On sait que le **Touat** est un groupe d'oasis situé à

600 kilomètres au sud-ouest de Laghouat, dans le prolongement de la province d'Oran. Quatre centres importants divisent cette région : le Touat proprement dit, le Gourara, l'Aougerout et le Tidilkelt qui a In-Salah pour capitale. La population totale est de 200,000 habitants environ. Les sultans du Maroc, dans les siècles passés, ont tenté, à plusieurs reprises, de soumettre les oasis ; leurs expéditions échouèrent ou ne produisirent pas de résultats durables. Le Touat est resté indépendant et le traité de 1845 l'a considéré comme situé en dehors de l'empire du Maroc. Pendant longtemps nous n'avons eu avec ses habitants que des relations amicales et le Maroc n'a pas songé à en prendre ombrage. On raconte qu'en 1873, pendant l'expédition du général de Galliffet à El-Goléa, les grands chefs du pays offrirent leur soumission et que si on n'y accéda pas ce ne fut pas du tout par crainte de difficultés avec le gouvernement de Mouley-Hassan.

Mais, depuis lors, les dispositions de ces mêmes chefs ont changé. L'influence des Snousias y est devenue toute-puissante. Bou-Amema y a été accueilli en 1882; c'est à In-Salah que fut décidé le massacre de l'expédition Flatters, c'est d'In-Salah que partit l'ordre d'assassiner le lieutenant Palat en 1886. Depuis lors, les Touatiens, redoutant une expédition française, ont cherché à nouer des relations avec le Maroc. Dans leur pensée, il s'agissait moins de négocier une soumission que d'entraver nos desseins en créant des complications capables de nous faire hésiter. Mais le gouvernement impérial s'y méprit ou feignit de s'y méprendre. De là une situation qui n'est pas encore dénouée. Des délégués marocains parcoururent le pays en 1888, recueillant des offrandes pour le sultan en tant que chef de la religion. A leur retour, ces dons furent présentés comme un tribut. L'empereur se décida à envoyer des représentants officiels investis par lui. Ceux-ci furent mal accueillis par la majorité d'une population qui tient avant tout à son indépendance séculaire. Cela

Dans ces conditions le gouvernement français ne pouvait plus reculer devant la nécessité de donner des explications. Elles lui furent demandées par M. Deloncle à la Chambre des députés (séance du 22 octobre). L'orateur, dès les premiers mots, plaçait la question sur son vrai terrain en s'excusant d'en parler au cours d'une discussion sur le budget des affaires étrangères. Ce n'est pas de la question du Touat qu'il s'agit, dit-il ; la police européenne n'a rien à voir en cette affaire qui est une question de politique algérienne. Mais il faut peser sur le Maroc, il faut y reprendre les vieilles traditions de la politique consciente de sa force. M. Ribot répondit en affirmant l'inanité des prétentions du Maroc sur le Touat avant et surtout depuis le traité de 1845. Si, ajouta-t-il, dans ces derniers temps, le gouvernement impérial a cru pouvoir envoyer des émissaires et nouer des relations, la France lui a déclaré nettement qu'elle ne tolérerait aucun acte d'autorité sur ces territoires qui restaient dans la zone d'influence française. Enfin, pour bien montrer que la question du Touat, comme venait de dire M. Deloncle, n'était qu'une question algérienne, le ministre annonçait que ce seraient ses collègues de la guerre et de l'intérieur qui allaient prochainement solliciter du Parlement les moyens de renforcer notre action dans le Sud Algérien et de nous mettre à l'abri de toute surprise. Ces paroles, applaudies par toute l'Assemblée, ne tardèrent pas à être suivies d'actes. Le 21 décembre, la Chambre votait deux projets de lois : l'un relatif au prolongement du chemin de fer d'Aïn-Sefra jusqu'à Djenien-bou-Rezg, l'autre portant ouverture d'un crédit de 255,000 francs destiné à augmenter l'effectif des forces militaires chargées de la surveillance et de la police des territoires de l'extrême Sud Algérien.

C. Pallu de Lessert.

AFRIQUE OCCIDENTALE

I

Du cap Blanc a Lagos

La commission franco-espagnole qui avait adopté en 1886 un *modus vivendi* pour régler provisoirement la question du **Cap blanc** et des territoires voisins, ainsi que celle des possessions françaises et espagnoles du golfe de Guinée, s'est réunie de nouveau le 4 janvier 1891, à la suite des incidents qui rendaient urgente une étude nouvelle de cette dernière question (V. année 1890, p. 417). Elle a proposé aux deux gouvernements de transformer en traité définitif le protocole de 1886 en vue de fixer les limites des sphères d'influence espagnole et française dans le Sahara. Il semble qu'il y aurait tout avantage à ne pas prolonger indéfiniment vers l'intérieur la ligne de démarcation, mais à limiter à l'Est la zone espagnole.

M. Léon Fabert a parcouru le pays des **Maures** et le Sahara sud-occidental jusqu'au pays d'Harisch. Il a échangé des lettres avec le roi de l'Adrar (novembre) qui a promis de bien recevoir les Français. Les Maures de l'Adrar se sont rapprochés des bords du Sénégal; ils ont entamé une lutte acharnée contre les Douaïch,

qu'il ont battus à plusieurs reprises. Ceux-ci sont aussi en guerre avec les Braknas, alliés de la France. Amar Saloum, chef des Trarzas depuis 1886, a été, après diverses péripéties, battu et remplacé par son neveu Ahmet-Saloum, soutenu par les Oulad-Aïl et les Oulad-Daman; la mission de M. Fabert fut forcée par les circonstances de se ranger du côté d'Ahmet qui lui facilita sa route (septembre). Les Douaïch, les Oulad-Ely, les Touabir, etc., s'étaient alliés à Abdoul-Boubakar, l'agitateur du **Fouta**; mais, après que le colonel Dodds eût pacifié et réorganisé le Bosséa, le Damga, etc., qui paieront désormais une redevance de 1 franc par tête d'adulte (février), Abdoul, réfugié chez les Maures, fut peu à peu abandonné; il allait faire sa soumission quand il fut assassiné (juin). Le poste de Kaédi permet de surveiller les gens de Fouta et aussi les Maures qui commencèrent à se grouper autour de Sidi-Ahmet, allié de la France.

On a favorisé le retour dans le Fouta, le Toro, le Dimar, le Oualo, le Bondou, des Peuls dont le départ avait dépeuplé les pays du bas-Sénégal. Dans le cercle de Dakar, le commandant Herbin a soumis les **Séréres Diobas** et a ouvert des voies dans leur pays (avril). L'exil de Maïsse-Anta a achevé la pacification du **Baol**. Les *bours* du Sine et du Saloum sont venus conclure des traités à Saint-Louis (novembre). L'administration encourage le développement des cultures.

La délimitation de la **Gambie** a été opérée du 25 novembre 1890 au 4 juin 1891au prix de grandes fatigues. La commission mixte a été inquiétée par Fodé-Sylla, chef du Combo; elle a été bien accueillie au contraire par les gens de Fodékaba, chef du Fogny : celui-ci, par un traité conclu avec M. Forichon, administrateur de la Casamance, a promis de supprimer la traite et de ne plus faire d'incursion hors de son territoire (mars). Ce chef a été, malgré son désir d'être protégé français, déclaré protégé anglais; son pays est presque entièrement dans la zone britannique. Le gouverneur Llewellyn

a visité plusieurs tribus indigènes de l'intérieur; ces régions pourront être très riches lorsqu'une longue période de paix aura favorisé le repeuplement. Le grand commerce appartient pour les trois quarts aux maisons françaises.

Les progrès de la **Casamance** sont assurés par le succès de la compagnie commerciale et agricole fondée en janvier 1890 en vue de joindre les opérations commerciales aux entreprises agricoles; elle a acquis tous les établissements antérieurs et a obtenu la concession de vastes terrains. Le recensement des deux cercles indique une population indigène de 250,000 à 300,000 habitants.

Une révolte a éclaté dans la **Guinée portugaise**, a Bissao, à la suite de tentatives faites pour réprimer la contrebande: il a fallu un effort assez sérieux pour rétablir l'ordre (mars-avril).

Le décret du 19 décembre a réuni, sous le nom de Guinée française, les **Rivières du Sud**, détachées du gouvernement du Sénégal aux établissements de la côte des Esclaves et du Bénin. M. Ballay en a été nommé gouverneur. L'exil de Dinah-Salifou a ramené la tranquillité dans le Rio-Nunez; les Nalous seront à l'avenir soumis directement aux autorités françaises. M. de Beeckmann, administrateur de Dubreka, a conclu plusieurs traités et visité les régions de l'intérieur, en vue d'assurer le libre accès des caravanes. On a commencé les travaux d'une route devant relier la Dubreka à Kathia et à Demokoulima, sur la frontière du Fouta-Djallon, avec qui il s'agit de renouer des relations commerciales directes. M. de Beeckmann et le lieutenant Chasles ont suivi le tracé de cette route (novembre), puis se sont rendus à Timbo, chargés d'une mission près des almanys du **Fouta-Djallon**. Un poste français a été établi dans l'île de **Matacong**, où un commerçant anglais a voulu (août) arborer le drapeau britannique. Dans un avis officiel, le gouverneur de Sierra-Leone a déclaré (3 novembre) que cette île était, malgré les prétentions

persistantes de quelques colons, un territoire français.

L'administrateur de la **Mellacorée**, M. Lamadon, s'est entendu avec les chefs de l'intérieur pour l'ouverture et l'entretien des routes; il a, par de fermes observations, détourné du Bennah et du Tamisso, 4,000 sofas dépendant de Keramo-Biraly, lieutenant de Samory, et les a décidés à évacuer le Kakounya (janvier). Le capitaine Brosselard-Faidherbe, accompagné du lieutenant des Michels et de M. Warenhorst, a dressé (janvier-mars) l'avant-projet d'un chemin de fer reliant la Mellacorée au point où le Niger commence à être navigable : actuellement la tonne de marchandises est majorée de 1,200 francs avant d'atteindre le Niger. Ce chemin de fer réduirait à 60 francs les frais de transport. Keramo-Biraly reçut le capitaine dans le Houré; il ne lui permit pas de s'avancer au delà de Simangaréa, dans la direction du Niger; ses troupes sont bien armées et manœuvrent bien; il réside d'ordinaire à Erimankono dans le Soulimana (zone anglaise). L'agriculture et le commerce de ces régions florissantes, habitées par des peuplades laborieuses, prendront un grand développement le jour où des voies de communication les mettront en relations avec l'intérieur et où les pays du Haut-Niger ne seront plus ravagés par la guerre.

Le **Soudan français** n'est pas encore pacifié; loin de là! Cependant au point de vue économique, il a fait des progrès; le mouvement commercial est de 4,912,500 francs (dont 1,637,500 pour les exportations); le budget local comprend les redevances annuelles des provinces (382,000 francs), les recettes du domaine, etc. Les locomotives circulent de Kayes à Bafoulabé; au delà, on a travaillé à la pose d'une voie Decauville.

A l'intérieur même des possessions françaises il n'y a plus de difficultés; mais elles étaient menacées par le voisinage de deux grands États dont l'existence reposait sur la guerre et le pillage. En 1891, le colonel Archinard a achevé la destruction du premier et entamé contre le second une guerre d'extermination. « La poli-

tique suivie, dit-il, peut se résumer en quelques mots : suppression des guerres intérieures ; refoulement de la race toucouleur conquérante; nous nous appuyons sur les races vaincues, fétichistes. Notre voisinage, nos idées, notre civilisation, notre force gênaient Samory ; toute sa conduite vis-à-vis de nous, depuis 1887, a été dictée par l'état de ses affaires avec Tiéba ; il ne voit dans un traité qu'un procédé pour que nous ne lui fassions pas la guerre pendant qu'il ne peut pas nous la faire. J'essayai de résoudre pacifiquement la question : je lui fis signer un traité (13 février 1889); je tâchai de faire intervenir un arrangement entre Tiéba et lui et de l'amener à recevoir un résident; mais il y avait chez lui la volonté arrêtée de continuer à piller nos populations ; il renvoya le traité (mai 1889). Bientôt j'apprenais qu'il nous avait attaqués ; il a fallu entretenir des garnisons, avoir continuellement des patrouilles en mouvement en attendant que nous puissions en finir avec lui. Il était prévenu que, s'il ne reprenait pas le traité, nous soutiendrions Tiéba. Il ne pouvait y avoir d'indécision que sur l'opportunité de commencer la lutte tout de suite. Aujourd'hui, on est arrivé au but poursuivi depuis treize ans contre Ahmadou, et les résultats commerciaux ont immédiatement démontré combien étaient justes les prévisions de tous ceux qui avaient commandé au Soudan; le commerce de Médine, de Kayes et de Bakel a pris de l'essor depuis que les Toucouleurs du Kaarta ont disparu. A l'est du Niger, tout reste à faire si nous voulons réellement ouvrir ces régions à notre commerce ; ce qui s'impose d'abord, c'est d'en finir avec Samory. »

Le colonel Archinard estime que les forces mises à la disposition du commandant supérieur sont trop faibles, même pour administrer et faire la police ; la faiblesse des effectifs entraîne un surcroît inutile de fatigues pour les hommes. Les adversaires de la France ont d'ailleurs acquis une certaine expérience; ils ont des fusils perfectionnés que les forgerons indigènes savent

bien réparer, et il faut penser quel retentissement aurait un désastre.

Ces considérations ont amené quelques personnes à se demander s'il était indispensable que le colonel Archinard entamât une guerre d'extermination immédiate et si, après avoir vaincu Samory, le nouveau commandant supérieur n'aura pas à commencer contre l'autre chef, Tiéba, aujourd'hui allié à la France, mais méfiant peut-être, une nouvelle campagne d'autant plus difficile que le théâtre des opérations s'éloigne davantage. Ce qui importe, c'est que les succès même remportés en 1890-1891, assurent la paix au lieu d'être simplement le prélude d'incessantes campagnes plus glorieuses qu'utiles.

Le colonel Archinard était entré le 1er janvier 1891 à Nioro, abandonné la nuit prédédente par Ahmadou ; le sultan s'enfuit vers le Nord-Ouest; le lieutenant Marchand, à la tête des contingents bambaras du Beledougou et du Bakhounou, gardait la route directe du Macina ; Ahmadou, prévenu par les Maures de Tichit, échappa aux Français en faisant un grand détour à travers les déserts de Tagant et de l'Haodt, sous la sauvegarde des Maures Ouled-Naceur et Machdouf, et se réfugia dans le Macina. Le **Kaarta** soumis fut partagé entre de nombreux chefs indigènes ayant chacun sous sa direction ses congénères naturels. Les Maures du Tagant, de Tichit, qui se rendent à Djenné donnent lieu à un mouvement commercial considérable ; le colonel a invité les traitants de Médine à venir s'installer à Nioro et à Guigné pour traiter directement avec les Maures. Cette première partie de la campagne a eu pour résultat la destruction de la puissance d'Ahmadou et la fuite ou la mort de tous les personnages importants du Fouta et de Djolof venus près de lui ; elle assurait la route du Niger.

Ahmadou est resté depuis lors dans le **Macina** près de son frère Mounirou : celui-ci n'a pas voulu recevoir, en 1890, son ancien ami Mademba que le colonel avait

envoyé prè de lui. On n'a eu depuis longtemps aucune nouvelle de **Tombouctou** ; le congrès de géographie de Rochefort a exprimé le vœu que les explorations de MM. Caron et Jaime fussent reprises et complétées. Le lieutenant de vaisseau Hourst a fait le levé hydrographique du Niger, de Kouroussa à Bammakou, et du Tankisso jusqu'à trois journées de Timbo.

Dans le royaume de **Ségou**, le roi nommé en 1890, Mari Diara, ayant conspiré, avait été remplacé peu après par Bodian. Une révolte éclata contre lui dans le Baninko ; M. Hourst et le docteur Grall y furent envoyés ; puis le colonel Archinard s'y rendit et, au prix d'efforts inouïs occupa la ville de Diena (24 février). Tout le pays se soumit. Le capitaine Briquelot fut nommé résident à Ségou ; il doit faire pratiquer à Bodian une politique de conciliation entre les diverses races ; le royaume paie à la France des redevances pour 25 à 30,000 francs. Ce royaume était trop étendu pour que le *fama* pût y exercer une autorité effective. **Sansanding** et les pays de la rive gauche ont été donnés à Mademba, ancien employé des télégraphes qui a été mêlé depuis 1880 à toutes les affaires du Soudan. Le lieutenant Manet a délimité les territoires des deux royaumes. Une alliance a été ménagée entre Bodian, Mademba et Tiéba.

Dès le mois d'avril 1890, le commandant supérieur, en prévision d'une lutte contre Samory, avait chargé le capitaine Quiquandon de faire tout ce qu'il pourrait pour assurer à la France le concours éventuel de **Tiéba**. Les États de ce prince sont fertiles et assez bien cultivés ; il a introduit un certain ordre dans l'exploitation du pays. Son armée régulière est formée en compagnies, mais peu disciplinées. Au Sud, il a conquis Foulala, Tengrela, Nouélé et une partie du Follona ; mais il est surtout l'ennemi acharné de Samory. Avant d'engager sérieusement la lutte contre celui-ci, il résolut de prendre Lantana et Kinian pour mettre son pays à l'abri d'un coup de main ; Lantana fut prise d'assaut le 15 septembre (1890). Contre Kinian, dont les guerriers avaient

menacé le territoire de Ségou, Bodian s'allia à Tiéba; le capitaine Quiquandon et le lieutenant Spitzer prirent la direction du siège qui, néanmoins, en raison de l'impossibilité d'imposer aux troupes des deux chefs une tactique intelligente, dura du 17 octobre 1890 au 8 mars 1891. Kinian conquis, son territoire fut partagé entre les deux rois. Quiquandon quitta Tiéba le 26 mars; il fait le plus grand éloge de son hôte; brave et belliqueux, ce roi aurait aussi quelque sentiment de la justice.

Samory avait envoyé des secours aux défenseurs de Kinian; il avait eu le temps de réformer son armée, de lui donner des fusils à tir rapide, d'embaucher d'anciens tirailleurs français; il fit faire des razzias jusqu'aux confins des territoires français des Rivières du Sud; il menaçait les provinces voisines de Siguiri. Le moment parut venu au colonel : il avait en main des troupes aguerries; tout le Soudan était tranquille; par une attaque rapide, il ferait preuve de force et déconcerterait Samory surpris dans une période d'organisation; il n'estimait pas d'ailleurs à ce moment que la lutte dût être aussi longue qu'elle paraît devoir l'être. Parti de Siguiri le 30 mars, il occupa, sans coup férir, Kankan le 7 avril; le capitaine Hugueny poursuivit les guerriers de Samory, les battit deux fois, et, le 9 avril, incendia sa capitale Bissandougou. Le colonel rentra, le 20, à Siguiri, après avoir établi un poste à Kankan. Le capitaine Besançon, chef de ce poste, eut quelques petits combats à livrer; les bandes de Samory, refoulées vers le Sud, se portèrent sur le Oulada et le Baleya, provinces françaises de la rive gauche, les pillèrent, et, unis à quelques pillards du Fouta-Djallon attaquèrent le **Dinguiray**.

Ce pays, comme on sait, est gouverné par Aguibou, frère d'Ahmadou; ce chef se trouvait à Kita près du colonel qu'il était venu saluer et à qui il avait juré fidélité, quand on apprit les invasions des gens de Samory; le lieutenant Maritz fut chargé (29 mai) d'occuper et

de défendre le Dinguiray; il a infligé plusieurs leçons sévères aux pillards (juillet-août). Les sofas de Samory ont évacué aussi le Oulada.

« Mon successeur, disait le colonel Archinard, aura certainement une dure et pénible mission à remplir. Il faudra poursuivre Samory jusqu'à ce qu'il soit abandonné par les siens ou cantonné dans quelque coin d'où il ne pourra plus nous gêner. » Le nouveau commandant supérieur, le lieutenant-colonel Humbert, arriva le 9 octobre à Kayes; il a quitté Siguiri le 1er janvier 1892. Le but qu'il doit poursuivre est indiqué dans les instructions que M. Étienne, sous-secrétaire d'État des Colonies, lui adressa le 16 septembre et dont on ne saurait trop louer la sagesse; on peut les résumer ainsi : éviter de se lancer en pays inconnu à la suite de Samory, restaurer les chefs dépossédés par lui de manière à créer un noyau de résistance contre tout retour offensif, ne pas rendre Tiéba trop puissant, éloigner autant que possible les possessions françaises, faire entrer enfin le Soudan dans la période d'exploitation, étudier la navigabilité du Niger en amont de Bamakou, encourager les efforts des sociétés qui veulent créer des comptoirs commerciaux. « Il ne s'agit pas, disait M. Etienne, d'agrandir notre immense empire africain, mais de le pacifier pour le faire fructifier un jour; il vous appartient d'agir de telle sorte que ce jour ne soit pas trop éloigné. Je tiens essentiellement à ce qu'aucune mesure importante ne soit prise, à ce qu'aucun changement ne soit apporté au programme que je vous ai tracé avant d'en avoir référé au Département. »

Dans la boucle du Niger, il ne convient pas de faire campagne. « Cette sphère d'influence qui nous est assurée, c'est une réserve pour l'avenir, a dit M. Etienne à la Chambre des députés le 1er décembre. Nous y pénétrerons lentement, pacifiquement, en entrant en relations commerciales avec les indigènes. » Il importait avant tout, de reconnaître le pays. C'est ce qu'ont fait MM. Spitzer, Crozat et Monteil. Le lieutenant Spitzer, en

juin 1890, chargé d'une mission au Mossi, s'est rendu à San, mais ne put dépasser Pourai. Le docteur Crozat fut plus heureux; parti de Sikasso le 1er août 1890, il a traversé le pays des Ouattaras, ennemis de Tiéba; celui des Bobos-Dioulas, qui ont des relations commerciales importantes avec Kong, le Mossi, le Macina, Salaga; le territoire des Bobos indépendants; le Dafing; Lanfiéra, dont le pieux et sage Almamy, Mahmadou Saramokho, l'accueillit bien. Le 7 septembre, il entrait dans le **Mossi**, pays assez bien cultivé, divisé, dit-on, en 333 provinces placées sous le régime féodal. Les chefs sont presque toujours en guerre les uns contre les autres; ils sont tous sous l'influence des marabouts. Le *Naba* du Ouagadougou n'a guère sur ses feudataires qu'une primauté d'honneur : cette dignité est échue récemment à Bocary Nouaha, autrefois l'hôte de Binger; il vit confiné sous la tutelle des marabouts et des eunuques et sous la protection d'innombrables *gris-gris;* malgré sa réputation, il n'a pas de grandes richesses; son palais est en ruines. Il est en bons termes avec le roi du Gourma. Il reçut trois fois Crozat avec un mélange de méfiance, de timidité et de cérémonial; il déclara faire amitié avec les Français et promit de bien accueillir les commerçants français. Crozat arrivé le 17 septembre, partit le 1er octobre et arriva à Sikasso le 20 novembre (1890). A son passage, il reçut de l'Almamy de Lanfiéra, à qui le fanatique Aly Kary, Almamy de Bossé, a vainement proposé d'attaquer les infidèles, des lettres amicales pour Tiéba et pour le colonel Archinard; le *fama* des Bobos-Dioulas s'engagea à être l'ami des Français. « Il conviendrait sans doute d'établir chez celui-ci un résident, ce qui nous assurerait la haute main sur Bobo-Dioulasou; les Dioulas qui y affluent porteraient au loin notre nom et nos marchandises; enfin ce serait un grand pas vers le Sud, la longue route de Bobo-Dioulasou à Kong étant absolument sûre. » Un envoyé du *naba* du Mossi est venu à Sikasso en septembre 1891; il a visité le capitaine Marchand,

successeur du capitaine Quiquandon, et lui a déclaré que la route de Ouagadougou était ouverte aux Français.

Cet envoyé a apporté des nouvelles du capitaine Monteil, qui, de San, où il a signé un traité de protectorat, s'est rendu par Kinian, Sikasso, Bobo-Dioulasou et la route qu'avait suivi Crozat, à Ouagadougou (janvier-avril). Très bien reçu par le naba, il est parti le 5 mai pour le **Gourma**.

Le capitaine Ménard s'est rendu de Grand-Bassam à **Kong** (mai) et de là, dans une région comprise entre l'*hinterland* de Liberia et les États de Samory; le 3 décembre, il a atteint Sakhala. Le lieutenant Vigy, en septembre, avait été envoyé de Ségou au-devant de lui par Sikasso et Bobo-Dioulasou; il est mort en route. Au mois d'août, Tiéba a porté les armes dans le **Follona** contre le chef Pigné; le capitaine Marchand et le docteur Grall l'ont accompagné.

Tous ces pays de la boucle du Niger, on cherche à les atteindre en partant des colonies de la côte, aussi bien qu'en prenant les postes français du Soudan comme point de départ. Les partages entre les sphères d'intérêts, les luttes d'influence continuent ainsi que les tentatives de pénétration : ce sont les perspectives ouvertes par ces tentatives qui font en grande partie la valeur des colonies dont il nous reste à faire l'histoire.

Sir John Shaw Hay, gouverneur de **Sierra-Leone**, a quitté ce pays en mai. Depuis février 1890, il avait passé sept mois dans l'intérieur; il avait conclu notamment des traités dans la région de Sherbro. On a entrepris d'améliorer le port de Freetown. La commission anglo-française (V. année 1890, p. 380) a, par la convention du 26 juin, déterminé les limites de Sierra-Leone plus exactement que ne le faisait le traité de 1889. Une commission de délimitation s'est réunie en décembre. Les négociants de Sierra-Leone vendent à Samory des fusils perfectionnés; il est à croire que ces opérations, gênantes pour la France, seront aussi un embarras

pour l'Angleterre; comme nous l'avons dit, les gens de Samory occupent le Soulimana, que les traités anglo français ont placé dans la zone britanique. Le major Moore a dirigé contre Tambi, occupé par le chef Carimou, qui ravageait les régions limitrophes de la zone française, une petite expédition qui a été repoussée avec pertes (mai).

Nous avons dit (V. année 1890, p. 400) quelles sont les prétentions émises par la république de **Liberia** à l'encontre des droits de la France. M. Ballay s'est rendu à Monrovia pour régler la question de délimitation, mais s'est heurté à un refus obstiné (août). M. Cheesman a été élu président.

La France s'est mise en mesure de rendre effectifs ses droits sur les territoires de la **Côte d'Ivoire**, compris entre la rivière Cavally et Grand-Bassam, de renouveler les traités anciens et d'ouvrir les routes de l'intérieur. En avril, M. Ballay a visité les principaux points de la côte. Plusieurs jeunes officiers ont aussi accompli à leurs frais d'intéressants voyages qui se sont terminés malheureusement. Du 3 avril au 5 mai, les lieutenants Quiquerez et de Segonzac ont exploré la côte et les régions voisines, au prix de fatigues, de privations et de dangers, entre Petit-Lahou et la Cavally; bien reçus presque partout, ils conclurent plusieurs traités. A peu de distance de la lagune qui borde le rivage, commence une forêt presque impénétrable; le commerce est aux mains des Anglais, mais les indigènes ont promis de bien recevoir les Français. Les deux explorateurs remontèrent pendant cinq jours le San-Pedro qui a un débit considérable; mais le 20 mai, ils chavirèrent dans un rapide et perdirent leurs bagages, leurs armes, leurs médicaments; pris d'un terrible accès de fièvre, Quiquerez mourut dans la nuit; son compagnon, démuni de tout, regagna le rivage à la hâte. Le lieutenant Arago, qui a marché parallèlement à la côte, à 50 kilomètres plus au Nord, de Lahou au Sassandra, a chaviré dans ce fleuve et y a perdu même ses notes de voyage. De

février à avril, les lieutenants Armand et de Tavernost ont remonté le Lahou et conclu des traités; mais les troubles de cette région les ont forcés de revenir en France.

Deux commerçants français, MM. Voituret et Papillon, qui remontaient le Lahou, à la fin de mars, avaient été assassinés par les indigènes, dont ils ne ménageaient pas assez peut-être les intérêts et les mœurs ; le lieutenant Staup, chargé de les venger, infligea aux noirs, à 25 kilomètres de Tiassala, des pertes sérieuses. Sur l'Agnéby, l'administrateur du Dabou, M. Péan, a été, en mars, assailli par un chef qui veut fermer la route au commerce ; à la tête de 16 hommes, le lieutenant Armand enleva et brûla le village. D'après les derniers explorateurs, la route de pénétration devrait partir de Dabou.

Toute la côte d'Ivoire est fertile. En raison de l'étendue du littoral, il serait bon qu'une ligne télégraphique unît les points principaux et mît la colonie dans les mains du résident. On recommande aussi l'augmentation de la milice et l'acquisition de chaloupes à vapeur. Les importations de la colonie ont été en 1890 de 835,274 francs ; les exportations de 672,270 francs ; les douanes ont rapporté à Assinie et à Grand-Bassam 248,000 francs. L'exploitation de l'acajou a pris un grand essor. On ne peut douter que l'autonomie administrative des anciennes dépendances du Sénégal, heureuse innovation de M. Étienne, n'ait produit déjà d'heureux résultats et que la constitution de la Guinée en colonie distincte ne soit favorable au développement des établissement des Rivières du Sud, de la côte d'Ivoire et du Bénin ; autrefois négligés par l'administration qui les dirigeait de trop loin, ces territoires méritaient que des agents spéciaux se consacrassent à assurer leur prospérité.

Le gouvernement français a fait signifier aux puissances les traités conclus en 1890 avec les rois du Moyen-Lahou, de Fresco et de Grand-Drewin, et ceux

que M. Quiquerez a passés avec les chefs du Petit-Lahou, de Kotrou, du grand et du petit Trépou, du grand et du petit Drewin, de Datiko et de Bassa; M. Arago avec le roi de Sassandra; le docteur Ballay avec Mani qui règne entre le Cavally et le San-Pedro.

La convention du 18 août 1889 (V. année 1889, p. 267), n'avait précisé la frontière des établissements français de Grand-Bassam et Assinie et de la colonie anglaise de la **Côte d'Or** que jusqu'à Nougoua; à partir de ce point jusqu'au 9° lat., le tracé devait être établi en tenant compte des traités passés avec les indigènes par l'une et l'autre puissance. L'Angleterre avait contesté la valeur du traité passé par le capitaine Binger avec le Bontoukou. D'après le traité du 26 juin 1891, la frontière doit, à partir de Nougoua, gagner l'intersection du 4° long. O., avec le cours de la Volta, en laissant le Bontoukou dans la zone française. Le capitaine Binger doit, avec le capitaine anglais Lamb, commencer la délimitation sur le terrain en février 1892. Les Achantis menacent de troubler la colonie; ils sont en querelle avec le roi d'Akim (septembre). La Société de protection des indigènes (*Aborigines protection Society*) a accusé le gouverneur de tolérer l'esclavage et la vente des esclaves, contrairement à l'ordonnance de 1874; mais il ne s'agissait, dit-on, que de l'esclavage domestique ou de quelques cas isolés de vente d'enfants; la prudence engage d'ailleurs à n'opérer que progressivement l'abolition de l'esclavage.

Quetta a été déclaré port franc; il en résulte que le commerce des pays riverains de la Volta s'y porte au détriment de la colonie allemande de **Togo**, d'autant plus que la frontière a un tracé bizarre en zigzag et que les deux rives de la basse Volta appartiennent à l'Anglelerre. Il en résulte aussi, paraît-il, que les indigènes placés dans la zone des intérêts allemands sont en réalité sous l'influence anglaise. Une commission mixte, où le comte Pfeil représente l'Allemagne, doit délimiter la frontière. En juillet-août, il s'est rendu

à Kpandou et à Kratji; le chef de cette dernière ville n'a pas encore consenti à prendre le drapeau allemand. Le voyageur Krause a signalé la persistance de l'épreuve judiciaire du poison à Kratji et des faits de traite dans le Togo : il semble impossible d'abolir *hic et nunc* l'esclavage domestique et même d'empêcher partout la vente des esclaves. L'ordonnance du 24 décembre a réglementé le recrutement des indigènes destinés à être employés hors de la colonie.

Une école a été ouverte à Petit-Popo; on se propose d'y bâtir un hôpital; la construction de citernes et l'établissement de jardins ont amélioré les conditions sanitaires. Petit-Popo a 10,000 habitants, Togo, 8,000 habitants, etc., Du 1er avril au 1er octobre, les importations ont atteint 751,646 francs, les exportations, 1,110,737 francs. Les essais de culture du tabac, du café, du cacao, faits par la *Deutsche Togogesellschaft*, n'ont pas réussi, et la Société a dû se dissoudre; on dit que les causes de son échec sont le mauvais choix du terrain et l'absence de moyens de transport et de communications.

La grande affaire de la colonie, c'est l'ouverture de relations avec l'intérieur. Le capitaine Kling s'est rendu par Kratji à **Salaga** (1er septembre), d'où il est allé à Bismarckburg par la même route qu'il avait suivie dix-huit mois plus tôt; le bruit a couru qu'il voulait se rendre à Ouagodougou, où M. de François n'a pu pénétrer en 1889, mais rien n'a confirmé cette nouvelle. M. Krause qui se trouve à Salaga depuis 1890, en qualité d'agent d'une maison anglaise, a, dans une lettre à la *Gazette de la Croix*, exposé l'état troublé des régions situées au nord et au nord-ouest de Salaga, que ravagent les marchands d'esclaves. Deux missionnaires noirs se sont rendus à Salaga; ils ont pu prêcher dans la ville royale de Kpambi devant le roi et ses conseillers sans exciter ni intérêt ni colère.

Il paraît que toutes les marchandises européennes dans l'*hinterland* de Togo, proviennent soit des colonies

anglaises par Kratji ou Salaga, soit de Grand-Popo par Atakpame et Pessi.

C'est au nord du Dahomey et du Togo, par Nikki (Borgou), Sougou, Sogodé (Chautjo), Fasougou, Bo ou Vou, Naparri que passe la grande route des caravanes haoussas du Niger à Salaga. Du 7 au 18 février, M. Büttner, chef de la station de Bismarckburg, est allé à Anyanga; en mai, il s'est rendu au **Chautjo,** qui a, paraît-il, accepté en 1889 le protectorat allemand et à Fasougou.

Le mouvement commercial des **établissements français du golfe de Bénin** est devenu considérable. Une mission composée du chef de bataillon Audéoud, des capitaines Decœur et Hocquard, de l'enseigne de vaisseau d'Ambrières, et du sous-lieutenant Chasles, s'est rendue, avec le Père Dorgère, près du roi du **Dahomey;** elle a été bien reçue à Abomey. Mais on ne peut faire fond sur les bonnes dispositions de Behanzin ; il a reçu des sommes notables de la compagnie du chemin de fer du Congo et du baron de Gravenreuth en échange des prisonniers qu'il leur a cédés à titre d'*engagés*, et dont on ne s'est pas trop préoccupé d'obtenir le libre consentement; la somme ainsi obtenue a été consacrée à l'achat de fusils; les troupes dahoméennes ont été réorganisées et exercées en vue de nouveaux pillages. Dans les derniers jours de novembre, les Dahoméens ont attaqué Ouatchicomé, le grand centre des Ouatchis, à quelques heures de Petit-Popo. Le gouvernement français venait à peine de ratifier le traité de 1890. La France n'en a pas moins versé aux mains des représentants de Behanzin, la somme de 20,000 francs qu'elle lui a promis par cette convention.

Le nouveau gouverneur de **Lagos,** M. Carter, a visité l'intérieur du pays. Le protectorat britannique a été étendu sur Addo, Igbessa et Ilaro ; une grande agitation règne chez les Jebus et les Egbas, qui ferment les routes du commerce.

II

COMPAGNIE BRITANNIQUE DU NIGER ; CAMEROUN ; A LA CONQUÊTE DU LAC TCHAD.

La **Compagnie du Niger** a eu à réprimer quelques désordres dans le bas fleuve. Dans l'assemblée générale des actionnaires tenue à Londres, le 16 juillet, lord Aberdare a présenté son rapport annuel. Il a déclaré que la frontière méridionale de la zone d'influence française ne devait pas être tracée en ligne droite, de Barroua à Say; on doit, aux termes de la convention du 6 août, comprendre dans la zone britannique « tout ce qui appartient équitablement au royaume de Sokoto. » M. Thomson a conclu en 1886 un traité avec ce royaume, dont dépendraient, d'après lord Aberdare, le Damergou, l'Aïr ou Asben, et le Bornou. Il semble bien que le Damergou et l'Aïr soient complètement indépendants du Sokoto et qu'il n'y ait aucune raison de les distraire de la zone française d'influence. Quant au Bornou, une expédition de la Compagnie partie pour Kouka en 1890, sous le commandement de M. Mac-Intosh, en est revenue en janvier 1891, sans avoir pu obtenir de traité; une nouvelle expédition s'y est rendue avec un millier de noirs, soldats d'escorte ou porteurs; le sultan déclare qu'il ne veut entretenir aucunes relations avec les Européens.

M. Mizon, blessé dans l'agression dont nous avons parlé (V. année 1890, p. 410) a dû attendre près de deux mois à Akassa, que la Compagnie, ayant reçu l'assurance que son voyage avait un caractère scientifique, lui permit de toucher aux ports d'entrée pour se procurer du combustible et des provisions, tout en lui interdisant d'atterrir en tout autre point; il dut promettre aussi d'observer les lois et règlements, sans en connaître le texte, qu'il ne put obtenir malgré ses ré-

clamations réitérées. Il a quitté Akassa le 11 décembre, poursuivant sa route par une chaleur de 35 degrés et malgré la baisse des eaux; deux de ses compagnons sont morts bientôt de la fièvre; deux autres, dont le capitaine Silvestre, ont dû revenir en France. M. Mizon est parvenu en septembre à Yola; il a été bien accueilli par le sultan de l'Adamaoua; il s'est proposé de se diriger vers la haute Sangha pour gagner le Congo français.

Le *Syndicat du Haut-Benito*, qui a commandité M. Mizon, a formulé contre la Compagnie du Niger une demande de dommages-intérêts : il se plaint que les obstacles suscités à l'expédition, la mettant dans l'impossibilité de poursuivre sa route au moment favorable, en aient compromis gravement le succès; il estime que l'agression du 14 octobre était la conséquence indirecte des instructions malencontreuses données par la Compagnie aux indigènes, qui ont ordre d'interdire aux étrangers l'accès des rives; il proteste enfin contre les prétentions de la Compagnie qui, en interdisant ou en limitant étroitement la faculté d'atterrir, rend impossible l'exercice du droit de libre navigation, garanti par l'acte de Berlin, et s'arroge, de fait, un monopole commercial. C'est seulement lorsqu'il eût promis de conserver à sa mission un caractère purement scientifique que M. Mizon obtint l'accès des ports d'entrée; il dut, il est vrai, à cette promesse l'avantage d'être affranchi des droits exagérés de patente et de transit dont se plaignent les commerçants allemands. Les réclamations de M. Hönigsberg (V. année 1889, p. 231) qui portaient à la fois sur la création d'*échelles* obligatoires, sur la violation de la liberté de transit, etc., ont été soumises à l'arbitrage du baron Lambermont, secrétaire général du ministère des affaires étrangères de Belgique (mai). Il paraît qu'en fait, la fermeture de certains ports a pour but d'interdire aux négociants étrangers l'accès des marchés importants. L'Allemagne se plaint que l'élévation des taxes soit contraire à la con-

vention anglo-allemande de mai 1885 et rende impossible les opérations commerciales des concurrents de la Compagnie : elle ne gêne guère celle-ci, qui, en qualité de souveraine, reçoit ce qu'elle paie en qualité de Compagnie commerciale ; il en résulte pour elle un monopole. Enfin la difficulté de se procurer les règlements de la Compagnie est telle que l'on est exposé à les violer souvent faute de les connaître ; l'Allemagne en 1886, la France en 1891, n'ont pu en obtenir communication.

La Compagnie réclame la souveraineté des territoires situés sur la rive droite de la Bénoué jusqu'à 100 milles au-dessus de Ribago. Le sultan de l'**Adamaoua** a refusé de recevoir à Yola le major Macdonald parce qu'il n'avait pas de lettre d'introduction du sultan de Sokoto.

M. Macdonald a pris possession des fonctions de commissaire du gouvernement dans les **Rivières d'huile** ; il se propose de payer des subsides aux chefs indigènes, mais interdire toutes les exactions auxquelles les négociants étaient soumis. Des droits d'entrée sont perçus depuis le 1er août.

La colonie de **Cameroun** a fait quelques progrès, quoique, cette année, les tentatives de pénétration n'aient pas été heureuses. Les missions catholiques et protestantes ont augmenté le nombre de leurs établissements. Les missionnaires de Bâle ont créé une station dans le Malimba, et ont fondé un petit séminaire ; les presbytériens américains sont installés à Grand-Batanga. Le préfet apostolique Vieter a établi la station de Marienberg, sur le Sannaga, près d'Edea, et son école a quelque succès ; la Société *Afrika* (*Afrikaverein deutscher Katholiken*) a accordé aux stations catholiques de Kribi et d'Edea, pour 1892, une subvention de 20,000 francs. Les deux écoles créées par le gouvernement à Bonamandone et Bonehola avaient à la fin de novembre 90 élèves.

Les recettes locales ont atteint 289,000 marks en 1890-1891, et, du 1er mars au 1er octobre 1891, 200,052

marks. Un poste de douanes a été installé à la rivière Campo.

Les populations de la côte, qui ont le monopole des échanges, cherchent à interdire aux négociants de pénétrer dans l'intérieur ; le mouvement commercial est entravé par les droits que perçoivent les intermédiaires, et les planteurs ne peuvent aller recruter au loin les travailleurs nécessaires. La maison Jantzen et Thormählen, qui a d'importants intérêts dans la colonie et qui a fondé dès 1885, avec l'aide de la maison Woermann, la *Société des plantations* récemment pourvue des droits de corporation, a exposé au gouvernement la nécessité de mettre fin aux privilèges des Duallas et d'ouvrir des relations directes avec les riches contrées de l'intérieur où des établissements nouveaux pourront être fondés; il faut construire des routes et organiser des troupes locales qui assureront la tranquillité et rendront infructueuse toute tentative de résistance des indigènes. La maison Jantzen et d'autres capitalistes offraient de faciliter un emprunt de 1,500,000 marks contracté par la colonie à 5 p. 100 : les droits de douane auraient garanti le paiement des intérêts et l'amortissement de l'emprunt destiné à l'organisation de la troupe et à la construction des routes. Cette opération pouvait se faire sans le concours du Reichstag, en vertu du pouvoir qu'avait jusqu'ici l'empereur d'administrer sans contrôle les finances des pays de protectorat, ainsi que M. Kayser l'a déclaré au Reichstag le 13 mars. Mais une vive opposition s'éleva contre cette procédure : si les projets conçus sont utiles, il vaut mieux, disait M. Richter, recourir à un emprunt de l'Empire qu'à un emprunt colonial : le gouvernement impérial aura à payer un intérêt moins élevé s'il offre aux prêteurs sa propre garantie que s'il fait indirectement un emprunt garanti par les douanes de la colonie. La commission du budget se montra hostile aussi à un mode de procéder qui ne donnait au Reichstag aucun contrôle sur les dépenses coloniales.

Le gouvernement se décida alors à demander à l'Assemblée le vote d'un crédit de 1,425,000 marks pour favoriser le développement de la civilisation et du commerce à Cameroun; il ne s'agissait que d'un prêt; les recettes douanières de la colonie devaient, d'après les prévisions de l'administration, permettre de rembourser, en seize ans à l'État cette somme et les intérêts. Le programme des travaux à exécuter comprendrait : des routes, conduisant l'une à Ngila, l'autre à Barombi et à Bali, et surveillées par une chaîne de postes (la première devait coûter 200,000 marks, la seconde 350,000); les quais de la rivière de Cameroun, des ateliers de réparation pour les navires, un phare, etc. Pendant trois séances, MM. Richter, Bamberger, de Bar, Haussmann, s'efforçèrent de démontrer l'inutilité du crédit, alléguèrent l'insalubrité de Cameroun, discutèrent les statistiques fournies par M. Kayser, s'élevèrent contre les expéditions coloniales et recommandèrent le respect des droits des indigènes; le Reichstag approuva néanmoins les propositions du gouvernement (9 avril).

Les nouvelles qui parvinrent peu de temps après en Allemagne démontrèrent la nécessité d'une action énergique et la difficulté de la tâche de pénétration. Zintgraff (V. année 1890, p. 413) était arrivé le 9 décembre 1890 chez les Bali; le roi Garega lui permit de construire une station et s'engagea à autoriser tous les Européens parcourir son pays et à y trafiquer. Mais les indigènes de deux villages voisins, Bandeng et Bafout, qui commandent la route de Bagnio, tuèrent deux messagers que Zintgraff leur avait envoyés. Le docteur se décida à les attaquer avec l'aide des Balis; mais, accablés par le nombre, les Allemands furent repoussés; le lieutenant Spangenberg fut tué, ainsi que deux des agents de la maison Jantzen, et cent soixante-dix auxiliaires indigènes. Zintgraff se retira sur Bali (31 janvier); laissant cette station à la garde de M. Carstensen, il rentra à Cameroun pour y chercher des renforts. Le 23 août, il

était à Bali, où Garega l'accueillit bien et conclut un traité avec lui. Plusieurs blancs ont été mis depuis lors à sa disposition pour diriger la construction de la route projetée et l'établissement des stations qui y seront faites à 60 kilomètres l'une de l'autre. Il n'est pas question pour le moment de dépasser Bali dans cette direction.

Morgen (V. année 1890, p. 414) a publié la relation de son voyage de 1890-1891. Il a reconnu que le Mbam, fleuve considérable qui s'unit au Sannaga un peu à l'ouest de Ngila, offrirait une route facile vers l'Adamaoua. De Ngila, il s'est dirigé au Nord vers le pays de Tibati (octobre 1890) qui s'étend de l'ouest à l'est du Mbam, jusqu'au 13° long. E. Gr., et, du sud au nord du Sannaga au 6° lat. Les progrès des Foulah ont refoulé peu à peu vers le Sud les gens de Tibati ; l'islamisme fait de grands progrès de ce côté. Le 1er décembre, Morgen fut reçu à Sanserni, à quatre journées au sud-ouest de la ville de Tibati, par le roi de ce pays, vassal du sultan de Yola. Il y a un grand mouvement de caravanes de Tibati à Bagnio. Ayant traversé le Mbam, Morgen arriva le 1er janvier à Bagnio, l'une des localités les plus importantes de l'Adamaoua, point d'intersection des routes d'Yola, d'Ibi et de Tibati ; l'explorateur gagna Ibi par Gachka (31 janvier 1891).

Morgen s'est trouvé trop souffrant pour retourner à Cameroun. Le capitaine de Gravenreuth a été chargé de continuer son œuvre : mais, avant de se diriger sur Ngila, il a cru nécessaire, d'accord avec le lieutenant gouverneur, de rétablir l'ordre dans les régions voisines de la côte ; déjà, en juin, M. Krause, capitaine de l'*Habicht*, avait châtié les Bakolo ; en octobre, Gravenreuth brûla deux villages des Abos qui, depuis le printemps, fermaient aux blancs la route du Wuri. Il se proposa ensuite de pacifier le pays des Bakwiris, troublé par les gens de Buea qui menaçaient la station établie par le Dr Preuss, comptant sur un dénouement pacifique des palabres qu'il comptait avoir avec les indigènes, il

n'emmena que des forces peut-être insuffisantes; les noirs commencèrent le feu ; il fallut riposter et tenter d'enlever Buea ; le village fut brûlé, mais cette victoire était chèrement payée : le capitaine avait été tué un des premiers (5 novembre). Il a été remplacé par M. Ramsay, un des officiers de Wissmann, qui doit établir une route militaire de Kribi à Ngila.

La *Kolonial Gesellschaft* a, dans l'assemblée générale du 30 juin, tenue à Nuremberg, voté, à la suite d'une communication de M. Morgen, un vœu tendant à l'expansion de l'influence allemande jusqu'au lac Tchad ; elle a invité le gouvernement à ouvrir avec la France et l'Angleterre des négociations en vue de fixer les limites de Cameroun d'une manière favorable aux prétentions de l'Allemagne.

Dans la région située à l'est de Cameroun et au nord du Congo français, plusieurs expéditions françaises ont été accomplies ou sont en marche; mais elles se sont heurtées à des difficultés considérables, et l'on a eu à déplorer des pertes cruelles.

MM. Fourneau et Gaillard ont continué l'exploration de la Sangha que M. Cholet avait remontée (V. année 1890, p. 414). M. Gaillard a remonté à partir de son confluent avec la Sangha (près d'Ouesso, dont le chef a accepté le drapeau français), le N'goko, qui naît dans le même massif montagneux que l'Ivindo, le Lekoni et le Djah; il s'est arrêté par 2° lat. N. et 12° 33' long. E., à peu de distance du point fixé par la convention anglo-allemande ; le fleuve n'était plus navigable, non plus que son affluent la Bomba ; au confluent de celle-ci, un poste commercial français a été établi, chez le chef Padingda qui accepta le protectorat (mars). MM. Gaillard et Husson remontèrent ensuite la Massa ou Sangha supérieure, puis l'une des deux rivières qui la forment, la Massieba, jusqu'à 3° 31 lat. et 13° long. Des traités furent passés avec les indigènes, pacifiques, de ces territoires très riches en ivoire (4 avril).

Les traitants musulmans viennent du Nord, le long

de la rivière Ikéla, jusqu'à quelques jours de son confluent avec la Massieba. M. Fourneau, ayant précédé de quelques jours M. Gaillard sur la Massa, a remonté l'Ikéla (8 mars-20 avril), puis a marché parallèlement à cette rivière. Huit jours plus tard, il était dans un pays parcouru par des marchands musulmans qui parlent toucouleur et dont les indigènes subissent l'influence ; dès lors les noirs se montrèrent hostiles, sauf le chef Djambala, qui accepta le drapeau français. La mission fut attaquée à l'improviste, dans la nuit du 10 au 11 mai, dans le village de N'zaouré, vers 7° lat.; M. Thiriet fut tué, ainsi que sept Sénégalais et trente porteurs indigènes; M. Fourneau dut faire une retraite précipitée, combattant pendant quatre jours, jusqu'au confluent de la Massiéba. M. de Brazza a pris lui-même le commandement d'une expédition destinée à assurer l'influence française sur la haute Sangha par la création de postes; il a quitté Brazzaville le 27 novembre.

Il semble qu'il y ait, à l'approche des États musulmans, une zone dangereuse qui a été fatale aux explorateurs allemands, à Zintgraff en 1891, à Tappenbeck en 1888, aussi bien qu'à la mission Fourneau et à celle de M. Crampel, qui cherchait à se rendre de l'Oubanghi au Chari. M. Crampel, parti du camp de Dioukoua le 1er janvier 1891, a marché vers le Nord, en installant successivement des campements; ayant traversé le territoire des Langouassis, des N'Dapwas et des N'gapous, il pénétra dans un pays où il vit des traces de relations avec les musulmans; le 25 février, il était au village d'El-Kouti, dont on ignore la situation exacte; les indigènes ont été soumis par des brigands musulmans qui prétendent relever du sultan de l'Ouadaï ; ils accueillirent tout d'abord assez bien la mission, tout en l'empêchant, sous divers prétextes, de marcher plus avant; puis, un jour, ils attirèrent M. Crampel dans un guet-apent et l'assassinèrent ainsi que ses compagnons (fin avril); ils se rendirent de là au camp où était resté M. Biscarrat, à M'poko, et le massacrèrent (25 mai). Un

domestique indigène, échappé aux meurtriers, prévint M. Nébout, qui, en marche pour rejoindre le gros de la mission, était à une journée en arrière, à 250 kilomètres environ de l'Oubanghi. N'ayant que huit Sénégalais avec lui, le chef de l'arrière-garde ne pouvait penser à venger ses compagnons; il battit en retraite et parvint le 11 juin à Bangui.

M. Dybowski, commandant une expédition organisée par le Comité de l'Afrique française en vue d'assurer les communications de la mission Crampel avec l'Oubanghi, n'a pu que recueillir la triste nouvelle du massacre. Il a dirigé sur la route d'El-Kouti une première reconnaissance; il a détruit un camp musulman occupé par les meurtriers de Crampel. Une nouvelle expédition, commandée par M. Maistre, a quitté la France en décembre 1891; elle doit suivre les traces de M. Dybowski.

La commission chargée de régler le **litige franco-espagnol** n'a pu aboutir à une solution; il est probable qu'il faudra recourir à un arbitage.

III

État du Congo et possessions portugaises.

Les administrateurs de l'État du Congo ont reçu le titre de secrétaires d'État. M. Van Neuss s'est retiré (septembre); M. Van Eetvelde a passé au département de l'intérieur, et le comte de Grelle-Rogier, ancien ministre de Belgique à Lisbonne, a reçu le département des affaires étrangères. Le roi-souverain a nommé un troisième inspecteur d'État, le commandant Fivé. Le major Wahis, de l'état-major belge, a été nommé vice-gouverneur en remplacement du capitaine Coquilhat (février). Un nouvel ordre, celui de *Lion africain*, a été créé (avril). Une exposition des produits du Congo a eu lieu à Liège (juin). L'État a conclu avec l'Allemagne

un traité d'extradition. Un service de l'intendance a été créé (mars). Le décret du 20 février a réglé les conditions du séjour des étrangers dans les territoires de l'État.

Une loi pénale contre la traite a été édictée conformément à l'Acte général de Bruxelles : des peines graduées, 100 à 2,000 francs d'amende, trois mois à cinq ans de servitude pénale, la mort même en certains cas sont prononcés contre les traitants, leurs bailleurs de fonds, les recéleurs d'esclaves. Naturellement, l'application de cette loi ne pourra être que progressive à mesure que l'autorité de l'État s'affirmera sur une plus grande étendue de territoire. De graves imputations ont été dirigées contre l'État du Congo, lors d'un procès intenté par son ancien agent Becker à un de ses collègues, ainsi que dans une brochure publiée par un aventurier américain, le soi-disant colonel Williams; les soldats de l'État seraient des pillards; ils feraient la traite des femmes; on n'empêcherait ni les razzias ni même les actes de cannibalisme! Interpellé par M. Carlier à la Chambre des représentants de Belgique au sujet de la publication de Williams, M. Beernaert n'a pas eu de peine à convaincre ses auditeurs de la fausseté de ses allégations; il a déclaré, en outre, que l'État du Congo ne faisait pas le commerce au détriment des négociants.

Les administrateurs de l'État ont, dans un rapport officiel au roi-souverain, récapitulé les progrès accomplis depuis 1889. L'étendue des cours d'eau reconnus a passé de 3,000 à 12,000; on a établi des bouées, des balises, des feux dioptriques. Le nombre des Européens était, au 31 décembre 1890, de 744, dont 338 Belges. La mortalité des Européens est tombée de 7.08 à 4.80. On a établi un régime foncier calqué sur l'Acte Torrens; sur le haut Congo, les étrangers peuvent, sans autorisation, occuper des terrains non exploités n'excédant pas 10 hectares. Le nombre des envois postaux a passé de 33,000 à 75,000. Le

service des porteurs dans la région des cataractes transporte 70,000 charges au lieu de 1,200. La flottille comprend 3 steamers et 18 autres embarcations; il y a sur le fleuve deux ateliers de réparations. Le service sanitaire a été organisé (10 médecins); on a généralisé l'usage de la vaccine; chaque station a sa pharmacie: il a été dépensé en 1890 pour 24,260 fr. de médicaments; un hôpital a été inauguré à Boma (23 mars). Il y a 11 chefs-lieux de station, 24 autres postes, 53 établissements commerciaux, 38 établissements de missionnaires (dont quelques-uns fort avant dans l'intérieur). Les stations ont peu à peu fait reconnaître dans leur rayon l'autorité de l'État, et on a pu répartir le territoire en districts dont les chefs exercent une autorité effective. Le personnel administratif comprend 69 fonctionnaires. Il n'y a de tribunaux que dans le bas Congo; au-dessus de Stanley-Pool, la seule juridiction est celle des conseils de guerre; les indigènes recourent volontiers aux bons offices des administrateurs. La force publique comprend 11 compagnies, commandées par 60 officiers et 60 sous-officiers; des camps d'instruction ont été établis à Léopoldville et à Équateur; on a constitué des postes défensifs pour garder les routes; il y a des canons dans cinq stations.

Les exportations de l'État se sont montées en 1890 à 4,203,000 francs, pour le bas Congo et à 4,039,011, pour le haut Congo, soit un total de 8,242,100 francs. Pour les années précédentes, les chiffres étaient en 1889, de 4,297,543; en 1888, de 2,609,300; en 1887, de 1,980,440. Le budget de l'État pour 1891 était de 4,555,000 francs; parmi les recettes, l'avance du Trésor belge figurait pour 2 millions, le versement du souverain pour 1 million, les droits de sortie pour 510,000 fr., l'impôt direct pour 47,000, les licences sur les alcools pour 193,000 francs, et les droits d'entrée créés par la Conférence de Bruxelles pour 220,000 francs; la ratification de l'Acte de la Conférence n'ayant pu se produire en 1891, les droits d'entrée n'ont pu être établis. Au

budget des dépenses l'administration d'Europe figure pour 187,000 francs, celle d'Afrique pour 649,000 francs, la force publique pour 2,271,000 francs, le service sanitaire pour 101,000 francs, la justice pour 43,900 francs.

La Conférence a autorisé, on le sait, l'établissement de droits d'entrée s'élevant au maximum à 10 p. 100 (V. année 1890, p. 548), mais cette charge nouvelle doit être largement compensée par l'abaissement ou la suppression des autres droits, que l'État du Congo a effectués à la suite d'une négociation dont voici l'origine : il est évident que si des États voisins n'adoptaient pas un tarif commun, le commerce se porterait vers le pays où les droits auraient été le moins élevés; la menace d'établir un tarif inférieur à celui du Congo fut l'arme dont la France, sollicitée d'adhérer à un tarif commun, se servit en vue d'obtenir de l'État indépendant un adoucissement du régime des taxes, légales, mais exorbitantes dont se plaignait le commerce (V. année 1890, p. 419). Dans la pensée du gouvernement français, le tarif commun, si on en établissait un, devait d'ailleurs être fixé par des négociations de Cabinet à Cabinet, conduites entre la France, le Portugal et le Congo, et pourrait être revisé par ces États d'un commun accord quand ils voudraient. (Lettre de M. Ribot à M. Bourée, 21 novembre 1890.) Le 13 décembre, le gouvernement du Congo adhéra à cette manière de voir; la commission technique réunie à Bruxelles, en novembre, se rangea sans difficulté au même avis ; deux tarifs devaient être arrêtés; l'un, pour ce qui concerne la côte orientale par la France, le Portugal et le Congo ; l'autre, pour la côte orientale, par l'Angleterre et l'Allemagne ; ces tarifs devaient être communiqués et non soumis à la commission. La seconde condition posée par la France à l'acceptation d'un tarif commun fut acceptée également : les négociations poursuivies à Paris, par M. Ribot et le baron Beyens en vue de l'abaissement des droits de sortie, de licence, etc., aboutirent à un accord constaté par un

échange de lettres (23, 29 et 30 décembre 1890, 1er février 1891).

La France, le Portugal et le Congo fixèrent la tarification de droits d'entrés, par le protocole du 9 février; ce tarif commun sera revisable d'année en année, sur une demande formulée six mois d'avance.

Aussitôt, le roi-souverain a, conformément à ses engagements, ordonné, par le décret du 19 février, la modification des taxes dont on s'était plaint. Ce décret fixe à 10 p. 100 le droit de sortie sur le caoutchouc; l'ivoire recueilli dans la *zone commerciale* paiera un droit de sortie de 10 p. 100 (la *zone commerciale* comprend les territoires situés en aval de Stanley-Pool, et, dans le haut Congo, une bande large de 20 kilomètres sur chaque rive du Congo et de ses affluents navigables). L'ivoire recueilli dans le reste de l'État paiera 25 p. 100 *ad valorem*. Une valeur de 2 fr. était attribuée au kilogramme de caoutchouc pour la perception des droits de sortie; une valeur de 10, 16 ou 21 francs (suivant la grosseur des dents) au kilogramme d'ivoire. « Ces chiffres seront revisés périodiquement dans des conditions de nature à donner toute satisfaction au commerce, d'après la valeur marchande à la côte d'Afrique. » Le droit de patente sur la récolte et le commerce de l'ivoire, était supprimé.

Ce régime devait être appliqué à partir du 9 février et établi pour dix ans; les dispositions qui l'établissent devant être considérées comme sans effet, à partir du 1er septembre 1891 si, à cette date, les droits d'entrée n'étaient pas perçus, c'est-à-dire si l'Acte et la Déclaration de Bruxelles n'étaient pas ratifiés.

Les droits de licence qui, d'après le décret du 16 juillet 1890, devaient être perçus sur les vendeurs ou débitants de spiritueux installés à l'ouest de l'Inkissi (l'importation, la fabrication et le débit en sont interdits au delà de ce fleuve), et qui montaient de 1,000 à 20,000 francs suivant le débit présumé, devaient être réduits à un tiers, en vertu du décret du 19 février, à partir de la mise en vigueur des droits d'entrée; cinq

ans plus tard, ils pourront être relevés, mais sans pouvoir, pendant cinq ans encore, être supérieurs à la moitié du taux fixé par le décret du 16 juillet 1890. Enfin le décret du 19 février réduisait des deux tiers pour cinq ans et de moitié pour les cinq années suivantes, les contributions directes et personnelles établies par un décret du 16 juillet 1890 et un arrêté du 3 septembre suivant : à savoir un impôt sur les bâtiments et enclos; un impôt sur les embarcations et un impôt variant d'après le nombre d'employés ou d'ouvriers, indigènes ou non. La réduction, appliquée à partir du 9 février 1891, devait cesser de l'être le 1er septembre si ce jour-là les droits d'entrée n'étaient pas perçus.

En vertu des articles 92 et 93 de l'Acte de Bruxelles, un droit de 15 francs par hectolitre sera perçu sur l'entrée des boissons alcooliques.

En ce qui concerne la liberté de navigation, le baron Beyens a écrit à M. Ribot le 31 janvier : « Le gouvernement indépendant veillera à ce que les opérations commerciales ne soient soumises à aucune entrave contraire à l'esprit de l'Acte général de Berlin. »

Le résultat des longues négociations poursuivies avec l'État du Congo pouvait passer au premier abord pour satisfaisant. Néanmoins, les négociants intéressés au trafic du Congo se sont plaints vivement du régime établi par le protocole du 9 février et le décret du 19. La valeur attribuée à l'ivoire serait trop considérable, et, d'ailleurs, en fait, on ne récolterait guère d'ivoire dans la *zone commerciale*, où le droit est réduit à 10 p. 100; presque toujours, il serait recueilli dans la zone où il paiera un droit de 25 p. 100. De nouveaux pourparlers eurent lieu entre Paris et Bruxelles. La distinction des deux zones fut supprimée, le droit devant être partout de 10 p. 100. D'autre part, l'État indépendant promit de ne faire acheter d'ivoire par ses agents que dans les régions où il n'existerait aucun comptoir particulier. Dans ces conditions, l'Acte de Bruxelles et ses annexes

auraient été ratifiés sans peine si la Chambre française des députés n'avait refusé son approbation aux stipulations relatives à la vérification du pavillon (V. Congrès).

Les puissances signataires décidèrent alors d'étendre jusqu'au 2 janvier 1892 le délai de ratification pour permettre au gouvernement français de convaincre les Chambres. Le gouvernement du Congo décida que les adoucissements apportés au régime des impôts par le décret du 19 février cesseraient d'avoir leur effet le 1er janvier si d'ici là les droits d'entrées ne pouvaient être perçus. La France ayant ratifié l'Acte de Bruxelles, le régime établi par le décret du 19 février a été prolongé provisoirement : il sera définitivement en vigueur le jour où, le Portugal ayant ratifié l'Acte de Bruxelles, la perception des droits d'entrée pourra avoir lieu.

Un décret du 4 août a aboli les taxes de licence sur les spiritueux dont le décret du 19 février avait promis la diminution. Le 24 janvier, les États-Unis et le Congo ont conclu un traité de commerce stipulant la clause de la nation la plus favorisée et interdisant la perception de droits de transit et tout traitement différentiel. D'ailleurs, comme l'a dit le baron Nothomb dans le rapport qu'il a fait le 13 mars 1891 à la Chambre des représentants de Belgique sur l'Acte général de Bruxelles, « la Conférence n'a voulu toucher à l'œuvre de Berlin que dans la mesure rigoureusement nécessaire au but qu'elle poursuivait. Elle a maintenu et confirmé les dispositions qui, bien plus que la franchise des droits d'entrée, constitue la charte de la liberté commerciale en Afrique, la prohibition de tout traitement différentiel et la liberté de transit. »

La *Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie* et ses succursales, qui ont avec l'État d'étroites relations, ont pris un grand développement. La *Compagnie* (au capital de 1,227,000 francs) remplit le rôle d'un comité d'études; elle crée, à mesure qu'un besoin est né, qu'il a été reconnu et étudié, le mécanisme destiné

à l'exploiter, c'est-à-dire une société filiale; celle-ci poursuit son but propre en pleine indépendance, mais avec la force que lui donne l'appui des autres filiales. Elles ont chacune un but, un conseil, un personnel distinct, mais elles ont une direction générale commune. Au 30 juin 1891, les actions de la Compagnie sont libérées de 462 fr. 50, à concurrence de 250 francs par le versement des actionnaires et de 212 fr. 50 par les affectations faites depuis 1888 des prélèvements sur les bénéfices; elle paye, après ces prélèvements, un dividende de 5 p. 100. Toutes les sociétés réunies ont un capital de 35 millions environ (dont 25 pour la Compagnie du chemin de fer), 394 agents européens (dont 213 Belges), 29 établissements (au lieu de 19 en 1890), 10 steamers (au lieu de 5). La *Société pour le commerce du Haut-Congo* a réalisé des bénéfices notables pendant l'année 1890; en 1891, elle a fondé sept postes, dont un sur le Louli et un au confluent de Kassaï et du Sankourou. La *Compagnie des produits du Congo* (1,200,000 fr.) dirige des opérations d'élevage et a commencé à fabriquer de l'huile de palme. La *Compagnie du chemin de fer* poursuit les travaux de construction; la plateforme est prête jusqu'au kilomètre 8; 2,750 travailleurs sont répartis sur les chantiers jusqu'au kilomètre 15. On espère mettre en exploitation 25 kilomètres en 1893. C'est la partie difficile de la ligne. La maison Woermann et deux compagnies britanniques de navigation se sont engagées, par traité avec les compagnies commerciales belges, à envoyer chacune un steamer par mois d'Anvers à Matadi.

Dans les régions déjà bien connues où le gouvernement a installé des agents, des magistrats et une force publique, les succursales de la Compagnie du Congo ne peuvent avoir d'autre rôle que celui des Compagnies commerciales, agricoles ou industrielles. Il n'en est pas de même dans les contrées où nulle autorité n'est établie, où le commerce européen n'a pas pénétré, dont les traits géographiques sont à peine connus : là, l'État

peut abandonner une délégation de sa souveraineté et certains privilèges à une Compagnie particulière chargée d'explorer le pays, d'en étudier les produits, d'y maintenir l'ordre, d'y créer des voies de communication. C'est dans ces conditions que s'est constituée la *Compagnie du Katanga*, nouvelle succursale de la Compagnie du Congo, en vue de coloniser la partie sud-est de l'État.

Nous avons dit (V. année 1890, p. 424 et 444), qu'une difficulté de délimitation pouvait se produire sur ce point. M. Sharpe, puis MM. Thomson et Grant s'étaient rendus chez le Msiri en 1890, avec une mission de la Compagnie britannique de l'Afrique du Sud; mais le premier seul avait pu voir le Msiri, et il n'avait pas conclu de traités. L'État du Congo s'est préoccupé de régler la question de souveraineté à l'encontre des prétentions britanniques : le capitaine Paul Le Marinel s'est rendu près du Msiri et en a été fort bien accueilli (décembre 1890-avril 1891). Quant à la question de l'exploitation des ressources de cette région, elle a été résolue par une entente entre la Compagnie du Congo et les capitalistes anglais qui avaient eu aussi l'idée de l'entreprise; ils ont, d'un commun accord, constitué (avril) une nouvelle succursale de la Compagnie du Congo, au capital de 3 millions de francs; la Compagnie du Congo a cédé à cette nouvelle Société, dénommée *Compagnie du Katanga* les résultats de l'expédition, en cours, dirigée par M. Delcommune. Le gouvernement a conclu avec cette société un traité par lequel il lui concède dans les régions situées en amont de Riba-Riba jusqu'à la frontière méridionale de son territoire et s'étendant, de l'est à l'ouest du Tanganyika au 23° long., la propriété d'un tiers des terrains appartenant à l'État, un droit de préférence pour la concession des mines et la construction des travaux publics, etc. La Compagnie devra d'ici trois ans, établir trois stations; elle devra organiser la police; ses agents pourront recevoir une délégation des attributions ressortissant aux divers

services publics; elle remettra enfin à l'État 10 p. 100 de toutes les actions ou parts de fondateurs créées ou à créer.

M. Delcommune a quitté Benakamba le 30 janvier; il a remonté le Lomami, malgré les dangers très sérieux qu'offrent les rapides; il n'a rencontré d'hostilité de la part, ni des noirs, ni des Arabes; le 31 mai, il a quitté Ngonga Lutika, situé par 4°50′ lat. La Compagnie du Katanga a organisé deux nouvelles expéditions : celle du capitaine Stairs qui a pris la route de Zanzibar et est arrivé à Tabora le 7 septembre, et celle du capitaine Bia, qui a quitté Lousombo le 11 novembre. Elle a constitué, par une entente avec la Société du Haut-Congo, un syndicat pour l'exploitation commerciale du Lomami et du Haut-Congo au lieu dit des Stanley-Falls (novembre): le syndicat a organisé une expédition dirigée par M. Hodister.

La partie méridionale du territoire de la Compagnie du Katanga est occupée par les royaumes indigènes, mais la partie septentrionale est sous la domination de deux grands traitants arabes, Tipo-Tip et Mohara. Ceux-ci, qui ont donné au pays une organisation administrative, n'ont pas été hostiles ouvertement jusqu'ici aux entreprises belges, et dans les régions où ils sont installés depuis longtemps on ne rencontre plus guère les atrocités de la traite. Mais leurs lieutenants sont souvent barbares, et des colonnes volantes ou des bandes indiciplinées dévastent les pays riverains du Tanganyika; la *Société antiesclavagiste belge*, a chargé le capitaine Jacques d'aller porter des secours à M. Joubert, qui se maintient dans Mpala; l'expédition était à Karema le 10 novembre.

Les Arabes paraissent disposés à étendre leur action vers le Nord en remontant la rive droite du Congo. Le gouvernement du Congo s'est préoccupé de mettre une barrière à cette invasion. Pour préparer l'établissement de camps, des explorations ont été dirigées vers les régions inexplorées du territoire de l'État au Nord-Est.

Le capitaine van Kerckhove, qui a quitté Léopoldville le 4 février avec 300 hommes, doit se rendre du Roubi à l'Arouhimi et étendre peut-être jusqu'aux approches du bassin du Nil l'influence de l'État. La force publique a dispersé des bandes qui pillaient le pays compris entre l'Arouhimi et l'Itimbiri ; plusieurs postes ont été fondés entre l'Arouhimi et l'Ouellé, cinq sur l'Oubanghi et le Mbomou. Le capitaine Van Gèle a poursuivi ses explorations dans les régions du Haut-Oubanghi où il empiète quelque peu sur la zone française d'influence (voir année 1890, p. 422); il s'est rendu d'Yakoma à Bangasso et de là à Djabbir (janvier), il a reconnu la partie inconnue du fleuve en aval d'Abdallah; M. Milz s'est rendu de Djabbir au Mbima. La multiplication des postes a naturellement, de bons effets pour la pacification du pays; c'est autour d'eux que se groupent les populations pacifiques. Une ligne de postes doit, en attendant mieux, arrêter les Arabes sur l'Arouhimi, d'une part, et de l'autre sur le Sankourou, où Lousambo a une garnison de 300 hommes. On ne peut que se réjouir de voir l'État du Congo occuper les territoires qui lui sont dévolus, à condition que ses agents maintiennent une stricte discipline sur leurs auxiliaires noirs.

Cette année, on le voit, a été marquée par une tentative vigoureuse, pour étendre l'action de l'État au Nord-Est, au Nord et au Sud-Ouest. D'autre part, un traité a assuré le succès des prétentions de l'État au Sud-Ouest. Le 25 mai, le ministre des affaires étrangères de Portugal et le ministre de Belgique à Lisbonne ont signé une convention attribuant à l'État du Congo la plus grande partie du Mouata-Yamvo (V. année 1890, p. 425) : la frontière partira du point d'intersection du parallèle de Nokki et de la rivière Kouango ; suivra le cours de ce fleuve jusqu'au 8° parallèle S.; ce parallèle jusqu'au Kouilou ; descendra le Kouilou jusqu'au 7° lat.; suivra ce parallèle jusqu'au Kassaï ; ce fleuve jusqu'au lac Dilolo, et se confondra, à partir de ce point, avec la

ligne de partage des eaux du Congo et du Zambèze.

M. Dhanis a fondé plusieurs stations dans le district du Kouango ; il ira prochainement au Katanga.

Un traité signé à Bruxelles le 25 mai entre le Portugal et le Congo, les deux gouvernements ayant enfin réussi à s'entendre directement, a fixé les limites de l'enclave de **Cabinda**, le partage du lit du Congo entre l'embouchure et Nokki, ainsi que la frontière du Congo et de l'Angola dans la région de Nokki.

On a inauguré une nouvelle section du chemin de fer de **Loanda** à Ambaca, long de 350 kilomètres, qui doit unir à la côte la région productrice du café. On a parlé d'un chemin de fer partant de Benguela pour Cacondo, le Bihé et l'intérieur, de manière à faciliter l'exploitation des richesses forestières.

IV

Territoires allemands du Sud-Ouest.

On a dû démentir en 1891, à plusieurs reprises le bruit de la cession des territoires allemands à l'Angleterre. Mais la Chancellerie impériale a donné son assentiment à un accord projeté entre la Compagnie du Sud-Ouest et un *consortium* anglo-hambourgeois : la Compagnie a cédé la partie de ses possessions située au nord du 26° lat. au *consortium* qui doit, avant le 18 février 1892, constituer une société ayant son siège à Hambourg ; le prix de vente est de 3 millions de marks ; au 31 mars, 200,000 marks avaient été versés par le *consortium*. La Compagnie du Sud-Ouest emploiera ce qu'elle touchera à exploiter le reste de ses possessions, et à exécuter quelques travaux d'utilité publique. La nouvelle Société est fondée au capital de 20 millions de marks.

Bien qu'une somme de 292,300 marks ait été affectée

pour 1891-1892 et qu'une somme égale ait été demandée au Reichstag pour 1892-1893 en faveur de la colonie, il ne paraît pas que le gouvernement tente rien de sérieux pour l'exploiter. Toutes les fonctions administratives sont concentrées aux mains du chef des troupes de protectorat, le major von François, auquel on a adjoint récemment un administrateur, M. Köhler. Le siège du commissariat impérial a été transféré au mois de décembre à Windhoek dans le Namaland (436 habitants). La population des territoires est estimée à 622 Européens (dont 310 Allemands et 270 Anglais) et 116,000 indigènes : 30,000 Hereros, 30,000 Ovambos, 12,000 Damaras, 8,000 Namaquas, etc. En fait, l'Allemagne n'exerce quelque influence que chez les Hereros et les Bastards.

Le pays continue d'être troublé par les intrigues des Anglais et par les querelles des chefs indigènes. Les syndicats anglais, qui basent presque tous leurs prétentions sur une prétendue concession générale qui aurait autrefois été accordée au sieur Lewis par les Hereros, ont demandé au gouvernement allemand de les reconnaître ; le Conseil colonial a déterminé dans quelles conditions les sociétés étrangères pourraient faire des établissements dans le pays ; mais l'Allemagne tout en ne refusant pas d'examiner les cas de concessions isolées, se refuse à admettre la validité de la concession générale invoquée par M. Lewis, et à laisser rentrer celui-ci dans les territoires d'où il a été expulsé ; des membres influents du Parlement soutiennent Lewis.

Hendrik Wytboï, chef des Namaquas, et les chefs Hereros continuent à piller les troupeaux les uns des autres. Wytboï à qui l'Anglais Duncan a vendu des armes, a reçu la visite du major François, mais a refusé d'accepter le protectorat allemand (avril). Chez les Bastards de Rehoboth, que le major a visités également, c'est, paraît-il, le parti allemand qui l'emporte (mai). M. Köhler s'est rendu chez Samuel, fils et successeur de Kamaherero, et a été bien accueilli. Le major a parcouru le

nord du pays des Damaras et celui des Ovambo (janvier), en passant par Upingtonia. Il a d'ailleurs pendant toute l'année exécuté des voyages de reconnaissance qui doivent familiariser les indigènes à l'idée de l'influence allemande.

On n'a pas encore pu déterminer un mouvement d'émigration d'agriculteurs ou d'éleveurs vers les territoires du Sud-Ouest, malgré les informations encourageantes publiées par le *Kolonialblatt* officiel. M. Hermann, agent de la Compagnie, dirige une station d'élevage de moutons à Kubub, dans le Namaland, sur la route de Lüderitzhafen à Béthanie ; M. d'Uchtritz, chargé d'une enquête sur les ressources agricoles du pays, s'est rendu à Otjimbigue et à Windhoek ; d'après le major François, le territoire de ce dernier village serait fertile. On a fait quelque bruit des découvertes du Dr Fleck, agent d'un syndicat minier dont le membre le plus important est M. Lilienthal (d'Elberfeld) ; il a visité le pays de Rehoboth, le désert de Kalahari et, dans la zone anglaise, le territoire du Ngami.

Des ordonnances ont été rendues pour interdire l'émigration de travailleurs indigènes, ainsi que pour réglementer les transports de marchandises et empêcher la contrebande.

Nécrologie.

Forichon, administrateur de la Casamance, assassiné le 21 mai à Sedhiou par quatre fanatiques. — Le capitaine *Underberg*, les lieutenants *Spitzer* et *Vigy*, le sous-lieutenant *Orsat*, morts au Soudan (voir p. 320, 321 et 322). — Paul *Quiquerez*, lieutenant de dragons, âgé de vingt-quatre ans (voir p. 324). — *Bugslag*, membre des expéditions de Mechow et de Wissmann au Congo (1882-1886) et de celles de Wolf et de Kling au Togo (1887-1891). — Le lieutenant-colonel *Klipfel*, ancien commandant du corps expéditionnaire du Dahomey. — Le révérend *Crowther*, missionnaire protestant noir, évêque du Niger depuis 1864. — Le lieutenant de *Spangenberg*, membre de l'expédition Zintgraff. — Le baron Karl de *Gravenreuth*, capitaine bavarois, né en 1856, entré au service de la Compagnie de l'Afrique orientale en 1885 : un des officiers les plus dis-

tingués de Wissmann, tué à Cameroun. — M. *Thiriet*, de l'expédition Fourneau. — Paul *Crampel*, né en 1864; ses compagnons *Orsi* et l'ingénieur *Lauzière*, morts de la fièvre; *Biscarrat* et *Mahommed-Ben-Saïd*, tués. — J.-R. *Werner*, ancien agent de l'État du Congo, explorateur du Congo et de la Mongalla, mort à Elmina. — Le général *Sanford*, ancien ministre des États-Unis à Bruxelles, membre du Comité exécutif de l'*Association internationale africaine* et son plénipotentiaire à la Conférence de Berlin; il avait été mêlé depuis aux grandes entreprises économiques du Congo. — Le capitaine *Coquilhat*, explorateur du Congo, vice-gouverneur de l'État indépendant depuis 1888. — Le capitaine *Delporte*, géodésien très distingué, qui avait, en 1890, fait des recherches magnétiques au Congo. — Mgr *Bridoux*, vicaire apostolique du Tanganyika.

Bibliographie.

Bulletin du Comité de l'Afrique française, passim. — *A la conquête du lac Tchad*, par Harry Alis. — *Renseignements sur la situation des colonies publiés par le sous-secrétariat d'État des colonies* (extrait du *Journal officiel*), nos 14 et suivants (notamment : nos 32 et 40, rapports de MM. Pineau et Bonnefoy; 29, de M. Brosselard-Faidherbe; 38, de M. Archinard; 41, de M. Marchand; 35, de M. Quiquandon; 38, de M. Crozat; 28, de M. de Segonzac; 30, journal de M. Quiquerez; 31, note de M. Armand; 33, rapport de M. Fourneau; 34, de M. Gaillard). — *De Koulicoro à Tombouctou*, par G. Jaime. — *La Casamance*, par G. Warenhorst. — *De Saint-Louis à Sierra-Leone*, par J. Bouteiller. — *Viagen a Guine portugueza*, par de Costa Oliveira. — *La mission du Fouta-Djallon*, par le Dr Fras (*Bull. S. G. Bordeaux*). — *Carte des territoires parcourus par la mission Brosselard-Faidherbe*, à 1/1 000 000e. — *La campagne au Soudan*, par A. Rambaud (*Revue Bleue*). — *Sierra-Leone* (*Colonial reports, annual serie*, n° 15). — *Du Niger au golfe de Guinée*, par Binger (2 vol., cartes). — *History of Liberia*, par Mac-Pherson (Baltimore). — *Journal de Paul Quiquerez* (*Revue de géographie*, août). — *Assinie, Grand-Bassam et Lahou*, par A. Verdier (La Rochelle). — *Report relative to agriculture on the Gold Coast* (*Colonial reports, Miscellaneous*, n° 1). — *Correspondence respecting the administration of the laws against slavery in the Gold Coast colony* (*Blue Book*, C. 6354). — *Kolonial Blatt*, passim. — *Mittheilungen von forchungsreisenden and gelehrten aus den deutschen Schutzgebieten*, année 1891 (relations de Wolf, avec carte; de Büttner; de Preuss; de Zintgraff; de Morgan, avec carte; de von François, avec carte; *Les maladies au Togo*, par Wicke; *Histoire du Togo occidental*, par Herold; *Les fleuves tributaires de la baie de Cameroun*, par Schran, avec

carte). — *Koloniales Jahrbuch*, par Meinecke. — *Tropische Krankheiten*, par le Dr Fisch (Bâle). — *Trois mois de captivité au Dahomey*, par Chaudouin. — *Proceedings* de la Société de Géographie de Londres (relations de Macdonald, avec carte; de Sharpe, avec carte; les *Yorubas*, par Millsan). — *La Cartographie de Cameroun*, par Habenicht (*Mittheilungen* de Petermann). — L'*Oubanghi*, par L. Delavaud (*Mouvement géographique*, dans la *Revue de Géographie*, novembre). — *Du Congo au Tchad* (supplément au *Temps*, septembre; avec carte). — *L'œuvre africaine*, par V. Arnould (Bruxelles). — *Le mouvement géographique* (Bruxelles), passim. — *Le district de l'Arouwimi-Ouellé*, par L. Roget (Bruxelles). — *Le Congo, le pays et ses habitants* (en holl.), par le Dr Blink (Amsterdam). — *Le district de Stephanieville*, par Destrain (Bruxelles). — *Meine zweite Durchquerung Œquatorial Afrika*, par H. von Wissmann. — *My personal experience in Œquatorial Africa*, par le Dr Heazle Parke (Londres). — *Deutsch-Sudwest Afrika*, par le Dr Schinz (Oldenbourg). — *Deutsch-Sudwest Afrika*, par le Dr Gürich (Hambourg).

AFRIQUE AUSTRALE

Cap. — La politique d'absorption poursuivie avec un si remarquable esprit de suite depuis quelques années par le gouvernement du Cap, a été continuée avec succès en 1891. Le cercle qui enserre les États restés indépendants s'est rétréci, les chemins de fer partant des côtes britanniques se sont avancés plus avant dans l'intérieur; sous l'impulsion de M. Cecil Rhodes, premier ministre du Cap et représentant de la *South Africa Company*, la question de la fédération sud-africaine, c'est-à-dire en réalité de la domination anglaise dans l'Afrique australe, a fait un grand pas.

Au mois de janvier, M. Cecil Rhodes et sir Henry Loch, gouverneur, allèrent en Angleterre conférer avec le ministre des colonies, lord Knustford, et les membres de la *South Africa Company;* pendant leur absence, le lieutenant général Gordon Cameron, commandant des troupes, remplit les fonctions de haut commissaire britannique. A son retour, au mois de mai, M. Cecil Rhodes, profitant d'une invitation qui lui était adressée par l'*Afrikander Bond*, prononça à Kimberley un discours qui eut un grand retentissement (31 mars) : il proclama l'impossibilité où était l'Angleterre de gouverner le Cap depuis Londres et la nécessité de donner à la colonie une plus grande somme d'autonomie ; il s'étendit longuement sur la future « union » qui com-

prendrait, sous l'égide de l'Angleterre, tous les États de l'Afrique australe. Quelques jours plus tard, le 10 avril, M. Sauer, secrétaire colonial, annonça à Aliwal que le gouvernement était décidé à étendre le plus possible le territoire du Cap afin d'en faire le plus grand État de la future confédération, et qu'il avait fait un premier pas en avant en annexant à la colonie tout le Béchouanaland.

Un second pas ne tarda pas à être franchi. Le 8 mai, sir Henry Loch prononça l'annexion au Bechouanaland du pays des Bastards. Ce pays est limité au Sud par le fleuve Orange ; à l'Ouest, par la frontière des territoires allemands du Namaqualand, c'est-à-dire par 20° long. E.; au Nord, par le cours du Nosob, rivière qui se jette dans le Moloppo, qui se jette lui-même dans l'Hygap, affluent de l'Orange ; à l'Est, par le Nosob, le Moloppo et l'Hygap. Il forme une bande longue d'environ 5 degrés et large de 1 à 2 degrés. La population est très clairsemée. Le sol, peu fertile, est en grande partie impropre à la culture et à l'élevage ; il est, croit-on, assez riche en mines, mais jusqu'ici les résultats obtenus de ce côté ont été insignifiants. Le Bastarland étant déjà compris dans la sphère d'influence anglaise, son annexion au Bechouanaland ne constitue pas un agrandissement proprement dit ; c'est le rattachement à une colonie de la Couronne d'un pays placé auparavant sous l'autorité du « Haut commissaire » de la reine Victoria pour l'Afrique du Sud.

La politique envahissante du Cap causa naturellement une certaine inquiétude dans les États Boers. Au printemps, on parla beaucoup d'un nouvel exode, d'un *Trek*, que des groupes de Boers mécontents avaient l'intention d'entreprendre afin d'aller fonder une troisième république dans les environs du Machonaland, entre le Limpopo et le Zambèse ; on disait qu'ils étaient assurés de la bienveillance des autorités portugaises. Les terres, où l'on prêtait aux Boers l'intention de s'établir, étaient situées dans la sphère d'influence que la

charte de 1889 attribue à la Compagnie anglaise de l'Afrique du Sud. Sir Henry Loch protesta à Prétoria et rappela au président Krüger que le traité conclu en 1890 au sujet du Souaziland entre sir Francis de Winton et les plénipotentiaires de la République Sud-Africaine, stipulait que les Boers ne franchiraient pas leur frontière nord et nord-ouest. M. Krüger répondit qu'il empêcherait le *Trek* et publia un manifeste en ce sens. Les Boers n'en continuèrent pas moins à se remuer ; ils prétendaient qu'ils avaient, en vertu d'un traité passé entre le commandant Potgaieter et le chef machona Chibe, des droits antérieurs à ceux de la *South Africa Company* sur certaines parties du Machonaland. Les Anglais, de leur côté, soutenaient que ce traité n'avait aucune valeur et menaçaient d'occuper immédiatement le Souaziland si le *Trek* recevait un commencement d'exécution. Quant à la *South Africa Company*, elle protestait également et prenait des précautions en renforçant sa police le long de la frontière du Transvaal. Elle déclarait qu'elle ne permettrait de s'installer sur les territoires qui lui ont été octroyés par charte qu'aux Boers qui s'engageraient par écrit à se conformer aux lois de la Compagnie. M. Cecil Rhodes et ses associés étaient disposés à donner, à cette condition, des concessions considérables de terres aux Boers ; mais, comme ils ne tenaient eux-mêmes de Lobengoula, leur vendeur, que des droits partiels qui ne les autorisaient pas à aliéner des terres, ils se trouvaient dans l'impossibilité de conférer des titres de propriété à des colons, et ceux-ci, contre lesquels, dans l'état actuel des choses, pourrait toujours s'exercer un droit de revendication, ne voulaient point aller défricher des terres d'où ils pourraient être évincés d'un moment à l'autre. Le *Trek*, en somme, que la presse anglaise représentait comme une sorte d'invasion, se réduisit à une tentative d'une centaine de Boers de passer la frontière septentrionale du Transvaal. Ces émigrants furent refoulés par les forces de police de la Compagnie anglaise ; aucun inci-

dent grave ne se produisit et le silence se fit sur cette affaire d'autant plus facilement que, quelques mois plus tard, la Compagnie obtint de Lobengoula le droit d'accorder des concessions de terre.

La question de la prépondérance numérique de l'élément noir sur les blancs, qui est depuis bien des années une des plus graves préoccupations du gouvernement, semble devoir entrer prochainement dans une phase nouvelle. On sait qu'en 1865 la population indigène était une fois et demie plus nombreuse que les blancs; en 1875, elle leur était comme deux à un, et en 1891 la proportion a passé de trois à un (sur 1,524,000 habitants, 377,000 blancs, 848,000 aborigènes et 299,000 autres gens de couleur), augmentation due aussi bien aux nouvelles annexions du Cap dans l'intérieur des terres qu'à l'extraordinaire fécondité de la race. Cette prépondérance de l'élément noir peut être dangereuse à divers points de vue, mais elle l'est surtout en matière électorale; on a remarqué en effet que, dans le résultat total des votes de ces dernières années, l'élément blanc n'entrait dans les provinces orientales de la colonie que pour 33 p. 100 et, dans les provinces occidentales, pour 24 1/2. On a cherché souvent à porter remède à cette situation et jusqu'ici aucun projet n'avait paru satisfaisant; le chef de l'Afrikander Bond, M. Hofmeyer, le « Parnell des Boers », en a exposé un nouveau dans les derniers jours de la session parlementaire. Actuellement ont le droit de suffrage tous les citoyens qui possèdent soit une propriété de 25 l. st., soit un salaire de 5 l. st.; M. Hofmeyer laisserait subsister cette règle, mais il donnerait à la même tête un nombre de suffrages proportionnel à son revenu en prenant ces chiffres comme base; certains diplômés universitaires obtiendraient des droits équivalents, et comme ce sont les blancs qui possèdent et qui sont instruits, ils arriveraient aisément à dominer les noirs.

M. Hofmeyer désirerait que le Parlement colonial, dans sa prochaine session, examinât au moins le prin-

cipe de sa réforme ; seulement les conditions de la politique intérieure du Cap font que beaucoup de blancs ne veulent en aucune façon s'y rallier. M. Cecil Rhodes a même déclaré que, tout en estimant qu'il y a beaucoup à faire dans la voie qu'indique M. Hofmeyer, il ne prendra sur lui d'appuyer son projet que s'il se produit dans le pays à cet égard un très sérieux mouvement d'opinion. En effet, c'est plutôt, et peut-être même uniquement, le parti Boer qui profiterait de la réforme : les Boers sont, avant tout, de grands propriétaires ; ils ont aussi parfois des diplômes universitaires et par là disposeraient d'un plus grand nombre de voix que les Anglais, dont une grande partie est composée de simples ouvriers mineurs. L'équilibre, si péniblement maintenu, serait détruit et les Boers deviendraient maîtres de la situation. La question, fort intéressante par elle-même, le devient encore davantage quand on sait que l'*Afrikander Bond*, s'il n'est pas séparatiste, comme on l'a dit, et ne rêve pas de rompre tous les liens qui attachent la colonie à l'empire britannique, travaille au moins à relâcher le plus possible ses liens politiques et à transformer l'union actuelle en une simple fédération commerciale.

La construction de la ligne de chemin de fer de la Compagnie anglaise de l'Afrique du Sud a fait de grands progrès ; achevée jusqu'à Vrybourg, elle se poursuit dans la direction de Mafeking, et le tracé est achevé jusqu'à Boulouwayo, par Molopolole, Palapye et Tati, à 450 milles au delà de Mafeking. La route carrossable de Chochong au fort Salisbury est terminée ; on a l'intention de la prolonger de ce dernier point à la côte portugaise. Le télégraphe qui aboutissait au fort Tuli va au delà du fort Victoria. Un grand nombre de concessions de mines ont été accordées ; des hôlels se bâtissent sur les points destinés à devenir des centres miniers. A la suite du règlement du différend anglo-portugais, les troupes de la Compagnie ont été réduites de 650 hommes à 400 environ.

Dans le cours de l'été, lord Randolph Churchill a entrepris un voyage d'exploration de plusieurs mois dans le Machonaland.

Sir Henry Loch a fait également une excursion dans cette région au mois de septembre ; parti par Natal, il a suivi la route du Poungoué.

Au **Basoutoland**, Letsie, chef suprême des Basoutos, est mort ; son fils Lerothodi lui a succédé.

Au **Pondoland,** placé depuis 1885 sous le protectorat britannique, plus nominal que réel, le chef du pays, Sigcau, a été pendant toute l'année en guerre avec son premier ministre Umhlangaso. Le gouvernement du Cap fit offrir à Sigcau par M. Scott de lui fournir des munitions, à condition qu'il permettrait à un résident britannique de s'installer dans le pays. Sigcau refusa obstinément ; après un combat sanglant, il força Umhlangaso à s'enfuir sur le territoire du Cap. Là, Umhlangaso fut désarmé et retenu prisonnier sur parole ; mais il s'enfuit et reprit la campagne. Au mois d'octobre, Sir Henry Loch visita lui-même Sigcau afin de le décider à accepter un résident anglais. Sur son refus réitéré, il l'a menacé de soutenir Umhlangaso contre lui.

Natal. — Le 10 février, le Conseil législatif a voté en troisième lecture un bill tendant à donner au Natal, aujourd'hui colonie de la Couronne, un gouvernement responsable. Aux termes de ce projet, il devait y avoir une Chambre unique composée de 37 membres élus et un Cabinet de 6 membres responsable devant la Chambre. Soumis au ministre des colonies britanniques au mois d'août, le bill n'a pas été agréé par lui : la métropole met comme condition à l'institution d'un gouvernement responsable la création d'une Chambre Haute, et l'exercice d'un certain contrôle de la Couronne sur les affaires indigènes. Il y a, en effet, 450,000 Cafres contre 45,000 blancs dans la colonie, et il y aurait danger à laisser les affaires relatives aux noirs entre les mains d'une Chambre unique, élue, probablement dominée par les politiciens. Lord Knustford a donc renvoyé le

bill au Conseil législatif de Natal afin qu'il lui fît subir les modifications nécessaires.

Le 7 avril, a eu lieu à Laing's Nek l'inauguration solennelle du dernier tronçon de la ligne de chemin de fer de Durban à la frontière du Transvaal. Le président Krüger, accompagné du général Joubert et de plusieurs personnages importants de la République, a assisté à la cérémonie ; il a été reçu avec les honneurs royaux par le gouverneur du Natal, Sir Ch. Mitchell, et a séjourné huit jours dans la colonie.

Au **Zoulouland**, sir Ch. Mitchell a fait une tournée dans le courant de l'année ; il a été bien accueilli par les chefs.

Orange. — A la fin de 1890, le Volksraad de Blœmfontein avait adopté des propositions concertées entre les représentants de l'Orange et les ministres de la colonie du Cap, aux termes desquelles l'Orange autorisait le gouvernement du Cap à construire les prolongements des lignes de chemins de fer de Béthulie et du Vaal, ainsi que la ligne du district de Grain. La construction devait se faire aux frais et risques du gouvernement du Cap.

A la fin de 1891, la ligne du Vaal était construite jusqu'à Kronstad, à 80 kilomètres de la frontière du Transvaal.

Republique Sud-Africaine. — La grande affaire de l'année a été le *trek* projeté au Machonaland (V. *suprà*, Cap).

La situation financière, qui paraissait relativement brillante les années précédentes, a empiré. Le gouvernement a frappé d'un impôt de 3 p. 100 les marchandises passant en transit sur le territoire de la République. Il a négocié avec des banquiers anglais et hollandais l'établissement d'une Banque nationale à Prétoria. Aux termes du contrat intervenu, et ratifié par le Volksraad au mois d'août, le capital de la Banque sera de 4 millions de livres sterling, la Banque aura le monopole de l'émission des billets de banque et

devra avoir au minimum une réserve en espèces de 33 p. 100 du montant des billets émis. Le gouvernement, avec certains droits de contrôle, aura une part dans les bénéfices de la Banque, après un prélèvement de 10 p. 100 au profit des actionnaires. Une Compagnie française a obtenu la concession d'un embranchement de chemin de fer qui, partant de la ligne de Prétoria à la baie de Delagoa, desservira la région minière du Siloti. Mais la ligne de Delagoa, terminée jusqu'à la frontière transvaalienne, n'est pas encore construite au delà; les compagnies à qui le gouvernement de Prétoria avait accordé la concession n'ont pas pu réunir le capital nécessaire.

Conformément à la convention conclue entre le Transvaal et l'Angleterre au sujet du **Souaziland** (V. année 1890, p. 437-439), les trois commissaires devant former le Comité de Gouvernement ont été nommés : ce sont MM. Théophilus Shepstone, pour le Souaziland; le colonel Martin, pour le Transvaal; M. Esselen, pour l'Angleterre.

AFRIQUE ORIENTALE

I

PROTECTORATS BRITANNIQUES DE L'AFRIQUE MÉRIDIONALE ET DE L'AFRIQUE CENTRALE ; POSSESSIONS PORTUGAISES.

Le **conflit anglo-portugais** s'est terminé par le traité du 11 juin 1891 qui modifie peu la délimitation fixée par le traité du 20 août 1890 et le *modus vivendi* du 4 novembre suivant. Au cours des pourparlers, qui furent repris en janvier 1891, plusieurs incidents se produisirent en Afrique, qui faillirent entraver le succès des négociations.

Des deux côtés, à la suite de l'incident de Manica, dont nous avons parlé l'an dernier, on avait fait des préparatifs belliqueux. A Lourenço Marquez, un bataillon de volontaires fut organisé ; deux expéditions, fortes chacune de 400 hommes environ, partirent de Lisbonne pour le Mozambique. Au mois de février, 300 Portugais et 400 soldats indigènes marchèrent de Lourenço Marquez sur Massikessé ; ils atteignirent Sarmento où ils se fortifièrent. Un conflit armé dans le Manica paraissait imminent.

L'occupation et l'exploitation du **Manica**, c'était la grande affaire de la Compagnie. Il s'agissait pour elle

de faire triompher ses prétentions à l'encontre des droits que le traité même du 20 août 1890 avait reconnus au Portugal, ensuite de dominer la route qui conduit du Manica à la côte orientale à travers les possessions portugaises, route plus courte que celle du Bechouanaland construite à grands frais en 1890 de Mafeking à Fort-Salisbury. Toute sa politique en 1891 a tendu à ce but : pour l'atteindre, elle a employé la violence et la ruse à la fois; elle n'a pas reculé devant un refus d'obéissance aux autorités britanniques; elle était décidée à réussir; en altérant la vérité, elle a pu prolonger les négociations en restant en possession du territoire contesté; le gouvernement britannique était peut-être embarrassé de la conduite de la Compagnie, mais il a dû se convaincre qu'on ne la délogerait du Manica que par la force : or, la force il ne voulait ni l'employer ni permettre au Portugal d'y recourir. Dans ces conditions, la victoire devait rester à l'audacieuse Compagnie, qui profitait, pour émettre les assertions les plus contestables, de la difficulté qu'éprouvaient les deux Cabinets à les contrôler.

Il ne pouvait guère y avoir de doute sur la question de la situation du Manica; la discussion se prolongea cependant, grâce aux arguties et aux affirmations quelque peu hardies de la Compagnie. Cependant le 18 décembre 1890, le haut-commissaire l'avait invité à évacuer Massikessé et tout le pays situé à l'est de la frontière fixée par le traité du 20 août, à l'exception de Moutassa. Les agents de la Société négligèrent d'obtempérer aux ordres de sir H. Loch; ils ne tinrent aucun compte non plus d'une lettre du consul anglais Churchill (en date du 11 décembre) qui leur annonçait la signature du *modus vivendi* et qui leur fut remise, à Massikessé, le 5 janvier, par le secrétaire du district de Manica, M. Almeida Freire.

M. Jameson a, en janvier, succédé à M. Colquhoun comme administrateur du Machonaland; sous ses ordres était placé le capitaine Heymann, qui s'intitulait

commandant de Massikessé : il assumait l'administration de ce district, quoique le *Foreign Office*, répétant docilement les assertions de la Compagnie, affirmât que Massikessé était évacué; le gouvernement britannique dut reconnaître, à la fin, que ses ordres n'avaient pas été rigoureusement obéis et que tout au moins quelques hommes au service de la Compagnie étaient demeurés à Massikessé, sous prétexte de garder des objets lui appartenant. La difficulté d'éclaircir les faits matériels mêmes, rapportés contradictoirement par la Compagnie et par les fonctionnaires portugais, était habilement exploitée par celle-là, et même par le gouvernement anglais. Le 22 avril, lord Salisbury fit inviter la Compagnie de nouveau à évacuer Massikessé si ce n'était déjà fait. A ce moment, ses agents s'étaient enfin décidés, après un long atermoiement, à exécuter les ordres qu'ils avaient reçus en janvier de sir H. Loch; le capitaine Heymann avait quitté Massikessé et s'était retiré à quelques milles à l'Ouest. Le colonel portugais Xavier, commandant à Sarmento, avisé de l'évacuation, se dirigea sur Massikessé et l'occupa; puis il invita l'officier anglais à sortir du Manicaland; le capitaine Heymann s'y refusa; c'est dans ces circonstances que se produisit, entre Massikessé et Moutassa, un combat, dont chacun des deux adversaires imputa à l'autre la responsabilité; les Portugais furent battus et se retirèrent sur Sarmento (11 mai). Ces faits ne furent d'ailleurs connus en Europe qu'après la signature du traité définitif; et la discussion relative au Manica ne porta que sur les incidents qui s'y étaient passés antérieurement, de septembre 1890 à mars 1891.

La question de l'**ouverture des fleuves** de l'Afrique orientale portugaise aux bâtiments anglais (Voir année 1890, p. 442 et 447), avait donné lieu aussi à des pourparlers en raison d'incidents fâcheux. Les Anglais avaient voulu profiter de la clause du traité du 20 août 1890, confirmée par le *modus videndi*, pour nouer des relations avec le Manica et même pour transporter des

hommes et des armes dans les territoires litigieux. Les Portugais soutinrent naturellement qu'ils ne pouvaient être contraints de laisser traverser leur territoire par des expéditions armées qui, une fois parvenues à leur destination, entreraient en campagne contre eux. Ils voulaient bien accorder le passage à des voyageurs isolés, mais ils ne le concéderaient à des expéditions anglaises considérables que si le Manica était préalablement évacué. L'état de siège fut proclamé à Beïra. En raison de la situation troublée de la province, la Compagnie Britannique, agissant comme en pays conquis, avait concédé à l'*Anglo-American Pioneer Line Company*, l'établissement d'un service régulier de navigation sur le Poungoué. Un capitaine des horse-guards, sir J. Willoughby, passé au service de la Compagnie avec le grade de major de ses troupes, avait été chargé de conduire 400 hommes au Machonaland par la voie du Pongoué. Lorsque le 15 avril, l'*Agnes*, qu'il montait, se présenta à l'entrée du fleuve, les autorités portugaises signifièrent à sir John que l'accès en était refusé à tout navire chargé de soldats et porteur de contrebande de guerre. Deux autres bâtiments, le *Norseman* et le *Shark*, ayant voulu passer sans faire la déclaration de leur chargement, furent arrêtés; ils étaient montés par cinq Européens et par une centaine d'indigènes commandés par sir J. Willoughby. Une conversation assez vive s'engagea naturellement au sujet de cette saisie et de la proclamation de l'état de siège à Beïra.

Un autre incident du même genre s'était produit, le mois précédent, sur le Limpopo, et donnait lieu de traiter les mêmes questions de droit international. Il s'agissait, dans ce cas, de la saisie d'un navire qui portait des armes non pas à la Compagnie Britannique, mais à un chef indigène près de qui intriguaient les agents de cette Compagnie et dont l'hostilité aurait porté un coup dangereux à la domination portugaise : c'était le roi du pays de Gaza, Gougounhama (V. année 1890, p. 446).

Le territoire de ce chef avait été placé par le traité du 29 août dans la sphère portugaise; mais la Compagnie paraissait se soucier peu de cette délimitation, et elle continuait à combattre les prétentions du Portugal à la suzeraineté du Gaza. Un de ses agents, le docteur Schulz, a obtenu du roi noir, dit-on, le 4 octobre 1890, la concession des travaux publics et des exploitations minières à entreprendre dans ses territoires; Gougounhama aurait même promis de ne conclure aucun traité sans une autorisation écrite de la Compagnie. Le 29 décembre suivant, il tint une grande assemblée de chefs, en présence des agents portugais, de MM. Colquhoun et Schutz, etc.; là, d'après les assertions portugaises, il aurait solennellement déclaré qu'il se considérait comme un fidèle vassal du roi de Portugal. Au mois de février suivant, un navire équipé par la Compagnie Britannique, la *Comtesse de Carnarvon*, ayant pu remonter le Limpopo sans être arrêtée par les Portugais, apportait des armes à Gougounhama; celui-ci les accepta, et, au dire des Anglais, ratifia la concession faite à M. Schulz. Le mois suivant, il recevait la visite de trois agents de la Compagnie, MM. Doyle, Jameson et Moodie, venus du Manica; il leur renouvela ses promesses, paraît-il. Pendant leur séjour chez ce chef, la *Comtesse de Carnarvon*, qui était retournée à Durban chercher un second chargement d'armes, l'apporta à Gougounhama, ayant réussi une fois encore à échapper à la surveillance des Portugais; mais, au retour, ce navire fut saisi par la douane portugaise et conduit à Lourenço-Marquez (15 mars). Les Portugais ne voulaient pas admettre que la Compagnie Britannique pût fournir des armes aux chefs indigènes qu'elle cherchait à détourner de leurs devoirs de vassaux.

C'est qu'au fond, ils ne peuvent guère se fier aux promesses de Gougounhama; ce roi, comme tous les autres noirs, est prodigue de protestations; il préfère évidemment la suzeraineté du Portugal à celle des Anglais qui serait autrement sérieuse et effective, mais, si

audacieuses que soient parfois les assertions des agents de la Compagnie Britannique, ils n'ont sans doute pas inventé tout ce qu'ils disent des promesses que leur a faites Gougounhama en vue d'obtenir d'eux des armes ou de l'argent. Ce serait une grande simplicité, de la part du Portugal, de faciliter le double jeu de ce chef et de laisser les Anglais lui fournir des armes : il a, dit-on, 20,000 guerriers, dont 2,000 armés de fusils Martini-Henry, et ce ne serait pas un adversaire à dédaigner. Ce qui permet surtout au Portugal de compter sur sa fidélité, c'est qu'il ne lui demande rien. M. Doyle a bien amené en Angleterre deux prétendus ambassadeurs de Gougounhama (avril-mars), Houlouhoulou et Oumfeti, qui ont été l'objet de la curiosité publique; mais le baron de Worms, sous-secrétaire d'État des colonies, a pris soin de déclarer à la Chambre des communes (12 mai) qu'ils n'avaient pas été reconnus officiellement : on aurait pu s'y tromper lorsqu'on voyait reçus solennellement par des sociétés savantes ou par des municipalités les deux chefs noirs qui exprimaient au nom de leur roi le désir de l'établissement du protectorat anglais sur leur pays. A la même époque, deux autres ambassadeurs de Gougounhama allaient à Lourenço-Marquez, et, en présence des consuls étrangers, déclaraient que leur souverain resterait toujours fidèle au Portugal.

En tout cas, c'est dans la sphère d'influence portugaise que le **traité du 11 juin 1891** a placé le Gaza, comme avait fait le traité du 20 août précédent. La conclusion de ce traité à mis fin aussi aux négociations secondaires engagées au sujet des incidents du Manica et la saisie des navires anglais, que les autorités portugaises ont relâchés. La négociation du traité lui-même ne se heurta pas à d'aussi grandes difficultés que celle de la convention précédente ; le Portugal était résigné à accepter, au prix de quelques modifications de forme, les conditions du traité du 20 août 1890, et même à renoncer, moyennant une compensation, à une partie du

Manica, puisqu'il était impossible d'en faire partir la Compagnie Britannique. Pour permettre aux négociations d'aboutir, le *modus vivendi* fut prolongé jusqu'au 14 juin. Les termes du traité furent arrêtés entre lord Salisbury et M. de Soveral, le 28 mai, et l'instrument définitif fut signé à Lisbonne le 11 juin par sir G. Petre et le comte de Valbom.

Ce traité confirme à l'Angleterre la souveraineté des territoires compris entre le fleuve Orange, la colonie allemande du Sud-Ouest, la province d'Angola, l'État du Congo, l'Afrique orientale allemande, les possessions portugaises de l'Afrique orientale, et les républiques boers; le Portugal ne pouvait plus songer à réaliser son rêve de la jonction des deux côtes; mais le gouvernement britannique a consenti à agrandir le territoire du district portugais de Zoumbo en échange d'une rectification des frontières dans la région du Manica. L'article premier reproduit les termes du commencement du traité du 20 août sur les limites septentrionales de l'Afrique orientale portugaise, mais ajoute :

A partir du confluent du Rouo et du Chiré, la frontière suivra le centre du chenal de ce dernier fleuve jusqu'à un point se trouvant immédiatement au-dessous de Chiouanga. De là elle se continuera vers l'Ouest jusqu'à ce qu'elle atteigne la ligne de partage des eaux entre le Zambèze et le Chiré, suivra cette ligne, puis la ligne de partage des eaux entre le Zambèze et le lac Nyassa jusqu'au 14° lat. S. De là, elle se rendra, en suivant une direction sud-ouest, au point où le 15° lat. S. rencontre le fleuve Aroangoa ou Loangoua et se continuera par le milieu du chenal de ce fleuve jusqu'à son confluent avec le Zambèze.

Il s'agit, on le voit, d'agrandir assez notablement le territoire portugais au nord du Zambèze, mais, en revanche, par l'article suivant, la Compagnie Britannique acquiert la partie occidentale du Manica.

Au sud du Zambèze, les territoires qui se trouvent compris dans la sphère d'influence du Portugal sont bornés par une ligne qui, partant d'un point situé vis-à-vis de l'embouchure du fleuve Aroangoua, court directement du Sud jusqu'au 16° lat. S., suit ce

parallèle jusqu'à son intersection avec le 31° long. E. Gr., et de là se rend directement vers l'Est jusqu'à l'endroit où la rivière Mazoé est coupée par le 33° long. E.; elle suit ce degré vers le Sud jusqu'à son intersection par le 18° 30' lat. S; de là, elle longe la partie supérieure du versant Est du plateau de Manica dans une direction Sud jusqu'au centre du chenal principal du Sabi, suit le chenal jusqu'à son confluent avec le Lounti, d'où elle se rend en ligne droite jusqu'à l'extrémité Nord-Est de la frontière de la République Sud-Africaine et suit la frontière orientale de la République, puis celle du Souaziland jusqu'à la rivière Mapouto. Il est entendu qu'en traçant la ligne-frontière le long du versant du plateau, aucun territoire à l'ouest du 32° 30' long. E. Gr. ne sera compris dans la sphère portugaise et aucun territoire à l'est du 33° long. E. ne sera compris dans la sphère des intérêts anglais. La ligne, cependant, pourra être détournée s'il est nécessaire pour laisser Moutassa dans la sphère anglaise et Massikessi dans la sphère portugaise (art. 2).

L'article 3 du traité reproduit en d'autres termes les dispositions du traité précédent sur les limites des zones d'influences au sud de la baie Delagoa :

La Grande-Bretagne s'engage à ne faire aucune objection à l'extension de la sphère d'influence du Portugal au sud de Delagoa jusqu'à une ligne qui suit le parallèle allant du confluent de la rivière Pongolo avec la rivière Mapouto jusqu'à la côte.

L'article 4 substitue à la limite du Kabompo indiquée par le traité de 1890, « les limites occidentales du territoire des Barotsés, » expression sans doute équivalente. Une commission mixte, qui, en cas de dissentiment, nommera un arbitre, fixera ces limites; le pays des Barotsés restera dans la sphère britannique, et le Portugal pourra étendre ses possessions à l'ouest de ce royaume.

Par les articles 5 et 6, le Portugal reconnaît comme étant dans la sphère britannique tous les territoires de l'Afrique centrale compris entre les frontières ci-dessus désignées. L'article 7 déclare ces limites « susceptibles de rectification conformément aux nécessités locales » et substitue un droit de préemption réciproque à celui qui avait été stipulé en faveur de l'Angleterre seule : c'est, naturellement, une concession de pure forme destinée à ménager les susceptibilités portugaises.

Des concessions commerciales ou minières ainsi que des droits de propriété foncière possédés par des Compagnies ou individus appartenant a l'une ou l'autre puissance seront reconnus dans la sphère de l'autre puissance si leur validité est dûment établie. Pour décider de la validité des concessions minières octroyées par l'autorité légitime dans une zone de 30 milles le long de chaque côté de la frontière au sud du Zambèze, un tribunal d'arbitrage sera nommé par entente commune. Il est entendu que les concessions de ce genre seront exploitées conformément aux lois et aux règlements locaux (art. 9).

Le transit des marchandises à travers les territoires portugais situés entre la côte occidentale et la sphère d'influence britannique ne sera pas, durant une période de vingt-cinq ans à partir du moment où cette convention sera ratifiée, soumis à des droits excédant 3 p. 100 de la valeur tant sur les importations que sur les exportations. Ces droits n'auront, en aucun cas, le caractère de droits différentiels et ils ne dépasseront pas les droits de douane imposés aux mêmes marchandises dans les territoires susmentionnés. Le gouvernement de S. M. aura droit pendant une période de cinq ans à partir de la date de la signature de cet arrangement, de demander la liberté de transit pour le reste de la période de vingt-cinq ans contre le paiement d'une somme capitalisant les droits annuels pour cette période au taux de 30,000 livres sterling par an. Monnaies et métaux précieux de tout genre seront exportés du territoire britannique et y seront importés, libres de tout droit de transit. Il est entendu qu'il y aura liberté de passage pour les sujets et les marchandises des deux puissances à travers le Zambèze ainsi qu'à travers les districts qui avoisinent la rive gauche de ce fleuve, au-dessus de l'embouchure du Chiré et ceux qui avoisinent la rive droite du Zambèze, au-dessus de l'embouchure de la rivière Louenha (Rouenga), sans qu'il y ait d'empêchement de quelque sorte que ce soit, ni de droits de transit à payer. Il est encore entendu que dans les districts ci-dessus désignés, chacune des deux puissances aura le droit de construire des routes, des chemins de fer, des ponts et des lignes telégraphiques à travers les districts réservés à l'autre puissance, pour autant que cela pourra être raisonnablement exigé en vue d'assurer la communication entre les territoires soumis à cette puissance. Le Portugal aura les mêmes droits dans le territoire britannique sur les rives du Chiré et dans le territoire britannique compris entre le territoire portugais et les rives du lac Nyassa. Tout chemin de fer construit ainsi par l'une des deux puissances sur le territoire de l'autre sera soumis aux règlements locaux et aux lois convenus entre les deux gouvernements et, en cas de divergence d'opinion, soumis à arbitrage, ainsi qu'il sera expliqué ci-après (art. 11).

Les articles 12 et 13 développent et précisent les stipulations de 1890 relatives à la liberté de navigation sur le Zambèze, le Chiré et leurs affluents et sur les voies de terre qui suppléent aux parties innavigables du cours de ces rivières. Sur le Zambèze et ses affluents, les sujets et les pavillons des deux puissances seront traités sur le pied d'une égalité complète, même pour le petit cabotage. En outre, le gouvernement portugais s'engage à permettre et à faciliter le transit pour toutes personnes et pour les marchandises de tout genre par le Poungoué, le Bousi, le Limpopo, le Sabi et leurs affluents, et par les routes qui les suppléeront.

Le Portugal consent à accorder liberté absolue de passage entre la sphère d'influence britannique et la baie du Poungoué pour les marchandises de toute espèce, et à donner les facilités nécessaires pour l'amélioration des moyens de communication. Le gouvernement portugais promet de construire un chemin entre le Poungué et la sphère britannique. L'étude de cette ligne sera terminée dans le délai de six mois, et les deux gouvernements s'entendront sur l'époque à laquelle le chemin de fer devra être commencé et achevé. Si l'entente ne s'établit pas, le gouvernement portugais concédera la construction du chemin de fer à une Société qui sera désignée par une puissance neutre, et qu'il estimera capable d'entreprendre les travaux immédiatement. Le gouvernement portugais ou bien construira lui-même ou bien fera faire la construction d'une route, depuis le point navigable le plus élevé du Poungoué ou de toute autre rivière, qui sera considérée comme plus favorable pour le trafic, jusqu'à la sphère britannique, et il devra construire ou faire construire dans la baie du Poungoué et sur le fleuve tous les débarcadères. Il est entendu qu'aucune taxe supérieure au maximum de 3 p. 100, sous la condition stipulée à l'article XI, ne sera prélevée sur des marchandises en transit par le fleuve, par route ou par chemin de fer (art. 14).

La Grande-Bretagne et le Portugal s'engagent à faciliter les communications par voie télégraphique et à donner toutes facilités pour la jonction des lignes télégraphiques construites dans leurs sphères respectives.

Il est entendu qu'un traité définitif dans les stipulations ci-dessus sera conclu dans le plus bref délai possible.

Il est entendu qu'au moment de la signature du traité :

1. — Une note sera adressée au gouvernement de Sa Majesté par le gouvernement portugais, dans laquelle celui-ci promettra de

louer pour quatre-vingt-dix-neuf ans, à des personnes désignées par le gouvernement de Sa Majesté, une certaine étendue de terrain près de Chindé, à l'embouchure du Zambèze, pour servir, d'après les règlements à établir, au déchargement, emmagasinage et transbordement des marchandises. Trois commissaires, dont deux seront nommés par les gouvernements anglais et portugais et le troisième par une puissance neutre choisie par eux, décideront des prix de location, emplacements des terrains et fixation des règlements. Au cas de divergence d'opinions entre les commissaires, la décision de la majorité fera loi. Une note sera aussi adressée au gouvernement portugais par le gouvernement de Sa Majesté, promettant, à la demande du premier, de louer dans le même but et aux mêmes conditions, à des personnes désignées par le gouvernement portugais, une certaine étendue de terrain, quelque part sur la côte sud-ouest du lac Nyassa, qui aura été reconnu apte à cet usage, après entente entre les deux gouvernements.

II. — Des notes seront échangées entre le gouvernement portugais et le gouvernement de S. Majesté en ce qui concerne les tarifs de transport à établir sur le chemin de fer.

Cette convention avait pour l'Angleterre l'avantage de préciser les grands avantages économiques que lui attribuait la convention rejetée par le Portugal. Les stipulations relatives à la route du Pongoué comblaient les vœux de la Compagnie britannique désireuse de s'assurer une voie facile et courte entre la côte et les plaines du Machonaland.

Actuellement la sphère d'influence britannique, au nord des colonies de l'Afrique australe, est divisée en deux parties, au point de vue administratif, par le cours du Zambèze : la région méridionale est placée sous le contrôle du haut-commissaire de l'Afrique méridionale, Sir H. Loch, qui est en même temps gouverneur du Cap, du Bechouanaland britannique et du Pondoland; la région située au nord du Zambèze, appelée communément *Afrique centrale britannique*, est sous l'autorité d'un Commissaire et Consul général depuis le 1er février 1891 : ce poste a été confié à M. H. H. Johnston, qui conserve les fonctions de Consul d'Angleterre dans les territoires portugais de l'Afrique orientale.

La charte de la Compagnie britannique de l'Afrique

méridionale s'applique à toute la région située au sud du Zambèze, ou *protectorat de l'Afrique méridionale* excepté au territoire de Tati (dont l'art. 2 de la charte fixe les limites); elle doit les coloniser, les exploiter, et y exercer les droits de souveraineté ou d'administration que les chefs lui ont conférés ou lui concéderont. Le *protectorat du Bechouanaland* (qui comprend le pays du Kalahari, le pays du Ngami, le Bamangouato, etc., au nord du Bechouanaland britannique, au sud du Zambèze et à l'est des territoires allemands) est compris dans sa sphère d'action aussi bien que le pays des Matebeles (sauf Tati) et celui des Machonas. Mais elle se ne préoccupe que de la partie orientale de la région, et particulièrement du Machonaland.

Il n'y a pas d'établissements anglais dans le pays du lac **Ngami**. Le roi Moremi est mort le 4 novembre 1890; depuis lors, un conseil des chefs gouverne la tribu des Batouanas; le 3 février, une grande assemblée tenue à Demokane a approuvé les concessions minières faites aux Anglais par Moremi. Les Namaquas n'ont pas cessé de faire leurs incursions dans ce pays.

Les pays de **protectorat du Bechouanaland** ont été parcourus en 1891 par un voyageur français, M. Dècle, et par un belge, le comte de Lalaing. Partis de Mafeking en juillet 1891, ils se sont rendus à Palapye, capitale de Khama, ville située par 22° 43′ lat. S. et 27° 33′ long. E. Gr. Traversant ensuite un désert sans eau, M. Dècle a gagné Secheké sur le Zambèze; il désirait visiter le pays des **Barotsés**, mais le roi ne l'a pas autorisé à pénétrer dans son territoire; il est revenu à Palapye sous des pluies torrentielles, à travers un désert où il n'a pu trouver aucune nourriture.

La **Compagnie de l'Afrique méridionale** a décrété une amende de 500 livres contre quiconque vendrait des armes aux indigènes dans la région comprise dans sa sphère d'influence. Elle a introduit, paraît-il, 3,000 colons dans ses territoires. La route qu'elle a fait construire a coûté 80,000 livres. La ligne télégraphique

a coûté 60,000 livres : elle a été continuée jusqu'à 60 milles au nord du fort Victoria et atteindra dans les premiers mois de 1892 le fort Salisbury. Des journaux bi-hebdomadaires paraissent à Macloutsie, à Touli et à Fort-Salisbury. Des recherches minières ont été poursuivies dans les vallées de l'Oumfouli et de la Mazoé.

Un certain nombre de Boers, ne se résignant pas à accepter la frontière du Limpopo, avaient formé le projet de faire un *trek* dans le pays des **Banyaïs** ; ils prétendaient qu'en vertu d'un traité passé entre le commandant Potgaieter et le chef machona Chibe, ils avaient des droits antérieurs à ceux de la Compagnie britannique. Celle-ci se déclara prête à les recevoir sur son territoire, à condition qu'ils arriveraient en colons, reconnaissant sa souveraineté et ses lois et ne réclamant que des droits de propriété privée. Sir F. Carrington fit surveiller la frontière ; le 24 juin, un parti de Boers se présenta pour la franchir ; M. Jameson leur demanda de signer l'engagement de respecter les lois et règlements de la Compagnie ; sur leur refus, il leur interdit de passer ; seul, l'un deux, le « colonel » Ferreira, tenta de forcer la consigne ; il fut arrêté. Par un décret royal, il a été déclaré que toute tentative d'occuper le pays des Banyaïs serait considérée comme une agression contre les droits de la Grande-Bretagne et contre ceux de la Compagnie.

Dans le pays des **Matebeles**. la *Compagnie de Tati* a, dit-on, obtenu d'heureux résultats. Le *Syndicat du Matebeleland* qui jouit d'une certaine faveur près de Lobengoula, a obtenu de ce roi le 17 novembre, moyennant le paiement immédiat de 1,000 livres, et la promesse d une rente annuelle de 500, le droit de disposer des terrains qu'occupe ou occupera la *British South Africa Company* et d'y exercer tous droits souverains. En vertu d'un accord conclu antérieurement entre le Syndicat et la Compagnie britanique, qui n'avait pu obtenir jusqu'ici de Lobengoula que le droit d'exploiter des mines, les droits concédés au Syndicat doivent passer à la Com-

pagnie : celle-ci aura ainsi en main un titre, plus ou moins valable, pour exercer (dans la mesure où Lobengoula le permettra en fait) le protectorat sur les territoires qu'elle occupera.

L'acquisition d'une partie du **Manica** (voir p. 367) est pour la Compagnie un résultat considérable, en raison des richesses minières du territoire. M. Rhodes s'est rendu au Manica et au Machonaland par la voie du Poungoué (septembre-octobre) ; il en est revenu par la route de Fort-Salisbury à Kimberley. Le gouvernement portugais a conclu un arrangement avec la Compagnie de Mozambique en vue de la construction des chemins de fer de **Beïra** au Manica, qui sera sans doute plus utile aux Anglais qu'aux Portugais : cette ligne sera conduite par la vallée de la rivière Busi, qui présente de meilleures conditions que celle du Poungoué. Le consul d'Angleterre, M. Pepon, et le gouverneur général du Mozambique, M. Machado, ont réglé un certain nombre de questions se rapportant à l'usage de cette voie ; ils ont fixé les droits de douanes et décidé que trois bureaux de poste seraient établis à Beïra, à Mopanda et sur la frontière du Manica. Le Portugal consent à ne plus exiger de passeports des Anglais se rendant au Machonaland. L'état de siège a été levé à Beïra le 10 mai.

Un décret royal du 12 octobre a réorganisé l'administration des possessions portugaises qui ont reçu le nom d'**Etat libre** de l'**Afrique Orientale**. Ces territoires comprennent deux provinces, ayant pour ligne de démarcation le Zambèze. L'exploitation en sera confiée à de grandes Compagnies; près chacune de celles-ci sera placé un intendant ou commissaire du gouvernement. Dès le mois de janvier 1891, la *Compagnie de Mozambique*, qui exploite depuis longtemps les placers du Manica, s'était reconstituée avec l'appui de capitaux français considérables; elle a obtenu, par une charte du 10 septembre, le droit d'exploiter le territoire compris entre le Sabi, le Zambèze et l'Océan, elle devra d'ici 1896, introduire mille familles de colons; elle reçoit

indépendamment de pouvoirs administratifs, la possession des territoires appartenant à l'Etat, le privilège de certaines exploitations (mines, chasse des éléphants, pêche des perles et du corail), le droit de lever des taxes d'entrée, de sortie, de licence. Le gouvernement recevra 5 p. 100 des bénéfices nets de la Compagnie; c'est celle-ci, comme nous l'avons dit, qui construira le chemin de fer de Manica. Deux autres Compagnies, celles de Delagoa et d'Inhambane, ont reçu les mêmes privilèges, la première au Sud du Limpopo, la seconde entre le Sabi et le Limpopo; la Compagnie d'Inhambane ou groupe Serpa Pinto, doit construire un chemin de fer reliant Inhambane au Transvaal. Une autre compagnie doit se former sous la direction de M. Carvalho pour l'exploitation des territoires compris entre la Rovouma et le Lurio. Enfin la Compagnie Bernardo Daupias fondée au capital de 500,000 livres sterling doit continuer jusqu'au Nyassa la ligne de chemin de fer qui ira de Quelimane au Chiré.

M. Ennes a été nommé Commissaire royal dans l'Afrique Orientale (18 juin). Il devra veiller à l'exécution du traité du 11 juin. La délimitation sur le terrain sera entrepris en 1892.

Un voyageur français, M. Foa, s'est rendu du Transvaal au pays de Gaza, puis a entrepris l'exploration des régions situées au nord et au nord-ouest de Tête.

Par décret du 14 mai, le gouvernement britannique a fixé les frontières du protectorat anglais du **Nyassaland**, borné à l'Est et au Sud par le territoire portugais, au Nord par la zone d'influence allemande; à l'Ouest, la frontière part du point d'intersection de la zone du commerce libre avec la frontière portugaise, suit cette ligne au Nord jusqu'à sa rencontre avec la ligne du bassin géographique du Congo, puis celle-ci jusqu'à sa rencontre avec la frontière anglo-allemande. Le consul Buchanan a parcouru les pays voisins de la frontière méridionale du Nyassaland et a distribué bon nombre de drapeaux anglais. Le commissaire et consul général

Johnston est arrivé à Chiromo (Chiré) le 17 juillet; il y a arboré le pavillon britannique et a donné à la localité le nom de Port-Herald. Ce sera la tête des lignes de navigation. Le chef-lieu de l'Afrique centrale britannique sera établi près du Mont Zomba. Le capitaine Sclater étudie la construction des routes. Une force de police de 150 hommes est à la disposition de M. Johnston; il a, au mois d'octobre, réprimé les brigandages des Yao et leur a imposé une indemnité de guerre; il a corrigé aussi Mponda, un des soi-disants Arabes qui dévastent cette région par leurs razzias d'esclaves; mais il a été moins heureux contre Makangile; deux blancs ont été tués dans l'attaque infructueuse dirigée contre le village de ce chef.

M. Thomson est revenu du Katanga à Blantyre en février 1891; il a, dit-on, conclu des traités dans la région comprise entre les lacs Nyassa et Bangouelo, mais il n'a rien obtenu dans le Katanga; il comptait y retourner, mais son voyage a été contremandé à la suite de l'accord intervenu entre les capitalistes anglais et belges qui ont fondé la Compagnie du Katanga (V. page 345). M. Sharpe, dans le voyage dont nous avons parlé (V. année 1890, p. 444), n'avait obtenu de Msiri aucun traité; il avait visité (octobre 1890) Cazembe, qui l'avait bien reçu; il était de retour du Katanga à Abercorn (lac Tanganyika) le 25 décembre et à Mandale (Chiré) le 14 février 1891. Ainsi qu'il l'a constaté, c'est un lieutenant de Tipo-Tip, Abdallah-ben-Suleiman, qui exerce l'autorité sur les pays situés au sud du Tanganyika et au nord du Moero; la guerre ravage les régions voisines du Moero et du Bangouelo.

II

Afrique orientale allemande; province équatoriale.

Le 1er janvier, le major de Wissmann a pris possession au nom de l'Empire, de la partie de la côte cédée

à l'Allemagne par le sultan de Zanzibar. Pour achever, avant de résigner ses fonctions, la pacification du pays, il dirigea une expédition contre Sinna, chef de Kibocho (Ousambara); malgré une énergique résistance, il infligea à ce chef une sanglante défaite. Sinna se soumit; les indigènes d'Aroucha promirent aussi un tribut (février). Le commandement de la station de Moschi fut confié à M. de Witzleben. Les Masaïs cessèrent quelque temps leurs incursions.

Le 1er avril, Wissmann remit le service au baron de Soden, nommé gouverneur. On avait pensé que ces hautes fonctions seraient confiées au major lui-même; mais il ne se sentait, paraît-il, pas de goût pour un rôle administratif tout à fait nouveau pour lui. On a cependant pu juger plus tard que, si M. de Wissmann n'avait pas ambitionné le titre de gouverneur, il était cependant mal disposé envers celui qui lui était préféré. Dans le rapport final qu'il adressait au Chancelier avant de quitter la colonie, Wissmann résumait les résultats qu'il avait obtenus : il considérait la pacification comme achevée; les routes de Mpouapoua à Bagamoyo et à Saadani étaient tranquilles; dans le voisinage même de Lindi et de Quiloa, les campagnes récentes dirigées en octobre et en décembre 1890 avaient calmé les tendances agressives des tribus pillardes, et un de leurs chefs, Machemba, avait conclu un traité d'amitié et échangé des visites avec les officiers allemands. Bagamoyo s'était repeuplée, la police et l'éclairage des rues n'y laissaient rien à désirer; un hôpital y avait été commencé. Dans l'Ougogo seulement, la sécurité n'était pas établie; mais partout le mouvement des caravanes reprenait son activité.

Sans vouloir diminuer le mérite de M. de Wissmann, il est permis de dire que ses espérances optimistes n'étaient pas toutes justifiées, et ce n'est pas à son prédécesseur qu'il faut faire remonter la responsabilité des difficultés que l'Allemagne a rencontrées en 1891 dans l'Afrique Orientale : là, comme en Birmanie et au

Tonkin, il s'écoulera sans doute bien du temps avant que la pacification soit achevée; on ne transforme pas du jour au lendemain en paisibles cultivateurs ou en commerçants des gens habitués au brigandage, et on n'accoutume pas instantanément à la domination des Européens un peuple qui en diffère si profondément.

M. de Soden commença par l'organisation administrative de la colonie. Il s'installa à Dar-es-Salam, où furent transférés tous les services du gouvernement. La côte fut divisée en cinq districts : Tanga, Bagamoyo, Dar-es-Salam, Kiloa et Lindi, ayant chacun à leur tête un commandant de cercle, Le 1er juillet, l'administration des douanes passa au service de l'Empire; elle a sept grands bureaux et dix-huit moins importants, dont celui de Mafia. Celui-ci et les sept grands sont seuls ouverts au commerce direct avec l'étranger; les points de la côte où il n'y a pas de bureaux de douane ont été déclarés fermés. Les habitants du littoral se sont plaints assez vivement de l'administration des douanes; ils ont montré une certaine agitation à la suite de la création de droits de patente, d'un impôt sur les navires et de la taxe des palmiers. Les missionnaires se sont plaints d'être soumis aux droits de douane dont ils avaient été jusque-là exemptés. Il semble que M. de Soden a été un peu pressé d'importer en Afrique des pratiques administratives sévères qui contrastent trop avec le régime de l'administration arabe. Mais il se trouve, comme bien d'autres gouverneurs, dans la situation pénible d'un homme à qui on demande de faire beaucoup avec peu d'argent, et c'est ce qui explique les mesures fiscales qu'il a prises, imprudemment peut-être.

Les entreprises de travaux publics projetées n'ont pas encore été sérieusement entamées. Il faudra pour cela du temps et de l'argent; il est peu probable qu'on mette à exécution le projet du chemin de fer de Dar-es-Salam à Bagamoyo, très recommandé par le lieutenant de Gravenreuth, qui avait une grande expérience des

choses de l'Afrique orientale; ce projet paraît très coûteux à nombre de bons juges, qui estiment peu utile d'unir par une voie ferrée deux villes maritimes; c'est un *consortium* munichois qui avait entrepris l'étude de cette ligne. Le Conseil colonial a approuvé le projet de ligne de Tanga à Korogoué qui doit aller d'ici 1895 jusqu'à Malinaga; une Société spéciale s'est constituée au capital de 2 millions de marks pour la construction de cette ligne, dont l'avant-projet avait été dressé par les soins de la Compagnie de l'Afrique Orientale. La ligne télégraphique de Bagamoyo à Tanga a été commencée au mois de septembre. Le lieutenant Schmidt, le lieutenant de Beer et M. de Quast ont exploré le Roufidji, dont la partie inférieure est navigable. On a commencé d'importants travaux dans les ports : la Compagnie de l'Afrique Orientale a versé à cet effet à l'État en vertu de son contrat de 1890, une somme de 100,000 marks; elle lui a aussi remis 250,000 marks pour l'éclairage de la côte; c'est elle encore qui a fait l'avance des quatre millions donnés au sultan de Zanzibar comme prix d'achat de ses territoires continentaux. Elle a contracté un emprunt de 10,556,000 marks. Grâce à ses nouvelles ressources, elle a pu favoriser la constitution de la Compagnie de chemins de fer de Tanga, organiser la nouvelle expédition de M. Baumann, qui étudie la possibilité de la prolongation de la ligne jusqu'au lac Victoria, et enfin reprendre ses opérations commerciales et agricoles. Elle a rouvert les factoreries de Tanga, de Pangani, de Bagamoyo, de Dar-es-Salam, de Quiloa, de Lindi; elle fait cultiver le coton à Kikogué près de Pangani; un de ses agents, M. Hindorf, a fondé une station agricole à Derema dans l'Ousambara. On ne peut pas dire cependant, quoique des cultures aient été commencées encore sur certains points, et quoique les stations de missionnaires se soient développées, que les résultats de l'occupation allemande aient été déjà considérables : les progrès sont restreints et lents.

Pour les activer, il faudrait une sécurité plus com-

plète et des voies de communication; c'est une œuvre difficile. Comme en Algérie autrefois, comme au Tonkin maintenant, la question de l'*occupation restreinte* s'est posée; on reconnaît que l'occupation pure et simple de la côte n'aurait guère de valeur puisque, dans l'état naturel des choses, le commerce a plus d'importance pour le pays que la culture; la conséquence devrait être l'organisation d'expéditions contre les pillards, et la création de postes nombreux assurant la marche tranquille des caravanes; mais on recule devant les dépenses d'un plan aussi vaste. On entend se borner à l'occupation effective de la côte et à l'établissement, sur les principales routes des lacs, de quelques postes qui étendront progressivement leur rayon d'action. C'est peut-être le parti le plus sage, mais il est des régions d'accès particulièrement difficile où il faut, dans ces conditions, renoncer à pénétrer : c'est surtout la partie méridionale de la colonie, habitée par des tribus fort remuantes qui vivent de brigandage : à peine le chef Machemba avait-il reconnu la suzeraineté de l'Allemagne qu'il recommençait ses déprédations. Les Ouahéhé, qu'on disait soumis, pillaient aussi les caravanes. Le gouverneur décida de diriger contre eux une expédition qui leur infligeât une leçon sévère. Le chef des troupes du protectorat, M. de Zelewski, en prit le commandement. Il partit le 22 juin de Kiloa; sa marche ne fut d'abord pas inquiétée et il s'avança au loin dans l'intérieur; mais le 17 août, assaillie à l'improviste au milieu de la brousse, sa colonne surprise en pleine marche, subit un désastre sans précédent : chaque fraction de la petite troupe dut se défendre sans pouvoir se rendre compte du sort des autres; la compagnie du lieutenant Tettenborn réussit seule à repousser l'attaque de l'ennemi et, se jetant à travers la forêt, gagna Mpouapoua : elle ne comprenait que deux officiers, deux sous-officiers et soixante noirs; aucun des autres membres de l'expédition n'a reparu; M. de Zelewski, trois de ces officiers, six sous-officiers et trois cents noirs ont suc-

combé dans ce désastre; c'était la destruction de presque la moitié des troupes du protectorat.

La nouvelle de la catastrophe a produit une vive impression; la situation de M. de Soden en a été ébranlée; on a déclaré que la substitution d'un gouverneur civil au commandant militaire enhardissait les indigènes; les anciens officiers de M. de Wissmann, et celui-ci peut-être, se sont faits les inspirateurs de ces reproches; on a réclamé le retour en Afrique de l'ancien commissaire impérial, seul capable de rétablir la sécurité. Les reproches adressés au gouverneur ont pris surtout de la consistance lorsque M. de Soden, trop ému peut-être des critiques, assez anodines, du correspondant du *Berliner Tageblatt*, M. Eugène Wolff, l'a brutalement expulsé, en l'accusant de fomenter la révolte dans l'Afrique Orientale. Cette mesure semble inspirée par une certaine hostilité contre les amis et les collaborateurs de M. de Wissmann; M. Wolff avait été en quelque sorte le conseiller du major, en matière économique, depuis le mois d'octobre 1890.

Jusqu'ici, le gouvernement impérial a défendu M. de Soden contre les critiques; il désire suivre une politique d'exploitation économique et de ne pas entamer des expéditions. On a renoncé à diriger contre les Ouahéhé une campagne pour venger M. de Zelewski; mais il n'est pas cependant possible de renoncer à toute action belliqueuse, lorsque la sécurité des caravanes ou celle des postes est menacée trop dangereusement. En septembre, M. Schmidt a conduit une petite colonne contre les Mafiti auxquels il a brûlé quelques villages; le lieutenant Stenzler a réprimé les incursions des Ouadigos.

Malgré cette situation troublée, les Allemands ont fait quelques progrès sur la route des lacs. Dans la direction du Tanganyika, le lieutenant Sigl a créé un poste à Tabora; cette ville est le centre du commerce des esclaves, mais ceux-ci préfèrent leur situation à la liberté, d'après M. Sigl. Cet officier a conclu plusieurs traités avec les chefs de l'Ounyanembé; il a tâché de

mettre l'ordre dans l'Ourambo. D'accord avec M. Stokes, qui revenait du Victoria Nyanza, il a infligé une leçon aux Ouangoni. Une caravane des missionnaires d'Alger (les Pères blancs) s'est rendue au Tanganyika : ils ont, sur la rive occidentale, les stations de Kibanga, Mpala, de Saint-Louis et onze petits postes. A Kirando, qui est à deux jours au sud de Karema, et à Oujiji, les négriers ont leur points de concentration et de ravitaillement; ils ont respecté jusqu'ici les stations des missionnaires, mais ils razzient toutes les régions voisines. Les expéditions Jacques et Stairs ont traversé l'Afrique orientale allemande pour se rendre dans l'État du Congo (V. page 346); le lieutenant Jacques a été attaqué dans l'Ougogo.

Emin-Pacha, Peters et Wissmann avaient été placés chacun, avec le titre de commissaire impérial, sous les ordres de M. de Soden et devaient être chargés de missions spéciales. Peters et Wissmann devaient conduire chacun un navire démontable jusqu'au lac Victoria-Nyanza : c'était peut-être du luxe que l'entretien de deux bâtiments sur ce lac, quelque efficace que leur surveillance puisse être pour le développement du commerce, le maintien de l'ordre et la répression de la traite. La grande difficulté était de trouver de l'argent; les souscriptions publiques n'avaient eu qu'un produit insuffisant, quoique notable, et l'on eut recours à une loterie qui prit le titre d'antiesclavagiste en raison des résultats qu'on espérait de l'introduction de navires européens sur le lac. 350,000 marks furent attribués à l'entreprise de chacun des explorateurs, dont la rivalité est bien connue; 100,000 marks ont été consacrés à une expédition qui étudiera les conditions hydrographiques du Victoria-Nyanza; cette expédition devait être dirigée par l'ingénieur Hochstetter; il est mort presque aussitôt après son arrivée en Afrique et a eu pour successeur M. de Fischer, qui, au mois de janvier, était encore sur la côte. Tous ces projets ne paraissent pas très sérieusement étudiés : l'expédition de M. Hoch-

stetter, qui devait précéder celle de Wissmann, n'a été organisée qu'après celle-ci; et c'est sans qu'on eût reconnu sérieusement la condition de navigabilité du Victoria-Nyanza, que Wissmann devait se mettre en route; d'ailleurs, la pensée qu'à Tabora, il pourrait changer de plan et se diriger sur le Tanganyika n'était pas complètement écartée. Dès le mois de juin, le navire à vapeur acheté par Wissmann était à Saadani, et on s'occupait de former sa caravane; il arriva lui-même à la fin d'août; il amenait un chemin de fer de campagne qui devait servir au transport. Presque aussitôt, à la suite du désastre de l'expédition de M. de Zelewski, Wissmann renonçait à son projet; il paraît que M. de Soden lui refusait l'escorte nécessaire à la sécurité de sa marche; le personnel de l'expédition fut licencié, le matériel fut laissé à Saadani; et Wissmann retourna en Egypte où il fut retenu d'abord par le soin de recruter les hommes destinés à remplacer ceux qui avaient succombé avec Zelewski, puis par le souci de sa santé fort ébranlée. En somme, l'histoire de la rivalité de MM. de Wissmann et de Soden n'est pas encore bien éclaircie.

Le Dr Peters, avant de prendre avec son bateau démontable la route du Victoria-Nyanza, a rempli une mission dans la région de Kilimandjaro. Arrivé le 2 juin à Tanga, il s'est rendu à Moschi, puis à Mareale dans le pays de Marangou, en vue du lac Jipe; il y a fondé une nouvelle station; il appelle cette contrée la perle de l'Afrique orientale. Il a eu à combattre les Massaïs; mais les Allemands ont entretenu les meilleures relations avec le sultan de Moschi, Mandara; ce chef est mort au mois de décembre; son fils Meli Mandara lui a succédé. Les Pères du Saint-Esprit ont agrandi leur station de Kilema sur le Kilimandjaro. M. Borchert doit se rendre, avant M. Peters, dans l'Oukereoué, et étudier l'installation d'un port et de chantiers; c'est seulement lorsque les résultats de cette expédition seront connus, que M. Peters se dirigera sur le lac Victoria.

L'expédition d'Emin-Pacha a subi une transformation singulière. M. de Soden n'a pas donné suite au projet de Wissmann de rappeler Emin, et celui-ci, quand il a reçu l'ordre de rappel (V. année 1890, p. 460), semble ne s'en être pas préoccupé, mais il a continué à poursuivre, tranquillement obstiné, une politique indépendante qui l'a ramené dans la Province Equatoriale et qui a forcé enfin le gouvernement impérial à le désavouer.

Nous l'avons laissé à Boukoba, sur la rive occidentale du lac Victoria; il y reçut, au mois de décembre, la visite de M. Gedge, agent de la Compagnie britannique de l'Afrique orientale dans l'Ouganda; ils conclurent une convention d'après laquelle tout bâtiment naviguant sur le lac doit être muni de l'autorisation des agents de la Compagnie britannique et porter le pavillon de cette Société, s'il vient de la rive faisant partie de la zone d'influence anglaise, ou, au contraire, être pourvu d'une pièce émanant des autorités allemandes et porter le pavillon de l'Empire, s'il part de la rive allemande. M. Stuhlmann, après avoir châtié (octobre 1890) les marchands d'esclaves de Massansa et conclu des traités avec les chefs de la rive méridionale du lac, avait rejoint le 15 novembre Émin à Boukoba. En décembre, il a été envoyé par Emin à Roubaga, capitale de l'Ouganda, où il a passé quelques jours.

Le 12 février, Émin et Stuhlmann ont quitté Boukoba, se dirigeant vers l'Ouest, à travers le Karagoué et le Rouhanda; ils ont exploré le cours supérieur du Kajera et découvert un fleuve nouveau, le Kifou, affluent du lac Albert-Edouard. Atteignant ensuite ce lac, Emin a franchi la limite anglo-allemande. Nous avons dit (V. année 1890, p. 459) combien il était disposé à intervenir dans les affaires de l'Ouganda lorsqu'il n'avait pas encore en mains le texte du traité du 1er juillet 1890 plaçant ce pays dans la sphère d'influence anglaise; après avoir reçu ce traité, il n'en tint aucun compte; le projet dont il n'avait parlé à personne, c'était de re-

tourner dans la Province Equatoriale, dont Stanley l'avait ramené malgré lui ; il a la nostalgie de la vie orientale à demi civilisée, qu'il y menait, et, sans s'inquiéter ni des traités, ni de ses instructions, ni des dangers de la tâche, il est parti, avec trente-deux hommes, pour reconquérir l'Equatoria ! On ne sait pas avec précision quel accueil lui auront fait ceux de ses anciens compagnons qu'il aura pu retrouver, ni quelles sont les dispositions des indigènes, ni où les Mahdistes se sont arrêtés. Il paraît qu'Emin était arrivé le 15 avril à Kibiro sur le lac Albert-Nyanza. Le gouvernement impérial rejette absolument la responsabilité de l'incursion d'Emin dans la province que le traité du 1er juillet 1890 a placée dans la sphère d'influence anglaise. « Il a contrevenu aux ordres donnés, a écrit le *Moniteur officiel de l'Empire* du 28 octobre ; il en supportera seul les conséquences. »

Le lieutenant Langheld, laissé par Emin au commandement de la station de Boukoba, a créé un poste à Mouansa ; il propose d'en établir un autre dans le Kavirondo ; les indigènes voisins de Boukoba travaillent volontiers pour la station; de nombreuses caravanes passent par Boukoba. M. Langheld a envoyé au gouvernement 1,000 livres d'ivoire recueillies par Emin, il en a rassemblé lui-même, 1,200. M. Stokes a conclu des traités avec le chef de la rive méridionale; les missionnaires qui y sont installés sont en relations fréquentes avec leurs confrères de l'Ouganda.

Le lieutenant Hermann a été chargé de remplacer Langheld ; il partira avec le Dr Schwesinger, qui remplacera Sigl à Tabora ; il a ordre de fonder, dans l'Ougogo entre Mpouapoua et Tabora, une station chez le chef Makenge. La maison Schülke et Mayr s'est engagée à installer un service postal mensuel desservant toutes les stations par Mpouapoua, Tabora et Mouanza.

III

AFRIQUE ORIENTALE ANGLAISE; OUGANDA; ZANZIBAR; PAYS DES SOMALIS ET DES DANAKILS.

La grande affaire de la Compagnie britannique de l'Afrique orientale, c'est l'ouverture des routes de l'intérieur; elle se propose de nouer des relations directes avec l'**Ouganda**, qui doit être relié aux ports de la côte par un chemin de fer. Le capitaine Lugard s'est établi le 13 décembre 1890 près de Mengo, résidence du roi de l'Ouganda; il s'est installé sur une hauteur dominant la maison de Mouanga; celui-ci, sommé de signer un traité de protectorat, a cédé aux menaces. mais il n'a voulu s'engager que pour deux ans. La situation du royaume était fort troublée par les discussions des catholiques et des protestants: les musulmans menaçaient de revenir dans le pays; M. Lugard demanda à la Compagnie de lui envoyer des renforts. Les administrateurs profitèrent de ces nouvelles inquiétantes pour émouvoir l'opinion publique : ils déclarèrent que, faute de ressources, ils devaient, au grand dommage de la civilisation et de l'influence britannique, ordonner au capitaine de se retirer à Dagoretti, qui serait le point extrême de son action. Un mouvement d'enthousiasme se produisit en Angleterre; une souscription fut ouverte et produisit des résultats considérables. M. Lugard fut autorisé à rester dans l'Ouganda. Quand ces nouvelles lui parvinrent, il avait déjà remporté d'importants succès contre les musulmans et le roi de l'Ounyoro; il a chassé du bas Ounyoro le lieutenant du roi Kabbarega et avait installé un nouveau roi, Kosagamo, avec qui il a conclu un traité; il a créé aussi des stations dans l'Ankori, non loin du lac Albert.

Dès le mois de décembre 1890, le Foreign Office avait

appelé l'attention du premier lord de la Trésorerie sur l'intérêt qu'aurait le gouvernement britannique à pousser jusqu'au lac Victoria-Nyanza, le chemin de fer de **Mombaze** commencé par la Compagnie ; dans une région où les voies navigables sont insuffisantes, il n'y a pas d'autre moyen de détruire la traite que de construire un chemin de fer ; sans cela, la surveillance des caravanes est fort difficile ; mais il est impossible d'imposer cette charge à une Compagnie privée ; la construction d'une ligne dont l'importance est humanitaire encore plus que commerciale, incombe plutôt à l'Angleterre qui a pris, comme signataire de l'acte général de la Conférence de Bruxelles, l'engagement d'établir sur ses territoires coloniaux des routes et des stations.

Des pourparlers s'ouvrirent entre le gouvernement et la Compagnie. L'organisation d'une expédition officielle d'études fut décidée : la Compagnie y participerait pour une somme de 5,000 livres sterling, les frais devant s'élever en tout à 20 ou 25,000 livres sterling (juillet). Dans un discours prononcé le 20 mai à Glasgow, lord Salisbury avait fait pressentir que le gouvernement demanderait au Parlement le vote des 15 à 20,000 livres sterling nécessaires. Avant que cette demande ait été déposée, l'expédition a été organisée sous le commandement du capitaine Macdonald, qui a quitté Mombaze le 18 décembre.

Le sultan de Zanzibar a, par traité, cédé à la Compagnie britannique la souveraineté des territoires de Mombaze et de Mélinde. La Compagnie a fait étudier la navigabilité du fleuve Tana, que le navire *Kenia* a remonté (mars). Les Ouapokomo du Tana, se prétendant maltraités par les soldats de la Compagnie, se sont montrés assez agités. On a commencé (juin) la ligne télégraphique Lamou-Mkonumbi-Witou ; on projeta la ligne Witou-Golbanti-Malindi.

L'Angleterre a fait occuper le territoire de **Witou** par 200 soldats hindous. Les chefs indigènes ont promis de remettre l'administration du pays à la Compagnie et

d'abolir graduellement l'esclavage avant 1896. On assure que les habitants reviennent dans les villages; mais le soi-disant sultan Fumo Omari, retiré à Gongeni, refuse de se soumettre.

Le protectorat britannique sur **Zanzibar** a été organisé. M. Portal, nommé consul général le 10 mars, a obtenu que les troupes du sultan et les forces de police fussent placées sous le commandement d'un officier anglais; ce sera aussi un Anglais qui administrera les services du port et des phares; ni l'un ni l'autre de ces agents ne pourra être révoqué sans l'assentiment du consul général d'Angleterre. Le budget sera soumis aussi au représentant de la Reine (août). Le conseil des ministres du Sultan a été constitué en octobre : le président est le général Mathews, qui cumule ses fonctions avec celles de consul général et commissaire dans la sphère d'influence britanniques auxquelles il a été appelé le 10 février; le ministre des revenus est aussi un Anglais, M. Hugh Robertson, et le ministre du Trésor un Arabe. Une déclaration échangée le 2 février 1891 a préparé l'organisation de tribunaux anglais dans les États du Sultan : le gouvernement britannique pourra investir des fonctions judiciaires, quand il le jugera à propos, des fonctionnaires spéciaux, autres que ses représentants consulaires; ces agents exerceront la juridiction dans les mêmes conditions que le font les consuls en vertu du traité du 30 avril 1886.

A partir du 1er février 1892, Zanzibar sera port franc; les droits de douane ne seront plus perçus que sur les spiritueux, les armes et les munitions. Cette mesure est la conséquence de la rivalité de Zanzibar et des ports de la côte allemande.

Les négociations engagées entre l'Angleterre et l'Italie pour la délimitation de leurs sphères d'influence respectives ont abouti au protocole du 24 mars signé par le marquis di Rudini et lord Dufferin.

La ligne de démarcation suivra, à partir de la mer, le thalweg du fleuve Juba jusqu'au 6° lat. N., Kismayou

avec son territoire à la droite du fleuve restant ainsi à l'Angleterre. La ligne suivra ensuite le parallèle 6° N. jusqu'au méridien 35° E. Gr., qu'elle remontera jusqu'au Nil Bleu. Si les explorations ultérieures venaient plus tard en indiquer l'opportunité, le tracé suivant le 6° lat. N., et le 35° long. E. Gr., pourra, dans ses détails, être amendé d'un commun accord, d'après les conditions hydrographiques et orographiques de la contrée. Il y aura dans la station de Kismayou, égalité de traitement entre sujets et protégés des deux pays, soit pour leurs personnes, soit à l'égard de leurs biens, soit enfin en ce qui concerne l'exercice de toute sorte de commerce et d'industrie.

Les Italiens en sont, au territoire **somali**, à la période des reconnaissances; ils n'ont encore rien fait pour l'exploitation du pays, mais ils ont accompli d'importantes explorations. M. Ferrandi a été arrêté par les indigènes, en remontant le Juba. M. Brichetti-Robecchi a traversé la péninsule Somali, d'Oppia à Berberah; il a parcouru l'**Ogaden**. MM. Baudi di Vesme et Candeo, partis de Berberah, ont visité aussi l'Ogaden et se sont rendus au **Harrar**.

Une expédition partie de Berberah a pris possession d'Harrar-es-Seghir, au sud de Boulhar, au nom de l'Angleterre.

Le capitaine italien Bottego a parcouru le pays **danakil** de Massaouah à Assab.

IV

Erythrée.

Par un protocole, en date du 15 avril, M. di Rudini a tranché avec l'Angleterre la controverse relative à la limite septentrionale de la sphère d'influence reconnue à l'Italie; la ligne de démarcation des zones respectives

(entre Souakim et Massaouah) partira du Ras el Kazar sur la mer Rouge, et, passant entre Kéren et Kassala, sera prolongée vers l'Ouest jusqu'à son intersection avec le 35° long. E. Gr. Kassala reste à l'Angleterre; toutefois, si jamais l'Italie avait besoin de l'occuper, pour défendre sa colonie, elle pourrait le faire, sauf à la restituer ensuite à l'Égypte, si celle-ci le réclamait.

Dès la fin de 1890, de graves divergences avaient éclaté entre l'empereur Ménélik et le gouvernement italien au sujet de l'interprétation du traité d'Ouccialli (2 mai 1889). Elles portaient sur deux points : sur la signification à donner à l'article 17 de ce traité, par lequel les Italiens entendaient assumer le protectorat de l'Ethiopie en obligeant son souverain à ne communiquer avec les puissances européennes que par l'entremise de la diplomatie italienne; — et sur la frontière entre l'Erythrée et l'Abyssinie. Pour régler les points litigieux, le comte Antonelli entreprit en Abyssinie un voyage dont l'objet fut d'abord un mystère pour tout le monde. Mais il échoua dans sa mission et quitta la cour de Ménélik, emmenant avec lui le comte Salimbeni, consul général, le docteur Nerazzini et le fils du marquis di Rudini. Le *Livre Vert* renferme sur cette affaire des documents fort intéressants. Dans une lettre de Ménélik au roi Humbert, parvenue à Rome le 13 octobre 1890, l'empereur se plaignait que, tandis que dans le traité d'Ouccialli il n'était question de céder qu'une partie de l'Asmara, l'Italie demandait pour frontière le Mareb, ce qui lui enlevait la plus grande partie du Tigré; il ajoutait que quoique les patriciens du Tigré lui reprochassent d'avoir déjà trop donné à des étrangers, il était disposé à céder encore une autre partie de son territoire, jusqu'à Scheket. Le roi Humbert répondit le 28 octobre que, si le négus garantissait la paix complète du côté du Tigré, la question de frontière s'arrangerait à l'amiable. En effet, Ménélik et le comte Antonelli arrivèrent à se mettre d'accord sur la frontière proprement dite; mais comme Ménélik avait

subordonné le règlement de cette question à celle de l'article 17, on ne put aboutir.

L'article 17 du traité d'Ouccialli est conçu comme suit : « Le roi des rois d'Ethiopie *icciallauccial* (pourra ou devra?) se servir de la diplomatie italienne pour traiter toutes ses affaires avec les puissances européennes. » L'interprète traduisit le mot controversé par *devra*, quoique l'empereur et les orientalistes affirment que sa véritable signification est : *pourra s'il lui plaît.* Ménélik écrivit au roi d'Italie : « J'ai constaté que le texte amarique et la version italienne de cet article ne sont pas identiques. J'ai stipulé que les affaires éthiopiennes pourraient être traitées, par amitié, par la diplomatie italienne, mais je n'ai jamais entendu en prendre l'engagement par un traité. Votre Majesté doit comprendre qu'aucune puissance indépendante ne ferait pareille chose. Si vous avez à cœur l'honneur de votre allié, vous vous hâterez de rectifier l'erreur d'interprétation de l'article 17 et de porter cette rectification à la connaissance des puissances européennes auxquelles vous avez communiqué cet article mal traduit. » Et, comme l'envoyé du gouvernement italien faisait observer qu'une telle communication blesserait la dignité italienne, Ménélik répondit : « Si vous avez votre dignité, nous avons aussi la nôtre » ; et l'impératrice, présente à l'entretien, ajouta : « Vous voulez nous faire passer pour vos pupilles, mais cela ne sera jamais! » L'affaire en resta là et produisit au premier moment une vive irritation en Italie. Peu à peu cependant, les gens calmes firent observer que l'article 17 avait plus d'importance au point de vue des relations de l'Italie avec les puissances européennes, que de ses relations avec Ménélik ; peu importait que ce dernier l'entendît à sa façon, si les premières ne secondaient pas ses prétentions. Quant à la question des confins, on ne pouvait nier que le négous n'eût raison ; il est vrai que dans le traité d'Ouccialli la délimitation de la frontière était réservée à une commission à nommer d'accord

entre les parties contractantes, mais il n'était pas moins vrai que la ligne de base de cette frontière y était déterminée et que maintenant l'Italie voulait aller beaucoup plus loin, englobant toute l'Asmara et occupant toutes les positions qui dominent le cours du Mareb.

Au mois d'août, l'empereur fit remettre par le ras Makonnen au consul italien d'Aden 120,000 thalers en acompte sur le prêt de quatre millions qui lui avait été consenti le 26 octobre 1889 par la Banque Nationale d'Italie, avec la garantie du gouvernement italien. Comme la somme versée était triple du montant de l'annuité stipulée, et que le négus avait refusé de recevoir les deux derniers millions de la Banque, on vit là une preuve de l'intention de Ménélik de se dégager tout à fait de l'alliance et on fut aussi intrigué sur la provenance de l'argent; on insinua qu'il venait de la Russie, par l'intermédiaire de Machkoff, chef d'une expédition russe, subventionnée par la Société de géographie de Saint-Pétersbourg, destinée à recueillir des renseignements de diverse nature en Abyssinie, et qui était partie au mois d'août pour le Choa, *viâ* Harrar. Mais ce soupçon tomba devant les déclarations du comte Antonelli qui affirma dans une lettre adressée aux journaux italiens que l'empereur avait vendu une grande quantité d'ivoire, d'or, de musc et de café, pour une somme de douze cent mille francs environ.

Le général Gandolfi est resté gouverneur civil et militaire de l'Erythrée; il a fait un voyage à Rome au milieu de l'été et s'est mis d'accord avec le ministère sur le nouveau programme à suivre dans la colonie et dont voici les points principaux : se borner à occuper militairement le triangle Massaouah-Keren-Asmara; à l'extérieur de ce triangle et jusqu'à la frontière, constituer des gouvernements locaux avec des chefs indigènes de confiance à leur tête; travailler pacifiquement au développement du commerce et de l'agriculture et limiter les dépenses au strict maximum de 8 millions.

Le 8 décembre, le général Gandolfi s'est rencontré

sur les rives du Mareb, d'abord dans le camp du ras Mangascia, ensuite près du camp italien, avec les ras Mangascia, Aloula et Agos et les autres chefs du Tigré.

Il a conclu avec eux des accords, rédigés en langue amhara et en langue italienne en double original, dont voici le résumé : maintien du *statu quo;* reconnaissance de la part des chefs du Tigré de la possession tranquille par l'Italie de Sara et Okoullé-Kasaï, acceptation de la ligne Mareb-Belessa comme frontière définitive entre le Tigré et l'Erythrée ; promesse de cordiale amitié et protection réciproque des propriétés des sujets respectifs des parties contractantes. Ces engagements ont été pris par Mangascia en son nom, et non en celui de Ménélik. D'après le capitaine Nerazzini, qui connaît bien les affaires du pays, Mangascia serait en fait complètement indépendant et on pourrait presque le considérer comme le souverain du Tigré.

— Le 29 septembre, le degiac Debeb, fils du ras Arca, oncle du négous Johannés, et prétendant au trône d'Abyssinie, a été attaqué, battu et tué près d'Abba Garima, à l'est d'Adoua, par les ras Mangascia et Aloula. Il s'était enfui, quelques mois auparavant, de l'Amba Salama où il était interné et cherchait à conquérir l'Okoullé-Kasaï.

La commission d'enquête, dont l'origine et la composition se trouvent indiquées dans le chapitre consacré à l'Italie, reconnut sur les lieux que la plupart des faits révélés par le lieutenant Livraghi n'étaient que trop vrais ; ces assassinats clandestins prirent un nom qui fit tristement fortune : on les appela des *suppressions*. Les généraux Baldissera et Cossato confessèrent que la plupart de ces suppressions avaient été faites par leur ordre, dans des moments où la sûreté de la colonie était gravement compromise, et le plus souvent sans aucune forme de jugement. Ils revendiquèrent d'ailleurs hautement la responsabilité de leurs actes. On les excusa, mais de ces atrocités il resta dans tous les

esprits une fâcheuse impression qui fit regretter après coup de les avoir trop mises en lumière.

Le procès contre Cagnassi et contre Livraghi, dont l'extradition fut accordée par la Suisse, commença à Massaouah en octobre et dura à peu près deux mois. Il s'est terminé par l'acquittement des accusés.

V

MAURICE.

Des élections législatives ont eu lieu à Maurice; tous les candidats mauriciens ont été élus, notamment MM. Newton et G. Guibert; c'est un succès pour la politique suivie autrefois par sir J. Pope Hennessy et qu'il n'a cessé de recommander.

Le Conseil législatif de Maurice et celui des Seychelles ont voté un subside pour la pose d'un câble télégraphique reliant ces deux colonies à Zanzibar.

Nécrologie.

Le capitaine *Emile von Zelewski*, commandant des troupes du protectorat dans l'Afrique orientale, ancien agent de la Compagnie allemande de l'Afrique orientale, né en 1854; et ses compagnons les lieutenants *von Zitzewitz* et *von Pirch* et le médecin *Buschow*. — Sir *Tahria Topan*, riche Hindou de Zanzibar; il avait fourni la plus grande partie des fonds de l'hôpital. — Le **P.** *Schynze*, missionnaire de la Congrégation du Saint-Esprit, explorateur des régions du lac Victoria, né en 1859. — *Arthur Rimbaud*, agent de la maison Bardey, explorateur du Harrar et du Choa (1881-1891), connu surtout comme poète symboliste.

Bibliographie.

Le Bechouanaland et le protectorat anglais, par le vicomte de Montmort (*Revue de géographie*). — *Correspondence relative to Great Britain and Portugal in East Africa* (*Africa*, nº 7; C. 6495).

— *Manica, being a report addressed to the ministre of the Marine of Portugal*, par le colonel Païva d'Andrade (Lisbonne). — *Carte des possessions portugaises de l'Afrique méridionale*, à 1/60 000 000; *des bassins du Poungoué et du Busi*, à 1/500 000; *du delta du Zambèze* à 1/500 000 (Lisbonne). — *Zambezia*, par E.-P. Matther (Londres). — *Delagoa bay and its natives*, par R. Monteiro (Londres). — *A Lady's letter from Central Africa*, par Jane Moord (Glasgow). — *Ein kolonial programm für Ostafrika* par Vohsen (Berlin). — *Kriegsbilder aus dem Araberaufstand in Deutsch Ostafrika*, par H.-F. von Behr (Leipzig). — *Tana-Baringo-Nil*, par A. von Tiedemann (Berlin). — *Trade of Zanzibar* (*Foreign Office, annual report*, n° 982). — *Géographie de Maurice*, par Decoller. — *Reisen in Œquatorial Africa*, par Junker (3 vol., Vienne). — *Dix ans en Equatoria*, par Casati (traduit de l'italien). — *Dieci anni nel Sudan Egiziano*, par Gessi-Pacha. — *My mission to Abyssinia*, par Portal (Londres). — *Mahdism and the Egyptian Sudan*, par Wingate (Londres). — *Proceedings* de la Société de Géographie de Londres (relations de Doyle, Maund, Buchanan, Sharpe, Jackson, avec cartes). — *Mittheilungen aus den Deutschen Schutzgebieten* (cartes des expéditions de Wissmann au Kilinandjaro, de Stuhlmann à l'Ouganda, d'Emin-Pacha au Karagoué). — *Bollettino della Societa Geografica italiana* (relations de Brichetti-Robecchi, avec cartes; et de Baudi di Vesme).

ÉGYPTE

Les troupes khédiviales, qui, pendant toute l'année précédente, étaient restées sur leurs positions, ont repris en 1891 l'offensive contre les **Mahdistes**.

Le 16 février, une colonne composée de 2 000 hommes environ, sous le commandement du général Smith-Pacha, gouverneur du littoral de la mer Rouge, quitta Trinkitat et s'avança par El Tepp sur Tokar. Elle rencontra l'ennemi le 19 février derrière les collines sablonneuses à l'ouest de Karaboudji, lui tua un grand nombre d'hommes et occupa le jour même Tokar et Affafite. Le chef des derviches, Osman Digma, s'enfuit vers Kassala et s'établit à Adamarab, sur l'Atbara, près d'Ed Damer. Depuis, aucun mouvement important n'a été tenté de l'un ou l'autre côté ; les Anglais se sont bornés à garder la frontière et à prendre les mesures nécessaires pour empêcher les armes et les munitions de guerre de parvenir aux derviches par les voies commerciales. Hunter-Bey, gouverneur de Souakim, a formé un corps de troupes pourvues de dromadaires, qui rayonne jusque dans les environs de Berber. Dans l'hinterland de Souakim, les Hadendouh, Beni-Amer et Schakarich se sont soumis aux Anglais.

Depuis la bataille de Toski, au mois d'août 1889, dans laquelle les troupes du Mahdi furent battues par le général Grenfell, et où le Madhi lui-même, le vain-

queur de Hicks et de Gordon, perdit la vie, la situation au **Soudan** était restée enveloppée d'obscurité. Les rares informations parvenues en Europe pendant ces deux dernières années étaient incomplètes, souvent contradictoires et plutôt de nature à déconcerter qu'à éclairer l'opinion publique. Emin-Pacha lui-même, chassé de l'Equatoria par ses propres troupes affolées par l'approche des derviches, et ramené à la côte par Stanley sans avoir pu se rendre compte du véritable état de choses, n'avait pu dire où s'étaient arrêtés les derviches. On a eu à la fin de l'année des renseignements authentiques extrêmement précieux sur la situation; ils ont été apportés au Caire par le Père Ohrwalder et les Sœurs Catarina Chincarini et Elisabeth Venturini, membres de la Mission autrichienne du Soudan, qui avaient été faits prisonniers dans le Kordofan en 1883, et qui se sont évadés le 29 novembre d'Omdurman, où ils étaient détenus, à la faveur des troubles occasionnés par les rivalités des chefs Danaghas et des partisans de Boggara, qui se disputent les bonnes grâces du khalife Abdallah.

D'après le Père Ohrwalder, le mouvement d'expansion des derviches est en décroissance; le Darfour et le Bahr-el-Ghazal sont abandonnés; l'Equatoria n'est occupée qu'en partie, Ouadelai même serait encore entre les mains des anciens soldats d'Emin, et sur le Nil, les derviches d'Omar Saleh ne seraient pas installés en amont de Redjaf. Le nouveau Mahdi, Abdallah, reste sur ses positions et ne prêche plus la guerre sainte ; ses soldats sont relativement peu nombreux, ses généraux peu sûrs et indisciplinés, les indigènes mécontents; les trois cinquièmes de la population entière du Soudan auraient été détruits pendant les dix dernières années par la guerre, la famine et les épidémies. Un effort vigoureux des troupes anglaises sur Omdurman aurait de grandes chances de succès ; une expédition fortement organisée et habilement conduite pourrait reconquérir le Soudan. Peut-être ces prévisions sont-elles

un peu optimistes. Mais, en rapprochant les récits des membres de la Mission du Kordofan des derniers événements connus, on a de sérieuses raisons de croire que les derviches, dans leur poussée du centre de l'Afrique sur la vallée du Nil et la côte orientale, ont usé une bonne partie de leurs forces et qu'ils manquent aujourd'hui de l'énergie et des ressources nécessaires pour chasser les Européens des points où ils sont fortement établis. Pour l'instant, du moins, ils ne sont plus un danger; quelques précautions suffiront à les contenir. — Au moment où le Père Ohrwalder s'est évadé d'Omdurman, il y avait encore prisonniers dans la ville et les environs, 75 Européens et Syriens, 500 Coptes et 1,500 Égyptiens; parmi les Européens étaient Slatin-bey, MM. Neufeld et Cuzzi.

L'influence anglaise paraît s'être affermie. Au mois de février, sir Evelyn Baring réussit à faire nommer M. Scott, conseiller judiciaire du gouvernement égyptien et président d'un comité de trois membres (M. Scott, M. Moriondo — un Italien, le procureur général Le Grelle), chargé de la surveillance des tribunaux indigènes. Le comte d'Aubigny, ministre de France, protesta officiellement contre les mesures adoptées au sujet de ces tribunaux, mesures constituant un nouvel empiètement de l'action anglaise dans l'administration de l'Égypte. Riaz-Pacha, le président du conseil, menaça le 12 février de donner sa démission, mais la crise ministérielle fut ajournée. Elle éclata de nouveau le 12 mai, à la suite d'un désaccord absolu survenu entre Riaz-Pacha d'une part, MM. Scott et Kitchener-Pacha d'autre part, en raison des projets de réorganisation de la police proposés par ces derniers. Le 13 mai, un nouveau ministère fut constitué sous la présidence de Mustapha-Pacha Fehmy, qui prit le portefeuille de l'intérieur; Rushdi-Pacha eut les finances, Zeki-Pacha les travaux publics, Tigrane-Pacha les affaires étrangères, Fakhri-Pacha la justice, Artin-Pacha l'instruc-

tion publique et Choukhdy-Pacha la guerre. Ce Cabinet a encore montré plus de docilité que l'ancien à suivre les conseils de sir Evelyn Baring; Fakhri-Pacha, qui ne soutenait pas avec un zèle suffisant les projets de réforme judiciaire élaborés par M. Scott, a été invité au mois de décembre par le Khédive à donner sa démission et a été remplacé à la justice par Ibrahim-Pacha-Fuad, à qui Ahmed-Baligh a succédé comme président de la Cour d'appel indigène.

Les rapports du gouvernement khédivial avec la France et la Russie ont été assez tendus pendant la dernière partie de l'année à l'occasion de cinq règlements édictés par le gouvernement égyptien et relatifs, notamment, à la police sanitaire et à l'imposition d'un droit de patente sur les commerçants et industriels étrangers. Ces règlements avaient bien été approuvés, conformément à l'annexe D à la circulaire du ministère des affaires étrangères, en date du 9 octobre 1888, par l'assemblée générale de la Cour d'appel mixte d'Alexandrie chargée de s'assurer que les règlements « ne contenaient aucune disposition contraire au texte des traités et conventions » et n'établissaient point, en cas de contravention, de peines supérieures à celles de simple police. Mais, en fait, ils violaient, à la fois, et les Capitulations et l'annexe D : les Capitulations, en autorisant la police égyptienne à pratiquer de véritables violations de domiciles européens, et en permettant la perception de taxes en dehors des taxes douanières; l'annexe D, en édictant des peines de beaucoup supérieures à celles qui punissent de simples contraventions. Les représentants de la France en Égypte protestèrent contre l'extension abusive du pouvoir des autorités khédiviales et refusèrent leur adhésion aux règlements. Le gouvernement passa outre. Mais, sur des instructions venues de Paris, un agent du consulat de France, assisté d'un kawas, interdit aux agents égyptiens l'accès du domicile des Français où l'on voulait pénétrer pour appliquer les règlements. Cet acte de résistance effective, joint à

la remise d'un mémorandum, donna à réfléchir au Cabinet du Caire. Tigrane-Pacha ordonna de surseoir, en ce qui concernait la France, à l'application des nouveaux règlements, et se déclara prêt à négocier. A la demande du consul général de France, le marquis de Reverseaux à qui se joignit le représentant de la Russie, on reprit l'œuvre des jurisconsultes khédiviaux et l'on tomba assez rapidement d'accord sur une nouvelle rédaction qui sauvegardait les intérêts des étrangers. Un décret supprima les taxes à percevoir pour la délivrance des autorisations nécessaires à l'exercice de la médecine et de la pharmacie, taxes imposées contrairement à l'article 63 de la Capitulation de 1740. En même temps, Tigrane-Pacha consentit à retarder, jusqu'à ce qu'un accord ultérieur intervînt, l'application des règlements relatifs à la pharmacie et à la vente des substances vénéneuses. Enfin, les règlements amendés furent soumis à la Cour d'appel mixte d'Alexandrie qui, après les avoir approuvés, exprima à l'unanimité le vœu d'être relevée par le gouvernement égyptien et par les puissances du mandat que lui conférait l'annexe D.

La situation générale de l'Égypte a donné lieu en Angleterre, à la Chambre des communes et dans des réunions publiques, à de nombreux discours de membres du gouvernement et de l'opposition. Lord Salisbury, sir J. Fergusson, M. Chamberlain ont continué d'affirmer que l'occupation anglaise était toujours nécessaire et que l'on n'apercevait pas le moment où elle cesserait de l'être. MM. Gladstone et Morley ont déclaré que l'occupation de l'Égypte était une cause de faiblesse pour l'Angleterre et qu'il importait d'aviser aux moyens d'y mettre fin. En France, M. Ribot, ministre des affaires étrangères, interpellé le 26 octobre à la Chambre des députés par M. Deloncle, a rappelé les engagements d'évacuation éventuelle pris par la Grande-Bretagne, et dit qu'il veillerait à ce qu'ils fussent tenus.

Les comptes définitifs du **budget** pour l'exercice 1891 se sont soldés par 10,599,301 livres égyptiennes aux

recettes, et 9,525,561 livres aux dépenses, soit par un excédent de 1,073,740 livres. Le fonds de réserve, au 31 décembre 1891, était de 2,203,000 livres. Le projet de budget pour 1892 comporte 9,950,000 livres pour les recettes et 9,400,000 livres pour les dépenses. — En raison de la suppression des taxes de patente, le gouvernement français et à sa suite, les autres puissances, ont consenti à ce que la partie de l'excédent annuel qui reste à la disposition du gouvernement égyptien fût augmentée de 25,000 livres prises sur les économies résultant de la conversion de la Dette, en vue de l'abolition de la corvée. — Le 6 mars, a été signée à Constantinople entre la Porte et la maison Rothschild une convention pour la conversion d'une partie de la Dette ottomane, sur l'engagement de l'Égypte de payer pendant soixante ans à la maison Rothschild la somme annuelle de 678,394 livres égyptiennes, montant actuel du tribut dû à la Porte.

Il y avait, à la fin de 1891, 1,156 milles de **chemins de fer** en exploitation, dont 28 livrés à la circulation pendant l'année ; les travaux de la ligne d'Assiout à Ghirgheh sont poussés avec activité.

L'**armée** se compose de 584 officiers, dont 75 anglais et 509 indigènes, et de 13,181 soldats.

En automne, les princes Abbas-Pacha et Mohamed Ali-Bey, fils du khédive, ont visité Paris et Vienne.

M. Testoud, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, a été nommé directeur de l'École khédiviale de droit, en remplacement de feu Vidal-Pacha.

AMÉRIQUE

CANADA

Politique intérieure. — La dissolution du Parlement fédéral et les élections conservatrices qui en ont été la suite ; la mort du premier ministre, Sir John Macdonald, et son remplacement par M. Abbott ; les scandales dévoilés tant à Québec qu'à Ottawa et les accusations qui en sont la conséquence; la retraite de Sir Hector Langevin et la chute du cabinet Mercier ; tels sont les faits qui caractérisent la vie politique du Canada pendant le cours de l'année 1891. Cette simple énumération suffit déjà à établir le contraste frappant qui existe entre le calme de l'année précédente et les secousses de celle-ci.

Poussé par le courant irrésistible de l'opinion publique, Sir John Macdonald tentait un rapprochement avec le cabinet de Washington, quand la gravité même des intérêts mis en jeu détermina le vieux leader conservateur à provoquer la **dissolution** du Parlement fédéral.

Tel était alors l'état des esprits : les libéraux canadiens, encouragés par les exhortations des Américains, réclamaient l'établissement d'une sorte de Zollverein

entre le Dominion et les États-Unis; les conservateurs, sans perdre de vue la « politique nationale » qu'ils avaient toujours pratiquée depuis 1867, consentaient à conclure avec leur puissant voisin un traité de réciprocité commerciale, mais ils entendaient limiter cette réciprocité aux produits naturels du sol.

Si on observe que, dans le commerce extérieur du Canada, l'Angleterre figure pour 44 centièmes et les États-Unis pour 45 centièmes, comme d'ailleurs on ne peut admettre que la métropole soit moins bien traitée que l'étranger par sa propre colonie, on comprend aisément l'anxiété de ce pays qui se demandait à quel régime seraient soumis les 89 centièmes de son commerce extérieur.

Le 2 février, lord Stanley de Preston, gouverneur général, agissant sur l'avis du Cabinet d'Ottawa, déclara le Parlement dissous et fixa la date des élections générales au 5 mars (1). Ainsi prit fin, après sa quatrième session, le sixième Parlement du Dominion.

Il n'y avait qu'un mois pour préparer et mener la campagne; mais, de part et d'autre, elle fut conduite avec vigueur. Dans un meeting à Toronto (3 février 1891) M. Goldwin Smith alla jusqu'à déclarer que « la destinée fatale et naturelle du Canada était de se fondre avec les États-Unis ».

Cette note, donnée seulement par quelques exagérés, eut pour effet de démasquer les dernières conséquences de la politique libérale. Aussi, les élections se firent-elles sur la question du *loyalisme*, qui servit le parti conservateur en amenant de nombreuses abstentions dans l'autre camp, telle que la retraite motivée de M. Blake, le *leader* de l'ancienne opposition.

(1) Depuis l'Acte de 1867 qui organisa la Confédération canadienne et fixa la durée du Parlement à cinq années, deux Parlements seulement (le premier et le troisième) ont atteint leur cinquième session annuelle; aussi la mesure prise par lord Stanley de Preston causa-t-elle moins de surprise au Canada qu'à l'étranger.

Il serait cependant excessif de prétendre que la question de l'annexion aux États-Unis ait servi de base aux revendications des libéraux. La grande masse des électeurs a surtout cédé à des considérations d'intérêt personnel. C'est ainsi que les industriels et les manufacturiers ont voté pour des conservateurs et que les circonscriptions situées près de la frontière, et par cela même plus particulièrement frappées par la politique Mac Kinley, ont élu des libéraux. De même la Compagnie des chemins de fer du Grand Trunk, dont la voie ferrée traverse les provinces de Québec et d'Ontario, a combattu le gouvernement par hostilité contre sa rivale, la Compagnie du Canadian Pacific.

Le résultat des **élections** donna aux conservateurs une majorité de 31 voix sur 215 représentants ainsi répartis par provinces : Ontario, 92; Québec, 65; Nouvelle-Écosse, 21 ; Nouveau-Brunswick, 16; Ile du Prince-Édouard, 6; Colombie Anglaise, 6; Manitoba, 5; Nord-Ouest, 4.

Le septième Parlement du Dominion, ainsi constitué, s'est réuni le 19 avril.

Sir John Macdonald ne devait pas résister au suprême effort qu'il fit pour rallier les forces conservatrices. Il est mort peu de temps après sa victoire, le 6 juin 1891. Sa physionomie évoque le souvenir des parlementaires de la Restauration. C'était un tacticien avisé, un politique expérimenté, qui cachait, sous une bonhomie voulue, tout l'art qu'exigeait la défense des intérêts multiples de la jeune Confédération. Ainsi que l'a dit au Sénat d'Ottawa le chef de la Gauche, M. Scott. « Personne n'a fait plus que Sir John pour apaiser les difficultés religieuses, aplanir les dissentiments nationaux et réunir en un seul faisceau les diverses nationalités qui habitent le Canada. »

A la mort de Sir John Macdonald le gouverneur général appela **M. Abbott**, ministre sans portefeuille, à la direction des affaires. Le nouveau premier ministre, nommé député en 1859, fit partie de la Chambre Basse

jusqu'en 1874. En 1863, il entra dans le cabinet Macdonald Sicott. Nommé à la Chambre Haute en 1889, il y devint le *leader* de la Droite. Sans prétendre acquérir la grande situation de Sir John, M. Abbott avait déjà attiré l'attention de ses compatriotes par l'habileté avec laquelle il dirigea la Compagnie du Canadian Pacific et administra comme maire, la ville de Montréal.

Malgré ses mérites, M. Abbott ne semblait pas désigné pour prendre la succession Sir John. Cette situation paraissait réservée à Sir Hector Langevin, le *leader* du parti conservateur dans le Bas-Canada, l'un des fondateurs de la Confédération canadienne et le plus ferme appui du cabinet Macdonald. Sans contredit, lord Stanley de Preston lui aurait confié le poste du défunt, si le contre-coup d'accusations lancées par M. **Tarte** contre **M. Mac Greevy** n'y avait fait momentanément obstacle.

Le 11 mai, M. Tarte, député et directeur du *Canadien*, formula ses griefs devant la Chambre des communes d'Ottawa. Il déclara que de 1883 à 1890 M. Thomas Mac Greevy, député de Québec-Ouest, avait reçu de la Société Larkin, Conolly et Cie, la somme de 200,000 dollars en qualité d'agent de cette Société auprès de la commission parlementaire du port de Québec. Il ajouta qu'en dehors des fonds votés par le Parlement pour la construction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, ce député avait reçu une somme de 40,000 dollars. Il insista sur ce point que pendant toute la durée de cette période (1883 à 1890), M. Mac Greevy a habité à Ottawa la même maison que le ministre des travaux publics et qu'il cherchait à se faire considérer comme le confident et le représentant du ministre; enfin, il conclut en demandant la nomination d'une commission d'enquête.

L'enquête eut lieu, et deux rapports furent présentés aux Chambres. Celui du gouvernement considérait comme prouvées les accusations portées contre M. Mac Greevy; mais, séparant la cause du ministre de celle du député, il déclarait les révélations de M. Tarte, non fondées et nullement susceptibles de porter atteinte à

la réputation de Sir Hector Langevin. Celui-ci n'avait pas voulu attendre que justice lui fût rendue pour se retirer de la vie publique. Épuisé par un travail incessant, sans repos ni trêve, il refusa l'offre que lui fit M. Abbott de garder dans son cabinet le portefeuille des travaux publics.

Les Canadiens Français pourront regretter qu'en face d'un des leurs, M. Laurier, le leader actuel du parti libéral à Ottawa, n'ait pas pris place comme chef du gouvernement l'ancien leader du parti conservateur de Québec.

Une autre affaire, plus embrouillée et plus malheureuse, a ému l'opinion tant en Angleterre et en France qu'au Canada.

Tandis que les libéraux accusaient les conservateurs d'avoir facilité certains marchés scandaleux, les conservateurs retournaient l'argument et s'attaquaient non sans raison, à la moralité de certains libéraux. Sans prendre parti dans la querelle, il convient d'exposer brièvement les démêlés auquel donna lieu la concession de la construction du **chemin de fer de la Baie des Chaleurs**.

Cette ligne qui doit mettre en relation directe le comté de Bonaventure et la ville de Québec et faire de Dalhousie un port permanent du Canada sur l'Atlantique était d'une importance capitale pour le Dominion et notamment pour la province de Québec. Dans ce but, une compagnie fut organisée, et d'importants subsides lui furent alloués à plusieurs reprises par la législature de Québec et par le Parlement fédéral. Ces avantages n'empêchèrent pas la compagnie de s'endetter, et la législature provinciale dut voter une indemnité de 20,000 dollars au profit des créanciers de la ligne. Les réclamations persistant, M. Mercier, premier ministre de la province, demanda la dissolution de cette Société et la formation d'une nouvelle. Peu de temps après, il entreprit un long voyage en Europe. Nous l'avons vu en France. Partout, surtout au banquet de l'Alliance Fran-

çaise, on lui fit une véritable ovation. Il venait parmi nous pour étudier nos modes de culture et en particulier la culture de la betterave. A côté de lui, M. Cheyne, ministre des finances de Québec, s'efforça d'obtenir à Paris un emprunt de 50 millions de francs, pour sa province et dut se contenter de négocier avec le Crédit Lyonnais un emprunt de 20 millions remboursables en deux ans.

En l'absence de M. Mercier, M. Garneau, commissaire des travaux publics de la province, informa M. Angers, lieutenant gouverneur, que le Conseil exécutif avait nommé un commissaire spécial, M. Langelier, pour effectuer le payement de subsides nouveaux. Ces subsides se composaient d'une concession de huit cent mille acres de terre évalués à 280,000 dollars, à raison de 35 centimes l'acre (1). M. Angers donna sa sanction à cette disposition qui devint un ordre en conseil. Jusque-là, tout paraissait conforme à la loi.

Cependant, après la prise en considération d'un bill présenté par la Compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, puis renvoyé au comité des chemins de fer et ports du Sénat (4 août 1891), des témoins assermentés certifièrent que M. Garneau, ministre par intérim, avait signé à l'ordre de M. Langelier, deux lettres de crédit payables avant le 10 juillet suivant, l'une de 100,000 dollars sur la banque Union du Canada, l'autre de 75,000 dollars sur la Banque Nationale. Ces témoignages laissaient supposer que M. Ernest Pacaud, directeur de l'*Électeur* de Québec, avait entamé des négociations avec M. Armstong en vue du rachat dudit chemin de fer à la Société concessionnaire. On allait même jusqu'à prétendre que la Société nouvelle serait assurée d'obtenir l'exploitation de cette ligne si M. Armstrong faisait à M. Pacaud une remise de 100,000 dollars sur les 175,000 dollars qui représen-

(1) L'acre vaut 40 ares 40 centiares.

taient un équivalent en argent d'une part de la subvention promise à la nouvelle compagnie.

Des lettres furent échangées, du 7 septembre au 17 décembre, entre M. Angers et M. Mercier, dans le détail desquels nous ne pouvons entrer. Notons seulement que sur la demande réitérée du lieutenant gouverneur, le premier ministre de la province a accepté que la question soit soumise à une commission d'enquête composée de trois juges. Sur ces trois juges, deux seulement firent un rapport sur les faits soumis à leur examen, le troisième juge, M. Jetté, étant tombé malade pendant l'enquête.

Le rapport provisoire adressé à M. Angers, le 15 décembre 1891, établit que le marché passé entre M. Pacaud et M. Armstrong est frauduleux et contraire à l'ordre public ; mais il ajoute « qu'il n'est pas prouvé que M. Mercier connaissait l'existence de ce marché et que ce monsieur déclare n'en avoir en rien bénéficié ».

Le lieutenant gouverneur n'en retira pas moins sa confiance au **ministère Mercier** et le révoqua le 16 décembre 1891.

Tandis que ce dernier, soutenu par les libéraux, se plaignait de l'inconstitutionnalité du procédé de M. Angers et de l'injustice des accusations portées contre le ministère, un conservateur, M. de Boucherville, fut appelé à composer un **nouveau cabinet** provincial.

Le 21 décembre, M. de Boucherville parvint à constituer le ministère. MM. Beaubien, Casgrain, Flynn, Nantel, Hall et Pelletier prirent la direction des différents départements ministériels et MM. Hearn, Macintosh, Masson furent nommés ministres sans portefeuille. Avec beaucoup d'habileté, le nouveau premier ministre avait su faire entrer dans cette combinaison M. L. Pelletier qui, lors des dernières élections, était un chaud partisan de M. Mercier.

Les libéraux ne se tiennent pas encore pour battus et tandis que M. Angers dissout le Parlement de Québec

(24 décembre), ils protestent contre cette dernière mesure qu'ils considèrent comme contraire à la Constitution de 1867. Les élections du 8 mars 1892 nous diront de quel côté se sont rangés les électeurs (1).

Il ne faut pas s'étonner si, au milieu de tant de secousses, les affaires ont été languissantes. Les **intérêts financiers** ont été particulièrement atteints. La cote des valeurs a subi une forte dépression et, parmi les provinces qui ont davantage souffert, se trouve celle de Québec dont les obligations 5 p. 100 1874 sont tombées à 102 en fin d'année, avec un écart de 5 francs sur l'année précédente, et les obligations 5 p. 100 1883 à 103, avec un écart de 9 francs. A Ottawa, le 6 p. 100 émis en mai 1875 a baissé de 6 francs. La rente est plus ferme et ne subit qu'une baisse de 2 francs sur le 3 1/2 et sur le 4 p. 100 et une baisse de 1 franc seulement sur le 3 p. 100.

Si, à ces valeurs, on compare les actions et obligations des chemins de fer canadiens, le contraste est saisissant. Toutes les grandes lignes sont en pleine prospérité, notamment le chemin de fer du Canadian Pacific, coté 96 1/2, qui bénéficie d'une hausse de 21 francs. Le total des recettes de cette compagnie pendant l'année 1891 a dépassé le chiffre de 100 millions de francs et les actionnaires ont reçu un dividende de 5 1/2 p. 100, toutes charges payées.

La statistique du **commerce** du Canada avec la Grande-Bretagne est également satisfaisante. Elle prouve que les échanges entre la colonie et sa métropole sont devenus plus rapides. C'est le résultat naturel de la politique Mac Kinley, qui, fermant aux Canadiens, les

(1) Une dépêche du 9 mars, datée de Montréal, nous annonce la défaite du parti Mercier. « Sur 73 sièges de l'Assemblée législative, 52 sont obtenus par les conservateurs, 17 par les partisans de M. Mercier, 4 par les indépendants. Un mandat d'arrêt est lancé contre M. Mercier et ses collègues du cabinet libéral, impliqués dans l'affaire de corruption. »

États-Unis, les oblige à chercher des débouchés dans l'ancien continent.

Politique extérieure. — Les tentatives de rapprochement qui semblaient devoir aboutir à un traité de réciprocité commerciale entre le Canada et les **États-Unis**, n'ont pas donné les résultats qu'on espérait. Sir John Macdonald, d'accord avec M. Blaine, se proposait de soumettre aux négociateurs le règlement des points suivants : 1° renouvellement du traité de commerce de 1854 dans ses parties essentielles; 2° facilités à accorder aux pêcheurs de l'Atlantique pour se procurer l'appât et transborder leurs cargaisons; 3° législation sur la pêche du maquereau et les autres pêches non réglementées; 4° sauvetage des navires naufragés; 5° délimitation entre l'Alaska et le Dominion; 6° abrogation de toute autre convention antérieure relative aux pêcheries.

Rattachant ainsi ses négociations à celles que Terre-Neuve avait entamées avec les États-Unis, le gouvernement d'Ottawa comptait obtenir cette triple solution : trancher son différend avec le Cabinet de Saint-Jean; régler d'une façon définitive la question de l'Alaska et de la mer de Behring; faire disparaître enfin les désastreuses conséquences du bill Mac Kinley.

Malheureusement, les avances faites d'abord par M. Blaine d'une manière officieuse, n'eurent pas de suite. Il prétexta l'absence du Président Harrison et le désir qu'avait celui-ci de prendre directement part aux négociations. On convint de se réunir à Washington en octobre; mais, octobre venu, les États-Unis demandèrent de nouveaux délais.

Malgré le mauvais vouloir du gouvernement américain, la question de la mer de Behring est près d'aboutir. Une commission composée de quatre commissaires, deux pour chaque nationalité, a été envoyée sur les côtes d'Alaska pour étudier l'affaire. L'enquête a donné lieu à un rapport fait en commun, et il est actuellement

décidé que, pour trancher le différend, les deux Confédérations auront recours à un arbitrage.

Le même esprit de concorde qui s'est manifesté dans la commission d'enquête chargée de la délimitation de l'Alaska et du Dominion, n'a pas prévalu dans les relations qu'eurent au sujet des pêcheries de l'Atlantique, les deux « colonies sœurs. » (V. Terre-Neuve.)

Nécrologie.

Le curé Labelle est mort le 4 janvier 1891. Nommé curé de Saint-Jérôme en 1866, il entreprit, dès cette époque, l'œuvre de colonisation qui l'a rendu célèbre. Ce rude pionnier qui explorait les régions inconnues du Nord, qui groupait des colons et créait des villages, a forgé de toutes pièces une quarantaine de paroisses françaises prospères, dans la seule province de Québec. En 1888, M. Mercier se l'attacha comme ministre-assistant de l'agriculture dans la province. Comme tel, le curé Labelle vint en France pour attirer des colons de notre race au Canada et Paris lui fit un accueil enthousiaste. Cet homme d'action, qui succomba dans la force de l'âge, restera légendaire parmi les colons, sous le nom de « Roi du Nord » et sous cette appellation plus exacte d' « Apôtre de la colonisation ».

Sir John Macdonald, né à Glascow le 11 janvier 1815, entra au Parlement canadien en 1847 et reçut aussitôt un portefeuille ministériel. Sous le régime de l'Union des Canadas, il fit successivement partie des cabinets Mac-Nab-Morin, Taché-Macdonald, Macdonald-Cartier, Cartier-Macdonald. Ces deux noms de Cartier et de Macdonald resteront étroitement liés dans l'histoire, comme étant ceux des deux représentants de la race anglaise et de la race française qui ont le plus contribué à fonder la Confédération canadienne. De 1862 à 1864, Macdonald et Cartier durent quitter le pouvoir. Dès leur retour aux affaires, ils jetèrent les bases de la Constitution de 1867, qui, sous le titre d' « Acte de l'Amérique britannique du Nord », organisa le Dominion. Sauf un interrègne de quatre années, de 1874 à 1878, Sir John Macdonal gouverna le pays avec une souplesse d'esprit et une clairvoyance qui lui faisaient éviter plutôt que surmonter les difficultés qu'il voyait poindre au loin ou qu'il savait prévoir. Il mourut le 6 juin 1891, âgé de soixante-seize ans. Sur quarante-quatre années de vie publique, il est resté trente-huit ans ministre et vingt ans le « Premier » du cabinet fédéral.

BARON HULOT.

TERRE-NEUVE

Le 11 mars 1891, le gouvernement de la République française et le gouvernement de S. M. Britannique, ayant résolu de soumettre à un arbitrage la solution de certaines difficultés survenues sur la partie des côtes de Terre-Neuve comprise entre le cap Saint-Jean et le cap Raye en passant par le Nord, ont arrêté d'un commun accord les dispositions suivantes :

« 1. La Commission arbitrale jugera et tranchera toutes les questions de principe qui lui seront soumises par l'un ou l'autre gouvernement ou par leurs délégués, concernant la pêche du homard et sa préparation (*concerning the* CATCHING *and preparation of lobsters* (1) sur la partie susdite des côtes de Terre-Neuve.

« 2. Les deux gouvernements s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à exécuter les décisions de la Commission arbitrale.

« 3. Le *modus vivendi* de 1890 relatif à la pêche du homard et à sa préparation est renouvelé purement et simplement pour la saison de pêche de 1891.

« 4. Une fois que les questions relatives à la pêche du homard et à sa préparation auront été tranchées par la Commission, elle pourra être saisie d'autres questions subsidiaires relatives aux pêcheries de la partie susdite des côtes de Terre-Neuve et sur le texte desquelles les deux gouvernements seront préalablement tombés d'accord.

« 5. La Commission arbitrale sera composée : 1° de trois spécia-

(1) Cette citation du texte anglais a pour but de montrer la distinction que le Cabinet prétend établir entre la pêche et la capture du homard. (V. année 1890, Terre-Neuve.)

listes ou jurisconsultes désignés d'un commun accord par les deux gouvernements; 2° de deux délégués de chaque pays qui seront les intermédiaires autorisés entre leurs gouvernements et les autres arbitres.

« 6. La Commission arbitrale ainsi formée de sept membres, statuera à la majorité des voix et sans appel.

« 7. Elle se réunira aussitôt que faire se pourra.

« Fait à Londres, le 11 mars 1891.

Signé : WADDINGTON,
SALISBURY.

Le 17 mars, ont été désignés comme arbitres par les deux gouvernements : 1° M. Martens, professeur de droit des gens à l'Université de Saint-Pétersbourg; 2° M. Rivier, consul général de Suisse à Bruxelles; 3° M. Gram, ancien membre de la Cour suprême de Norvège.

Cet accord et la désignation des arbitres qui le suivit donnaient lieu de croire que la question des pêcheries de Terre-Neuve, si souvent débattue, allait enfin aboutir à une solution définitive.

Sans remonter à l'origine des débats, il convient de rappeler que, depuis la Restauration, l'Angleterre ne discute plus la légitimité des prétentions de la France. Toutes les difficultés ont été soulevées par Terre-Neuve qui persiste, malgré les traités, à se considérer comme la maîtresse souveraine de toute l'étendue du territoire de l'île. Pour éviter des conflits entre les pêcheurs, des arrangements ont été conclus en 1857, en 1884 et en 1885 (1), dans lesquels la France et l'Angleterre se faisaient des concessions réciproques; mais, chaque fois, les conventions n'ont pu sortir leur effet, par suite du refus de ratification, opposé à sa métropole par le gouvernement colonial.

Les difficultés, loin de s'aplanir, se sont accrues dans

(1) Voir le *Livre Jaune*, publié le 17 mars 1891, concernant les pêcheries de Terre-Neuve. Cet important document fait honneur au ministère des affaires étrangères de France.

ces dernières années, en raison du développement de certaines pêcheries comme celle du homard. Force fut de recourir à un arbitrage sur la question des **homarderies**, en réservant tout point qui toucherait au principe même de nos droits tels que les traités l'ont établi. Il importait également de stipuler, comme le fait l'accord du 11 mars, que les deux gouvernements de France et d'Angleterre « s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à exécuter la décision de la Commission arbitrale », sans quoi toute promesse de l'Angleterre à la France demeurerait illusoire.

Comme on le prévoyait, le cabinet de Saint-Jean combattit cet arbitrage dont il désapprouvait le caractère limitatif. Le secrétaire d'État pour les colonies à Londres, lord Knutsford, formula à la Chambre des lords, le 21 mars 1891, l'intention du gouvernement britannique d'assurer l'exécution du *modus vivendi;* il introduisit même un bill, en vue de conférer aux agents anglais présents sur les lieux, les droits et prérogatives indispensables pour assurer cette exécution.

Aussitôt, Terre-Neuve protesta contre la législation coercitive du gouvernement impérial et envoya à Londres une délégation du Parlement colonial. Sir William Whiteway, premier ministre de l'île, prit la parole à la barre de la Chambre des lords. Avec beaucoup d'éloquence, il plaida le rejet du bill et revendiqua pour les tribunaux de Terre-Neuve le droit exclusif de régler les différends entre pêcheurs anglais et pêcheurs français. Néanmoins, le bill passa à la Chambre Haute et vint, le 5 mai, devant la Chambre des communes, où il fut adopté, le 12 mai, en première lecture. L'obstacle paraissait franchi, au moins en ce qui concernait l'application du *modus vivendi* au cours de la saison de pêche de 1891. Mais, par une volte-face singulière, le Cabinet de Saint-James, qui avait d'abord repoussé énergiquement l'ajournement du bill Knutsford, l'accepta le 28 mai, quand ce bill fut discuté en seconde lecture. Quelle était la cause d'un tel revire-

ment? — Le Parlement colonial, désireux de placer la Chambre des communes de Londres devant un fait accompli, et déterminé, d'autre part, à refuser le contrôle de l'Angleterre, venait d'adopter, le 26 mai, un bill semblable à celui de lord Knutsford, sauf cette différence qu'il ne serait valable que pour trois ans. Cette marque de bonne volonté, ou plutôt cette manœuvre, parut satisfaire la Chambre des communes, qui se contenta de voter une résolution portant que le Parlement donnerait son appui au gouvernement pour faire exécuter les traités et conventions passés avec la France. Mais une résolution n'est pas un bill. Comment concilier d'ailleurs une disposition temporaire avec cette déclaration du ministre des colonies à la Chambre des lords : « Il importe de s'arrêter à des mesures permanentes correspondant aux obligations permanentes de la colonie et de l'Angleterre vis-à-vis de la France » ? L'attitude, prise jusque-là par le gouvernement anglais, faisait espérer mieux. Aujourd'hui, c'est le Cabinet de Saint-Jean qui prétend faire appliquer lui-même le *modus vivendi*, pour une durée de trois ans seulement. Ces démêlés entre colonie et métropole importent peu à la France. Diplomatiquement, celle-ci n'a qu'une revendication à formuler : exiger une garantie effective pour l'exercice de ses droits.

L'obstination et l'intolérance du gouvernement de Terre-Neuve l'ont récemment jeté dans de nouvelles difficultés.

Non contente de chercher querelle aux pêcheurs français, cette île turbulente s'attaqua à sa « colonie-sœur » le **Canada**, c'est-à-dire aux propres sujets de S. M. Britannique.

Le Parlement de Saint-Jean votait, il y a quatre ans, une loi interdisant la vente de l'appât nommé boëtte aux pêcheurs non Terre-Neuviens, qui ne seraient pas munis d'une autorisation du gouvernement colonial. Comme cette mesure, dirigée plus spécialement contre

la France, était, dans sa teneur, d'une portée générale, le Dominion protesta, et sa protestation fut appuyée par l'Angleterre. Devant cette attitude, le premier ministre de l'île, Sir Robert Thornburn, dut informer les Cabinets de Westminster et d'Ottawa que le *Bait Bill* ne concernait pas les Anglais et que ni eux, ni leurs colons ne seraient inquiétés dans les pêcheries de Terre-Neuve.

Les choses restèrent en l'état jusqu'au jour où Sir William Whiteway prit la direction des affaires. Sans tenir compte des engagements de son prédécesseur, Sir Robert Thornburn, il requit contre les pêcheurs canadiens l'application du *Bait Bill*, tandis qu'il laissa les Américains pêcher dans les mêmes eaux en toute sécurité. Cette conduite, qu'on ne pourrait pas justifier, s'explique par le dépit qu'occasionna au gouvernement de Saint-Jean la rupture des négociations qu'il avait engagées avec Washington. De temps immémorial, en effet, l'Angleterre a traité avec les États-Unis la question des pêcheries en bloc, qu'il se soit agi du Canada, de Terre-Neuve ou d'elle-même. Sir John Macdonald, mécontent de l'exclusion dont le Dominion avait été l'objet au cours des pourparlers, fit valoir cette considération auprès du *Colonial Office* de Londres et contribua de la sorte à faire refuser par la métropole la ratification du traité de commerce négocié par Sir William Whiteway avec la République américaine. On peut donc considérer l'application du *Bait Bill* aux pêcheurs canadiens comme une mesure de représaille.

Jusqu'alors, le Dominion avait bénévolement accordé, par un procédé de bon voisinage, certains avantages à sa « colonie-sœur ». Le poisson étranger payait des droits élevés en entrant au Canada. Seul, le poisson de Terre-Neuve, qui est l'article d'exportation le plus important de l'île, passait en franchise. L'exemption fut supprimée et les pêcheurs terre-neuviens furent soumis au sort commun.

Loin de désarmer, Sir William Whiteway riposta en

frappant de droits additionnels les produits canadiens.

Il est fort à craindre que cette guerre de tarifs ne profite qu'aux Américains. 38 centièmes des importations de Terre-Neuve proviennent du Canada, 19 centièmes seulement sont fournis par les États-Unis. Les relations qui s'étaient établies entre les deux colonies anglaises étaient à leur avantage réciproque. Leur désaccord ne pourra que nuire à chacune d'elles. Le Cabinet d'Ottawa, pénétré de ce sentiment, propose d'en référer au *Judicial Committee* du Conseil privé de l'Empire. Le Cabinet de Saint-Jean s'obstine dans son refus ou pose des conditions comme celle-ci :

« Les bateaux canadiens pourront entrer librement dans les ports de Terre-Neuve, si le Canada veut unir ses efforts à ceux de l'île pour former une croisière, destinée à faire respecter par les pêcheurs français les conditions du *Bait Bill.* »

Cette proposition que nous empruntons à une citation de M. C. H. Tupper, haut commissaire du Canada à Londres, témoigne assez de la disposition d'esprit apportée par le gouvernement de Saint-Jean dans l'affaire des pêcheries. M. Tupper ajoute : « Il se peut que, devant l'attitude obstinée de Terre-Neuve, le Parlement impérial soit maintenant forcé, bien qu'il lui en coûte, de prendre des mesures sévères pour abroger le *Bait Bill.* »

C'est à cette détermination qu'il faudra tôt ou tard aboutir.

BARON HULOT.

ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD

I

Le 51e *et le* 52e *Congrès; la législation; les partis, les États.*

Les vices de la Constitution des États-Unis, en même temps que l'esprit pratique et le sens politique du peuple, ont eu occasion de se faire jour en 1891. En novembre 1890, le pays s'était prononcé avec une majorité écrasante contre le parti républicain au pouvoir, contre les pouvoirs publics, exécutif et législatif. Malgré cela, rien n'a été changé dans l'administration ou dans la direction des affaires ; le Président est resté en place, ses ministres sont demeurés en fonctions, la Chambre impopulaire a continué de voter des mesures plus ou moins bonnes ; le Sénat s'est obstiné à violenter le sentiment national en discutant une loi presque universellement blâmée : un bill électoral qui tendait à confier la constitution des bureaux électoraux et la proclamation des élus du scrutin aux tribunaux fédéraux, ce qui était contraire aux droits des États, les États ayant seuls à déterminer comme ils l'entendent le choix de leurs envoyés, députés ou sénateurs ; on croit peu d'ailleurs au désintéressement des tribunaux fédéraux en matière électorale. Les sénateurs de l'opposition firent

une résistance désespérée. Leur constance finit par triompher. Après des débats de plusieurs semaines, huit sénateurs républicains de l'Ouest se joignirent à eux et firent rejeter le bill. Sans cet acte de prudence et de patriotisme, il est difficile de prévoir quel aurait été le résultat du mécontentement public. Déjà les législateurs du Sud avaient décidé de ne pas prendre part à l'Exposition universelle de Chicago ; d'autres législatures du Nord, républicaines, votaient des ordres du jour imposant à leurs représentants à Washington une conduite différente de celle qu'ils semblaient s'attacher à suivre.

Pendant sa deuxième et dernière session (4 décembre 1890 — 4 mars 1891), le **51e Congrès** a voté quelques **lois** importantes : une loi portant de 332 à 356 le nombre des députés en raison de l'accroissement de population constaté par le recensement du 26 novembre 1890 (chiffre officiel 62,622,250 habitants); les républicains estiment que, sur l'augmentation de 24 membres qui résulte de la répartition nouvelle, 13 appartiendraient à leur parti ; de là leur hâte à faire passer la nouvelle loi qui n'entrera en vigueur qu'au mois de novembre 1892. — La loi sur la propriété littéraire votée le 3 mars. Elle reconnaît en principe les droits des auteurs étrangers, mais elle interdit l'importation de l'étranger de tout ouvrage imprimé et déposé aux États-Unis, et elle oblige de publier aux États-Unis les œuvres étrangères que l'on veut y voir protégées (1). — La loi qui accorde à la marine marchande américaine de larges subventions, sous le nom de subventions postales. Tout navire en fer ou en acier construit aux États-Unis, commandé, en partie au moins, par un équipage américain, pourra obtenir des dépêches postales pour l'étranger et recevoir, en conséquence, du ministre des

(1) V. le texte de cette importante loi, avec de très intéressants commentaires, dans le *Journal du droit international privé*, 1891, p. 309 et 379, et 1892, p. 547 et s.

États-Unis une allocation, par mille marin parcouru, de 20 francs, de 10 francs, de 5 francs, de 3 fr. 30, suivant qu'il jaugera 8,000, 5,000, 2,500 et 1,500 tonneaux avec des vitesses respectives de 20, 16, 14 et 12 nœuds. La seule Compagnie du Pacific Mail, qui fait le service du Brésil et du Japon, calcule que, du fait de cette loi, elle va encaisser 3 millions de francs par an, sans un centime de dépense de plus; les actions de cette Compagnie ont bénéficié d'une hausse immédiate : elles donnaient d'ailleurs déjà de bons dividendes. Aussi les démocrates ont-ils soutenu jusqu'au dernier moment que ce régime de subvention, qui est contraire à l'esprit sinon à la lettre de la Constitution américaine, ne modifierait en rien l'état de décadence dans lequel se trouve la marine marchande aux États-Unis, décadence dont ils voient la cause, et avec raison, dans l'exagération du tarif et dans l'élévation des salaires qui en résulte. — La loi qui dote la juridiction fédérale de Cours d'appel de province destinées à diminuer le travail excessif qui s'accumulait à Washington au greffe de la Cour suprême. — La loi qui interdit l'entrée des États-Unis aux immigrants disqualifiés, criminels, contumaces, fous, mendiants. — La loi qui limite désormais les facilités d'acquérir des terres publiques : tout individu naturalisé pouvait obtenir des Domaines la concession de 480 arpents, à titre de foyer, de premier achat, de plantation, dans des conditions de prix extrêmement favorables, quand il y avait même un prix à payer. Ces avantages sont supprimés, et il ne serait pas surprenant que l'immigration, qui a fait la fortune des États-Unis durant ces quarante dernières années, ne se trouvât ralentie du fait de ces mesures. Ce ralentissement ne pourrait que profiter à la colonisation de l'Afrique. — Une nouvelle loi créant un service d'inspection à l'exportation du bétail; l'administration espère, grâce à cette surveillance, si elle est bien faite et digne de confiance, obtenir plus facilement l'accès des marchés européens qui se ferment devant les viandes et les animaux sur

pied de provenance américaine. — Loi tendant à rembourser 75 millions de francs aux États qui, au début de la guerre de Sécession, avaient établi des contributions directes pour subvenir aux besoins du Trésor fédéral.

Le Congrès a rejeté un bill permettant à la majorité de clore la discussion après un temps raisonnable.

Afin de protester contre l'intolérance du « tzar » Reed, le président de la Chambre des représentants, les démocrates n'ont point pris l'initiative, conformément à l'usage, à la fin de la session, de demander un vote de remerciement en raison de la manière impartiale dont le président s'est acquitté de ses devoirs dans la direction des débats. Cette abstention ne s'était encore produite que trois fois au Capitole, en 1801, en 1839 et en 1857. C'est un membre de la majorité, le major Mac Kinley lui-même, qui a proposé les *thanks*.

L'opposition contre le bill Mac Kinley de la part des démocrates a continué durant toute l'année. Le programme rédigé par la Convention démocratique de l'Iowa à la fin de juin exprime assez bien l'opinion générale du parti à ce sujet. En voici le passage saillant :

Nous dénonçons le bill Mac Kinley, ses promoteurs, ses défenseurs, les motifs qui les guident et les sophismes qu'ils soumettent à l'approbation du peuple. Cette législation augmente le prix des choses nécessaires à l'existence, encourage les industriels, les syndicats et les combinaisons malhonnêtes, met en lutte une partie du pays contre l'autre, pille la majorité du peuple pour le bénéfice d'une poignée d'individus, menace le pays d'une aristocratie riche d'argent mal acquis, corrompt les pouvoirs publics, danger le plus grave pour le maintien de nos institutions démocratiques. Nous demandons le même traitement pour tous; nous insistons pour que toutes les dispositions excessives du tarif soient écartées dans l'intérêt même de notre marine marchande et de l'ouverture de nouveaux débouchés à notre production. La prime aux cultivateurs qui s'occupent de sucre n'a rien qui justifie son introduction dans le tarif Mac Kinley. C'est le pillage du Trésor dans l'intérêt d'une classe spéciale qui n'a pas plus droit à l'aide du Trésor que les éleveurs de porcs de l'Iowa, que les cultivateurs de maïs ou que les pionniers qui vont avec

mille souffrances travailler notre sol aux limites de la civilisation.

De son côté, le parti républicain n'est pas resté inactif. Il n'a rien négligé au dehors et au dedans, pour essayer d'effacer l'impression produite par sa défaite électorale de l'année précédente et reconquérir du prestige. Les **élections** qui ont eu lieu au commencement de novembre dans quelques États ont été le préambule de la grande bataille présidentielle de l'an prochain.

Il s'agissait seulement, il est vrai, de doter quelques États de gouverneurs et de Chambres, et ces nominations sont dictées surtout par des intérêts locaux. Néanmoins, il n'était pas indifférent d'apprendre si les grands États resteraient fidèles aux principes qu'ils avaient proclamés l'an passé, s'ils se montreraient aussi fermement opposés au parti qui a établi, aux États-Unis, un système de protection à outrance, ou si l'application du nouveau tarif, amendée par la conclusion de conventions commerciales, avait ramené au gouvernement quelques-uns de ses infidèles amis. Il semble résulter des chiffres publiés que l'administration s'est quelque peu relevée du désarroi où elle s'était trouvée jetée, il y a un an, à la suite de sa mémorable défaite. L'Ohio, qui avait refusé au major Mac Kinley un siège au Congrès, l'a élu gouverneur à 21,000 voix de majorité et lui a ainsi assuré une situation qui va le mettre à même de poser sa candidature à la vice-présidence des États-Unis. Bien des causes locales ont pu contribuer à ce succès; mais ce succès, sur un tel nom surtout, n'aurait pas été possible si les mêmes sentiments, qui s'étaient si énergiquement exprimés l'an dernier contre la politique économique du major, subsistaient encore au même degré. Le Massachusetts et l'Iowa ont élu des législatures républicaines, mais des gouverneurs démocrates. New-York a élu gouverneur le candidat démocrate Flower par 47,000 voix de majorité. Il convient de remarquer que les législatures locales se nomment

au scrutin d'arrondissement et que les circonscriptions ont été divisées en vue d'assurer pour longtemps le triomphe des républicains, tandis que les élections de gouverneurs ont eu lieu au scrutin de liste. Or, les électeurs présidentiels sont généralement choisis au scrutin de liste ; comme ce sont les démocrates qui ont vaincu aux élections d'automne faites avec ce mode de scrutin, dans trois grands États du Nord, et que les États du Sud leur sont assurés, les chances présidentielles paraissent donc être de leur côté. Quoique les candidatures présidentielles ne doivent être officiellement présentées qu'aux Conventions des deux grands partis, plusieurs ont en fait été posées : celle du président en charge, M. Harrison, du côté des républicains, et celle de son prédécesseur, M. Cleveland, pour les démocrates. M. Cleveland aura pour plus rude concurrent dans son propre parti M. David Hill, sénateur de New-York et ancien gouverneur du même État. Quant à M. Harrison, on ne sait encore s'il aura à lutter contre M. Blaine ; le secrétaire d'État a gardé pendant toute l'année une réserve absolue sur ses intentions; on suppose qu'il ne se décidéra que quand il aura mûrement pesé les chances du parti républicain. A titre d'indice, il nous paraît curieux de donner le résultat de la consultation demandée au mois de septembre aux 775 délégués républicains de New-York sur la question suivante : Supposé que M. Blaine se présente, l'an prochain, aux élections présidentielles, voteriez-vous pour lui ou sinon quel serait votre candidat préféré ? Les réponses se sont trouvées donner 639 voix à M. Blaine, 16 à M. Harrison, 1 au major Mac Kinley ; 113 délégués n'ont pas répondu.

Au mois de juillet, le Comité national républicain réuni à Washington a nommé président M. Clarkson à la place de M. Quay, démissionnaire. Le 23 novembre, il a choisi Minnéapolis, en Minnesota, comme lieu de réunion de l'Assemblée générale du parti qui désignera le candidat présidentiel aux élections de novembre 1892.

Le parti a voulu faire par là une gracieuseté au Nord-Ouest, aux États agricoles qui lui ont fait défection en 1890. De ce que le choix ne s'est porté ni sur Cincinnati, quartier général de M. Harrison, ni sur Indianapolis, quartier général du major Mac Kinley, on en a conclu que le comité central n'était pas favorable aux candidats de ces localités et on a cru y voir la preuve que la campagne se fera au profit de M. Blaine, qui est plus populaire dans l'Ouest qu'aucun autre républicain. La convocation porte que la réunion aura lieu le mardi 7 juin, à midi, et qu'elle se composera de délégués que les comités du pays devront envoyer à raison de deux par chacun des sièges que ces États occupent à la Chambre et au Sénat de Washington. C'est donc plus de 800 personnes qui auront à être élues dans la forme adoptée par le parti et qui devront former la grande Convention. Le Comité central démocratique n'a encore pris aucune mesure de ce genre.

Au mois de mai, 1,418 délégués d'Associations ouvrières et de l'Alliance des fermiers, appartenant à trente-deux des quarante-quatre États de l'Union, se sont réunis à Cincinnati et ont fondé le parti du peuple, *the people's party*. Ils ont voté des résolutions en faveur de la frappe libre de l'argent, de l'émission de billets des États, d'un système de prêts à 2 p. 100 consentis par l'État aux agriculteurs, de lois restrictives de la faculté des étrangers de posséder des terres, de la surveillance des chemins de fer et, au besoin, de leur acquisition par le gouvernement fédéral. Ainsi que nous le disons plus loin, ce nouveau parti a joué un rôle très effacé en 1891 en raison de la bonne récolte.

Le 52e congrès s'est réuni le 7 décembre. La Chambre des représentants comprend 243 démocrates et 89 républicains. M. Crisp, de Géorgie, a été élu président par 240 voix contre 85 données au candidat républicain et 8 au candidat fermier. Le Sénat comprend 47 républicains et 41 démocrates. Le message présidentiel ne contenait rien de saillant, si ce n'est quelques phrases

menaçantes à l'égard du Chili à l'occasion de l'affaire du *Baltimore* (V. *infrà* et Chili).

M. Windom, secrétaire de la Trésorerie, mort au mois de février, a été remplacé par M. Charles Foster. M. Proctor, ministre de la guerre démissionnaire, a eu pour successeur M. Elkins.

— Dans les **États**, une des législatures qui ont tenu le plus l'attention en éveil, bien qu'elle ait fait peu de besogne législative, est celle de l'État d'Illinois. Depuis plus de trente ans, l'État d'Illinois était républicain; les circonscriptions électorales y ont été découpées de telle manière que les démocrates, rejetés tous en bloc dans quelques districts, avaient eu jusqu'alors peu de chance d'y faire figure. Mais, grâce aux conversions produites par le bill Mac Kinley, grâce aussi au système de la représentation proportionnelle, l'Assemblée générale de l'Illinois s'est enfin trouvée partagée en deux parties presque égales; il suffisait de deux voix pour donner la majorité aux démocrates; ils les ont obtenues. Deux membres du parti des fermiers se sont ralliés à eux et après plus de 60 séances et après 156 ballottages avec appel nominal, chaque fois de 204 noms, M. le général Palmer, un ancien républicain converti aux principes démocratiques, a été élu sénateur des États-Unis.

Le Kentucky s'est donné une nouvelle Constitution. Celle-ci établit le système de vote australien — le vote privé dans un cabinet particulier — et condamne la formation des *trusts* et syndicats; elle n'accorde aucun droit de vote aux femmes.

Le Texas a voté cinq amendements à sa Constitution.

— La politique envers les **Indiens** s'est inspirée du même esprit que précédemment. Une nouvelle partie de leurs Réserves a été livrée aux citoyens de l'Union. A 200 lieues environ au nord-ouest de la Nouvelle-Orléans, se trouve une région dont les conditions d'existence sont assez bizarres. C'est là que, bon gré mal gré, ont été refoulées ou placées toutes les tribus indiennes

qui occupaient autrefois le sud du pays. Nombre de ces tribus sont civilisées et les Cinq Nations ont Président et Parlement comme des États européens : les États-Unis n'exercent sur elles qu'une sorte de protectorat ou de tutelle. A côté de ces nations formées par les Osages, les Cherokees, les Creeks, les Choctaws et les Chikasans, maints autres groupes vivent encore à l'état nomade dans les limites qui leur ont été assignées à la suite d'un siècle de luttes. Tels sont, entre autres, les Sacs et Foxes, les Pottawatomis, les Jowas, les Chaunis. Ceux-ci se sont décidés, à la suite de conférences avec les commissaires du gouvernement fédéral, à abandonner leur genre de vie et à se fixer sur des espaces déterminés de leurs Réserves, à raison de 160 arpents par tête, et à titre non plus de propriété commune à la tribu, mais de propriété personnelle. Défalcation faite de ces allocations personnelles, la Réserve laissait libres plus de 800,000 arpents au sujet desquels un traité a été conclu entre les Indiens et l'administration : pour chaque arpent abandonné ils ont reçu un dollar; en échange, ces terres ont été cédées au public par l'administration, et le 22 septembre elles ont été, en vertu d'une proclamation présidentielle, déclarées libres et accessibles au premier occupant. Plus de dix mille personnes attendaient à la frontière du territoire le signal qui devait leur permettre de se précipiter sur les terrains convoités. Comme d'habitude, en pareil cas, les plus forts ont eu les meilleurs lots, des coups de fusil ont été échangés et il y a eu plusieurs tués et blessés.

— L'antique organisation politique des **Mormons** a achevé de se désagréger. Les propriétés de l'Église mormone, dévolues par la loi à l'État, ont été laissées entre les mains du « receveur » afin d'être employées à des usages charitables. C'est la Cour suprême qui a rendu cette décision (mai), en attendant que le Congrès fixât définitivement l'emploi de ces biens.

II

Les finances publiques ; l'activité économique du pays.

Toujours florissantes, les finances ne sont pourtant pas sans inspirer quelques inquiétudes pour l'avenir. Le bill Mac Kinley a fait perdre aux manufactures européennes un débouché annuel d'environ 450 millions de francs de leurs produits, et, de ce fait, les recettes douanières fédérales ont éprouvé une perte de 207 millions de francs du 1er octobre 1890 au 31 août 1891. Si, à cette moins-value considérable, on ajoute les excédents de dépenses qui incombent au Trésor du chef des primes à payer au sucre indigène, à raison de deux sous par livre, soit 75 millions de francs à peu près, et du chef des augmentations du nombre des pensions militaires, soit encore une centaine de millions, on voit que les excédents existant des dernières années pourraient bien, si l'on n'y prenait pas garde, se transformer assez rapidement en déficit.

Pendant l'exercice clos le 30 juin 1890, les chiffres du commerce extérieur se sont élevés à 4,225 millions à l'importation, et à 4,422 millions à l'exportation, soit, pour ce dernier chiffre, 135 millions de plus que l'année précédente. Les principaux articles d'exportation sont le coton (1,453 millions), les céréales (638 millions), les viandes (691 millions), les pétroles. Les expéditions nettes de métaux précieux ont dépassé : pour l'or, 340 millions, et, pour l'argent, 362 millions de francs.

Il est arrivé, durant le même exercice, 555,546 émigrés, 104,000 de plus que l'année précédente.

Le 1er septembre, a eu lieu le remboursement de la Dette 4 1/2 p. 100. Dans les deux années précédentes, 560 millions de francs de cette dette avaient déjà été remboursés avec les excédents budgétaires; il restait

un stock de 250 millions. Comme le Trésor ne disposait pas de cette somme, le ministre des finances, M. Foster, a imaginé de créer un titre de rente 2 p. 100 rachetable à vue qu'il espérait faire accepter des banques d'émission, car aucune de ces banques ne peut émettre des billets de banque sans déposer préalablement de la rente publique comme garantie du rachat ultérieur des billets. Cette sorte de conversion a produit le résultat désiré, et le Trésor a eu à débourser en réalité moins de cent millions en or. La Dette publique qui, en 1865, époque de son maximum, atteignait le chiffre élevé de 13 milliards 782 millions de francs, se trouve, à la suite des rachats annuels ou des remboursements aux échéances, ramenée au chiffre modeste de 3 milliards de francs, dont 2 milliards 798 millions en 4 p. 100 remboursables en 1907, et 122 millions en 2 p. 100 remboursables à vue. La richesse du pays ne paraît pas avoir souffert de cet amortissement rapide. Bien au contraire. Un bulletin récent du service du recensement fixe à 121 milliards de francs la valeur imposable de la fortune du pays. Mais comme la valeur matricielle des biens est deux fois et demi inférieure à leur valeur réelle, la fortune publique approcherait de 300 milliards, ce qui représente une moyenne de 5,000 francs par habitant, soit 750 francs de plus qu'en 1880.

De 1880 à 1890, l'ensemble de la Dette des États est descendu de 1,451 millions de francs à 1,116 millions. La Dette des comtés est passée, durant cette période, de 620 à 709 millions de francs. Les différentes Dettes de l'Union, des États et des comtés, totalisées, représentent 102 fr. 30 c. par tête, dont 17 fr. 80 c. au compte des États et 11 fr. 35 c. au compte des comtés.

Les effets du *Silver bill* voté en juillet 1890 n'ont pas été favorables. En vertu de cette loi, le Trésor avait acheté jusqu'au milieu d'octobre 1891 62 millions d'onces d'argent pour 320 millions de francs au cours moyen de 1 dollar 03 l'once; le cours étant tombé à la

fin de l'année à 95 et demi l'once, la masse métallique achetée par le Trésor ne valait par conséquent plus que 290 millions, soit une perte nette de 30 millions. Le secrétaire des finances a bien prétendu qu'en frappant pour 135 millions de pièces d'argent, le Trésor a gagné 23 millions à l'émission de ces pièces. Mais, comme tout le stock d'argent du Trésor ne peut être frappé, la circulation ne voulant pas des dollars blancs et lourds, il n'en reste pas moins acquis que la loi du 15 juillet 1890 a été défavorable au gouvernement.

Aussi la politique métallique du Cabinet a-t-elle été très vivement discutée. Les partisans de la frappe illimitée de l'argent ont eu recours à toutes les ruses pour faire passer le bill qu'ils avaient soumis au Sénat en 1890; mais ils ont échoué. Ils n'ont pas même réussi à faire adopter un petit crédit qu'ils avaient glissé dans le bill des dépenses diverses, afin de faire reconnaître subrepticement le principe de l'ouverture des Hôtels de monnaies au métal blanc. Dans le cours de l'été, les chefs de l'Alliance agricole ont fait une campagne en faveur de la frappe libre, comme moyen de permettre à l'Etat de faire des avances à 2 0/0 sur les blés, le cheptel et les terres; pour se procurer l'argent nécessaire, il aurait fallu élever de 120 à 250 fr. par tête la circulation qui comporte aujourd'hui seulement 1,935 millions d'or, 1,705 millions de billets d'État, 885 millions de billets de banque et 2,335 millions de certificats métalliques de dépôt. Forts de l'appui des fermiers et des mineurs de l'Ouest, les *silvermen* n'ont rien négligé pour préparer le vote de la frappe libre par le 52e Congrès; mais ils ont rencontré des contradicteurs redoutables qui n'ont pas eu de peine à montrer que, afin de favoriser l'écoulement des produits de certaines mines et de flatter les fermiers, on risquait de voir tout l'or sortir des États-Unis, et les titres américains renvoyés de l'étranger, où ils servent de gage, en raison de l'éventualité de leur remboursement en un métal déprécié.

Les fermiers d'ailleurs, favorisés par une récolte exceptionnellement belle, la plus belle qui ait jamais été faite aux États-Unis, n'ont plus été aussi ardents à réclamer la frappe libre. Ils ont rentré 215 millions 1/2 d'hectolitres de blé : la consommation en absorbera 108 millions, les semailles 20 millions; il en restera donc 87 millions disponibles pour l'Europe. On a récolté 726 millions d'hectolitres de maïs et 260 millions d'hectolitres d'avoine. Le coton, dans les États du Sud, a donné des résultats désespérants par leur exagération : à la suite de deux excellentes récoltes, les prix du textile sont tombés si bas que les planteurs, réunis en meeting, ont décidé de réduire à l'avenir leurs plantations. Le sucre n'a pas été aussi favorisé; mais la prime payée par le gouvernement fédéral, à raison de 2 sous par livre produite, a été une compensation fort appréciée.

Grâce à la bonne récolte, les paysans contents ont cessé de se remuer et le parti des fermiers qui s'était créé l'année précédente, avec tant de bruit, s'est presque évanoui dans le silence. Ses quelques candidats ont échoué presque partout dans la proportion de 8 sur 9. La question sociale a donc été tranchée, pour cette année, avec le cultivateur. Elle ne l'a pas été avec le mineur; une des grandes causes de plainte de celui-ci est, dans certains Etats, la concurrence du travail pénitentiaire. En Tennessee, les ouvriers libres ont décidé d'en finir avec le travail servile. A Briceville, au nombre de 2,000 ils sont allés, un soir du commencement de novembre, à l'attaque du campement des prisonniers employés dans les mines. En quelques instants, ils rendaient aux prisonniers une liberté plus ou moins désirée. Plusieurs de ceux-ci ont profité de l'occasion pour fuir dans l'État voisin, le Kentucky, en faisant main basse sur tout ce qu'ils trouvaient de bon à prendre; d'autres se sont simplement représentés aux autorités. Mais les mineurs libres n'ont plus voulu les revoir à la mine et ils ont marché sur d'autres exploi-

tations pour mettre violemment fin à un régime qui, s'il est avantageux pour la régie de l'État, est désastreux pour les salaires et pour les ouvriers honnêtes en quête de travail et d'emploi. L'ordre a fini pourtant par être rétabli tant bien que mal.

Le 1er mai s'est passé tranquillement. Il y a bien eu quelques grèves partielles, comme il arrive tous les ans, mais la grève générale n'a pas été à craindre un instant. Le seul fait intéressant à signaler dans cet ordre d'idées est la propagande entreprise au mois d'avril par Samuel Gompers, le président de la Fédération américaine du travail, le grand apôtre américain de l'Internationale. Le programme de Gompers était le suivant : chaque année, au 1er mai, un corps de métier se mettra en grève pour obtenir la journée de huit heures avec un salaire suffisant; ces grévistes devront être soutenus jusqu'à ce qu'ils triomphent; l'année suivante, ce sera le tour d'une autre corporation et ainsi de suite. En 1890, cette tactique avait réussi aux charpentiers. En 1891, aucun autre corps de métier n'y a eu recours, malgré les excitations de Gompers.

III

Politique extérieure.

C'est la question des **traités de commerce** qui a été la principale préoccupation du Département d'État en 1891. Désireux de se procurer un succès personnel qui lui faciliterait la candidature à la présidence, au cas où il aurait l'intention de la poser, et de relever aux yeux des électeurs le prestige du parti républicain, M. Blaine a tout mis en œuvre pour faire tomber les barrières qui s'opposaient à l'exportation de certains produits américains. Il avait, pour négocier, une arme des plus utiles. Aux termes du bill Edmunds ou « bill de représailles » voté en 1890, le président est investi

du droit de suspendre pendant telle période qui lui plaira l'importation de tout produit alimentaire *soupçonné* d'être nuisible à la santé du peuple, et du droit d'interdire l'entrée aux États-Unis des produits, de quelque nature que ce soit, émanant des pays qui prohiberaient les produits américains. Le bill Mac Kinley contenait aussi une disposition analogue (V. année 1890, p. 497).

C'est l'**Allemagne** qui, la première des nations européennes, a cédé et a consenti à rouvrir son marché aux salaisons des États-Unis prohibées depuis 1882 sur le territoire de l'Empire. Les bills Mac Kinley avaient atteint la production allemande de la façon la plus cruelle ; les exportations de l'Empire aux États-Unis avaient diminué dans des proportions inquiétantes ; l'Allemagne n'a pas voulu s'exposer à voir M. Harrison user contre elle du droit de représailles dont il était investi et a levé l'interdiction à la demande de M. Blaine (septembre). Le **Danemark** a suivi cet exemple (septembre) ainsi que l'**Italie** ; toutefois cette dernière puissance a exclu de la convention les animaux sur pied. Les négociations engagées avec la **France** n'ont pas été menées à terme avant la fin de l'année, mais elles étaient en bonne voie. L'Espagne a conclu le 31 juillet un arrangement concernant spécialement ses possessions des **Antilles** (V. Cuba). Le 7 février, le **Brésil** a signé un arrangement, entré en vigueur le 1er avril, aux termes duquel ses sucres, cafés et peaux doivent entrer en franchise aux États-Unis en échange de l'admission au Brésil de certains produits américains : céréales, salaisons, houilles, résines, machines agricoles, etc., avec remise soit d'un quart, soit de l'intégralité des droits.

M. Blaine a conclu également un arrangement du même genre avec la République de **Saint-Domingue.** Enfin il a tranché avec **Hawaï**, à la fin de l'année, le différend survenu à la suite de l'octroi de franchise accordé par les États-Unis aux pays producteurs de sucre : les

îles Hawaï jouissaient d'une sorte de monopole de la vente en franchise du sucre aux États-Unis en vertu d'un traité de 1875; frappées dans leurs intérêts et leurs droits par le nouveau régime des sucres américains, elles avaient parlé un instant d'expulser les Américains de la baie de la Perle qu'ils occupent à titre temporaire ; un bâtiment de guerre des États-Unis était parti pour Honolulu.

Rien n'a été terminé avec le **Mexique**. Le Mexique avait été atteint par le bill Mac Kinley. Mais, sans perdre de temps, il vota un tarif de représailles qui est entré en vigueur le 1er novembre et qui touche vivement le commerce des États-Unis. Grâce à cette machine de guerre qu'il s'est donnée, il est à croire qu'il obtiendra de larges concessions dans les négociations en cours à Mexico entre M. Limautour, son représentant, et M. Ryan, le ministre des États-Unis. Notons encore au sujet du Mexique, qu'au mois de décembre, M. Quay, l'ancien chef du parti républicain, a déposé au Sénat de Washington une proposition de loi tendant à ouvrir des négociations avec la République voisine pour l'achat de ses trois provinces du Nord, la Sonora, le Chihuahua et le Coahuila.

Avec le **Vénézuéla**, un traité de réciprocité avait été signé à Washington. Mais le Congrès vénézuélien l'a trouvé trop onéreux et a refusé de le ratifier.

Un sort analogue a frappé une convention commerciale conclue avec **Terre-Neuve**. C'est le gouvernement britannique qui a refusé de sanctionner l'acte passé par sa colonie, sur les réclamations du Canada dont les intérêts se trouvaient lésés; Terre-Neuve accordait en effet aux pêcheurs des État-Unis des faveurs ruineuses pour les pêcheurs canadiens.

Quant au **Canada** lui-même, il n'a pas réussi à tomber d'accord avec les États-Unis. Les conférences des délégués des deux pays ont été successivement ajournées sous divers prétextes, faute de trouver un terrain d'entente. Ni M. Harrison, ni M. Blaine ne voulaient rabattre

quoi que ce fut des conditions léonines qu'ils posaient . ouverture absolue du marché canadien à tous les produits agricoles ou manufacturés des États-Unis, fermeture du marché canadien à tous les produits anglais et étrangers dans les termes mêmes du tarif Mac Kinley. Les Canadiens, de leur côté, voulaient limiter l'Union douanière au libre-échange, entre les deux pays, des produits agricoles. Les divergences étaient trop grandes. En attendant une solution, les États-Unis ont déclaré suspect le bétail canadien et lui ont interdit d'entrer sur le territoire de l'Union, dans la région du Saint-Laurent, par un autre point que le bureau de douane de Saint-Albans, dans le Vermont; le secrétaire de l'agriculture s'est montré disposé à revenir sur cette mesure dès que le bétail américain cessera d'être soumis à l'abattage, dès son arrivée en Angleterre.

Aux Antilles, la politique de M. Blaine a été assez active. Le secrétaire d'État aurait voulu acquérir une station navale. Il songea tout d'abord à se faire céder le môle Saint-Nicolas par **Haïti**. Mais il a échoué. Son ministre à Haiti, un nègre, M. Frédéric Douglas, a dû donner sa démission. D'après un article publié par M. Douglas dans la *North american Review*, ce n'est pas lui, mais l'amiral Gherardi, qui a été chargé, au mois de janvier, par M. Blaine, de réclamer du gouvernement haïtien la remise du môle Saint-Nicolas, comme prix des bons services que l'administration américaine avait rendus au Président Hippolyte pendant la lutte contre le général Légitime. L'amiral Gherardi voulut bien dire un mot de sa mission spéciale au représentant officiel des États-Unis et même solliciter son concours. M. Douglas, un peu humilié de voir ainsi un officier de marine empiéter par ordre sur son propre terrain, songea à donner sa démission. Mais, par patriotisme, dit-il, sachant que la tâche de l'amiral était difficile, il consentit à travailler à l'œuvre commune en usant de moyens persuasifs. « Voyons, disait-il, à M. Firmin, vous ne « pouvez faire moins que de nous donner le môle ; faites

« acte de bon voisinage ; il s'agit du progrès de la civi-« lisation, ne l'oubliez pas. Nous respecterons votre « autonomie ; qui en doute ? » L'amiral usait de moyens comminatoires, il réclamait le môle comme un droit. Le Président Hippolyte et M. Firmin, son ministre des affaires étrangères, se montrèrent dégoûtés, dit M. Douglas, d'une telle manière d'agir, et les pourparlers comminatoires ou conciliants en demeurèrent là.

Faute du môle Saint-Nicolas, M. Blaine se retourna vers la baie de Samana, qui appartient à **Saint-Domingue** ; il ne réussit toutefois pas davantage. Il songea aussi, dit-on, à acheter au Danemark l'île de Saint-Thomas qui offre un port admirable et commande les Antilles et la route du futur canal de Nicaragua. Mais on ne sait rien de précis à ce sujet.

Au **Nicaragua**, M. Blaine n'aurait pas demandé mieux que de mettre, directement ou indirectement, la main sur le canal qu'une Compagnie américaine a entrepris de creuser. Au mois de janvier, le sénateur Sherman déposa un projet de loi qui attribuait aux États-Unis 70 p. 100 des actions de la Compagnie du canal, soit 70 millions de dollars, en échange de la garantie que le Trésor fédéral assurerait aux 500 millions d'obligations à émettre. Le Sénat refusa de donner cette garantie. Il ne pouvait guère faire autrement, quelque désir qu'il en eût. En effet, l'article 1er du traité Clayton-Bulwer, du 19 avril 1850, au sujet d'un canal interocéanique à percer dans l'Amérique centrale, porte que l'Angleterre et les États-Unis s'interdisent d'acquérir et de conserver le contrôle exclusif de tout canal qui viendrait à être ouvert dans l'isthme. Il eût été difficile de concilier le traité Clayton-Bulwer avec la proposition du sénateur Sherman. Déjà en 1884, un traité secret avait été conclu entre les États-Unis et le Nicaragua pour la possession commune du canal dont il s'agit. Mais ce traité n'avait pas été soumis à la ratification du Sénat et était resté lettre morte.

Dans l'Amérique du Sud, un grave conflit a surgi avec

le **Chili** (V. Chili). Les difficultés ne datent pas d'hier en ce qui concerne les rapports entre les deux Républiques américaines. A la suite de la guerre péruvienne, nombre d'Américains des États-Unis ont présenté des réclamations, exagérées comme toujours, mais néanmoins soutenues par le gouvernement, qui n'ont pu être acceptées par le Chili. Au cours des événements récents, la politique de M. Harrison s'était montrée plutôt favorable au Président Balmaceda qu'aux congressistes, et les poursuites exercées contre l'*Itata* aussi bien que la reprise de ce bâtiment chilien dans les eaux chiliennes par un vaisseau des États-Unis n'étaient pas de nature à plaire au parti aujourd'hui victorieux. Le ministre des États-Unis à Santiago a offert l'hospitalité de la légation à des membres influents du parti vaincu et l'exercice de ce droit d'asile, compliqué d'une demande comminatoire de sauf-conduits pour ces malheureuses victimes des luttes politiques, était justement propre à exciter davantage les ressentiments chiliens. On s'explique mal, dans les conditions où se trouvait l'esprit public au Chili par suite de ces circonstances, que le capitaine Schley, qui commandait le navire de guerre des États-Unis le *Baltimore*, ait permis à une assez grande partie de son équipage de descendre à terre, le 16 octobre. Un matelot a été tué à la suite d'une rixe de cabaret, plusieurs ont été blessés et trente-cinq autres ont éte arrêtés par la police municipale de Valparaiso. Le Cabinet de Washington se fonda sur le fait qu'aucun Chilien n'avait été arrêté pour penser qu'il s'agissait d'une insulte spéciale, préméditée, contre le pavillon des États-Unis. Il crut devoir prendre en conséquence — probablement surtout pour se faire de la popularité à bon marché à l'approche des élections présidentielles — une attitude rogue et hautaine à Santiago, exigeant une réparation éclatante sous peine de représailles immédiates. Dans les derniers jours de 1891, les relations entre les deux pays étaient des plus tendues.

Un traité d'extradition, conclu avec la **Colombie**, a été publié le 19 mars.

Nous avons exposé l'année dernière (V. p. 507) le différend survenu avec l'Angleterre au sujet des **pêcheries de la mer de Behring**, et analysé les denières propositions de M. Blaine. Le 21 février 1891, lord Salisbury répondit que l'Angleterre n'avait jamais renoncé à aucun des droits reconnus par le droit international et qu'elle continuait de soutenir que la mer de Behring faisait partie de l'Océan pacifique comme le golfe de de Biscaye de l'océan Atlantique. Cela posé, il acceptait sans réserves les questions 1, 2, et 4, et la première partie des questions 3 et 5, telles qu'elles étaient posées par M. Blaine pour être soumises à l'arbitrage ; il réservait la question 6 et en soulevait une septième, celle des dommages causés par la saisie des bateaux pêcheurs britaniques. Le 24 avril, M. Blaine modifia sa rédaction première conformément aux désirs de lord Salisbury et accepta la septième question. Quelques jours auparavant, le 8 avril, le Président Harrison avait fait publier, comme les années précédentes, une proclamation interdisant l'accès des eaux de la mer de Behring rentrant dans la juridiction de l'Union à tous les pêcheurs de phoques.

Pendant cette première phase des négociations, il survint un incident qui souleva de vives controverses. Le propriétaire d'un bateau canadien, le *Sawyard*, saisi en 1887 par un croiseur des États-Unis et condamnés par la Cour du district de l'Alaska pour pêche illicite dans la mer de Behring, se pourvut devant la Cour suprême des États-Unis (12 janvier) avec l'approbation du gouvernement du Dominion et du ministre de Grande-Bretagne à Washington (12 janvier) : il demandait qu'il fût interdit à la Cour de l'Alaska de prononcer la confiscation du bateau saisi et d'étendre sa juridiction au delà de 3 milles du rivage. La Cour suprême eut d'abord à décider si elle était compétente pour adresser cette interdiction à la Cour de l'Alaska ; elle se prononça le

2 février pour l'affirmative. L'examen du fond du procès fut renvoyé à l'automne.

Dans l'intervalle, les Cabinets de Londres et de Washington tombèrent d'accord pour établir un *modus vivendi* provisoire en attendant que le différend fût tranché par l'arbitrage. Aux termes de ce *modus vivendi*, publié le 15 juin aux États-Unis, et approuvé le 11 juin par le Parlement anglais, les deux gouvernements interdisaient la pêche des phoques dans les eaux de la mer de Behring, ainsi que sur les côtes et les îles de l'Alaska; il était seulement permis à la *Compagnie commerciale de l'Amérique du Nord*, à qui le gouvernement a conféré le monopole de la pêche dans ces eaux, de prendre 7,500 phoques; les contrevenants pouvaient être saisis par les croiseurs de l'une ou l'autre nation, mais ne pouvaient être jugés que par les tribunaux de leur pays. A la fin de l'année, Sir Julian Pauncefote, ministre d'Angleterre à Washington, se plaignit que la *Compagnie de l'Amérique du Nord* eût pris plus de 7,500 phoques.

Un incident d'une certaine gravité a surgi avec l'**Italie**. Le 14 mars, douze Italiens accusés d'avoir assassiné le chef de la police de la Nouvelle-Orléans, M. Hennessy, ayant été acquittés par le jury, furent massacrés par la foule exaspérée de leur acquittement. Le ministre d'Italie, le baron Fava, protesta aussitôt contre l'inertie des autorités de la Nouvelle-Orléans qui avaient laissé se commettre cet abominable crime au mépris des traités qui admettent les Italiens au bénéfice de la protection des lois; il demanda en outre l'assurance officielle que les coupables seraient poursuivis en justice et qu'une indemnité serait accordée aux familles des victimes. La mise en mouvement de la justice dépendant des gouvernements des États particuliers et le gouvernement de la Louisiane, très fortement soutenu par l'opinion publique hostile aux Italiens, se refusant d'intenter des poursuites, M. Blaine ne put donner satisfaction. Le baron Fava reçut alors l'ordre de quitter

Washington, et laissa la légation à un chargé d'affaires, le marquis Imperiali. Dans une note du 14 avril, M. Blaine reconnut le principe du droit à une indemnité, mais seulement en cas de violation des droits consacrés par les traités; il atténua encore cette concession en déclarant que les États-Unis ne devaient aux Italiens que la protection assurée à ses propres nationaux; or, il était certain que le gouvernement fédéral n'avait aucun moyen d'intervenir dans les affaires judiciaires de la Louisiane relatives à des sujets de l'Union. Le gouvernement italien ne répondit pas à cette note; le marquis di Rudini écrivit seulement au marquis Imperiali de laisser le gouvernement fédéral réfléchir sur les conséquences de son attitude et de n'entretenir avec lui que les rapports nécessaires pour l'expédition des affaires courantes. Le consul d'Italie à la Nouvelle-Orléans, M. Corti, quitta aussi son poste.

Avec la **Chine**, une légère difficulté sans conséquence s'est produite. M. Harrison ayant nommé ministre à Pékin M. Blair, qui s'était distingué autrefois par son ardeur à faire voter la loi prohibant l'immigration des Chinois, le gouvernement chinois a déclaré M. Blair *persona non grata* et a refusé de le recevoir.

La Conférence interaméricaine des chemins de fer s'est réunie en janvier. Des rapports présentés par les membres qui la composent, il résulte que, sur une distance de 13,500 kilomètres, qui sépare New-York de Buenos-Ayres par l'isthme de Panama, il ne reste plus que 4,400 kilomètres à construire entre Oaxaca au sud du Mexique et Cuzco au Pérou. Les tracés sont assez bien fixés de Oaxaca au chemin de fer de Panama (1,000 kilomètres), et on estime que le kilomètre ne reviendrait pas à plus de 120,000 francs. La ligne passerait par Guatemala, San Salvador, la capitale du Nicaragua et San José de Costa-Rica. La partie encore vague du tracé est celle qui va de Panama au Pérou par la vallée du Cauca et par Quito pour redescendre dans le bassin

du Maranon et remonter à Cuzco. Les difficultés, jusqu'ici, ne paraissent pas insurmontables.

Nécrologie.

17 janvier : George *Bancroft*, historien et diplomate. — 29 janvier : W. *Windom*, sécrétaire de la Trésorerie. — 13 février : amiral David D. *Porter*. — 14 février : le général W. T. *Sherman*. — 4 juillet : Hannibal *Hamlin*, vice-président des États-Unis en 1861-1865. — 12 août : James Russell *Lowell*, poète, ancien ministre à Madrid et à Londres.

Bibliographie.

Histoire des États-Unis de l'Amérique du Nord, par Auguste Moireau, les deux premiers volumes (Paris). — *Notes d'Amérique*, par Max Leclerc (Paris). — *La République américaine*, par Carlier.

MEXIQUE

Le Congrès s'est réuni le 15 septembre; la session, qui devait prendre fin le 15 décembre, a été prorogée jusqu'au 15 avril 1892. Le pays a été troublé un instant par les exploits du partisan **Garza**, que l'on avait soupçonné d'agir pour le compte des adversaires du président Porfirio Diaz. Il avait rassemblé sur le territoire des États-Unis une centaine d'hommes, que les troupes mexicaines ont refoulés sans peine de l'autre côté de la frontière. L'autorisation de les y poursuivre n'a pas été accordée par le gouvernement de Washington, mais les troupes américaines leur ont donné la chasse; une rencontre a eu lieu auprès d'Eagle-Pass, et la bande de Garza a été dispersée (décembre).

Deux ministres sont morts, MM. Dublan et Pacheco; le général Gonzalez Cosio a remplacé aux travaux publics M. Pacheco, et M. Gomez Farias a repris la succession de M. Dublan aux finances.

La **dette publique** est évaluée à 568 millions de francs; les intérêts qu'elle exige s'élèvent à 34,080,000 francs, qui se trouvent majorés actuellement de 9,510,000 francs, par suite de la dépréciation de l'argent. Le gouvernement doit, en effet, les payer en or et il ne reçoit que des piastres.

Le **budget** de 1890-1891 (du 1er juillet au 30 juin) présente aux dépenses 37,865,000 francs et aux recettes

40,500,000 francs. Les dépenses prévues pour l'exercice 1891-1892 s'élèvent à 37,705,000 francs, et les recettes à 41 millions.

La **situation économique** continue à être satisfaisante. En 1890-1891, la valeur totale des exportations est de 315,612,025 francs (en 1889-1890, les exportations se chiffrent par 312,496,940 francs). Quant aux importations, le ministère des finances en a publié cette année, pour la première fois depuis 1876, un tableau qui se réfère à 1888-1889; elles présentent, pour cet exercice, un total de 200,124,470 francs contre 300,792,115 francs, valeur des exportations. Les principaux pays importateurs sont les États-Unis (113 millions), l'Angleterre (31 millions) et la France (24 millions),

De mars à septembre, il a été passé avec le gouvernement vingt-huit contrats pour l'exploitation des mines; leur nombre total est de trois cent vingt-trois; les titres de la dette publique déposés en garantie de leur exécution représentent une valeur de 3 millions de francs; soixante et onze contrats ont été déclarés caducs, et de ce fait 1,050,000 francs, montant des titres qui les garantissaient, sont demeurés acquis au Trésor.

Le Mexique possède 10,100 kilomètres de chemins de fer; la Compagnie de Monterey a atteint Tampico en avril; elle doit se prolonger de l'autre côté jusqu'au Pacifique; le gouvernement lui accorde une subvention de 40,000 francs par kilomètre, représentée par des obligations qui produiront 5 p. 100 à partir de 1894. Diverses concessions ont été faites (d'Ermito à Teapca-d'Izucar, de Matamoros à Acapulco); une « Mexican Railway C° » s'est fondée dans l'Iowa (E. U), pour construire et exploiter un réseau ferré dans la vallée de Mexico.

Actes internationaux. — 2 janvier. Publication du traité de commerce avec l'Équateur; une clause stipule la conclusion d'un accord pour régler tous les différends par voie d'arbitrage. — 10 janvier. Convention avec la France pour le transport des colis postaux. — 17 avril.

Le Sénat italien approuve le traité de commerce et de navigation avec le Mexique, du 16 avril 1890. — 18 juillet : le Président Diaz ratifie la convention conclue le 20 octobre 1890 avec le Guatémala, qui proroge jusqu'au 31 octobre 1892 le délai fixé pour les travaux de délimitation.

Nécrologie.

Février : Mgr de *Lavastida*, archevêque de Mexico. — 15 septembre : M. Carlos *Pacheco*, ministre des travaux publics. — M. *Dublan*, ministre des finances.

CENTRE-AMÉRIQUE ET ANTILLES

Guatémala. — Le pays se prépare aux élections présidentielles de 1892 ; les principaux candidats sont MM. Montufar, Cruz, Barrios et Florès. Il y a eu en juin un remaniement ministériel ; le président Barillas a pris le portefeuille de la guerre, MM. de Léon, Aguilar et Villela ceux des affaires étrangères, des finances et de l'intérieur.

Une loi a disposé que le service militaire serait obligatoire de vingt et un à quarante et un ans ; le 25 octobre, les Chambres se sont réunies en session extraordinaire pour discuter divers projets économiques et financiers.

Le budget de 1890 présente aux recettes 35 millions et aux dépenses 41 millions de francs ; le déficit provient des charges occasionnées par la guerre récente contre le Salvador.

Pendant cette même année, les exportations ont atteint 65 millions et les importations 50 millions de francs ; les douanes ont produit 14 millions, soit 28 p. 100 de la valeur des marchandises importées.

Honduras. — Au mois de mai, le colonel Romero, agissant à l'instigation du général Vasquez, a tenté contre Amalpa un coup de main qui n'a pas réussi. Le 6 septembre, le général Ponciano Leiva, progressiste, a été élu Président, en remplacement de M. Bogran.

Au mois de décembre, le général Ferrera a organisé contre M. Leiva un mouvement révolutionnaire. Les insurgés, vaincus à Nacaome et à Curamen, ont dû se réfugier au Nicaragua.

Le Président Leiva a choisi comme ministres MM. Alvarado (guerre), Planas (travaux publics), Victaureta (finances), Zelaya (affaires étrangères), Zuniga (justice) et Bendana (intérieur).

La dette publique s'élevait en 1890 à 125 millions, dont les intérêts n'ont pas été payés depuis 1872.

Salvador. — Le général Carlos Ezeta, président intérimaire, a été confirmé par l'élection du 19 février dans les fonctions qu'il occupait ; son frère, M. Antonio Ezeta, a été élu vice-président. Le 26 septembre, M. Gallegos a remplacé aux affaires étrangères M. Zalindo ; le 27 octobre, M. de Machon ayant démissionné, — il dirigeait quatre ministères, — M. Jimenez a pris les portefeuilles de l'intérieur et des travaux publics, M. Guirola ceux de la guerre et de la marine.

Le général Bardales et le colonel Molena ont fait contre l'autorité de M. Ezeta une tentative d'insurrection aussitôt réprimée (7 mai).

Un traité de commerce a été signé avec le Honduras en avril ; la clause de l'arbitrage s'y rencontre. Les produits réciproques doivent être admis en franchise.

Enfin le Honduras pourra prolonger à travers le Salvador la ligne interocéanique qu'il a projetée.

La dette extérieure s'élève à 7,500,000 francs, la dette intérieure à 26 millions. En 1889, le budget présente aux recettes 20 millions de francs, avec un chiffre égal pour les dépenses. Cette même année, la valeur des importations a été de 14 millions, celle des exportations de 28 millions.

Au mois d'août, le Congrès a approuvé la création d'une « Banque de l'Amérique centrale », qui pourra émettre du papier, à la condition de garder une réserve métallique égale aux 4/10es de sa circulation fiduciaire.

Nicaragua. — Après la mort de M. Caraza et jusqu'au

25 décembre 1890, M. Roberto Sacasa avait rempli les fonctions de Président de la République. A cette époque les élections eurent lieu, et M. Sacasa, qui avait remis le pouvoir au colonel Chavez, fut élevé à la présidence (12 janvier 1891). Il prit comme ministres MM. Manrico (justice), Lopez (affaires étrangères), Duarte (guerre), Vengochea (finances) et Medina (intérieur). Les généraux Zavala, Rivas et Guzman ayant fomenté quelques troubles, furent bannis ou déportés (août). En octobre, un soldat, de garde au palais, a tenté d'assassiner M. Sacasa.

En 1889-1890, les importations présentent une valeur de 37 millions et les exportations de 34 millions de francs. La dette publique s'élève à 1,425,000 francs, dont les intérêts sont payés régulièrement.

Quoique le Sénat de Washington ait refusé de garantir l'emprunt du canal de Nicaragua (V. États-Unis), la Compagnie du canal n'en est pas moins décidée à pousser les travaux avec énergie. D'après les levés de plans et les tracés qui ont été opérés, le canal devrait avoir une longueur de 273 kilomètres environ, dont 195 kilomètres existent déjà à l'état de voies naturelles. Il y aurait 34 kilomètres 1/2 de cours d'eau à canaliser et 43 kilomètres 1/2 de roche à percer. En remontant, du port de Greytown sur l'Atlantique, le rio Deseado, on rencontre au kilomètre 20 une série de trois écluses, de 200 mètres sur 20 mètres chacune, avec une hauteur d'eau variant de 10 à 15 par écluse. A la suite de cette rivière, au kilomètre 30, il y a une colline à ouvrir sur 4 kilomètres 1/2 avec une hauteur de tranchée qui ne dépasse pas 90 mètres, mais est en moyenne de 34 mètres. A partir du kilomètre 35, il n'y a plus de travaux sérieux ou difficiles jusqu'à la rive occidentale du lac de Nicaragua. Là, nouvelles tranchées de 17 kilomètres environ avec 13 mètres de hauteur. Viennent trois écluses et on descend dans les vallées du Rio-Grande et du Tola qui mènent au port de Brito sur la Pacifique. La barre de Greytown est dès

à présent ouverte et 16 kilomètres de voie ferrée ont été construits le long du futur canal.

La Compagnie du canal de Nicaragua a établi ainsi son budget de dépenses :

	dollars
Port de Greytown	2,649,575
Canalisation de la rivière	3,750,523
Première tranchée (1 dollar 50 : 3/4 de mètre cube)	11,786,107
Chemin de fer-télégraphe	1,285,612
Trois écluses	4,014,213
Canalisation du San-Francisco	5,163,318
— du San-Juan	5,692,537
Deuxième tranchée (ouest du lac)	9,753,849
Bief de Tola	883,306
Chemin de fer	459,000
Trois écluses	3,195,116
Port de Brito	1,750,128
Divers	1,509,019
	52,067,240

En ajoutant à cette somme 20 p. 100 pour l'imprévu, on arrive au chiffre de 64 millions de dollars, soit 320 millions de francs. Prix pour lequel M. Warner-Miller et M. Menocal promettent d'établir, en moins de six ans, une voie de communication maritime entre les deux Océans.

Costa-Rica. — A part la conspiration dirigée en avril par le général Soto contre le Président Rodriguez, la tranquillité a été parfaite. Le Congrès a approuvé la conclusion d'un contrat passé avec une compagnie anglaise, à laquelle on garantit un revenu minimum de 5 p. 100 pendant vingt-cinq ans, pour la construction d'une ligne aboutissant au Pacifique. Par un autre contrat, M. Gissler, sujet allemand, s'est engagé à établir cinquante familles d'agriculteurs dans l'île de Coco.

La dette extérieure (conversion de 1888) s'élève à 50 millions de francs, la dette intérieure à 35 millions. Le budget de 1890 présente aux recettes 16,425,000

francs, et aux dépenses 16,650,000 francs. Dans cette même année, la valeur des exportations atteint 34 millions et celle des importations 21 millions.

Haïti. — Au mois d'avril sept navires de guerre de la marine fédérale apparaissaient devant Port-au-Prince. L'amiral Gherardi, qui les commandait, dévoila bientôt la cause de cette démonstration assez inattendue.

Le cabinet de Washington, désireux d'établir une station navale dans la mer des Antilles, avait jeté les yeux sur le môle Saint-Nicolas, et il faisait savoir au gouvernement haïtien qu'il prétendait soit l'acquérir, soit le prendre à bail. L'acte de cession ou de location aurait, de plus, contenu l'engagement de ne disposer, dans les mêmes formes, en faveur d'une autre puissance, d'aucun point du territoire. Le gouvernement ne pouvait entrer dans les vues de la grande République ; aussi se retrancha-t-il derrière un *non possumus* courtois.

L'incident en resta là, mais la démarche de l'amiral Gherardi avait provoqué une vive émotion. Les adversaires du président Hippolyte avaient beau jeu ; il prévint les mécontents et en fit arrêter quatre-vingts. Le sort qu'il leur réservait parut si triste à leurs amis que ceux-ci résolurent de les délivrer. Ils tentèrent donc contre les prisons un coup de main qui échoua (28 mai). Le général Hippolyte, s'exagérant sans doute le danger qu'il courait, ordonna ou permit une répression sanguinaire. Ce fut un massacre dont l'horreur a provoqué une réprobation générale.

Au mois d'août, un nouveau Cabinet a été formé, avec MM. Archin aux affaires étrangères, Loucas à la guerre, Stewart aux finances, Louis à l'intérieur.

Le meurtre de M. Rigaud, fusillé par ordre du Président, a donné lieu à une réclamation de la part du gouvernement français, auquel satisfaction a été accordée.

République dominicaine. — Général Ulysse Heu-

reaux, président. La dette publique extérieure s'élevait en 1890, avec les intérêts non payés, à 34 millions, et la dette intérieure à 15 millions. Elles ont été liquidées à 19 millions en 1890. Une caisse de régie fonctionne depuis 1888; elle perçoit les revenus des douanes (8,500,000 francs en 1890) jusqu'à concurrence des sommes exigées par le service des intérêts, et remet l'excédent au gouvernement. Depuis le 1er juin 1890, il y a sur les droits d'importation un relèvement de 9 p. 100, nécessité par la garantie des obligations du Central-Dominicain.

Un traité de commerce a été conclu (juillet) avec les États-Unis, qui accordent la franchise aux sucres et cafés.

Cuba. — L'agitation chronique due à la crise économique et financière que traverse l'île depuis plusieurs années a été encore augmentée au mois de janvier à l'occasion des élections législatives. La Junte directrice du parti autonomiste décida de s'abstenir afin de protester contre le régime électoral en vigueur; malgré l'introduction du suffrage universel en Espagne, les Antilles sont encore soumises à la loi de 1878, qui exige un cens d'au moins 25 piastres, car le projet de loi qui modifiait ce système n'eut pas le temps d'être voté avant la crise qui amena les conservateurs au pouvoir. D'autre part, l'Union constitutionnelle, qui représente le véritable parti espagnol, ne put être reconstituée malgré les efforts de son président, le comte de Galarza, qui donna sa démission. Ces divers incidents provoquèrent de très ardentes polémiques.

Le nombre des troupes stationnées dans l'île a été porté de 3,000 à 6,500 hommes. Malgré la capture de quelques bandits, le brigandage sévit toujours. Manuel Garcia, qu'on appelle le roi des campagnes, continue ses exploits en dépit de tout.

Un traité de commerce a été conclu le 1er août avec les États-Unis. Il est divisé en deux parties : l'une, transitoire, applicable à partir du 1er janvier 1892 pour les

céréales et les farines, et à partir du 1er septembre 1891 pour les autres produits; l'autre, définitive, applicable à partir du 1er juillet 1892, date à laquelle expirent certains traités de commerce espagnols qui contiennent la clause de la nation la plus favorisée. L'Espagne admet en franchise à Cuba trente-neuf articles des États-Unis, notamment les viandes salées, fumées et conservées, les fruits, le pétrole brut, les machines, le charbon minéral, le coton, les articles en fer; elle abaisse les droits de son tarif général sur un grand nombre d'autres articles. Les États-Unis accordent en échange toutes les franchises de droits que le président est autorisé à concéder en vertu du bill Mac Kinley. Le tabac des Antilles est laissé en dehors de la convention. On dit qu'une clause secrète interdit au gouvernement espagnol d'accorder à d'autres nations dans les Antilles les mêmes avantages qu'aux États-Unis.

AMÉRIQUE DU SUD

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE)

Les pouvoirs du Président Pellegrini expirent en 1892 et la désignation de son successeur a vivement préoccupé tous les esprits. Au début de l'année, deux partis se trouvaient en présence, sans parler des juaristes que la chute de Juarez Celman (juillet 1890) avait fait momentanément rentrer dans l'ombre. C'étaient, d'un côté, les autonomistes nationaux, soumis au général Roca et qui se recrutent surtout dans les provinces ; de l'autre, le parti de l'union civique, formé de divers éléments réunis contre Celman l'année précédente et qui résume les tendances de la majorité des Buenos-Ayriens. Les civiques furent les premiers à désigner leurs candidats à la présidence et à la vice-présidence ; dès janvier, réunis à Rosario, ils acclamèrent les noms du général Mitre et de M. Yrigoyen. M. Mitre, qui se trouvait alors à Paris, accepta la candidature. Il arriva le 18 mars à Buenos-Ayres et fut accueilli avec un enthousiasme qui ne devait pas durer. On apprit bientôt, en effet, que M. Roca avait négocié avec lui une entente dont la condition fut qu'il désignerait un roquiste pour la vice-présidence ; d'un commun accord, on choisit M. Uriburu.

Les deux partis ne fusionnèrent pas. Les autonomistes, pleins de confiance dans la finesse du général

Roca, acceptèrent bien la candidature de M. Mitre; mais certains civiques ne pardonnèrent point au général Mitre d'avoir agréé M. Uriburu, ce qui détermina une scission dans le parti de l'union civique; les uns se rallièrent à l'accord et prirent le nom d'*acuerdistas* (partisans de l'accord); d'autres se séparèrent des mitristes et formèrent l'union civique radicale, qui choisit comme candidats MM. Yrigoyen et Garro.

Le général Roca avait-il entrevu la division que son entente avec M. Mitre produirait parmi les civiques, et en avait-il escompté les résultats? Toujours est-il qu'il ne se piqua point de garder une fidélité exemplaire à ses nouveaux alliés. Les gouverneurs des provinces lui étant acquis, il put reprendre les procédés électoraux qui ont illustré le Président Celman. La confection des listes permet tous les abus; lorsqu'un citoyen se présente pour demander son inscription, il est d'usage de l'interroger sur ses tendances politiques; aussi se commet-il de nombreuses erreurs. Il arriva dans les provinces qu'elles furent au détriment des mitristes. A Santiago del Estero (juin), à Corrientes (juillet), les choses allèrent plus loin; des émeutes se produisirent, au cours desquelles plusieurs *acuerdistas* furent tués.

Le général Mitre reconnut que les temps de la conciliation n'étaient pas encore venus. Il se rendait compte du peu de loyauté des autonomistes, et comme il s'était attendu à trouver auprès d'eux, non seulement un secours au moment de l'élection, mais une bonne volonté qui lui permettrait, lorsqu'il serait investi de l'autorité suprême, de travailler à la réorganisation du pays, il désespéra de la sagesse de la nation et retira sa candidature (14 octobre). Ce fut en vain que M. Pellegrini s'efforça de le faire revenir sur sa détermination. Dans la crainte d'être accusé de duplicité, et de voir le mécontentement provoqué chez un grand nombre de citoyens par la retraite de Mitre tourner contre les autonomistes, M. Roca ne voulut pas rester en arrière. Deux jours après, il annonça qu'il renonçait à la vie

publique, et il se retira dans une estancia auprès de Buenos-Ayres.

L'accord rompu, mitristes et autonomistes cherchèrent de nouveaux candidats, tandis que les civiques radicaux soutenaient toujours MM. Yrigoyen et Garro. M. Mitre avait indiqué à ses partisans M. Eduardo Costa, qui accepta et renonça au ministère des affaires étrangères, où il fut remplacé par M. Zeballos. Son départ causa la chute du ministre de la justice, M. Carballido, auquel succéda M. Balestra. Les roquistes, de leur côté, désignèrent MM. Zorrilla et Benjamin Paz.

Les résultats de l'inscription électorale, qui s'est terminée le 2 décembre, ont d'ailleurs prouvé aux roquistes qu'ils sont assurés dans les provinces de la majorité relative contre les deux autres partis. Ils n'ont à redouter qu'une chose, la réconciliation des mitristes avec les radicaux, qui reconstituerait l'union civique intégrale, telle qu'elle existait au commencement de l'année. Aussi se disent-ils disposés à renouer l'alliance, mais jusqu'à présent ils ne semblent avoir accepté ni M. Eduardo Costa, ni le colonel Roque Saenz Pena, que les mitristes avaient désigné en dernier lieu. Le parti autonomiste a pourtant appuyé l'union civique conciliatrice (acuerdistas ou mitristes) dans les élections municipales de Buenos-Ayres; reste à savoir si les acuerdistas n'auraient pas triomphé sans ce secours. Au fond, le général Roca paraît se réserver pour le dernier moment; il laisse s'user les hommes politiques qu'on met en avant, et il attend, pour dire son dernier mot, la réunion du parti autonomiste national qui doit avoir lieu en février.

Finances. — Les Chambres, convoquées extraordinairement en novembre 1890, puis réunies du 9 mai au 18 novembre (session ordinaire prorogée de six semaines), se sont occupées surtout de la situation financière. Elles ont augmenté de 5 p. 100 les droits de douane, dont elles ont exigé le paiement en or; établi un impôt de 10 p. 100 sur les bénéfices des banques ou des

sociétés par actions n'ayant pas leur capital dans le pays, un autre de 7 p. 100 sur les polices passées par les succursales des compagnies d'assurances étrangères, et un troisième de 2 p. 100 sur les dépôts des banques privées (aboli par le Sénat le 5 novembre).

Le budget de 1890 a présenté un déficit de 19,400,000 piastres-papier. D'après le message du président Pellegrini, les dépenses pour 1891 pouvaient être évaluées à 39.4 millions de piastres papier (1) et 19.7 piastres or (2); les recettes à 26,5 millions piastres papier et 26 millions piastres or. Il faut ajouter au chiffre des dépenses de nombreuses sommes dont le budget ne porte pas trace ; ainsi les crédits employés par la seule autorité du conseil des ministres, et qui se sont élevés, sous la présidence de M. Celman, à 22,500,000 piastres.

D'après une autre estimation, le budget de 1891 s'établirait ainsi :

	Pesos		Pesos
Dépenses papier :	62,009,545	Recettes or :	22,720,000
Recettes papier :	14,445,014	Dépenses or :	18,652,818
Déficit	47,561,531	Excéd. or.	4,067,182

Si l'on compte à 200 p. 100 la prime sur l'or, le déficit peut être ramené à 39,430,166 piastres-papier. Les économies prévues sont, d'ailleurs, de 11,682,349 pesos, ce qui réduirait ce déficit à 27,747,816 pesos-papier.

D'après le message présidentiel, la dette publique monterait à 292,517,000 piastres or et 43,225,000 piastres papier ; les arrérages et amortissements exigeraient annuellement 19,744,000 piastres or et 2,580,000 piastres papier. Il n'est pas sans intérêt de citer, en regard de ces chiffres officiels, un tableau d'ensemble dressé par des financiers anglais, et d'après lequel la dette publique argentine se répartirait comme suit :

(1) La prime sur l'or a varié de 234 à 300 p. 100, cent piastres or valant de 334 à 400 piastres papier.

(2) La piastre ou peso or vaut 5 francs.

	Capital	Charge annuelle	
	—	—	
Dette nationale.	481,260,000	22,000,000	pesos or
— provinciale.	142,560,000	9,000,000	—
— flottante.	15,700,000	1,000,000	—
Papier monnaie	66,000,000 (1)		
Cédules garanties	109,100,000	10,000,000	—
Chemin de fer garantis . . .	80,000.000	4,500,000	—
	894,560,000	46,500,000	pesos or

Une loi du 23 février a autorisé un emprunt de 75 millions de pesos à 6 p. 100. La banque Morgan, de Londres, a été chargée de le négocier. C'est une simple opération de consolidation, qui a permis au gouvernement argentin d'ajourner le paiement des coupons et le remboursement des obligations de dix autres emprunts. Elle a porté sur les titres remboursables jusqu'au 1er janvier 1894 des emprunts 6 p. 100 1881, 5 p. 100 1884, 5 p. 100 Nord central, 5 p. 100 1887, 4 1/2 p. 100 intérieur or 1888, 4 1/2 p. 100 de conversion 1889, 3 1/2 p. 100 extérieur 1889, 5 p. 100 émis en Allemagne 1887, et sur les emprunts de Buenos-Ayres 6 p. 100 1824 et 3 p. 100 1857.

La situation désastreuse des banques a attiré tout spécialement l'attention du gouvernement. Le 8 mars, un décret ordonne la suspension des affaires jusqu'au 13 mars ; un autre (7 avril) suspend jusqu'au 1er juin, pour la Banque nationale et la Banque provinciale, le remboursement des dépôts excédant 100 piastres. Le 1er juin, les banques française, italienne, espagnole se voient forcées de fermer leurs portes. Aussitôt une loi intervient, qui suspend pendant trente jours le droit d'intenter contre elles des poursuites judiciaires. Le 11 juin, une autre loi accorde un *moratorium* de six

(1) Au mois de juin 1891, il y avait en circulation pour 256 millions de piastres papier, auxquelles il font ajouter les 50 millions émis lors de la constitution de la banque de la nation argentine, soit 306 millions, qui représentent 66 millions piastres or.

mois pour tous les paiements, papier ou or, à effectuer sur le marché.

La Banque nationale et la Banque provinciale de Buenos-Ayres n'existent plus. Elles étaient insolvables depuis près de deux ans. En 1890, elles avaient été autorisées par le Président Celman à émettre clandestinement du papier, la première pour 26 millions de pesos, la seconde pour 8,700,000 piastres. Ce qui n'empêcha pas qu'au mois d'août 1890 il fallut, pour les sauver, lancer 50 millions de pesos de bons du Trésor. Après la chute de Baring, elles demandèrent à M. Pellegrini de faire une nouvelle émission de papier-monnaie. Le Président préféra recourir aux capitalistes. Un emprunt de 100 millions de pesos fut décidé ; il reçut le nom d'*emprunt national intérieur* 6 p. 100 1891 ; 43 millions de pesos furent souscrits. Faculté a été laissée aux capitalistes de recevoir des obligations de cet emprunt, comptées à 75 p. 100, jusqu'à concurrence du montant de leurs dépôts dont le remboursement avait été arrêté. Toutes ces mesures n'ont pu sauver les deux banques ; elles ont disparu, remplacées par la seule « Banque de la nation argentine », constituée par une loi, au capital de 50 millions de piastres, et qui a commencé ses opérations le 1er décembre.

Commerce. — En 1890, les importations = 142,200,000 et les exportations 100,800,000 pesos or. Pour les neuf premiers mois de 1891, on trouve 56,519,196 piastres aux importations (diminution de 59 millions sur la même période de 1890), et 80,126,144 piastres aux exportations (diminution de 10 millions sur les neuf premiers mois de 1890. Parmi les pays importateurs, l'Angleterre vient la première (23 millions de piastres), puis la France (6.7 millions de piastres) ; par contre, c'est la France qui reçoit le plus de produits argentins (19 millions de piastres) (1).

(1) Ces chiffres ne portent que sur les neuf premiers mois de 1891.

La République Argentine a exporté, pendant le premier semestre 1891, pour 17.1 millions de piastres de produits agricoles (25.9 millions pour la période correspondante de 1890), et pour 39.7 millions de piastres d'animaux morts ou vivants (38.1 millions en 1890). — La superficie cultivée est égale à 5.1 millions d'acres, (2.74 millions en 1884); on estime à 190 millions la valeur totale des produits des campagnes (céréales et animaux) en 1891.

Une loi du 24 juillet 1890 a supprimé les agences d'**émigration** ; chaque émigrant coûtait au pays de 3 à 400 francs; en 1890, la République en a reçu 138,407. Il est vrai que, cette même année, 82,984 individus, chassés par la crise, sont sortis du territoire argentin. Le baron de Hirsch avait fait le projet d'y installer une grande partie des israélites expulsés de Russie, mais le Sénat a ajourné l'examen de ses propositions.

Le traité signé en 1890 avec le Brésil, et qui devait mettre fin à la contestation relative au territoire des missions, a été annulé par le Sénat ; le Congrès brésilien avait, d'ailleurs, refusé de le ratifier.

BOLIVIE

Les partisans du fédéralisme, dirigés par les colonels Avila et Ardaya, ont provoqué en janvier une insurrection à Santa-Cruz. L'ordre a été rétabli sans peine et le système fédéral n'a existé que dans leurs proclamations. Au mois de mai, on a découvert un complot qu'ils auraient dirigé contre le Président Arce.

La dette publique est estimée à 100 millions de francs; les ressources annuelles s'élèvent à 18 millions, et les dépenses à peu près au même chiffre. La valeur des importations est en moyenne de 30 millions, celle des exportations de 45 millions; les mines d'argent fournissent la majeure partie de ces dernières.

Le chemin de fer d'Oyuni à Oruro est livré à l'exploitation ; la construction d'une ligne entre Perez et Santa-Cruz est décidée.

La Bolivie a conclu un traité d'extradition avec le Pérou.

BRÉSIL

Après la révolution du 15 novembre 1889, qui marqua la chute de l'Empire, un gouvernement provisoire s'organisa ; le maréchal Deodoro da Fonseca fut investi de la présidence de la nouvelle République et une constitution, provisoire aussi, fut élaborée. Après un an de ce régime, la nation fut invitée à se prononcer sur les actes du maréchal et sur cette constitution. Le Sénat et la Chambre des députés se réunirent donc en Assemblée constituante le 15 novembre 1890, et dès cette première session apparurent quelques méfiances entre les législateurs et le pouvoir exécutif. C'est ainsi que le Congrès limita à quatre ans la durée des pouvoirs du président, fixée d'abord à six ans, qu'il décréta que le président ne serait pas rééligible et qu'il stipula que, s'il sortait du territoire de la République, il serait déchu de ses fonctions (**constitution du 24 février**). En dehors de cette question de principes, la personne de M. da Fonseca n'était pas acceptée par tous ; l'élection du 24 février le maintint à la présidence, mais son concurrent, M. Moraës, ne fut battu que par 32 voix (97 contre 129). Le général Floriano Peixoto fut élu vice-président. Quelques actes du gouvernement provisoire, en matière de finances surtout, furent désapprouvés, et, à la suite d'un vote de blâme, MM. de Pavia Alvim et Glycerio, ministres de l'intérieur et du commerce, donnèrent leur démission (février). M. Uchoa prit la présidence du nouveau Cabinet, avec MM. Cavalcante à l'intérieur, de Lucena aux finances, Chermont aux affaires étrangères, et Assiz Brazil à la justice.

Le Congrès avait décidé que la session législative s'ouvrirait le 15 juin et que les Chambres seraient composées des députés qui avaient siégé à la Constituante. Pendant les quelques mois qui précédèrent, l'opposition s'organisa. M. Moraës, l'amiral Wandenkolk et le général Simeao de Oliveira prirent la direction des « républicains purs », qui regrettaient déjà que la constitution eût supprimé la responsabilité ministérielle. Les libéraux du vicomte Ouro-Preto, qui était au pouvoir lors de la Révolution de 1889, et le petit groupe des monarchistes s'unirent avec eux contre le maréchal da Fonseca.

Les Chambres devaient siéger quatre mois (juin-octobre), mais la lutte qu'elles soutinrent contre le pouvoir exécutif ayant absordé tout leur temps, elles se prorogèrent jusqu'au 15 novembre. L'ombrage que leur inspirait un gouvernement qu'elles taxaient de réactionnaire se manifesta d'abord par de nombreuses demandes d'enquête, puis au mois d'août fut passée une loi sur le cumul, qui établissait l'incompatibilité de toute fonction fédérale avec une autre fonction dans un des États de la fédération. Elle était dirigée contre le ministre des finances, M. de Lucena, qui venait d'être nommé gouverneur de Pernambouc ; on assurait que c'était lui qui donnait au maréchal la hardiesse de conserver, en dépit du Parlement, un Cabinet peu libéral, et on espérait que cette loi le déterminerait à donner sa démission. Le président opposa son *veto ;* suivant l'usage, la loi fut renvoyée à la commission législative, qui estima qu'il y avait lieu de passer outre ; il faut, dans ce cas, une majorité des deux tiers pour assurer aux lois la force exécutoire et annuler le veto. Or, 29 voix se prononcèrent pour, et 15 contre ; le pouvoir exécutif triomphait. Mais on découvrit que parmi les 15 voix figurait celle du colonel da Fonseca, frère du président et gouverneur de l'État d'Alagoas ; on le jugea trop intéressé dans la question pour s'être prononcé sans partialité; son vote fut annulé et la

majorité requise fut assurée au projet sur le cumul, qui devint loi. M. de Lucena donna sa démission de gouverneur de Pernambouc et conserva le portefeuille des finances.

Le 17 octobre, une autre loi détermina la responsabilité du président de la République : tout citoyen pouvait le dénoncer, le Congrès pouvait le juger et le destituer pour violation de la constitution « et autres cas non spécifiés par la loi ». C'était laisser une latitude bien grande aux ennemis de l'exécutif ; M. da Fonseca usa encore de son droit de veto. Mais le Sénat, qui fut appelé de nouveau à se prononcer en dernier ressort, maintint la loi par 33 voix contre 12. A ces marques d'hostilité contre le maréchal et son ministre, le Parlement ajouta bientôt une nouvelle preuve de méfiance. Il s'agissait de régler la situation financière, qui était assez obscure. Au début de la République, M. Ruy Barbosa avait reconnu à plusieurs banques privées le droit d'émettre du papier monnaie, non plus dans un rapport déterminé avec leur encaisse en or, comme sous l'Empire, mais en proportion des titres de la dette publique qu'elles possédaient. Ce système avait donné d'abord un grand essor aux affaires, puis la dépréciation du papier était venue, et l'inquiétude générale était encore augmentée par l'ignorance où l'on était de la valeur totale des billets ainsi émis.

M. de Lucena commit la faute de ne pas exposer les choses avec une entière franchise ; on voulait de la lumière, et le projet qu'il soumit aux Chambres était loin d'en apporter. Il proposait d'élever à 600,000 contos (1,620 millions de francs) la circulation fiduciaire ; c'était aller à l'encontre des vœux du Parlement et du pays. Deux motifs l'avaient déterminé, semble-t-il; en premier lieu, le gouvernement pourrait ainsi régulariser les émissions des banques particulières, qu'il avait eu le tort de ne pas contrôler, et qui avaient dépassé les limites fixées ; puis la Banque de la République, que présidait le conseiller Mayrink, grand ami

du ministre des finances, serait tirée d'un mauvais pas. Elle était menacée d'une liquidation désastreuse ; en face d'une circulation de 500,000 contos (1,350 millions de francs) elle ne possédait plus qu'une réserve de 27,000 contos (72.9 millions) en or, alors que ce dépôt de garantie eût dû s'élever au tiers de la valeur du papier en circulation ; lui permettre de lancer de nouveaux billets, c'était la remettre à flot. Déjà une mesure, qui lésait gravement les intérêts du commerce, avait été prise pour reconstituer son dépôt ; le gouvernement avait décrété que les droits de douane seraient payables en or, ce qui équivalait à une majoration de 140 p. 100 des taxes d'importation. Le Parlement ne pouvait approuver ces raisons. Un contre-projet, qui interdisait toute nouvelle émission et abolissait le paiement en or des droits de douane fut voté par la Chambre. Le jour même où il devait être débattu au Sénat, le maréchal da Fonseca décréta la dissolution du Congrès.

Ce fut le **coup d'État** du 3 novembre ; le président et ses ministres prenaient toute la responsabilité du gouvernement ; l'état de siège était proclamé, une cour martiale instituée, et la constitution devait être revisée par un nouveau Congrès dont la réunion était fixée au mois de mai 1892. Plusieurs décrets-lois intervinrent ; l'un d'eux autorisa l'émission de 100,000 contos (270 millions) de papier ; un autre décida que les porteurs des bons 4 p. 100 payables en or (5 p. 100 papier convertis) ne recevraient plus que 5 p. 100 en papier ; un troisième décret, aliénant une propriété nationale, afferma pour trente-trois ans le chemin de fer central moyennant 675 millions, dont 54 pour l'armée ; la moitié de la redevance était payable en or et devait être versée immédiatement.

M. da Fonseca, qu'une révolution militaire avait élevé au pouvoir, agissait avec la confiance que donne l'appui de la force armée. Mais ce concours qu'il avait trouvé autrefois contre l'Empire, il le réclamait maintenant contre des républicains. Il s'était conduit avec la

hardiesse des dictateurs; si l'armée était pénétrée des mêmes doctrines libérales qu'en 1889, n'était-ce pas s'abuser que de compter sur elle?

Les événements prouvèrent que le maréchal s'était, en effet, trompé. La révolution éclata. A la vérité, la capitale resta tout d'abord assez tranquille. Ce furent les représentants qui, renvoyés dans leurs provinces, y organisèrent la résistance contre le dictateur. Le 9 novembre, l'État de Rio Grande do Sul s'insurgea; le gouverneur, M. Castilho, fut déposé; les généraux Tavares et Osorio formèrent avec M. Brazil une junte de gouvernement; une armée de 30,000 hommes fut levée. L'État de Rio Grande avait des griefs particuliers contre M. da Fonseca: son commerce se fait par l'Uruguay, de sorte que les marchandises européennes qui lui arrrivent ont à payer un double droit de douane: il avait réclamé longtemps la construction d'un port; des travaux avaient été entrepris, mais la compagnie française concessionnaire les avait suspendus le 20 octobre, faute d'avoir pu s'entendre avec le gouvernement sur le taux du change, dont l'abaissement lui faisait éprouver de grosses pertes. Les États de Sao Paulo, de Minas Geraes se prononcèrent aussi contre le maréchal.

A Rio, les dispositions de la marine étaient devenues hostiles, celles de l'armée douteuses. Le gouvernement crut bien faire en décrétant la répartition de l'escadre en trois divisions, qui devaient recevoir des destinations différentes, et en ordonnant l'arrestation des amiraux Wandenkolk et Custodio de Mello, ainsi que du général Simeao de Oliveira. Dès qu'elle connut ces mesures, l'escadre menaça de bombarder Rio; l'armée fit cause commune avec elle et M. da Fonseca, abandonné de tous, et d'ailleurs très malade, se démit de ses fonctions en faveur du vice-président, le général Peixoto (23 novembre). Il s'est retiré dans l'île de Paqueta.

M. Peixoto révoqua les décrets du régime dictatorial et convoqua pour le 18 décembre le Congrès qui avait

été dissous. En dépit des efforts de quelques monarchistes, qui semblaient croire que les événements du 23 novembre faisaient présager la restauration de l'Empire, il choisit tous les membres du **nouveau ministère** dans l'opposition républicaine. Ce furent l'amiral Custodio de Mello (marine), le général Simeao de Oliveira (guerre), MM. Duarte Perreira (intérieur), de Faria (agriculture), Paletta (affaires étrangères), et Rodrigues Alvès (finances).

Toutes les difficultés n'étaient pourtant pas terminées. La mort de Don Pedro II (14 décembre) donna naissance à une certaine agitation royaliste qui ne fut pas sans causer quelques troubles. L'armée et la marine, dont le libéralisme fut mis en cause, protestèrent, par des manifestes, de leurs sentiments républicains. Un « corps de garantie de la République » se forma par enrôlements volontaires. La forme républicaine n'était pourtant pas mise en péril, et les sympathies qui se faisaient jour s'adressaient plus à la personne de Don Pedro qu'au régime qu'il représentait.

Dans les provinces, le calme n'était pas rétabli ; à Pernambouc, à Espiritu Santo, à Nictheroy même, des émeutes éclatèrent contre les gouverneurs nommés par M. da Fonseca. Le général Peixoto estimait avec raison que les révocations générales engendreraient l'anarchie ; il aurait désiré contenir la réaction, mais presque partout il a eu la main forcée. Du moins a-t-il obtenu du Congrès, qui s'est réuni le 18 décembre, la nomination d'une commission centrale de vingt et un membres, qui doit faire une enquête sur la situation des États et indiquer les moyens de les réorganiser. Une autre commission a été chargée d'examiner la gestion financière de M. de Lucena.

Actes internationaux. Une convention sur la propriété littéraire a été conclue avec la France le 2 février. Dans le courant du même mois a été signé un traité de commerce avec les États-Unis; les instruments agricoles, fers et aciers américains entreront en fran-

chise au Brésil, et les sucres et cafés brésiliens aux États-Unis. Depuis, M. Blaine, — malgré sa promesse formelle, dit-on à Rio, — a d'ailleurs reconnu les mêmes avantages aux sucres de Cuba, de sorte que le traité a déjà de nombreux détracteurs.

Finances. La dette publique, tant intérieure qu'extérieure, s'élevait le 31 mai 1891 à 2,650 millions, en diminution de 325 millions sur l'exercice 1889. Le budget de 1890 se chiffrait par 407 millions aux dépenses, et 383 aux recettes, non compris les ressources extraordinaires. Le change, qui est de 27 au pair, est descendu à 11 1/8 en novembre, soit une prime de 140 p. 100 sur l'or. A cette date, le 4 1/2 p. 100, qui valait 101 francs en 1889, était coté 51 francs à Paris.

Dans les six premiers mois de 1891, le chiffre des immigrants a dépassé cent mille. Dix contrats sont en vigueur, qui stipulent l'introduction de 1,200,000 immigrants jusqu'en 1903; les dépenses prévues de ce chef sont estimées à 150 millions.

Nécrologie.

10 février : M. *Benjamin Constant de Magalhaes*, un des chefs du parti républicain, ministre de la guerre après la révolution de 1889. — *Don Pedro II d'Alcantara*, ex-empereur du Brésil, né à Rio, le 2 décembre 1825, mort à Paris le 4 décembre 1891.

CHILI

Le conflit qui s'est élevé en 1890 entre les pouvoirs exécutif et législatif a dégénéré en **guerre civile**. La constitution de 1833 ne permettait guère qu'il en fût autrement. — De 1833 à 1880, les conservateurs ou monttvaristas — ils tirent ce nom du Président Montt et de son ministre Varas — avaient été au pouvoir. En 1880, le parti libe-

ral s'organisa ; il trouva un chef dans Manuel Balmaceda, élu président en 1886 et dont les pouvoirs expiraient au mois de juin 1891. Sa présence seule était insupportable aux conservateurs et, bien qu'ils n'eussent pas à craindre de le voir réélu, la constitution s'y opposant, le choix de son successeur leur servit de prétexte pour engager ouvertement la lutte. Sans doute, ils combattirent au nom de leurs principes, mais il faut remarquer que bon nombre de libéraux vinrent grossir leurs rangs, guidés par ces considérations personnelles dont les hommes politiques du Chili paraissaient jusqu'ici n'avoir pas subi l'influence.

Dès 1889, la Chambre crut remarquer que M. Balmaceda préparait l'élection à la présidence de son dévoué ministre des travaux publics, Salvador Sanfuentes ; elle dénonça les manœuvres du gouvernement, et lui retira sa confiance.

La constitution laisse au Président toute liberté dans le choix de ses ministres ; M. Balmaceda ne voulut pas les prendre dans le sein d'une majorité qui lui était hostile, et il essaya de gouverner sans elle ; le Cabinet Ibanez, qu'il appela en janvier 1890, fut composé de ses seuls amis. Le Congrès devait se réunir en juin ; les ministres avaient donc six mois de répit, qu'ils employèrent à de vaines tentatives de conciliation. Quelques-uns n'osèrent affronter des tempêtes certaines ; ils se retirèrent, et M. Sanfuentes prit (juin 1890) la direction d'un nouveau Cabinet, bien résolu à tenir tête à l'opposition du Parlement.

Le retour de M. Sanfuentes n'était pas fait pour calmer les esprits ; ce fut en vain, que, par une circulaire, il recommanda aux intendants et gouverneurs la plus stricte neutralité en matière électorale ; ce fut en vain qu'il déclina même toute candidature personnelle, le Parlement ne voulait pas d'un ministère de tendances contraires aux siennes, et, à la presque unanimité, les deux Chambres l'accueillirent par un vote de blâme. — Le gouvernement avait pu s'y attendre ; il ne s'écarta

point de la ligne qu'il s'était tracée, et passa outre. Il dut pourtant faire bientôt appel au concours des représentants de la nation ; le budget des recettes expirait le 1er juillet, et une nouvelle loi était nécessaire pour continuer à percevoir les impôts. Un projet fut donc présenté aux Chambres, qui le repoussèrent à une majorité des trois quarts. A la suite de ce vote, on vit éclater à Santiago et dans les provinces quelques troubles, prélude de la guerre civile, et des citoyens refusèrent de payer aucune espèce de contribution.

La situation s'aggravait ; le président ne voulait pas s'incliner devant la volonté des Chambres, qui n'avaient sur lui aucun moyen de contrainte et, d'autre part, la Constitution ne lui permettait pas de les dissoudre. La session prenait fin en septembre, les élections nouvelles devaient avoir lieu en mars 1891 ; pourrait-il, pendant sept mois, faire respecter par tous une autorité que ses adversaires qualifiaient déjà de dictatoriale?

Cette accusation, à vrai dire, ne reposait sur rien ; le Parlement ne pouvait pas prétendre que la fermeté du Président fût entachée d'illégalité, car la Constitution dispose que, dépositaire de l'autorité suprême, il est irresponsable ; et à considérer l'attitude des Chambres, que leur aversion pour M. Balmaceda avait déterminées à repousser le budget, était-il certain qu'elles eussent rempli leur devoir?

Quelques hommes, des plus considérables de Santiago, entreprirent de régler à l'amiable un différend dont on craignait déjà la solution violente, et par les soins de l'archevêque de Santiago et de M. Belisario Prats un accord put être ménagé. Le Président consentit à se séparer de M. Sanfuentes, il choisit un ministère de conciliation, dont M. Prats eut la présidence, et le budget des recettes fut enfin voté (août 1890). Mais ce ne fut qu'une trêve de deux mois ; en octobre, la Chambre ayant été convoquée en session extraordinaire, les déclamations contre les intrigues électorales du Président et de M. Sanfuentes recommencèrent ; les ministres

voulurent révoquer certains préfets trop dévoués à M. Balmaceda, qui s'y opposa ; le Cabinet Prats donna sa démission (15 octobre), les amis de M. Balmaceda revinrent au pouvoir (ministère Claudio Vicuna) ; la Chambre reprit son attitude hostile, et le Président déclara close, comme il en avait le droit, la session extraordinaire.

Les attaques contre le gouvernement se poursuivirent dans la Commission permanente (Conservadora), réunion composée de quatorze membres désignés par chacune des deux Chambres, et dont la mission est de veiller, dans l'intervalle des sessions, à l'observation de la Constitution. Elle devint bientôt une sorte de Congrès, en s'adjoignant de sa propre autorité les hommes politiques les plus marquants, et devint le théâtre de luttes oratoires, fort brillantes sans doute, mais dans lesquelles la résistance de M. Balmaceda était dénoncée avec une violence extrême, en même temps que des réunions publiques convoquées presque journellement par les membres de ce Congrès privé, prêchaient la rébellion contre le pouvoir légal. — L'objet immédiat de leurs réclamations, c'était la convocation d'une session extraordinaire ; mais si la Constitution leur permettait de la demander, aucun article de cette même Constitution ne contraignait le Président à prendre en considération leur demande ; pour la seconde fois, et cette fois encore, par suite d'un vice constitutionnel, on se trouvait dans une impasse.

L'approche du mois de janvier surexcita l'opposition ; c'était le 1er janvier 1891 qu'expirait le budget des dépenses ; une nouvelle loi était nécessaire pour permettre l'affectation aux différents services publics des recettes votées au mois d'août précédent. Le 25 décembre, la commission permanente réclama pour la troisième fois la convocation des Chambres. On ne peut nier que M. Balmaceda n'eût agi plus régulièrement s'il les avait réunies ; mais il avait la certitude que le Parlement n'accepterait pas plus un budget des dépenses

présenté par M. Vicuna qu'il n'avait accepté en juillet le budget des recettes proposé par M. Sanfuentes : il lui faudrait céder, prendre encore d'autres ministres, ou passer outre. Or M. Balmaceda avait l'humeur trop fière pour s'incliner devant des adversaires qui ne pouvaient lui reprocher, en somme, aucune illégalité : au fond, c'était un procès de tendances qu'on lui faisait, et son tort le plus grave était d'appartenir au parti libéral. Sans doute, il ne tint pas compte de la volonté du Parlement. Mais, du pouvoir législatif ou du pouvoir exécutif, élus tous deux au suffrage direct, lequel pouvait prétendre représenter exclusivement les aspirations nationales ? Le législateur avait dévolu à chacun d'eux des parts de puissance trop égales; son œuvre, la constitution de 1833, s'adressait à des hommes modérés, liés par l'amour du bien public et c'est un honneur pour le Chili de l'avoir conservée intacte pendant de longues années; mais, parce qu'elle n'avait pas assez tenu compte de l'imperfection humaine, toute crise survenant ne pouvait se dénouer qu'à coups de fusil.

M. Balmaceda crut pouvoir faire face aux événements avec le concours de l'armée où il avait rang de général, jusqu'au mois de mars, époque à laquelle devaient être renouvelées les Chambres. Le 1er janvier 1891, il fit connaître, par un manifeste, que les *congressistes* ne devaient s'attendre à aucune concession. Il prorogea pour six mois le budget des dépenses, et ordonna le maintien de l'armée dont la solde fut doublée, et de la marine. Ces mesures n'etaient pas régulières, mais le Président prétendit que les procédés du Congrès les avaient rendues nécessaires et qu'il y avait là une question d'existence nationale; d'ailleurs il n'était pas le premier qui eût prorogé une loi de finances; les circonstances étaient autres, voilà tout.

Le manifeste du Président provoqua la rupture : les congressistes les plus en vue quittèrent Santiago ; les fonctionnaires qui partageaient leurs sentiments, parmi lesquels le ministre des finances, M. Carero et plusieurs

officiers, donnèrent leur démission; d'autres furent révoqués; l'état de siège fut proclamé et chacun prit parti, selon ses convenances personnelles. Une partie de la flotte, dont M. Jorge Montt reçut le commandement, se déclara pour les congressistes tandis que la Compagnie nationale chilienne leur fournit le secours précieux de ses vapeurs, qui les conduisirent dans les provinces du Nord. Avant de quitter Valparaiso, le 6 janvier, MM. Waldo Silva, vice-président du Sénat, et Barros Luco, président de la Chambre, lancèrent contre le « dictateur » une proclamation qui fut leur déclaration de guerre.

Une junte insurrectionnelle s'organisa; Taltal et Chanaral furent les premiers ports que ses partisans occupèrent. Mais le 16 février, Iquique, le 25, Ancud et Antofagasta tombèrent entre leurs mains; leurs forces navales leur permirent de gagner à leur cause les villes du littoral et aussi d'arrêter plusieurs bâtiments qui portaient à Valparaiso des armes et des munitions, tandis que la possession d'Iquique leur assurait, grâce au droit de 60 francs par tonne qui grève l'exportation du nitrate, d'importantes ressources financières. M. Balmaceda avait bien déclaré la côte chilienne en état de blocus, mais comme il n'était pas en son pouvoir de le faire respecter, cette déclaration resta lettre morte. Il comptait sur l'armée, mais les levées extraordinaires qu'il décréta y introduisirent des éléments douteux, les recrues incorporées de force ne cherchaient qu'à déserter. Il confisqua les biens des congressistes et emprisonna ceux qu'il put atteindre, mais ces violences fâcheuses firent douter de son bon droit. Enfin une région déserte, impraticable pour une armée, le séparait de ses ennemis et il n'avait pas le moyen de transporter ses troupes au Nord.

Les congressistes pouvaient donc s'organiser en toute liberté; ils délogèrent sans peine les petites garnisons, qui tenaient quelques villes (prise de Huasco et de Tarapaca); quelques régiments passèrent de leur plein

gré dans leurs rangs ; d'autres, il est vrai, comme la division du général Stéphan, qui, partie de Tarapaca, traversa les Andes et emprunta le territoire argentin pour gagner Santiago, au prix des plus grandes fatigues, firent preuve d'une fidélité très méritoire. — Sur mer, deux combats eurent lieu en avril ; les croiseurs-torpilleurs *Amiral-Lynch* et *Amiral-Condell* coulèrent bas le cuirassé *Blanco-Encalada* et le monitor *Huascar*, de la flotte insurgée, qu'il surprirent la nuit dans la baie de Caldera, mais les parlementaires prirent bientôt leur revanche : le 24 avril, la corvette *Magellanes*, attaquée par le *Lynch*, le *Condell* et l'*Aldea* dans la baie de Chanaral, mit ses adversaires en si piteux état qu'ils eurent grand'peine à regagner Valparaiso.

A la fin du mois d'août, huit mille hommes, commandés par le général del Canto, débarquèrent dans la baie de Quintero, auprès de Valparaiso et vinrent offrir la bataille aux douze mille hommes qui composaient les troupes présidentielles ; la flotte appuyait leurs mouvements. Ils passèrent l'Aconcagua, s'emparèrent de Vina del Mar et défirent auprès de Placilla (27 août) l'armée dont M. Balmaceda avait pris le commandement. Ce fut une victoire décisive ; Santiago capitula. M. Jorge Montt, chef de la Junte d'Iquique, y fit son entrée le 30 août, et s'empara du *Lynch*, qui était resté dans le port. L'ordre n'y fut pas troublé, grâce à quelques compagnies de débarquement que les commandants des escadres anglaise, allemande, américaine et française envoyèrent à terre. La ville avait capitulé entre leurs mains, et leurs navires donnèrent asile, les américains surtout, à M. Claudio Vicuna, le nouveau président, à ses ministres et à de nombreux balmacédistes. Le parti du Congrès demanda qu'ils lui fussent livrés ; mais comme il ne put fournir les sûretés qu'on réclamait, ils furent transportés, soit au Pérou, soit aux États-Unis.

M. Balmaceda était rentré à Santiago et l'accueil qu'on lui fit lui prouva que sa cause était perdue ; au reste,

après la bataille de Placilla, son armée s'était évanouie et les garnisons de Coronel et de Coquimbo avaient fait leur soumission. A Santiago la populace le reçut avec avec des cris de mort ; sa maison et celles de ses partisâns furent livrées au flammes. Il confia donc à M. Balquedano la mission d'appeler les congressistes et partit pour le port Saint-Antoine, où il espérait trouver le *Condell* et l'*Impérial*. Mais ces bâtiments avaient fait route vers le Nord, et peu après ils se rendaient à l'agent congressiste au Callao (3 septembre). M. Balmaceda revint à Santiago le 2 septembre ; les troupes du général del Canto y étaient entrées, et M. Balquedano y exerçait le pouvoir au nom de la Junte. Il se réfugia chez le ministre argentin, M. Uriburu ; mais sa situation était des plus précaires, et son asile menaçait d'être violé à tout moment. Il ne voulut pas tomber aux mains d'ennemis dont il n'avait à attendre aucune clémence, et se donna la mort (18 septembre).

Il nous faut maintenant revenir en arrière et rechercher quels avaient été les actes des gouvernements d'Iquique et de Santiago, pendant que se poursuivaient les hostilités. Le 25 mars, les élections préparées par M. Balmaceda avaient eu lieu, lui assurant la majorité des deux tiers dans le Congrès qui se réunit le 15 avril ; la candidature de M. Claudio Vicuna à la présidence de la République, annoncée aussitôt, fut donc accueillie sans protestations. — M. Balmaceda fut investi de pouvoirs extraordinaires, et, à plusieurs reprises, des déclarations solennelles affirmèrent la légalité de sa conduite.

De leur côté, les parlementaires s'organisèrent d'après les principes suivis par les gouvernements réguliers, et de fait, ils eurent, dès les premiers jours, huit départements à administrer. Un décret du 12 avril confirma l'existence de la Junte provisoire formée par MM. Jorge Montt, Silva et Barros Luco, et désigna trois ministres : M. Errazuriz pour les affaires étrangères et la justice, M. Walker Martinez pour les finances,

gré dans leurs rangs ; d'autres, il est vrai, comme la division du général Stéphan, qui, partie de Tarapaca, traversa les Andes et emprunta le territoire argentin pour gagner Santiago, au prix des plus grandes fatigues, firent preuve d'une fidélité très méritoire. — Sur mer, deux combats eurent lieu en avril ; les croiseurs-torpilleurs *Amiral-Lynch* et *Amiral-Condell* coulèrent bas le cuirassé *Blanco-Encalada* et le monitor *Huascar*, de la flotte insurgée, qu'il surprirent la nuit dans la baie de Caldera, mais les parlementaires prirent bientôt leur revanche : le 24 avril, la corvette *Magellanes*, attaquée par le *Lynch*, le *Condell* et l'*Aldea* dans la baie de Chanaral, mit ses adversaires en si piteux état qu'ils eurent grand'peine à regagner Valparaiso.

A la fin du mois d'août, huit mille hommes, commandés par le général del Canto, débarquèrent dans la baie de Quintero, auprès de Valparaiso et vinrent offrir la bataille aux douze mille hommes qui composaient les troupes présidentielles ; la flotte appuyait leurs mouvements. Ils passèrent l'Aconcagua, s'emparèrent de Vina del Mar et défirent auprès de Placilla (27 août) l'armée dont M. Balmaceda avait pris le commandement. Ce fut une victoire décisive ; Santiago capitula. M. Jorge Montt, chef de la Junte d'Iquique, y fit son entrée le 30 août, et s'empara du *Lynch*, qui était resté dans le port. L'ordre n'y fut pas troublé, grâce à quelques compagnies de débarquement que les commandants des escadres anglaise, allemande, américaine et française envoyèrent à terre. La ville avait capitulé entre leurs mains, et leurs navires donnèrent asile, les américains surtout, à M. Claudio Vicuna, le nouveau président, à ses ministres et à de nombreux balmacédistes. Le parti du Congrès demanda qu'ils lui fussent livrés ; mais comme il ne put fournir les sûretés qu'on réclamait, ils furent transportés, soit au Pérou, soit aux États-Unis.

M. Balmaceda était rentré à Santiago et l'accueil qu'on lui fit lui prouva que sa cause était perdue ; au reste,

après la bataille de Placilla, son armée s'était évanouie et les garnisons de Coronel et de Coquimbo avaient fait leur soumission. A Santiago la populace le reçut avec avec des cris de mort ; sa maison et celles de ses partisans furent livrées au flammes. Il confia donc à M. Balquedano la mission d'appeler les congressistes et partit pour le port Saint-Antoine, où il espérait trouver le *Condell* et l'*Impérial*. Mais ces bâtiments avaient fait route vers le Nord, et peu après ils se rendaient à l'agent congressiste au Callao (3 septembre). M. Balmaceda revint à Santiago le 2 septembre ; les troupes du général del Canto y étaient entrées, et M. Balquedano y exerçait le pouvoir au nom de la Junte. Il se réfugia chez le ministre argentin, M. Uriburu ; mais sa situation était des plus précaires, et son asile menaçait d'être violé à tout moment. Il ne voulut pas tomber aux mains d'ennemis dont il n'avait à attendre aucune clémence, et se donna la mort (18 septembre).

Il nous faut maintenant revenir en arrière et rechercher quels avaient été les actes des gouvernements d'Iquique et de Santiago, pendant que se poursuivaient les hostilités. Le 25 mars, les élections préparées par M. Balmaceda avaient eu lieu, lui assurant la majorité des deux tiers dans le Congrès qui se réunit le 15 avril ; la candidature de M. Claudio Vicuna à la présidence de la République, annoncée aussitôt, fut donc accueillie sans protestations. — M. Balmaceda fut investi de pouvoirs extraordinaires, et, à plusieurs reprises, des déclarations solennelles affirmèrent la légalité de sa conduite.

De leur côté, les parlementaires s'organisèrent d'après les principes suivis par les gouvernements réguliers, et de fait, ils eurent, dès les premiers jours, huit départements à administrer. Un décret du 12 avril confirma l'existence de la Junte provisoire formée par MM. Jorge Montt, Silva et Barros Luco, et désigna trois ministres : M. Errazuriz pour les affaires étrangères et la justice, M. Walker Martinez pour les finances,

le colonel Holey pour la guerre et la marine. Des agents diplomatiques furent envoyés auprès de plusieurs puissances ; en présence de cette organisation, à laquelle leurs victoires ajoutaient l'autorité du succès, on put se demander si les rebelles d'Iquique n'avaient pas raison de se présenter comme les restaurateurs de l'ordre.

Cette situation particulière est assez indiquée par la tentative de médiation qui intervint au mois de mai. Le Brésil en prit l'initiative ; la France et les États-Unis, sur la demande de M. Balmaceda, consentirent à s'entremettre, et les représentants des trois Républiques à Santiago, MM. Cavalcanti, Defrance et Egan, obtinrent des sauf-conduits pour six membres de l'opposition, parmi lesquels MM. Pedro Montt et Carlos Walker. Leurs prétentions étaient les mêmes qu'au mois de janvier (réunion de l'ancien Congrès, démission de M. Balmaceda) ; on ne pouvait aboutir. Au reste, s'ils les firent connaître aux médiateurs, ils ne voulurent pas qu'ils en instruisisent le président, tant que celui-ci n'aurait pas fait d'ouvertures. M. Balmaceda se refusa à indiquer, même aux médiateurs, les bases d'un accord. Le 6 mai, des bombes ayant été jetées contre le ministre de l'intérieur, M. Godoy, — sans l'atteindre, du reste, — le dictateur affecta de croire que la présence des parlementaires pouvait provoquer des complots, et les négociations furent rompues.

M. Claudio Vicuna ayant été élu président de la République le 25 juillet, un décret parti d'Iquique annula son élection. On sait que les événements donnèrent raison à la Junte provisoire et que, pour échapper aux troupes du général del Canto, M. Vicuna dut se réfugier à bord d'un navire américain.

Après la défaite et la mort de M. Balmaceda, l'autorité de la Junte fut universellement reconnue, et les trois partis : conservateur, libéral et radical fusionnèrent en vue des élections. Le **nouveau Congrès**, qui se réunit le 10 novembre, prorogea les pouvoirs de la Junte jusque après l'élection présidentielle — M. Waldo Silva fut

nommé président du Sénat, et M. Barros Luco président de la Chambre. Deux importantes modifications à la Constitution ont été votées : il appartiendra désormais aux Chambres de se convoquer elles-mêmes en session extraordinaire, et d'autre part, les ministres qui auront été l'objet d'un vote de méfiance seront forcés de se retirer ; ainsi ont été résolues, au détriment du pouvoir exécutif, les deux questions qui avaient provoqué la Révolution. Un projet de loi, amnistiant les balmacédistes, à l'exception des chefs, a été présenté au Parlement à la fin de décembre.

M. Jorge Montt a été élu à l'unanimité **président de la République** le 18 novembre ; bien qu'il ait pris à la Révolution la grande part que l'on sait, et qu'il soit plutôt libéral, il n'était inféodé à aucun parti spécial, ce qui lui a valu d'être agréé par tous. Il a fait appel à toutes les bonnes volontés, sans distinction de nuance politique, pour réorganiser le pays, et il a choisi comme ministres (30 décembre 1891) MM. Vergara (finances), Blanco Viel (guerre et marine), Juan Castellon (instruction publique et justice), Luis Pereira (affaires étrangères) et Eduardes (travaux publics).

Relations internationales. — La conduite des puissances était, au début, assez nettement tracée ; elles se trouvaient en présence d'insurgés, non de belligérants, et la question de neutralité ne se posait pas. M. Balmaceda avait l'avantage de pouvoir tirer de l'étranger toutes les ressources qu'on voudrait lui fournir, tandis que les congressistes ne devaient compter que sur eux-mêmes.

A l'exception de la Bolivie, qui, par des considérations économiques, — l'insurrection occupait les ports par lesquels se fait le commerce bolivien, — reconnut aux congressistes, dès le 27 mai, la qualité de belligérants, ce fut ainsi que les puissances entendirent leurs devoirs. Au mois de mai, le vapeur *Itata*, ayant embarqué à San Diego (Californie méridionale) des armes achetées par le gouvernement d'Iquique, le croiseur américain *Charleston* fut dépêché à sa poursuite ; l'*Itata*

arriva sans encombre à Tocopilla, mais la Junte, redoutant un conflit avec les États-Unis, le remit aux navires de guerre américains stationnés à Iquique.

En 1889, M. Balmaceda avait commandé à la Société des forges et chantiers de la Méditerranée trois bâtiments, le *Pinto*, l'*Errazuriz* et le *Capitan Prat*. Ils furent terminés au mois de mai et allaient être livrés aux officiers envoyés par le président, lorsque les agents du parti congressiste, se fondant sur ce qu'ils représentaient le seul gouvernement légal, introduisirent devant le tribunal de la Seine une demande en référé par laquelle ils réclamaient la mise sous séquestre des trois navires, jusqu'au règlement du litige. Une ordonnance du président du tribunal, qui ne fut pas sans causer quelque étonnement, prescrivit le séquestre entre les mains de la Société des forges et chantiers, moyennant le versement par les congressistes d'une somme de deux millions; c'était leur accorder l'existence légale que le gouvernement français s'était refusé à reconnaître. — Au reste, la Société ayant jugé la garantie insuffisante et ayant fait appel de l'ordonnance de référé, le ministre du Chili à Paris, M. Antunez, intervint, et le séquestre fut annulé. L'*Errazuriz* et le *Pinto* quittèrent Toulon, mais avec des équipages et un armement incomplets; le gouvernement français s'opposa à ce qu'ils embarquassent les canons et les poudres qui avaient été commandés pour eux (juillet), et la neutralité qu'il observa ainsi, justifiée par les circonstances, prouva que les parlementaires étaient traités avec des égards qu'il n'est pas d'usage d'accorder à de simples rebelles. A Lisbonne, où l'*Errazuriz* toucha, les consuls anglais et français montèrent à bord et firent débarquer ceux de leurs compatriotes qui avaient pris du service; lorsque le croiseur arriva enfin à Valparaiso, la révolution était maîtresse du Chili; quant au *Pinto*, il était à Kiel, lors de la chute de M. Balmaceda.

A deux reprises encore, les représentants des congressistes à Paris, MM. Matt et Ross, demandèrent aux

tribunaux de proclamer que la Junte d'Iquique avait hérité des droits afférents au gouvernement de Santiago. Il s'agissait des sommes déposées par le Chili chez MM. de Rothschild et Baring, de Londres, et Munroe, de Paris, sur lesquelles ils firent opposition ; la Cour du banc de la reine comme le président du tribunal de la Seine déclarèrent au contraire (juillet), que les paiements faits aux agents de M. Balmaceda étaient réguliers, et l'opposition fut levée.

Dans tout ceci, les puissances s'étaient conformées aux usages internationaux ; lorsque les congressistes se furent emparés de la capitale et que leur autorité fut acceptée par tous, elles ne firent aucune difficulté de reconnaître le gouvernement provisoire ; la France, l'Angleterre et l'Allemagne furent des premières à en faire notification (14-20 septembre).

Il y avait pourtant à Santiago un courant d'antipathie contre les États-Unis ; le ministre américain, M. Egan, était l'ami personnel de M. Balmacéda et on lui reprochait de s'être intéressé trop vivement à sa cause ; la légation servait d'asile à neuf balmacédistes, pour lesquels il réclamait un sauf-conduit ; enfin, ce qui était plus grave, les navires américains avaient suivi avec une attention qui paraissait suspecte les mouvements des congressistes, et l'on disait qu'ils avaient reporté aux troupes balmacédistes quelques renseignements qui n'étaient pas sans valeur. De là, des ressentiments qui se firent jour le 16 octobre. Une centaine de matelots du *Baltimore*, qui n'étaient pas tous de sang-froid, se prirent de querelle dans une taverne de Valparaiso avec quelques consommateurs. L'un d'eux fut tué, d'autres blessés. M. Egan voulut voir dans cette rixe l'œuvre de la police, et, sans attendre le résultat de l'information judiciaire, il commença, avec le capitaine Schley, du *Baltimore*, une enquête dont les conclusions furent aussitôt adoptées par son gouvernement. M. Egan insistait sur la prétendue participation de la police et des soldats chiliens, et il affectait de donner à la rixe le

caractère d'une prise d'armes contre les États-Unis. Le Cabinet de Washington jugea qu'il serait bon de se présenter aux élections prochaines avec le prestige d'un succès facile à remporter, et montra un amour-propre assez exagéré. Le 23 octobre, M. Harrison réclama, par une note, des excuses et une réparation convenable. C'était agir avec une précipitation singulière, d'autant qu'à Santiago on était prêt à tout régler à l'amiable. Le ministre des affaires étrangères, M. Matta, fit observer que la justice chilienne était saisie et que c'était à elle qu'il appartenait de se prononcer sur la gravité des dommages subis par les matelots américains; il désirait seulement que les griefs fussent clairement établis, et, comme preuve de sa bonne volonté, il invita les matelots à fournir leur témoignage. La plupart d'entre eux se présentèrent en état d'ivresse et leurs dépositions ne furent pas d'un grand secours. M. Egan s'était fait fort d'établir d'une manière irréfutable la culpabilité des agents de police ; appelé à présenter ses arguments, il s'est dérobé sans cesse. C'est donc avec quelque raison que M. Matta, dans sa circulaire du 11 décembre aux agents diplomatiques chiliens, a suspecté la loyauté du représentant des États-Unis. A la fin de l'année, la question n'était pas résolue; on a beaucoup remarqué que M. Egan n'a pas assisté à la cérémonie d'installation du président Montt.

Finances. — Une loi de 1887 dispose que le Trésor doit acheter chaque mois pour 500,000 francs d'argent, de manière à former une réserve métallique qui garantisse le papier monnaie. Elle s'élevait à 22 millions et demi quand la révolution éclata. M. Balmaceda, privé bientôt de la majeure partie des recettes des douanes, voulut, bien qu'il eût émis pour cent millions de papier de cours forcé, la liquider. Elle fut mise aux enchères, ce qui était illégal, et la Junte d'Iquique annula par avance tous les marchés qui pourraient intervenir. Aussi ne trouva-t-elle pas d'acquéreurs. Une partie de cette réserve (5 millions), fut pourtant em-

barquée sur le sloop de guerre *Espiègle*, qui la transporta à Montevideo ; elle était destinée à payer le vapeur *Aquila*, acheté par le président à une compagnie italienne. On a critiqué cette assistance donnée par un navire anglais ; la responsabilité en paraît incomber au ministre de la Grande-Bretagne à Santiago, M. Kennedy, plus qu'à son gouvernement.

Le Congrès a adopté un projet de loi qui ordonne le retrait du papier monnaie émis par M. Balmaceda et le remboursement aux banques de l'emprunt de 45 millions qu'il leur avait imposé. A cette fin on émettrait pour 150 millions de bons au porteur.

Le budget pour 1891 était estimé à 580 millions, dont 282.5 aux dépenses, et 297.5 aux recettes.

COLOMBIE

Les élections présidentielles ont eu lieu le 6 décembre ; le président Nunez, qui s'était retiré à Carthagène pendant la période électorale, laissant le pouvoir au vice-président, M. Holguin, a été réélu. M. Antonio Caro a été élu vice-président.

Le contrat passé avec M. B. Wyse, au sujet du canal interocéanique, a été approuvé en décembre 1890. La compagnie doit reprendre les travaux dans un délai de vingt-six mois, et payer au gouvernement, pour les terrains expropriés, 10 millions de francs, en cinq annuités, plus 5 millions en actions privilégiées.

Le budget est biennal ; pour les années 1889 et 1890, les dépenses ont été de 123,609,105 francs, et les recettes de 97,703,500 francs. Pour 1891 et 1892, les dépenses sont évaluées à 115 millions, et les recettes à 100 millions. La dette intérieure s'élève à 62,140,275 francs, la dette extérieure à 72,851,590 francs, dont 20 millions pour les intérêts échus. La situation est donc loin d'être

brillante; depuis deux ans, on s'occupe de la liquider. En novembre 1889, les bondholders ont présenté les propositions suivantes : les intérêts arriérés seraient réduits de 50 p. 100 et la dette extérieure ramenée à 60 millions et demi, portant un intérêt de 3 p. 100 pendant les dix premières années, de 4 p. 100 dans la suite, et garantie par 20 p. 100 du revenu des douanes. En novembre 1890 le Congrès colombien a formulé des contre-propositions qui se résument ainsi : dette réduite à 60 millions, avec un intérêt de 1 1/2 p. 100 les six premières années, de 2 p. 100 les trois suivantes, et de 3 p. 100 dans la suite; la garantie affectée à la dette ne serait que de 7 p. 100 du revenu des douanes. Le 15 janvier 1891, les obligataires ont repoussé ces contre-propositions.

Voici, exprimée en millions de francs, la part des grandes puissances dans le commerce colombien en 1890 (1) : Grande-Bretagne : 24.8 et 12; — France : 13.5 et 3.9; — Allemagne : 8.1 et 6.1; — États-Unis : 6.09 et 11.5.

Les ports de Bocas del Toro et de San Blas ont été ouverts au commerce. Un contrat à été passé avec M. de Polignac pour la construction d'une ligne, de Panama à Santiago de Veraguas et Chiriqui (650 kilomètres) ; un autre avec M. Bonnet pour la navigation à vapeur sur la Magdalena et le San Juan. Le Congrès a approuvé la construction des lignes suivantes : Bucaramanga à Puerto-Welches, Cucuta-Magdalena, La Doroda-Manzanos, Ocana-Magdalena. Le réseau ferré, actuellement exploité, a une longueur de 99 milles.

(1) Le premier chiffre représente les importations, le second les exportations.

ÉQUATEUR

Les élections législatives qui ont eu lieu au mois de juillet ont été favorables au parti modéré, de la nuance du président Florès. Il s'agissait de renouveler la Chambre des députés et une partie du Sénat.

La dette équatorienne date de 1855; elle provient des anciennes obligations colombiennes, garanties par 25 p. 100 du produit des douanes de Guayaquil. Elle s'élève à 45,600,000 francs, non compris les intérêts, impayés depuis 1868, et qui se chiffrent par 10 millions et demi. Le 21 août 1890, le Congrès avait voté une loi aux termes de laquelle la « nouvelle dette extérieure consolidée » serait ramenée à 18,750,000 francs, portant intérêt à partir du 1er janvier 1891 (4 1/2 p. 100 les cinq premières années; 4 3/4 les cinq autres; 5 p. 100 dans la suite). Les droits de douane seraient augmentés de 10 p. 100, affectés au service de la dette. Bien que ce fût une banqueroute de 40 p. 100, les bondholders, réunis à Londres, ont approuvé cet arrangement le 27 novembre 1891. En conséquence, le Congrès a établi 10 p. 100 de droits de douane additionnels. Les intérêts ne doivent courir que du 1er janvier 1892.

La valeur des importations en 1890 à été de 39 millions (35 en 1889); celle des exportations, de 38 millions (28 en 1889).

PARAGUAY

Président, M. Gonzalez. A la fin de l'année dernière, une loi sur l'organisation de colonies agricoles a été votée. Il doit y avoir à la tête de chacun des centres ruraux que l'on veut créer un seul concessionnaire, qui touchera une prime de 1,000 francs par famille. La colonie est exempte d'impôts pour cinq ans. Les ma-

chines et instruments entreront en franchise pendant dix ans.

En 1890, les importations ont atteint 13,607,165 francs, et les exportations 19,503,645 francs. Le budget de cette même année présente aux recettes 8,680,515 francs, et aux dépenses 20,723,360 francs. Pour couvrir ce déficit, le Trésor émet des bons qui produisent un intérêt mensuel de 1 1/2 p. 100. La dette publique est estimée à 134 millions de francs.

PÉROU

Le président Bermudez a obtenu la restitution des archives des finances et des affaires étrangères, remises au Chili lors de la guerre de 1882. Le ministère a subi plusieurs modifications; le 26 juillet, M. Volcarcel a quitté le département de l'intérieur. Un mois plus tard le Cabinet tout entier, n'ayant pas consenti à répondre à une interpellation sur la tentative de révolte de décembre 1890, a donné sa démission. M. Borgono reçut la présidence du conseil et la guerre, M. Helmons les affaires étrangères, M. Lerra l'intérieur, Serpa la justice, Carbajal les finances.

Pour éteindre sa dette, le Pérou a cédé pour soixante-six ans à ses créanciers, en janvier 1890, ses chemins de fer, gisements de guano et mines. Ceux-ci ont constitué la « Peruvian Corporation », qui exploite toutes ces ressources. Presque tous les obligataires ont échangé leurs titres contre les actions de cette compagnie; sur l'emprunt 6 p. 100 1870 il ne reste plus en circulation que 10 millions de francs, et sur l'emprunt 5 p. 100 1872 que 21 millions. Les chemins de fer et les vapeurs du lac Titicaca ont rapporté à la Peruvian 7 millions nets depuis le transfert.

Pendant le quatrième trimestre de 1890, les impor-

tations se sont élevées à 15 millions et les exportations à 14 millions de francs. La Grande-Bretagne figure pour un tiers dans les premières, dans la moitié pour les secondes. Les douanes ont produit 26 millions en 1890, contre 24 millions en 1889.

Le projet de budget pour 1892 présente aux recettes 35,519,435 francs, et aux dépenses 35,583,575. Le déficit ne serait donc que d'une soixantaine de mille francs, mais il est à craindre que ces prévisions favorables ne se confirment pas. En décembre, on a prêté au gouvernement l'intention d'exiger de chacun des expéditeurs ou consignataires de marchandises le dépôt d'une somme de 60,000 francs. Les maisons de commerce ont protesté par avance, et menacé de suspendre leurs affaires.

Nécrologie.

6 octobre : Le colonel J. *Arenubia*, un des fondateurs de l'indépendance nationale.

URUGUAY

Le colonel La Torre, dont le gouvernement fut pourtant loin de répandre sur la République tous les bienfaits désirables, n'a pas accepté avec résignation l'élévation au pouvoir du colonel Herrera y Obes. De sa retraite de Buenos-Ayres, il a organisé contre le président actuel une conspiration qui n'a, d'ailleurs, pas abouti. Elle s'est révélée, au mois de novembre; quelques membres de la junte, guidés, dit-on, par l'ancien ministre de la justice, M. Jerra, ont tenté un coup de main contre les casernes. Mais l'armée est restée fidèle; et, bien qu'il y ait eu des coups de fusils et plusieurs morts, l'ordre n'a pas été troublé sérieusement.

Le 5 mars, un nouveau Cabinet a été constitué; le

général Callorda est à la guerre, le général Perez à l'intérieur, le Dr Ramirez aux finances, le Dr Castellano au fomento, le Dr Herrero y Espinosa aux relations extérieures.

En 1890, les importations = 174,741,580 francs (184 millions en 1889); et les exportations, 156,766,536 francs (129 millions en 1889); les revenus des douanes : 53,183,169 francs. La diminution des importations est encore plus sensible en 1891 ; pour le premier semestre, elles s'élèvent à 48 millions seulement, au lieu de 90 millions pendant la même période de 1890.

Le budget de 1891-1892 présentait, suivant l'estimation officielle, 77,047,500 francs aux recettes, et 76,230,875 francs aux dépenses. Mais les revenus des douanes, tels qu'ils s'annoncent, n'atteindront pas la somme à laquelle ils ont été évalués ; il faut, d'un autre côté, ajouter aux dépenses 5.6 millions pour le nouvel emprunt fait au Brésil. Déduction faite des frais administratifs et du service de la dette intérieure, il ne reste que 20,650,000 francs pour faire face aux obligations provenant de la dette extérieure et des garanties de chemins de fer, qui exigent annuellement 34 millions de francs.

La dette publique consolidée s'élevait au 1er janvier 1890 à 443 millions de francs. Malgré les économies réalisées (une loi du 30 janvier réduit les appointements du président et de tous les fonctionnaires), le déficit annuel moyen depuis 1883 est de 15 millions de francs. La conversion de la dette peut seule soulager l'État ; les obligataires étrangers réunis à Londres ont présenté un projet dans ce sens (août). Ils ont demandé que les emprunts 5 p. 100 unifié 1883, 6 p. 100 1888 et 1890 fussent convertis en obligations 3 1/2 p. 100, dont on émettrait au maximum pour 512.5 millions de francs et qui seraient garanties par 45 p. 100 des recettes des douanes, versés *chaque jour* entre les mains d'agents spéciaux aux gages des bondholders. Les Chambres ont approuvé (octobre) le principe de la conversion, mais

en faisant rentrer dans les 512.5 millions de francs les intérêts de la dette jusqu'au 31 janvier 1892 et les garanties dues aux chemins de fer jusqu'au 1[er] janvier 1892. Cette consolidation diminue d'autant la part des obligataires. De plus l'intervention dans la perception des recettes n'a pas été admise.

La Banque nationale, qui avait suspendu le 5 juillet 1890 la conversion de ses billets, et à laquelle une loi avait accordé un *moratorium* d'un an, prorogé pour plusieurs mois, a dû être liquidée en octobre, malgré les 15 millions prêtés par la Banque populaire de Rio. En décembre, une autre banque a été constituée, au capital de 40 millions de francs, sous le nom de « Banco del Uruguay ».

Il y a 1,557 kilomètres de chemins de fer, dont 677 construits en 1890. Presque tous sont garantis, grevant, en 1891, le budget de 6 millions de francs (660,000 francs seulement en 1889).

L'Uruguay a reçu 9,000 immigrants en 1890 (25,000 en 1889).

VÉNÉZUELA

Le Congrès s'est réuni au mois de février. Pour pouvoir y siéger, MM. Casana (intérieur), Saluzzo (finances) et le général Sarria (guerre), ont déposé leurs portefeuilles. Un décret du 30 mars a nommé ministres par intérim MM. Aguilera, Anzola et Fombona. Les Chambres ont approuvé (juin) le projet de la nouvelle Constitution présenté par le président Palacio ; ce projet a été renvoyé devant les législatures des États.

Le conflit qui s'est élevé avec la Grande-Bretagne, au sujet de la détermination des frontières de la Guyane, n'a pas encore reçu de solution. Le Vénézuela désirerait qu'il fût réglé par une décision arbitrale ; mais il ne semble pas que le cabinet de Londres y veuille

consentir. Les indemnités prévues par la convention franco-vénézuélienne du 26 novembre 1885 ont été liquidées ; les ayants droit ont reçu des titres de la dette diplomatique.

Du 1er juillet 1889 au 30 juin 1890, les revenus de l'État se sont élevés à 40 millions de francs, sur lesquels les douanes ont fourni 33 millions. Pour 1890-1891, les recettes présentent un chiffre de 42 millions ; les exportations 97 millions, et les importations par la Guayra, 40 millions (augmentation de 4 millions sur l'année précédente). Au 1er janvier 1891, la dette publique était de 110 millions (dette intérieure, 38 millions — extérieure, 67 millions — diplomatique, 5 millions).

Le chemin de fer du Sud-Ouest a été ouvert jusqu'à Barquisimeto. Deux contrats ont été passés, pour des lignes garanties, de la Vela à Cora et de Nutrido à Barinas. Les quatre agences d'Europe ont envoyé en 1890 1,500 émigrants. La direction de la richesse territoriale a accordé trois concessions pour l'exploitation des sables aurifères de l'Yuruary et du Cuyuni ; la valeur de l'or produit en 1890 est estimée à 7 millions.

P.

OCÉANIE

AUSTRALASIE

Conformément aux résolutions votées le 13 février 1890 à Melbourne (V. année 1890, p. 535), une **Convention nationale australienne**, chargée d'examiner un projet de constitution fédérale et de rédiger un rapport sur ce sujet, s'est réunie du 2 mars au 9 avril à Sydney, sous la présidence de Sir Henry Parkes, premier ministre de la Nouvelle-Galles du Sud. Toutes les colonies, y compris la Nouvelle-Zélande, étaient représentées ; il y avait en tout 25 délégués.

Deux tendances se sont fait jour : l'une favorable à une constitution imitée de celle de la métropole, l'autre basée sur les droits des États particuliers. C'est cette dernière, soutenue notamment par sir Samuel Griffith, premier ministre de Queensland, qui prévalut. On décida que les pouvoirs, privilèges et droits territoriaux des diverses colonies existantes resteraient intacts, sauf en ce qui concerne les attributions reconnues nécessaires du gouvernement national fédéral. On adopta le système des deux Chambres, chaque colonie ayant huit membres au Sénat, et un nombre de députés à la Chambre basse proportionnel à sa population. Le Parlement fédéral n'est investi d'aucun droit de veto sur la législation des colonies ; le Sénat ne peut pas

amender les lois de finances, mais seulement suggérer à leur sujet des amendements à la Chambre basse. Les ministres peuvent, mais ne doivent pas, être membres du Parlement. La question commerciale, celle dont la solution inspirait le plus d'inquiétudes, fut résolue sans difficulté. Libre-échangistes et protectionnistes tombèrent d'accord pour stipuler que le commerce entre les colonies confédérées, soit par terre, soit par mer, serait absolument libre, et que le pouvoir d'imposer des droits de douane et d'accise ainsi que de donner des primes appartiendrait exclusivement au gouvernement et au Parlement fédéraux. Quant à la défense sur terre et sur mer, elle doit être confiée à des troupes fédérales. Le nom du nouvel Etat serait *Commonwealth of Australia;* toutefois, plusieurs colonies préféreraient le nom de *Fédération.*

Le projet de constitution rédigé d'après ces principes a été soumis aux Parlements des diverses colonies. A la fin de l'année, le Parlement de Victoria seul l'avait voté — avec une restriction excluant la Nouvelle-Zélande de la Fédération.

— A la suite d'une résolution adoptée par l'Association australasienne pour l'avancement des sciences, les lords de l'Amirauté anglaise ont décidé au mois d'août que la mer entre le continent australien et la Tasmanie, d'une part, et la Nouvelle-Zélande et les îles situées au nord-ouest de ce pays, d'autre part, portera désormais, sur toutes les cartes ainsi que dans toutes les publications officielles de l'Amirauté, le nom de « mer de Tasman ».

Victoria. — Plusieurs crises ministérielles ont eu lieu dans le courant de l'année. Après avoir formé le 16 février un nouveau Cabinet, M. W. Shiels ne put se maintenir que quelques jours, et M. J. Munro revint aux affaires. Au mois de novembre, une scission éclata dans le ministère même au sujet du bill dit *One Man, One Vote* auquel les ministres, membres de la Chambre haute, étaient opposés. En présence de la complication de la

situation, ces derniers consentirent à garder provisoirement leurs portefeuilles jusqu'aux prochaines élections générales, c'est-à-dire au mois d'avril 1892.

Nouvelle-Galles du Sud. — Le Parlement de Sydney a été dissous le 6 juin à la suite d'un vote de défiance provoqué par M. G. R. Dibbs contre le ministère de sir Henry Parkes, vote rendu décisif par la seule voix du speaker. Les élections, faites au mois de juin, amenèrent à la Chambre seulement 48 députés ministériels contre 56 membres de l'opposition; le parti ouvrier qui ne comptait que 4 membres précédemment fit passer 31 candidats. Le parti ouvrier ayant observé dans le début une attitude expectante, plutôt favorable au ministère, sir Henry Parkes se soutint jusqu'à l'automne. Mais le 16 octobre, le parti ouvrier se divisa, à propos d'un bill sur la réglementation du travail dans les mines, sur la question de la limitation des heures de travail; contrairement à l'avis du gouvernement qui déclara que cette question n'était point du ressort du Parlement, plusieurs de ses membres proposèrent et réussirent à faire voter, en se coalisant avec l'opposition, un amendement limitant à huit heures la durée de la journée de travail. Sir Henry Parkes donna alors sa démission.

Le 23 octobre, un nouveau Cabinet fut constitué par M. Dibbs; il se composa exclusivement de membres de l'ancienne opposition, sans aucun représentant du parti ouvrier. M. Dibbs compte faire observer à celui-ci une neutralité bienveillante, non pas en leur accordant des concessions, mais en les menaçant de dissoudre la Chambre au cas où ils le renverseraient. A tort ou à raison, il suppose que ces députés, qui touchent 7,500 francs d'indemnité parlementaire, hésiteront longtemps avant de s'exposer à une réélection. Dans tous les cas, il espère que de nouvelles élections lui donneraient une majorité homogène. Le personnage principal du nouveau ministère est M. E. Barton, attorney général, le chef effectif de l'ancienne opposition

dont M. Dibbs était le leader apparent. C'est un adversaire résolu du parti ouvrier et, en même temps, l'un des plus chauds partisans de la Fédération australienne. Il a posé comme condition de son entrée dans le Cabinet que les idées dont s'inspirerait celui-ci dans l'affaire de la Fédération seraient les siennes propres, presque identiques sur ce point à celles de sir Henry Parkes. Un seul ministre, d'ailleurs, est un adversaire de la Fédération : c'est sir J. Salomons, vice-président du Conseil exécutif. Au point de vue économique, M. Barton, comme M. Dibbs, est protectionniste; mais à la différence de ce dernier, il est protectionniste seulement en ce qui touche l'Australie prise dans son ensemble, et non contre les autres colonies autraliennes.

A la fin de l'année, sir Henry Parkes a refusé, pour raison de santé, d'être le leader de l'opposition qui s'est alors constituée en parti libre-échangiste, avec M. G. H. Reid à sa tête.

Queensland. — Une nouvelle grève de tondeurs de moutons a éclaté dans le courant de l'année. Elle a duré plusieurs mois. Les tondeurs ne réclamaient pas une augmentation de salaire; ils prétendaient empêcher les patrons d'engager des ouvriers n'appartenant pas à leurs *unions*. Des conflits assez graves éclatèrent sur plusieurs points. La police fit preuve d'une grande énergie, les meneurs furent arrêtés, les violences réprimées, et, faute d'argent, l'*Union des tondeurs réunis* céda au milieu de l'été. Le travail reprit, mais la grève eut pour le commerce des conséquences des plus préjudiciables.

Nouvelle-Zélande. — Comme dans la Nouvelle-Galles du Sud, le parti ouvrier forme l'appoint de la majorité au Parlement. Au mois de septembre, la Chambre des représentants a voté un bill conférant à certaines catégories de femmes l'électorat local, ainsi que l'éligibilité au Parlement. Mais ce bill a été rejeté par la Chambre haute.

Nécrologie.

Sir W. *Fitzherbert*, président du Conseil législatif de la Nouvelle-Zélande depuis 1879. — Sir F. A. *Weld*, ministre en Nouvelle-Zélande de 1861 à 1869, gouverneur de diverses colonies australiennes de 1869 à 1880 et des Straits Settlements, de 1880 à 1889. — Sir John *Robertson*, ministre en Nouvelle-Galles du Sud presque sans interruption depuis 1858, trois fois premier ministre.

Bibliographie.

Howard Willoughby : *Australian Federation; its aims and its possibilities* (Melbourne).

ARCHIPELS OCÉANIENS

Indes néerlandaises. — Les revenus des Indes néerlandaises ont subi un notable accroissement, mais la situation ne s'améliore pas à Sumatra, troublée par des luttes intestines et par la guerre des Hollandais contre Achin; le gouvernement a recruté, pour combattre les Achinois, des noirs dans la République de Libéria. La guerre continue aussi contre les Battaks indépendants; sur les bords du lac Toba, les Hollandais ne possèdent que deux points. Le voyageur Modigliani a visité les Battaks et a fait la traversée de l'île. L'ingénieur Izerman a aussi traversé l'île, de Padang à Sing; il a reconnu la possibilité de transporter le charbon des mines d'Umbilien, par la rivière Kwantang. Les plantations de tabac de Déli ont produit en 1891 219,000 balles.

L'anthropologiste Ten-Kate a visité des régions inexplorées ou peu connues de Timor; M. de Clercq continue l'exploration de Ternate, Tidore, Gilolo, etc. Chacun des fonctionnaires hollandais se consacre à l'étude de sa circonscription, et nous leur devons de nombreuses et utiles informations. Plusieurs petites expéditions ont été dirigées par le gouvernement néerlandais contre les indigènes de la partie orientale de Flores.

Bornéo. — Les gouvernements britannique et néer-

landais ont déterminé la limite de leurs sphères d'influence, qui suit le 4° 20′ lat. N., à partir de son intersection avec le 117° long. E. Gr. On a formé le projet d'un réseau de chemins de fer qui, combiné avec les fleuves, assurerait le développement du territoire néerlandais.

Le sultan de Brunei s'est plaint amèrement, dans le *Straits Settlements Times*, que l'Angleterre, sous le protectorat de laquelle il est placé, ne l'ait pas défendu contre les usurpations du rajah de Sarawak (juin). Il repousse l'arrangement suggéré par lord Knutsford, en vertu duquel le rajah Brooke aurait payé au sultan une indemnité en compensation du territoire de Limbang : il lui a enlevé cette région en 1890 (V. année 1890, p. 539), ne se contentant pas des cessions faites en 1881, 1882 et 1885. Dans un grand conseil qui réunissait tous les chefs indigènes, le sultan a déclaré que, puisque l'Angleterre faisait si peu de cas des traités par lesquels elle promet sa protection, il était résigné à perdre ses possessions, mais qu'il ne les vendrait pas (septembre). La question n'est pas encore résolue par le gouvernement britannique. Un rapport du consul général d'Angleterre à Bornéo, qui a visité l'État de Sarawak, montre avec quelle faveur les Anglais considèrent la principauté fondée par un aventurier anglais et gouvernée actuellement par son neveu ; l'ordre règne dans tout Sarawak ; Kuching est une ville bien tenue et très propre ; le commerce extérieur est monté à 4,500,000 dollars en 1890 ; le gouvernement a créé des plantations modèles (poivre, thé, café). Le consul a reconnu que le Rejang est navigable jusqu'à 160 milles. Dans un conseil des chefs, sir Ch. Brooke a fait reconnaître son fils Vyner, âgé de seize ans, pour son héritier présomptif.

M. Vandeleur Creagh, qui est à la fois consul général d'Angleterre, gouverneur de Labuan pour la Couronne, et gouverneur des territoires de la *British Borneo Company*, a favorisé l'introduction de coolies dans le Bornéo

du Nord, en vue de donner une nouvelle impulsion aux cultures. La Compagnie a déjà obtenu des résultats notables. Les revenus de la colonie se sont élevés en 1890 à 599,239 livres; les dépenses sont de 464,000 livres. L'industrie se développe à Sandakan qui a 7,000 habitants dont 131 Européens. Le gouverneur est décidé à protéger les indigènes : il a fait condamner sévèrement deux Européens coupables de sévices envers eux.

Nouvelle-Guinée. — L'administrateur de la Nouvelle-Guinée anglaise, sir W. Mac Gregor a continué, comme il y a été autorisé en 1890, à employer les économies faites sur les revenus de la colonie, à diriger des explorations : ce sont des reconnaissances qui remplissent la première période de l'occupation d'un pays si mal connu. Il a fait l'ascension du Kovio ou mont Yule et visité les îles Lachlan. Il a conclu plusieurs traités avec les chefs indigènes voisins du mont Yule; il se propose de faire un établissement sur la rivière Saint-Joseph. Deux missions nouvelles, celle de l'Église d'Angleterre et les Wesleyens, sont venues s'établir à côté de la *London missionary Society;* un accord a eu lieu entre elles, pour la délimitation de leurs sphères d'action, en août 1890. Une force de police a été organisée.

La Nouvelle-Guinée allemande a été très éprouvée ; dans les deux premiers mois de l'année, la fièvre a enlevé, à Finschhafen, le directeur de la Compagnie, M. E. Wissmann, et dix agents. Le commissaire impérial Rose a décidé de transporter le siège de l'administration de Finschhafen, jugé trop insalubre, à Friedrichwilhelmshafen, près de la baie de l'Astrolabe. La ligne de navigation reliant la Nouvelle-Guinée à Sourabaya a été remplacée par une ligne se terminant à Singapour. — La *Kaiser-Wilhelmsland Plantagen Gesellschaft*, mal conduite, s'est dissoute ; une nouvelle Société, la *Compagnie de l'Astrolabe*, a été fondée au capital de 2,400,000 marks ; elle a engagé des Chinois et des Javanais pour la culture du tabac dans le voisinage

de la baie de l'Astrolabe. Le botaniste Lauterbach a remonté le Gogol, tributaire de cette baie. Deux missionnaires de la Société rhénane ont été tués par les indigènes de la baie Franklin; les Papouas sont encore trop barbares pour que les missionnaires puissent, sans imprudence, s'établir loin des stations. Mais les cultures sont en progrès et les importations ont atteint, en 1889 : 429,000 marks ; en 1890 : 494,000; en 1891 : 1,017,000 marks.

Archipels Bismarck et Salomon. — Le commissaire impérial a visité l'archipel Bismarck. On a commencé, à Herbertshöhe, la culture du coton qui occupe 139 indigènes. En 1890, 1,174 habitants de l'archipel se sont engagés pour aller travailler en Nouvelle-Guinée, aux Samoa, etc. Dans les îles Salomon, on en a engagé 99.

Archipel Marshall. — Le commissaire impérial a visité les îles Ailinglablab, Majuro et Mille. Dans des archipels habités par des populations barbares, il faut commencer par habituer les indigènes à avoir des relations avec les Européens et à se faire peu à peu l'idée de la supériorité des blancs : c'est là le but des visites faites dans les îles où l'on ne veut pas encore fonder d'établissements. La Compagnie de Jaluit a étendu ses opérations; elle a pu distribuer, en 1890, un dividende de 4 p. 100; c'est la seule Compagnie coloniale allemande qui paye un dividende. Le port de Jaluit a reçu, en 1890, 91 navires (11,434 tonnes). C'est le cocotier qui fait la fortune de cet archipel.

Philippines. — Une expédition militaire, organisée et dirigée par le général Weiler, a été entreprise pour faire reconnaître dans l'île de Mindanao la souveraineté de l'Espagne sur des territoires qui depuis deux siècles et demi n'étaient plus de fait en son pouvoir. Elle a eu à lutter contre de grandes difficultés naturelles et contre la maladie. Après avoir livré plusieurs combats, châtié les indigènes et détruit plusieurs villages, elle a arboré à la fin d'août, le drapeau espagnol sur la lagune de

Lanao. La domination de l'Espagne se trouve ainsi assurée sur toute l'île de Mindanao.

Mécontent de la gestion du gouverneur général et du désordre qui régnait dans l'administration des Philippines, le gouvernement a remplacé à la fin de l'année le général Weiler par le général Despujols.

Un nouveau tarif des douanes, promulgué le 7 janvier et entré en vigueur le 1er avril, a été très mal accueilli; les habitants des Philippines demandent avec énergie qu'il soit modifié.

Carolines. — On prétend que le chef Naupie de Ponape serait allé demander la protection des États-Unis. Le gouvernement de Washington a nommé consul M. Rand, frère d'un missionnaire qu'on accuse d'avoir contribué au soulèvement de 1890; le gouvernement espagnol lui a refusé l'*exequatur*, en déclarant que le nombre et la situation des étrangers établis dans l'archipel n'exigeaient la présence d'aucun consul.

Fiji. — Le mouvement commercial se maintient depuis quatre ans assez actif; il a été, en 1890, de 571,290 livres sterling. On va entreprendre la culture du thé. La civilisation a fait dans ces îles, barbares encore en 1874, de rapides et considérables progrès. Mais chaque recensement constate la diminution de la population indigène; le recensement du 9 avril 1891 a donné comme résultat 121,180 habitants. La race indigène est en décroissance.

Tonga. — M. Basil Thomson s'est appliqué à remettre en ordre les affaires de l'archipel (août 1890-septembre 1891) après le départ de M. Baker, accusé d'arbitraire et de péculat (Voir année 1890, p. 543). La situation financière du royaume n'inspire pas d'inquiétudes, il a des ressources notables, mais il a aussi une dette d'un chiffre respectable. On accuse la nouvelle administration d'avoir créé un trop grand nombre de places nouvelles en faveur d'émigrants de Fiji ou de la Nouvelle-Zélande; les abus du fonctionnarisme séviraient aux Tonga. Il y a eu quelque agitation à Vavao. Le

gouvernement projette de refondre en un seul code nouveau toutes les lois anciennes. Le roi a dissous le Parlement; les élections auront lieu en 1892; le scrutin secret sera en usage pour la première fois. Par un traité du 2 juin, le roi s'est engagé à n'accorder à aucune nation de privilèges plus grands qu'à l'Angleterre; les sujets britanniques seront soumis exclusivement à la juridiction du Haut-Commissaire, excepté quand ils seront poursuivis pour violation des lois et décrets relatifs aux taxes et à l'hygiène publique, ou des règlements de police; le gouvernement britannique promet l'extradition des Tongans accusés de meurtre, banqueroute frauduleuse, faux, etc. Rappelons que la France en 1855, l'Allemagne en 1876 ont conclu des traités avec les Tonga.

Archipel Cook. — Un résident britannique a été nommé à Raratonga. Il a fait rendre par les chefs indigènes une loi contre les abus du trafic des spiritueux qui font de grands ravages dans les archipels océaniens. Les îles Cook sont sous le protectorat de la reine depuis septembre 1888.

Samoa. — La tranquillité des Samoa n'a pas été de longue durée. Mataafa a menacé de reprendre les armes et a réuni ses partisans autour de lui (juillet). D'autre part, le baron Senfft von Pilsach, ancien fonctionnaire de la principauté de Hohenzollern-Sigmaringen, qui avait été nommé chef de l'administration communale d'Apia par le chancelier de l'empire d'Allemagne avec l'assentiment des gouvernements de Londres et de Washington, est entré en lutte avec les deux membres anglais et le membre américain du Conseil, ainsi qu'avec les autorités indigènes; en novembre, il a donné sa démission.

Iles Sandwich. — Le roi Kalakaua, qui était allé consulter les médecins des États-Unis, est mort à San-Francisco le 2 janvier. Marié en 1860 à la reine Kapiolani, il ne laissait pas d'enfants. Le trône passait à sa sœur, Lydia Kamakaeha Liliuokalani, âgée de cinquante-

deux ans, mariée à un Américain, John O. Dominis. Elle fut proclamée le 29 janvier et prêta serment le 30. Dès son avènement, elle manifesta peu de sympathies pour l'influence américaine. Le traité du 30 janvier 1890 avec les États-Unis assurait au sucre de ces îles le privilège exclusif de l'entrée en franchise aux États-Unis; ce monopole a disparu depuis que le nouveau tarif accorde, moyennant certaines conditions, le même avantage aux sucres de toute provenance. Les cultures hawaïennes, dont les produits n'ont plus un traitement de faveur aux États-Unis, menaçaient de dépérir; on prêtait aux Hawaïens l'intention de dénoncer le traité de 1875 et d'exiger l'évacuation de la baie de la Perle par les États-Unis qui s'y sont fait concéder un droit d'occupation. Mais une entente a fini par s'établir entre les deux gouvernements.

La reine, congédiant son ministère, presque entièrement composés d'Américains naturalisés, nomma un nouveau Cabinet composé de M. Widemann, président du conseil et ministre des finances; Parker, ministre des affaires étrangères; Whiting, attorney général; Spencer, ministre de l'intérieur. Des manifestations furent aussitôt organisées par M. Wilcox, qui prêchait une modification de la Constitution consistant à exclure les blancs du gouvernement. Les partis anglais et américain s'agitent aussi. Enfin, on accusait la reine de trop accorder à l'influence de son mari, qu'elle avait nommé membre du Conseil privé (composé de quarante notables). La mort de M. Dominis n'a pas calmé les esprits; on parle de complots et on craint des troubles. La reine n'a pas d'enfants; l'héritière présomptive du trône est la princesse Victoria Kaïulani, sa nièce.

Nécrologie.

Tamasese, ancien roi des Samoa (Voir année 1889). — David *Kalakaua* Ier, roi des îles Sandwich; né en 1836, petit-neveu par sa mère de Kamehameha V, élu roi par le Parlement hawaïen le

12 février 1874; il avait visité les États-Unis, l'Extrême-Orient, l'Europe. — John O. *Dominis*, né à Boston, mort à Honolulu le 25 août; il avait épousé, en 1862, la princesse Liliuokani, qui est devenue reine des îles Sandwich en janvier 1891.

Bibliographie.

Explorations en Australie et Polynésie, par le Dr Hahn (*Geographisches Jahrbuch*, Gotha, 1891, t. XIV). — *L'état de la cartographie officielle en Australie*, par le major Heinrich (*ibid.*). — *Progrès les plus récents de notre connaissance de l'Océanie*, par M. Dubois (*Annales de Géographie*, 15 octobre). — *Voyage chez les Bataks de Sumatra*, par Claine (*Comptes rendus S. de G. de Paris*, p. 505). — *Les Badjuis* (en holl.), par Meyer et Jacobs (La Haye). — *Voyage à Sumatra*, par Modigliani (*Boll. Soc. Geog. italiana*, 1891). — *La culture du tabac sur la côte orientale de Sumatra* (avec carte à 1/200 000e; Amsterdam; en holl.) — *Déli*, par Barclay (*Scottish Geographical Magazine*, p. 157). — *Java central* (en holl.), par Gronemann (Zutfen). — *Flores*, par Wichmann (en holl.) avec carte (*Journal de la Société de Geographie d'Amsterdam*). — *Flores*, par le Dr Meerburg (*Société des Sciences et Arts de Batavia*). — *La résidence de Ternate*, par De Clercq (en holl., Leyde). — *Un viaggio a Nias*, par Modigliani (Milan). — *Jaarboek van het mijnwezen in Nederlandsch Oost Indie* (Amsterdam). — *Statistique du commerce, de la navigation... des Indes orientales, en* 1889 (publication officielle du ministère des finances; en holl., La Haye). — *Bibliographie des Indes néerlandaises depuis* 1876, par Kan (*Société de Geographie d'Amsterdam*). — *Projets de chemin de fer à Bornéo*, par Eeckout (avec carte); en holl. (*ibid.*). — *Voyages à travers Bornéo*, par Carl Bock (*Tour du Monde*). — *Situation politique et commerciale de Bornéo*, par Bugard (*Rev. mar et col.*, avril). — *Die bildenden Künste bei der Dayaks auf Borneo*, par A.-R. Hein (Vienne). — *Dix ans en Mélanésie*, par Monfat (Lyon). — *Aus dem reiche von Insulinde*, par le Dr Carthaus (Leipzig). — *Further correspondence respecting the affairs of New Guinea*, nos C. 6269 et C. 6323. — *British New Guinea* (*Annual colonial reports*, no 67). — *Deutsch Neu Guinea*, par Zoller (Stuttgart). — La *Nouvelle-Poméranie*, par Mgr Couppé (*Missions catholiques*). — *L'île Nissan*, par G. Schmiele (*Mitth. aus den deutschen Schutzgebieten*). — *Carte des îles Marshall* (Dépôt de la Marine). — *The Philippines Islands*, par J. Foreman (Londres). — *Mindanao*, par Blumentrit (avec carte; *Mittheilungen* de Petermann). — *Rapport sur une mission aux Mariannes*, par Marche (*Archives des missions scientifiques*, t. XVII). — *Eine reise*

nach den Bonin und Volcano Inseln (*Société de Géographie de Berlin*. — *Les Samoa*, par Monfat (Lyon). — *Eine Reise nach Havaii* (Altona). — *La reine d'Hawaï chez les lépreux*, par G. Sauvin (*Correspondant*, 25 juillet).

CONGRÈS

Conférence de Bruxelles pour l'abolition de la traite. — Nous n'avons pas à revenir ici sur la question des droits d'entrée établis par la conférence de Bruxelles; nous l'avons traitée plus haut (p. 340) et nous avons dit que si la Chambre française des députés avait décidé, le 25 juin, de « surseoir à donner l'autorisation de ratifier l'acte général, la déclaration annexe et le protocole du 9 février », c'était non pas en raison des plaintes du commerce contre la création de droits, mais en vertu de la répugnance éprouvée par la Chambre à l'égard du droit de visite. MM. Félix Faure, François Deloncle et Piou attaquèrent avec véhémence les dispositions de l'Acte général relatives à la vérification du pavillon. Une confusion singulière s'est faite dans leur esprit et dans celui de la grande majorité de la Chambre entre le droit de visite et le droit d'enquête du pavillon; non seulement la Conférence avait reconnu formellement que le droit de visite ne s'exercerait pas sur les navires français, qui doivent, avant comme après l'Acte, n'être soumis qu'à la surveillance de leurs croiseurs, mais l'Angleterre avait même consenti à limiter considérablement l'exercice du droit de visite dans ses relations avec les navires relevant des États qui le lui ont accordé à titre de réciprocité (V. année 1890, p. 547). Seulement, il est impossible d'admettre qu'un navire quelconque

puisse, en usurpant le pavillon français, se soustraire à toute vérification ; il y a eu lieu, en conséquence, à partir du jour où la France a revendiqué le droit exclusif de faire la police à l'encontre de ses navires, de prendre des mesures en vue de prévenir l'usurpation du pavillon français et de vérifier la nationalité des navires qui l'arborent; des instructions identiques ont été données à cet effet aux officiers de marine anglais et français; il en résulte que lorsqu'un navire a démontré sa nationalité française, il est exempt de toute visite. Ce sont les règles traditionnelles en usage dans la marine française que la Conférence de Bruxelles, par un hommage rendu à la France, avait voulu faire passer dans la pratique internationale, ainsi que le démontrèrent le rapporteur, M. Francis Charmes, et le ministre des affaires étrangères.

La Conférence avait, en outre, posé des règles uniformes fort sages, plus ou moins observées déjà par les autorités maritimes de chaque État et qui devaient être suivies par ces autorités sans aucun contrôle international, sur la surveillance des bâtiments aux ports de départ et d'arrivée et aux escales; ces règles ne pouvaient soulever d'objections sérieuses. Mais elle avait aussi admis que si, après l'examen des papiers de bord, le bâtiment était suspect de traite, l'officier enquêteur pourrait le conduire au port le plus proche de la nation dont il bat pavillon et le faire visiter par l'autorité maritime ayant juridiction sur lui ; il en résultait qu'un bâtiment reconnu de nationalité française pourrait être détourné de sa route, mais seulement dans le cas où l'enquêteur aurait des motifs très sérieux de le soupçonner de traite; il ne serait visité d'ailleurs que par l'autorité française, qui pourrait condamner le capteur à des dommages-intérêts. Cette dernière clause était certainement de nature à prévenir les abus. Pour apprécier le tort réel qui pouvait résulter pour le commerce de la disposition critiquée, il faut ajouter qu'elle ne devait être appliquée qu'aux bâtiments de moins

de 500 tonneaux, et dans une zone déterminée.

On a exprimé encore le regret que la zone de surveillance comprit les eaux de Madagascar qui est sous le protectorat de la France, et dans lesquelles la marine française aurait dû conserver le privilège de la police du pavillon.

Ces règles, qui auraient peut-être entrainé sans doute quelques abus, n'avaient rien à faire avec les déclamations de M. Piou sur la liberté des mers et sur la rivalité maritime de l'Angleterre et de la France. Le même état d'esprit qui avait déconcerté M. Guizot rendit la Chambre sourde à l'apologie présentée par M. Ribot en faveur de l'œuvre de civilisation, sortie du commun accord des puissances.

L'honneur de la France lui parut exiger que le fait de porter le pavillon français protégeât contre les inconvénients d'un arrêt momentané, destiné à les mettre aux mains de la juridiction française, quelques navires indigènes des Comores ou de Madagascar ! ils devraient rester sacrés alors même que, d'une manière patente, ils se livreraient à la traite ; il leur suffirait, pour pouvoir continuer leur commerce, d'éviter la rencontre des navires de guerre français ; par conséquent, il serait nécessaire d'augmenter le nombre des croiseurs pour rendre leur surveillance efficace. Quant aux dispositions relatives à l'enquête du pavillon, il n'appartient pas à la Chambre de les repousser : personne ne peut admettre qu'un bâtiment quelconque puisse se soustraire à la vérification de son identité en arborant le pavillon français, et la Conférence s'était bornée à codifier les coutumes traditionnelles de la marine française, que la force des choses obligera toujours d'observer tant qu'il y aura des règles de droit international sur la piraterie et sur la police des mers.

La Chambre française ayant refusé son approbation à l'ensemble des Actes signés à Bruxelles, la ratification des autres puissances ne pouvait avoir d'effet pour les dispositions de ces actes qui modifiaient la stipula-

tion de la Conférence de Berlin ratifiée par le gouvernement français. Le gouvernement du Congo devait donc attacher tout particulièrement du prix à rendre acceptable pour les Chambres françaises ces Actes, puisque c'était de leur ratification que dépendait la possibilité d'établir les droits d'entrée au Congo; d'autre part, le refus de participation de la France rendait illusoires les autres dispositions de l'Acte de Bruxelles qui ne peuvent avoir d'efficacité si leur application n'est pas générale. Les représentants des puissances signataires réunis le 2 juillet à Bruxelles décidèrent de laisser le protocole ouvert pour six mois. Des négociations furent ouvertes entre les gouvernements belge et français. On chercha d'abord à interpréter les articles qui avaient été critiqués en vue d'éviter que le droit d'enquête du pavillon et le droit d'arrêt des bâtiments suspects pût entraîner des abus tendant à un rétablissement détourné du droit de visite. Mais il subsistait des points obscurs dans le libellé même des formules d'interprétation. On décida d'adopter un autre procédé; on admit que la France réservât la partie critiquée relative à l'arrêt des bâtiments suspects et à la délimitation de la zone de surveillance, et limitât sa ratification aux autres articles, tandis que les autres puissances seraient liées par l'ensemble des dispositions de l'Acte général. Les Chambres françaises ont alors autorisé la ratification de l'Acte général (à l'exception des articles 21, 22, 23, 42 à 61), de la déclaration du 2 juillet 1890, et du protocole du 8 février 1891 (24 décembre). La loi de promulgation a été publiée le 2 janvier 1892. L'échange des ratifications a eu lieu à Bruxelles le même jour, mais on a laissé le protocole ouvert un mois encore en vue d'attendre la ratification des Pays-Bas et du Portugal, qui ne fait pas de doute.

Congrès international pour la protection des ouvriers contre les accidents. Ce Congrès privé, simple réunion d'études, s'est réuni à Berne le 20 septembre. Il a émis l'avis de combiner les assurances contre les

légers accidents avec les assurances contre les maladies, ainsi que les accidents graves avec les assurances contre les infirmités et la vieillesse. Il a exprimé le vœu que les gouvernements fassent des enquêtes systématiques sur les accidents dont les ouvriers sont victimes. Il a enfin chargé un comité permanent de rédiger le plan préparatoire d'une statistique internationale. Le prochain Congrès se tiendra en 1893, 1894 ou 1895.

On peut signaler, dans le même ordre d'idées, la conférence réunie à Londres le 13 mai, sous la présidence de M. Chamberlain pour étudier la question des **secours annuels contre la vieillesse** (*pensions for old age*). C'est à la chronique de chaque pays qu'appartiennent à la fois l'exposé des tentatives notables faites par les gouvernements ou les associations particulières pour l'étude des questions sociales au point de vue de la statistique, de l'économie politique et de la législation comparée, et l'énumération des mesures législatives proposées. En ce qui concerne l'agitation socialiste internationale, il convient de citer le **Congrès international du Travail**, tenu à Bruxelles en août ; les marxistes étaient en majorité dans cette assemblée où tous les pays de l'Europe étaient en majorité ; le Congrès a voté des résolutions en faveur du service militaire et en faveur de l'égalité des deux sexes, il a décidé la célébration du 1er mai 1892, malgré l'insuccès des manifestations qui ont eu lieu le 1er mai 1890 et le 1er mai 1891 en l'honneur de la fixation de la journée de travail à huit heures. Nous avons donné plus haut des indications sur le Congrès international des mineurs et sur le Congrès des Trades Unions.

Citons encore parmi les **Congrès scientifiques internationaux** qui ont eu le plus d'importance, le Congrès scientifique catholique tenu à Paris (mai), le Congrès des orientalistes de Londres (septembre), le Congrès international agricole de La Haye (septembre), le Congrès international des traditions populaires (*Folklore Congress*) de Londres (octobre). Le Congrès géogra-

phique international de Berne (août) a prié le Conseil fédéral de préparer la réunion d'une conférence internationale pour l'adoption d'un méridien unique. Le Congrès international d'hygiène et de démographie, tenu à Londres du 10 au 17 août, a discuté les questions relatives aux règles d'**hygiène internationales**. C'est à l'année 1892 qu'appartient l'histoire de la conférence diplomatique réunie à Venise en décembre 1891, sur l'initiative de l'Italie, pour l'étude d'une question du même ordre : les quarantaines et la désinfection des navires dans la mer Rouge et le canal de Suez.

Un **Congrès postal international** s'est réuni à Vienne le 23 mai. La plupart des gouvernements y ont été représentés.

L'**Union internationale du droit pénal** a tenu son Congrès annuel à Christiania du 25 au 27 août. Elle a décidé qu'il y a lieu d'étendre l'application des amendes et de les rendre proportionnelles aux revenus des condamnés ; elle a examiné la question des indemnités à accorder aux victimes des erreurs judiciaires.

Le Congrès de l'**Institut du droit des gens** a eu lieu à Hambourg en septembre.

BIBLIOGRAPHIE.

La Conférence de Bruxelles, par G. Regelsperger (*Revue encyclopédique*). — *Livres Jaunes* (1° Actes de la Conférence; 2° et 3° Correspondance diplomatique); *Livre Bleu*, et *Livre Gris* sur la Conférence de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

EUROPE

ASIE

AFRIQUE

AMÉRIQUE

OCÉANIE

CONGRÈS

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS PROPRES

E

F

H

I

L

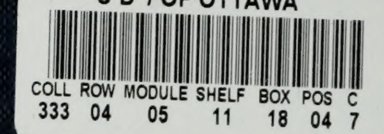
N

O

Paris. — Typographie Gaston Née, 1, rue Cassette.






U D / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 05 11 18 04 7